Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
B
23
NAPOLI

Digitized by Google

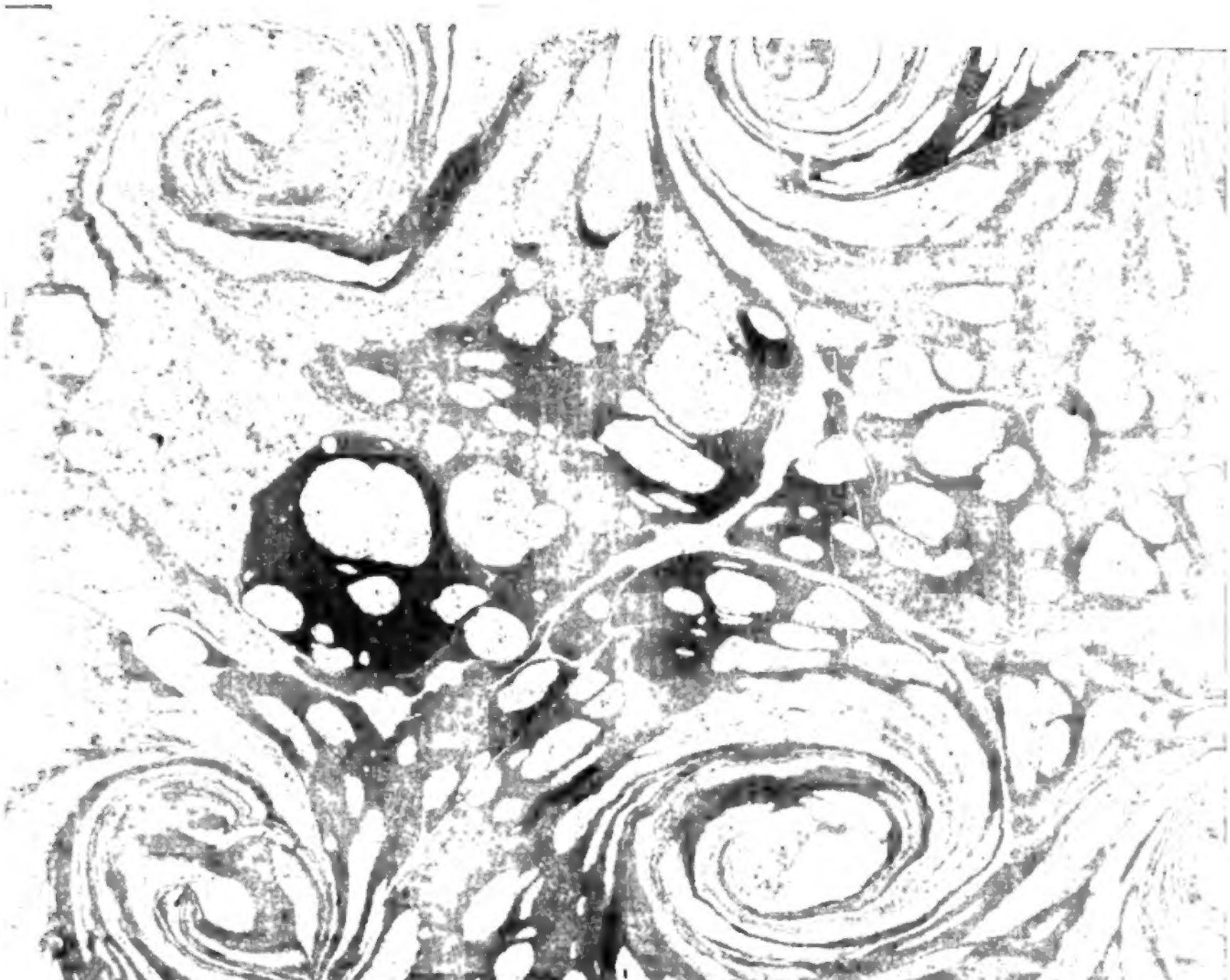

Digitized by Google

Digitized by Google

XLVII
B
23

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

Par Mr. l'Abbé FLEURY,

Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roy.

TOME TREIZIÉME.

Depuis l'an 1053. juſques à l'an 1099.

A BRUXELLES,

Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majeſté, vis-à-vis de l'Egliſe de la Madeleine. 1721.

Avec Privilege & Approbations.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE
DES
LIVRES.

LIVRE SOIXANTIÉME.

I. *Lettre du Pape au patriarche d'Antioche.* AN. 1053.
II. *Lettre à Michel Cerularius.* III. *Lettres aux Evêques d'Afrique.* IV. *Legation à C. P.* 1054.
V. *Mort de Leon IX.* VI. *Réponſe à Michel Cerularius par Humbert.* VII. *Réponſe à Nicetas Pectorat.* VIII. *Sa retractation.* IX. *Excommunication de Michel Cerularius.* X. *Son decret.* XI. *Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.* XII. *Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche.* XIII. *Réponſe de Pierre d'Antioche.* XIV. *Replique de Michel.* XV. *Mort de Conſtantin Monomaque Theodora Imperatrice.* XVI. *Concile de Narbonne.* XVII. *Victor II. Pape.* XVIII. *Hildebrand legat en France.* XIX. *Maurille Archevêque de Roüen.* XX. *Thierri Abbé de ſaint Evroul.* XXI. *Concile de Toulouſe.* 1055.
XXII. *Mort de l'Empereur Henri III. Henri IV. Roi d'Allemagne.* XXIII. *Mort de Victor II. Etienne IX. Pape.* XXIV. *Pierre Damien Evêque.* XXV. *Mort de Theodora. Iſaac Comnene Empereur.* XXVI. *Mort de Michel Cerularius. Conſtantin Lichudes patriarche de C. P.* XXVII. *Mort d'Etienne IX.* 1057. 1058.
XXVIII. *Benoît Antipape.* XXIX. *Nicolas II. Pape.* XXX. *L'Abbé Didier Cardinal.* XXXI. *Concile de* 1059.

Digitized by Google

Rome. XXXII. *Retractation de Berenger.* XXXIII. *Gui Archevêque de Milan.* XXXIV. *Pierre Damien legat à Milan.* XXXV. *Sermens de l'Archevêque & du clergé.* XXXVI. *Deſintereſſement de Pierre Damien.* XXXVII. *Il renonce à l'épiſcopat.* XXXVIII. *Il écrit pour le celibat des Prêtres.* XXXIX. *Le Pape cede la Poüille aux Normans.* XL. *Conſtantin Du-*
1060. *cas Empereur.* XLI. *Couronnement de Philippe I.*
1061. *Roi de France.* XLII. *Gervais Archevêque de Reims.* XLIII. *Conciles de Gaule.* XLIV. *Concile d'Iacca.* XLV. *Aldrede Archevêque d'Yorc.* XLVI. *Mort de Nicolas II. Alexandre II. Pape.* XLVII. *Cadaloüs Antipape.* XLVIII. *Saint Anmon Arche-*
1062. *vêque de Cologne.* XLIX. *Diſpute ſynodale de Pierre Damien.* L. *Autres écrits de Pierre Damien.* LI. *Saint Dominique le cuiraſſé.* LII. *Compenſations de penitences.* LIII. *Flagellation.* LIV. *Devotions à la ſainte Vierge.* LV. *Saint Vulſtan Evêque de Vorcheſtre.* LVI. *Saint Edoüart Roi d'Angleterre.* LVII. *Egliſes du Nord.* LVIII. *Saint Gotheſcal Prince des Sclaves.*

LIVRE SOIXANTE-UNIÉME.

I. *Schiſme à Florence.* II. *Saint Rodolfe d'Eu-*
1063. *gubio.* III. *Commencement de ſaint Jean Gualbert.* IV. *Fondation de Vallombreuſe.* V. *Concile de Rome.* VI. *Chanoines reguliers.* VII. *Con-*
1064. *cile de Châlon.* VIII. *Lettres d'Alexandre II.* IX. *Combat dans l'Egliſe à Goſlar.* X. *Egliſe d'Allemagne.* XI. *Concile de Mantoüe.* XII. *Pelerinage à*
1065. *Jeruſalem.* XIII. *Commencement des Turcs Seljoudiques.* XIV. *Hereſie des inceſtueux.* XV. *Abus des excommunications.* XVI. *Impunité des Evêques.*
1066. XVII. *Martyrs chez les Sclaves.* XVIII. *Fin de ſaint Edoüard.* XIX. *Guillaume de Normandie Roi d'Angleterre.* XX. *Ecrit de Lanfranc contre Berenger.*

Digitized by Google

renger. XXI. *Réponſes aux paſſages des Peres.* XXII. *Doctrine catholique.* XXIII. *Egliſe d'Allemagne.* XXIV. *Saint Thibaud de Provins.* XXV. *Saint Arialde Martyr.* XXVI. *Legation à Milan.* 1067. XXVII. *Suite du ſchiſme de Florence.* XXVIII. *Epreuve du feu.* XXIX. *Hugues le blanc legat en Eſpagne.* XXX. *Conciles d'Auch & de Toulouſe.* XXXI. 1068. *Mœurs du Roi Henri.* XXXII. *Il veut quitter ſa* 1069. *femme.* XXXIII. *Concile de Maïence.* XXXIV. *Nouveaux Evêques en Angleterre.* XXXV. *Lanfranc Archevêque de Cantorberi.* XXXVI. *Lanfranc à* 1070. *Rome.* XXXVII. *Monaſteres en Sardaigne.* XXXVIII. 1071. *Dedicace du Mont-Caſſin.* XXXIX. *Charles nommé à l'évêché de Conſtance.* XL. *Jean Xiphilin pa-* 1072. *triarche de C. P.* XLI. *Romain Diogene pris par les Turcs.* XLII. *Fin de ſaint Pierre Damien.* XLIII. *Ses écrits.* XLIV. *Ceremonies.* XLV. *Diſcipline monaſtique.* XLVI. *Fin d'Adalbert Archevêque de Brême.* XLVII. *Adam de Brême hiſtorien.* XLVIII. *Etat du Nord.* XLIX. *Suenon Roi de Danemarc.* L. *Saint Annon rentre en faveur.* LI. *Concile d'Angleterre.* LII. *Lettres de Lanfranc au Pape.* LIII. *Moines aux cathedrales d'Angleterre.* LIV. *Concile de Roüen.* LV. *Retraite de l'Imperatrice Agnés.* 1073. LVI. *Robert Abbé de Richenou dépoſé.* LVII. *Retraite de ſaint Annon de Cologne.* LVIII. *Concile d'Erford.* LIX. *Fin d'Alexandre II.* LX. *Mort de ſaint Jean Gualbert.*

LIVRE SOIXANTE-DEUXIÉME.

I. *Gregoire VII. Pape.* II. *Ses premieres lettres.* III. *Schiſme à Milan.* IV. *Saint Anſelme Evêque de Luques.* V. *Hugues Evêque de Die.* VI. *Landri Evêque de Mâcon.* VII. *Saint Etienne de Tiers.* VIII. *Le Pape travaille à pacifier l'Allemagne.* IX. *Concile de Rome.* X. *Evêché d'Ol-* 1074. *mutz*

muts rétabli. XI. *Legation en Allemagne.* XII. *Rebellion des clercs concubinaires.* XIII. *Lettres du Pape pour l'Allemagne.* XIV. *Projet de la croiſade.* XV. *Egliſe de Veniſe.* XVI. *Lettres contre Philippe Roi de France.* XVII. *Concile de Roüen.* XVIII. *Ecrit*
1075. *de Guimond contre Berenger.* XIX. *Fin de Suenon Roi de Danemarc.* XX. *Concile de Rome.* XXI. *Herman de Bamberg dépoſé.* XXII. *Autres affaires d'Allemagne.* XXIII. *Fin de ſaint Annon de Cologne.* XXIV. *Concile de Londres.* XXV. *Hidulfe Archevêque de Cologne.* XXVI. *Conjuration à Ro-*
1076. *me contre le Pape.* XXVII. *Lettres du Pape au Roi Henri.* XXVIII. *Le Pape dépoſé à Wormes.* XXIX. *Le Roi Henri dépoſé à Rome.* XXX. *Autres excommuniez.* XXXI. *Mort de Henri Evêque d'Utrecht.* XXXII. *Lettre du Pape ſur l'excommunication des Rois.* XXXIII. *Lettres aux Allemans.* XXXIV. *Egliſe d'Afrique.* XXXV. *Samuël de Maroc.* XXXVI.
1077. *Aſſemblée de Tribur contre Henri.* XXXVII. *Il paſſe en Italie.* XXXVIII. *Comteſſe Mathilde.* XXXIX. *Le Pape à Canoſſe.* XL. *Abſolution de Henri.* XLI. *Indignation des Lombards.* XLII. *Aſſemblée de Forcheim.* XLIII. *Rodolfe élû Roi.* XLIV. *Incertitude du Pape.* XLV. *Plaintes des Allemans.* XLVI. *Hugues Evêque de Die legat en France.* XLVII. *Concile d'Auſtun.* XLVIII. *Donation de Mathilde.*
1078. XLIX. *Affaires de France.* L. *Commencemens de ſaint Anſelme.* LI. *Quatriéme concile de Rome.* LII. *Egilbert Archevêque de Treves.* LIII. *Plaintes de Manaſſés de Reims.* LIV. *Lettres du Pape à ſaint Hugues de Clugni.* LV. *Odon Evêque d'Oſtie.* LVI. *Affaire de Dol en Bretagne.* LVII. *Cinquiéme concile de Rome.* LVIII. *Michel Parap dépoſé. Nicephore Botaniate Empereur.* LIX. *Hugues Duc de Bourgogne moine.* LX. *Sixiéme con-*
1079. *cile de Rome. Retractation de Berenger.* LXI. *Primatie de Lion.* LXII. *Saint Staniſlas martyr.* LXIII. *Legation en Angleterre.* LXIV. *Soin des Egliſes éloignées.*

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE SOIXANTE-TROISIÉME.

I. SEptiéme concile de Rome. Rodolfe confirmé Roi. II. Manaſſés de Reims condamné. III. Guibert Antipape. IV. Gregoire cherche le ſecours des Normans. V. Mort du Roi Rodolfe. VI. Office Romain reçû en Eſpagne. VII. En Sclavon défendu. VIII. Concile de l'Illebonne. IX. Huitiéme concile de Rome. X. Autre lettre ſur l'excommunication des Rois. XI. Prétentions du Pape ſur tous les roïaumes. XII. Le Roi Henri devant Rome. XIII. Nicephore dépoſé. Alexis Comnene Empereur. XIV. Saint Arnoul Evêque de Soiſſons. XV. Geofroi Evêque des Chartres. XVI. Henri aſſiege Rome. XVII. L'Abbé Didier devant Henri. XVIII. Lambert uſurpateur du ſiege de Teroüane. XIX. Saint Arnoul de Soiſſons en Flandres. XX. Robert Guichard délivre le Pape. XXI. Schiſmatiques abatus. XXII. Aſſemblée de Bercach. XXIII. Concile de Quedlimbourg. XXIV. Concile de Maïence. XXV. Mort de Gregoire VII. XXVI. Ecrits du Cardinal Bennon. XXVII. L'Abbé Didier élû Pape. XXVIII. Travaux de ſaint Anſelme de Luques. XXIX. Ses écrits contre les ſchiſmatiques. XXX. Sa mort. XXXI. Victor III. Pape. XXXII. Tranſlation de ſaint Nicolas. XXXIII. Plaintes de Hugues de Lion contre Victor. XXXIV. Continuation du ſchiſme. XXXV. Concile de Benevent. XXXVI. Mort de Victor III. XXXVII. Saint Canut martyr. XXXVIII. Mort de Guillaume Roi d'Angleterre. XXXIX. Fin de ſaint Arnoul de Soiſſons. XL. Fin de Berenger. XLI. Urbain II. Pape. XLII. Il paſſe en Sicile. XLIII. Bernard Archevêque de Tolede primat. XLIV. Autres affaires d'Eſpagne. XLV. Egliſe d'Allemagne. XLVI. Suite du ſchiſme. XLVII. Fin de Lanfranc. XLVIII. Metropole de Tarragone. XLIX. Concile de

1080. 1081. 1082. 1084. 1085. 1086. 1087. 1088. 1089.

Digitized by Google

Melſe. L. *Saint Bruno fondateur des Chartreux.*
1090. LI. *Egliſe d'Allemagne.* LII. *Lettre de Valtram & la réponſe.* LIII. *Lettre de Bernard de Conſtance.* LIV. *Berenger Archevêque de Tarragone.* LV. *Concile de Benevent.* LVI. *Egliſe d'Eſpagne.* LVII. *Egliſe d'Allemagne.* LVIII. *Freres convers.* LIX. *Saint Ulric de Clugni.* LX. *Coûtumes de Clugni.* LXI. *Odon Abbé de ſaint Martin de Tournai.*

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÉME.

1. *Ives Evêque de Chartres.* II. *Son decret.* III.
1092. *Concile d'Eſtampes.* IV. *Erreur de Roſcelin de Compiegne.* V. *Fouques Evêque de Beauvais.* VI. *Le Roi Philippe épouſe Bertrade.* VII. *Rétabliſſement de l'évêché d'Arras.* VIII. *Piſe archevêché.*
1093. IX. *Concile de Troyes.* X. *Saint Anſelme Archevêque de Cantorberi.* XI. *Il eſt calomnié.* XII. *Sainte Marguerite Reine d'Ecoſſe.* XIII. *Conrad ſe revolte contre l'Empereur ſon Pere.* XIV. *Evêchez de Sicile.* XV. *Suite de l'affaire d'Arras.*
1094. XVI. *Affaire de Dol en Bretagne.* XVII. *Geofroi Abbé de Vendôme à Rome.* XVIII. *Saint Nicolas*
1095. *Peregrin.* XIX. *Egliſe d'Allemagne.* XX. *Concile de Reims.* XXI. *Concile d'Auſtun.* XXII. *Concile de Plaiſance.* XXIII. *Autres affaires d'Italie.* XXIV. *Le Roi d'Angleterre irrité contre ſaint Anſelme.* XXV. *Aſſemblée de Rochingham.* XXVI. *Saint Anſelme reçoit le pallium.* XXVII. *Le Pape Urbain en France.* XXVIII. *Concile de Clermont.* XXIX. *Canons de ce concile.* XXX. *Primatie de Lion con-*
1096. *firmée.* XXXI. *Voïage de Pierre l'Ermite.* XXXII. *Croiſade publiée.* XXXIII. *Le Pape dédie pluſieurs Egliſes.* XXXIV. *Commencemens de Robert d'Arbriſelles.* XXXV. *Concile de Roüen.* XXXVI. *Concile de Tours, &c.* XXXVII. *Concile de Niſmes.* XXXVIII. *Reliques de ſaint Antoine en France.* XXXIX. *Sanction*

lon Evêque d'Orleans. XL. *Voïages des croiſez.* XLI. *Juifs maſſacrez.* XLII. *Le Pape en Italie.* XLIII. *Egliſe d'Eſpagne.* XLIV. *Daïmbert Archevêque de Sens.* XLV. *Les croiſez à C. P.* XLVI. *Priſe de Nicée.* XLVII. *Siege d'Antioche.* XLVIII. *Baudri Evêque de Noyon.* XLIX. *Saint Anſelme fort d'Angleterre.* L. *Il ſejourne à Lion.* LI. *Il vient à Rome.* LII. *Son traité : Pourquoi Dieu s'eſt fait homme.* LIII. *Siege de Capoüe.* LIV. *Saint Anſelme veut renoncer à l'épiſcopat.* LV. *Monarchie de Sicile.* LVI. *Concile des ſchiſmatiques.* LVII. *Lunden archevêché.* LVIII. *Priſe d'Antioche.* LIX. *Concile de Bari.* LX. *Juſtification d'Ives de Chartres.* LXI. *Jean II. Evêque d'Orleans.* LXII. *Concile de Rome.* LXIII. *Saint Jean Evêque de Teroüane.* LXIV. *Fondation de Ciſteaux.* LXV. *Fin d'Urbain II.* LXVI. *Priſe de Jeruſalem.* LXVII. *Godefroi de Boüillon Roi.* 1097. 1098. 1099.

Digitized by Google

EXTRAIT
DU
PRIVILEGE.

CHARLES, par la grace de Dieu, Empereur des Romains toûjours Auguſte, Roy de Caſtille, de Leon, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir lui ſeul imprimer, vendre & diſtribuer ce Livre; intitulé : *Hiſtoire Eccleſiaſtique, par Mr. Fleury, &c.* Défendant bien expreſſément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre, ou ailleurs imprimé ou contrefait, porter ou vendre en ce Pays, pendant le terme de neuf ans, à commencer de la date de cette, à peine de perdre leſdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire; comme il ſe void plus amplement és lettres patentes, données à Bruxelles le 13. Novembre 1713.

Signé,

LOYENS.

DIS-

DISCOURS

SUR

L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

Depuis l'an 600. *juſqu'à l'an* 1100.

LES beaux jours de l'Egliſe ſont paſſez : mais Dieu n'a pas rejetté ſon peuple, ni oublié ſes promeſſes. Regardons avec crainte les tentations dont il a permis que ſon Egliſe fût attaquée, pendant les cinq ſiecles qui ont ſuivi les ſix premiers; & conſiderons avec actions de graces les moïens qu'il a emploïez pour la ſoutenir. Ce ſont des objets dignes de nôtre attention.

I. Inondation des barbares.

Rome idolâtre ſoüillée de tant de crimes & enïvrée du ſang de tant de martyrs, devoit être punie, & la vengeance divine devoit éclater ſur elle, à la face de toutes les nations. Saint Jean l'aïant appris de JESUS-CHRIST même, avoit dépeint dans ſon Apocalypſe par des images affreuſes, la chûte de cette nouvelle Babylone. L'execution ſuivit en ſon tems : Rome ceſſa d'être la capitale de l'empire, depuis que Conſtantin en eut transferé le ſiege à Byzance; & depuis que l'empire fut partagé, les Empereurs d'Occident reſiderent à Ravenne, à Milan, & par tout ailleurs qu'à Rome. Ainſi elle perdit peu-à-peu ſon éclat, ſes richeſſes, ſon peuple. Nous avons vû la triſte peinture qu'en faiſoit ſaint Gregoire. Cependant elle fut

Mœurs des Chrét. c. 56.

Apocal. XVII. XVIII.

Nom. 18. *in Ezech.*

Hiſt. liv. xxxv. n. 40. fut priſe & pillée pluſieurs fois par les barbares, qui ravagerent & mirent en pieces tout l'empire d'Occident. Or je compte cette inondation des barbares pour la premiere tentation exterieure de l'Egliſe, depuis les perſecutions des Empereurs païens.

Car ces barbares dans les commencemens de leurs courſes rempliſſoient tout de ſang & de carnage : brûloient les villes entieres, maſſacroient les habitans, ou les emmenoient eſclaves, jettoient par tout la terreur & la deſolation. Les perſecutions les plus cruelles ſous l'empire Romain, n'étoient ni continuelles, ni univerſelles; & il reſtoit un peuple de païens, de même langue & de même nation que les Chrétiens. Ils les écoutoient ſouvent, & ſe convertiſſoient de jour en jour. Mais où il ne reſte plus d'hommes, il n'y a plus d'Egliſes. Et comment convertir des brutaux toûjours armez, toûjours courans au pillage, & dont on n'entend pas la langue ?

Deplus ces barbares qui ruinerent l'empire Romain, étoient ou païens ou heretiques : enſorte que même après les premiers fureurs, quand ils furent aſſez aprivoiſez avec les Romains pour s'entendre l'un l'autre & ſe parler de ſang froid ; les Romains leur étoient toûjours odieux, par la diverſité de religion. Vous avez vû la cruelle perſecution des Vandales en Afrique.

Hiſt. liv. xxx. n. 9. 10. &c.

Ces barbares, il eſt vrai, ſe convertirent ; les uns plûtôt, les autres plus tard ; & dans leur converſion, Dieu ne fit pas moins éclater ſa miſericorde, que dans la punition des Romains il avoit ſignalé ſa juſtice. Mais les barbares en devenant Chrétiens ne quitterent pas entierement leurs anciennes mœurs : ils demeurerent la plûpart legers, changeans, emportez, agiſ-

Mœurs Chrét. c. 57.

agiſſant plus par paſſion que par raiſon. Vous avez vû quels Chrétiens c'étoit que Clovis & ſes enfans. Ces peuples continuoient dans leur mépris pour les lettres & pour les arts, ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre. De-là vint l'ignorance, même chez les Romains leurs ſujets. Car les mœurs de la nation dominante prevalent toûjours, & les études languiſſent, ſi l'honneur & l'interêt ne les ſoûtient.

II. Chûte des études.

Nous voïons la decadence des études dans les Gaules dès la fin du ſixiéme ſiecle, c'eſt-à-dire environ cent ans après l'établiſſement des Francs. Nous en avons un exemple ſenſible dans Gregoire de Tours. Il reconnoît lui-même qu'il avoit peu étudié la grammaire & les lettres humaines; & quand il ne l'avoüeroit pas, on le verroit aſſez. Mais le moindre défaut de ſes écrits eſt le ſtile; on n'y trouve ni choix de matieres, ni arrangement. C'eſt confuſément l'Hiſtoire eccleſiaſtique & la temporelle : ce ſont la plûpart de petits faits de nulle importance, & il en releve ſouvent des circonſtances baſſes & indignes d'une hiſtoire ſerieuſe. Il paroît credule juſqu'à l'excès ſur les miracles.

J'attribuë ces défauts à la mauvaiſe éducation, plûtôt qu'au naturel; autrement il faudroit dire que pendant pluſieurs ſiecles il ne ſeroit preſque pas né d'homme qui eût un ſens droit & un jugement exact. Mais les meilleurs eſprits ſuivent aiſément les prejugez de l'enfance & les opinions vulgaires, quand ils ne ſont pas exercez à raiſonner, & ne ſe propoſent pas de bons modelles. Les études ne tomberent donc pas entierement avec l'empire Romain, la religion les conſerva : mais il n'y eut plus que les Eccleſiaſtiques qui étudierent, & leurs études furent groſſieres & imparfaites. Je parle des ſciences hu-

Hiſt. Lib. XL. n. 7.

humaines : car pour les dogmes de la religion, ils ſuivoient l'autorité certaine de l'Ecriture & de la Tradition des Peres. Le Pape Agathon le témoigne dans la lettre dont il chargea ſes legats pour le ſixiéme concile. Nous ne les envoïons pas, dit-il, par la confiance que nous avons en leur ſçavoir : car comment pourroit-on trouver la ſcience parfaite des Ecritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & gagnent à grande peine leur ſubſiſtance chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous gardons avec ſimplicité de cœur la foi que nos Peres nous ont laiſſée.

to. 6. conc. p. 681.

Dans les ſiecles ſuivans, les hommes les plus éclairez comme Bede, Alcuin, Hincmar, Gerbert ſe ſentoient du malheur des tems : voulant embraſſer toutes les ſciences, ils n'en approfondiſſoient aucune, & ne ſçavoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus étoit la critique, pour diſtinguer les pieces fauſſes des veritables. Car il y avoit dès-lors quantité d'écrits fabriquez ſous des noms illuſtres, non-ſeulement par des Heretiques, mais par des Catholiques, & même à bonne intention. J'ai marqué que Vigile de Thaſpe avoüe lui-même avoir emprunté le nom de ſaint Athanaſe, pour ſe faire écouter des Vandales Ariens. Ainſi quand on n'avoit pas les actes d'un martyr pour lire au jour de ſa fête, on en compoſoit les plus vraiſemblables ou les plus merveilleux que l'on pouvoit ; & par là l'on croïoit entretenir la pieté des peuples. Ces fauſſes legendes furent principalement fabriquées à l'occaſion des tranſlations de reliques, ſi frequentes dans le neuviéme ſiecle.

Hiſt. liv. xxx. n. 8.

On faiſoit auſſi des titres, ſoit à la place des veritables que l'on avoit perdus, ſoit abſolument ſuppoſez : comme la fameuſe donation de

de Conſtantin, dont on ne doutoit pas en France au neuviéme ſiecle. Mais de toutes ces pieces fauſſes les plus pernicieuſes furent les decretales attribuées aux Papes des quatre premiers ſiecles : qui ont fait une plaïe irreparable à la diſcipline de l'Egliſe, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant les jugemens des Evêques & l'autorité du Pape. Hincmar tout grand canoniſte qu'il étoit, ne put jamais démêler cette fauſſeté : il ſçavoit bien que ces décretales étoient inconnuës aux ſiecles precedens, & c'eſt lui qui nous apprend quand elles commencerent à paroître : mais il ne ſçavoit pas aſſez de critique pour y voir les preuves de ſuppoſition, toutes ſenſibles qu'elles ſont : & lui-même allegue ces decretales quand elles lui ſont favorables.

Hiſt. liv. LI. n. 14.

Hiſt. liv. XLIV. n. 22.

Un autre effet de l'ignorance eſt de rendre les hommes credules & ſuperſtitieux, faute d'avoir des principes certains de créance & une connoiſſance exacte des devoirs de la religion. Dieu eſt tout-puiſſant, & les Saints ont un grand credit auprès de lui, ce ſont des veritez qu'aucun Catholique ne conteſte : donc je dois croire tous les miracles, qui ont été attribuez à l'interceſſion des Saints; la conſequence n'eſt pas bonne. Il faut en examiner les preuves : & d'autant plus exactement, que ces faits ſont plus incroïables & plus importans. Car aſſurer un faux miracle, ce n'eſt rien moins ſelon ſaint Paul que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque très-judicieuſement ſaint Pierre Damien. Ainſi loin que la pieté engage à les croire legerement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur. Il en eſt de même des revelations, des apparitions d'eſprits, des operations du démon, ſoit par le miniſtere des ſorciers ou autrement : en un mot de tous les faits ſurnaturels : qui-

1. Cor. XV. 15.

Petr. Dam. vita S. Dominic. Loric. n. 1.

Digitized by Google

quiconque a du bons sens & de la religion, doit être très-reservé à les croire.

C'est par cette raison que j'ai rapporté très-peu de ce nombre infini de miracles, que racontent les auteurs de ces siecles moins éclairez. Il m'a paru que chez eux le goût du merveilleux l'emportoit sur celui du vrai; & je ne voudrois pas répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'interêt, soit d'attirer des offrandes par l'opinion des guerisons miraculeuses, soit de conserver les biens des Eglises, par la crainte des punitions divines. Car c'est à quoi tendent la plûpart des histoires rapportées dans les recueils de miracles de saint Martin, de saint Benoît, & des autres Saints les plus fameux. Comme si ceux qui sont Saints pour avoir mépriſé les richesses sur la terre, étoient devenus intereſſez dans le ciel, & emploïoient leur credit auprès de Dieu pour se venger de ceux qui pilloient les tresors de leurs Eglises.

III. Menaces & promesses temporelles.

Je vois bien le principal motif qui engageoit à relever avec tant de soin ces prétendus miracles. On vouloit retenir au moins par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchez des éternelles : mais on ne s'appercevoit pas que c'étoit introduire une erreur dangereuse, en raisonnant sur ce faux principe, que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie. C'étoit ramener les Chrétiens à l'état de l'ancien Testament, où les promesses & les menaces étoient temporelles. C'étoit exposer au mépris l'autorité de la religion, dont on prétendoit appuïer ces menaces: puisqu'elles étoient souvent dementies par l'experience; & que l'on voïoit tous les jours les usurpateurs des biens de l'Eglise demeurer impunis & vivre dans une santé & une prosperité parfaite.

Aussi n'étoit-ce pas la doctrine de l'antiquité éclai-

éclairée, & ſaint Auguſtin a prouvé ſolidement le contraire. Il a plû, dit-il, à la divine providence de préparer à l'avenir des biens pour les juſtes, dont les injuſtes ne jouïront point; & pour les impies des maux, dont les bons ne ſeront point tourmentez. Mais quant à ces biens & ces maux temporels, il a voulu qu'ils fuſſent communs aux uns & aux autres : afin que l'on ne deſire pas trop ardemment des biens, que l'on voit auſſi entre les mains des méchans, & que l'on ne faſſe rien de honteux, pour éviter des maux que les bons mêmes ſouffrent le plus ſouvent. Et encore : Si tout peché étoit maintenant puni d'une peine manifeſte, on croiroit que rien ne ſeroit reſervé au dernier jugement; & ſi Dieu ne puniſſoit maintenant aucun peché évidemment, on croiroit qu'il n'y auroit point de providence. De même pour les biens de cette vie, ſi Dieu ne les donnoit à quelques-uns de ceux qui les demandent, il ſembleroit que ces biens ne dépendroient pas de lui, & s'il les donnoit à tous ceux qui les demandent, nous croirions ne le devoir ſervir que pour ces recompenſes, & au lieu d'être pieux nous ſerions avares. 1. *Civit. c.* 8.

Il montre enſuite que les plus gens de bien ne laiſſent pas de commettre des pechez, pour leſquels ils meritent des peines temporelles; & qu'il y a une autre raiſon pour les faire ſouffrir en cette vie comme Job, afin qu'ils connoiſſent le fond de leurs cœurs, & qu'ils apprennent par experience, s'ils aiment Dieu par une pieté ſincere & deſintereſſée. Il enſeigne auſſi que Dieu recompenſe en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne leur reſerve point d'autre recompenſe. Enfin il ajoûte : Nous apprenons maintenant à ſouffrir patiemment les maux, que ſouffrent même les bons, & à ne pas beaucoup eſtimer *c.* 9. v. *Civit. c.* 13. xx. *Civit. c.* 2.

les

les biens que les méchans même obtiennent. Ainſi Dieu nous donne une inſtruction ſalutaire, en nous cachant ſa juſtice. Car nous ne ſçavons par quel jugement de Dieu, cet homme de bien eſt pauvre & ce méchant riche : pourquoi l'innocent eſt condamné & le criminel abſous. Que ſi cette abſurdité, pour ainſi dire, avoit toûjours lieu en cette vie, on y pourroit trouver quelque raiſon de juſtice : mais il arrive ſouvent du mal aux méchans & du bien aux bons : ce qui rend les jugemens de Dieu plus impenetrables.

Il ſemble qu'on eut oublié cette doctrine, quand les Evêques & les Papes mêmes emploïoient ſi hardiment les promeſſes temporelles pour engager les Princes à les proteger ; comme entre autres le Pape Etienne II. dans la lettre écrite aux François au nom de ſaint Pierre. Ces promeſſes & ces menaces peuvent impoſer quelque tems à des ignorans : mais quand ils voïent qu'elles ſont ſans effet, comme il arrive le plus ſouvent, elles ne ſont propres qu'à les ſcandaliſer & à ébranler leur foi : les faiſant douter de la ſolidité des promeſſes & des menaces qui regardent l'autre vie. Cependant on a continué juſques dans les derniers ſiecles à ſuivre cette vieille prevention ; & je ne puis aſſez m'étonner qu'un homme auſſi éclairé que le Cardinal Baronius releve avec tant de ſoin les mauvais ſuccès arrivez aux ennemis de l'Egliſe, particulierement du ſaint Siege, comme autant de punitions divines, & les avantages des Princes pieux comme des preuves, qu'ils ſoutenoient la bonne cauſe. Toutefois la verité de l'hiſtoire l'oblige ſouvent à recourir à la profondeur des jugemens de Dieu, pour ſauver les diſgraces arrivées aux plus zelez Catholiques ; & il ne s'apperçoit pas qu'une preuve qui n'eſt pas toûjours concluante, ne l'eſt jamais.

Steph. epiſt. 5.

Hiſt. liv. XLIII. n. 17.

Je

IV. Reliques.

Je reviens aux effets de l'ignorance & de la credulité mal reglée. Il faut y compter la facilité à recevoir des reliques, dont l'examen demande à proportion du jugement & de la precaution, comme celui des miracles. Il eſt certain en general que les reliques des Saints meritent d'être honorées; & vous en avez vû la pratique dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, dans les actes des Martyrs les plus authentiques & dans les écrits des Peres. Souvenez-vous entre autres de ce que dit ſaint Auguſtin des reliques de ſaint Etienne & des miracles qui s'y faiſoient. Mais il témoigne que dès ſon tems on debitoit de fauſſes reliques; & il n'eſt pas toûjours aiſé de les diſtinguer des vraïes. On ne s'y ſeroit jamais trompé, ſi l'on avoit toûjours gardé la ſage précaution de ne point toucher aux ſepulcres des Saints; & de laiſſer leurs corps entiers bien avant dans la terre, comme ſont encore à Rome ceux des ſaints Apôtres; & vous avez vû avec quelle fermeté ſaint Gregoire refuſa à l'imperatrice même le chef de ſaint Paul. On ſe contentoit alors d'envoïer pour reliques, ou des linges qui avoient touché les ſepulcres des Saints, ou des tapis qui les avoient couverts, ou qui avoient couvert leurs autels.

Mœurs Chrét. c. 22.

III *Epiſt. 30.*

Ce fut en Orient que l'on commença à transferer & à diviſer les reliques, & ce fut l'occaſion des impoſtures. Car pour aſſurer des reliques, il eût fallu les ſuivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par leſquelles elles avoient paſſé: ce qui n'étoit pas ſi difficile dans les commencemens. Mais après pluſieurs ſiecles il fut bien plus aiſé d'impoſer, non ſeulement au peuple, mais aux Evêques devenus moins éclairez & moins attentifs; & depuis que l'on eut établi la regle de

de ne point conſacrer d'Egliſes ni d'autels ſans reliques, la neceſſité d'en avoir, fut une grande tentation de ne les pas examiner de ſi près. L'interêt d'attirer des offrandes & des pelerinages, qui enrichiſſoient les villes, fut encore dans la ſuite une tentation plus groſſiere.

Je ne prétends pas par ces reflexions generales rendre ſuſpecte aucune relique en particulier : je ſçais qu'il y en a pluſieurs de très-certaines, ſçavoir celles des ſaints Patrons de chaque ville, qui y ſont morts & qui ont toûjours été honorez depuis : comme à Paris ſaint Denis, ſaint Marcel, ſainte Geneviéve. Car encore qu'elles aïent été transferées du tems des Normans, on ne les a jamais perduës de vûë. Pour les autres, j'en laiſſe l'examen à la prudence de chaque Evêque; & je dis ſeulement, que cet examen doit être plus rigoureux à l'égard de celles, qui après avoir été cachées pendant pluſieurs ſiecles, n'ont paru que dans des tems d'ignorance : ou que l'on prétend avoir été apportées de fort loin, ſans que l'on ſçache ni comment elles en ſont venuës, ni comment elles avoient été conſervées. Je crois toutefois que Dieu, qui connoît le fond des cœurs, ne laiſſe pas d'avoir agréable la devotion des peuples, qui n'aïant intention que de l'honorer en ſes Saints, reverent de bonne foi les reliques expoſées depuis pluſieurs ſiecles à la veneration publique.

Il faut donc diſtinguer ce qui eſt de la Foi catholique, ſçavoir l'utilité de l'interceſſion des Saints & de la veneration de leurs Reliques, d'avec les abus que l'ignorance & les paſſions humaines y ont joint : non ſeulement en ſe trompant dans le fait, & honorant comme reliques, ce qui ne l'étoit pas, mais s'appuïant trop ſur les vraïes reliques ; & les regardant comme des moïens infaillibles d'attirer ſur les particuliers

& ſur les villes entieres toutes ſortes de benedictions temporelles & ſpirituelles. Quand nous aurions les Saints mêmes vivans & converſans avec nous, leur preſence ne nous ſeroit pas plus avantageuſe que celle de JESUS-CHRIST. Or il dit expreſſément dans l'Evangile : Vous direz au pere de famille : Nous avons bû & mangé avec vous, & vous avez enſeigné dans nos places. Et il vous dira : Je ne ſçais qui vous êtes. L'utilité des reliques eſt donc de nous faire ſouvenir des Saints, & nous exciter à l'imitation de leurs vertus : autrement la preſence des reliques, ni des lieux ſaints ne nous ſauvera pas, non plus que les Juifs, à qui le Prophete reprochoit, qu'ils ſe confioient en des paroles de menſonges, en diſant : Le temple du Seigneur, le temple du Seigneur, ſans corriger leurs mœurs.

Luc. XIII. 26.

Jerem. VII. 4.

V. Pelerinages. *Mœurs Chrét. n.* 44.

Les pelerinages furent une ſuite de la veneration des lieux ſaints & des reliques, principalement avant l'uſage de les transferer. Ils étoient plus faciles ſous l'empire Romain par le commerce continuel des provinces : mais ils ne laiſſerent pas d'être très-frequens ſous la domination des barbares, depuis que les nouveaux roïaumes eurent pris leur conſiſtance. Je crois même que les mœurs de ces peuples y contribuerent : car ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre ils étoient dans un continuel mouvement. Ainſi les pelerinages devinrent une devotion univerſelle des peuples & des Rois, du Clergé, des Evêques & des moines. J'oſe dire que c'étoit preferer un petit acceſſoire à l'eſſentiel de la religion, quand un Evêque quittoit ſon dioceſe pendant des années entieres, pour aller de l'extremité de la France ou de l'Angleterre à Rome ou même à Jeruſalem : quand des abbez ou des moines ſortoient de leurs retraites ; quand des femmes, ou même des religieuſes,

Bonif. ep. 105. *hiſt. liv.* XLII. *n.* 35.

gieuſes, s'expoſoient à tous les perils de ces grands voïages. Vous avez vû par les plaintes de ſaint Boniface, les accidens deplorables qui en arrivoient. Il y avoit ſans doute plus à perdre qu'à gagner, & je regarde ces pelerinages indiſcrets, comme une des ſources de relâchement de la diſcipline : auſſi s'en plaignoit-on dès le commencement du neuviéme ſiecle. Mais ce fut principalement la penitence qui en ſouffrit. Auparavant on enfermoit les penitens dans les diaconites, ou d'autres lieux près de l'Egliſe, pour y vivre recueillis & éloignez des occaſions de rechûte. Vous l'avez vû dans le ſacramentaire attribué à ſaint Gelaſe, & dans une lettre du Pape Gregoire III. mais depuis le huitiéme ſiecle on introduiſit tout le contraire pour penitence : en ordonnant aux plus grands pecheurs de ſe bannir de leurs païs & paſſer quelque tems à mener une vie errante à l'exemple de Caïn. On vit bien-tôt l'abus de cette penitence vagabonde ; & dès le tems de Charlemagne, on défendit de ſouffrir davantage ces hommes affreux, qui ſous ce pretexte couroient par le monde nuds & chargez de fers : mais l'uſage d'impoſer pour penitence quelque pelerinage fameux reſta : & ce fut le fondement des croiſades.

Conc. Cabil. 813. c. 40.
Hiſt. liv. XLVI. n. 5.
V. Morin. penit. v. c. 15.
Hiſt. liv. XXX. n. 42.
Greg. ep. 2. ad Leon.
Hiſt. liv. XLII. n. 9.
Morin. lib. VII. c. 15.
Capit. Aquiſg. an. 789. c. 77.
Sup. liv. XLIV. n. 46.

VI. Superſtitions.

L'abus dans la veneration des reliques degenera en ſuperſtition ; mais l'ignorance du moïen âge en attira de plus manifeſtes. Comme cette divination nommée le ſort des Saints, dont Gregoire de Tours rapporte tant d'exemples, & avec un ſerieux à perſuader qu'il y croïoit. Comme ces épreuves nommées le jugement de Dieu, ſoit par l'eau, ſoit par le feu, ſoit par le combat ſingulier, qu'Agobard condamnoit ſi fortement ; mais qu'Hincmar ſoutenoit, & qui furent en uſage ſi long-tems. Comme l'aſtrologie à laquelle on voit qu'ils croïoient : principalement

Hiſt. liv. XXX. n. 1.
Greg. v. Hiſt. c. 14.
Hiſt. liv. XXXIV. n. 31.
Hiſt. liv. XLVI. n. 48.
Liv. L. n. 22.

palement aux effets des éclipſes & des cometes. Ces ſuperſtitions dans le fond étoient des reſtes du paganiſme, comme d'autres plus manifeſtement criminelles condamnées dans les conciles du même tems. En general le plus mauvais effet des mauvaiſes études eſt de croire ſçavoir ce que l'on ne ſçait point. C'eſt pis que la pure ignorance, puiſque c'eſt y ajoûter l'erreur & ſouvent la preſomption.

VII. Etat de l'Orient.

Je n'ai parlé juſques ici que de l'Occident : mais l'Egliſe Orientale eut auſſi ſes tentations. L'Empire Grec ne fut pas entierement détruit, mais il fut reduit à des bornes bien étroites, d'un côté par les conquêtes des Arabes Muſulmans ; de l'autre par celles de divers Scythes, entre autres des Bulgares & des Ruſſes. Ces deux derniers peuples ſe firent Chrétiens, & leur domination produiſit à peu près les mêmes effets que celle des autres barbares Septentrionaux : mais les Muſulmans prétendoient convertir les autres, & prenoient pour pretexte de leurs conquêtes le zele d'établir leur religion par toute la terre. Ils ſouffroient à la verité les Chrétiens : mais ils emploïoient pour les pervertir tous les moïens poſſibles, excepté la perſecution ouverte : en cela même plus dangereux que les païens. D'ailleurs leur religion a quelque choſe de ſpecieux. Ils ne prêchent que l'unité de Dieu & l'horreur de l'idolâtrie ; & ils ont imité pluſieurs pratiques du Chriſtianiſme, la priere à certaines heures reglées, le jeûne d'un mois, les pelerinages. Enfin leur Indulgence pour la pluralité des femmes & des concubines, attire les hommes ſenſuels. Ils emploïerent entre autres un artifice extrêmement pernicieux au Chriſtianiſme. La Syrie étoit pleine de Neſtoriens, l'Egypte d'Eutyquiens, les uns & les autres ennemis des Patriarches de C. P. & des Empe-

reurs

reurs qu'ils regardoient comme leurs perſecuteurs. Les Muſulmans profiterent de cette diviſion : protegeant les Heretiques, & abaiſſant les Catholiques qui leur étoient ſuſpects, par leur attachement à l'Empereur de C. P. d'où leur vint le nom de Melquites : c'eſt-à-dire en Arabe, roïaux ou imperiaux. C'eſt par là que ces hereſies ſi anciennes ſubſiſtent encore ; & que les Chrétiens d'Orient ont des Evêques & des Patriarches de ces differentes ſectes, Melquites, Neſtoriens, Jacobites, qui ſont les Eutyquiens.

Par ces divers moïens les Muſulmans, ſans exterminer abſolument le Chriſtianiſme, diminuerent extrêmement le nombre des vrais Chrétiens ; & les reduiſirent à une grande ignorance, par la ſervitude qui leur ôtoit le courage & les commoditez d'étudier. Le changement de langue y contribuoit. L'Arabe étant la langue des maîtres, devint celle de tout l'Orient, comme elle eſt encore : le Grec ne fut conſervé que par la religion & chez les Melquites ſeulement: car les Neſtoriens faiſoient leur ſervice en Syriaque, & les Jacobites en Cofte ou ancien Egyptien. Ainſi comme tous les livres eccleſiaſtiques ou profanes étoient en Grec, il fallut les traduire, ou apprendre cette langue, ce qui rendit les études bien plus difficiles. De-là vient qu'incontinent après la conquête des Muſulmans, nous perdons de vûë ces anciennes Egliſes d'Egypte, de Paleſtine, de Syrie autrefois ſi floriſſantes ; & que faute d'écrivains, je n'ai pû vous en marquer la ſuite comme dans les ſiecles precedens. L'hiſtoire d'Eutyquius patriarche d'Alexandrie eſt une preuve de ce que j'avance. Il l'a écrite en Arabe, quoi qu'il fût Melquite ; & on y voit tant de fables & ſi peu d'exactitude, même dans les faits de ſon tems,

qu'elle

qu'elle marque aſſez l'imperfection des études de ces pauvres Chrétiens. Elles s'affoiblirent notablement même chez les Grecs : ſoit par le commerce avec les Barbares leurs voiſins, ſoit par la domination des Empereurs ignorans & brutaux, comme les peuples dont ils étoient ſortis : Leon Iſaurien, ſon fils Copronyme, Leon l'Armenien. L'hereſie des Iconoclaſtes que ces Princes ſoûtinrent avec tant de fureur, venoit dans le fond d'une ignorance groſſiere : qui leur faiſoit prendre pour idolâtrie le culte des ſaintes images, & ceder aux reproches des Juifs & des Muſulmans. Ils ne conſideroient pas que ce culte étoit reçû dans l'Egliſe par une tradition immemoriale, & que l'Egliſe ne peut errer ; qui eſt la grande preuve des Peres du ſeptiéme concile. *Hiſt. liv.* XLII. *n.* 28. XLVI. *n.* 1. *Hiſt. liv.* XLIV. *n.* 36.

Mais les actes de ce même concile ſont une preuve de la décadence des études, par le grand nombre d'hiſtoires douteuſes, pour ne pas dire fabuleuſes, & d'écrits ſuſpects qui y ſont citez, & qui montrent que les Grecs n'étoient pas meilleurs critiques que les Latins : ce qui toutefois ne fait rien pour le fond de la queſtion, puiſqu'ils rapportent aſſez de preuves autentiques du culte des images, & fondent leur déciſion ſur l'infaillibilité de l'Egliſe. Un autre exemple illuſtre de la mauvaiſe critique des Grecs, eſt la facilité avec laquelle ils reçurent les écrits attribuez à ſaint Denis l'Areopagite. On les rejettoit du tems de Juſtinien, & cent ans après on ne les conteſtoit point aux Monothelites, qui faiſoient un ſi grand fond ſur l'operation théandrique mentionnée dans cet auteur. *Hiſt. liv.* XXXII. *n.* 32. *liv.* XXXVIII. *n.* 50.

La perſecution des Iconoclaſtes avoit preſque éteint les études dans l'empire Grec ; mais elles ſe reveillerent ſous Baſile Macedonien, par les ſoins du ſçavant Photius, & continuerent

ſous Leon le Philoſophe & ſes ſucceſſeurs. Toutefois les écrivains de ce tems-là ſont bien audeſſous de ceux de l'ancienne Grece. Leur langage eſt aſſez pur, mais leur ſtyle eſt façonné & affecté : ce ne ſont que lieux communs, vaines déclamations, oſtentation de leur ſçavoir, reflexions inutiles. Le plus illuſtre exemple de ce mauvais ſtyle & le plus de mon ſujet eſt celui de Metaphraſte : qui nous a tant gâté de vies de Saints, prétendant les rendre plus agréables, ſuivant le témoignage de Pſellus ſon admirateur.

Hiſt. liv. LV. n. 31.

On voit chez les Grecs, pour le moins autant que chez les Latins, l'amour des fables & la ſuperſtition, l'un & l'autre enfans de l'ignorance. Pour les fables, je me contenterai de citer l'image miraculeuſe d'Edeſſe dont l'Empereur Conſtantin Porphyrogenete a fait une ſi longue hiſtoire, que j'ai rapportée exprès. Pour les ſuperſtitions, l'hiſtoire Bizantine en fournit des exemples à chaque page. Il n'y a point d'Empereur qui monte ſur le trône ou qui en deſcende, ſans préſage ou prédictions. Il y a toûjours quelque caloyer dans une iſle, fameux par l'auſterité de ſa vie, qui promet l'Empire à un grand capitaine, & le nouvel Empereur le fait Evêque d'un grand ſiege. Mais ces prétendus prophetes étoient ſouvent des impoſteurs. Je reviens maintenant à l'Occident

Hiſt. liv. LV. n. 30.

VIII. Clercs chaſſeurs & guerriers.

Un autre effet de la domination des Barbares, c'eſt que les Evêques & les clercs devinrent chaſſeurs & guerriers comme les laïques : ce qui toutefois n'arriva pas ſi-tôt. Car dans les commencemens, les Barbares, quoique Chrétiens, n'étoient pas admis dans le clergé. Outre l'ignorance, leur ferocité & leur legereté naturelle empêchoit de leur confier l'adminiſtration des Sacremens & la conduite des ames.

Ce

Digitized by Google

Ce ne fut guere qu'au ſeptiéme ſiecle qu'ils entrerent indifferemment dans les ordres, autant que je puis juger par les noms des Evêques & des clercs, qui juſques-là ſont preſque tous Romains. Auſſi ne voïons-nous que depuis ce tems des défenſes aux clercs de porter les armes, de chaſſer & de nourrir des chiens & des oiſeaux pour le plaiſir. Or l'exercice violent de la chaſſe, l'attirail & la dépenſe qui en ſont les ſuites, ne s'accordent pas avec la modeſtie cléricale, avec l'étude, la priere, le ſoin des pauvres, l'inſtruction des peuples, une vie reglée & mortifiée. *Concil. Epaon. c. 4. Gabilon. II. c. 9.*

L'exercice des armes en eſt encore plus éloigné : cependant il devint en quelque façon neceſſaire aux Evêques, à cauſe des biens eccleſiaſtiques : car ce fut en ce tems là que s'établit le droit des fiefs. Sous les deux premieres races de nos Rois, & bien avant dans la troiſiéme, la guerre ne ſe faiſoit point par des troupes enrôlées & ſoudoyées : mais par ceux à qui les Princes & les Seigneurs avoient donné des terres, à la charge du ſervice. Chacun ſçavoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux & d'armes : & il devoit les mener lorſqu'il étoit commandé. Or comme les Egliſes poſſedoient dès-lors de grandes terres, les Evêques ſe trouverent engagez à ſervir l'Etat comme les autres Seigneurs. Je dis les Evêques : car tous les biens eccleſiaſtiques de chaque dioceſe étoient encore adminiſtrez en commun ſous leur autorité : on n'en avoit diſtrait que les biens des monaſteres : ces portions attribuées à chaque clerc, que nous appellons benefices, n'étoient pas encore diſtinguées ; & ce que l'on appelloit alors benefices, étoient ou des fiefs donnez à des laïques, ou l'uſufruit de quelque fond de l'Egliſe accordé à un clerc pour *Liv. XXX. n. 54. XXXI. n. 1. XXXII. n. 59.*

recompenſe, ou autrement, à la charge de revenir après ſa mort à la maſſe commune.

Les Evêques avoient leurs vaſſaux obligez à ſervir à leur ordre pour les fiefs qu'ils tenoient d'eux; & quand l'Evêque lui-même étoit mandé par le Roi, il devoit marcher à la tête de ſes troupes. Charlemagne trouvant ce droit établi, voulut bien s'en relâcher à la priere de ſon peuple; & il diſpenſa les Evêques de ſervir en perſonne, pourvû qu'ils envoïaſſent leurs vaſſaux. Mais ce reglement fut mal obſervé, & nous voïons après comme devant des Evêques armez, combattans, pris & tuez à la guerre.

Hiſt. liv. XLV. n. 26.

IX. Seigneuries temporelles des Egliſes.

Indépendamment de la guerre, les ſeigneuries temporelles devinrent aux Evêques une grande ſource de diſtraction. Les Seigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'Etat, qui ſe traitoient ou dans les aſſemblées generales, ou dans les conſeils particuliers des Princes; & les Evêques, comme lettrez, y étoient plus utiles que les autres Seigneurs. Il falloit donc être preſque toûjours en voïage: car ni la cour du Prince, ni les aſſemblées ou parlemens, n'avoient point de lieu fixe. Charlemagne, par exemple, étoit tantôt deçà, tantôt delà le Rhin; tantôt en Italie, tantôt en Saxe, aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la Chapelle. Il menoit toûjours avec lui grand nombre d'Evêques ſuivis de leurs vaſſaux & de leurs domeſtiques: quelle perte de tems! Quelle diſtraction! Quand trouvoient-ils du loiſir pour viſiter leurs dioceſes, pour prêcher, pour étudier? Les parlemens ou aſſemblées generales étoient auſſi des conciles: mais ce n'étoit plus ces conciles, établis ſi ſagement par les canons en chaque province, entre les Evêques voiſins: c'étoit des conciles nationaux de tout l'Empire François, où l'on voïoit enſemble l'Archevêque de Co-

:ologne avec ceux de Tours, de Narbonne & de Milan, les Evêques d'Italie, de Saxe & d'Aquitaine. Les reglemens en étoient plus uniformes, mais le peu de reſidence des Evêques nuiſoit à l'execution.

Ces aſſemblées étoient eſſentiellement parlemens, & conciles par occaſion, pour profiter de la rencontre de tant d'Evêques enſemble. Le principal objet étoit donc le temporel & les affaires d'Etat; & les Evêques ne pouvoient ſe diſpenſer d'y prendre part, étant convoquez pour cet effet comme les autres Seigneurs. De-là vient ce mélange du temporel & du ſpirituel ſi pernicieux à la religion. J'ai rapporté en leur tems les maximes des anciens ſur la diſtinction des deux puiſſances eccleſiaſtique & ſeculiere: entre autres la lettre de Syneſius & le fameux paſſage du Pape Gelaſe, tant de fois relevé dans la ſuite. Vous avez vû que ces ſaints Docteurs étoient perſuadez, qu'encore que les deux puiſſances euſſent été jointes, quelques fois avant la venuë de JESUS-CHRIST, Dieu connoiſſant la foibleſſe humaine, les a depuis entierement ſeparées; & que comme les Princes ſouverains, bien qu'établis par l'ordre de Dieu, n'ont aucune part au ſacerdoce de la loi nouvelle: ainſi les Evêques n'ont reçû de JESUS-CHRIST aucun pouvoir ſur les choſes temporelles. En ſorte qu'ils ſont entierement ſoumis aux Princes à cet égard; comme pour le ſpirituel, les Princes ſont entierement ſoumis aux Evêques. Voilà les maximes de la ſainte antiquité, que nous voïons en leur entier au huitiéme ſiecle dans la ſeconde lettre du Pape Gregoire III. à Leon Iſaurien. Le Pape Nicolas I. les alleguoit encore au ſiecle ſuivant, écrivant à l'Empereur de C. P. Avant JESUS-CHRIST, dit-il, il y avoit des Rois qui étoient auſſi Prê-

Hiſt. liv. XXI. *n.* 45. *Liv.* XXX. *n.* 31.

Hiſt. liv. XLII. *n.* 9. *Nic. ep.* 8. *to.* 8. *conc. p.* 324. B. *Hiſt. liv.* L. *n.* 41.

tres, comme Melchiſedec. Le diable l'a imité en la perſonne des Empereurs païens qui étoient ſouverains Pontifes : mais après la venuë de celui qui eſt veritablement Roi & Pontife, l'Empereur ne s'eſt plus attribué les droits du Pontife, ni le Pontife les droits de l'Empereur. JESUS-CHRIST a ſeparé les deux puiſſances : en ſorte que les Empereurs Chrétiens euſſent beſoin des Pontifes pour la vie éternelle, & que les Pontifes ſe ſerviſſent des loix des Empereurs pour la vie & les affaires temporelles. Ainſi parloit le Pape Nicolas, que perſonne n'accuſe d'avoir negligé les droits de ſon ſiege.

X. Confuſion des deux Puiſſances.

Mais depuis que les Evêques ſe virent Seigneurs & admis en part du gouvernement des Etats, ils crurent avoir, comme Evêques, ce qu'ils n'avoient que comme Seigneurs : ils prétendirent juger les Rois, non ſeulement dans le tribunal de la penitence, mais dans les conciles ; & les Rois, peu inſtruits de leurs droits, n'en diſconvenoient pas : comme je l'ai rapporté, entre autres, de Charles le Chauve & de Loüis d'Outremer. La ceremonie du ſacre, introduite depuis le milieu du huitiéme ſiecle, ſervit encore de prétexte : les Evêques en impoſant la couronne, ſembloient donner le roïaume de la part de Dieu.

Hiſt. liv. XLIX. *n.* 46. LII. *n.* 12. LV. *n.* 36.

Dès auparavant je trouve un attentat notable ſur la dignité roïale, que je compte pour le premier. C'eſt la dépoſition de Vamba Roi des Viſigoths en Eſpagne au douziéme concile de Tolede l'an 681. ſous prétexte qu'on l'avoit mis en penitence & revêtu de l'habit monaſtique : quoiqu'à ſon inſçû, parce qu'une maladie lui avoit fait perdre connoiſſance. Le ſecond exemple celebre eſt la penitence de Loüis le Debonaire, après laquelle les Evêques qui la lui impoſerent, prétendoient qu'il ne lui étoit plus permis de re-

Liv. XI. *n.* 29.

Liv. XLVII. *n.* 40.

reprendre la dignité roïale. Saint Ambroiſe ne tira pas de telles conſequences de la penitence de Theodoſe. Dira-t-on, que ce grand Saint manquât de courage pour faire valoir l'autorité de l'Egliſe : ou qu'il fût moins éclairé que les Evêques Goths du ſeptiéme ſiecle, & les François du neuviéme.

Le Comte Boniface Gouverneur d'Afrique, pouſſé à bout par les ennemis qu'il avoit à la cour, prit les armes pour ſa ſûreté, & conſulta ſaint Auguſtin ſon ami. Ce ſaint Docteur lui donne des avis ſalutaires pour le reglement de ſes mœurs & le bon uſage de ſa puiſſance : mais quant à la guerre qu'il avoit entrepriſe, il lui déclare nettement, qu'il n'a point de conſeil à lui donner, & qu'il ne veut point toucher cette matiere C'eſt qu'il ſçavoit parfaitement les bornes de ſes devoirs, & ne vouloit pas faire un pas au-delà. Nos Evêques bien plus hardis ſe déclarerent contre Loüis le Debonaire pour ſes enfans; & les animerent à cette guerre civile qui ruina l'empire François. Les prétextes ſpecieux ne leur manquoient pas : Loüis étoit un Prince foible, gouverné par ſa ſeconde femme, tout l'empire étoit en deſordre : mais il falloit prévoir les conſequences, & ne pas prétendre mettre en penitence un Souverain, comme un ſimple moine.

Liv. XXIV. *n.* 51. 52. *Aug. ep.* 220.

Les Papes croïant avec raiſon, avoir autant & même plus d'autorité que les Evêques, entreprirent bien-tôt de regler les differends entre les Souverains : non par voïe de mediation & d'interceſſion ſeulement, mais par autorité : ce qui en effet étoit diſpoſer des couronnes. C'eſt ainſi qu'Adrien II. défendit à Charles le Chauve de s'emparer du roïaume de Lothaire ſon neveu, & trouva fort mauvais qu'il n'eût pas laiſſé de s'en mettre en poſſeſſion. Mais vous

Hiſt. Nv. L. I. *n.* 24. L. II. *n.* I.

LII. n. 8. *Hincmar. epiſt. 41.* avez vû avec quelle vigueur Hincmar répondit aux reproches de ce Pape, lorſqu'il lui diſoit ſous le nom des Seigneurs François, que la conquête des roïaumes de ce monde ſe fait par la guerre & par les victoires, & non par les excommunications du Pape & des Evêques. Et enſuite : Priez le Pape de conſiderer, qu'il ne peut être tout enſemble Roi & Evêque : que ſes prédeceſſeurs ont reglé l'Egliſe & non pas l'état. Et encore : Il ne convient point à un Evêque d'excommunier, pour ôter ou donner à quelqu'un un roïaume temporel; & le Pape ne nous perſuadera pas, que nous ne puiſſions arriver au roïaume du ciel, qu'en recevant le Roi qu'il nous voudra donner ſur la terre.

Voilà juſques où ſont allez les inconvenien sde cette alliance de l'épiſcopat avec la ſeigneurie temporelle. On a crû dans ces tems moins éclairez, qu'être Evêque & Seigneur, valoit mieux qu'être Evêque ſimplement : mais on n'a pas conſideré, que le Seigneur nuit à l'Evêque, comme nous ne voïons que trop encore à preſent en Allemagne & en Pologne. C'eſt en ces rencontres qu'a lieu la ſage maxime d'Heſiode, que la moitié vaut mieux que le tout. Mais à quoi bon citer Heſiode quand nous avons l'autorité de JESUS-CHRIST même, qui nous enſeigne, que la vertu toute ſeule vaut mieux que la vertu avec les richeſſes.

Dans cette confuſion des deux puiſſances, les ſeculiers empieterent auſſi de leur côté. Souvent les Seigneurs, ſans la participation des Evêques, mettoient des Prêtres dans les Egliſes qui dépendoient de leurs terres : & les Rois dès la premiere race prétendoient diſpoſer des évêchez, quoiqu'en même tems dans les conciles tenus avec leur permiſſion, on recommandât la liberté des élections, dont la forme s'obſervoit

Hiſt. liv. XXXII. *n.* 44. *n.* 69. *Conc. Clarom. an.* 535. *c.* 1. *Conc. Aurel.* III. *c.* 3.

voit toûjours. Le docte Florus diacre de l'Egliſe de Lion, remarque fort bien, que ſous l'empire Romain ni les Empereurs, ni les Magiſtrats, ne ſe mêloient ordinairement de l'élection des Evêques, non plus que de l'ordination des Prêtres: c'eſt que les Evêques n'avoient point de puiſſance temporelle, comme ils n'en ont jamais eu dans l'empire Grec. Mais dans les roïaumes formez du débris de l'empire d'Occident, les Evêques étoient ſi puiſſans, qu'il étoit de l'interêt des Rois de s'en aſſurer: c'eſt pourquoi dans les élections les plus canoniques, le conſentement du Prince étoit neceſſaire. Il ne faut pas dans cette matiere prétendre établir le droit ſur les faits ſouvent abuſifs, mais ſur les canons, les loix & les actes autentiques. Ce que j'ai dit des Evêques doit s'entendre auſſi des Abbez à proportion. Quoiqu'ils fuſſent titulaires & par conſequent moines, ils ſe trouverent Seigneurs, à cauſe des terres que poſſedoient les monaſteres: ils eurent des vaſſaux & des troupes qu'ils menoient à la guerre: ils étoient ſouvent à la cour, & étoient appellez aux conſeils des Rois & aux parlemens. On peut juger dans cette vie ſi diſſipée, combien il étoit difficile à ces Abbez d'obſerver leur regle; & non ſeulement à eux, mais aux moines dont ils menoient toûjours quelques-uns à leur ſuite: combien leur abſence cauſoit de relâchement au monaſtere & leur rétour de diſtraction. Ces Abbez Seigneurs aïant beſoin d'être riches pour fournir à tant de voïages & d'autres dépenſes, ſe ſervoient de leur credit pour ſe faire donner pluſieurs abbaïes, & les gardoient ſans ſcrupule.

Poſſ. Agob. to. 2. p. 254. Hiſt. liv. XLVI. n. 47.

L'abus alla plus loin: on donna des monaſteres à des Evêques & à des Clercs, quoique n'étant point moines ils fuſſent incapables d'être Abbez: car les commendes n'ont été introdui-

tes que dans les derniers ſiecles. Enfin les Rois donnerent des abbaïes à des purs laïques, ou les prirent pour eux-mêmes, & cet abus dura publiquement depuis le huitiéme ſiecle juſques au dixiéme. Des Seigneurs, ſans autre formalité que la conceſſion du Prince, alloient ſe loger dans les monaſteres avec leurs femmes & leurs enfans, leurs vaſſaux & leurs domeſtiques, leurs chevaux & leurs chiens : conſumant la plus grande partie du revenu, & laiſſant le reſte à quelque peu de moines qu'ils y ſouffroient pour la forme, & qui ſe relâchoient de plus en plus.

Hiſt. l. v. LIX. n. 16. Le même abus regnoit en Orient, mais l'origine en avoit été plus canonique. Les Iconoclaſtes ennemis declarez de la profeſſion monaſtique avoient ruiné la plûpart des monaſteres. Pour les rétablir, les Empereurs & les patriarches de C. P. chargerent des Evêques ou des laïques puiſſans d'en prendre ſoin; de conſerver les revenus, retirer les biens alienez, réparer les bâtimens, raſſembler les moines. On appella ces adminiſtrateurs Chariſticaires. Mais de protecteurs charitables ils devinrent bien-tôt des maîtres intereſſez, qui traitoient les moines en eſclaves, s'attribuant preſque tous les revenus, & tranſportant même à d'autres le droit qu'ils avoient ſur les monaſteres.

XI. Richeſſe des Egliſes.

Voilà l'effet de la richeſſe des Egliſes. C'eſt dans tous les tems une tentation continuelle pour l'ambition des clercs & l'avarice des laïques : principalement quand le clergé ne s'attire pas par ſa conduite l'amour & le reſpect du peuple, quand il paroît lui être à charge, & ne lui pas rendre de ſervice proportionné aux revenus dont il joüit. Il eſt neceſſaire qu'il y ait des fonds deſtinez aux dépenſes communes de la religion chrétienne, comme de toute autre

autre ſocieté : à la ſubſiſtance des clercs occupez à la ſervir, à la conſtruction & l'entretien des bâtimens, à la fourniture des ornemens & ſur tout au ſoulagement des pauvres. Dès les premiers ſiecles, ſous les Empereurs païens, l'Egliſe poſſedoit des immeubles : outre les contributions volontaires, qui avoient été ſon premier fond. Mais il eût été à ſouhaiter, que les Evêques euſſent toûjours compté ces biens pour un embarras, comme ſaint Chryſoſtome, & euſſent été auſſi reſervez que ſaint Auguſtin à en acquerir de nouveaux.

Chryſ. hom. 85. in Matth. Aug. ſerm. 355. 356. Poſſid. vita 6. 24. hiſt. liv. XXII. n. 25. XXIV. n. 39. 40. Capit. 2. ann. 811. conc. Cabil. an. 813. c. 6. Hiſt. liv. XLV. n. 51. XLVI. n. 5. Boll. 5. Jan. to. 19.

Nos Evêques du neuviéme ſiecle n'étoient pas ſi deſintereſſez, comme nous voïons par les plaintes que l'on faiſoit du tems de Charlemagne, qu'ils perſuadoient aux perſonnes ſimples de renoncer au monde, afin que l'Egliſe profitât de leurs biens au préjudice des heritiers legitimes. Sans même emploïer de mauvais moïens, je voi des Evêques reconnus pour ſaints trop occupez, ce me ſemble, d'augmenter le temporel. La vie de ſaint Meinvere de Paderborn, ſous l'Empereur ſaint Henri, eſt principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à ſon Egliſe.

Le treſor des Egliſes, je veux dire l'argenterie, les reliquaires & les autres meubles précieux, étoient les appâts qui attiroient les infidéles à les piller, comme les Normans en France, & les Sarraſins en Italie : les terres & les ſeigneuries excitoient la cupidité des mauvais chrétiens, ſoit pour les envahir à force ouverte, depuis la chûte de l'autorité roïale, ſoit pour les uſurper ſous pretexte de ſervir l'Egliſe. De là vint la brigue & la ſimonie, pour tenir lieu de vocation aux dignitez eccleſiaſtiques. Mais c'eſt auſſi ce qui doit nous raſſurer contre les ſcandales que nous voïons pendant le

dixiéme ſiecle, principalement à Rome. Le Fils de Dieu promettant d'aſſiſter ſon Egliſe juſques à la fin du monde, n'a point promis d'en défendre l'entrée aux méchans : au contraire, il a predit qu'elle en ſeroit toûjours mêlée juſques à la derniere ſeparation. Il n'a pas promis la ſainteté à tous les miniſtres & à tous les paſteurs de ſon Egliſe, non pas même à leur chef, il a ſeulement promis des pouvoirs ſurnaturels à tous ceux qui entreroient dans le miniſtere ſacré ſuivant les formes qu'il a preſcrites. Ainſi comme de tout tems il s'eſt trouvé des méchans, qui ſans la converſion du cœur & les autres diſpoſitions neceſſaires ont reçû le baptême & l'euchariſtie : il s'en eſt trouvé qui ont reçû ſans vocation l'impoſition des mains, & n'en ont pas moins été Prêtres ou Evêques : bien qu'ils l'aïent été pour leur perte & ſouvent pour celle de leur troupeau. En un mot Dieu ne s'eſt point engagé à arrêter par des miracles les ſacrileges, non plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire difficulté de reconnoître pour Papes legitimes ni Sergius III. ni Jean X. & les autres, dont la vie ſcandaleuſe a deshonoré le ſaint Siege, pourvû qu'ils aïent été ordonnez dans les formes par des Evêques : mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'Egliſe d'être toûjours pauvre, que d'être expoſée à de tels ſcandales.

Hiſt. liv. LIV. n. 42. 49.

XII. Corruption des mœurs.

Ils furent auſſi en partie cauſez par l'ignorance, depuis qu'elle eut jetté de trop profondes racines. Après la chûte des études, les bonnes mœurs & les pratiques de vertu ſubſiſterent encore quelque tems, par la force de l'exemple & de l'éducation. On vivoit ainſi à Rome, ſous le Pape Agathon, vers la fin du ſeptiéme ſiecle. Mais l'ignorance croiſſant toûjours, on ſe relâcha de ces ſaintes pratiques, dont on ne connoiſſoit

ſſoit plus les raiſons; & la corruption vint au
int où vous l'avez vûë vers la fin du neuviéme
cle, après Nicolas I. & Adrien II. enſorte que
ur relever l'Egliſe Romaine, il fallût vers le
ilieu de l'onziéme ſiecle y appeller des Alle-
ans mieux inſtruits, comme Gregoire X. &
eon IX. L'ignorance n'eſt bonne à rien, & je
e ſçais où ſe trouve cette prétenduë ſimplicité
ai conſerve la vertu. Ce que je ſçais, c'eſt que
ans les ſiecles les plus tenebreux & chez les na-
ions les plus groſſieres, on voïoit regner les vi-
es les plus abominables. J'en ai donné quelques
preuves à l'occaſion, mais je n'ai oſé les rappor-
ter toutes, & je n'oſe même les marquer plus
preciſément. C'eſt que la concupiſcence eſt en
tous les hommes, & ne manque point de pro-
duire ſes funeſtes effets, ſi elle n'eſt retenuë par
la raiſon aidée de la grace.

Il y a un genre de crime, dont je ne trouve en ces ſiecles des exemples que dans l'Orient. C'eſt l'impieté, & le mépris manifeſte de la religion. Vous avez vû ſans doute avec horreur les jeux ſacrileges du jeune Empereur Michel fils de Theodora, qui ſe promenoit par les ruës de C. P. avec les compagnons de ſes débauches, revêtus des habits ſacrez, contrefaiſant les proceſſions & les autres ceremonies de l'Egliſe, même le redoutable ſacrifice. Photius alors Patriarche le voïoit & le ſouffroit, comme il lui fût reproché au huitiéme concile: ce qui montre qu'il étoit encore plus impie que l'Empereur. Car ce Prince étoit un jeune fou, ſouvent yvre, & toûjours emporté par ſes paſſions; mais Photius agiſſoit de ſang froid, & par de profondes reflexions: c'étoit le plus grand eſprit, & le plus ſavant homme de ſon ſiecle: c'étoit un parfait hypocrite, agiſſant en ſcelerat & parlant en ſaint. Il paroît l'auteur d'une autre eſpece d'im-

Hiſt. liv. XLIX. c. 37.

liv. LI. n. 43.

d'impieté; c'est d'avoir poussé la flatterie, jusques à canoniser des Princes, qui n'avoient rien fait pour le meriter : leur bâtir des Eglises, leur consacrer des fêtes : comme il fit à Constantin, fils aîné de l'Empereur Basile Macedonien, pour le consoler de sa mort, imitant en ce point les auteurs de l'idolâtrie. Constantin Monomaque en voulut faire autant à Zoé à qui il devoit l'Empire.

hist. liv. LIII. *n.* 3. *Sap.* XIV. 15. *hist. liv.* LX. *n.* 13.

XIII. Incontinence du Clergé.

Les trois vices qui ravagerent le plus l'Eglise d'Occident dans ces malheureux tems, furent l'incontinence des clercs, les pillages & les violences des laïques, & la simonie des uns & des autres : tous effets de l'ignorance. Les clercs avoient oublié la dignité de leur profession & les puissantes raisons de cette discipline de la continence. Ils ne sçavoient pas que dès l'origine du Christianisme, cette vertu angelique en a fait la gloire, & qu'on la montroit aux païens, comme une des preuves des plus sensibles de son excellence. L'Eglise aïant donc toûjours un grand nombre de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui se consacroient à Dieu par la continence parfaite : rien n'étoit plus raisonnable que de choisir ses principaux ministres dans cette partie la plus pure du troupeau. L'Eglise en étoit mieux servie par des hommes, qui dégagez des soins d'une famille, n'étoient point partagez, & ne pensoient, comme dit saint Paul, qu'à plaire à Dieu : s'appliquant entierement à la priere, à l'étude, à l'instruction, aux œuvres de charité. Aussi avez-vous vû que cette sainte discipline du celibat des clercs superieurs, s'est toûjours observée dans l'Eglise : quoiqu'avec plus ou moins d'exactitude, selon les tems & les lieux.

Justin. apol. p. 61. B.

Apol. Athen. p. 36. C.

Aug. ver. rel. c. 3. *n.* 5.

Hist. liv. XII. *n.* 38. 47.

1. *Cor.* VII. 32 33.

Mais nos clercs ignorans du neuviéme & du dixiéme siecle, regardoient cette loi comme un

ı joug intolerable. Leurs fonctions étoient preſ-
ıe réduites à chanter des pſeaumes qu'ils n'en-
ndoient pas, & pratiquer des ceremonies exte-
eures. Vivant au reſte comme le peuple, ils ſe
erſuaderent aiſément qu'ils devoient auſſi avoir
:s femmes; & la multitude des mauvais exem-
es leur fit regarder le celibat comme impoſſi-
e, & par conſequent la loi qui l'impoſoit com-
.e une tyrannie inſupportable. Les Grecs fu- *hiſt. liv.*
nt les premiers, qui dès la fin du ſeptiéme XL. *n.* 49.
:cle, ſecouërent ce joug ſalutaire, par le canon
ı concile de Trulle, où ils permirent aux prê-
es de garder leurs femmes, comme ils font
ıcore; & ils prirent pour pretexte un canon
: Carthage mal entendu, & les ſcandales déja
op frequens chez les Latins. Mais le premier *hiſt. liv.*
:emple formel en Occident, eſt celui de ce curé LIV. *n.* 20.
ı dioceſe de Châlons qui voulut ſe marier pu-
iquement, & contre lequel les gens de bien
:leverent, comme on feroit aujourd'hui :
nt on avoit d'horreur d'un mariage ſi nou-
:au.

Les pillages & les violences étoient un reſte XIV.
la barbarie des peuples du Nord. J'en ai Hoſtilitez
arqué l'origine dans le foible gouvernement univerſel-
: Loüis le Débonaire, & le progrès ſous ſes les.
cceſſeurs; & certainement il eſt étrange que *hiſt. liv.*
s Chrétiens ignoraſſent à un tel point les pre- LIX. *n.* 38.
iers élemens de la religion & de la politique,
'ils ſe cruſſent permis de ſe faire juſtice eux-
êmes, & de prendre les armes contre leurs
mpatriotes, comme contre des étrangers. Le
ndement de la ſocieté civile eſt de renoncer
a force pour ſe ſoumettre à des loix, & à des
ges, qui les faſſent executer; & l'eſſence du
ıriſtianiſme eſt la charité, qui oblige non ſeu-
nent à ne faire aucun mal au prochain, mais
ui faire tout le bien poſſible. Qu'étoit-ce
donc,

Digitized by Google

donc, que des Chrétiens toûjours prêts à ſe venger de leurs freres par les meurtres & les incendies, & ne cherchant la juſtice qu'à la pointe de leur épée ?

Vous avez vû les plaintes & les remontrances inutiles que l'on faiſoit contre ces deſordres dans les aſſemblées des Evêques & des ſeigneurs. Autre preuve de l'ignorance : car il falloit être bien ſimple, pour s'imaginer que des exhortations par écrit, & des paſſages de l'Ecriture & des Peres, feroient tomber les armes des mains à des gens accoûtumez au ſang & au pillage. Le remede eût été d'établir des loix tout de nouveau, telles qu'en avoient eu les Grecs, les Romains, & les autres nations policées : mais où trouver alors des legiſlateurs aſſez ſages pour dreſſer de telles loix, & aſſez éloquens pour en perſuader l'execution ?

Cependant la diſcipline de l'Egliſe periſſoit, & les mœurs ſe corrompoient de plus en plus. Les nobles cantonnez chacun dans ſon château, ne venoient plus aux Egliſes publiques recevoir les inſtructions des Evêques. Ils aſſiſtoient aux offices des monaſteres voiſins, ou ſe contentoient des meſſes de leurs chapelains, & des curez de leurs ſerfs ; encore pretendoient-ils les établir & les deſtituer comme il leur plaiſoit ; & ſouvent ils s'attribuoient les dîmes & les autres revenus des Egliſes. Les Evêques ne pouvoient ni corriger ces prêtres, protegez par les ſeigneurs, beaucoup moins les ſeigneurs eux-mêmes : ni viſiter leurs dioceſes, ni s'aſſembler pour tenir des conciles ; & quelquefois ils étoient reduits à prendre les armes, pour défendre contre les ſeigneurs les terres de leurs Egliſes.

XV. Simonie.

Je regarde encore la ſimonie, comme un effet de l'ignorance. Un homme éclairé & perſuadé de la religion chrétienne, ne s'aviſera jamais

s d'en faire un moïen de s'enrichir. Il com-
ndra qu'elle eſt d'un ordre plus élevé, & nous
poſe d'autres biens. Simon lui même n'of- *Act.* VIII. 18. *&c.*
it de l'argent à ſaint Pierre, que parce qu'il
ntendoit rien à cette celeſte doctrine; & ne
mandoit qu'à pouvoir communiquer aux au-
s le don des miracles, pour ſe faire admirer
amaſſer des treſors. Plus les hommes ſont
oſſiers & ignorans, plus ils ſont touchez des
ens temporels, & capables d'y tout rapporter.
es biens ſpirituels & inviſibles, leur paroiſſent
e belles chimeres: ils s'en moquent & ne
omptent pour les biens ſolides, que ce qu'ils
iennent entre leurs mains. Auſſi ne vois-je point
le tems où la ſimonie ait regné dans l'Egliſe ſi
ouvertement, que dans le dixiéme & l'onziéme
ſiecle. Les Princes, qui depuis long-tems s'é-
toient rendus maîtres des élections, vendoient
au plus offrant les évêchez & les Abbaïes; &
les Evêques ſe recompenſoient en détail de ce
qu'ils avoient une fois donné; ordonnant des *Hiſt. liv.* LVIII. *n.* II.
prêtres pour de l'argent, & ſe faiſant païer les
conſecrations d'Egliſes & les autres fonctions.
Voïez le diſcours du Pape Silveſtre II. aux Evê- *Mabill.*
ques. A des gens peu touchez des veritez de la *anal. to.* 2. *p.* 250.
foi, il ſemble que c'eſt faire de rien quelque
choſe, que d'amaſſer des richeſſes en prononçant des paroles & faiſant des ceremonies: ils ſe croïent plus ſins que ceux qui le font gratuitement.

Or la ſimonie a été dans tous les tems la ruine de la diſcipline & de la morale chrétienne: dont le premier pas eſt le mépris des richeſſes, & le renoncement, du moins d'affection, aux biens même que l'on poſſede. Car qui enſeignera cette morale ſi ſublime, quand ceux qui devroient l'enſeigner l'ignorent eux-mêmes: quand le ſel de la terre eſt corrompu? Qui ne cherche au con-

contraire à s'enrichir, quand il voit que ni la ſcience, ni la vertu n'élevent perſonne aux premieres places; & qu'il n'y a que l'argent & la faveur? Ainſi par un malheureux cercle, l'ignorance & la corruption du cœur produit la ſimonie, & la ſimonie augmente l'ignorance & le mépris de la vertu.

XVI. Penitences.

Ce fut auſſi principalement ces trois deſordres, la ſimonie, les violences des Seigneurs, & l'incontinence des clercs, que les Saints de l'onziéme ſiecle combattirent avec plus de zele: mais l'ignorance de l'ancienne diſcipline, fit que l'on ſe méprit dans l'application des remedes. Ils étoient de deux ſortes: les penitences, & les cenſures, contre ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à la penitence. Les penitences canoniques étoient encore en vigueur à la fin de l'onziéme ſiecle, j'en ai rapporté des exemples; & loin de ſe plaindre qu'elles fuſſent exceſſives, on ſe plaignoit de certains nouveaux canons ſans autorité, qui les avoient notablement diminuées. Mais on s'étoit imaginé, je ne ſai ſur quel fondement, que chaque peché de même eſpece meritoit ſa penitence: que ſi un homicide, par exemple, devoit être expié par une penitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides: ce qui rendoit les penitences impoſſibles & les canons ridicules. Auſſi n'étoit-ce pas ainſi que l'entendoient les anciens. Je croi bien que le nombre des pechez de même eſpece ajoûtoit à la rigueur de la penitence, qui étoit toûjours ſoûmiſe à la diſcretion des Evêques: mais enfin elle ſe meſuroit à proportion de la vie des hommes, & on n'obligeoit à faire penitence juſqu'à la mort, que pour certains crimes les plus énormes.

Alex. II. *p.* 29 30. *&c.* *Pet. Dam. epiſc.* VII. *c.* 10. 11.

Hiſt. liv. LVIII. *n.* 52.

Depuis que l'on eut rendu les penitences impoſſibles, à force de les multiplier: il fallut venir

à des compenſations & des eſtimations, tel- *Burch. lib.*
qu'on les voit dans le decret de Burchard, *VI. c. 12. 14.*
dans les écrits de Pierre Damien. C'étoit des
aumes, des genuflexions, des coups de diſci-
ne, des aumônes, des pelerinages : toutes
tions que l'on peut faire ſans ſe convertir.
nſi celui qui en recitant des pſeaumes ou ſe *Pet. Dam.*
gellant, rachetoit en peu de jours pluſieurs an- *Vita SS.*
es de penitence, n'en retiroit pas le fruit qu'el- *Rod. & Do-*
eût produit : ſçavoir d'exciter & de fortifier *min. c. 8. 10.*
s ſentimens de componction par de longues &
equentes reflexions; & de détruire les mauvai-
es habitudes, en demeurant long-tems éloigné
les occaſions, & pratiquant long-tems les ver-
us contraires. C'eſt ce que ne faiſoient pas des
genuflexions ou des prieres vocales. Les peniten-
ces acquitées par autrui le faiſoient beaucoup
moins; & les diſciplines qu'un ſaint moine ſe
donnoit pour un pecheur, n'étoient pas pour ce
pecheur des penitences medecinales. Car le peché
n'eſt pas comme une dette pecuniaire, que tout
autre peut païer à la décharge du debiteur & en
quelque monnoïe que ce ſoit : c'eſt une maladie
qu'il faut guerir en la perſonne du malade. Auſſi *to. 6. conc.*
un concile national d'Angleterre tenu l'an 747. *p. 1565.*
condamnoit ces penitences acquittées par autrui : *Hiſt. liv.*
& en apportoit cette raiſon remarquable : que *XXVIII.*
par ce moïen les riches ſe ſauveroient plus aiſé- *n. 14.*
ment que les pauvres, contre la parole expreſſe
de l'Evangile.

Un autre abus furent les penitences forcées.
J'en trouve en Eſpagne dès le ſeptiéme ſiecle. *Conc. Tolet.*
Enſuite les Evêques voïant pluſieurs pecheurs qui *6.*
ne venoient point ſe ſoumettre à la penitence, *Hiſt. liv*
s'en plaignirent dans les parlemens, & prierent les *LIV. n. 23.*
Princes de les y contraindre par leur puiſſance *24.*
temporelle. C'étoit bien ignorer la nature de la *Conc. Tri-*
penitence, qui conſiſte dans le repentir, & dans *bur. an. 895.*
c. 2.

la

la converſion du cœur : c'étoit mettre le pecheur, qui pour prévenir la juſtice divine, ſe punit volontairement lui-même, au rang du criminel, que la juſtice humaine punit malgré lui. Je compte entre les penitences forcées, les défenſes que les Evêques faiſoient à des coupables non penitens, de manger de la chair, de porter du linge, de monter à cheval, & d'autres ſemblables. Si les coupables les obſervoient, j'admire leur docilité : s'ils ne les obſervoient pas, j'admire la ſimplicité des Evêques.

Hiſt. liv. LI. n. 8. Nic. 1. ep. 66.

XVII. *Cenſures.* L'autre remede contre les deſordres du dixiéme ſiecle, furent les excommunications & les autres cenſures eccleſiaſtiques. Le remede étoit bon en ſoi, mais à force de le pouſſer on le rendit inutile. Les cenſures ne ſont des peines que pour ceux qui les craignent : car que ſerviroit de défendre à un Juif ou à un Mahometan, l'entrée de l'Egliſe ou l'uſage des Sacremens ? Donc quand un Chrétien eſt aſſez méchant pour mépriſer les cenſures, ou aſſez fort pour les violer impunément, elles ne font que l'irriter ſans le corriger : parce qu'elles ne ſont fondées que ſur la foi, & ſur le reſpect de la puiſſance de l'Egliſe. Il n'en eſt pas de même des peines temporelles : tout homme craint naturellement la perte de ſes biens, de ſa liberté, de ſa vie.

C'eſt ſur ces principes que les anciens avoient ſi ſagement reglé l'uſage des peines ſpirituelles. La diſcipline ne fut jamais plus ſevere que du tems des perſecutions. Comme tous ceux qui ſe faiſoient Chrétiens le faiſoient de bonne foi & après de longues épreuves, ils étoient dociles & ſoumis à leurs ſuperieurs. Si quelqu'un ne vouloit pas obéir, il avoit toute liberté de ſe retirer & de retourner au paganiſme, ſans être retenu par aucun reſpect humain ; & l'Egliſe en étoit délivrée. Mais en ces tems-là même on évitoit,

Cypr. ſerm. de lapſ.

tant

tant qu'il étoit poſſible, d'en venir à cette extrêmité; & l'Egliſe ſouffroit dans ſon ſein juſqu'à de mauvais paſteurs, plûtôt que de s'expoſer au peril de rompre l'unité. *Aug. 111. conf. Parm. l. 2. n. 8.*

Depuis que les Chrétiens furent devenus le plus grand nombre, l'Egliſe fut encore plus reſervée à uſer de ſon autorité; & ſaint Auguſtin nous apprend, non comme une diſcipline nouvelle, mais comme l'ancienne tradition, qu'elle toleroit le pechez de la multitude, & n'emploïoit les peines que contre les particuliers : lorſqu'un méchant ſe trouvant ſeul au milieu d'un grand nombre de bons, il étoit vraiſemblable qu'il ſe ſoumettroit, ou que tous s'éleveroient contre lui. Mais ajoûte-t-il, quand le méchant eſt aſſez fort pour entraîner la multitude, ou quand c'eſt la multitude qui eſt coupable : il ne reſte que de gemir devant Dieu, & d'exhorter en general, profitant des occaſions où le peuple eſt mieux diſpoſé à s'humilier, comme dans les calamitez publiques. *ibid. n. 13. 14. &c.*

Suivant ces ſages maximes, le Pape Jules prit la défenſe de ſaint Athanaſe perſecuté & écrivit en ſa faveur; & le Pape Innocent en uſa de même à l'égard de ſaint Chryſoſtome; mais ils ſe garderent bien de prononcer ni dépoſition, ni excommunication, contre les Evêques qui avoient condamné injuſtement ces grands Saints; ſçachant bien qu'ils n'euſſent pas été obéis, & que c'eût été commettre inutilement leur autorité. On étoit encore bien plus éloigné d'excommunier les Empereurs, fuſſent-ils heretiques & perſecuteurs de l'Egliſe, comme Conſtantius & Valens : au contraire ſaint Baſile reçût à l'autel l'offrande de ce dernier. C'eſt qu'on voïoit clairement, qu'une autre conduite n'eût fait que les irriter davantage. Il eſt vrai que ſaint Ambroiſe défen- *Hiſt. liv. XII. n. 24. Liv. XXI. n. 49. 50.* *Liv. XVI. n. 48.*

dit

dit à Theodoſe l'entrée de l'Egliſe : parce qu'il connoiſſoit les pieuſes diſpoſitions de ce prince, & ſçavoit qu'il l'ameneroit par cette rigueur à une penitence ſalutaire.

Nic. I. epiſt. 8. 9. Hiſt. liv. 1. n. 41. 52.

Mais je ne comprends pas ce que prétendoit obtenir le Pape Nicolas I. par les lettres dures qu'il écrivoit à l'Empereur Michel protecteur de Photius ; & ſur tout par la menace, de faire brûler publiquement à Rome la lettre de ce Prince. Ne ſçavoit-il pas que c'étoit un jeune extravagant & un impie, comme je viens de le remarquer ? A quoi bon uſer de cenſures contre Photius, dont il connoiſſoit l'audace & la puiſſance ? Dès-lors donc, c'eſt-à-dire, vers le milieu du neuviéme ſiecle, on avoit oublié la diſcretion de la ſage antiquité. Il ſembloit qu'il ne fût queſtion que de parler & d'écrire, ſans en prévoir les conſequences : les formules ordinaires d'excommunications étant uſées, comme trop frequentes, on en ajoûta de nouvelles, pour les rendre plus terribles : on emploïa les noms de Coré, Dathan & Abiron & de Judas, avec toutes les maledictions du pſeaume cent huitiéme, accompagnées de l'extinction des chandelles & du ſon des cloches. Je m'imagine voir un foible vieillard, qui ſe ſentant mépriſé de ſes enfans, & ne pouvant plus ſortir de ſon lit pour les châtier comme auparavant ; leur jette ce qu'il rencontre ſous ſa main, pour ſatisfaire ſa colere impuiſſante ; & forçant le ton de ſa voix, les charge de toutes les imprécations dont il ſe peut aviſer. On s'éloigna de plus en plus de l'ancienne moderation pendant le dixiéme & l'onziéme ſiecle. Les Evêques ne conſideroient point l'effet des cenſures, mais ſeulement leur pouvoir & la rigueur du droit : comme s'ils euſſent été forcez par une neceſſité fatale à prononcer les peines canoniques con-

contre tous ceux qui les auroient meritées. Ils ne voïoient pas que ces foudres ſpirituels portent à faux contre ceux qui ne veulent pas en avoir peur. Que loin de les corriger on ne fait que les endurcir, & leur donner occaſion de commettre de nouveaux crimes : que les cenſures au lieu d'être utiles à l'Egliſe lui deviennent pernicieuſes, attirant le plus grand de tous les maux, qui eſt le ſchiſme ; & la deſarmant à force de prodiguer ſes armes. Enfin que vouloir retrancher de l'Egliſe tous les pecheurs, c'eſt faire comme un Prince inſenſé, qui trouvant la plûpart de ſes ſujets coupables, les feroit paſſer au fil de l'épée, au hazard de dépeupler ſon état. Vous ne verrez que trop dans la ſuite de l'hiſtoire les effets de cette conduite.

Les Papes, il faut l'avoüer, ſuivirent les préjugez de leurs tems, & pouſſerent encore plus loin que les autres l'uſage des cenſures : à cauſe de l'autorité de leur ſiege, très-grande en elle-même & étenduë au-delà des anciennes bornes par les fauſſes décretales. Les plus grands Papes & les plus zelez, pour rétablir la diſcipline de l'Egliſe & l'honneur du ſaint Siege après les deſordres du dixiéme ſiecle, s'éloignerent le plus de l'ancienne moderation qu'ils ne connoiſſoient plus, ou qu'ils ne croïoient pas convenable à leur tems ; & enfin Gregoire VII. pouſſa la rigueur des cenſures au-delà de ce qu'on avoit vû juſques alors. Ce Pape né avec un grand courage & élevé dans la diſcipline monaſtique la plus reguliere, avoit un zele ardent de purger l'Egliſe des vices dont il la voïoit infectée, particulierement de la ſimonie & de l'incontinence du clergé : mais dans un ſiecle ſi peu éclairé, il n'avoit pas toutes les lumieres neceſſaires pour regler ſon zele ; & pre-

Digitized by Google

prenant quelquefois de fauſſes lueurs pour des veritez ſolides, il en tiroit ſans heſiter les plus dangereuſes conſequences. Son grand principe étoit, qu'un Superieur eſt obligé à punir tous les crimes qui viennent à ſa connoiſſance, ſous peine de s'en rendre complice; & il repete ſans ceſſe dans ſes lettres cette parole du Prophete : Maudit ſoit celui qui n'enſanglante pas ſon épée : c'eſt-à-dire qui n'exécute pas l'ordre de Dieu, pour punir ſes ennemis. Sur ce fondement, ſitôt qu'un Evêque lui étoit deferé comme coupable de ſimonie, ou de quelque autre crime, il le citoit à Rome ; & s'il manquoit d'y comparoître, pour la premiere fois il le ſuſpendoit de ſes fonctions, pour la ſeconde il l'excommunioit : ſi l'Evêque perſiſtoit dans ſa contumace, le Pape le dépoſoit, défendoit à ſon clergé & à ſon peuple de lui obéïr, ſous peine d'excommunication; leur ordonnoit d'élire un autre Evêque, & s'ils y manquoient, il leur en donnoit un lui-même : c'eſt ainſi qu'il proceda contre Gilbert Archevêque de Ravenne, qui lui rendit bien la pareille, en ſe faiſant élire Pape par le parti du Roi Henri. Je ſuis effraïé quand je vois dans les lettres de Gregoire VII. les cenſures pleuvoir pour ainſi dire de tous côtez, tant d'Evêques dépoſez par tout, en Lombardie, en Allemagne, en France.

Jerem. XLVIII. 10.

XVIII. Dépoſition des Rois.

Le plus grand mal, c'eſt qu'il voulut ſoûtenir les peines ſpirituelles par les temporelles, qui n'étoient pas de ſa competence. D'autres l'avoient déja tenté : j'ai marqué que les Evêques imploroient le ſecours du bras ſeculier, pour forcer les pecheurs à la penitence ; & que les Papes avoient commencé plus de deux cens ans auparavant à vouloir regler par autorité les droits des couronnes. Gregoire VII. ſuivit ces nouvelles maximes, & les pouſſa encore plus loin :

loin : prétendant ouvertement, que comme Pape, il étoit en droit de dépoſer les Souverains rebelles à l'Egliſe. Il fonda cette prétention principalement ſur l'excommunication. On doit éviter les excommuniez, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas leur parler, ne pas même leur dire bon-jour, ſuivant l'Apôtre. Donc un Prince excommunié doit être abandonné de tout le monde : il n'eſt plus permis de lui obéïr, de recevoir ſes ordres, de l'approcher : il eſt exclus de toute ſocieté avec les Chrétiens. Il eſt vrai que Gregoire VII. n'a jamais fait aucune deciſion ſur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune decretale, que le Pape a droit de dépoſer les Rois : mais il l'a ſuppoſé pour conſtant, comme d'autres maximes auſſi peu fondées, qu'il croïoit certaines. Il a commencé par les faits & par l'execution. *2. Jo. 10.*

Et il faut avoüer qu'on étoit alors tellement prévenu de ces maximes, que les défenſeurs du Roi Henri ſe retranchoient à dire qu'un Souverain ne pouvoit être excommunié. Mais il étoit facile à Gregoire VII. de montrer que la puiſſance de lier & de délier a été donnée aux Apôtres generalement, ſans exception de perſonnes, & comprend les Princes comme les autres. Le mal eſt, qu'il ajoûtoit des propoſitions exceſſives : que l'Egliſe aïant droit de juger des choſes ſpirituelles, elle avoit droit à plus forte raiſon de juger des temporelles : que le moindre exorciſte eſt au-deſſus des Empereurs, puiſqu'il commande aux demons : que la roïauté eſt l'ouvrage du demon, fondé ſur l'orgueil humain, au lieu que le ſacerdoce eſt l'ouvrage de Dieu : enfin, que le moindre Chrétien vertueux eſt plus veritablement Roi, qu'un *Greg. IV. epiſt. 2. Hiſt. liv. LXII. n. 36.* *Hiſt. liv. L. n. 34.*

qu'un Roi criminel, parce que ce Prince n'eſt plus un Roi, mais un tyran : maxime que Nicolas I. avoit avancé, avant Gregoire VII. & qui ſemble avoir été tirée du livre apocryphe des conſtitutions apoſtoliques, où elle ſe trouve expreſſément. On peut lui donner un bon ſens, la prenant pour une expreſſion hyperbolique, comme quand on dit qu'un méchant homme, n'eſt pas un homme : mais de telles hyperboles ne doivent pas être reduites en pratique. C'eſt toutefois ſur ces fondemens que Gregoire VII. prétendoit en general, que ſuivant le bon ordre c'étoit l'Egliſe qui devoit diſtribuer les couronnes & juger les Souverains ; & en particulier il pretendoit que tous les Princes Chrétiens étoient vaſſaux de l'Egliſe Romaine, lui devoient prêter ſerment de fidelité, & païer tribut. J'ai rapporté les preuves de ſes prétentions ſur l'Empire, & ſur la plûpart des roïaumes de l'Europe.

Nic. 1. epiſt. ad. Advent. to. 8. conc. p. 487. F. Conſt. apoſt. liv. VIII. c. 2.

Hiſt. liv. LXIII. 11.

Voïons maintenant les conſequences de ces principes. Il ſe trouve un Prince indigne & chargé de crimes, comme Henri IV. Roi d'Allemagne, car je ne prétens point le juſtifier. Il eſt cité à Rome, pour rendre compte de ſa conduite, il ne comparoît point. Après pluſieurs citations le Pape l'excommunie : il mépriſe la cenſure. Le Pape le déclare déchû de la roïauté, abſout ſes ſujets du ſerment de fidelité, leur défend de lui obéïr : leur permet, ou même leur ordonne d'élire un autre Roi. Qu'en arrivera-t-il ? Des ſeditions & des guerres civiles dans l'Etat, des ſchiſmes dans l'Egliſe. Ce Roi dépoſé ne ſera pas ſi miſerable, qu'il ne lui reſte un parti, des troupes, des places : il fera la guerre à ſon competiteur, comme Henri fit à Rodolfe. Chaque Roi aura des Evêques de ſon côté, & ceux du parti oppoſé

au

au Pape ne manqueront pas de pretexte, pour l'accuſer d'être indigne de ſa place. Ils le dépoſeront bien ou mal, & feront un Antipape comme Guibert, que le Roi ſon protecteur mettra en poſſeſſion à main armée.

Allons plus loin. Un Roi dépoſé n'eſt plus un Roi : donc s'il continuë à ſe porter pour Roi c'eſt un tyran : c'eſt-à-dire un ennemi public à qui tout homme doit courir ſus. Qu'il ſe trouve un fanatique, qui aïant lû dans Plutarque la vie de Timoleon ou de Brutus, ſe perſuade que rien n'eſt plus glorieux, que de délivrer ſa patrie : ou qui prenant de travers les exemples de l'Ecriture, ſe croïe ſuſcité comme Aod, ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu : voilà la vie de ce prétendu tyran expoſée au caprice de ce viſionnaire, qui croira faire une action heroïque & gagner la couronne du martyre. Il n'y en a par malheur que trop d'exemples dans l'hiſtoire des derniers ſiecles, & Dieu a permis ces ſuites affreuſes des opinions outrées ſur l'excommunication, pour en deſabuſer, au moins par l'experience.

Revenons donc aux maximes de la ſage antiquité. Un Souverain peut être excommunié comme un particulier, je le veux : mais la prudence ne permet preſque jamais d'uſer de ce droit. Suppoſez le cas très-rare, ce ſeroit à l'Evêque auſſi-bien qu'au Pape ; & les effets n'en ſeroient que ſpirituels. C'eſt-à-dire qu'il ne ſeroit plus permis au Prince excommunié de participer aux Sacremens, d'entrer dans l'Egliſe, de prier avec les fidéles, ni aux fidéles d'exercer avec lui aucun acte de religion : mais ſes ſujets ne ſeroient pas moins obligez de lui obéir, en tout ce qui ne ſeroit point contraire à la loi de Dieu. On n'a jamais prétendu, au moins dans les ſiecles de l'Egliſe les plus éclairez, qu'un

particulier excommunié perdît la proprieté de ſes biens ou de ſes eſclaves, ou la puiſſance paternelle ſur ſes enfans. JESUS-CHRIST en établiſſant ſon Evangile, n'a rien fait par force, mais tout par perſuaſion, ſuivant la remarque de ſaint Auguſtin. Il a dit que ſon roïaume n'étoit pas de ce monde, & n'a pas voulu ſe donner ſeulement l'autorité d'arbitre entre deux freres. Il a ordonné de rendre à Ceſar ce qui étoit à Ceſar, quoique ce Ceſar fût Tibere, non ſeulement païen, mais le plus méchant de tous les hommes. En un mot il eſt venu reformer le monde en convertiſſant les cœurs, ſans rien changer dans l'ordre exterieur des choſes humaines. Ses Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont ſuivi le même plan, & ont toûjours prêché aux particuliers, d'obéïr aux Magiſtrats & aux Princes; & aux eſclaves d'être ſoumis à leurs maîtres, bons ou mauvais, Chrétiens ou infidéles. Ce n'eſt qu'après plus de mille ans, vous l'avez vû, qu'on s'eſt aviſé de former un nouveau ſyſteme, & d'ériger le chef de l'Egliſe en monarque ſouverain, ſuperieur à tous les Souverains, même quant au temporel: car s'il a le pouvoir de les établir & de les dépoſer, en quelque cas & avec quelque formalité que ce ſoit, par puiſſance directe ou indirecte: s'il a, dis-je, ce pouvoir, il faut le dire ſans détour, il eſt ſeul veritablement Souverain; & pendant mille ans l'Egliſe a ignoré ou negligé ſes droits.

De vera relig. c. 16. n. 31.

Jo. XVIII. 36.

Luc. XII. 14.

1. Pet. II. 13.

18. Rom. XIII. 1. 2. &c.

Gregoire VII. ſe laiſſa encore entraîner à la prévention déja reçûë, que Dieu devoit faire éclater ſa juſtice en cette vie. Delà vient que dans ſes lettres il promet à ceux qui ſeront fidéles à ſaint Pierre la proſperité temporelle, en attendant la vie éternelle; & menace les rebelles de la perte de l'une & de l'autre. Juſques-

là,

là, que dans la ſeconde ſentence d'excommunication contre le Roi Henri, adreſſant la parole à ſaint Pierre, il le prie d'ôter à ce Prince la force des armes & la victoire. Afin, ajoûte-t-il, de faire voir à tout le monde, que vous avez tout pouvoir au ciel & ſur la terre. Il croïoit ſans doute que Dieu, qui connoiſſoit la bonté de ſa cauſe & la droiture de ſes intentions, exauceroit ſa priere : mais Dieu ne fait pas des miracles au gré des hommes, & il ſemble qu'il voulut confondre la temerité de cette prophetie. Car quelques mois après, il ſe donna une ſanglante bataille, où le Roi Rodolfe fut tué, quoique le Pape lui eût promis la victoire ; & le Roi Henri, tout maudit qu'il étoit, demeura victorieux. Ainſi la maxime que Gregoire ſuppoſoit, ſe tournoit contre lui-même ; & à juger par les évenemens, on avoit lieu de croire que ſa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Loin de corriger le Roi Henri, il ne fait que lui donner occaſion de commettre des nouveaux crimes : il excite des guerres cruelles qui mettent en feu l'Allemagne & l'Italie : il attire un ſchiſme dans l'Egliſe, on l'aſſiege lui-même dans Rome, il eſt obligé d'en ſortir & d'aller enfin mourir en exil à Salerne. *Hiſt. liv. LXIII. n. I.*

Ne pouvoit-on pas lui dire : Si vous diſpoſez des proſperitez temporelles, que ne les prenez-vous pour vous-même ? Si vous n'en diſpoſez pas, pourquoi les promettez-vous aux autres ? Choiſiſſez entre le perſonnage d'Apôtre ou de conquerant : le premier n'a de grandeur & de puiſſance qu'interieure & ſpirituelle, au-dehors ce n'eſt que foibleſſe & que ſouffrance : le ſecond a beſoin de tout ce qui frappe les ſens, des roïaumes, des armées, des treſors pour les entretenir. Vous ne pouvez allier deux états

ſi oppoſez : ni vous faire honneur des ſouffrances, que vous attirent des entrepriſes mal concertées. Juſques ici, j'ai principalement conſideré le relâchement de l'ancienne diſcipline & les autres tentations, dont Dieu a permis que ſon Egliſe fût attaquée depuis le ſixiéme ſiecle juſques au douziéme. Voïons, maintenant les moïens par leſquels il l'a conſervée, pour accomplir ſa promeſſe d'être toûjours avec elle & de ne jamais permettre qu'elle ſuccombât aux puiſſances de l'enfer.

XIX. Succeſſions d'Evêques.

Premierement la ſucceſſion des Evêques a continué ſans interruption dans la plûpart des Egliſes depuis leur premiere fondation. Nous avons la ſuite des Evêques de chaque ſiege dans les recueils intitulez la Gaule chrétienne, l'Italie ſacrée, & les autres ſemblables : pluſieurs Egliſes ont leurs hiſtoires particulieres, & quant aux autres, on trouve de tems en tems les noms de leurs Evêques dans les conciles, dans les hiſtoires generales, ou dans d'autres actes autentiques. C'eſt la preuve de la tradition. Car dans tous ces lieux où nous voïons un Evêque, il eſt certain qu'il y avoit une Egliſe, un clergé, l'exercice de la religion, une école chrétienne ; & on eſt en droit de ſuppoſer qu'on y enſeignoit la même doctrine, que dans les autres Egliſes Catholiques, tant que l'on trouve cette Egliſe particuliere en communion avec elles. L'indignité des paſteurs n'a point interrompu cette tradition. Qu'un Evêque ait été ſimoniaque, avare, débauché, ignorant : pourvû qu'il n'ait été ni heretique, ni ſchiſmatique, la foi & les regles de la diſcipline n'auront pas laiſſé de ſe conſerver dans le corps de ſon Egliſe : quoique ſon mauvais exemple ait pû nuire à quelques particuliers.

C'eſt ce qui eſt arrivé principalement à Rome.

me. Dieu a permis que pendant le dixiéme ſiecle ce premier ſiege fût rempli de ſujets indignes, par l'infamie de leur naiſſance ou par leurs vices perſonnels : mais il n'a pas permis qu'il s'y ſoit gliſſé aucune erreur contre la ſaine doctrine, ni que l'indignité des perſonnes nuiſît à l'autorité du ſiege. Ces tems d'ailleurs ſi malheureux n'ont point eu de ſchiſme; & ces Papes ſi mépriſables en eux-mêmes ont été reconnus pour chefs de toute l'Egliſe, en Orient comme en Occident, & dans les provinces du Nord les plus reculées. Les Archevêques leur demandoient le pallium, & on s'adreſſoit à eux comme à leurs predeceſſeurs pour les tranſlations d'Evêques, les érections de nouvelles Egliſes, les conceſſions des privileges. Sous ces indignes Papes Rome ne laiſſoit pas d'être le centre de l'unité catholique.

XX. Conciles.

Pendant les cinq ſiecles que nous repaſſons on a continué de tenir des conciles; & même trois generaux, le ſixiéme, le ſeptiéme & le huitiéme. Il eſt vrai que les conciles provinciaux n'ont plus été ſi frequens que dans les ſix premiers ſiecles : principalement en Occident, où la conſtitution de l'état temporel n'y étoit pas favorable, tant par les incurſions des barbares, que par les guerres civiles ou particulieres entre les Seigneurs. Mais on ſe ſouvenoit toûjours qu'on les devoit tenir, & on rappelloit ſouvent l'ordonnance du concile de Nicée de les tenir deux fois l'an. Les Papes en montroient l'exemple & en tenoient ordinairement un en Carême, & l'autre au mois de Novembre comme nous voïons ſous Leon IX. Alexandre II. & Gregoire VII. & ce dernier, tout jaloux qu'il étoit de ſon autorité, ne faiſoit rien ſans concile.

J'ai marqué les inconveniens des conciles nationaux, ſoit d'Eſpagne ſous les Rois Goths, ſoit

ſoit de France ſous la ſeconde race de nos Rois: mais c'étoit toûjours des conciles. Les Evêques s'y trouvoient enſemble, ils s'entretenoient de leurs devoirs, ils s'inſtruiſoient : on y examinoit les affaires eccleſiaſtiques, on y jugeoit les Evêques mêmes. L'Ecriture & les canons étoient les regles de ces jugemens, & on les liſoit avant que d'opiner ſur chaque article. Vous en avez vû une infinité d'exemples.

XXI. Ecoles & ſucceſſion de Docteurs.

Quoique les ſçavans fuſſent rares & les études imparfaites; elles avoient cet avantage que l'objet en étoit bon : on étudioit les dogmes de la religion dans l'Ecriture & dans les Peres, & la diſcipline dans les canons. Il y avoit peu de curioſité & d'invention, mais une haute eſtime des anciens : on ſe bornoit à les étudier, les copier, les compiler, les abreger. C'eſt ce que l'on voit dans les écrits de Bede, de Raban & des autres Theologiens du moïen âge : ce ne ſont que des recueils des Peres des ſix premiers ſiecles; & c'étoit le moïen le plus ſûr pour conſerver la tradition.

La maniere d'enſeigner étoit encore la même des premiers tems. Les écoles étoient dans les Egliſes cathedrales ou dans les monaſteres: c'étoit l'Evêque même qui enſeignoit, ou ſous ſes ordres quelque clerc ou quelque moine diſtingué par ſa doctrine; & les diſciples en apprenant la ſcience eccleſiaſtique ſe formoient en même tems ſous les yeux de l'Evêque aux bonnes mœurs & aux fonctions de leur miniſtere. Les principales écoles étoient d'ordinaire dans les métropoles : mais il ſe trouvoit ſouvent de plus habiles maîtres dans les Egliſes particulieres, & alors il étoit permis de les ſuivre. Or j'eſtime important pour la preuve de la tradition, de marquer comment les études ont paſſé ſucceſſivement d'un païs à l'autre, & qu'elles ont

Digitized by Google

ont été en chaque tems les écoles les plus celebres en Occident. Juſques au tems de ſaint Gregoire je n'en vois point de plus illuſtre que celle de Rome, mais elle tomba dès le même ſiecle, comme nous avons vû par l'aveu ſincere du Pape Agathon. Cependant le moine ſaint Auguſtin & les autres, que ſaint Gregoire avoit envoïez planter la foi en Angleterre, y formerent une école, qui conſerva les études tandis qu'elles s'affoibliſſoient dans le reſte de l'Europe, en Italie par les ravages des Lombards, en Eſpagne par l'invaſion des Sarraſins, en France par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre ſortit S. Boniface l'Apôtre de l'Allemagne, fondateur de l'école de Mayence & de l'abbaïe de Fulde, qui étoit le ſeminaire de cette Egliſe. L'Angleterre donna enſuite à la France le ſçavant Alcuin, qui dans ſon école de Tours forma ces illuſtres diſciples dont j'ai marqué dans l'hiſtoire les noms, les écrits & les ſucceſſeurs. De là vint l'école du palais de Charlemagne très-celebre encore ſous Charles le chauve, celles de ſaint Germain de Paris, de ſaint Germain d'Auxerre, de Corbie : celle de Reims ſous Hincmar & ſes ſucceſſeurs, celle de Lion dans le même tems. Les Normans déſolerent enſuite toutes les provinces maritimes de France, & les études ſe conſerverent dans les Egliſes & les monaſteres les plus reculez vers la Meuſe, le Rhin, le Danube & au delà : dans la Saxe & le fonds de l'Allemagne, où les études fleurirent ſous le regne des Ottons. En France l'école de Reims ſe ſoutenoit, comme on voit par Frodoard & Gerbert, & j'eſpere en montrer un jour la ſuite juſques aux commencemens de l'Univerſité de Paris.

hiſt. liv. XLV. *n.* 18. *hiſt. liv.* LII. *n.* 44.

La plûpart des écoles étoïent dans les monaſteres; & les cathedrales mêmes étoient ſervies par

XXII. Monaſteres.

par des moines en certains païs, comme en Angleterre & en Allemagne. Les chanoines, dont l'inſtitution commença au milieu du huitiéme ſiecle par la regle de ſaint Chrodegang, menoient preſque la vie monaſtique, & leurs maiſons s'appelloient auſſi monaſteres. Or je compte les monaſteres entre les principaux moïens dont la providence s'eſt ſervie, pour conſerver la religion dans les tems les plus miſerables. C'étoit des aſiles pour la doctrine & la pieté, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie inondoient le reſte du monde. On y ſuivoit l'ancienne tradition, ſoit pour la celebration des divins offices, ſoit pour la pratique des vertus chrétiennes : dont les jeunes voïoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de pluſieurs ſiecles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires, c'étoit une des occupations des moines; & il ne nous reſteroit guere de livres ſans les bibliotheques des monaſteres.

Liſt. liv. XLIII. n. 37.

Le lecteur ſenſé ne peut être trop ſur ſes gardes contre les préventions des proteſtans & des catholiques libertins, au ſujet de la profeſſion monaſtique. Il ſemble chez ces ſortes de gens que le nom de moine ſoit un titre pour mépriſer ceux qui le portent, & un reproche ſuffiſant contre leurs bonnes qualitez. Ainſi chez les anciens païens le nom de Chrétien décrioit toutes les vertus. C'eſt un honnête homme, diſoit-on, c'eſt dommage qu'il eſt Chrétien. On ſe fait une idée generale d'un moine comme d'un homme ignorant, credule, ſuperſtitieux, intereſſé, hypocrite; & ſur cette fauſſe idée on juge hardiment des plus grands hommes, on dédaigne de lire leurs vies & leurs écrits, on interprete malignement leurs plus belles actions. Saint Gregoire étoit un grand Pape, mais c'étoit

Tertul. apolo. c. 3.

Digitized by Google

toit un moine : les premiers qu'il envoïa prêcher la foi aux Anglois étoient des hommes apoſtoliques, c'eſt dommage qu'ils fuſſent moines. Vous qui avez vû dans cette hiſtoire leur conduite & leur doctrine, jugez par vous-même de l'opinion que vous en devez avoir; ſouvenez-vous de ce que j'ai rapporté de ſaint Antoine & des autres moines d'Egypte ; ſouvenez-vous que ſaint Baſile & ſaint Jean Chryſoſtome ont loué & pratiqué la vie monaſtique; & voïez ſi c'étoit des eſprits foibles.

Je ſçais que dans tous les tems il y a eu de mauvais moines, comme de mauvais Chrétiens ; c'eſt le défaut de l'humanité, & non de la profeſſion : auſſi de tems en tems Dieu a ſuſcité de grands hommes pour relever l'état monaſtique, comme dans le neuviéme ſiecle ſaint Benoît d'Aniane, & dans le dixiéme les premiers Abbez de Clugni. C'eſt de cette ſainte congregation que ſont ſorties les plus grandes lumieres de l'Egliſe pendant deux cens ans : c'étoit là que fleuriſſoient la pieté & les études. Que ſi elles n'étoient pas telles que 500. ans auparavant : ſi ces bons moines ne parloient pas latin comme ſaint Cyprien & ſaint Jerôme, s'ils ne raiſonnoient pas auſſi juſte que ſaint Auguſtin : ce n'eſt pas parce qu'ils étoient moines, c'eſt parce qu'ils vivoient au dixiéme ſiecle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même tems. J'avoüe toutefois que les moines les plus parfaits de ces derniers tems, l'étoient moins que les premiers moines d'Egypte & de Paleſtine; & j'en trouve deux cauſes, la richeſſe & les études. Les premiers n'étoient pas ſeulement pauvres en particulier, mais en commun : ils habitoient non pas des forêts que l'on peut défricher, mais des deſerts de ſables arides ; où ils bâtiſſoient eux-mêmes de pauvres cabanes, & vi-

Hiſt. Ec. XLV. n. 37.

vivoient du travail de leurs mains, c'eſt-à-dire des nattes & des paniers qu'ils portoient vendre aux prochaines habitations. Voïez ce que j'en ai dit en ſon lieu ſur le rapport de Caſſien & des autres. Ainſi ils avoient trouvé le ſecret d'éviter les inconveniens de la richeſſe & de la mendicité, de ne dependre de perſonne & ne demander rien à perſonne.

Hiſt. liv. XX. n. 8.

Nos moines de Clugni étoient pauvres en particulier, mais riches en commun : ils avoient, comme tous les moines depuis pluſieurs ſiecles, non ſeulement des terres & des beſtiaux, mais des vaſſaux & des ſerfs. Le pretexte du bien de la communauté eſt une des plus ſubtiles illuſions de l'amour propre. Si ſaint Odon & ſaint Mayeul euſſent refuſé une partie des grands biens qu'on leur offroit, l'Egliſe en eût été plus édifiée, & leurs ſucceſſeurs euſſent gardé plus long-tems la regularité. Saint Nil de Calabre eſt de tous ceux de ce tems-là, celui qui me ſemble avoir mieux compris l'importance de la pauvreté monaſtique. En effet les grands revenus engagent à de grands ſoins, & attirent des differends avec les voiſins : qui obligent à ſolliciter des juges & à chercher la protection des puiſſances, ſouvent juſques à uſer de complaiſance & de flaterie. Les Superieurs & les Procureurs qui travaillent ſous leurs ordres ſont plus chargez d'affaires que de ſimples peres de famille, on doit faire part à la communauté des affaires au moins les plus importantes : ainſi pluſieurs retombent dans les embaras du ſiecle auſquels ils avoient renoncé : ſur tout les Superieurs, qui devroient être les plus interieurs & les plus ſpirituels de tous.

Hiſt. liv. LVII. n. 51.

D'ailleurs les grandes richeſſes attirent la tentation des grandes dépenſes. Il faut bâtir une Egliſe magnifique, l'orner & la meubler richement,

Digitized by Google

ment, Dieu en ſera plus honoré : il faut bâtir les lieux reguliers, donner aux moines toutes les commoditez pour l'exactitude de l'obſervance, & ces bâtimens doivent être ſpacieux & ſolides pour une communauté nombreuſe & perpetuelle. Cependant l'humilité en ſouffre, il eſt naturel que tout cet exterieur groſſiſſe l'idée que chaque moine ſe forme de ſoi-même ; & un jeune homme, qui ſe voit tout-d'un-coup ſuperbement logé, qui ſçait qu'il a part à un revenu immenſe, & qui voit au-deſſous de lui pluſieurs autres hommes : eſt bien tenté de ſe croire plus grand, que quand il étoit dans le monde ſimple particulier & peut-être de baſſe naiſſance. Quand je me repreſente l'Abbé Didier occupé pendant cinq ans à bâtir ſomptueuſement l'Egliſe du Mont-Caſſin, faiſant venir pour l'orner des colomnes & des marbres de Rome & des ouvriers de C. P. & que d'un autre côté je me repreſente ſaint Pacome ſous ſes cabanes de roſeaux, tout occupé de prier & de former l'interieur de ſes moines ; il me ſemble que ce dernier alloit plus droit au but, & que Dieu étoit plus honoré chez lui.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 28. 29.

Les études firent encore une grande difference entre ces anciens moines & les modernes. Les anciens n'étudioient uniquement que la morale chrétienne, par la méditation continuelle de l'Ecriture & la pratique de toutes les vertus. Du reſte c'étoit de ſimples laïques, dont pluſieurs ne ſçavoient pas lire. Nos moines d'Occident étoient clercs pour la plûpart dès le ſeptiéme ſiecle, & par conſequent lettrez ; & l'ignorance des laïques obligeoit les clercs à embraſſer toutes ſortes d'études. Les premiers Abbez de Clugni furent des plus ſçavans hommes de leur tems ; & leur ſçavoir les faiſoit rechercher par les Evêques & les Papes, & même par les Princes, tout le mon-

Digitized by Google

monde les consultoit, & ils ne pouvoient se dispenser de prendre part aux plus grandes affaires de l'Eglise & de l'Etat. L'ordre en profitoit, les biens augmentoient, les monasteres se multiplioient : mais la regularité en souffroit, & des Abbez si occupez au-dehors, ne pouvoient avoir la même application pour le dedans, que saint Antoine & saint Pacome, qui n'avoient point d'autres affaires & ne quittoient jamais leurs solitudes.

D'ailleurs l'étude nuisoit au travail des mains, pour lequel on ne trouvoit plus de tems : principalement depuis que les moines eurent ajoûté au grand office ceux de la Vierge & des morts, & un grand nombre de Pseaumes au-delà. Or le travail est plus propre que l'étude à conserver l'humilité ; & quand on retranche la plus grande partie des sept heures de travail ordonnées par la regle de saint Benoît, ce n'est plus proprement la pratiquer : c'est peut-être une bonne observance, mais non pas la même.

Consuet. Clun. lib. 1. *c.* 2. 3. 30. *Reg. c.* 48. *hist. liv.* XXXII. *n.* 15.

XXIII. Ceremonies.

Ce fut aussi dans les monasteres que l'on conserva le plus fidélement les ceremonies de la religion, qui sont un des principaux moïens dont Dieu s'est servi pour la perpetuer dans tous les tems : parce que ce sont des preuves sensibles de la créance, comme il est marqué expressément dans l'Ecriture. La celebration des fêtes de Noël & de Pâques avertiront toûjours les hommes les plus grossiers, que JESUS-CHRIST est né pour nôtre salut, qu'il est mort & ressuscité. Tant que l'on baptisera au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, on professera la foi de la Trinité : tant que l'on celebrera la messe, on declarera que l'on croit le mystere de l'Eucharistie. Les formules des prieres sont autant de professions de foi sur la matiere de la grace, comme saint Augustin l'a

Deuter. VI. 20.

ſi bien montré. La pſalmodie & les lectures dont l'office de l'Egliſe eſt compoſé, engagent neceſſairement à conſerver les ſaintes Ecritures, & à apprendre la langue dans laquelle on les lit publiquement, depuis qu'elle a ceſſé d'être vulgaire. Auſſi eſt-il bien certain que c'eſt la religion qui a conſervé la connoiſſance des langues mortes. On le voit par l'Afrique, où le latin eſt abſolument inconnu, quoique du tems de ſaint Auguſtin on l'y parlât comme dans l'Italie. C'eſt donc par un effet de la providence, que le reſpect de la religion a fait conſerver les langues antiques : autrement nous aurions perdu les originaux de l'Ecriture ſainte & de tous les anciens auteurs, & nous ne pourrions plus connoître ſi les verſions ſont fidéles.

Les ceremonies ſervent encore à empêcher les nouveautez, contre leſquelles elles ſont des proteſtations publiques, qui du moins arrêtent la preſcription, & nous avertiſſent des ſaintes pratiques de l'antiquité. Ainſi l'office de la Septuageſime nous montre comment nous devrions nous preparer au Carême, la ceremonie des cendres nous repreſente l'impoſition de la penitence, l'office entier du Carême nous inſtruit du ſoin avec lequel on diſpoſoit les catecumenes au batême, & les penitens à l'abſolution. Les vêpres que l'on avance, nous font ſouvenir que l'on a avancé le repas, & que l'on devroit jeûner juſques au ſoir : enfin l'office du ſamedi ſaint, porte encore les marques d'un office deſtiné à occuper ſaintement la nuit de la reſurrection. Si on avoit aboli ces formules, nous ignorerions la ferveur des anciens Chrétiens, capables de nous cauſer une ſalutaire confuſion. Et qui ſçait, ſi dans un tems plus heureux l'Egliſe ne rétablira point ces ſaintes pratiques ?

Les

Les premiers auteurs qui ont écrit sur les ceremonies de la religion, ont vêcu dans les siecles que je parcours : mais ils en parlent tous comme les reconnoissant pour très-anciennes ; & si de leurs tems il s'en étoit introduit quelque nouvelle, ils ne manquent pas de l'observer. Ils donnent aux ceremonies des significations mystiques, dont chacun peut juger comme il lui plaît : mais du moins ils nous assurent les faits ; & nous ne pouvons douter, que l'on pratiquât de leur tems ce dont ils pretendent nous rendre raison. C'est à mon avis le plus grand usage de ces auteurs. Au reste vous avez vû dans les six premiers siecles des preuves de nos ceremonies, au moins des plus essentielles.

XXIV. Propagation de la Foi.

Enfin ces siecles moïens ont eu leurs Apôtres qui ont fondé de nouvelles Eglises chez les infidéles aux dépens de leur sang ; & ces Apôtres ont été des moïnes. Je compte pour les premiers saint Augustin d'Angleterre & ses compagnons envoïez par saint Gregoire : qui bien qu'ils n'aïent pas souffert le martyre en ont eu le merite, par le courage, avec lequel ils s'y sont exposez au milieu d'une nation encore barbare. Rien n'est plus édifiant que l'histoire de cette Eglise naissante, que Bede nous a conservée ; & où l'on voit des vertus & des miracles dignes des premiers siecles. Aussi peut-on dire que chaque tems a eu sa primitive Eglise. Celle d'Angleterre fut la source feconde de celle du Nord ; les Anglois-Saxons devenus Chrétiens, eurent compassion de leurs freres les anciens Saxons demeurez en Germanie & encore idolâtres ; & ils entreprirent avec un grand zele, de porter en ce vaste païs la lumiere de l'Evangile. Delà vint la mission de saint Villebrod en Frise, & celle de saint Boniface en Allemagne.

hist. liv. XXVI. n. I. c. 40.

Il est étonnant que pendant sept cens ans tant

tant de ſaints Evêques, de Cologne, de Treves, de Mayence & des autres villes des Gaules voiſines de la Germanie, n'aïent point entrepris de convertir les peuples d'au-delà du Rhin. Ils y voïoient ſans doute des difficultez inſurmontables, ſoit par la difference de la langue, ſoit par la ferocité de ces peuples trop éloignez de la douceur du chriſtianiſme, comme j'ai tâché de montrer ailleurs. Mais ſans vouloir penetrer les deſſeins de Dieu, il eſt certain qu'il ne lui a plû de ſe faire connoître à ces nations Germaniques que vers le milieu du huitiéme ſiecle; & qu'en cela même il leur a fait bien plus de grace qu'aux Indiens & aux autres, qu'il a laiſſées juſques ici dans les tenebres de l'idolatrie. Or je trouve des circonſtances remarquables dans la fondation de ces Egliſes. Premierement, ceux qui entreprenoient d'y travailler prenoient toûjours la miſſion du Pape: au lieu que dans les premiers tems, chaque Evêque ſe croïoit en droit de prêcher aux infidéles de ſon voiſinage. Mais il faut croire que la miſſion du pape étoit alors neceſſaire, pour lever divers obſtacles: comme en effet je vois que ſaint Boniface eut à combattre des prêtres acephales & déreglez répandus dans l'Allemagne, qui ne reconnoiſſoient l'autorité d'aucun Evêque. Je trouve auſſi que ce ſaint Martyr ne negligea pas la protection temporelle de Charles Martel & de Pepin: pour empêcher que cette Egliſe naiſſante ne fût étouffée dès le berceau. Je vois dans la ſuite que les miſſions ſemblables continuerent d'être appuïées par les Princes: comme celle de Saxe par Charlemagne, celle de ſaint Anſcaire en Danemarc & en Suede par Loüis le Debonaire & par les Rois du païs; & ainſi des autres à proportion. Ce ſecours étoit ſans doute neceſſaire chez de telles nations: mais

Mœurs Chrét. n. 57.

hiſt. liv. XLI. *n.* 46. 47. 48.

hiſt. liv. XLVII. *n.* 7. 31.

mais les converſions des premiers ſiecles faites par pure perſuaſion étoient plus ſolides. Comme on ne concevoit pas qu'une Egliſe pût ſubſiſter ſans Evêque, le Pape en donnoit toûjours la dignité à celui qu'il faiſoit chef d'une telle miſſion : ſoit qu'il le ſacrât lui-même, ſoit qu'il lui permît de ſe faire ſacrer par d'autres. Mais il le faiſoit Evêque d'une telle nation en general, comme des Saxons ou des Sclaves : laiſſant à ſon choix de fixer ſon ſiege au lieu qu'il jugeroit le plus commode : car on n'avoit pas encore inventé la formalité des titres *in partibus*. Le Pape donnoit à ce premier Evêque le pallium avec le titre & les pouvoirs de metropolitain; afin que quand le nombre des fidéles ſeroit augmenté, il pût ſacrer des Evêques pour être ſes ſuffragans, qui lui donnaſſent des ſucceſſeurs, ſans recourir à Rome : vous en avez vû pluſieurs exemples dans cette hiſtoire.

Liv. XXXVI. *n.* 37.

Liv. XLI. *n.* 36. XLII. *n.* 52. LVI. *n.* 2. 17.

Pour affermir ces nouvelles Egliſes, on y fonda dès le commencement des monaſteres, comme Fulde près de Maïence, Corbie en Saxe, Magdebourg qui devint metropole. C'étoit les ſeminaires où on élevoit des enfans du païs, pour les inſtruire de la religion & des lettres, les former à la vertu & les rendre capables des fonctions eccleſiaſtiques. Ainſi en peu de tems ces Egliſes furent en état de ſe ſoûtenir elles-mêmes, ſans avoir beſoin de ſecours étrangers. Les moines furent utiles en Allemagne même pour le temporel : par le travail de leurs mains; ils commencerent à défricher les vaſtes forêts, qui couvroient tout le païs; & par leur induſtrie & leur ſage œconomie, les terres ont été cultivées, les ſerfs qui les habitoient ſe ſont multipliez, les monaſteres ont produit de groſſes villes, & leurs dépendances ſont devenues des provinces.

Il

Digitized by Google

Il eſt vrai que ce ſoin du temporel n'a pas été avantageux au ſpirituel dans ces Egliſes naiſſantes : on s'eſt trop preſſé de les enrichir, particulierement par l'exaction des dîmes. Vous avez vû la revolte de Turinge pour ce ſujet contre l'Archevêque de Maïence, celle de Pologne, celle de Danemarc qui fut cauſe du martyre du Roi ſaint Canut. On devoit ce ſemble avoir plus d'égard à la foibleſſe de ces nouveaux Chrétiens, & craindre de leur rendre la religion odieuſe. Je m'étonne encore qu'on n'ait pas eu la condeſcendance de leur permettre l'uſage de leur langue vulgaire, dans les prieres & dans les lectures publiques, comme on faiſoit dans les premiers ſiecles. Car vous avez vû que l'on ſe ſervoit dans les offices de l'Egliſe de la langue la plus uſitée dans chaque païs : c'eſt-à-dire du latin dans tout l'Occident, du grec dans tout l'Orient, excepté les provinces les plus reculées, comme la Thebaïde où l'on parloit Egyptien, la haute Syrie où l'on parloit Syriaque, enſorte que les Evêques mêmes n'entendoient point le Grec, comme on voit au concile de Calcedoine dans les procedures faites contre Ibas, & dans les réponſes de l'Abbé Barſumas qui ne parloit que Syriaque. Voïez auſſi les ſouſcriptions du concile tenu à C. P. ſous Mennas. Les Armeniens ſont en poſſeſſion de tout tems, de faire l'office divin en leur langue. Si les nations étoient mêlées, il y avoit dans l'Egliſe des interpretes pour expliquer les lectures. Saint Procope martyr, au rapport d'Euſebe, faiſoit cette fonction à Scythopolis en Paleſtine. Dans le même païs, ſur la fin du cinquiéme ſiecle, ſaint Sabas & ſaint Theodoſe avoient en leurs monaſteres pluſieurs Egliſes, où les moines de diverſes nations faiſoient l'office en leur langue.

Lamb. Schaf. an. 1073. *Hiſt. liv.* LXI. *n.* 57. LXII. *n.* 37.

v. *Mœurs Chr. c.* 39.

Act. 10. *p.* 637. 668. *Hiſt. liv.* XXVII. *n.* 21. 22. 40. XXVIII. *n.* 18. *th.* 5. *conc. p.* 91. *Euſ. de Mar. c.* 6. *Hiſt. liv.* XXX. *n.* 24. 25. *de div. Off. c.* 7. *Hiſt. liv.* XLVIII. *n.* 42. *Hiſt. liv.* XVII. *n.* 36.

Quant

Quant aux nations Germaniques : Valafrid Strabon, qui écrivoit au milieu du neuviéme ſiecle, témoigne que les Goths dès le commencement de leur converſion avoient traduit en langue Tudeſque les livres ſacrez, & que de ſon tems il s'en trouvoit des exemplaires. Ce devoit être la verſion d'Ulfila, dont on a encore les Evangiles. Valafrid ajoûte, que chez les Scythes de Thomi on celebroit les divins offices en la même langue. Depuis que les Goths, les Francs & les autres peuples Germaniques ſe furent répandus dans les provinces Romaines, ils ſe trouverent en ſi petit nombre, en comparaiſon des habitans, qu'il ne parut pas neceſſaire de changer pour eux le langage de l'Egliſe : mais quand on porta la foi dans les païs où leur langue étoit dominante, ou plûtôt unique, il ſemble qu'on devoit leur accorder tout ce qui pouvoit ſervir à les inſtruire & à les affermir dans la religion.

Toutefois je ne puis penſer que ſaint Auguſtin d'Angleterre & ſaint Boniface de Mayence aïent manqué de prudence ou de charité. Ils voïoient les choſes de près & craignoient peut-être que ces peuples ne demeuraſſent trop ſeparez du reſte des Chrétiens, ſi la langue latine ne les uniſſoit avec eux, principalement avec Rome centre de l'unité eccleſiaſtique. Peut-être craignoient-ils la difficulté de traduire, non ſeulement l'Ecriture, où il eſt ſi dangereux de ſe méprendre, mais les autres livres neceſſaires pour l'inſtruction des fidéles. Nous voïons bien dès le ſeptiéme ſiecle en Angleterre & dès le huitiéme en Allemagne des verſions de l'Evangile : mais c'étoit plûtôt pour la conſolation des particuliers, que pour l'uſage public de l'Egliſe. Je trouve encore qu'aux conciles de Tours & de Reims tenus l'an 813. on ordonne que chaque Evêque aura pour l'inſtruction de ſon troupeau des homelies

Conc. Rem. can. 15. Tur. c. 17. & 7. conc.

que

que tout le monde les puiſſe entendre. La langue Sclavonne a été plus favoriſée : ſaint Cyrille & ſaint Methodius Apôtres des Sclaves leur donnerent en leur langue l'Ecriture ſainte & la liturgie. Il eſt vrai que le Pape Jean VIII. le trouva mauvais, mais étant mieux informé, il l'approuva; & quoique Gregoire VII. l'eût encore défendu, l'uſage en eſt reſté en quelques lieux. Au reſte je ne ſuis point touché de la raiſon qu'alleguent pluſieurs modernes, de conſerver le reſpect pour la religion. Ce reſpect aveugle ne convient qu'aux fauſſes religions, fondées ſur des fables & des ſuperſtitions frivoles : la vraïe religion ſera toûjours d'autant plus reſpectée, qu'elle ſera mieux connuë. Au contraire depuis que le peuple s'eſt accoûtumé à ne point entendre ce qui ſe dit dans l'Egliſe, il a perdu le deſir de s'en inſtruire; & ſon ignorance a été juſques à ne pas penſer qu'il eût beſoin d'inſtruction. Pour les gens d'eſprit ignorans, ils ſont tentez d'avoir mauvaiſe opinion de ce qu'on leur cache avec tant de ſoin.

Hiſt. liv. XLVI. *n.* 8. *Hiſt. liv.* LIII. *n.* 6. 26.

XXV. Apologie de ces cinq ſiecles.

De tout ce diſcours il reſulte ce me ſemble que les ſiecles que l'on compte ordinairement pour les plus obſcurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant qu'on le croit ordinairement, & n'ont été dépourvûs ni de ſcience, ni de vertu. Mais c'eſt qu'il faut chercher la religion où elle étoit en chaque tems; & ne pas s'effraïer de voir le vice & l'ignorance même, dans les plus grands ſieges.

Dans le ſeptiéme & huitiéme ſiecle, la religion s'affoiblit en France & en Italie, mais elle ſe fortifie en Angleterre : dans le neuviéme, elle refleurit en France; dans le dixiéme en Allemagne. Tandis qu'elle fait de ſi grandes pertes ſous la domination des Muſulmans en Orient, en Afrique, en Eſpagne, elle fait en récompenſe de nou-

Digitized by Google

nouvelles conquêtes, en Saxe, en Danemarc, en Suede, en Hongrie, en Pologne. On y voit renouveller les merveilles des premiers ſiecles, ces peuples ont leurs Docteurs & leurs Martyrs : & les Egliſes affligées d'Eſpagne & d'Orient ont auſſi les leurs. Il ne reſte qu'à admirer la conduite de la providence, qui ſçait faire tout ſervir à ſes deſſeins, & tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incurſions redoublées des Barbares, le renverſement des Empires, l'agitation de toute la terre; l'Egliſe fondée ſolidement ſur la pierre, a ſubſiſté toûjours ferme, & toûjours viſible comme la cité bâtie ſur une montagne : la ſuite de ſes paſteurs n'a point été interrompuë, elle a toûjours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires, & des Saints d'une vertu éclatante.

Je ſçais ce qui a décrié les ſiecles dont je parle en ce diſcours, c'eſt la prévention des humaniſtes du quinziéme ſiecle, un Laurens-Valle, un Platine, un Ange Politien. Ces prétendus ſçavans, aïant plus de litterature, que de religion & de bon ſens, ne s'arrêtoient qu'à l'écorce; & ne pouvoient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome & de l'ancienne Grece. Ainſi ils avoient un ſouverain mépris pour les écrits du moïen âge, & comptoient que l'on avoit tout perdu, en perdant la pure latinité & la politeſſe des anciens. Ce préjugé paſſa aux Proteſtans, qui regardoient le renouvellement des études, comme la ſource de leur reformation. Ils prétendirent que la ruine & la deſolation de l'Egliſe étoit l'effet de l'ignorance: que le regne de l'antechriſt & le myſtere d'iniquité s'étoit mis en train, à la faveur des tenebres. Je n'ai rien diſſimulé dans ce diſcours de l'état de ces ſiecles obſcurs, ni des cauſes & des effets de cette ignorance : mais y avez-vous rien vû qui donnât atteinte à l'eſſentiel de la religion? A-t-on ja-

Hiſt. de Bexe.

jamais ceſſé de lire & d'étudier l'Ecriture ſainte & les anciens Docteurs ? de croire & d'enſeigner la Trinité, l'Incarnation, la neceſſité de la grace, l'immortalité de l'ame & la vie future ? A-t-on jamais ceſſé d'offrir le ſacrifice de l'Euchariſtie & d'adminiſtrer tous les Sacremens? A-t-on enſeigné impunément une morale contraire à celle de l'Evangile ? On ne peut tirer à conſequence les déreglemens des particuliers, & les abus toûjours condamnez comme abus.

Qu'importe, après tout, que l'on parle & que l'on écrive mal, pourvû que l'on croïe bien & que l'on vive bien ? Dieu ne regarde que le cœur : la groſſiereté du langage & la ruſticité des mœurs n'eſt rien à ſon égard. Il n'y a en JESUS-CHRIST ni Grec, ni Barbare, ni Scythe, ni libre, ni eſclave. Voïez comment ceux qui ont trouvé grace devant Dieu, ſont loüez dans l'Ecriture. Noé fut un homme juſte : Job étoit un homme ſimple & droit : Moïſe étoit le plus doux de tous les hommes : il y avoit bien de quoi loüer ſon eſprit. Au contraire les railleurs ſont blâmez & deteſtez en cent endroits de l'Ecriture : quoique d'ordinaire ce ſoit ceux qui cultivent le plus l'élegance du langage & la politeſſe des mœurs. En effet, qui n'aimera mieux avoir à faire à un homme d'une vertu ſolide ſous un exterieur groſſier, qu'à l'homme le plus agréable, mais ſur lequel il ne peut compter ? On pardonne aux enfans, de ſe laiſſer ébloüir par ce qui brille au-dehors ; un homme ſenſé aime la vertu, ſous quelque apparence qu'il la découvre. Juſques ici donc, vous avez vû comment JESUS-CHRIST a accompli ſa promeſſe : en conſervant ſon Egliſe, malgré la foibleſſe de la nature humaine, & les efforts de l'enfer.

Coloſſ. III. 11.
Gen. VI. 8. 9.
Job. I.
Num. XII. 3

APPRO-

APPROBATION

De Monſieur COURCIER, Docteur de la Faculté de Sorbone & Theologal de Paris.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, qui eſt *le treiziéme Volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 15. Septembre 1707.

COURCIER, Theologal de Paris.

APPROBATION

De Monſieur PASTEL, Docteur & ancien Profeſſeur de Sorbone.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, qui a pour titre *le treiziéme Volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la Foi Catholique & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la ſincerité & l'exactitude de l'auteur, & le fond d'érudition qu'on admire dans les Volumes precedens. Fait à Paris le 15. Septembre 1707.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbone.

HISTOIRE

Digitized by

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTIÉME.

AN. 1053.

PENDANT que le Pape Leon IX. étoit priſonnier des Normans, il reçut une lettre de Pierre nouveau patriarche d'Antioche, qui lui donnoit part de ſa promotion, & lui envoyoit ſa profeſſion de foi, demandant ſa communion. Le patriarche avoit envoyé cette lettre par un pelerin de Jeruſalem à Argyre Duc d'Italie, pour la faire tenir au Pape. Le Pape fit réponſe, loüant le patriarche de reconnoître la primauté de l'Egliſe Romaine, & l'exhortant à ſoûtenir la dignité du ſiege d'Antioche, qui eſt le troiſiéme du monde : ce qu'il dit à cauſe du patriarche de C. P. qui s'étant attribué le ſecond

I. Lettre du Pape au patriarche d'Antioche. *Petri ep. ad Domin. Cotel. mon. to. 2. p. 133. Leo epiſt. 5.*

Digitized by Google

An. 1053. rang, rejettoit le patriarche d'Antioche au quatriéme. Le Pape approuve la promotion de Pierre, pourvû qu'elle ſoit canonique ; & declare Catholique ſa profeſſion de foi : puis il met la ſienne ſelon l'ancienne coûtume : mais il n'y compte que ſept conciles generaux, apparemment parce que le huitiéme n'avoit décidé aucun point de doctrine.

II. Lettre à Michel Cerularius.

Vers le même tems Humbert Cardinal Evêque de ſainte Rufine étant à Trani dans la Poüille, vit une lettre écrite par Michel Cerularius patriarche de C. P. & par Leon Evêque d'Acride metropolitain de Bulgarie adreſſée à Jean Evêque de Trani. Cette lettre commençoit ainſi ; La charité nous a engagez à vous écrire, & par vous à tous les Evêques & les Prêtres des Francs, aux moines, aux peuples & au Pape même, & à vous parler des azymes & du ſabat, que vous obſervez communiquant avec les Juifs. Enſuite Michel & Leon prétendent montrer, que Jesus-Christ après avoir celebré l'ancienne Pâque avec les azymes, inſtitua la nouvelle avec du pain levé, qu'ils ſoutiennent être le ſeul vrai pain. En ſecond lieu ils reprochent aux Latins d'obſerver le ſabat en carême, parce qu'ils jeûnoient le ſamedi : au lieu que les Grecs ne jeûnoient ni le ſamedi ni le dimanche. Le troiſiéme reproche eſt de manger des animaux ſuffoquez & par conſequent du ſang. Le quatriéme de ne point chanter *Alleluia* en carême. Michel & Leon finiſſent cette lettre en exhortant l'Evêque de Trani à deſabuſer les autres ſur ces points, comme il l'étoit déja lui-même ; & promettant, s'il le fait, de lui envoyer un écrit contenant des veritez plus importantes.

Ap. Baron. an. 1054.

Le Cardinal Humbert ayant lû cette lettre écrite en grec, la traduiſit en latin & la porta au Pape, qui y répondit par une lettre très-longue.

Elle

Elle commence par un grand lieu commun ſur la paix, & une vehemente declamation contre ceux qui l'ont violée : puis le Pape s'adreſſant au patriarche de C. P. & à l'Evêque d'Acride, leur parle ainſi : On dit que par une entrepriſe nouvelle & une audace incroyable vous avez condamné ouvertement l'Egliſe Latine, ſans l'avoir entenduë : principalement parce qu'elle celebre l'Euchariſtie avec des azymes. L'Egliſe Romaine commencera donc après environ mille vingt ans depuis la Paſſion de Nôtre-Seigneur à apprendre comment elle doit en faire la memoire : comme s'il ne lui ſervoit de rien d'avoir été inſtruite par ſaint Pierre même. On comptoit que JESUS-CHRIST étoit mort à trente-trois ans, ainſi les 1020. ans marquent l'an 1053. de l'Incarnation. AN. 1053. *Leo. epiſt. 1.* c. 5.

La lettre continuë en relevant les hereſies & les erreurs des Grecs, & particulierement des Evêques de C. P. & ſoutenant que perſonne n'a droit de juger le ſiege de Rome. L'auteur de la lettre ajoûte, que l'Empereur Conſtantin ne trouvant pas raiſonnable que celui à qui Dieu a donné l'empire du Ciel fût ſujet à l'empire de la terre : accorda à ſaint Sylveſtre & à ſes ſucceſſeurs non ſeulement la puiſſance & la dignité imperiale : mais les ornemens & les officiers convenables. Et enſuite : Mais de peur que vous ne ſoupçonniez encore la domination terreſtre du ſaint Siege de s'appuyer ſur des fables : nous rapporterons quelque choſe du privilege de Conſtantin, pour établir la verité & confondre le menſonge. Il met enſuite la meilleure partie de cette fameuſe donation, qui eſt aujourd'hui reconnuë pour fauſſe par tous les ſçavans, mais qui n'étoit pas alors revoquée en doute. c. 8. c. 10. c. 12. c. 13. *To. 1. conc. p.* 1530.

Il reproche aux Grecs l'uſage d'ordonner des eunuques même pour l'épiſcopat, ce qui a don- c. 23.

AN. 1053. né occaſion, ajoûte-t-il, à ce que l'on dit publiquement qu'une femme a été placée ſur le ſiege de C. P. mais ce crime ſeroit ſi abominable que nous ne le pouvons croire. Ce reproche montre bien que l'on n'avoit pas encore inventé la fable de la papeſſe Jeanne : car on la place entre Leon IV. & Benoît III. environ deux cens
p. 27. ans avant Leon IX. Il reproche au patriarche Michel ſon ingratitude contre l'Egliſe Romaine ſa mere, qui a ordonné en quelques conciles que l'Evêque de C. P. ſeroit honoré comme Evêque de la ville imperiale : ſans préjudice toutefois
p. 29. des patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Cependant, continuë-t-il, on dit que vous avez fermé chez vous toutes les Egliſes des Latins ; & que vous avez ôté les monaſteres aux Moines & aux Abbez, juſques à ce qu'ils vivent ſelon vos maximes. Combien l'Egliſe Romaine eſt-elle plus moderée ? puiſqu'au dedans & au dehors de Rome il y a pluſieurs monaſteres & pluſieurs Egliſes des Grecs, ſans qu'on les empêche de ſuivre les traditions de leurs peres. Au contraire on les y exhorte ; parce que nous ſçavons que la difference des coûtumes ſelon les lieux & les tems ne nuit point au ſalut, pourvû que l'on ſoit uni par la foi & la charité. Il dit enfin, qu'ayant vû leur écrit contre les azymes adreſſé aux Evêques de la Poüille, il envoïe quelques paſſages des Peres pour refuter leurs calomnies : en attendant qu'il y réponde plus amplement.

Lo. 7. c. 7. L'Empereur Conſtantin Monomaque voulant s'attirer le ſecours des Allemans & des Italiens contre les Normans, & ſçachant le credit qu'avoit le Pape ſur l'Empereur Henri : écrivit une lettre au Pape où il témoignoit un grand deſir de rétablir l'union alterée depuis long-tems entre l'Egliſe Greque & la Latine ; & obligea le patriarche Michel Cerularius d'écrire au Pape à même

même fin. Ces lettres furent envoïées par un officier de la garde-robe de l'Empereur qui les rendit à Argyre Duc d'Italie, & celui-ci les fit tenir au Pape vers la fin de l'an 1053. AN. 1053. *Mich. ep. ad Pe. Ant.*

III. Lettres aux Evêques d'Afrique.

Cependant le Pape reçut des lettres des trois Evêques des cinq qui reſtoient en Afrique ſous la domination des Muſulmans. Ces trois ſe plaignoient des entrepriſes de l'Evêque de Gommi, & demandoient quel Metropolitain ils devoient reconnoître. C'eſt que Carthage aïant ceſſé d'être la capitale, étoit tombée en ruine depuis long-tems. Le Pape leur écrivit deux lettres: *Leo. epiſt. 3.* la premiere à Thomas, que l'on croit avoir été l'Evêque de Carthage, & à qui d'abord il témoigne la compaſſion qu'il a de l'Egliſe d'Afrique reduite à ſi peu d'Evêques, au lieu de deux cens cinquante que l'on voit dans les anciens conciles. Enſuite il declare que l'Evêque de Carthage eſt le Metropolitain de toute l'Afrique, ſans le conſentement duquel l'Evêque de Gommi n'a aucun droit de conſacrer ou de dépoſer des Evêques, ou de convoquer le concile provincial, mais ſeulement de regler ſon dioceſe particulier. Au reſte, ajoûte-t-il: ſçachez que ſans l'ordre du Pape on ne peut tenir de concile general, ni prononcer de jugement définitif contre un Evêque, ce que vous trouverez dans les canons: c'eſt-à-dire dans les fauſſes decretales. Cette lettre eſt dattée du dix-ſeptiéme de Decembre, la cinquiéme année du pontificat de Leon, indiction ſeptiéme, qui eſt l'an 1053. La ſeconde lettre adreſſée aux deux autres Evêques nommez Pierre & Jean contient la même déciſion, & ajoûte l'établiſſement des metropoles, comme il eſt rapporté dans les fauſſes decretales qui y ſont citées.

IV. Legation à C. P.

En même tems le Pape deſtinoit trois legats, pour envoïer à C. P. Humbert, Pierre

AN. 1053. & Frideric. Humbert avoit été premierement moine à Moyen-mouſtier au dioceſe de Toul, d'où il fut amené à Rome par Brunon ſon Evêque lors qu'il devint Pape ; & il le fit Cardinal & Evêque de Blanche-ſelve où ſainte Rufine. Pierre étoit Archevêque d'Amalfi. Frideric étoit frere de Godefroi Duc de Lorraine & de Toſcane, & parent du Pape & de l'Empereur Henri : il étoit alors diacre & chancelier de l'Egliſe Romaine, & fut depuis Pape ſous le nom d'Etienne IX. Ces legats furent chargez de deux lettres, l'une à l'Empereur Conſtantin Monomaque, l'autre au patriarche Michel Cerularius, pour réponſe à celles que le Pape avoit reçûës d'eux.

Vita Leon. IX ſæc 6 Bened. n 9. & ibi Mabil.

Leo ep. 7. Dans la lettre à l'Empereur le Pape le louë d'avoir fait le premier des propoſitions de paix & de concorde après une ſi longue & ſi pernicieuſe diviſion. Enſuite il rapporte ainſi ce qui s'étoit paſſé entre lui & les Normans : Voïant une nation étrangere & ſans diſcipline s'élever par tout contre les Egliſes de Dieu, avec une fureur incroïable & une impieté plus que païenne : tuer les Chrétiens & faire ſouffrir à quelques-uns des tourmens horribles, ſans épargner les enfans, les femmes ni les vieillards, ſans faire aucune difference entre les choſes ſaintes & les profanes : dépoüiller les Egliſes, les brûler & les abattre entierement : Voïant, dis-je, ces maux, j'ai ſouvent repris cette nation de ſes crimes, j'ai emploïé les inſtructions, les prieres, les menaces de la vengeance divine & humaine. Mais ce peuple eſt demeuré ſi endurci, qu'il faiſoit de jour en jour pis que devant.

J'ai donc crû devoir attirer de tous côtez des ſecours humains, pour reprimer ſon audace ; & étant accompagné ſelon que le peu de tems & le beſoin preſſant l'a permis, j'ai voulu conferer

ſerer avec le Duc Argyre vôtre fidéle ſerviteur & prendre ſon conſeil, non pour procurer la mort aux Normans, ou à quelque homme que ce ſoit : mais pour ramener au moins par la crainte des hommes, ceux qui ne craignent point les jugemens de Dieu. Cependant comme nous eſſayions de les reduire par des exhortations ſalutaires, & qu'ils nous promettoient par feinte toute ſorte de ſoumiſſion : ils attaquerent tout d'un coup les gens de nôtre ſuite. Mais leur victoire leur donne encore à preſent plus de triſteſſe que de joïe : car ſuivant ce que vous avez bien voulu nous écrire pour nôtre conſolation, ils ont à craindre une plus grande perte que celle qu'ils avoient déja faite. Auſſi ne nous déſiſterons-nous point de cette entrepriſe ; pour délivrer la chrétienté, avec le ſecours que nous eſperons inceſſamment de nôtre cher fils de l'Empereur Henri & de vous. AN. 1054.

Et parce que le ſaint Siege de Rome a été trop long-tems occupé par des mercenaires au lieu de paſteurs, qui ne cherchant que leurs interêts ont miſerablement ravagé cette Egliſe ; la divine providence a voulu que j'en priſſe la charge ; & quoique je ſente ma foibleſſe je n'ai pas peu d'eſperance avec de ſi puiſſans ſecours. Il demande enſuite à l'Empereur Conſtantin la reſtitution des patrimoines de l'Egliſe ſituez dans les païs de ſon obéiſſance ; il ſe plaint de la perſecution que l'Archevêque Michel fait à l'Egliſe Latine, anathematiſant tous ceux qui reçoivent le ſacrement fait avec des azymes : & de l'entrepriſe par laquelle il prétend ſe ſoumettre les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche : il déclare que ſi Michel ne s'en déſiſte, il ne peut avoir avec lui de paix ; enfin il recommande ſes legats.

Dans la lettre à Michel Cerularius le Pape ne *Epiſt.* 6.

AN. 1054. le qualifie qu'Archevêque de C. P. & dit avoir oüi depuis long-tems des bruits fâcheux contre lui. On dit, ajoûte-t-il, que vous êtes neophyte, & que vous n'êtes point monté à l'épiſcopat par les degrez ; & que vous voulez priver les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche de leurs anciens privileges, pour les ſoumettre à vôtre domination. Vous prenez par une uſurpation ſacrilege le titre de patriarche univerſel, quoique ſaint Pierre même ni aucun de ſes ſucceſſeurs n'ait conſenti à recevoir ce titre monſtrueux. Et enſuite : Qui ne s'étonnera, qu'après tant de Saints & de Peres orthodoxes pendant mille vingt ans depuis la paſſion du Sauveur, vous aiez commencé à calomnier l'Egliſe Latine : anathematiſant & perſecutant publiquement tous ceux qui participent aux ſacremens faits avec des azymes? Nous avons connu cette entrepriſe & par le bruit commun & par la lettre écrite ſous vôtre nom aux Evêques de la Poüille : où vous prétendez prouver que Nôtre-Seigneur inſtitua avec du pain levé le ſacrement de ſon corps. Après avoir dit quelque choſe pour refuter cette erreur, il renvoïe à un écrit plus ample dont ſes legats ſont chargez. Cette lettre eſt datée du mois de Janvier indiction ſeptiéme, qui eſt l'an 1054. Ainſi l'on peut juger, que les legats chargez de ces deux lettres partirent peu de tems après.

V. Mort de Leon X. *Sup. liv. LIX. n. 82. Vita c. 12.*

Le Pape étoit toûjours à Benevent, entre les mains des Normans, s'occupant aux exercices de pieté que j'ai marquez ; & de plus on rapporte, que bien qu'il eût plus de cinquante ans, il étudioit l'Ecriture ſainte en grec : peut-être à cauſe du commerce qu'il étoit obligé d'avoir avec les Grecs. Il fut toûjours dans l'affliction depuis le jour que ſes troupes furent défaites par les Normans ; enfin il tomba malade, & l'étoit

l'étoit déja au jour de l'anniverſaire de ſon élevation dans le ſaint Siege, qui étoit le douziéme de Fevrier : mais il ne laiſſa pas de celebrer une meſſe ſolemnelle pour la derniere fois. Enſuite il fit ſouvenir le Comte Humfroi l'un des chefs des Normans de la promeſſe qu'il lui avoit faite, de le conduire juſques à Capouë, toutes les fois qu'il voudroit y aller. Le Comte l'y conduiſit lui-même avec une eſcorte conſiderable de Normans : le Pape partit de Benevent le douziéme de Mars, ſe faiſant porter en litiere; & étant arrivé à Capouë y demeura douze jours, & fit venir Richer Abbé du Mont-Caſſin, qui l'accompagna juſques à Rome. Il demeura quelques jours au palais de Latran, puis il ſe fit porter à ſaint Pierre, où il ſe fit donner l'extrême-onction en preſence de pluſieurs Evêques, Abbez & autres qui l'étoient venus viſiter : puis il reçut le corps & le ſang de Nôtre-Seigneur, & fit à Dieu une priere en allemand, qui étoit ſa langue naturelle, demandant d'être promptement délivré de ſa maladie, ſoit par la gueriſon, ſoit par la mort. Enfin il mourut le dix-neuviéme d'Avril 1054. & fut enterré avec grande ſolemnité près l'autel de ſaint Gregoire devant la porte de l'Egliſe. Il avoit vêcu cinquante ans, c'étoit la vingt-ſixiéme année depuis qu'il fut ordonné Evêque de Toul, la ſixiéme de ſon entrée dans le ſaint Siege, qu'il tint cinq ans deux mois neuf jours, & il vaqua enſuite près d'un an. L'Egliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, outre ceux qu'il avoit faits de ſon vivant. Il eſt fait mention de ſes miracles dans la chronique d'Herman qui mourut la même année 1054. Il étoit fils du Comte Volferad, & fut ſurnommé en latin *Contractus*, parce que dès l'enfance il eut tous

AN. 1054. c. 14. *Chr. Caſſ.* II. c. 87. *Martyr. R.* 19. *Apr.*

AN. 1054. *Herm. chr.* 1054.

les membres retirez : mais il ſe diſtingua entre tous les hommes de ſon tems par ſa ſcience & ſa vertu.

VI. Réponſe à Michel Cerul. par Humbert. *Chr. Caſſ.* 11. c. 18. *ap. Baron.* to. 12. p. 683.

Cependant les legats arriverent heureuſement à C. P. & furent reçûs avec honneur par l'Empereur Conſtantin Monomaque. Pendant leur ſéjour le Cardinal Humbert, le premier des legats, compoſa une ample réponſe à la lettre de Michel Cerularius & de Leon d'Acride contre les Latins : où il rapporte le texte de cette lettre diviſée en pluſieurs articles avec ſa réponſe ſur chacun : ainſi c'eſt comme un dialogue entre le Conſtantinopolitain qui objecte & le Romain qui répond. En voici la ſubſtance.

Vous dites que c'eſt la charité & la compaſſion qui vous engagent à reprendre les Francs & le Pape même de judaïſer en obſervant les azymes & le ſabat : pourquoi donc negligez-vous ceux dont vous êtes chargez, ſouffrant chez vous des Jacobites & d'autres heretiques, leur parlant, mangeant avec eux ? Enſuite il rapporte l'inſtitution des azymes, citant les chapitres douze & treiziéme de l'Exode & le vingt-troiſiéme du Levitique : ce qui montre que la diviſion des chapitres que nous ſuivons étoit deſlors établie. Après avoir rapporté ces textes, il ajoûte : Pendant ces ſept jours de la Pâque nous mangeons du pain levé comme à l'ordinaire ; & ne les diſtinguons point à cet égard du reſte des jours de l'année. Il eſt vrai que nous les fêtons, mais vous les fêtez auſſi.

Quant au ſabat, nous travaillons le ſamedi, comme les cinq jours précedens, & nous jeûnons comme le vendredi. C'eſt plûtôt vous qui judaïſez, faiſant bonne chere les ſamedis & ne jeûnant point ceux du carême hors un ſeul. Que s'il ne faut jeûner qu'un ſeul ſamedi de l'année en memoire de la ſepulture de JESUS-CHRIST, il

il faut donc auſſi ne jeûner qu'un vendredi, en memoire de ſa paſſion, & ne celebrer qu'un dimanche en mémoire de ſa reſurrection. De tous tems les Latins jeûnoient les ſamedis de carême & des quatre-tems ; le reſte de l'année ils ſe contentoient les ſamedis de s'abſtenir de la chair. Encore cette abſtinence n'avoit-elle commencé que l'an 1033. ſelon Glabert. Humbert continuë : An. 1054. *Mabill. præf. ſæc. 5. n. 116.* *Glab. lib. IV. c. 5.*

Vous dites que JESUS-CHRIST à la cene, prit du pain nommé en grec *àrtos*, & vous inſiſtez ſur l'étymologie de ce nom, que vous tirez de ce que le pain eſt élevé & enflé par la fermentation : d'où vous concluez que l'azyme ou pain ſans levain n'eſt pas proprement du pain. Nous répondons, que ce raiſonnement eſt puerile & cette étymologie arbitraire ; & nous rapportons pluſieurs paſſages de l'Ecriture, même ſelon l'édition greque, où le pain ſans levain eſt nommé *àrtos* comme le pain levé : entre autres le pain que l'Ange apporta à Elie & les pains de propoſition : puiſque toute offrande devoit être ſans levain. Ainſi *àrtos* en grec comme *lehèm* en Hebreu ſignifie toute ſorte de pain. Humbert prouve enſuite que JESUS-CHRIST a inſtitué l'Euchariſtie avec du pain ſans levain, parce que les jours de la Pâque étant commencez, il ne pouvoit ſelon la loi en avoir d'autres. Car il ſoûtient avec la plûpart des interpretes que JESUS-CHRIST celebra la Pâque legale. 3. Reg. XI. 6. *Levit.* 11.

En répondant au mépris que les Grecs témoignoient des azymes, il dit : Nous ne mettons ſur la table de J. C. que du pain tiré de la ſacriſtie, dans laquelle les diacres avec les ſoûdiacres ou les prêtres mêmes revêtus d'habits ſacrez l'ont paiſtri & préparé dans un fer, en chantant des pſeaumes. Au contraire vous achetez vôtre pain levé du premier venu, ſouvent dans les boutiques, *p.* 691. 693.

Digitized by Google

AN. 1054. après qu'il a été manié par des mains ſales. Et quelle raiſon pouvez-vous donner de ce que vous prenez avec une cuillier le pain ſacré mis en miettes dans le calice ? JESUS-CHRIST n'en uſa pas ainſi : il benit un pain entier, & l'aïant rompu le diſtribua par morceaux à ſes diſciples, comme l'Egliſe Romaine obſerve encore.

L'Egliſe de Jeruſalem la premiere de toutes a gardé cette ſainte inſtitution. On n'y offre que des hoſties entieres, que l'on met ſur les patenes : ſans avoir comme les Grecs une lance de fer pour couper l'hoſtie, qui eſt mince & de fleur de farine ; & s'il reſte quelque choſe de la ſainte Euchariſtie, on ne le brûle point & on ne le jette point dans une foſſe : mais on le ſerre dans une boëte bien nette, & on en communie le peuple le lendemain : car on y communie tous les jours, à cauſe du grand concours de pelerins de toutes les provinces chrétiennes. Tel eſt l'uſage de Jeruſalem & des Egliſes qui en dépendent : quant aux Grecs qui y demeurent, les uns ſuivent l'uſage du païs, les autres le leur. Mais d'enterrer l'Euchariſtie, comme on dit que font quelques-uns, ou la mettre dans une bouteille & la répandre : c'eſt une grande négligence, c'eſt n'avoir point la crainte de Dieu. L'Egliſe Romaine en uſe comme celle de Jeruſalem : nous mettons ſur l'autel des hoſties minces faites de fleur de farine, ſaines & entieres, les aiant rompuës après la conſecration nous en communions avec le peuple, enſuite nous prenons le ſang tout pur dans le calice.

Comme les Grecs inſiſtoient ſur ce que les azymes appartiennent à l'ancienne loi, Humbert montre fort au long qu'elle étoit ſainte, bien qu'imparfaite : puis il remarque qu'elle ordonnoit auſſi des offrandes de pain levé : d'où il s'enſuit que l'on devroit auſſi rejetter ce pain

p. 699. *Levit. VII.* 13. *XXIII.* 17.

comme

comme appartenant à la loi Moſaïque. Il conclut qu'il n'y a que la loi ceremoniale d'abolie. AN. 1054.

Sur le reproche de manger du ſang & des viandes ſuffoquées, Humbert demande aux Grecs, pourquoi ſur ce point ils veulent obſerver l'ancienne loi, qu'ils mépriſent tant ſur les azymes. Enſuite il ajoûte : Ce n'eſt pas que nous voulions ſoûtenir contre vous l'uſage du ſang & des viandes ſuffoquées : nous les avons auſſi en horreur ſuivant la tradition de nos Peres; & nous impoſons une rude penitence à quiconque en mange hors un peril extrême de mourir de faim : car nous tenons pour loix apoſtoliques toutes les anciennes coûtumes, qui ne ſont point contre la foi. Quant à l'*Alleluia* ce n'eſt point ſeulement à Pâque que nous le chantons, mais tous les jours de l'année excepté neuf ſemaines, où nous nous appliquons particulierement à effacer les fautes du reſte de l'année. *p.* 701.

Il finit en reprochant aux Grecs pluſieurs abus; de rebatiſer les Latins, d'enterrer les reſtes de l'Euchariſtie, de permettre aux prêtres l'uſage du mariage, de refuſer la communion ou le baptême aux femmes en peril pendant leurs couches, ou leurs incommoditez ordinaires : de ne point baptiſer les enfans avant huit jours, au haſard de les envoïer au feu éternel : de condamner les moines qui portent des calleçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le Cardinal Humbert compoſa en latin cette réponſe qui fut traduite en grec & publiée par ordre de l'Empereur Conſtantin.

VII. Réponſe à Nicetas Pectorat. *p.* 706.

Humbert répondit auſſi à un écrit compoſé contre les latins par un moine de Stude, qui étoit en grande réputation chez les Grecs, nommé Nicetas & ſurnommé Stethatos que les Latins

AN. 1054. tins avoient traduit par Pectorat. Cet écrit contenoit les mêmes reproches que celui de Michel Cerularius & ſur les mêmes preuves : mais Nicetas ajoûtoit ; que les Latins rompoient le jeûne en celebrant la meſſe tous les jours de carême, parce que la diſant à l'heure de Tierce, ſuivant la regle, ils ne jeûnoient pas juſques à None : au lieu que les Grecs les jours de jeûne ne celebroient que la meſſe des préſanctifiez ſans conſacrer, & à l'heure de None, comme ils font encore. Nicetas ſoûtient enſuite les mariages des prêtres, attribuant le canon qui les autoriſe au ſixiéme concile, où il dit que preſidoit
p. 712. le Pape Agathon : & il ſe fonde par tout ſur des pieces apochryphes comme les canons & les conſtitutions attribuées aux Apôtres. Ce fût à C. P. que le Cardinal Humbert lui répondit, & d'un ſtile encore plus aigre que celui de Nicetas. Il le reprend de ce qu'il cite des écrits apochryphes : mais il en cite auſſi lui-même. Au reſte
p. 715. il releve fort bien ſur le Pape Agathon, qui ne
Sup. liv XL. n. 11. preſida pas au ſixiéme concile en perſonne, mais ſeulement par ſes legats : toutefois il ajoûte, ce que nous ne trouvons point dans les actes de ce concile, que l'Empereur Conſtantin Pogonat interrogea les legats de la maniere dont l'Egliſe Romaine offroit le ſaint Sacrifice & qu'ils répondirent : Dans le calice on ne doit pas offrir du vin pur, mais mêlé d'eau : l'hoſtie au contraire ne doit avoir aucun mélange de levain, & le ſaint Sacrifice ne doit pas être celebré ſur de la ſoye ou ſur une étoffe teinte, mais ſur un linge blanc, qui repreſente le linceuil de la ſepulture, comme nous liſons que ſaint Silveſtre l'a ordon-
Sup. liv. XL. n. 54. né. Humbert rejette enſuite l'autorité des canons de Trulle attribuez par les Grecs au ſixiéme concile, & ſoûtient qu'ils n'ont jamais été reçûs par l'Egliſe Romaine : ajoûtant que ſi le

Pape

Pape Agathon avoit voulu changer les traditions de ſes prèdeceſſeurs, les Romains ne l'auroient pas écouté. AN. 1054.

Il dit enſuite: Nous jeûnons exactement tous les jours de carême, juſques à faire quelquefois jeûner avec nous des enfans de dix ans. Nous n'en exceptons que le dimanche, ſuivant l'autorité des Peres, particulierement du concile de Gangres: qui ne défendent de jeûner que ce ſaint jour, & non pas le ſamedi. Il traite enſuite Nicetas de Stercoraniſte, nom que l'on donnoit à ceux qui croyoient que l'Euchariſtie comme les autres viandes étoit ſujette à la digeſtion & à toutes ſes ſuites: ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit: mais Humbert tire cette conſequence de ce qu'il dit que la communion rompt le jeûne.

Or, dit-il, qui reçoit le Corps de JESUS-CHRIST, reçoit la vie éternelle & non pas une viande corruptible. Nous le prenons, ajoûte-t-il, en très-petite quantité, pour n'en pas dégoûter les hommes charnels; & il ne faut pas douter que dans la moindre particule, on ne reçoive la vie toute entiere, c'eſt-à-dire JESUS-CHRIST. Mais ſoit que nous diſions la meſſe à Tierce, à None ou à quelque autre heure, nous la celebrons parfaite; & nous ne reſervons point une partie de l'oblation pour celebrer cinq jours durant une meſſe imparfaite, parce que nous ne liſons point que les Apôtres en ayent uſé de la ſorte. Nôtre-Seigneur lui-même après avoir beni le pain ne le reſerva pas pour le lendemain: il le rompit & le diſtribua auſſi-tôt. Nous n'ignorons pas que nos Peres ont établi l'uſage de celebrer la meſſe à l'heure de Tierce le dimanche & les fêtes ſolemnelles à cauſe de la deſcente du Saint-Eſprit. Mais on ne peche pas pour cela en celebrant les jours de jeûne à l'heure de None

AN. 1054. None ou de Vêpres : puis que Nôtre-Seigneur lui-même a inſtitué ce grand Sacrement le ſoir, & a accompli ſon ſacrifice en expirant à l'heure de None. C'eſt pourquoi bien que ces heures de Tierce & de None ſoient plus convenables : toutefois à quelque heure qu'on diſe la meſſe à cauſe d'un voïage, ou par quelque autre neceſſité, on ne rompt le jeûne : comme on ne le rompt point en celebrant la meſſe la nuit de Noël.

Au reſte nous ne nous ſoucions pas d'apprendre le rit de vôtre meſſe, parce que nous y trouvons une grande negligence. Quand vous rompez le pain ſacré, vous ne vous mettez pas en peine des miettes qui tombent de côté & d'autre : ce qui arrive encore quand vous eſſuyez les patenes avec des feüilles de palmes ou des broſſes de ſoye de porc. Quelques-uns d'entre vous ſerrent le Corps de JESUS-CHRIST avec ſi peu de reverence, qu'ils en comblent les boëtes & les preſſent avec la main de peur qu'il n'en tombe. Ils conſument les reſtes comme du pain commun juſques à s'en dégoûter; & s'ils ne peuvent tout prendre, ils l'enterrent ou le jettent dans un puis.

Comme Nicetas avoit relevé l'abſtinence des Grecs pendant le carême, Humbert lui reproche que pluſieurs d'entre eux jeûnoient peu ou point du tout; & que quelques-uns apportoient des legumes ou d'autres viandes pour manger dans l'Egliſe. Quant à nous, continuë-t-il, nous tâchons d'obſerver exactement ce jeûne de quarante jours; & nous ne ſouffrons que perſonne le rompe en quoique ce ſoit, ſinon en cas de griéve maladie. Et il n'eſt pas permis chez nous, comme chez vous, après l'unique repas de prendre des fruits ou des herbes les jours de jeûne. Dans ces paroles de Humbert, nous voïons l'origine des collations. Il finit cette réponſe par l'arti-

l'article du mariage des prêtres, sur lequel il accuse les Grecs de l'heresie des Nicolaïtes ; & prononce enfin anathême à Nicetas, s'il ne se retracte. AN. 1054.

VIII. Retractation de Nicetas.

Il se retracta en effet : ce qui se passa ainsi. Le jour de saint Jean vingt-quatriéme de Juin la même année 1054. les trois legats du Pape vinrent au monastere de Stude à C. P. & là en presence de l'Empereur le moine Nicetas Pectorat à l'instance des legats anathematisa l'écrit publié sous son nom contre le saint Siege & toute l'Eglise latine, intitulé de l'azyme, du sabat & du mariage des prêtres ; de plus il anathematisa tous ceux qui nieroient que l'Eglise Romaine fût la premiere de toutes les Eglises, ou qui oseroient reprendre en quelque point sa foi toûjours orthodoxe. Aussi-tôt à la poursuite des legats, l'Empereur fit brûler en presence de tout le monde le livre de Nicetas ; & on se retira. Le lendemain Nicetas alla trouver de son bon gré les legats hors de la ville au palais de Pige où ils demeuroient ; & aïant reçû d'eux la solution parfaite de ses difficultez, il anathematisa encore volontairement tout ce qu'il avoit dit ou fait ou entrepris contre le saint Siege. Ainsi ils le reçurent en leur communion, & il devint leur ami particulier.

Narrat. ap. Baron. an. 1054. To. 9. conc. p. 991.

IX. Excommunication de Michel Cerularius.

Au reste tout ce que les legats avoient écrit contre les diverses calomnies des Grecs, principalement contre les écrits de Michel de C. P. de Leon d'Acride, & du moine Nicetas, tout cela fut traduit en grec par ordre de l'Empereur & gardé à C. P. Cependant comme le patriarche Michel ne vouloit ni parler aux legats ni même les voir ; ils allerent à sainte Sophie le samedi seiziéme de Juillet à l'heure de Tierce comme le clergé étoit preparé pour la messe ; & après s'être plaints de l'obstination de Michel, ils

Digitized by Google

AN. 1054. ils mirent ſur le grand autel un acte d'excommunication en preſence du clergé & du peuple. *Matth. X.* 14. Et étant ſortis auſſi-tôt, ils ſecoüerent la pouſſiere de leurs pieds ſuivant l'évangile, pour leur *Ex. IV.* 21. ſervir de témoignage en criant : que Dieu le voye & qu'il juge. Enſuite aïant reglé les Egliſes des Latins qui etoient à C. P. & prononcé anathême contre tous ceux qui deformais communieroient de la main d'un Grec blâmant le ſacrifice des Latins : ils prirent congé de l'Empereur avec le baiſer de paix, & reçurent ſes preſens tant pour ſaint Pierre que pour eux : puis ils partirent contens le dix-huitiéme de Juillet pour retourner à Rome.

Deux jours après comme ils étoient à Sélimbrie ils reçurent une lettre de l'Empereur, qui les rappelloit à C. P. à l'inſtante priere de Michel Cerularius, qui promettoit enfin de conferer avec eux. Ils revinrent donc le même jour en diligence au palais de Pige. Michel aïant appris leur retour, voulut les obliger à ſe trouver le lendemain à ſainte Sophie, pour tenir un concile : prétendant les y faire aſſommer par le peuple, à qui il montreroit leur acte d'excommunication, qu'il avoit falſifié en le traduiſant. Mais l'Empereur, prevoïant ſagement ce peril, ne voulut point qu'on tient de concile qu'il n'y fût preſent; & comme Michel s'y oppoſoit abſolument, l'Empereur fit auſſi-tôt partir les legats. Michel irrité d'avoir manqué ſon coup, excita contre l'Empereur même une grande ſedition, ſous pretexte qu'il avoit été d'intelligence avec les legats. En ſorte que l'Empereur fut contraint de faire foüetter & empriſonner Paul & ſon fils Smaragde interpretes des Latins, & de les livrer à Michel : ainſi le tumulte fût appaiſé. Mais l'Empereur envoïa après les legats, qui étant déja chez les Ruſſes lui envoïerent un exem-

Digitized by

exemplaire fidéle de l'excommunication. Ainſi Michel fut convaincu de l'avoir falſifiée : de quoi l'Empereur fortement irrité contre lui, ôta les charges à ſes amis & à ſes parens, & les chaſſa du palais. AN. 1054.

L'excommunication dont il s'agit portoit en tête le nom des legats & contenoit en ſubſtance : Nous avons été envoïez par le ſaint Siege de Rome en cette ville imperiale, pour connoître la verité des rapports qu'on lui en avoit faits, & nous y avons trouvé beaucoup de bien & beaucoup de mal. Car quant aux colomnes de l'empire, les perſonnes conſtituées en dignité & les ſages citoïens, elle eſt très-chrétienne & très-orthodoxe : mais quant à Michel nommé abuſivement patriarche & ſes fauteurs, on y ſeme tous les jours beaucoup d'hereſies. Car ils vendent le don de Dieu comme les Simoniaques, ils rendent Eunuques leurs hôtes comme les Valeſiens & enſuite les élevent non ſeulement à la clericature, mais à l'épiſcopat : imitant les Ariens, ils rebaptiſent des gens baptiſez au nom de la ſainte Trinité, principalement les Latins : comme les Donatiſtes, ils diſent que hors l'Egliſe Greque il n'y a plus dans le monde ni Egliſe de JESUS-CHRIST, ni vrai ſacrifice, ni vrai baptême : comme les Nicolaïtes, ils permettent le mariage aux miniſtres de l'autel : comme les Severiens, ils diſent que la loi de Moïſe eſt maudite : comme les Macedoniens, ils ont retranché du ſymbole, que le Saint-Eſprit procede du Fils : comme les Manichéens, ils diſent entre autres choſes que tout ce qui a du levain eſt animé : comme les Nazaréens, ils gardent les purifications judaïques, ils refuſent le baptême aux enfans qui meurent avant le huitiéme jour & la communion aux femmes en couche ; & ne reçoivent point

Sup. Liv. XI. n. 16. Epiph. hæreſ. 58.

Digitized by Google

An. 1054. point à leur communion ceux qui ſe coupent les cheveux & la barbe : ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine.

Michel admoneſté par les lettres du Pape Leon à cauſe de ces erreurs & de pluſieurs autres excès qu'il a commis, n'en a tenu compte ; & de plus comme nous voulions reprimer ces maux par des voïes raiſonnables, il a refuſé de nous voir & de nous parler, ni de nous donner des Egliſes pour celebrer la meſſe. Comme dès auparavant il avoit fermé les Egliſes des Latins, les nommant Azymites ; les perſecutant par tout & en leur perſonne, anathematiſant le ſaint Siege, au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcumenique. C'eſt pourquoi par l'autorité de la ſainte Trinité, du ſaint Siége apoſtolique, des ſept conciles & de toute l'Egliſe catholique, nous ſouſcrivons à l'anathême que le Pape a prononcé, & nous diſons : Michel patriarche abuſif neophyte revêtu de l'habit monaſtique par la ſeule crainte des hommes & diffamé pour pluſieurs crimes ; & avec lui Leon dit Evêque d'Acride & Conſtantin ſacellaire de Michel, qui a foulé de ſes pieds profanes le ſacrifice des Latins ; eux & tous leurs ſectateurs ſoient anathêmes avec les Simoniaques, les heretiques qui ont été nommez & tous les autres, & avec le diable & ſes anges, s'ils ne ſe convertiſſent. *Amen, amen, amen.* Les legats prononcerent de vive voix une autre excommunication en preſence de l'Empereur & des Grands, en ces termes : Quiconque blâmera opiniâtrement la foi du ſaint Siege de Rome & ſon ſacrifice, ſoit anathême & ne ſoit point tenu pour catholique, mais pour heretique Prozymite : c'eſt-à-dire, défenſeur du levain. Ces hereſies imputées aux Grecs n'étoient la plûpart que des conſequences tirées de leur doctri-

doctrine ou de leur conduite, mais ils ne les avoüioient pas. AN. 1054.

X. Decret de Michel Cerularius. *ap. Allat. deïbr. eccleſ. p.* 161.

Michel Cerularius fit de ſon côté un decret contre cette excommunication, à la tête duquel ſont nommez après lui douze metropolitains, puis deux Archevêques faiſant quinze Prelats en tout. Ce decret porte en ſubſtance: Des hommes impies ſortis des tenebres de l'Occident ſont venus en cette pieuſe ville d'où les ſources de la foi orthodoxe ſe ſont répanduës par tout le monde, & ont entrepris de corrompre la ſaine doctrine, par la diverſité de leurs dogmes: juſques à mettre ſur la ſainte table un écrit portant anathême contre nous & contre tous ceux qui ne ſe laiſſent pas entraîner à leurs erreurs. Nous reprochant entre autres choſes de ne nous pas raſer la barbe comme eux, de communiquer avec les prêtres mariez, de ne pas corrompre le Symbole par des paroles étrangeres. Il rapporte les autoritez que les Grecs emploïoient pour ſoûtenir ces trois articles, puis il ajoûte parlant des legats;

Ils ont ſuppoſé qu'il venoient de Rome & *p.* 165. qu'ils étoient envoïez par le pape: mais en effet ils ſont venus d'eux-mêmes par les artifices d'Argyre & ont fabriqué des lettres au nom du Pape, comme on a reconnu entre autres preuves par la fauſſeté des ſceaux. L'écrit donc qu'ils ont dreſſé contre nous aïant été mis par eux ſur l'autel, en preſence des ſoûdiacres de la ſeconde ſemaine; ces ſoûdiacres ont voulu les obliger à le reprendre, & il a été jetté par terre: mais nous l'avons pris, afin que les blaſphêmes qu'il contient ne ſoient pas rendus publics. Puis nous l'avons fait traduire de latin en grec, par le protoſpataire Coſme, Romain le Roux, & le moine Jean Eſpagnol; & il contient ce qui ſuit. Il rapporte l'acte d'excommu-

nication

nication fidélement traduite, puis il coutinue.

An. 1054. Ne voulant pas laiſſer impunie une telle in-
p. 196. ſolence, nous en parlâmes à l'Empereur; & comme il y avoit un jour qu'ils étoient partis, il envoïa les rappeller en cette ville. Mais ils ne voulurent ni nous venir trouver, ni paroître dans le grand concile, ni donner aucune réponſe ſur les impietez qu'ils avoient proferées. Voulant ſoutenir leur écrit & même y ajoûter: ce que l'Empereur nous fit dire de leur part à nous & au concile. Cependant l'Empereur ne voulant pas les contraindre à ſe preſenter, parce qu'ils paroiſſoient revêtus du titre de legats, ni laiſſer une telle audace impunie: il nous envoïa une lettre, qui portoit: Aïant examiné ce qui s'eſt paſſé, j'ai trouvé que la ſource du mal vient des interpretes & de la part d'Argyre: quant à ces étrangers apoſtez par d'autres, je n'ai rien à faire contre eux: mais je vous envoïe les coupables, après les avoir fait foüetter pour ſervir d'exemple à d'autres. Pour l'écrit, il ſera brûlé publiquement, après que l'on aura anathematiſé ceux qui l'ont conſeillé, publié, écrit, ou qui en ont été complices. J'ai auſſi fait mettre en priſon le Veſtarque gendre d'Argyre, & ſon fils: pour les punir de cette ſuppoſition. Donné au mois de Juillet indiction ſeptiéme.

Suivant cet ordre de l'Empereur l'écrit impie, avec ceux qui l'ont fait, ou publié & leurs complices ont été anathematiſez dans la grande ſale du conſeil, en preſence de ceux que l'Empereur avoit envoïez; & il a été ordonné que le vingt-quatriéme du preſent mois de Juillet, auquel jour on a accoûtumé de lire publiquement le decret du cinquiéme concile, on pu-
Menolog. bliera le même anathême. L'original de l'écrit impie n'a point été brûlé: mais on l'a dépoſé

au

au cabinet du cartophylace : pour la perpetuelle condamnation de ceux qui ont proferé de tels blaſphêmes. Or il faut ſçavoir, que le vingtiéme jour de ce mois, quand ils furent anathematiſez, tous les Metropolitains & les Archevêques qui ſe trouvoient en cette ville y furent preſens : ſçavoir outre ceux qui ſont aſſemblez aujourd'hui, Leon d'Athenes & ſix autres qui y ſont nommez. AN. 1054.

XI. Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.

On voit encore comment Michel Cerularius racontoit ce qui s'étoit paſſé entre lui & les legats du Pape, par les lettres qu'il écrivit cette même année à Pierre patriarche d'Antioche; & dont voici l'occaſion. Dominique patriarche de Grade écrivit au même Pierre, diſant que ſur ſa reputation il deſiroit d'être connu de lui, & d'obtenir ſon amitié : comme étant patriarche en Italie, & aſſis à la droite du Pape dans les conciles. Mais, ajoûtoit-il, je ne puis vous diſſimuler ce que j'ai appris des reproches que le clergé de C. P. fait à l'Egliſe Romaine. Ils blâment les azymes dont nous uſons pour conſacrer le corps de JESUS-CHRIST, & nous croïent pour ce ſujet ſeparez de l'Egliſe : au lieu que c'eſt principalement en vûë de l'unité que nous conſervons cet uſage, comme une traduction des Apôtres & de JESUS-CHRIST même. Toutefois nous approuvons auſſi la coûtume des Egliſes Orientales d'uſer de pain levé, & donnons à l'un & à l'autre des ſignifications myſtiques. Vous devez donc réprimer ceux qui combattent ſi impudemment les ordonnances des Apôtres, & qui penſant édifier, détruiſent & renverſent même les fondemens. Car en vain ſaint Pierre & ſaint Paul ont prêché en Italie, ſi toute l'Egliſe d'Occident eſt privée de la vie éternelle, n'aïant point au ſaint ſacrifice le corps de JESUS-CHRIST. Nous deſirons d'être inſtruits par vôtre réponſe. Le

Monum. Gr. Coteſ. to. 2. p. 108.

Digitized by Google

Le patriarche Pierre lui répondit par une let-
AN. 1054. tre, où après quelques diſcours de civilité, il
Ibid. p. 112. dit : J'ai été nourri dans les ſaintes Lettres depuis mon enfance juſques à la vieilleſſe, mais je n'ai point encore oüi dire que l'Evêque d'Aquilée de la Venetie fût nommé patriarche. Car il n'y a que cinq patriarches dans le monde par la diſpoſition divine, ſçavoir ceux de Rome, de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. Encore n'y a-t-il que celui d'Antioche qui s'appelle proprement patriarche : ceux de Rome & d'Alexandrie s'appellent Papes, ceux de C. P. & de Jeruſalem Archevêques. Et enſuite : Il y a dans le monde pluſieurs provinces plus grandes que la vôtre, qui ne ſont gouvernées que par des Métropolitains & des Archevêques, comme la Bulgarie, la province de Babylone, la Coraſane & les autres d'Orient, où nous envoïons des Archevêques & des catholiques, qui ont ſous eux des Métropolitains. On nommoit en Orient catholiques, c'eſt-à-dire, generaux, certains Evêques plus diſtinguez.

T. 7. p. 117. Quant aux azymes Pierre d'Antioche dit : Le patriarche de C. P. n'attaque pas ſi violemment que vous dites vôtre reputation, & ne vous retranche pas de l'Egliſe. Il ſçait bien que vous êtes orthodoxes & que vous croiez comme nous la Trinité & l'Incarnation : mais il eſt affligé de ce que vous manquez en ce ſeul point; n'offrant pas le ſacrifice comme le reſte de l'Egliſe, & comme les quatre patriarches. Pierre d'Antioche s'étend enſuite à combattre les azymes : inſiſtant principalement ſur l'exemple de JESUS-CHRIST & ſoutenant qu'il inſtitua l'Euchariſtie avec du pain levé, & qu'il prévint la Pâque des Juifs : puiſque ſaint Jean dit
Jo. XIII. 1. XVIII. 28. qu'il fit la cêne avant la fête de Pâque, & que

les

les Juifs ne voulurent point entrer dans le pretoire pour pouvoir manger la Pâque. Il ajoûte que ſi ſaint Pierre & ſaint Paul ont établi l'uſage des azymes, ils l'ont fait par cette condeſcendance qui leur faiſoit tolerer dans les commencemens quelques obſervances judaïques. AN. 1054. c. 24.

Il dit enſuite : Au commencement de mon pontificat j'écrivis au Pape de Rome une lettre de recommandation que j'envoïai par un de ceux qui viennent accomplir leur vœu à Jeruſalem, & je l'adreſſai à Argyre Duc d'Italie pour la faire tenir à ſa Sainteté : mais il s'eſt paſſé deux ans depuis ſans que j'en aie pû rien apprendre. Je vous en envoïe une copie, afin que vous la faſſiez tenir à ſa Beatitude & que vous m'en envoïez la réponſe : & ſi vous voulez bien lui envoïer auſſi celle-ci après l'avoir lûë, vous me ferez un grand plaiſir. Peut-être ſera-t-il content de ce qui y eſt écrit, & ſe conformera-t-il à nous, pour nous réünir tous dans les mêmes ſentimens, & offrir à Dieu le même ſacrifice. c. 26.

XII. Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche. *Ibid. p. 135. n. 3.*

Michel Cerularius aïant vû cette lettre; & de ſon côté en aïant reçû une de Pierre d'Antioche ſur une affaire particuliere : lui écrivit une lettre, où après avoir répondu ſur cette affaire, il ajoûte : Il y a quelque tems, qu'aïant appris de ceux qui viennent ici de l'ancienne Rome la vertu, la nobleſſe & la ſcience du Pape qui vient de mourir : je lui écrivis aſſez amplement & avec beaucoup d'humilité touchant la concorde & la réünion ſur les ſujets de ſcandale contre la foi qu'on leur attribuë : comme vous pourrez voir vous-même par la lettre. Mon intention étoit tant de gagner le Pape lui-même, que de nous attirer par ſon moïen du ſecours contre les Francs, c'eſt-à-dire contre les Normans d'Italie, contre leſquels les Grecs ſçavoient que le Pape étoit irrité, & qu'il

Digitized by Google

avoit grand crédit auprès de l'Empereur Henri.

An. 1054. Michel continuë : Je donnai cette lettre au Veſtiarite qui étoit chargé de celle de l'Empereur au Pape, eſperant qu'il les lui rendroit l'une & l'autre & nous en rapporteroit la réponſe. Mais cet officier étant arrivé auprès d'Argyre duc d'Italie, ſe laiſſa ſurprendre & lui remit les lettres, ſous pretexte de les envoïer au Pape plus promptement. Cependant Argyre, comme nous en ſommes très-bien informez, étant toûjours mal intentionné pour l'empire, prit l'argent que l'Empereur envoïoit & le tourna à ſon profit, & quant aux lettres il uſa de cet artifice. Il fit venir des gens en qui il avoit une confiance particuliere, dont l'un avoit été Evêque d'Amalfi & depuis chaſſé de cette Egliſe, pour de bonnes raiſons, en ſorte qu'il eſt demeuré fugitif depuis cinq ans, l'autre a ſeulement le nom d'Archevêque & on ne peut dire où eſt ſon évêché. C'eſt le Cardinal Humbert, dont l'évêché de ſainte Rufine étoit dès-lors peu de choſe. Il donna au troiſiéme le titre de chancelier de l'Egliſe Romaine pour s'en ſervir à ſes deſſeins comme d'une forteresſe imprenable. Enſuite aïant ouvert ma lettre, il en compoſa une pour moi ſous le nom du Pape, & en aïant chargé ces miſerables, voïez la malice & la fourberie, il me perſuada de me les apporter à C. P.

Quand ils y furent arrivez ils ſe preſenterent premierement à l'Empereur, avec un air, un habit, une démarche d'une extrême arrogance. Mais quand ils vinrent me trouver, qui pourroit exprimer leur inſolence, leur vanité, leur effronterie? ils ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la moindre inclination de tête & ne voulurent pas me rendre le ſalut accoûtumé, ni s'aſſeoir derriere les metropolitains qui étoient avec moi dans la ſale. Ils le prenoient à injure.

Pour-

Pourquoi ne dis-je pas ce qui eſt encore plus inſenſé? Ils ne s'humilierent pas même devant l'Empereur : ils entrerent dans le palais avec la croix & des bâtons à la main. Ils ſe contenterent donc de me donner une lettre ſcellée, & ſe retirerent auſſi-tôt : mais l'aïant conſiderée attentivement pour l'ouvrir, je trouvai le ſceau falſifié & la lettre pleine d'artifice & de fourberie. Car elle contenoit nettement ce qu'Argyre m'avoit dit ſouvent étant à C. P. principalement touchant les azymes, & qui m'a obligé de l'excommunier juſques à quatre fois. Je vous envoïe la copie de ma lettre au Pape & la traduction greque de celle du Pape, que m'ont apportée ces ſcelerats, afin que vous connoiſſiez mieux la verité. Cette fourberie a été encore mieux découverte par l'Archevêque de Trani, qui eſt venu ici & nous a tout declaré comme je l'ai dit à l'Empereur. AN. 1054.

Au reſte il m'eſt revenu que vous, le patriarche d'Alexandrie & celui de Jeruſalem avez mis ce Pape dans les ſacrez diptyques. Mais vous êtes trop inſtruit pour ne pas ſçavoir, que depuis le ſixiéme concile le Pape a été ôté des diptyques dans nos Egliſes, à cauſe que Vigile qui l'étoit alors ne voulut pas venir à ce concile & anathematiſer les écrits de Theodoret, de Cyrille & d'Ibas. On dit auſſi que ces deux prelats reçoivent ceux qui mangent des azymes, & qu'eux-mêmes emploïent quelquefois des azymes au ſaint ſacrifice. Mais comme je n'ai perſonne en main pour m'en informer & que je ne m'en fierois pas à d'autres : je vous prie de vous en enquerir exactement & de me le faire ſçavoir.

Or le Duc d'Antioche Sclerus m'a mis entre *n.* 11.
les mains une copie de la lettre que vous avez écrite à l'Evêque de Grade ou d'Aquilée ; &

l'aïant parcouruë, j'ai trouvé que vous y par-
AN.1054. lez au long des azymes, ſans rien dire des autres erreurs des Romains, qui ſont bien plus conſiderables. Peut-être cet Evêque vous a-t-il écrit ainſi, parce que je lui en ait écrit : mais il n'en a jamais rien fait ſçavoir au Pape, ni à aucun autre de ſes Evêques, hors la lettre dont je vous envoïe copie; & l'on voit par leurs écrits & leurs actions que ce ne ſont que des menteurs & des fourbes. Sçachez donc qu'outre cette erreur touchant les azymes, connuë de tout le monde, les Romains en ont pluſieurs qui obligent à s'éloigner d'eux.

n. 12. Ils judaïſent en pluſieurs autres manieres. En mangeant des viandes ſuffoquées, en ſe raſant, en gardant le ſabbat, en mangeant des viandes immondes : en ce que leurs moines mangent de la chair & du lard. La premiere ſemaine du carême ils ne quittent la chair qu'avec les laitages. Ils mangent de la chair les mercredis, les vendredis ils mangent du fromage & des œufs, & jeûnent les ſamedis tout le jour. Il eſt étonnant que Michel traite ces obſervances de ceremonies judaïques. Il continuë, parlant toûjours des Latins : Ils ont fait cette addition au ſymbole: Et au Saint-Eſprit Seigneur & vivifiant, qui procede du Pere & du Fils. Et à la Meſſe ils chantent: Un Saint, un Seigneur JESUS-CHRIST, pour la gloire du Pere par le Saint-Eſprit. De plus ils défendent le mariage aux Prêtres : c'eſt-à-dire, qu'ils ne veulent point que ceux qui ont des femmes reçoivent l'ordination : deux freres épouſent les deux ſœurs. A la Meſſe au tems de la communion un des officians embraſſe les autres. Leurs Evêques portent des anneaux aux mains pour marque, diſent-ils, que leurs Egliſes ſont leurs épouſes ; ils vont à la guerre, ſoüillent leurs mains de ſang, & ſont tuez après avoir

tué

tué leurs ames. On nous a aſſuré qu'ils donnent le baptême par une ſeule immerſion, & qu'ils empliſſent de ſel la bouche de ceux qu'ils baptiſent. Au lieu de lire dans l'Apôtre : Un peu de levain leve toute la pâte, ils liſent qu'il la corrompit : en haine du levain. Ils n'honorent point les reliques des Saints; & quelques-uns n'honorent pas même les Images. Ils ne comptent point entre les Saints S. Gregoire le Theologien, S. Baſile & S. Chryſoſtome; & font encore d'autres choſes, qu'il ſeroit difficile de rapporter par le menu. Et enſuite : Ce qui eſt de plus inſupportable, c'eſt qu'ils diſent qu'ils ne ſont pas venus ici pour être inſtruits, mais pour nous inſtruire, & nous faire embraſſer leurs opinions.

ANI054. *1. Cor. v. 6. Gal. v. 9.* *n. 15.*

XIII. Réponſe de Pierre d'Antioche. *Ibid. p. 145. c. 7.*

Pierre d'Antioche répondant à cette lettre commence par l'article des diptyques, & dit : J'en ſuis honteux, & je ne ſçai comment vous le dire, & encore plus ſi vous avez écrit de même aux autres patriarches : que vous aïez ainſi crû ſur un vain rapport ce qui n'eſt pas, ſans l'avoir examiné. Car comment aurois-je mis le Pape dans les diptyques où vôtre ſainte Egliſe ne l'a point mis ? moi qui ſuis éleve de vôtre Egliſe & jaloux autant que perſonne de ſes privileges. Mais ce que vôtre lettre rapporte de Vigile, témoigne une étrange inapplication de vôtre cartophylace, qui ſçait plus de rethorique que d'Hiſtoire Eccleſiaſtique. C'eſt ainſi que Pierre d'Antioche détourne ſur le ſecretaire l'ignorance groſſiere de Michel Cerularius. Il explique enſuite comment le Pape Vigile étoit du tems du cinquiéme concile & 129. ans avant le ſixiéme tenu ſous le Pape Agathon.

Sup. liv. XXXIII. n. 43.

Il ajoûte : Je ſuis témoin irreprochable & pluſieurs autres Eccleſiaſtiques conſiderables avec moi, que du tems de Jean d'heureuſe memoire patriarche d'Antioche, le Pape de Rome nommé

Digitized by Google

AN. 1054. auſſi Jean étoit dans les ſacrez diptyques. Et étant allé à C. P. il y a quarante-cinq ans ſous le patriarche Sergius; je trouvai que le même Pape étoit nommé à la meſſe avec les autres patriarches. Ces quarante-cinq ans remontent à l'an 1009. & au pontificat de Jean XVIII. Pierre d'Antioche continuë : Mais comment le nom du Pape en a été ôté ou pour quelle cauſe, je n'en ſçai rien; & je ne crois pas que vous deviez vous mettre plus en peine ſur cet article.

J'ai parcouru les autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement ; & il m'a paru que l'on en doit éviter quelques-uns, que l'on peut remedier à d'autres, & qu'il y en a qu'on doit diſſimuler. Car que nous importe que leurs Evêques raſent leurs barbes & portent des anneaux, pour marque qu'ils ont épouſé l'Egliſe ? Nous nous faiſons auſſi une couronne ſur la tête en l'honneur de ſaint Pierre, & nous portons de l'or à nos ornemens. Quant à ce qu'ils mangent des viandes immondes & que leurs moines mangent de la chair & du lard : vous trouverez ſi vous l'examinez bien, que les nôtres en uſent de même. Car on ne doit rejetter aucune créature de Dieu quand on la prend avec action de graces. Il ajoûte que les Peres ont permis de mettre un peu de lard aux legumes quand on manque de bonne huile; & cite des paſſages de ſaint Baſile, pour ne pas uſer de viandes recherchées ſous prétexte d'abſtinence : il rapporte auſſi l'exemple de ſaint Pacome, qui nourriſſoit des porcs pour les faire manger aux hôtes, & en donnoit les pieds & les entrailles aux moines infirmes.

Mais le plus grand mal, ajoûte-t-il, c'eſt
c. 13. l'addition au ſymbole; & il s'étend ſur cet article, qu'il juge digne d'anathême. Il croit que l'on peut excuſer l'autre addition : Un Saint,

un

un Seigneur JESUS-CHRIST, & le reſte, que l'on attribuoit aux Latins, & qui ſemble marquer la fin du *Gloria in excelſis*. Puis il continuë : Nous devons regarder la bonne intention, & quand la foi n'eſt point en peril, incliner plûtôt à la paix & à la charité fraternelle. Ceux-ci ſont auſſi nos freres, quoiqu'il leur arrive ſouvent de manquer par ruſticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher la même exactitude chez des nations barbares, que chez nous qui ſommes nourris dans l'étude. C'eſt beaucoup qu'ils conſervent la ſaine doctrine ſur la Trinité & l'Incarnation. AN. 1054.

Toutefois nous n'approuvons pas, qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes legitimes de toucher aux choſes ſaintes, ni qu'ils quittent en même tems la chair & les laitages au commencement du carême. Quant à la queſtion des azymes, je l'ai ſuffiſamment traitée dans ma lettre à l'Evêque de la Venetie ; & cette pratique ne peut ſe ſoûtenir, que par l'ancienne coûtume. Pour l'uſage des viandes ſuffoquées & les mariages des deux freres avec les deux ſœurs : je ne crois pas que le Pape ni les autres Evêques le permettent. Ce ſont des excès commis par les particuliers, comme il s'en commet à nôtre inſçû dans l'empire. Vous trouverez bien des gens à C. P. même qui mangent du ſang de porc, & l'on y voit du boudin expoſé ſur les boutiques. Nous negligeons quantité d'abus qui ſe commettent chez nous, tandis que nous recherchons ſi curieuſement ceux des autres.

Vous ferez bien d'inſiſter ſur l'addition au ſymbole & le mariage des prêtres, mais on peut mépriſer le reſte, dont peut-être la plus grande partie eſt fauſſe. Car nous ne devons pas croire aiſément de vaines calomnies. Il faut donc que vous écriviez au Pape, quand il y en

aura un d'élû : peut-être reconnoîtra-t-il la ve-
AN. 1054. rité, & peut-être dira-t-il pour ſa défenſe, que ces reproches ſont faux. Car comment peut-on croire qu'ils n'honorent pas les Reliques, eux qui ſe glorifient tant d'avoir celles de S. Pierre & de S. Paul ? & comment peut-on dire qu'ils n'honorent pas les images, après que le Pape Adrien a preſidé au ſeptiéme concile & anathematiſé les Iconoclaſtes ? Vous avez à C. P. tant d'images apportées de Rome, parfaitement ſemblables aux originaux ; & nous voyons ici les pelerins Francs entrer dans nos Egliſes & rendre toute ſorte d'honneur aux ſaintes Images.

Je vous conjure donc, me jettant en eſprit à vos pieds, de vous relâcher & d'uſer de condeſcendance ; de peur qu'en voulant redreſſer ce qui eſt tombé, vous ne rendiez la chûte plus grande. Conſiderez que de cette longue diviſion entre nôtre Egliſe & ce grand ſiege apoſtolique ſont venues toutes ſortes de malheurs : les royaumes ſont en trouble, les villes & les provinces déſolées, nos armées ne proſperent nulle part. Pour dire mon ſentiment s'ils ſe corrigeoient de l'addition au ſymbole je ne demanderois rien de plus, & je laiſſerois même la queſtion des azymes comme indifferente. Je vous prie de vous rendre à cet avis, de peur qu'en demandant tout, nous ne perdions tout. Et enſuite : Vos lettres aux patriarches d'Alexandrie & de Jeruſalem leur ont été envoyées. Je vous ai envoyé la copie de la lettre que le défunt Pape m'a écrite. Elle eſt en Latin, parce que je n'ai pû trouver perſonne pour la bien traduire en Grec. C'eſt pourquoi je l'ai fait copier au Franc qui me l'a apportée, & qui ſçait écrire en latin : vous pourrez la faire traduire fidélement. Je prie le Dieu de paix de vous inſpirer la condeſcendance.

Mi-

AN. 1054. XIV. Replique de Michel *Ap. Coteler. to. 2. p. 162. c. 3.*

Michel Cerularius repliqua par une ſeconde lettre à Pierre d'Antioche : où après avoir repeté, que les legats du Pape étoient des impoſteurs envoyez par Argyre avec des lettres fauſſes, il ajoûte : Ils ſe vantoient d'être venus pour nous corriger, & non pour pervertir les leurs. Pour moi j'ai évité de leur parler & de les voir, ſçachant qu'ils ſont incorrigibles dans leur impieté, & jugeant qu'il étoit indigne & contraire à la coûtume établie, de traiter de telles affaires avec des legats du Pape, ſans vous & les autres patriarches. Mais pouſſant plus loin leur audace, ils ont jetté ſur l'autel de la grande Egliſe un écrit, portant anathême contre toute l'Egliſe orthodoxe, parce qu'elle ne reconnoît pas que le Saint-Eſprit procede du Pere & du Fils, & toutes leurs autres erreurs.

Le meilleur étoit de brûler cet écrit impie, mais on ne l'a pas fait, parcequ'il avoit été mis ſur l'autel publiquement. Nous n'avons pas crû non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous inſultoient de la ſorte, pour ne pas donner aux Romains occaſion de ſcandale : d'autant plus que celui qui paroiſſoit le chef de la legation ſe diſoit chancelier de l'Egliſe Romaine & couſin du Roi & du Pape. Cependant nous avons anathematiſé cet écrit impie dans la grande ſale du conſeil par ordre de l'Empereur, après avoir exhorté fortement ces legats à venir devant nous renoncer à leurs erreurs. Mais ils ont menacé de ſe tuer eux-mêmes ſi on continuoit de les preſſer. Nous vous écrivons ceci, afin que vous ſçachiez ce qui s'eſt paſſé, & que ſi on vous en écrit de Rome, vous répondiez avec la circonſpection qui vous convient. Je vous envoïe ces lettres pour les autres patriarches entierement conformes à celle-ci, parce que je n'ai trouvé perſonne pour les envoyer ſûrement. Vous les

AN. 1054. leur ferez tenir, & vous y joindrez les vôtres pour les encourager à ſoûtenir la foi orthodoxe; & les inſtruire de ce qu'ils ont à répondre en cas qu'on leur parle de ce qui s'eſt paſſé à Rome.

XV. Mort de Conſtantin Monomaque. Theodora Imp. *Mich. Pſel. 1. M. S. Cedr. p. 790. 791. Zonar. l. XVII. c. 27. 28.*

La même année 1054. l'Empereur Conſtantin Monomaque mourut de la goûte, qui l'avoit affligé pendant preſque tout ſon regne. Il étoit naturellement gai & jovial, & depuis qu'il fut devenu Empereur, il ne ſongea qu'au repos & au plaiſir : en ſorte que ſa nonchalance affoiblit notablement l'empire. Il aima Sclerene femme d'une grande famille, juſques à la faire paroître à côté de lui avec l'Imperatrice Zoé, lui au milieu. Zoé à qui il devoit l'empire mourut avant lui âgée de ſoixante & douze ans; & nonobſtant ſes défauts & ſes crimes, il voulut la faire reconnoître pour Sainte. Après ſa mort il prit une concubine barbare de la nation des Alains, à laquelle il donna le titre de Sebaſte, c'eſt-à-dire Auguſte, n'oſant la déclarer Imperatrice. Cependant il faiſoit bâtir un monaſtere magnifique en l'honneur de ſaint George au lieu nommé Mangane : mais pour fournir à cette dépenſe, il chargea le peuple d'impoſitions odieuſes. Aïant appris qu'à la grande Egliſe de C. P. on n'offroit le ſaint ſacrifice qu'aux principales fêtes, aux dimanches & aux ſamedis faute de revenus : il donna dequoi le celebrer tous les jours, & fit à cette Egliſe de grands preſens de vaſes precieux & d'autres ornemens. Enfin il mourut le trentiéme de Novembre 1054. indiction huitiéme, après avoir regné douze ans & près de ſix mois; & fut enterré à ſon monaſtere de Mangane. Theodora ſœur de Zoé fut reconnuë ſeule Imperatrice, *Cedr. p. 775.* & regna un an & neuf mois. Du tems de Conſtantin, deux chefs des Patzinaques eſpece de Scythes ſe convertirent avec pluſieurs de la nation

tion pour avoir du ſecours contre leur Prince qui les maltraitoit : en ſorte que ces converſions ſemblent un peu intereſſées. AN. 1054.

En France la même année 1054. indiction ſeptiéme le vingt-cinquiéme d'Août, on tint à Narbone un concile de dix Evêques, ſçavoir Guifroi Archevêque de Narbone préſident, Bernard de Beziers, Gontier d'Agde, Roſtaing de Lodeve, Arnauld de Magalone, Frotier de Nîmes, Guifroi de Carcaſſone, Berenger de Gironne, Güifroi de Barcelone, & Guillaume d'Albi. L'Archevêque procura la tenuë de ce concile par la protection du Comte Pierre Raimond & du Vîcomte Berenger : il y aſſiſta grand nombre d'Abbez & de clercs, de nobles & d'autres laïques : le principal but étoit de confirmer la tréve de Dieu, & on y fit vingt-neuf canons. On renouvelle donc la défenſe aux Chrétiens, de ſe faire aucun mal depuis le mercredi au ſoir juſques au lundi matin ; & d'ailleurs depuis le premier dimanche de l'Avent juſques à l'octave de l'Epiphanie, depuis le dimanche de la Quinquageſime juſques à l'octave de Pâques, & pendant les autres jours de fêtes & de jeûnes qui ſont ſpecifiez : le tout ſous peine d'anathême & d'exil perpetuel. Quiconque voudra bâtir une fortereſſe vers le tems de la treve, ſera obligé de commencer quinze jours devant. Autrement tous auroient choiſi pour ſe fortifier ces tems où on ne pouvoit les attaquer.

XVI. Concile de Narbone.

To. 9. conc. p. 1072.

Sup. liv. LIX. n. 28.

n. 41. c. 2.

c. 3.

c. 4. 5.

c. 7.

Les debiteurs qui refuſent de payer ſeront excommuniez & leurs Egliſes interdites juſques à ce qu'ils ſatisfaſſent. Défenſe de couper les oliviers, parce qu'ils fourniſſent la matiere du ſaint Chrême & du luminaire des Egliſes. Les brebis & leurs paſteurs ſeront en ſûreté en vertu de la treve en tout tems & en tous lieux. Quant aux Egliſes, on obſervera une entiere

c. 8.

c. 9.

c. 10.

c. 11. 12.

AN.1054. paix, & il ne ſera permis d'y exercer aucune vio-
lence ni à trente pas à l'entour : ni de rien uſur-
c.15. per des biens & des revenus des Egliſes. Les clercs
& les moines, les religieuſes & ceux qui les ac-
compagnent ſans armes, ſeront auſſi en ſûreté
avec tous les biens des perſonnes conſacrées à
c.14. Dieu. Défenſe de piller les marchands & les pele-
rins. On joint en ces canons les peines temporelles
aux ſpirituelles, parce que les deux puiſſances
n.9 p.1082. concouroient en ce concile. Environ deux ans
après, vingt-deux Evêques de la même pro-
vince & des provinces voiſines, avec les Arche-
vêques d'Arles & de Vienne, tinrent un con-
cile à ſaint Gilles, où ils firent trois canons pour
la confirmation de la paix.

XVII. Victor II. Pape. *Chr. Caſſ.* II. c. 88. Les legats du Pape étant arrivez en Italie à leur retour de C. P. chargez des preſens de l'Empereur Conſtantin, tant pour eux que pour ſaint Pierre : Traſimond Comte de Tiete les arrêta comme ils paſſoient par ſes terres, les garda quelque tems & les relâcha enfin, après
c.89. leur avoir ôté tout ce qu'ils apportoient. Cependant les Romains après la mort du Pape Leon, avoient envoïé à l'Empereur Henri Hildebrand ſoûdiacre de l'Egliſe Romaine, avec charge d'élire en Allemagne, au nom du clergé & du peuple de Rome, celui qu'il jugeroit digne de remplir le ſaint Siege : parce qu'il ne
Cantin. Herm. an. 1054. s'en trouvoit point dans l'Egliſe Romaine. Cette élection ſe fit dans une aſſemblée tenuë à Mayence, où Hildebrand fit élire par les Evêques Gebehard Evêque d'Eichſtet, proche parent de l'Empereur, ſuivant l'intention des Romains. L'Empereur en fut fort affligé, car il aimoit tendrement cet Evêque. Il diſoit qu'il lui étoit abſolument neceſſaire, & en propoſoit d'autres qu'il jugeoit plus propres à cette dignité : mais il ne put jamais perſuader à Hilde-

brand

brand de changer. Gebehard lui-même ne vouloit point être Pape : car outre ſa grande capacité dans les affaires, il étoit après l'Empereur le plus puiſſant & le plus riche du roïaume. Hildebrand l'emmena donc à Rome malgré l'Empereur & malgré lui ; & on prétendit depuis, que c'étoit la cauſe pourquoi ce Pape n'aimoit point les moines : car Hildebrand l'étoit. Il fut reçû à Rome avec grand honneur, reconnu Pape d'un commun conſentement, & introniſé le Jeudi ſaint treiziéme d'Avril 1055. on le nomma Victor II. & il tint le ſaint Siege deux ans & trois mois, gardant en même tems l'évêché d'Eichſtet. Un ſoûdiacre voulant le faire perir, mit du poiſon dans le calice ; & le Pape ne le pouvant lever après la conſecration, ſe proſterna avec le peuple, pour demander à Dieu de lui en découvrir la cauſe. Auſſi-tôt l'empoiſonneur fut ſaiſi du démon ; & le Pape connoiſſant ſon crime, fit enfermer le calice dans un autel avec le ſang de Nôtre-Seigneur, pour le garder à perpetuité avec les reliques : puis il ſe proſterna de nouveau en priere avec le peuple, juſques à ce que le ſoûdiacre fut délivré. C'eſt Lambert auteur grave & du tems, qui raconte cette merveille.

AN. 1055. *Cont. Herm.*

Lamb. an. 1054.

XVIII. Hildebrand legat en France.

L'Empereur vint en Italie la même année, & aïant celebré la Pâque à Mantouë, il fit la Pentecôte à Florence, où le Pape tint un grand concile en ſa preſence. On y corrigea pluſieurs abus, & on y renouvella entre autres les défenſes d'aliener les biens des Egliſes. Le Pape envoïa en France le ſoûdiacre Hildebrand pour reprimer la ſimonie qui ravageoit principalement l'Italie & la Bourgogne. Il tint un concile à Lion, où le premier jour on accuſa un Evêque d'être entré par ſimonie dans ſon ſiege : mais la diſcuſſion de l'affaire n'aïant pû être ache-

Contin. Herm. Petr. Dam. lib. IV. epiſt. 12.

Vita Greg. VII. n. 17. *To.* 9. *conc. p.* 1080.

achevée ce jour-là, on la remit au lendemain.
An. 1054. L'Evêque accuſé craignant la ſeverité inflexible du Juge, corrompit par argent pendant la nuit les accuſateurs & les témoins. Le lendemain il ſe preſenta au concile, demandant fierement où étoient ſes accuſateurs. Tous gardoient le ſilence: mais le legat Hildebrand jettant un profond ſoupir dit à l'Evêque coupable: Croïez-vous que le Saint-Eſprit ſoit de même ſubſtance que le Pere & le Fils? Je le crois, répondit-il. Hildebrand continua: Dites *Gloria Patri.* L'Evêque commença, mais il ne put jamais nommer le Saint-Eſprit, quoiqu'il eſſaïât juſques à trois fois. Alors ſe jettant aux pieds du legat il confeſſa ſon crime & fut dépoſé de l'épiſcopat; & auſſi-tôt il prononça ſans peine le *Gloria Patri* entierement. On cite pour témoin de ce fait le Pape Calliſte II. qui tenoit le ſaint Siege en 1120. & ſaint Hugues
Opuſc. XIX. c. 6. Abbé de Clugni; & Pierre Damien dit l'avoir appris de Hildebrand même. Il ajoûte qu'il y eut ſix Evêques dépoſez en ce concile pour divers crimes.

Le même Hildebrand & un Cardinal nommé Gerard auſſi legat du ſaint Siege, tinrent la même année un concile à Tours, où Berenger ſe
To. 9. conc. p. 1081. Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 23. trouva & Lanfranc auſſi. On donna à Berenger la liberté de défendre ſon opinion: mais ne l'oſant faire, il confeſſa publiquement la foi commune de l'Egliſe, & jura que deſlors il croiroit ainſi. Il ſouſcrivit de ſa main cette abjuration; & les legats le croïant converti, le reçurent à la communion.

XIX. Maurille Archevêque de Roüen. La même année on tint un concile à Roüen, où l'Archevêque Maurille preſida, & où l'on traita de la continence des clercs & de l'obſervation des canons. On croit que c'eſt le même concile, où on dreſſa une profeſſion de foi, portant que le pain mis ſur l'autel n'eſt que du pain

pain avant la conſecration, mais qu'alors il eſt changé en la ſubſtance du corps de JESUS-CHRIST; & de même le vin en ſon ſang, avec anathême contre quiconque attaque cette créance. Maurille avoit ſuccedé la même année à Mauger, qui deshonoroit le ſiege de Roüen par ſa vie ſcandaleuſe, & en diſſipoit les biens par ſes prodigalitez. Il y avoit été mis jeune, & l'occupoit depuis dix-huit ans ſous les Papes Clement II. Damaſe II. & Leon IX. dont aucun ne voulut lui envoïer le pallium; & aïant été pluſieurs fois appellé à Rome pour aſſiſter à des conciles, il ne tint compte d'y obéir. Le Duc Guillaume ſon neveu, l'avoit pluſieurs fois averti de ſe corriger: enfin il fit tenir à Liſieux cette année 1055. un concile, où préſida Hermenfroi Evêque de Sion en Valais legat du Pape Leon IX. avec tous les Evêques de la province de Roüen, & Mauger y fut dépoſé. Le Duc lui donna une iſle près du Cotentin, où il vêcut pluſieurs années d'une maniere indigne de ſon caractere, & ſe noïa enfin dans la mer: laiſſant un fils nommé Michel, qui fut un brave chevalier.

AN. 1054. 2. *Analect.* p. 461. *Geſta.* *Guill.* p. 194. 195. *Order. Vital.* *lib. V.* c. 45. *Acta Arch. Rothom.* 10. 2. *Analect.* p. 439. *Chr. Cadom.* *hiſt. Norm.* p. 1017.

Maurille, qui fut mis à la place de Mauger, étoit né d'une famille noble au dioceſe de Reims, & fut élevé dans l'Egliſe de la même ville, d'où il paſſa à Liege & y apprit tous les arts liberaux; enſuite il fut écolâtre de l'Egliſe d'Halberſtat en Saxe, & y vêcut honorablement pendant pluſieurs années. Puis touché du deſir du ciel & dégoûté du monde, il vint ſe rendre moine à Feſcamp, apparemment ſous l'Abbé Guillaume; & y demeura long-tems, donnant un grand exemple de vertu. Mais l'amour de la perfection l'en fit ſortir par la permiſſion de l'Abbé. Il paſſa en Italie avec Gerbert ſon ami, ſaint & ſçavant moine, depuis Abbé de ſaint Van-

Eleg. ſæc. 6. *Ben. par.* 2. p. 222.

Vandrille, & ils menerent quelque tems la vie
An. 1055. éremitique travaillant de leurs mains.

L'Abbé de ſainte Marie à Florence étant venu à mourir, le Marquis Boniface Seigneur du païs la donna à Maurille, qui malgré ſa repugnance fut obligé de l'accepter par le conſeil des gens de bien; & y demeura long-tems, faiſant obſerver la regle de ſaint Benoît autant qu'il lui étoit poſſible. Mais les moines accoûtumez à la licence ſous ſon predeceſſeur, s'efforcerent de l'empoiſonner. Ainſi voïant qu'il expoſoit ſa vie ſans aucun fruit, il les quitta & revint à Feſcamp: où il croïoit paſſer en repos le reſte de ſes jours, quand il en fut tiré pour être ordonné Archevêque de Roüen en 1055. & la même année il celebra dans ſa cathedrale le concile dont j'ai parlé avec tous ſes ſuffragans, en preſence du Duc Guillaume: pour reparer la diſcipline ſi déchuë ſous ces trois predeceſſeurs Hugues, Robert & Mauger. Maurille tint le ſiege de Roüen douze ans.

XX. Thierri Abbé de S. Evroul.

Ebg. ſec. 6. Aſt. Ben. par. 2. p. 127. ex Orderic. lib. 3. &c.

L'année ſuivante 1056. il alla à l'abbaïe de ſaint Evroul, pour y mettre la paix entre l'Abbé Thierri & le Prieur Robert. Ce monaſtere après avoir été ruiné & long-tems abandonné, venoit d'être rétabli par deux gentilshommes du païs, Hugues de Grentemaiſnil & Robert ſon frere, qui y mirent pour premier Abbé Thierri moine de Jumieges natif du païs de Caux. Hugues Evêque de Liſieux lui donna la benediction abbatiale l'an 1050. & dès qu'il y fut établi, il s'appliqua à reparer les bâtimens, & faire garder au dedans une obſervance exacte: enſorte que ce monaſtere devint une école celebre pour les mœurs & pour la doctrine. L'Abbé Thierri s'occupoit pour travail des mains, à tranſcrire des livres, & y occupoit ſes moines, & il enrichit ſa maiſon d'une bibliotheque conſiderable pour le tems.

Cet-

Digitized by Google

Cette application à l'intericur, faiſoit murmurer quelques-uns de ſes moines. De quoi vivront, diſoient-ils, ceux qui prient, ſi perſonne ne travaille au dehors? Un homme ne merite pas d'être Abbé quand il ne ſonge qu'à lire ou écrire dans le cloître, au lieu de procurer aux freres de quoi vivre. Celui qui s'éleva le plus contre lui fut le Prieur du monaſtere, Robert un des fondateurs, frere de Hugues de Grentemaiſnil. C'étoit un jeune homme d'ailleurs de bonnes mœurs, mais fier de ſa nobleſſe & des biens qu'il avoit donnez au monaſtere, vif & prompt, facile à mettre en colere, plus diſpoſé à commander qu'à obéïr, toûjours prêt à recevoir & à donner. AN. 1055.

L'Abbé Thierri après avoir long-tems ſouffert ſes murmures & ſes reproches, voïant qu'il ne gagnoit rien par la patience, & que le ſcandale augmentoit au préjudice de la communauté: alla trouver Guillaume Duc de Normandie, & lui voulut remettre ſa croſſe, pour marque qu'il renonçoit à l'Abbaïe. Mais le Duc uſant d'un ſage conſeil, renvoya le jugement de cette affaire à l'Archevêque Maurille: qui ſe rendit à ſaint Evroul avec le ſçavant Fulbert ſon conſeiller, Hugues Evêque de Liſieux, dioceſain de l'Abbaye, Ansfrid Abbé de Preaux, Lanfranc Prieur du Bec, & pluſieurs autres hommes de grande capacité. Ils y celebrerent la fête de ſaint Pierre & ſaint Paul en 1056. puis aïant ſoigneuſement examiné les cauſes de la diviſion, ils ordonnerent à l'Abbé Thierri de continuer à gouverner le monaſtere, comme il avoit fait juſqu'alors; & exhorterent le Prieur Robert à lui être entierement ſoumis.

Le monaſtere de ſaint Evroul demeura quelque tems en paix: mais comme Robert étoit d'un eſprit inquiet, il recommença à la troubler:

Digitized by Google

AN.1056. bler : en ſorte que l'Abbé Thierri reſolut abſolument de quitter. Il aſſembla donc en chapitre les moines de S. Evroul, leur declara qu'il alloit en pelerinage à Jeruſalem & leur donna ſa benediction. Puis il alla à Liſieux trouver Huges ſon Evêque, à qui il remit le ſoin de leurs ames, & partit laiſſant tous ſes amis très-affligez. Mais il n'alla que juſques en l'iſle de Cipre, où étant entré dans une Egliſe, & y ayant fait ſa priere, il ſe trouva mal étant accablé de vieilleſſe & de fatigue, & mourut ſubitement le premier jour d'Août 1058. Il fut enterré dans la même Egliſe avec grand honneur, & eſt honoré comme Saint.

XXI. Concile de Toulouſe. *To 9. conc. p. 1084.*

Le Pape Victor II. fit tenir un concile à Toulouſe par ſes legats Raimbauld Archevêque d'Arles & Ponce Archevêque d'Aix. Guifroi Archevêque de Narbone y aſſiſta avec Arnaud Evêque de Toulouſe, & quatorze autres Prelats, dix-huit en tout. Ce concile s'aſſembla le treiziéme de Septembre 1056, & fit treize canons, la plûpart contre la ſimonie : pour être obſervez dans les provinces de Gaule & d'Eſpagne, où s'étendoit le pouvoir de ces Evêques. On y ordonne entre autres choſes, que ſi un clerc ſe fait moine dans un monaſtere à l'intention d'en devenir Abbé, il y demeurera moine ſans pouvoir être Abbé, ſous peine d'excommunication. On renouvelle la loi de la continence des clercs, ſous peine de depoſition.

n. 5. p. 1254. En ce concile Berenger Vicomte de Narbone propoſa une plainte contre l'Archevêque Guifroi, où il diſoit en ſubſtance : Du tems de l'Archevêque Ermengaud mon oncle, l'archevêché de Narbone étoit le meilleur qu'il y eût de Rome juſques en Eſpagne. Il étoit riche en terres & en châteaux, l'Egliſe pleine de livres & d'argenterie; les chanoines y faiſoient l'office regulierement aux heures. Cet Archevêque étant mort, Gui-

Digitized by Google

Guifroi Comte de Cerdaigne dont j'avois déja épouſé la ſœur, vint à Narbone, & propoſa à mon pere, à ma mere & à moi de faire avoir cet archevêché à ſon fils, qui n'avoit encore que dix ans : promettant une ſomme de cent mille ſous à partager entre mon pere & le Comte de Rodés. Mon pere & ma mere ne le vouloient point : mais je me ſeparai d'eux ſur ce ſujet, touché de l'alliance ſi proche & de la feinte amitié : juſques à menacer de les tuer, s'ils ne ſe rendoient à mon avis. Mon pere me voïant ſi paſſionné acquieſça : Guifroi païa les cent mille ſous, nous donnâmes l'archevêché à ſon fils; & il nous fit ſerment, prenant Dieu à témoin, que s'il étoit nôtre Archevêque, comme il l'eſt, ni nous, ni les nôtres, ni l'archevêché n'en ſouffririons aucun dommage. AN. 1056.

Mais quand il a été établi dans le ſiege, & plus avancé en âge, loin d'être mon protecteur comme j'eſperois, il s'eſt élevé contre moi comme un demon : il m'a donné des ſujets d'indignation, bâtiſſant des châteaux, venant contre moi avec une grande armée, & m'a fait une cruelle guerre où environ mille hommes ont été tuez de part & d'autre. Alors il a ôté à Dieu & à ſes ſerviteurs les châteaux & les terres de l'Egliſe & celles des chanoines, pour les donner au demon & à ceux qui portoient les armes pour lui : en ſorte que les laïques, qui poſſedent ces biens, les tiennent comme leur patrimoine. Cependant Eribal Evêque d'Urgel étant venu à mourir, nôtre Archevêque a acquis cet évêché pour Guillaume ſon frere, moïennant cent mille ſous : de quoi j'aurois été fort content, ſi je n'en avois point ſouffert. Mais pour païer cette ſomme, l'Archevêque a épuiſé le treſor de ſon Egliſe : il a pris les croix, les châſſes des reliques, les patenes d'or & d'argent, & les a en-

AN. 1056. envoïées en Eſpagne à des orfévres Juifs. Il a enlevé les livres, les chapes, les dalmatiques, & les autres ornemens; & diſſipé le clergé, en ſorte qu'il n'y reſte que des miſerables réduits à la mendicité. Enfin ce qui eſt de plus honteux, il s'eſt mis ſous la protection de la Comteſſe d'Urgel, prêtant ſerment entre ſes mains : ce qui l'a rendu très-odieux, non ſeulement à moi, mais à tous les nobles du païs.

Berenger continuë ſa plainte accuſant l'Archevêque d'avoir violé la treve de Dieu, après l'avoir jurée, & d'avoir transferé ſon ſiege dans un village, au préjudice de la ville métropolitaine, où toutefois il étoit revenu depuis. Il l'accuſe encore de retenir les droits de ſa femme, ſœur de l'Archevêque : puis il continuë : J'ai voulu m'en rapporter au jugement des Evêques de ſa province & de l'Archevêque d'Arles : ce qu'il a refuſé. J'ai propoſé le jugement du legat apoſtolique & de ce concile, il l'a encore mépriſé. Enfin j'ai appellé à ſaint Pierre & au Pape, promettant d'aller ſoûtenir mon droit devant lui. Il n'en a tenu compte, mais il m'a excommunié avec ma femme, mes enfans & toute nôtre terre, ſi cruellement, qu'il a défendu d'y donner le baptême, la communion, ou la ſepulture. Si ce n'étoit la crainte de Dieu, nous ferions peu de cas de l'excommunication d'un homme que nous connoiſſons chargé de tant de crimes & anathematiſé par le Pape Victor, avec ſix-vingts Evêques. On croit que c'étoit dans le concile de Florence, tenu l'année precedente. Berenger continuë : Nous ſçavons que c'eſt un ſimoniaque, qui a vendu tous les ordres qu'il a conferez : particulierement les conſecrations d'Evêques, qu'il a fait païer juſques à la derniere obole. Si vous ne le croïez pas, demandez à l'Evêque de Lodeve & à l'Evê-

l'Evêque d'Elne; & il n'a point voulu conſacrer les Egliſes de ma terre, qu'il n'en eût reçû le ſalaire; c'eſt pourquoi je fais cette plainte à vous & à Dieu, & vous demande juſtice. Si je ne l'obtiens, je ne tiendrai compte de ſon excommunication, & je ne garderai point de tréve dans ma terre. Je prie le Pape au nom de Dieu & de ſaint Pierre de m'abſoudre de cette excommunication & de me faire juſtice de mon Evêque : je ne refuſe point d'aller juſques à Rome, pour lui il n'ira jamais que lié. On ne ſçait point l'effet de cette plainte du Vîcomte de Narbone. AN. 1056.

XXII. Mort de l'Empereur Henri III. Henri IV. Roi d'Allemagne.

L'Empereur Henri avoit invité le Pape à le venir trouver en Saxe, & le reçût à Goſlar, où il celebra la fête de la Nativité de la Vierge, le huitiéme de Septembre 1056. & la plûpart des Seigneurs de ſon roïaume s'y trouverent. L'Empereur paſſa enſuite à Bothfeld où il tomba malade d'affliction des calamitez publiques. Il demanda pardon à ceux qu'il avoit offenſez, pardonna à ceux qui avoient merité ſon indignation, rendit les terres qu'il avoit uſurpées; & fit confirmer par le Pape, par les Evêques & les Seigneurs preſens l'élection de ſon fils Henri reconnu Roi, & couronné à Aix-la-Chapelle le vingt-uniéme de Juin 1054. Enfin il mourut après ſept jours de maladie, le cinquiéme d'Octobre âgé de trente-huit ans, dont il avoit regné dix-ſept comme Roi, & quatorze comme Empereur. Il ſembloit avoir appellé ce qu'il y avoit de plus grand dans l'empire pour aſſiſter à ſa mort : car outre le Pape, le patriarche d'Aquilée y étoit preſent, l'Evêque de Ratisbone oncle de l'Empereur, & une infinité d'autres Seigneurs eccleſiaſtiques & laiques. Son corps fut porté à Spire, & enterré près de ſon pere & de ſa mere dans l'Egliſe de

Contin. Herm. Lamb. Schaf. Marian. Scot.

Nôtre-

Nôtre-Dame qu'il avoit bâtie, mais qui n'étoit pas achevée. On raconte de cet Empereur que jamais il ne prenoit les ornemens imperiaux, comme c'étoit l'uſage aux grandes fêtes, que par la permiſſion d'un Evêque, après s'être confeſſé & avoir reçû la diſcipline. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Henri IV. qui n'avoit pas encore cinq ans, étant né l'onziéme de Novembre 1051. auſſi regna-t-il cinquante ans. L'Imperatrice Agnés ſa mere prit d'abord le gouvernement de l'Etat; & dans une grande aſſemblée qui ſe tint à Cologne le Pape Victor la reconcilia avec le jeune Roi Baudoüin Comte de Flandres & Godefroi Duc de Lorraine; & pacifia le roïaume autant qu'il lui fut poſſible.

AN. 1057. *Vita S. Ann. Colon. 4. c. 6. ap. Sur. 4. Dec.*

Lamb. an. 1051.

XXIII. Mort de Victor II. Etienne IX. Pape.

Il celebra à Ratisbone la fête de Noël avec le Roi, puis il retourna en Italie, & mourut en Toſcane le vingt-huitiéme de Juillet 1057. aïant tenu le ſaint Siege deux ans trois mois & demi. La nouvelle de ſa mort aïant été promptement apportée à Rome par Boniface Evêque d'Albane, pluſieurs Romains tant du clergé que des citoïens, vinrent trouver le Cardinal Frideric Abbé du Mont-Caſſin, qui ſe trouvoit à Rome, & le conſulterent ſur le choix qu'ils devoient faire d'un Pape. Ils paſſerent en ces deliberations le reſte du jour, la nuit entiere & le jour ſuivant; & enfin Frideric leur nomma cinq ſujets, qu'il connoiſſoit les plus dignes, entre ceux qui étoient en ces quartiers-là. C'étoit Humbert Evêque de ſainte Rufine, Jean Evêque de Veletri, l'Evêque de Perouſe, l'Evêque de Tuſculum, & le ſoûdiacre Hildebrand. Les Romains declarerent, qu'aucun de ceux-là ne leur paroiſſoit convenable, & qu'ils le vouloient élire lui-même : à quoi il leur répondit; qu'il n'en ſeroit que ce qui plairoit à Dieu. Quelques-uns vouloient attendre le retour d'Hildebrand, qui

v. Chr. Caſſ. lib. 11. c. 97.

Digitized by Google

qui étoit demeuré en Toſcane, où il avoit ſuivi le Pape Victor : mais les autres jugerent qu'il ne falloit point differer ; & vinrent dès le grand matin trouver l'Abbé Frideric à ſaint André de Pallare où il logeoit. Ils l'en tirerent par force & le menerent à l'Egliſe de ſaint Pierre aux liens, où ils l'élurent Pape, & le nommerent Etienne, parce que c'étoit la fête de ſaint Etienne Pape le ſecond jour d'Août. Enſuite ils le menerent au Palais Patriarcal de Latran ſuivi de toute la ville avec des acclamations de joïe. Le lendemain, qui étoit un dimanche, tous les Cardinaux, le clergé & le peuple, vinrent dès le grand matin le prendre pour le mener à ſaint Pierre, où il fut ſacré avec une allegreſſe publique. AN. 1057.

Frideric étoit frere de Godefroi Duc de Lorraine, un des plus grands Princes de ce tems. Il fut d'abord archidiacre de Liege, d'où le Pape Leon IX. le tira pour l'emmener en Italie & le fit chancelier de l'Egliſe Romaine. Ce fut un des trois legats qu'il envoïa à C. P. en 1054. mais Frideric à ſon retour trouva le Pape mort, & l'Empereur Henri irrité contre lui : à cauſe du Duc Godefroi ſon frere, qu'il regardoit comme ſon plus grand ennemi, principalement depuis qu'il eut épouſé Beatrix veuve de Boniface Marquis de Toſcane. Pour éviter ſon indignation, Frideric ſe retira au Mont-Caſſin, où il fut reçû par l'Abbé Richer, & embraſſa la vie monaſtique. Richer étant mort l'an 1055. Pierre doïen du monaſtere, vieillard venerable, fut élû par les moines : mais le Pape Victor II. mal ſatisfait que cette élection eût été faite ſans ſa permiſſion, envoïa le Cardinal Humbert au Mont-Caſſin pour s'en informer. Les anciens proteſterent, que ſuivant la regle & la conceſſion du ſaint Siege, l'élection de leur Abbé n'appartenoit

Mabill. ſæc. 6. par. 2. p. 584.

Sup. n. 4.

Ibid. p. 585.

à

AN. 1057. à homme vivant qu'aux moines : que Pierre avoit été élû canoniquement & malgré lui, & qu'ils n'en recevroient point d'autre par ordre de qui que ce fût. Humbert n'eut rien à répondre, & ſe retira. Mais enſuite quelques moines aïant excité du tumulte, Pierre ceda volontairement; & Humbert aïant fait aſſembler le chapitre, le moine Frideric fut élû d'un conſentement unanime le vendredi d'après la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai 1057. Il alla auſſi-tôt en Toſcane trouver le Pape, qui de cardinal diacre le fit prêtre du titre de ſaint Chryſogone : puis lui donna la benediction abbatiale, que ſuivant l'ancienne coûtume l'Abbé du Mont-Caſſin ne devoit recevoir que du Pape. Frideric aïant enſuite pris congé du Pape, revint à Rome prendre poſſeſſion de ſon titre de ſaint Chryſogone; mais il n'y avoit pas ſéjourné un mois quand il fut ordonné Pape ſous le nom d'Etienne IX.

Il demeura quatre mois à Rome, où il tint pluſieurs conciles, pour empêcher principalement les mariages des prêtres & des clercs, & les mariages inceſtueux entre parens. Il chaſſa tous ceux du clergé qui avoient été incontinens depuis la défenſe du Pape Leon IX. Quoiqu'ils euſſent quitté leurs femmes & embraſſé la penitence : il voulut qu'ils ſortiſſent du ſanctuaire pour un tems, & n'euſſent plus d'eſperance de pouvoir celebrer la meſſe. Le Pape retourna au Mont-Caſſin à la ſaint André, & y paſſa deux mois & plus juſques à la fête de Ste Scolaſtique dixiéme de Février. Là il s'appliqua particulierement à bannir le vice de proprieté qui depuis pluſieurs années s'étoit inſenſiblement gliſſé dans ce monaſtere. Il avoit gardé le titre d'Abbé : mais étant tombé dangereuſement malade vers le Noël, & croïant mourir, il fit élire pour ſon ſucceſſeur le moine Didier, qui fut auſſi Pape.

Petr. Dam. ad epiſt. Taver. opuſ. XVIII. c. 7.

Etienne

Etienne IX. connoiſſant le merite de Pierre Damien, le tira de ſa ſolitude & le fit Evêque d'Oſtie & premier des Cardinaux, comme très-digne de l'épiſcopat & très-neceſſaire aux affaires de l'Egliſe. Le Pape, les Evêques & tous ceux qui aimoient l'Egliſe en jugeoient ainſi : mais Pierre ne pouvoit ſe reſoudre à quitter ſa retraite, & reſiſtoit de tout ſon pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'excommunication, s'il s'obſtinoit davantage; & le Pape lui prenant la main, lui donna l'anneau & le bâton paſtoral pour marque qu'il épouſoit l'Egliſe d'Oſtie : mais il ſe plaignit toûjours de la violence qu'on lui avoit faite, ne cherchant qu'à ſe décharger de l'épiſcopat.

AN. 1057. XXIV. Pierre Damien Evêque. *Vita Pet. c. 14.*

On peut rapporter à ce tems de ſa promotion la lettre qu'il écrivit aux Evêques ſes confreres : c'eſt-à-dire aux ſept Evêques Cardinaux, qu'il appelle Evêques de l'Egliſe de Latran, parce que c'étoit ceux qui avoient droit d'y officier au lieu du Pape. On les nommoit auſſi Collateraux, comme étant ordinairement à ſes côtez, Hebdomadiers, comme ſervant tour à tour par ſemaine. Cette lettre commence par une lamentation ſur les maux de l'Egliſe. Sa diſcipline, dit-il, eſt preſque par tout negligée : on ne rend point aux Evêques le reſpect qui leur eſt dû, on foule aux pieds les canons, & on ne travaille qu'à ſatisfaire la cupidité. Ceux qui portent le nom de Chrétiens vivent judaïquement. Il montre enſuite que l'épiſcopat ne conſiſte pas dans la pompe exterieure, la magnificence des habits, l'or & les fourrures precieuſes dont on uſoit alors, les chevaux fringans, la nombreuſe ſuite de cavaliers armez : mais dans la pureté de la vie & l'exercice de toutes les vertus.

Cod. Vat. ap. Baron. an. 1057. lib. 2. ep. 12

Il inſiſte ſur cette parole de l'Apôtre, que l'Evêque doit être irreprehenſible, & ajoûte :

Digitized by Google

AN. 1058. Malheur à ceux qui menant une vie blâmable, ſe rendent encore plus criminels, en deſirant une place où on doit vivre ſans reproche. Tels ſont ceux qui oubliant leur patrie, ſuivent les armées des Rois dans des païs barbares & inconnus : l'amour des dignitez periſſables a plus de pouvoir ſur eux que la promeſſe des recompenſes celeſtes; & pour obtenir à la fin le pouvoir de commander, ils ſe ſoumettent à une dure ſujettion. Il leur en couteroit moins, s'ils donnoient une fois de l'argent pour acheter ces dignitez. Car comme il y a trois ſortes de preſens, il y a trois ſortes de ſimonies : celle de la main en donnant de l'argent, celle des ſervices, celle de la langue par les flateries. Or ceux qui ſuivent ainſi les Princes dans leurs voyages, commettent toutes les trois.

1. *Tim. III.* 2.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 9.

Le Pape Etienne IX. avoit reſolu de garder toute ſa vie l'abbaye du Mont-Caſſin : c'eſt pourquoi ayant approuvé l'élection du moine Didier, il ne changea pas le deſſein qu'il avoit pris de l'envoyer ſon legat près de l'Empereur de C. P. mais il ordonna que ſi Didier revenoit de ce voyage, lui vivant, il lui donneroit le gouvernement de l'abbaye : ſi le Pape mouroit avant le retour de Didier, celui-ci ſeroit reconnu pour Abbé ſans difficulté. Le Pape envoya avec lui Etienne Cardinal & Mainard depuis Evêque de ſainte Rufine, les chargea de lettres pour l'Empereur de C. P. & leur recommanda de revenir au plûtôt, après avoir accompli leur legation. C'étoit au commencement de l'année 1058.

XXV. Mort de Theodora. Iſaac Comnene Empereur.

Cedr. p. 791. Zonar. lib. XVII. c. 29.

L'Empereur de C. P. étoit alors Iſaac Comnene. La vieille Theodora étant demeurée ſeule Imperatrice après la mort de Conſtantin Monomaque, c'eſt-à-dire au commencement de Decembre 1054. ne declara point d'Empereur par le conſeil de ſes Eunuques, qui ſous ſon autorité

rité diſpoſoient de tout, s'étant fait donner les plus grandes charges. Nonobſtant ſon grand âge elle ſe flattoit d'un long regne, fondée ſur ſon corps robuſte & ſur les promeſſes de quelques moines, ſuivant leſquelles elle devoit vivre des ſiecles : toutefois elle ne regna qu'un an & neuf mois. Leon d'Acride Archevêque des Bulgares étant mort, elle mit dans ſa place le moine Theodule natif d'Icone & Abbé du monaſtere de ſaint Mocius, ignorant des ſciences profanes, mais très-ſçavant dans la theologie & très-vertueux. Theodora regna donc pendant toute l'année 1055. & juſques au vingt-deuxiéme d'Août 1056. l'an du monde 6564. indiction neuviéme, qu'elle mourut ſans avoir été mariée, & en elle finit la race de Baſile Macedonien. AN. 1058. *Scylitz.*

Comme elle étoit à l'extrêmité, ſes Eunuques l'engagerent à declarer Empereur le patrice Michel Stratiotique, qui étoit très-vieux & ne ſçavoit que la guerre, étant au reſte incapable du gouvernement. Auſſi s'éleva-t-il bien-tôt des revoltes contre lui, & enfin le dixiéme de Juin de l'an 1057. 6565. indiction dixiéme, Iſaac Comnene fut declaré Empereur. Michel voulut quelque tems ſoûtenir la guerre contre lui : mais il fut obligé de ceder l'empire avant deux mois. Comme on vit Iſaac proche de C. P. pluſieurs patrices allerent à ſainte Sophie ſuivis de quantité d'autres perſonnes le dernier jour d'Août dès le grand matin : criant au patriarche qu'il deſcendît, parce qu'ils avoient à le conſulter ſur une affaire importante. C'étoit toûjours Michel Cerularius. Il s'étoit enfermé, & refuſant de deſcendre, il leur envoïa ſes neveux pour lui rapporter ce qu'ils deſiroient. Les ſeditieux les menacerent de les étrangler ſi le patriarche ne deſcendoit auſſi-tôt. Il deſcendit revêtu des ornemens pontificaux, témoignant

AN.1058. une grande indignation de la violence qu'on lui faiſoit. Ils le porterent dans l'Egliſe près de l'autel, & d'abord ils le prierent de retirer de l'Empereur Michel le ſerment qu'ils lui avoient fait par écrit : mais incontinent après ils proclamerent Comnene Empereur, declarant ennemis de l'état tous ceux qui n'y conſentoient pas. Le patriarche Michel fut le premier à témoigner qu'il l'approuvoit, auſſi-bien que Theodore patriarche d'Antioche qui étoit preſent ; & qui dit qu'il falloit abattre les maiſons des grands, qui ne l'approuveroient pas.

Le patriarche de C. P. envoia dire à Comnene de venir inceſſamment, & de lui tenir compte du ſervice qu'il lui avoit rendu : mais pour Michel Stratiotique, il lui fit dire de ſortir du palais, où il n'avoit plus que faire. Ainſi on vit clairement que Michel Cerularius avoit joué la comedie, & qu'il étoit non ſeulement complice, mais auteur de la revolte. Michel Stratiotique demanda aux Metropolitains qui vinrent lui propoſer de quitter l'Empire, quelle récompenſe le patriarche lui promettoit. Le roiaume du ciel, répondirent-ils. Auſſi-tôt il quitta la pourpre & les autres marques de la dignité imperiale, & deſcendit du palais : comme s'il y eût eu un grand merite à ceder l'Empire quand il ne pouvoit plus le garder. Il avoit regné un an & dix jours. Le lendemain premier de Septembre Comnene arriva à C. P. & fut couronné ſolemnellement dans la grande Egliſe par le patriarche.

Cang. famil. Byz. 28. Iſaac Comnene étoit d'une ancienne famille que l'on croit originaire d'Italie. Son pere Manuel eut le gouvernement de tout l'Orient ſous l'empereur Baſile Bulgaroctone ; & mourut avant ce Prince, à qui en mourant il recommanda ſes enfans. Il avoit deux fils Iſaac & Jean,

Curopal. p. 108.

que

que ſon frere étant devenu Empereur fit curopalate, puis grand domeſtique, & dont la poſterité donna pluſieurs Empereurs. Iſaac étoit homme de guerre, & s'appliqua à reparer la foibleſſe des regnes précedens & l'épuiſement des finances. Pour cet effet il retrancha les revenus de quelques monaſteres ; & après avoir fait calculer ce qui leur ſuffiſoit pour vivre ſuivant la pauvreté qu'ils avoient voüée, il leur ôta le ſurplus & l'appliqua au profit de l'Etat. Les uns traitoient cette conduite d'impieté & de ſacrilege, les autres diſoient que c'étoit bien fait, d'ôter aux moines l'occaſion de vivre dans les delices & d'inquieter leurs voiſins. AN. 1058.

L'Empereur Iſaac rendit à la grande Egliſe de C. P. la liberté de gouverner par elle-même ſes affaires, ſans que l'Empereur s'en mêlat, & au lieu que c'étoit lui auparavant qui établiſſoit des œconomes pour les revenus, & des gardiens du treſor de l'Egliſe : il laiſſa le tout au patriarche, tant pour le choix des perſonnes que pour la diſpoſition des choſes. Il réduiſit auſſi à l'ancienne coûtume les droits des Evêques, ſoit pour les ordinations, ſoit pour les redevances des paroiſſes. Sçavoir pour l'ordination d'un ſimple clerc ou d'un lecteur une piece d'or, trois pour un diacre, trois pour un prêtre, faiſant ſept en tout. Pour une paroiſſe de trente feux une piece d'or, deux d'argent, un mouton & le reſte qui eſt ſpecifié : les autres paroiſſes à proportion. On voit ici que chez les Grecs, les ordinations n'étoient pas gratuites. *p.* 807. *Jus Græc. Rom. lib.* 2, *p.* 121. *V. Cang. Gloſſar. Gr. p.* 578.

XXVI. Mort de Michel Cerularius.

Le patriarche Michel Cerularius ſe fiant à l'amitié de l'Empereur, qu'il croïoit ſans bornes, lui demandoit continuellement & d'une maniere odieuſe : juſques à uſer de menaces quand il étoit refuſé, & dire, qu'il ſçauroit bien abattre l'édifice qu'il avoit élevé. Il entreprit même *Conſt. Lichudes patr. de C. P. Curopal. p.* 808.

AN.1058. de porter la chauſſure d'écarlate qui étoit une marque imperiale : ſoûtenant qu'il y avoit peu ou point de difference entre l'empire & le ſacerdoce. L'Empereur aïant appris qu'il tenoit ſourdement de tels diſcours, reſolut de le prévenir; & prit l'occaſion de la fête des Archanges, qui obligeoit le patriarche à ſortir de C. P. pour l'aller celebrer en leur Egliſe. J'entens la fête de ſaint Michel que les Grecs font le ſixiéme de Septembre. L'Empereur envoïa des Barangues, c'eſt-à-dire des Anglois de ſa garde, qui enleverent honteuſement le patriarche de ſon trône, le mirent ſur un mulet & le menerent avec ſes neveux juſques au bord de la mer, l'embarquerent & le conduiſirent à Proconeſe lieu de ſon exil. Enſuite l'Empereur aïant examiné avec quelques métropolitains la maniere de le dépoſer, lui envoïa dire qu'il prévînt par ſa renonciation l'affront d'être dépoſé dans un concile. Le patriarche répondit avec tant de fermeté, que l'Empereur deſeſperoit de le faire dépoſer : mais comme il étoit en cet embarras le patriarche mourut. Alors l'Empereur ſe repentit de l'avoir mal traité, & le fit enterrer honorablement dans ſon monaſtere. Il fut même touché d'un miracle, que l'on prétendoit être arrivé à la main du patriarche : dont les doigts étoient demeurez croiſez, comme pour donner la benediction.

On élut à ſa place patriarche de C. P. Conſtantin Lichudes protoveſtiaire ou maître de la garderobe, qui avoit déja eu le ſuffrage des métropolitains, du clergé & du peuple. C'étoit un homme qui avoit beaucoup brillé dans les affaires de la Cour & de l'Etat, depuis le regne de Conſtantin Monomaque, & y avoit acquis beaucoup de gloire. Comme ſon élection étoit conteſtée, l'Empereur voulut profiter de l'occaſion

Digitized by Google

caſion pour ſe rendre maître des élections ; & après que Conſtantin fut ordonné prêtre, il fit differer ſon ſacre juſques à ce qu'il ſe fût juſtifié dans un concile. Mais Conſtantin voïant l'intention de l'Empereur, donna les éclairciſſemens que l'on deſiroit : enſorte qu'il n'y eut plus de pretexte pour differer ſon ordination. Il fut fort liberal & étendit ſes ſoins, non ſeulement ſur les Eccleſiaſtiques, mais encore ſur tout le peuple. AN. 1058.

XXVII. Mort d'Etienne IX. *Chr. Caſſ. lib.* II. *c.* 98.

Le Pape Etienne IX. retournant du Mont-Caſſin à Rome le dixiéme de Février 1058. emmena avec lui le moine Alfane élû Archevêque de Salerne, qu'il ordonna prêtre aux quatre-tems du mois de Mars, & Archevêque le dimanche ſuivant. Peu de tems après il manda au prévôt du Mont-Caſſin, de lui apporter le plus promptement & le plus ſecretement qu'il pourroit, tout ce qu'il y avoit d'or & d'argent au treſor du monaſtere : promettant d'en renvoïer bien-tôt beaucoup davantage. Car il ſe preparoit à aller en Toſcane conferer avec le Duc Godefroi ſon frere, à qui l'on diſoit qu'il deſtinoit la couronne imperiale : puis il devoit revenir avec lui chaſſer d'Italie les Normans, qu'il haïſſoit extrêmement. Le moines du Mont-Caſſin aïant reçû cet ordre du Pape en furent fort conſternez, & ne laiſſérent pas de l'executer dès le lendemain. Le Pape aïant vû le treſor qu'on lui avoit apporté, fut ſaiſi de fraïeur ; & touché de l'affliction des freres & d'une viſion qu'avoit euë un d'entre eux, il ſe repentit, verſa des larmes & renvoïa le treſor, prenant ſeulement une image greque qu'il avoit apportée de C. P. Au contraire il fit, ſoit devant, ſoit après, pluſieurs riches preſens au Mont-Caſſin. *c.* 99. *c.* 102.

Enſuite aïant aſſemblé dans l'Egliſe les Evêques, *c.* 100.

AN. 1058. ques, le clergé & le peuple Romain, il ordonna très-expreſſément, que s'il venoit à mourir pendant l'abſence du ſoudiacre Hildebrand, que l'on envoïoit à l'Imperatrice pour des affaires d'état : on ne fît point d'élection, mais qu'on laiſſât vaquer le ſaint Siege juſques au retour d'Hildebrand, pour en diſpoſer par ſon conſeil. Le Pape Etienne partit alors pour la Toſcane : mais peu de tems après il tomba ſubitement malade & mourut à Florence le vingt-neuviéme de Mars 1058. Il fut aſſiſté à la mort par ſaint Hugues Abbé de Clugni, qui ſe trouva preſent, & enterré avec honneur dans la cathedrale. On dit même qu'il ſe fît des miracles à ſon tombeau.

Vita S. Hug.

XXVIII. Benoît Antipape. *Chr. Caſſ.* f. 101.

Cependant à Rome Gregoire fils d'Alberic Comte de Tuſculum & Girard de Galere, aïant appris la mort du Pape, s'aſſemblerent de nuit avec quelques-uns des plus puiſſans de la ville, ſuivis d'une troupe de gens armez ; & élurent pour Pape Jean Evêque de Veletri qu'ils nommerent Benoît. Pierre Damien voulant obſerver le decret du Pape Etienne, s'oppoſa à cette élection avec les autres Cardinaux, prononçant anathême contre ceux qui l'avoient faite. Mais comme ils étoient les plus forts, Pierre & les autres oppoſans furent obligez à s'enfuir & ſe cacher en divers lieux. C'étoit à Pierre Damien en qualité d'Evêque d'Oſtie à ſacrer le Pape : mais en ſon abſence Gregoire & ceux de ſon parti prirent ſon Archiprêtre, l'emmenant de force, & le contraignirent de couronner Benoît le dimanche de la paſſion cinquiéme d'Avril 1058. Il tint le ſaint ſiege près de dix mois. Il donna le pallium à Stigand Archevêque de Cantorberi, qui n'avoit pû l'obtenir des Papes legitimes. Ce Prélat qui avoit déja quitté un moindre évêché pour paſſer à celui de Vincheſtre, abuſa de la ſimplicité

Malmeſb. Pont. lib. 1. p. 204.

Digitized by Google

plicité du bon Roi Edouard, pour ſe faire donner l'archevêche ſans quitter l'évêché, outre pluſieurs abbaïes. Il étoit habile pour les affaires temporelles, mais ſans lettres, comme étoient alors preſque tous les Evêques d'Angleterre : ainſi il traitoit les affaires de l'Egliſe comme celles de l'état, & ne ſongeoit qu'à ſatisfaire ſon ambition & ſon avarice, trafiquant publiquement des évêchez & des abbaïes. Il tint dix-ſept ans le ſiege de Cantorberi ; & n'aïant pû obtenir le pallium, quoique l'argent eût beaucoup de pouvoir à Rome, il s'aviſa de reconnoître pour Pape ce Benoît, dont les autres Archevêques ſe moquoient; & Benoît lui en ſçut tant de gré qu'il lui envoïa le pallium. Les Romains donnerent par mépris à Benoît le ſurnom de Mincio ou plûtôt Minchione, qui en Italien ſignifie un ſtupide. *Petr. Dam. opuſc. XX. c. 3.*

AN. 1058.

L'Abbé Didier & les deux autres legats du Pape Etienne IX. attendoient à Bari le vent favorable pour paſſer à C. P. quand vers le ſoir du dimanche des Rameaux arriverent des moines du Mont-Caſſin, qui lui apprirent la mort du Pape, le priant au nom de toute la communauté, de revenir inceſſamment au monaſtere, pour en prendre le gouvernement. Il partit dès le lendemain, & craignoit d'être arrêté par les Normans : mais au contraire Robert Guiſchard leur chef lui donna un ſauf-conduit & des chevaux. Il arriva au Mont-Caſſin le jour de Pâques de grand matin, & le jour même il fut mis en poſſeſſion de l'abbaye par le Cardinal Humbert, qui s'y étoit retiré, n'oſant demeurer à Rome à cauſe des ſchiſmatiques. *Chr. Caſſ. lib. III. c. 9. 10.*

XXIX. Nicolas II. Pape. *c. 13.*

Quand Hildebrand fut revenu de ſon ambaſſade auprès de l'Imperatrice ; & qu'il eut appris l'élection que l'on avoit faite à Rome, contre la défenſe expreſſe du Pape Etienne : il s'arrêta à Florence, écrivit aux Romains les mieux in-

AN. 1058. tentionnez, & ayant reçû leur conſentement ſans reſtriction, il élut Pape Gerard Evêque de Florence né dans le royaume de Bourgogne. Cette élection ſe fit paiſiblement à Siene, avec le ſecours de Godefroi Duc de Lorraine & de Toſcane; & Gerard fut nommé Nicolas II. Les Seigneurs Romains envoyerent cependant en Allemagne, pour aſſurer le Roi qu'ils lui garderoient la foi qu'ils avoient promiſe à ſon pere; & que c'étoit dans cette intention qu'ils avoient laiſſé le ſaint Siege vacant juſques alors : le priant d'envoyer qui il voudroit, parce que l'intruſion faite contre les regles n'empêchoit point une élection legitime. Le Roi, de l'avis des Seigneurs, approuva l'élection de Gerard, agréable aux Romains & aux Allemans, & ordonna au Duc Godefroi de le mener à Rome.

Lambert. an. 1059.

III. epiſt. 4. Pierre Damien fut conſulté ſur le ſujet de ces deux élections, par un Archevêque, à qui il répondit ainſi : Celui qui tient à preſent le ſaint Siege, il parle de l'Antipape Benoît, eſt ſimoniaque, à mon avis, ſans qu'on puiſſe l'excuſer: puiſque nonobſtant nos oppoſitions, c'eſt-à-dire, de tous les Evêques Cardinaux, & ſans avoir égard à nos anathêmes, il a été introniſé de nuit & en tumulte, avec des troupes de gens armez. Enſuite on eut recours aux largeſſes, on diſtribua de l'argent au peuple par les quartiers & les ruës : on entendoit par toute la ville forger de la monnoye, & on employoit pour les diſciples de Simon le treſor de ſaint Pierre. Quant à ce qu'il allegue pour ſa défenſe, qu'il a été contraint : bien que je n'en ſois pas bien éclairci, je ne veux pas tout-à-fait en diſconvenir. Car cet homme eſt ſi ſtupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas ſçû ce que l'on machinoit pour lui : mais il eſt coupable de demeurer volontairement dans le bourbier où on l'a jetté malgré lui.

Or

Or pour ne pas m'étendre ſur ſa promotion, tandis que nous autres Evêques cherchions à nous cacher en divers lieux, un Prêtre de l'Egliſe d'Oſtie, qui ne ſçait pas lire une page, même en épelant, fut enlevé de force par ces ſatellites de ſatan, pour mettre ſur le ſaint Siege celui qu'ils avoient élû. Vous voyez bien, vous qui ſçavez les canons, que ce ſeul article ſuffit pour le condamner. Car s'il faut dépoſer le prêtre qui a fait la fonction d'Evêque, que deviendra celui qu'il a ordonné? On pouvoit répondre que Jean étant déja Evêque de Veletri, il ne s'agiſſoit que de l'introniſer, ce qu'un prêtre pouvoit faire. AN. 1058.

Pierre Damien raporte enſuite la défenſe que le Pape Etienne avoit faite, de proceder à l'élection avant le retour d'Hildebrand: puis il ajoûte, parlant de Gerard: Quant au Pape élû, voici ce qui m'en ſemble. Il eſt ſuffiſamment lettré, d'un eſprit vif, de mœurs pures au-deſſus du ſoupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage, pour ne paroître pas aimer le particulier plus que le public. Au contraire, ſi l'autre peut bien expliquer une ligne, je ne dirai pas d'un pſeaume, mais d'une homelie, je ne reſiſte plus, & je lui baiſe les pieds. Quant à ce que vous m'avez mandé de vous écrire ſecretement pour ne me pas expoſer: à Dieu ne plaiſe que dans une telle affaire je craigne de ſouffrir les plus rudes traitemens. Au contraire je vous prie de rendre publique cette lettre, afin que tout le monde ſçache ce que l'on doit penſer de ce peril commun.

Après que le Pape Nicolas II. eut été élû, il tint conſeil avec Hildebrand & avec les Cardinaux, de ce qu'il y avoit à faire au ſujet de l'Antipape, & il fut réſolu de tenir un concile à Sutri ville du Patrimoine, où l'on appelleroit, *Geſta Rom. pont. ap. Baron. an. 1059.*

AN. 1059. non ſeulement les Evêques de Toſcane & de Lombardie, mais le Duc Godefroi & le chancelier Guibert : ce qui fut executé ſans délai. L'Anti-pape l'aïant appris fut touché de remors, quitta le ſaint Siege & retourna en ſa maiſon ; & quand le Pape Nicolas en fut bien informé, il tint conſeil avec les Cardinaux & alla à Rome avec eux & avec le Duc Godefroi, mais paiſiblement & ſans troupes. C'étoit au mois de Janvier 1059. le Pape Nicolas fut reçû à Rome par le clergé & le peuple avec l'honneur convenable, & mis dans le ſaint Siege par les Cardinaux, ſuivant la coûtume. Quelques jours après, l'Anti-pape Jean, par l'entremiſe de quelques perſonnes, vint ſe preſenter au Pape ; & ſe jettant à ſes pieds, il proteſta qu'on lui avoit fait violence, ne niant pas toutefois, qu'il étoit un uſurpateur & un parjure. Le Pape leva l'excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeureroit à ſainte Marie-majeure, dépoſé de l'épiſcopat & de la prêtriſe. Le ſchiſme fut ainſi terminé, mais il reſtoit au Pape une grande peine, que les capitaines établis par les Papes, retenoient par force la ſeigneurie de Rome, & les droits de l'Egliſe qu'ils avoient uſurpez.

XXX. L'Abbé Didier Cardinal.

Chr. Caſſ. Hl. c. 13.

Enſuite le Pape envoïa au mont-Caſſin, dire à l'Abbé Didier de venir au plûtôt à ſa rencontre, comme il alloit dans la Marche. L'Abbé le rencontra au monaſtere de Farfe, & en fut reçû avec de grands témoignages d'amitié. De là il le ſuivit à Oſſimo, où le ſixiéme de Mars, qui étoit le ſecond ſamedi de carême, le Pape l'ordonna prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile ; & le lendemain dimanche, il lui donna la benediction abbatiale, avec une ample confirmation des privileges du monaſtere. De plus il le fit ſon vicaire pour la reformation de tous

les

Digitized by Google

les monaſteres dans la Campanie, la Principauté, la Poüille & la Calabre. AN. 1059.

L'Abbé Didier, qui fut un des grands perſonnages de ce ſiecle, étoit de l'illuſtre famille des Princes de Benevent. Dès l'enfance il frequentoit les Egliſes, écoutoit volontiers les ſaintes lectures, & s'en entretenoit avec des perſonnes pieuſes : mais ſon pere qui n'avoit que lui, vouloit l'engager dans le monde, & ſi-tôt qu'il fut en âge il le fiança avec une fille noble contre ſon inclination. Peu de tems après, le pere aïant été tué par les Normans, le jeune Daufier, car c'étoit le premier nom de Didier, âgé d'environ vingt ans, reſolut de ſe retirer ſecretement; & par le ſecours d'un moine nommé Jaquint, il ſe déroba de ſes parens, & reçut l'habit monaſtique de la main d'un ſaint hermite nommé Santari. Mais ſes parens l'aïant découvert, lui arracherent le ſaint habit, & le ramenerent par force à Benevent : où il demeura près d'un an étroitement gardé dans la maiſon de ſa mere. Il s'échapa toutefois & vint à Salerne trouver le prince Gaimar ſon parent, & lui dit : Puiſque je ne puis être moine en mon païs, ſouffrez que je le ſois ici ſous vôtre protection. Gaimar admirant la réſolution de ce jeune homme, lui promit ce qu'il deſiroit, ſur tout de ne le point rendre à ſes parens malgré lui. Ainſi Daufier demeura quelque tems au monaſtere de la Trinité de Cave près de Salerne. Enfin Landulfe prince de Benevent cedant aux importunitez de la mere, vint lui-même à Salerne & le ramena : à condition qu'il auroit la liberté de vivre au monaſtere de ſainte Sophie près de Benevent. Il y fut reçû avec plaiſir par l'Abbé Gregoire, qui lui changea ſon nom en celui de Deſiderius ou Didier.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 1. 2. &c.

Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 586.

Aïant vêcu quelques années dans ce monaſtere

An. 1059. ſtere avec grande édification, il paſſa à celui de Tremite dans une iſle de la mer Adriatique, dite autrefois de Diomede : mais voïant que l'Abbé le vouloit mettre à ſa place, il s'en retira & demeura trois mois avec les hermites : enfin par ordre du Pape il revint à ſainte Sophie. C'étoit Leon IX. qui peu de tems après étant venu à Benevent, connut le merite de Didier, par le cardinal Humbert & le chancelier Frideric ; & le prit tellement en amitié, que ſouvent il le faiſoit ſervir à l'autel, & chanter l'évangile à ſa meſſe. Enſuite Didier alla à Salerne, pour ſe faire traiter d'une grande maladie cauſée par ſes abſtinences & ſes veilles. Il y fit amitié avec Alfane clerc très-noble & très-ſage, lui perſuada d'embraſſer la vie monaſtique, & l'emmena à ſainte Sophie de Benevent.

Victor II. ayant ſuccedé à Leon IX. Alfane craignit ſon indignation, parce que ſes freres étoient accuſez de la mort de Guaimar Prince de Salerne ; & voulut eſſayer de gagner ſes bonnes graces : eſperant d'y réuſſir par le moyen du chant qu'il ſçavoit en perfection, & de la medecine dont il avoit auſſi une grande connoiſſance, & dont il avoit apporté quelques livres de Salerne. Ayant donc compoſé & preparé autant qu'il pût de medicamens, il alla à la ſuite de l'Archevêque de Benevent, trouver le Pape à Florence & y emmena Didier. Les deux amis acquirent bien-tôt une grande familiarité auprès du Pape : mais Didier conſiderant que le ſéjour en cette cour ne convenoit point à ſa profeſſion, perſuada à Alfane de s'en retirer. Ils vinrent ſe proſterner aux pieds du Pape, lui demandant leur congé, & la permiſſion de paſſer au Mont-Caſſin pour y vivre plus regulierement ; & l'ayant obtenuë ils s'acheminerent à ce monaſtere avec deux moines que l'Abbé Pierre avoit

Digitized by Google

envoyez au Pape, pour lui faire ſçavoir ſon élection. Didier & Alfane y demeurerent quelque tems, ſe faiſant aimer de tous les freres : puis Giſulfe Prince de Salerne demanda Alfane pour être Abbé de ſaint Benoît près la même ville, & enfin pour en être Archevêque, comme j'ai dit. Il eſt celebre entre les auteurs eccleſiaſtiques de ce ſiecle pour pluſieurs ouvrages qu'il compoſa. Didier fut envoyé au monaſtere de ſaint Benoît de Capouë, pour le gouverner comme prévôt, & en renouvella l'Egliſe : Enſuite l'Abbé Frideric étant devenu Pape ſous le nom d'Etienne IX. le fit venir à Rome, & peu de tems après il fut lui-même élû Abbé & deſtiné à la legation de C. P. Il renouvella tous les bâtimens du Mont-Caſſin, & en fut compté pour le quatriéme reſtaurateur après ſaint Benoît, Petronax & Aligerne. AN. 1059. *Sup. n.* 25.

Au mois d'Avril de la même année 1059. indiction douziéme, le Pape Nicolas II. tint à Rome un concile, où ſe trouverent cent treize Evêques, avec des Abbez, des Prêtres & des Diacres. C'étoit au palais de Latran dans la baſilique de Conſtantin, les ſaints Evangiles étoient propoſez. Quand on fut aſſis, le Pape dit : Vous ſçavez, mes freres, comme après la mort d'Etienne mon prédeceſſeur le ſaint Siege a été expoſé aux inſultes des ſimoniaques, enſorte que l'Egliſe même ſembloit être en peril. Afin donc de prévenir de tels accidens, nous ordonnons ſuivant l'autorité des peres, que le Pape venant à mourir, les Evêques Cardinaux traitent enſemble les premiers de l'élection, qu'ils y appellent enſuite les clercs cardinaux, & enfin que le reſte du clergé & le peuple y donne ſon conſentement. Nous devons ſur tout nous ſouvenir de cette ſentence du bienheureux Leon nôtre prédeceſſeur : Il n'y a point de raiſon de comp- XXXI. Concile de Rome. *To. 9. conc. p.* 1105. *Ap Grat. diſt.* 23. *c.* 1.

AN.1059. compter entre les Evêques ceux qui ne ſont ni élûs par le clergé, ni demandez par le peuple, ni conſacrez par les Evêques de la province avec le jugement du metropolitain. Et comme le Pape n'a point de metropolitain, les Evêques cardinaux en tiennent la place.

On choiſira dans le ſein de l'Egliſe même, s'il s'y trouve un ſujet capable, ſinon dans une autre, ſauf l'honneur dû à nôtre cher fils Henri, qui eſt maintenant Roi, & qui ſera, s'il plaît à Dieu, Empereur, comme nous lui avons déja accordé; & on rendra le même honneur à ſes ſucceſſeurs, à qui le ſaint Siege aura perſonnellement accordé le même droit. Que ſi le pouvoir des méchans prévaut juſques à empêcher qu'on ne puiſſe faire dans Rome une élection pure & gratuite: les cardinaux Evêques avec le reſte du clergé, & les laïques catholiques, quoi qu'en petit nombre, auront droit d'élire le Pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que ſi après l'élection la guerre, ou quelque autre obſtacle venant de la malice des hommes, empêche que l'élû ne ſoit introniſé dans le ſaint Siege ſuivant la coûtume: il ne laiſſera pas, comme vrai Pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'Egliſe Romaine, & de diſpoſer de tous ſes biens: comme nous ſçavons que ſaint Gregoire l'a fait avant ſa conſecration.

Si quelqu'un eſt élû, ordonné, ou introniſé au mépris de ce decret, qu'il ſoit anathematiſé & dépoſé avec tous ſes complices, comme ante-chriſt, uſurpateur & deſtructeur de la Chrétienté; & que toute audience lui ſoit déniée ſur ce point. On ajoûte quantité de malédictions contre les infracteurs de ce decret: qui fut ſouſcrit par le Pape, par Boniface Evêque d'Albane, Humbert de ſainte Rufine, Pierre d'Oſtie qui eſt Pierre Damien, & d'autres Evê-

Evêques au nombre de ſoixante & ſeize, avec les prêtres & les diacres. On fait ici paſſer pour un privilege perſonnel le droit de l'Empereur, pour approuver l'élection du Pape : quoi que dans la ſuite de cette hiſtoire nous aïons vû ce droit établi depuis pluſieurs ſiecles. Il ſemble que la cour de Rome vouloit ſe prévaloir de la minorité du Roi Henri. AN. 1059.

En ce même concile de Rome on fit treize canons, dont le premier n'eſt que l'abregé de ce decret touchant l'élection du Pape. Enſuite on défend d'entendre la meſſe d'un prêtre, que l'on ſçait certainement avoir une concubine. Tout prêtre, diacre, ou ſoudiacre, qui depuis la conſtitution du Pape Leon, aura pris ou gardé une concubine ; on lui défend de celebrer la meſſe, y lire l'évangile ou l'épître, demeurer dans le ſanctuaire pendant l'office, ou recevoir ſa part des revenus de l'Egliſe. Ceux qui ont gardé la continence, ſuivant la même conſtitution, mangeront & dormiront enſemble près des Egliſes pour leſquelles ils ſont ordonnez ; & mettront en commun tout ce qui leur vient de l'Egliſe, s'étudiant à pratiquer la vie commune & apoſtolique. C'eſt l'origine des chanoines reguliers. Défenſe à un prêtre de tenir enſemble deux Egliſes : défenſe de prendre l'habit monaſtique dans l'eſperance d'être Abbé.

to. 9. conc. p. 1099.
c. 3.
c. 4.
c. 8.
c. 7.

On fit auſſi dans ce concile un decret particulier contre les ſimoniaques, portant qu'ils ſeroient dépoſez ſans miſericorde. Quant à ceux, ajoûte le Pape, qui ont été ordonnez gratuitement par des ſimoniaques : nous décidons la queſtion agitée depuis long-tems, en leur permettant par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçûs. Car la multitude de ceux qui ont été ainſi ordonnez, eſt ſi grande, que nous ne pouvons obſerver à leur égard la ri-

p. 1102.

gueur

AN. 1059. gueur des canons. Toutefois nous défendons très-expreſſement à nos ſucceſſeurs, de prendre pour regle cette indulgence, que la neceſſité du tems nous a extorquée. Mais à l'avenir, ſi quelqu'un ſe laiſſe ordonner par celui qu'il ſçait être ſimoniaque, l'un & l'autre ſera dépoſé.

p. 1096. *n.* 2. En conſequence de ces decrets du concile de Rome, le Pape écrivit une lettre aux Evêques, aux clercs, & à tous les fidéles de Gaule, particulierement d'Aquitaine & de Gaſcogne, où il marque une partie de ce qui y avoit été ordonné : apparemment ce qui étoit le plus neceſſaire pour ces provinces : ſçavoir le decret contre les clercs mariez, qu'il traite de Nicolaïtes, avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continents. Les clercs & les moines apoſtats qui quittent la tonſure & renoncent à leur profeſſion, ſeront excommuniez Excommunication contre ceux qui pillent les pelerins, les clercs, les moines, les femmes & les pauvres ſans armes; & contre ceux qui violent la franchiſe des Egliſes à ſoixante pas à l'entour, & des chapelles à trente pas.

XXXII. Retractation de Berenger. *Lanfr. de corp.* *n.* 1. 2. Berenger étoit venu à Rome ſous ce pontificat, ſe fiant à la protection de ceux qu'il avoit gagnez par ſes bienfaits. Toutefois il n'oſa défendre ſes ſentimens, & pria le Pape Nicolas, & ce concile de cent treize Evêques de lui donner par écrit la foi qu'il falloit tenir. La commiſſion en fut donnée au Cardinal Humbert, qui dreſſa la confeſſion de foi en ces termes : Moi Berenger indigne diacre de l'Egliſe de S. Maurice d'Angers, connoiſſant la vraïe foi apoſtolique, j'anathematiſe toutes les hereſies, principalement celle dont j'ai été accuſé juſques ici : qui prétend ſoutenir, que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'autel, ne ſont après la conſecration que le ſacrement, & non pas le vrai Corps & le vrai Sang de Nôtre-

Sei-

Seigneur JESUS-CHRIST, & que ce n'eſt qu'en ſacrement qu'il peut être ſenſiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froiſſé par les dents des fidéles. Je ſuis d'accord avec la ſainte Egliſe Romaine & le ſiege apoſtolique; & je proteſte de cœur & de bouche, que je tiens la même foi touchant le ſacrement de la table du Seigneur, que le Pape Nicolas & ce ſaint concile m'a preſcrite, ſuivant l'autorité des évangiles & de l'Apôtre. C'eſt à ſçavoir que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'autel, ſont après la conſecration, non ſeulement le ſacrement, mais encore le vrai corps & le vrai ſang de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST; & ſont touchez & rompus par les mains des prêtres, & froiſſez par les dents des fidéles ſenſiblement : non ſeulement en ſacrement, mais en verité. Je le jure par la ſainte Trinité & par ces ſaints Evangiles; & je declare dignes d'un anathême éternel ceux qui contreviendront à cette foi, avec leurs dogmes & leurs ſectateurs. Que ſi jamais j'oſe moi-même penſer ou prêcher rien au contraire, je ſerai ſoumis à la ſeverité des canons. L'aïant lû & relû, je l'ai ſouſcrit volontairement. AN. 1059.

Le Cardinal Humbert aïant dreſſé cette formule, elle fut approuvée de tout le concile, & Humbert la donna à Berenger : qui l'aïant lûë, declara que c'étoit ſa créance, le confirma par ſerment, & enfin y ſouſcrivit de ſa main. Même il alluma un feu au milieu du concile, & y jetta les livres qui contenoient cette erreur. Le Pape Nicolas ſe réjouïſſant de ſa converſion, envoya ſa profeſſion de foi à toutes les villes d'Italie: de Gaule & de Germanie; & en tous les lieux où on pouvoit avoir oüi parler de ſon erreur, pour reparer le ſcandale qu'elle avoit cauſé en tant d'Egliſes : mais ſi-tôt que Berenger fut hors du concile, il écrivit contre cette pro-

Digitized by Google

AN. 1059. profeſſion de foi : chargeant d'injures le Cardinal Humbert qui l'avoit dreſſée.

XXXIII. Gui Archevêque de Milan.

Heribert ou Aribert Archevêque de Milan étant mort le ſeiziéme de Janvier 1046. après vingt-ſix ans d'épiſcopat, Gui Vavaſeur de Velate lui ſucceda la même année. Le peuple avoit propoſé quatre prêtres de la métropolitaine pour en élire un, & Gui étoit propoſé par une partie de la nobleſſe : mais il termina le differend, en donnant de l'argent à l'Empereur Henri, qui le mit en poſſeſſion de l'archevêché. Il parut clairement combien il étoit odieux, dès la premiere meſſe pontificale qu'il celebra dans la grande Egliſe : car tout le clergé & le peuple le laiſſa ſeul à l'autel. Toutefois il demeura dans le ſiege de Milan, & le tint pendant vingt-deux ans. Au commencement de l'année ſuivante 1047. il aſſiſta au concile de Rome tenu par le Pape Clement II. & y diſputa le premier rang à Humfroi Archevêque de Ravenne, qui l'emporta ſur lui. Il fut cité comme ſimoniaque devant le Pape Leon IX. il y comparut, & s'y défendit ſi bien, que le Pape le déclara Archevêque legitime, & étant revenu triomphant à ſon ſiege, il aſſiſta au concile de Verceil en 1050.

Snp. liv. LIX. n. 35. Ital. ſac. to. 4. p. 141. 145.

Snp. liv. LIX. n. 51.

XXXIV. P. Damien legat à Milan.

Mais Nicolas II. étant monté ſur le ſaint Siege, l'Egliſe de Milan lui envoïa une députation, pour le ſupplier d'avoir compaſſion de ſes maux : c'étoit principalement la ſimonie & l'incontinence des clercs. Le Pape y envoïa Pierre Damien Cardinal Evêque d'Oſtie & Anſelme Evêque de Luques en qualité de legats : qui trouverent une grande diviſion entre le clergé & le peuple de Milan, au ſujet de ces deux vices. On les reçut toutefois avec le reſpect dû à des legats du ſaint Siege, & ils déclarerent le ſujet qui les avoit amenez : mais un jour après il s'éleva tout d'un coup par la faction des clercs

Geſta pontific. ap. Baron. an. 1059. Petr. Dam. op. 5.

clercs un murmure parmi le peuple, qui diſoit, que l'Egliſe de Milan ne devoit point être ſoumiſe aux loix de Rome; & que le Pape n'avoit aucun droit de juger ou de regler cette Egliſe. Il nous ſeroit honteux, diſoient-ils, de la laiſſer aſſujettir à un autre, puiſqu'elle a toûjours été libre ſous nos ancêtres. Avec ces cris ils accouroient de tous côtez au palais épiſcopal: on ſonna les cloches & une grande trompe qui ſe faiſoit entendre par toute la ville. ANN. 1059.

On menaçoit les legats; & Pierre Damien fut averti que l'on en vouloit à ſa vie. Ce qui le rendoit plus odieux, c'eſt que tout le clergé du dioceſe de Milan étant aſſemblé comme en ſynode, il y avoit preſidé, aïant à ſa droite l'autre legat Anſelme de Luques; & à ſa gauche l'Archevêque de Milan. Pour appaiſer ce tumulte il monta au jubé, & aïant avec peine obtenu ſilence, il parla ainſi: Sçachez, mes freres, que je ne ſuis pas venu ici pour chercher la gloire de l'Egliſe Romaine, mais la vôtre & vôtre ſalut. Comment auroit-elle beſoin des louanges d'un homme mépriſable, après l'éloge qu'elle a reçû de la bouche du Sauveur? & quelle province ſur la terre eſt exempte de ſon pouvoir, qui s'étend juſques à lier & délier le ciel même. Ce ſont les Rois, les Empereurs, & enfin de purs hommes, qui ont établi les bornes des patriarcats, des metropoles, des dioceſes de chaque Evêque, & leur ont accordé des privileges: mais c'eſt JESUS-CHRIST même qui a fondé l'Egliſe Romaine, en donnant à ſaint Pierre les clefs de la vie éternelle au ciel & ſur la terre. Ainſi ce n'eſt qu'une injuſtice de priver de ſes droits quelque autre Egliſe que ce ſoit: mais de diſputer à l'Egliſe Romaine ſa prérogative, c'eſt une hereſie.

Enſuite pour établir la ſuperiorité de l'Egliſe Ro-

AN. 1059. Romaine ſur celle de Milan en particulier, Pierre Damien dit, que ſaint Lin, par ordre de ſaint Pierre, avoit baptiſé ſaint Nazaire, qui avec ſaint Celſe fut martyriſé à Milan; & que ſaint Gervais & ſaint Protais étoient diſciples de ſaint Paul : par conſequent que l'Egliſe de Milan eſt fille de l'Egliſe Romaine. Ce qui eſt de remarquable, c'eſt qu'il ne dit rien de ſaint Barnabé, que l'on prétend avoir été le premier Evêque de Milan. Le peuple appaiſé par ce diſcours, promit d'executer tout ce que Pierre propoſeroit. Dans le clergé très-nombreux de Milan, à peine s'en trouvoit-il un ſeul qui eût été ordonné gratis. Car c'étoit une regle inviolable dans cette Egliſe, que pour tous les ordres, même pour l'épiſcopat, il falloit avant que de les recevoir, païer la ſomme preſcrite. Pierre Damien ſe trouva fort embaraſſé. D'interdire toutes les Egliſes d'une ville ſi conſiderable & d'une province ſi étenduë, il ſembloit que c'étoit y détruire la religion. Il étoit odieux & même injuſte de pardonner à quelques-uns préferablement aux autres, puiſque preſque tous étoient coupables; & la moindre diviſion dans ce peuple auroit cauſé une grande effuſion de ſang.

v. Tillem. to. 1. p. 187.

En cet embarras Pierre Damien ſe ſouvint de cette regle raportée par le Pape Innocent, que les pechez de la multitude demeurent impunis. C'eſt-à-dire, que l'on ne doit pas exercer contre une multitude entiere la ſeverité des canons. Il conſidera l'indulgence dont les Peres avoient uſé envers les Donatiſtes, les Novatiens & les heretiques ſemblables; & ne pouvant remedier aux maux de l'Egliſe de Milan ſuivant la pureté des canons, il reſolut de chercher au moins à mettre fin aux abus, & établir pour l'avenir, que les ordinations fuſſent gratuites. Il

AN. 1059. XXXV. Sermens de l'Archevêque & du clergé.

Il obligea donc l'Archevêque & le clergé de Milan, à le promettre par écrit & avec ſerment. La promeſſe de l'Archevêque Gui adreſſée à ſon clergé & à ſon peuple, portoit en ſubſtance : Vous n'ignorez pas la déteſtable coûtume qui s'étoit anciennement établie en cette Egliſe, que pour recevoir le ſoudiaconat on donnoit douze deniers, pour le diaconat dix-huit, pour la prêtriſe vingt-quatre, comme une taxe reglée. Maintenant en preſence de Dieu & des Saints, de Pierre Evêque d'Oſtie legat du Pape, d'Anſelme de Luques & de vous tous, je condamne & deteſte cette perverſe coûtume & toute ſimonie. De plus, je m'oblige, moi & mon clergé & tous nos ſucceſſeurs, à ne rien prendre pour la promotion aux ordres. Si quelqu'un y contrevient, ſoit en donnant, ſoit en recevant, qu'il ſoit avec Simon frappé d'un anathême perpetuel. Nous condamnons auſſi l'hereſie des Nicolaïtes, & promettons d'éloigner autant qu'il nous ſera poſſible les prêtres, les diacres & les ſoudiacres, de la compagnie de leurs femmes & de leurs concubines. Nous promettons de même, que nous ne prendrons rien, ni nous, ni nos domeſtiques, pour la proviſion des abbaïes ou des chapelles : pour l'inveſtiture des Egliſes, la promotion des Evêques, le ſaint Chrême & la conſecration des Egliſes.

Cette promeſſe fut ſouſcrite par l'Archevêque Gui, trois prêtres, quatre diacres & cinq ſoudiacres. Puis l'Archevêque s'approchant de l'autel la confirma par ſerment entre les mains de Pierre Damien. Le vidame de l'Egliſe de Milan, le chancelier & tous les autres clercs qui étoient preſens, en firent de même. Arnoul clerc & neveu de l'Archevêque fit encore ſerment pour ſon oncle, y ajoûtant, qu'il n'ordonneroit aucun clerc qu'il n'eût fait ſerment de

n'avoir

n'avoit rien donné ni promis. Enſuite l'Arche-
AN.1059. vêque ſe proſterna ſur le pavé & demanda penitence, pour n'avoir pas extirpé, comme il devoit, cet uſage ſimoniaque. Pierre Damien lui impoſa cent ans de penitence, dont il lui taxa le rachat par une ſomme d'argent, qu'il devoit payer chaque année. Ils entrerent enſuite dans la grande Egliſe, & monterent au jubé; & là en preſence d'un grand peuple & du clergé, Pierre fit jurer ſur les évangiles le clerc de l'Archevêque, j'entends ſon neveu, que l'Archevêque pendant ſa vie feroit tous ſes efforts pour extirper ces deux hereſies des Nicolaïtes & des Simoniaques. Une très-grande partie du peuple, non ſeulement de la ville, mais de la campagne, avoit déja fait le même ſerment. Enſuite on jugea à propos, que tous les clercs, après avoir reçû une penitence, fuſſent reconciliez pendant la meſſe, recevant leurs ornemens de la main de l'Evêque. Et premierement ils prêterent ce ſerment : Je declare que je tiens la foi que les ſept conciles ont confirmée par leur autorité, & que les Papes ont enſeignée. J'anathematiſe generalement toutes les hereſies, & en particulier les deux dont l'Egliſe eſt la plus affligée en ce tems, des Simoniaques & des Nicolaïtes, prononçant un éternel anathême contre tous ceux qui les ſuivent. La penitence des clercs fut telle. Ceux qui ont ſeulement paié la taxe accoûtumée pour les ordinations, (ce que quelques-uns ſçavoient à peine être un peché:) ceux-là feront cinq ans de penitence, pendant leſquels ils jeûneront deux jours la ſemaine au pain & à l'eau, & trois jours la ſemaine pendant l'Avent & le Carême. Ceux qui ont donné plus que la taxe, feront ſept années de penitence comme la précedente, & enſuite jeûneront les vendredis toute leur vie. Celui qui ne peut

jeûner

jeûner aiſément, peut racheter un de ces jours de la ſemaine, en recitant un pſeautier, ou la moitié, avec cinquante genuflexions : ou il nourrira un pauvre, & après lui avoir lavé les pieds lui donnera un denier. De plus l'Archevêque promit de les envoïer tous en pelerinage lointain, ſoit à Rome, ſoit à Tours ; & l'Archevêque promit d'aller lui-même à ſaint Jacques en Eſpagne. AN. 1059.

Après avoir ainſi reconcilié le clergé de Milan, on réſolut de ne pas rendre auſſi-tôt à tous indifferemment l'exercice de leurs fonctions : mais ſeulement à ceux que l'on trouveroit lettrez, chaſtes & de mœurs graves : les autres ſe contenteroient d'être reconciliez à l'Egliſe, dont ils avoient été juſtement retranchez. Avant que Pierre Damien eût appris, *Opuſc. V.* ſi le Pape approuvoit ce qu'il avoit fait à Milan, il envoïa la relation à ſon ami Hildebrand, alors archidiacre de l'Egliſe Romaine, qui l'avoit ſouvent prié de compoſer un recueil abregé de ce qu'il trouveroit de particulier dans les decrets & les hiſtoires des Papes, touchant l'autorité du ſaint Siege : à quoi Pierre crut ſatisfaire par cette relation.

En ce voyage de Milan, Pierre Damien étoit accompagné d'un clerc nommé Landulfe, diſtingué par ſa litterature & par ſa naiſſance : car il étoit d'une famille de ſenateurs. Dans le fort de la ſédition, comme le peuple les menaçoit de mort l'un & l'autre, Landulfe fit vœu de ſe conſacrer à Dieu par l'état monaſtique. Pierre l'avertit de ne pas s'engager par la crainte de la mort, s'il n'étoit réſolu d'accomplir ſon vœu réellement ; & Landulfe ſe ſoumit au jugement de Dieu, ſi jamais il manquoit à cette promeſſe. Pierre attendit quelque tems, & voyant que ſon ami demeuroit toûjours engagé dans le *Opuſc. XLII.*

AN. 1059. monde, il lui écrivit ſur ce ſujet, pour le preſſer d'accomplir ſon vœu, étant perſuadé qu'il n'en étoit pas moins valide, pour avoir été cauſé par la crainte.

XXXVI. Deſintereſſement de Pierre Damien. *Opuſc. LIII. c. 4.*

Pendant qu'il étoit à Milan, l'Abbé de ſaint Simplicien lui fit preſent d'un petit vaſe d'argent. Sa premiere penſée fut de le refuſer ; & il examina la conduite de l'Abbé, pour voir s'il n'avoit point quelque affaire, ou s'il n'avoit point acquis ſa dignité par ſimonie. Car c'étoit la pratique des miniſtres du ſaint Siege les plus deſintereſſez, de ne rien prendre de ceux qui avoient des affaires encore indéciſes : mais de ne pas refuſer ce que donnoient volontairement ceux qui n'avoient aucune affaire. Pierre Damien aïant donc trouvé, que cet Abbé lui avoit fait ce preſent, ſans autre interêt, que de gagner ſon amitié : ne laiſſa pas de le prier de le reprendre, l'aſſurant que ſon amitié n'étoit pas venale. Toutefois il n'étoit pas fâché qu'il le preſſât de garder ſon préſent. La nuit en recitant ſes pſeaumes il en eut du ſcrupule ; & le matin il alla le prier de reprendre ſon vaſe d'argent. L'Abbé n'en voulut rien faire, & après quelque conteſtation, ils convinrent qu'il l'envoyeroit à un des deux monaſteres que Pierre venoit de fonder. Mais étant retourné à ſon deſert, il eut encore du ſcrupule d'avoir reçû ce préſent, de quelque maniere que ce fût, & n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé : tant il étoit délicat ſur cette matiere.

XXXVII. P. Damien renonce à l'épiſcopat. *Lib. I. epiſt. 8.*

Il ne ſe regardoit plus que comme un ſimple moine, & prétendoit avoir renoncé à l'épiſcopat, comme il paroît par deux lettres au Pape Nicolas II. Dans la premiere il ſe plaint indirectement, qu'on lui a ôté les revenus de ſon évêché, diſant que c'eſt une marque que l'on doit bien-tôt lui ôter la dignité épiſcopale ; & il finit

finit en déclarant qu'il y renonce pour toute ſa vie. Dans l'autre lettre, qui eſt plûtôt un livre, il parle plus ſerieuſement, & dit d'abord: Vous ſçavez que ſi le beſoin du ſaint Siege & nôtre ancienne amitié ne m'avoit retenu, auſſi-tôt après la mort du Pape Etienne, j'aurois renoncé à l'évêché, dont il m'avoit chargé malgré moi contre les canons. Car vous ſçavez combien je vous en ai fait des plaintes, combien il m'en a coûté de gemiſſemens & de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé, parce que l'interêt de l'Egliſe Romaine, qui ſembloit menacer ruine, ne le permettoit pas: maintenant que le calme eſt revenu, & que vous gouvernez en paix la barque de ſaint Pierre, ne refuſez pas, je vous prie, ce repos à ma vieilleſſe. Je vous declare donc que, pour la remiſſion de mes pechez, je me démets du droit de l'épiſcopat, & par cet anneau j'y renonce ſans eſperance d'y jamais revenir. Je vous rends auſſi l'un & l'autre monaſtere. Il rapporte enſuite pluſieurs exemples, pour montrer qu'il eſt permis de renoncer à l'épiſcopat. Toutefois il n'obtint pas ſous ce Pape le congé qu'il demandoit. AN. 1059. *Opuſc.* 19.

XXXVIII. P. D. écrit pour le celibat des Prêtres. *Opuſc. XVII.*

Il adreſſa au même Pape un autre écrit touchant le celibat des prêtres; & il le commence ainſi: Dernierement dans une conference que j'eus par vôtre ordre avec quelques Evêques, je voulus leur perſuader la neceſſité de la continence pour les Eccleſiaſtiques: mais je ne pus tirer d'eux ſur ce point de promeſſe poſitive. Premierement parce qu'ils deſeſperent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu: enſuite parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence, par le jugement d'un concile. L'Egliſe Romaine eſt accoûtumée en nôtre tems à diſſimuler ces ſortes de pechez, à cauſe des reproches des ſeculiers. Cette conduite ſeroit

AN. 1059. ſupportable, ſi c'étoit un mal caché : mais il eſt tellement public, que tout le peuple connoît les lieux de débauche, les noms des concubines & de leurs parens : on voit paſſer les meſſages & les preſens, on entend les éclats de rire, on ſçait les entretiens ſecrets : enfin il eſt impoſſible de cacher les groſſeſſes des femmes & les cris des enfans. Ainſi on ne peut excuſer ceux qui devroient punir des pecheurs ſi décriez. Il conclut, en exhortant le Pape à arrêter le cours de ces deſordres.

XXXIX. **Le Pape cede la Poüille aux Normans.**

Après le concile de Rome, le Pape Nicolas II. fit un voïage en la Poüille à la priere des Normans, qui lui envoyerent des députez, pour lui perſuader de venir recevoir leurs ſoumiſſions & les reconcilier à l'Egliſe. Le Pape après en avoir déliberé en concile, partit de Rome & vint dans la Poüille, où il tint un concile dans la ville de Melfe. Les Normans ſe preſenterent devant lui, & remirent en ſa libre diſpoſition toutes les terres de ſaint Pierre dont ils s'étoient emparez ; le Pape de ſon côté leur donna l'abſolution de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, & les reçut aux bonnes graces du ſaint Siege. Et parce qu'ils étoient les plus puiſſans dans cette partie d'Italie, & les plus capables de ſecourir le Pape contre ceux qui avoient uſurpé les biens de l'Egliſe Romaine, le Pape Nicolas leur ceda, à la reſerve de Benevent, toute la Poüille & la Calabre, dont ils lui firent ſerment de fidelité.

Geſta Pont. ap. Baron. an. 1059. Chr. Caſſ. lib. III. c. 13. 16.

On nomme en cet accord deux chefs des Normans : Richard, à qui le Pape confirma la principauté de Capouë, dont il s'étoit emparé ſur les Lombards ; & Robert Guiſchard, à qui il confirma le duché de Poüille & de Calabre, dont il étoit auſſi en poſſeſſion ; & ſes prétentions ſur la Sicile, qu'il avoit commencé de conquerir ſur les Sarraſins. En cette premiere conceſſion Ro-

Robert promit au Pape une redevance annuelle de douze deniers monnoye de Pavie pour chaque paire de bœufs, payable à perpetuité à la fête de Pâques ; & de plus ſe rendit vaſſal du ſaint Siege, comme il paroît par ſes ſermens ; & telle fut l'origine du royaume de Naples. AN. 1059. *ap. Baron.*

Enſuite le Pape Nicolas ayant reglé tout ce qui concernoit le patrimoine de Benevent, où il tint un concile au mois d'Août, revint à Rome ; & les Normans ayant aſſemblé des troupes, le ſuivirent, conformément à l'ordre qu'il leur en avoit donné. Ils ravagerent les terres de Preneſte, de Tuſculum & de Nomento, dont les habitans étoient rebelles au Pape leur Seigneur ; & ayant paſſé le Tibre, ils ruinerent Galere & tous les châteaux du Comte Gerard inſigne voleur. Ainſi les Normans commencerent à délivrer Rome des petits Seigneurs qui la tyranniſoient depuis ſi long-tems. *Geſta pontif. to. 9. conc. p. 1105.*

XL. Conſtantin Ducas Empereur.

Cependant l'Empereur Iſaac Comnene étant à la chaſſe fut frappé d'un éclair, qui le fit tomber de cheval, écumant & ſans connoiſſance. Etant revenu à lui, il crut que cette maladie étoit une punition de ſes pechez ; & pour appaiſer la colere de Dieu, il renonça à l'empire qu'il avoit uſurpé, & prit l'habit monaſtique. Ce qui fit connoître la ſincerité de ſa penitence, c'eſt qu'il ne choiſit pour ſucceſſeur ni Jean ſon frere, ni ſon neveu Theodore, ni celui qu'il pouvoit faire ſon gendre, ni aucun autre de ſa famille : mais Conſtantin Ducas, qu'il crut le mieux inſtruit des affaires, & le plus capable de les rétablir. Iſaac aïant déliberé quelque tems, & voyant que ſa maladie étoit incurable, c'étoit apparemment le mal caduc : il entra dans le monaſtere de Studius, encouragé dans cette réſolution par l'Imperatrice Catherine ſon épouſe. C'étoit en 1059. Iſaac avoit regné deux ans & *Cedren. p. 811.*

Digitized by Google

AN. 1059. trois mois, & en vêcut moins dans le monaſtere, rendant à l'Abbé toute ſorte d'obéïſſance, juſques à devenir portier, & exercer avec humilité toutes les autres fonctions. On le louë entre autres vertus, d'avoir été fort chaſte pendant toute ſa vie. L'Imperatrice ſa femme & Marie ſa fille, embraſſerent auſſi la vie monaſtique. Conſtantin Ducas fut couronné Empereur le vingt-cinquiéme de Decembre 1059. & regna ſept ans & demi.

p. 812.

Cang. famil. 26. *p.* 161.

XLI. Couronnement de Philippe I. Roi de France.

Le Pape Nicolas avoit envoïé deux legats en France, qui la même année aſſiſterent au couronnement de Philippe fils aîné du Roi Henri. Ce Prince n'avoit encore que ſept ans, mais le Roi ſon pere eut ſoin de le faire reconnoître Roi de ſon vivant, comme avoient fait ſon pere & ſon aieul; & c'eſt le premier ſacre des Rois de la troiſiéme race dont nous aïons l'acte autentique. Il ſe fit à Reims le jour de la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai 1059. par les mains de l'Archevêque Gervais. Les legats du Pape qui y aſſiſterent étoient Hugues Archevêque de Beſançon & Ermenfroi Evêque de Sion en Valais. Les Prélats François étoient Mainard Archevêque de Sens & Barthelemi de Tours, Heidon Evêque de Soiſſons, Roger de Châlons, Elinand de Laon, Baudoüin de Noyon, Frolland de Senlis, Iſembert d'Orleans, Imbert de Paris, & pluſieurs autres, au nombre de vingt-quatre en tout, tant de France que de Bourgogne & d'Aquitaine. Il y avoit vingt-neuf Abbez; entre autres ceux de ſaint Remi de Reims, de ſaint Benoît ſur Loire, de ſaint Denis en France & de ſaint Germain. La meſſe étant commencée, avant la lecture de l'épître, l'Archevêque Gervais ſe tourna vers le jeune Prince, & lui expliqua la foi catholique, lui demandant s'il la croïoit & s'il la vouloit défendre. Il dit qu'oüi,

Duchesne to. 4. *p.* 161.

to. 9. *conc. p.* 1107.

&

& on apporta la formule de ſon ſerment, qu'il prit, la lut & y ſouſcrivit. Elle portoit, qu'il conſerveroit aux Evêques & à leurs Egliſes leurs droits ſelon les canons, & les défendroit eux & leurs Egliſes, comme il eſt du devoir d'un Roi : qu'il rendroit auſſi juſtice au peuple ſelon les loix. AN. 1059.

Aïant lû ce ſerment, il le remit entre les mains de l'Archevêque de Reims, qui prenant le bâton paſtoral de ſaint Remi, repreſenta comment l'élection & la conſecration du Roi lui appartenoit, depuis que ſaint Remi baptiſa & ſacra Clovis : que par ce bâton le Pape Hormiſdas donna ce pouvoir à ſaint Remi avec la primauté de toute la Gaule ; & que le Pape Victor lui avoit donné le même pouvoir & à ſon Egliſe. C'eſt que Gervais avoit reçû le pallium de Victor II. Enſuite par la permiſſion du Roi Henri, il élut pour Roi le Prince ſon fils. Après lui les legats du Pape donnerent leur ſuffrage ; ce qui leur fut accordé par honneur : car le conſentement du Pape n'y étoit point neceſſaire, comme porte expreſſément l'acte de ce couronnement. Enſuite les Archevêques, les Evêques, les Abbez, & tout le clergé donnerent leurs voix ; puis les Seigneurs, dont les premiers étoient Gui Duc d'Aquitaine, Hugues fils & deputé du Duc de Bourgogne, les deputez de Baudoüin Comte de Flandres, & ceux de Geofroi Comte d'Anjou, Hebert de Vermandois, Gui de Pontieu, Guillaume d'Auvergne, Fouques d'Angoulême, & pluſieurs autres. Enfin les ſimples chevaliers & tout le peuple, en criant trois fois : Nous l'approuvons, nous le voulons. Le nouveau Roi Philippe donna des lettres pour la confirmation des droits de l'Egliſe de Reims ; & l'Archevêque de Reims y ſouſcrivit comme grand chancelier : car le Roi lui donna alors

Sup. liv. XXX. n. 46.

AN. 1059. cette dignité, qu'il prétendoit avoir appartenu à ſes predeceſſeurs. La précaution du Roi Henri, en faiſant couronner ſon fils, ne fut pas vaine : car il mourut l'année ſuivante 1060. le quatriéme d'Août âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit regné vingt-neuf. Le Roi Philippe en regna quarante-neuf.

XLII. Gervais Archevêque de Reims.

Mariot. to. 2. c. 34.

Sup. Ev. LIX. n. 63.

to. 9. conc. p. 1042.

Gervais Archevêque de Reims, étoit fils d'Aimon ſeigneur du château du Loir, & d'Hildeburge de Belleſme ſœur d'Aveſgaud Evêque du Mans. Gervais ſucceda à Aveſgaud ſon oncle en 1035. mais quelques années après Geofroi Comte d'Anjou le mit en priſon, où il le tint ſept ans; & nonobſtant les menaces du Pape Leon IX. & du concile de Reims, il ne le délivra qu'en lui faiſant abandonner ſon château du Loir. Gervais ſe retira en Normandie près du Duc Guillaume ; & enfin le Roi Henri voulant l'attacher à ſes interêts, lui donna l'archevêché de Reims vacant par le decès de Gui ; & il y fut transferé du conſentement du clergé & du peuple l'onziéme d'Octobre 1055.

to. 9. conc. p. 1091.

Nous avons quatre lettres du Pape Nicolas à l'Archevêque Gervais. Dans la premiere le Pape témoigne, que l'on avoit rendu l'Archevêque ſuſpect de favoriſer l'Antipape Benoît. Il l'exhorte à ſoutenir le Roi par ſes avis ſalutaires, contre les mauvais conſeils de ceux qui cherchoient l'impunité de leurs crimes; dans la di-

epiſt. 2. viſion de l'Egliſe Romaine. Dans une autre lettre il ordonne à l'Archevêque d'interdire l'Evêque de Beauvais, que l'on diſoit avoir été ordonné par ſimonie, juſques à ce qu'il vint à Rome ſe juſtifier au concile que l'on y devoit tenir.

epiſt. 3. Dans une autre enfin il lui recommande de faire juſtice à l'Egliſe de Verdun, pour quelque dommage qu'elle a ſouffert, attendu qu'elle eſt ſous la protection particuliere du ſaint Siege.

La

La même année 1060. le Pape Nicolas fit tenir deux conciles dans les Gaules par ſon legat Etienne prêtre cardinal : le premier à Vienne le lundi dernier jour de Janvier, le ſecond à Tours le mercredi premier de Mars. Ce qui nous reſte de ces conciles eſt mot pour mot la même choſe, excepté la date & le nom de la ville & de l'Egliſe. Ce qui fait juger que les canons qui leur ſont attribuez n'étoient pas formez par déliberation des Evêques, mais que le legat les apportoit de Rome tout dreſſez. Il eſt dit qu'ils ſont faits pour affermir l'état des Egliſes ébranlées & preſque ruinées par tout le monde, particulierement dans les Gaules.

AN. 1060. XLIII. Conciles de Gaule. *To. 9. concil p.* 1108. *Marten. coll. n. p.* 224.

Ces canons ſont au nombre de dix, dont il ne reſte que les trois premiers ſous le titre du concile de Vienne. Ils regardent principalement la ſimonie & l'incontinence des clercs, & ne font que renouveller ce qui avoit été tant de fois ordonné ſur ce ſujet & ſur quelques autres points de diſcipline. Si un Evêque confere par ſimonie quelque miniſtere eccleſiaſtique, ou la prébende, c'eſt-à-dire la penſion qui y eſt attachée : il eſt permis au clergé de s'y oppoſer, & d'avoir recours aux Evêques voiſins ; même, s'il eſt beſoin, au ſaint Siege. Défenſe aux Evêques d'aliener les biens d'Egliſe à titre de benefice, c'eſt-à-dire de fief. A la fin du concile de Tours il eſt marqué que dix Prelats, tant Archevêques qu'Evêques y aſſiſterent : mais il ne paroît pas que Johon prétendu Archevêque de Dol s'y ſoit trouvé, quoique le legat Etienne l'y eût cité nommément.

Can. 2.

c. 3.

En Eſpagne on tint un concile la même année 1060. Ere 1098. à Yacca en Arragon. Neuf Evêques y aſſiſterent, tant de deçà que de delà les Pirenées, entre autres Paterne Archevêque de Sarragoce ; & le Roi Ramir fils

XLIV. Concile d'Yacca. *to. 9. conc. p.* 1111.

AN. 1060. de Sanche le grand s'y trouva avec ſes enfans & les grands du roïaume. On y fit pluſieurs reglemens, pour rétablir les mœurs & la diſcipline, alterees par les guerres continuelles. On ordonna de ſuivre le rit Romain dans les prieres eccleſiaſtiques, au lieu du rit Gothique; & l'on établit à Yacca le ſiege épiſcopal du dioceſe, qui étoit auparavant à Hueſca, parce que celle-ci étoit au pouvoir des infidéles. A condition toutefois, que ſi elle en étoit délivrée, le ſiege d'Yacca lui ſeroit ſoumis. On nomma dès-lors Evêques d'Yacca ceux que l'on nommoit auparavant Evêques d'Arragon.

XLV. Aldrede Archevêque d'Yorc. En Angleterre Quinſin Archevêque d'Yorc, étant mort le vingt-deuxiéme de Decembre 1060. Aldrede Evêque de Vorcheſtre ſe fit élire par argent pour lui ſucceder. Il avoit été moine à Vincheſtre, puis Abbé de Taveſtone. En 1046. il ſucceda à Living Evêque de Vorcheſtre, & dix ans après il ſe fit donner l'évêché d'Herford. Il eſt vrai qu'il le quitta pour être Archevêque d'Yorc; mais il garda Vorcheſtre, & abuſant de la ſimplicité du Roi Edouard, il lui perſuada qu'il le pouvoit, alleguant la coûtume de ſes prédeceſſeurs. Enſuite de concert avec le Roi il alla à Rome, accompagné de deux Evêques, Giſon de Veli & Gaultier d'Herford, & de Toſtin Comte de Northumberland, fils de Goduin, & beau-frere du Roi Edouard. Quand ils furent arrivez à Rome, le Pape Nicolas reçut le Comte favorablement, & le fit aſſeoir auprès de lui dans un concile qu'il tenoit contre les ſimoniaques. Il accorda aux deux Evêques ce qu'ils demandoient : c'eſt-à-dire, comme je crois, la confirmation de leurs dignitez, parce qu'ils n'étoient pas entierement dépourvûs de ſcience, & n'étoient point notez de ſimonie : mais Aldrede étant trouvé par ſes pro-

Malmesb. Pontif. lib. 3. p. 271.

Vita S. Wulſt. Sec. 6. Ben. par. 2. p 847. Roger. Annal. p. 445.

propres réponſes ſimoniaque & ignorant, le Pape le dépoüilla de toute dignité : d'autant plus qu'il ne vouloit pas renoncer à l'évêché de Vorcheſtre. AN. 1061.

Comme ils s'en retournoient, ils furent attaquez par des voleurs, dont le chef étoit Gerard Comte de Galere, qui leur ôterent tout ce qu'ils avoient, hors leurs habits. Ils retournerent à Rome, où l'état auquel on les avoit mis, fit pitié à tout le monde ; & le Comte Toſtin fit de grands reproches au Pape : diſant, que les nations éloignées ne devoient guere craindre ſes excommunications, puiſque les voleurs qui étoient ſi proches s'en moquoient. Que s'il ne lui faiſoit rendre ce qu'ils lui avoient pris, il le croiroit d'intelligence avec eux ; & que le Roi d'Angleterre en étant informé ne payeroit plus le tribut à ſaint Pierre. Les Romains épouvantez de cette menace, perſuaderent au Pape d'accorder à Aldrede l'archevêché & le pallium : diſant, qu'il étoit cruel de le renvoier dépoüillé d'honneur & de biens. Le Pape l'accorda, mais à condition qu'il quitteroit l'évêché de Vorcheſtre, & qu'on y ordonneroit un Evêque. Il renvoia ainſi les Anglois chargez de preſens, pour les conſoler de leur perte ; & après eux il envoia des legats pour l'execution de ſes ordres. *Sup. n.* 39.

XLVI. Mort de Nicolas II. Alexandre II. Pape.

Le Pape Nicolas II. mourut à Florence vers la fin du mois de Juin l'an 1061. & y fut enterré dans l'Egliſe de ſainte Reparate. Car il garda le ſiege de Florence avec celui de Rome pendant tout ſon pontificat, qui fut de deux ans & près de cinq mois. Pierre Damien rapporte ſur le témoignage de Mainard Evêque de ſainte Rufine, que ce Pape ne paſſoit pas un ſeul jour ſans laver les pieds à douze pauvres, & que s'il n'avoit pû le faire pendant le jour, il le faiſoit la nuit. *Papebr. conat.*

AN. 1061. *Chr. Caſſin. lib. III. c. 21. Contin. Herm. an. 1061. Diſcept. Synod. Petr. Dam. opuſc. IV.*

Il y eut une très-grande diviſion entre les Romains pour l'élection du ſucceſſeur ; & ils envoïerent en Allemagne au jeune Roi Henri & à l'Imperatrice Agnés ſa mere , Etienne prêtre Cardinal, avec des lettres au nom du ſaint Siege : mais on ne voulut pas lui donner audience; & il fut obligé de s'en revenir ſans avoir rien fait, rapportant ſes lettres fermées. Enfin après environ trois mois de vacance , l'archidiacre Hildebrand aïant tenu conſeil avec les Cardinaux & les nobles Romains : reſolut de ne plus attendre la réponſe de la cour, de peur que la diviſion ne ſe fortifiât; & fit élire Pape Anſelme fils d'Anſelme Milanois Evêque de Luques, qui fut nommé Alexandre II. Ils eſperoient qu'il ſeroit agréable à la Cour, parce qu'il y étoit fort connu. Le Cardinal Didier Abbé du Mont-Caſſin étoit venu à Rome avec Robert Guiſchard prince de la Poüille, & ils appuierent l'élection , comme Robert y étoit obligé par ſon ſerment. Alexandre fut couronné le dimanche trentiéme de Septembre 1061. & tint le ſaint Siege onze ans & demi.

XLVII. Cadaloüs Antinape. *Geſta pontif. ap. Baron. an. 1061. 1062.*

Le roïaume d'Italie étoit gouverné par Guibert de Parme, homme noble, que l'Imperatrice en avoit fait chancelier. Il excita les Evêques de Lombardie, la plûpart ſimoniaques & concubinaires, qui s'aſſemblerent avec une grande multitude de clercs infectez des mêmes vices; & conclurent à ne point recevoir de Pape d'ailleurs que du paradis d'Italie, c'eſt ainſi qu'ils nommoient la Lombardie; & qu'il falloit un homme qui eût de la condeſcendance pour leurs foibleſſes. Cette réſolution étant priſe , quelques-uns d'entre eux paſſerent les monts, portant une couronne pour le jeune Roi ; & repreſenterent à l'Imperatrice ſa mere, qu'il devoit avoir la dignité de patrice auſſi-bien que l'Empereur

pereur ſon pere. Ils la prierent en même tems de faire élire un Pape, aſſurant que Nicolas II. avoit ordonné que deſormais on ne reconnoîtroit pour Pape que celui qui avoit été élû par les Cardinaux, & dont l'élection avoit été confirmée par le conſentement du Roi. AN. 1061.

Ces députez étant arrivez à la cour, on tint une aſſemblée ou diete generale à Baſle, en laquelle ſe trouverent les Evêques d'Italie, c'eſt-à-dire de Lombardie, & le Roi y fut couronné de nouveau & nommé patrice des Romains. Mais quand on eut appris qu'Anſelme de Luques avoit été élû pape & couronné, ſans attendre le conſentement de l'Empereur, l'Imperatrice & ſon conſeil le prirent à injure, & regardant cette élection comme nulle, ils firent élire Cadalus ou Cadaloüs Evêque de Parme ſous le nom d'Honorius II. Cette élection ſe fit le jour de S. Simon & S. Jude, vingt-huitiéme d'Octobre, par les deux Evêques de Verceil, & de Plaiſance concubinaires publics.

Cadaloüs étoit lui-même concubinaire & ſimoniaque, comme lui reproche Pierre Damien dans une lettre qu'il lui écrivit quelque tems après. Il dit d'abord que l'Egliſe Romaine lui a ſouvent pardonné, quoiqu'il ait été condamné en trois conciles de Pavie, de Mantoüe & de Florence. Comment donc, continuë-t-il, avez-vous ſouffert d'être élû Evêque de Rome, à l'inſçû de l'Egliſe Romaine, pour ne rien dire du ſenat, du clergé inferieur, & du peuple? Et que vous ſemble des Evêques Cardinaux, qui ſont les principaux électeurs du Pape, & ont d'autres prérogatives qui les mettent au deſſus, non ſeulement des Evêques, mais des patriarches & des primats? Il marque enſuite la mitre & la chape rouge comme les marques de la dignité du Pape. Il dit, qu'il doit être élû prin- *Lib. 1. ep. 20.*

cipa-

cipalement par les Evêques Cardinaux, en ſe-
An. 1062. cond lieu le clergé doit donner ſon conſente-
ment, enſuite le peuple : puis on doit tenir l'affaire en ſuſpens, juſques à ce que l'on conſulte le Roi, ſi ce n'eſt, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à preſſer la choſe.

Venant enſuite aux crimes de Cadaloüs, il dit : Juſques ici on ne parloit que dans une petite ville du trafic criminel que vous faiſiez des prébendes & des Egliſes, & d'autres actions bien plus infames, que j'ai honte de dire : maintenant tout le monde en parle dans toute l'étenduë du roïaume. Si je vous les reprochois, comme vous ne pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel & de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous en corriger, comme font tous ceux qui deſirent des dignitez, & ſentent des remors pour leur vie paſſée. Mais l'élevation les expoſe à de plus grands perils de pecher. Pierre Damien conclut cette declamation par une menace en vers latins, dont le dernier peut être ainſi rendu : Je ne te trompe point, tu mourras dans l'année. Mais l'évenement ne confirma pas cette prophetie.

Geſta pontif. ap. Baron.

Cependant Cadaloüs ayant amaſſé beaucoup d'argent & de troupes, vint ſe preſenter devant Rome à l'improviſte le quatorziéme d'Avril l'an 1062. Il y avoit gagné beaucoup de gens par ſes largeſſes, entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prez de Neron près le Vatican, & eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tuez : mais Godefroi Duc de Toſcane étant arrivé peu de tems après, Cadaloüs ſe trouva tellement preſſé, qu'il ne put ſauver même ſa perſonne qu'à force de prieres & de preſens. Il retourna donc à Parme, ſans toutefois abandonner

donner ſon entrepriſe. Alors Pierre Damien lui écrivit une ſeconde lettre, où il lui reproche qu'il ruine ſon Egliſe pour en uſurper une étrangere : qu'il met ſa confiance en ſes treſors, & qu'il fait perir par le fer les Romains dont il prétend être le pere. AN. 1062. *Lib. 1. ep. 21.*

En Allemagne, le Roi Henri celebra les fêtes de Pâque à Utrect avec l'Imperatrice ſa mere, mais il fut ſeparé d'elle quelque tems après. Les Seigneurs étoient jaloux de l'autorité qu'elle donnoit à Henri Evêque d'Ausbourg ſon principal miniſtre, & parloient mal de la familiarité qu'elle avoit avec ce prelat. Ainſi Annon Archevêque de Cologne, de concert avec quelques autres, enleva le jeune Roi âgé alors de dix ans avec la ſainte Lance & les ornemens imperiaux, & l'emmena à Cologne. XLVIII. S. Annon Archevêque de Cologne. *Cont. Herm. Lambert. an. 1062.*

Annon qui en étoit Archevêque depuis ſix ans nâquit dans la haute Allemagne, d'une famille mediocre, mais honnête. Son oncle chanoine de Bamberg l'y emmena, & l'y fit étudier avec tant de ſuccès qu'il gouverna l'école de cette Egliſe. Sa reputation s'étant étendue juſqu'à l'Empereur Henri le noir, il le fit venir auprès de lui, lui donna le premier rang dans ſes bonnes graces entre tout le clergé de ſa cour, & le fit prevôt de Goſlar, qui étoit une place de faveur. Annon s'attira l'amitié du Prince & de tous les gens de bien, par ſon pur merite, ſa doctrine, ſon amour pour la juſtice, & ſa liberté à la ſoûtenir. Il avoit auſſi les avantages du dehors, la belle taille, la bonne mine, la facilité à parler : il ſçavoit ſe paſſer au beſoin de nourriture & de ſommeil, & avoit toutes les diſpoſitions naturelles à la vertu. *Vita S. Ann. ap. Sur. 4. Dec. Lamb. an. 1075. p. 229. &c.*

Herman II. Archevêque de Cologne étant mort, l'Empereur choiſit Annon pour lui ſucceder, & lui donna la verge & l'anneau paſtoral; mais

mais il ne fut pas reçû à Cologne ſans contra-
AN.1062. diction : & quelques-uns ne le trouvoient pas d'une naiſſance aſſez relevée, pour remplir un ſiege qu'avoit occupé Brunon frere de l'Empereur Otton. Toutefois la volonté de l'Empereur l'emporta, & Annon fut ſacré ſolemnellement le dimanche troiſiéme jour de Mars 1056.
Herm. & Lamb. Sa conduite juſtifia le choix de l'Empereur, & bien-tôt il ſe diſtingua entre tous les ſeigneurs du roïaume, par ſa vertu autant que par ſa dignité. Il s'acquittoit également bien de ſes devoirs dans l'Egliſe & dans l'Etat ; & porta pour le moins auſſi loin que ſes prédeceſſeurs la dignité exterieure du ſiege de Cologne. Cependant il n'en avoit pas moins d'application aux exercices ſpirituels. Il jeûnoit frequemment : il paſſoit en prieres la plûpart des nuits, & viſitoit les Egliſes nuds pieds, ſuivi d'un ſeul domeſtique. Il faiſoit quantité d'aumônes & de grandes liberalitez aux clercs, aux moines & aux pelerins. Il ne laiſſa aucune communauté dans ſon dioceſe, qu'il n'eût gratifiée de terres & de penſions ou de bâtimens : & il paſſa pour conſtant, que depuis la fondation de l'Egliſe de Cologne jamais Evêque n'en avoit tant augmenté les biens & la dignité.

Il rendoit la juſtice à ſes ſujets avec une droiture parfaite. Il prêchoit avec tant de force, qu'il tiroit des larmes de ceux dont les cœurs étoient les plus durs; & à tous ſes ſermons l'Egliſe retentiſſoit des gemiſſemens du peuple. Il fonda à Cologne deux monaſteres de chanoines, & en divers lieux trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sigeberg. Mais voïant que la diſcipline étoit extrêmement relâchée par toute l'Allemagne, il craignoit que les grandes dépenſes qu'il faiſoit pour ces fondations ne fuſſent mal emploïées. Allant à Rome pour des affaires d'Etat,

Digitized by Google

d'Etat, il paſſa au monaſtere de Frutare en Lombardie, où il admira la regularité des moines, & en amena quelques-uns qu'il mit à Sigeberg. A ſon exemple les autres Evêques d'Allemagne reformerent la plûpart des monaſteres, par des moines qu'ils tirerent de Gorce, de Clugni, de Sigeberg, & d'autres lieux. Pour lui il reſpectoit tellement ſes moines de Sigeberg, qu'il leur obéïſſoit comme à ſes maîtres : les ſervoit de ſes propres mains, & quand il étoit avec eux gardoit exactement le ſilence & leurs autres obſervances. Tel étoit Annon Archevêque de Cologne. Aïant pris le gouvernement du jeune Roi Henri du conſentement des ſeigneurs, il ôta auſſi-tôt à Guibert de Parme la charge de chancelier d'Italie, qu'il donna à Gregoire Evêque de Verceil; & fit tenir un concile à Osbor en Saxe, où Cadaloüs fut depoſé. Pierre Damien aïant avis que l'on alloit tenir ce concile, compoſa pour la défenſe du Pape Alexandre II. un écrit en forme de dialogue entre l'avocat du Roi Henri & le défenſeur de l'Egliſe Romaine, comme s'ils parloient dans le concile, où il eſt probable que cet écrit fut envoïé. En voici la ſubſtance.

AN. 1062. *Sup. liv. LIX. n. 21.* *Geſta pontif.* *Opuſc. 4.* *To. 9 conc. p. 1156.*

XLIX. Diſpute ſynodale de P. Damien.

L'avocat : Vous avez introniſé le Pape ſans le conſentement du Roi, au mépris de la Majeſté Royale. Or ſelon les canons l'Evêque doit être élû par ceux qui lui doivent obéïr, & le Roi comme chef du peuple Romain doit obéïr au Pape : ſon conſentement eſt donc neceſſaire pour l'élection du Pape. Le défenſeur : Saint Etienne, ſaint Corneille, ſaint Clement, ſaint Pierre même n'étoient donc pas Papes, puiſqu'ils n'ont pas été élûs par les Empereurs de leur tems. L'avocat : Ces Empereurs étoient payens; mais les Empereurs chrétiens ont toûjours élû les Papes. Le défenſeur : Parcourez

avec

An. 1062. avec moi le catalogue des Papes, vous en trouverez très-peu qui aïent été élûs du conſentement des Princes. Il nomme la plûpart des Papes depuis ſaint Damaſe juſques à ſaint Gregoire, & les Empereurs chrétiens du même tems, dont il ſoûtient que le conſentement n'a point été requis pour leur élection : puis il ajoûte : Quant à ce que nous liſons que l'Empereur Maurice a donné ſon conſentement pour l'élection de ſaint Gregoire, & quelques autres Princes en petit nombre pour l'élection de quelques Papes, le malheur des tems, troublez par les guerres, en a été cauſe. Il allegue enſuite la donation de Conſtantin qui n'étoit pas conteſtée.

Sup. liv. XXXV n. 1.

L'avocat : Vous ne pouvez nier au moins, que l'Empereur pere du Roi mon maître a été fait Patrice des Romains, & a reçû d'eux le premier rang dans l'élection du Pape. Et ce qui eſt plus fort, c'eſt que le Pape Nicolas a accordé au Roi ce privilege, qu'il tenoit déja de ſon pere ; & l'a confirmé par un decret ſynodal. Comment donc le Roi mon maître a-t-il perdu ce droit ? Le défenſeur : Nous ſoûtenons auſſi que nôtre Roi a ce privilege, & nous ſouhaitons qu'il en joüiſſe toûjours : mais l'Egliſe Romaine dans l'occaſion preſente a agi en qualité de ſa mere & ſa tutrice, & a ſuppléé à ſon bas âge qui le rendoit incapable d'élire un Evêque : d'ailleurs les circonſtances du tems obligent quelquefois à changer de conduite. Quand le Pape a été élû, les citoyens Romains étoient ſi animez l'un contre l'autre & le peuple ſi diviſé, que nous ne pouvions attendre la réponſe du Roi d'un païs ſi éloigné, ſans nous expoſer à une guerre civile.

Sup. n. 30.

L'avocat : Vous dites, que vous n'avez pas eu le tems d'attendre le conſentement du Roi ; cependant il eſt certain qu'il s'eſt paſſé environ trois

trois mois depuis la mort du Pape Nicolas, juſques au premier d'Octobre où celui-ci à ſuccedé. Le défenſeur : Vous me contraignez à dire publiquement, ce que j'avois réſolu de paſſer ſous ſilence, par reſpect pour la cour. Car vous, qui la gouverniez, avez aſſemblé un concile avec quelques Evêques d'Allemagne, où vous avez condamné le Pape & caſſé tout ce qu'il avoit ordonné, & par conſequent le privilege qu'il avoit accordé au Roi. Mais Dieu nous garde de nous prévaloir de la temerité de qui que ce ſoit, pour faire perdre ſon droit au Roi qui en étoit innocent, & que nous eſperons voir élevé à la dignité imperiale. Mais afin de parcourir toute l'hiſtoire de nos malheurs, Etienne Prêtre Cardinal, dont le merite eſt ſi connu, étant envoyé à la cour avec des lettres apoſtoliques, ceux qui gouvernoient lui refuſerent audience, & il demeura à la porte pendant près de cinq jours au grand mépris du ſaint Siege. Il le ſouffrit paiſiblement comme étant un homme grave & patient : mais il ne put accomplir ſa legation ; & rapporta les lettres dont il étoit chargé toutes ſcellées, parce que les courtiſans ne lui avoient pas permis de voir le Roi. Nous n'en accuſons ni le Roi, ni l'Imperatrice ſa mere : elle eſt excuſable par la foibleſſe de ſon ſexe & lui par ſon âge. Mais enfin pourquoi avez-vous oſé élire un Pape à l'inſçû de Rome ? AN. 1062.

L'avocat : Il y avoit long-tems que le Comte Gerard & d'autres Romains, comme l'Abbé du mont Scaurus ; nous preſſoient de faire cette élection ; nous ne l'avons donc pas faite comme vous dites à l'inſçû de Rome. Le défenſeur : Vous faites pour moi en déclarant avoir communiqué avec Gerard. Car pour ne point parler encore de l'Abbé & des autres, Gerard étoit excommunié preſque par tous les Papes, qui ont été

AN.1062. été de ſon tems. Enfin il le fut un peu avant ſa mort, à cauſe d'un Comte & d'un Archevêque
Sup. n. 44. tous deux Anglois, qu'il inſulta & dépoüilla comme ils revenoient de Rome, & leur ôta juſques à mille livres d'argent monnoye de Pavie. Pour ce ſujet il fut excommunié dans un concile plenier où preſidoit le Pape Nicolas, & condamné à un anathême perpetuel avec extinction de luminaire. Un tel homme devoit-il donner un chef à l'Egliſe Romaine, dont il étoit l'ennemi declaré, & qu'il a toûjours cruellement perſecutée? Ne faut-il pas plûtôt reconnoître celui que les Cardinaux Evêques ont élû tout d'une voix, ſuivant le deſir du clergé & du peuple, qui n'a pas été tiré de l'extremité de la terre, mais de Rome même? Il eſt vrai que l'Egliſe ayant pluſieurs bons ſujets dans ſon clergé, leur a preferé celui-ci, pour témoigner ſon affection envers le Roi dont il étoit comme domeſtique.

A ce diſcours l'avocat du Roi Henri témoigne être ſatisfait; mais il faut ſe ſouvenir, que c'eſt Pierre Damien qui le fait parler. Il conclut par exhorter les miniſtres de la cour & ceux du ſaint Siege, à conſpirer enſemble pour l'union du ſacerdoce & de l'empire. Afin que le genre humain gouverné par ces deux ſouveraines puiſſances ne ſoit jamais diviſé, & qu'elles ſe ſoûtiennent l'une l'autre : en ſorte que le Pape, quand il ſera beſoin, reprime les criminels par la loi du Prince, & que le Roi ordonne avec ſes Evêques ce qui concerne le ſalut des ames ſuivant les canons. Que le Pape, comme le pere, aie la prééminence, que le Roi, comme un fils unique & bien-aimé, repoſe toûjours dans ſon ſein; & qu'ils concourent enſemble à faire refleurir la religion.

Opuſc. XVIII. c. 8. Nous ne ſçavons de quel uſage fut cet écrit de Pierre Damien : mais nous ſçavons par lui-mê-

même, que Cadaloüs dans l'année de ſon élection, & la veille de ſaint Simon & ſaint Jude, c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme d'Octobre 1062. fut condamné & dépoſé par tous les Evêques d'Allemagne & d'Italie en preſence du Roi. Par là Pierre prétendit ſauver la prédiction qu'il avoit faite ſi hardiment, que Cadaloüs mourroit dans l'an : diſant qu'il étoit mort à ſa dignité & à ſon honneur. AN. 1062.

L. Autres écrits de Pierre Damien.

Pierre Damien ſe tenoit pour déchargé de l'épiſcopat, depuis la renonciation qu'il avoit faite ſous Nicolas II. & réiterée ſous Alexandre; & deſlors il ne prit plus dans ſes lettres que la qualité de moine. Dans ces premiers tems après ſa retraite, il écrivit une grande lettre aux Evêques Cardinaux, où les regardant comme juges & conſeillers du Pape dans les conciles, il les exhorte à fuir l'avarice ; & non ſeulement ne pas rechercher de preſens, mais ne pas même recevoir ceux qu'on leur offriroit volontairement : parce qu'ils ne laiſſent pas de rendre les juges plus favorables à ceux dont ils les reçoivent. Il s'étend ſur la malignité de l'avarice, qui ruine toutes les vertus, & rend inutiles toutes les bonnes œuvres. Que l'avare, dit-il, bâtiſſe des Egliſes, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les differends, qu'il affermiſſe ceux qui ſont chancelans dans la foi, qu'il offre des ſacrifices tous les jours, qu'il ſoit éloigné des affaires ſeculieres, tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes ſes vertus. *Opuſc. XXXI.* c. 3.

Et enſuite : On commet la ſimonie, non ſeulement en vendant ou achetant les ſaints ordres, mais en vendant le jugement d'un concile; quoique je ne condamne pas celui qui donne de l'argent pour ſe faire rendre juſtice. J'ai vû, ajoûte-t-il, un des nos confreres qui ſe réjoüiſſoit quand le tems du concile venoit, c. 4. c. 5.

com-

An.1062. comme à l'approche de la moiſſon ou de la vendange, & il avoit des émiſſaires pour lui attirer de l'argent de côté & d'autre. Et enſuite : Qui a reçû des preſens n'oſe plus parler contre ſon bienfaicteur ; & quand il ne les auroit reçûs qu'après le jugement, il s'engage pour les affaires ſuivantes.

c. 6. Et encore : Ce n'eſt point pour ſubvenir aux beſoins de la nature que les hommes cherchent les richeſſes; mais afin que les baſſins comblez de viandes ſentent les épiceries des Indes, & que le vin emmiellé brille dans des vaſes de criſtal. Afin que par tout où ils arrivent, on revête auſſi-tôt les murailles & les plafons de leurs chambres de tapiſſeries magnifiques, & leurs ſieges de riches tapis. Leurs ſerviteurs ſont partagez : les uns demeurent en reſpect devant eux, attentifs à leurs moindres ſignes: les autres courent de tous côtez avec empreſſement pour leurs ſervices. Leurs lits ſont plus richement parez que des autels. La pourpre paroît trop ſimple, on y emploïe des étoffes de diverſes couleurs. On mépriſe la dépoüille des agneaux, & on fait venir de bien loin les fourrures de martes & d'ermines. Je ne parle point des chapes ornées d'or & de pierreries, des croſſes entierement revêtuës d'or, & des anneaux chargez de pierres énormes.

Pierre Damien ſe plaint encore du luxe des Evêques, & des défauts de la cour de Rome dans un des écrits qu'il fit pour juſtifier ſa renonciation à l'épiſcopat. Le tems n'eſt plus, dit-il, où l'on puiſſe garder la modeſtie, la mortification, la ſeverité ſacerdotale. Moi-même quand je viens vous trouver (il parle au Pape & à Hildebrand) vous voïez auſſi-tôt ſortir en foule les railleries, les plaiſanteries, les bons mots, les queſtions ſans nombre, & les paroles inuti-

Opuſc. XX. c. 7.

inutiles, la diſſipation, qui éteint la devotion & ruine le bon exemple. Si nous ne nous laiſſons aller à ces excés, on nous accuſe de dureté & d'inhumanité. J'ai honte de parler des deſordres plus honteux, la chaſſe, la fauconnerie, la fureur des jeux de haſard ou des échets, qui font un boufon d'un Evêque. Un jour comme j'étois en voïage avec l'Evêque de Florence, on vint me dire qu'il joüoit aux échets. Ce diſcours me perça le cœur. Je pris mon tems pour lui montrer l'indecence de cet amuſement, en un homme dont la main offre le corps de Nôtre-Seigneur & dont la langue le rend mediateur entre Dieu & les hommes : vû principalement que les canons défendent le jeu aux Evêques. L'Evêque prétendit qu'ils ne défendoient que les jeux de haſard : mais je ſoutins, qu'ils devoient s'entendre en general de tous les jeux. Il ſe rendit, & me pria de lui impoſer une penitence. Je lui ordonnai de reciter trois fois le pſeautier, laver les pieds à douze pauvres, & leur donner chacun un denier : afin de reparer le peché qu'il avoit commis par la langue & par les mains. AN. 1062.

Dans un autre écrit Pierre Damien ſe plaint, de la maniere dont pluſieurs parvenoient à l'épiſcopat, qui étoit en s'attachant à la cour des Princes. Ils quittent l'Egliſe, dit-il, parcequ'ils veulent dominer dans l'Egliſe, & deviennent laïques afin d'être Evêques. Or je ſoutiens qu'ils ſont coupables de toutes les eſpeces de ſimonie. Ils donnent de l'argent pour acquerir les dignitez eccleſiaſtiques, par les dépenſes qu'ils font en voïages & en habits precieux. Suppoſons deux clercs, qui aient chacun cent livres de deniers : dont l'un aille à la cour d'un Roi & y dépenſe petit à petit ce qu'il avoit amaſſé, l'autre demeure chez lui & garde ſon argent. Qu'on *Opuſc. XXII. c. 1. c. 2.*

leur

AN. 1062. leur donne enſuite en même jour chacun un évêché : l'un donne pour l'acheter tout ſon argent à la fois, l'autre ne donne rien de nouveau, parce qu'il a long-tems ſervi à la cour. Lequel des deux, je vous prie, à le plus cherement acheté ſon évêché ? N'eſt-ce pas celui à qui, outre ſon argent, il a tant coûté de travail, plûtôt que celui qui eſt demeuré en repos, & n'a donné que ſon argent ?

Quant aux deux autres eſpeces de ſimonie de la langue & des ſervices, il eſt évident que les
6. 1. clercs courtiſans en ſont coupables. Ils ne ſont continuellement que flater le Prince, étudier ſes inclinations, obéïr à ſes moindres ſignes, applaudir à tous ſes diſcours, lui complaire en tout. Ils lui ſont ſoumis avec la derniere baſſeſſe ; & comme ils ſe ruinent dans la vûë de devenir riches, l'envie de dominer les rend eſclaves. Or c'eſt acheter cherement les dignitez, que de les acquerir par une longue ſervitude, & faire le métier de paraſite & de boufon, pour devenir Evêque. Ceux qui ſont ainſi parvenus à l'épiſcopat, prodiguent enſuite les biens de l'Egliſe, pour ſe faire des amis, & gagner ceux qui auroient dû les élire. Ce qui les rend coupables de ſimonie, quand ils ne l'auroient pas été auparavant, puiſqu'ils donnent en vûë de poſſeder paiſiblement l'évêché ; & il importe peu que l'on donne devant ou après le ſacre.

LI. S. Dominique le cuiraſſé. *Vita Domin. ſæc. 6. Ben. p. 143.*

En 1062. Pierre Damien perdit un illuſtre ami, dont il nous a conſervé l'hiſtoire toute merveilleuſe. C'eſt Dominique, ſurnommé en latin *Loricatus*, à cauſe d'une cuiraſſe de fer qu'il portoit continuellement par penitence. Comme il étoit déja clerc, ſes parens donnerent à l'Evêque une peau de bouc pour le faire ordonner prêtre ; mais cette faute fut cauſe de ſa converſion. Car il en fut tellement effraïé, qu'il

qu'il quitta le monde & ſe fit moine, puis hermite avec Pierre Damien en un lieu nommé Luceole en Umbrie, ſous la conduite d'un ſaint homme nommé Jean de Montefeltro; & parce qu'il avoit été ordonné par ſimonie, il s'abſtint toute ſa vie du ſervice de l'autel. Il garda la virginité, & eut un attrait particulier pour les auſteritez corporelles. AN. 1062.

Les hermites de Luceole habitoient en dix-huit cellules, & leur regle étoit de ne boire point de vin, n'uſer d'aucune graiſſe pour aſſaiſonner leur nourriture : ne manger rien de cuit que le dimanche & le jeudi, jeûner au pain & à l'eau les cinq autres jours, & s'occuper continuellement de la priere & du travail des mains. Tout leur bien conſiſtoit en un cheval ou un âne pour apporter leur ſubſiſtance. Ils gardoient le ſilence toute la ſemaine, & ne parloient que le dimanche entre vêpres & complies. Dans leurs cellules ils étoient nuds pieds & nuës jambes. Dominique ſe ſoumit, du conſentement de ſon prieur, à la direction de Pierre Damien, & demeuroit dans une cellule proche de la ſienne, enſorte qu'il n'y avoit que l'Egliſe entre deux. Il porta ſur ſa chair pendant un grand nombre d'années une chemiſe de mailles de fer, qu'il ne dépoüilloit que pour ſe donner la diſcipline : mais il ne ſe paſſoit guere de jour qu'il ne chantât deux pſeautiers en ſe frappant à deux mains avec des poignées de verges; encore étoit-ce dans le tems où il ſe relâchoit le plus : car pendant le carême, ou lorſqu'il acquittoit une penitence pour quelqu'un, il diſoit au moins trois pſeautiers par jour, en ſe fuſtigeant ainſi. Souvent il diſoit deux pſeautiers de ſuite, ſe donnant continuellement la diſcipline & demeurant toûjours de bout, ſans s'aſſeoir ni ceſſer un moment de ſe frapper.

Digitized by Google

AN.1062. Pierre Damien lui aïant un jour demandé, s'il pouvoit faire quelque genuflexion avec ſa cuiraſſe, il répondit : Quand je me porte bien je faits cent genuflexions à tous les quinze pſeaumes ; c'eſt-à-dire, mille pendant un pſeautier. Un ſoir il le vint trouver aïant le viſage tout livide de coups de verges, & lui dit : Mon maître, j'ai fait aujourd'hui ce que je ne me ſouviens point d'avoir encore fait ; j'ai dit huit pſeautiers en un jour & une nuit. Il eſt vrai que pour dire plus vîte le pſeautier, il avoüoit lui-même qu'il ne prononçoit pas les pſeaumes entierement, & ſe contentoit d'en repaſſer les paroles dans ſon eſprit ; mais il diſoit, que pour reciter vîte, il falloit être fort attentif. Il vêcut quelque tems éloigné de ſon directeur, qui s'étant enſuite informé de ſa maniere de vivre : il lui répondit, qu'il vivoit en homme charnel, & que les dimanches & les jeudis il relâchoit ſon abſtinence. Quoi, dit Pierre Damien, mangez-vous des œufs ou du fromage ? Non, dit-il. Mangez-vous du poiſſon ou du fruit ? Je les laiſſe aux malades. Enfin il ſe trouva que ce relâchement conſiſtoit à manger du fenoüil avec ſon pain, comme il eſt d'uſage en Italie.

Aïant ſçû que Pierre Damien avoit écrit de lui, qu'il avoit recité un jour neuf pſeautiers avec la diſcipline, il en fut lui-même étonné, & voulut en faire encore l'experience. Il ſe dépoüilla donc un mercredi, & aïant pris des verges à ſes deux mains, il ne ceſſa toute la nuit de reciter en ſe frappant : enſorte que le lendemain il avoit dit douze pſeautiers, & le treiziéme juſques à *Beati quorum*. A ſon exemple l'uſage de la diſcipline s'établit tellement dans le païs, que non ſeulement les hommes, mais les femmes nobles s'empreſſoient à ſe la donner. Dominique trouva un jour un écrit, portant, que ſi

on

on diſoit quatre-vingts fois douze pſeaumes qui y étoient marquez, en tenant les bras élevez en croix, on racheteroit un an de penitence. Auſſi-tôt il le mit en pratique, & recitoit tous les jours ces douze pſeaumes les bras en croix quatre-vingts fois de ſuite ſans intervalle. En diſant le pſeautier, il ne ſe contentoit pas des cent cinquante pſeaumes, il y ajoûtoit les cantiques, les hymnes, le ſymbole de ſaint Athanaſe & les litanies, que l'on trouve encore à la fin des anciens pſeautiers. AN. 1062.

Quelques années avant ſa mort, aïant trouvé que les lanieres de cuir étoient plus rudes que les verges, il s'accoûtuma à s'en ſervir ; & quand il ſortoit, il portoit ce foüet ſur lui, pour ſe donner la diſcipline par tout où il couchoit. Quand il n'étoit pas en lieu où il pût ſe dépoüiller entierement, il ſe frappoit au moins ſur les jambes, les cuiſſes, la tête & le cou : car quoiqu'il allât nuds pieds, ſon habit ne lui venoit qu'à mi-jambe : au lieu que ceux des autres hermites alloient juſques à terre, pour les garantir du froid. Le jeûne & le poids de ſa cotte de maille, lui avoient rendu la peau noire comme celle d'un negre. Il portoit de plus quatre cercles de fer, deux aux cuiſſes & deux aux jambes, & enſuite il y en ajoûta quatre autres. Cette affreuſe penitence ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieilleſſe ; & à ſa mort, on trouva qu'outre la chemiſe de maille qu'il portoit ordinairement, il en avoit une autre étenduë ſous lui, comme pour lui ſervir de drap. Il mourut en 1062. le quatorziéme d'Octobre, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. On l'enterra d'abord dans ſa cellule, de peur que les moines du voiſinage ne l'enlevaſſent : mais Pierre Damien le fit enſuite transferer honorablement dans le chapitre, & le corps ſe trouva entier, quoi- *Martyr. R. 14. Oct.*

que ce fût le neuviéme jour après ſa mort.

AN. 1062. LII. Compenſations de penitences.

Ce n'étoit pas ſeulement pour lui-même, que Dominique ſe mortifioit ainſi, c'étoit encore pour acquitter les penitences des autres. Car on étoit alors perſuadé, que pour chaque peché on étoit obligé d'accomplir la penitence marquée par les canons : en ſorte que s'il y avoit dix ans pour l'homicide, celui qui en avoit commis vingt devoit deux cens ans de penitence. Et comme il étoit impoſſible de l'acquitter, on avoit trouvé des moïens de la racheter. Or Pierre Damien dit avoir appris de Dominique, que l'on accompliſſoit cent ans de penitence par vingt pſeautiers, accompagnez de diſcipline. Car trois mille coups de diſcipline valloient un an de penitence, & mille coups ſe donnoient pendant dix pſeaumes : par conſequent les cent cinquante pſeaumes valoient cinq ans de penitence, & les vingt pſeautiers en valoient cent. Dominique accompliſſoit facilement en ſix jours cette penitence de cent ans, & en acquittoit ainſi les pecheurs.

Opuſc. LI. c. 8.

c. 9. Une fois même au commencement d'un Carême, il pria Pierre Damien de lui impoſer mille ans de penitence, & peu s'en fallut qu'il ne l'achevât avant la fin du Carême.

p. 22. Dans un autre ouvrage intitulé la perfection des moines, Pierre Damien ſoûtient, que les moines qui ont commis de grands pechez, lorſqu'ils vivoient dans le monde, n'en ſont pas quittes par la commune obſervance de la regle, & qu'ils doivent y ajoûter des penitences proportionnées à leurs pechez. Un moine, dit-il, me vint trouver, & me confeſſa les pechez qu'il avoit commis étant laïque. Il devoit faire, s'il m'en ſouvient bien, ſoixante & dix ans de penitence, ſelon les canons ; & il y avoit environ ſept ans qu'il portoit l'habit de religion. Je lui demandai combien il avoit déja fait de peniten-

Opuſc. XIII. c. 6.

ce

ce pour ces pechez ; il répondit, qu'il les avoit tous confeſſez à l'Abbé, mais qu'il ne lui avoit impoſé aucune penitence outre l'obſervance commune du monaſtere ; aſſurant que la ſeule converſion, c'eſt-à-dire la pratique de la regle, ſuffiſoit pour la remiſſion de tous ſes pechez. J'en eus horreur, & je m'écriai, que ce pauvre homme avoit été trompé : puiſqu'il n'avoit pas commencé ſa penitence, au lieu qu'il pouvoit l'avoir achevée par diverſes auſteritez. Pierre Damien ne rapporte à mon avis aucune preuve ſolide de cette opinion, qui n'étoit fondée que ſur ces ſupputations de tant d'années de penitences inconnuës à l'antiquité. AN. 1062.

Il dit ailleurs, écrivant à un Evêque : Vous n'ignorez pas que quand nous recevons des penitens quelque fond de terre, nous leur relâchons de la quantité de leur penitence à proportion de leur preſent. Ce qui venoit encore du même principe d'eſtimer & commuer les penitences ; & c'étoit un moïen facile d'enrichir les Egliſes. *Lib. IV. ep.* 21.

Quelques-uns toutefois blâmoient les flagellations, & en general les compenſations de penitence, comme il paroît par les écrits même de Pierre Damien. Car dans une lettre au clergé de Florence, il ſe plaint de ce que l'on a rendu public ce qu'il a écrit ſur le ſujet des diſciplines, quoiqu'il ne l'ait écrit ni pour les laïques, ni pour les clercs, mais ſeulement pour les moines, & qu'il n'ait repreſenté que ce qu'ils pratiquent tous les jours. Puis faiſant parler ceux qui blâmoient cet uſage, il ajoûte : Voïlà, diſent-ils, une penitence nouvelle & inouïe juſques à preſent pendant tant de ſiecles : ſi on l'admet une fois, on détruit tous les canons & on anéantit la tradition. Ils vouloient dire, que par ces compenſations on aboliroit les peniten- *Lib. V. ep.* 8.

AN. 1062. ces canoniques, en quoi ils ne ſe trompoient pas : comme l'évenement a fait voir.

LIII. Flagellations.

Mais, répond Pierre Damien, nôtre Sauveur n'a-t-il pas été flagellé ? Saint Paul n'a-t-il pas reçû cinq fois les trente-neuf coups de foüet ? Tous les Apôtres n'ont-ils pas été foüetez ? Combien de martyrs ont ſouffert le même ſupplice ? On rapporte que ſaint Jerôme & d'autres, ont été foüetez par ordre de Dieu. On dira que tous ces Saints ont été foüetez par d'autres & non par eux-mêmes. Je réponds qu'il ne faut donc plus auſſi porter nôtre croix, puiſqu'il n'y a plus de perſecuteurs pour nous crucifier ? & que comme on n'accuſe point de temerité celui qui jeûne volontairement, ſans qu'un prêtre le lui ait ordonné : on ne doit pas non plus condamner celui qui ſe donne la diſcipline de ſes propres mains. C'eſt une très-bonne penitence de châtier la chair, pour reparer la perte que l'on a faite en cherchant les plaiſirs de la chair.

2. *Cor. XI.* 24. *Act. V.* 40. *Hier. epiſt.* 22.

Que ſi cette diſcipline à coups de verges paroît nouvelle, & par conſequent reprehenſible à ceux qui ne la pratiquent pas : faut-il auſſi reprendre le venerable Bede, qui ordonne, après les anciens canons, de mettre aux fers certains penitens ? L'auteur ajoûte quelques exemples d'auſteritez ſingulieres, tirées de la vie des Peres, mais il n'en rapporte aucun de flagellations : ainſi il convient tacitement de leur nouveauté. Tout ce qu'il conclut, c'eſt qu'il eſt permis de pratiquer des penitences qui ne ſont pas ſpecifiées dans les canons. Auſſi ne trouvai-je point d'exemples de flagellations volontaires avant cet onziéme ſiecle, & les premiers que l'on rapporte ſont de ſaint Gui Abbé de Pompoſie mort en 1046. & de ſaint Poppon Abbé de Stavels mort en 1048.

Mabill. præf. Sæc. 6. n. 33. Sup. liv. LIX. n. 48. n. 33.

Pierre

Pierre Damien continuë : Quand les Evêques preſcrivent à quelques pecheurs une penitence de pluſieurs années, ne leur taxent-ils pas quelquefois une ſomme d'argent pour en racheter le tems, & pour les diſpenſer des jeûnes qui leur font trop de peine? Condamnera-t-on ce rachat de penitence à prix d'argent, parce qu'il ne ſe trouve point dans les anciens canons? Que ſi on permet aux laïques de racheter leurs pechez par des aumônes, que doit-on ordonner à un moine, à qui il reſte une longue penitence à acquitter, & qui a autrefois abandonné tout ſon bien? Ne pourra-t-il pas racheter ſes pechez en mortifiant ſa chair? AN. 1062.

Il traite encore cette matiere dans une lettre à un moine nommé Pierre Teſtu, qui avoit écrit aigrement contre ces diſciplines, dont toutefois il ne blâmoit que l'excès & la longueur. Mais, dit Pierre Damien, s'il eſt permis de donner cinquante coups de diſcipline, pourquoi n'en donnera-t-on pas ſoixante ou même cent? Si on en peut donner cent, pourquoi non cinq cens ou mille? Ce qui eſt bon ne peut être pouſſé trop loin. Si le jeûne d'un jour eſt bon, celui de deux ou de trois jours eſt meilleur. Suivant ce principe, la perfection ſeroit de ſe laiſſer mourir de faim, ou d'expirer ſous les coups de diſcipline. Mais ce n'eſt pas dans les écrits de Pierre Damien qu'il faut chercher la juſteſſe du raiſonnement. *Lib. VI. epiſt. 27.*

Les moines du mont-Caſſin avoient embraſſé cette pratique de la diſcipline avec le jeûne du vendredi, à la perſuaſion de Pierre Damien; & à leur exemple cette devotion s'étoit étenduë, non ſeulement aux monaſteres de leur obſervance, mais encore aux villes & aux villages. Toutefois quelques-uns au mont-Caſſin s'éleverent *Chr. Caſſ. lib. III. c. 22.*

AN. 1062. contre la pratique des flagellations, diſant qu'il étoit mal-honnête de paroître nud en preſence d'une grande communauté : car la diſcipline ſe donnoit ordinairement en plein chapitre. Celui qui s'y oppoſa le plus fut le Cardinal Etienne, qui avoit été moine du mont-Caſſin; & il défendit d'y pratiquer davantage cette penitence. Pierre Damien écrivit ſur ce ſujet à la communauté, ſoutenant qu'il eſt honnête & ſalutaire de ſouffrir par penitence la confuſion de la nudité. Et comme le Cardinal Etienne étoit mort aſſez ſubitement, peu de tems après qu'il eut blâmé cette pratique : il dit que ce peut bien être en punition de cet attentat, quoique d'ailleurs il avouë que ce Cardinal avoit de la vertu.

Opuſc. XLIII.

LIV. Devotions à la ſainte Vierge.

Pierre Damien parle encore de quelques autres devotions nouvelles, mais déja établies de ſon tems, ſçavoir le petit office de la Vierge, le ſamedi conſacré en ſon honneur, le vendredi à la Croix, & le lundi aux Anges. Voici ce qu'il en dit écrivant au Cardinal Didier Abbé du mont-Caſſin : Il s'eſt établi en quelques Egliſes une belle coûtume, que l'on celebre tous les ſamedis une meſſe particuliere de la ſainte Vierge, s'il ne ſe rencontre une fête ou une ferie de carême. Nous avons auſſi dans nos hermitages & nos monaſteres trois jours de la ſemaine aſſignez à des Saints, en l'honneur deſquels nous celebrons des meſſes. Or ſelon la pieuſe opinion des hommes illuſtres, les ames des défunts ne ſouffrent point le dimanche, & retournent le lundi au lieu de leurs ſupplices. C'eſt pourquoi on dit la meſſe ce jour-là en l'honneur des Anges, pour attirer leur protection aux morts & à ceux qui doivent mourir. On attribuë auſſi avec raiſon le vendredi à la croix, & ce jour nos freres ſe donnent l'un à l'autre

Opuſc. XXXIII. c. 3.

la

la diſcipline en chapitre avec les verges, & jeûnent au pain & à l'eau. Et enſuite : Ce même jour ils celebrent la meſſe de la croix, pour obtenir ſa protection. Quant au ſamedi, qui eſt le jour où il eſt écrit que Dieu ſe repoſa, il eſt très-convenable de le dédier à la ſainte Vierge, où la Sageſſe s'eſt repoſée par le myſtere de l'incarnation. Et il ne faut pas douter que ceux qui lui rendent ces honneurs, ne s'attirent ſon ſecours. AN. 1062.

Le petit office de la Vierge étoit en uſage dès le ſiecle précedent, puiſqu'il eſt marqué que ſaint Uldaric d'Ausbourg le diſoit tous les jours. Pierre Damien exhorte un moine nommé Etienne à ne pas manquer à cette pratique, & rapporte ſur ce ſujet l'exemple d'un clerc de Nevers, qui étant malade à l'extremité fut viſité par la ſainte Vierge, & elle lui fit couler de ſon lait dans la bouche & le guerit à l'inſtant : parce qu'il avoit été fidéle à dire ſon office tous les jours. Il rapporte ailleurs l'exemple d'un autre clerc, qui bien que chargé de grands pechez & même d'impureté, ſe trouvant à l'article de la mort, fut aſſuré par la ſainte Vierge que ſes pechez lui étoient remis : par la même raiſon d'avoir recité ſon office à toutes les heures. Les écrits de Pierre Damien ſont remplis de ſemblables hiſtoires, & ce ſont ſes preuves les plus ordinaires. Au reſte on ne peut nier que ces devotions ne fuſſent bonnes en elles-mêmes : mais la ſuite des tems a fait voir, qu'il eût mieux valu s'en tenir aux ſages inſtitutions des anciens. Car en accablant les clercs & les moines de tant d'offices, on a diminué le tems de l'étude & du travail ; & les offices mêmes étant ſi longs ont été acquittez plus negligemment.

Vita n. 44.

Sup. liv. LV. n. 46. lib. VI. epiſt. 29.

Opuſc. X. n. 10.

LV.
S. Vulſtan Evêque de Vorceſtre.

Le Pape Nicolas avoit envoïé deux legats en An-

AN. 1062. *Sup. n. 45. Vita Vulſt. c. 10. ſæc. 6. ben. part. 2. p. 848.*

Angleterre, dont l'un étoit Hermenfroi Evêque de Sion. Aldrede Archevêque d'Yorc, qui les avoit amenez, les preſenta au Roi Edoüard; & ce Prince les aïant reçûs avec un très-grand honneur ſuivant ſa pieté ordinaire, les renvoïa chez l'Archevêque avec lequel ils avoient fait connoiſſance pendant le voïage, en attendant le parlement de Pâques où ils reviendroient à ſa cour & auroient audience. L'Archevêque Aldrede aïant ſuivi l'ordre du Pape, & parcouru avec les legats preſque toute l'Angleterre, vint à Vorcheſtre aux approches du Carême de l'année 1062. & delà étant allé dans ſes terres, il laiſſa les legats dans le monaſtere de la cathedrale, dont Vulſtan étoit prévôt.

Il les traita avec toute l'humanité & la liberalité poſſible, ſans toutefois rien relâcher de ſa regularité & de ſon auſterité. Il paſſoit les nuits à chanter des pſeaumes avec de frequentes genuflexions : trois jours de la ſemaine il ne prenoit aucune nourriture & gardoit le ſilence : les trois autres jours il mangeoit des choux ou des poreaux avec ſon pain, le dimanche du poiſſon & buvoit du vin. Tous les jours il nourriſſoit trois pauvres & leur lavoit les pieds. Les legats admirerent cette maniere de vie, & les inſtructions que Vulſtan ſoûtenoit d'un tel exemple. Etant donc retournez à la cour, comme il fut queſtion de choiſir un Evêque de Vorcheſtre, ils propoſerent Vulſtan; & faiſant connoître ſon merite, ils obtinrent aiſément l'agrément du bon Roi Edoüard. Les deux Archevêques Stigand de Cantorberi & Aldrede d'Yorc y conſentirent; & ce qui détermina ce dernier, c'eſt qu'il regardoit Vulſtan comme un homme ſimple, qui ſouffriroit ſes uſurpations ſur l'Egliſe de Vorcheſtre, dont il prétendoit retenir les revenus.

On

Digitized by

On manda Vulſtan en diligence ; mais quand il fut arrivé à la cour, la difficulté fut de lui faire accepter l'évêché. Il fallut que les legats y emploïaſſent toute l'autorité du Pape. Un reclus nommé Vulſin qui vivoit en ſolitude depuis plus de quarante ans, aida à le déterminer, lui reprochant vivement ſon obſtination & ſa deſobéïſſance. Le Roi lui donna donc l'inveſtiture de l'évêché de Vorcheſtre ; & il fut ſacré à Yorc par l'Archevêque Aldrede le dimanche huitiéme de Septembre 1062. Il auroit dû être ſacré par l'Archevêque de Cantorberi, dont il étoit ſuffragant : mais Stigand, qui rempliſſoit alors ce ſiege, avoit été interdit par le Pape, pour l'avoir uſurpé du vivant de Robert ſon prédeceſſeur. Toutefois ce fut à lui que Vulſtan promit obéïſſance, & Aldrede declara, qu'il ne prétendoit point que cette ordination lui donnât aucun droit ſur le nouvel Evêque. AN. 1062. *Vita ap. Boll. 29. Jan. to. 2. p. 239.*

Vulſtan étoit alors âgé d'environ cinquante ans né dans le comté de Varvic de parens très-pieux, qui ſur la fin de leurs jours embraſſerent l'un & l'autre la vie monaſtique. Après leur mort il s'attacha à Brithege Evêque de Vorcheſtre, qui touché de ſon merite l'ordonna prêtre encore jeune, & lui offrit une cure d'un bon revenu près de la ville : mais Vulſtan la refuſa, & peu de tems après il embraſſa la vie monaſtique dans la cathedrale de la même ville. Il paſſa par les charges du monaſtere, fut maître des enfans, chantre & ſacriſtain. Tous les jours il diſoit les ſept pſeaumes avec une genuflexion à chaque verſet, & toutes les nuits il diſoit de même le grand pſeaume cent dix-huitiéme ; & ſe proſternoit ſept fois le jour devant chacun des dix-huit autels de l'Egliſe.

On le fit enfin prévôt du monaſtere vers l'an 1046. & en cette place il prenoit ſoin non ſeulement

AN. 1062. lement des moines, mais du peuple. Dès le matin il ſe preſentoit à la porte de l'Egliſe, pour ſecourir les opprimez, ou baptiſer les enfans des pauvres : car les prêtres avoient déja introduit la mauvaiſe coûtume de ne point baptiſer gratis. Cette charité de Vulſtan attira un grand concours de peuple des villes & de la campagne, des riches comme des pauvres; & il ſembloit qu'il n'y eût point d'enfant bien baptiſé, s'il ne l'étoit de ſa main, tant étoit grande l'opinion de ſa ſainteté. Voïant auſſi la corruption des mœurs que cauſoit le défaut d'inſtruction, il ſe mit à prêcher dans l'Egliſe tous les dimanches & les jours ſolemnels. Un moine ſçavant & éloquent lui en fit des reproches, comme d'une entrepriſe ſur les fonctions épiſcopales : mais il fut reduit à lui demander pardon. Tel étoit le prévôt Vulſtan quand il fut ordonné Evêque de Vorcheſtre, dont il remplit le ſiege trente-quatre ans.

LVI. S. Edoüard Roi d'Angleterre.

Vita ap. Boll. 5. Jan. to. 1. p. 290.

Sup. liv. LIX. n. 14.

Saint Edoüard qui regnoit en Angleterre depuis vingt ans, étoit fils du Roi Ethelred & d'Emme ſœur de Richard Duc de Normandie. L'an 1013. peu de tems après ſa naiſſance, le Roi ſon pere l'envoïa avec ſa mere en Normandie, pour éviter la violence des Danois; & il y demeura pendant le regne de Canut le grand, & de ſes deux fils Harold & Canut II. Après leur mort il fut rappellé en 1042. par Godoüin Comte de Cant, qui avoit épouſé la fille de Canut I. & qui donna ſa ſœur à Edoüard, mais il garda toute l'autorité. Car Edoüard étoit un homme très-ſimple, & qui avoit plus de pieté que de capacité pour le gouvernement : mais on vit une protection particuliere de Dieu ſur lui, en ce que l'Angleterre fut tranquille pendant plus de vingt-trois ans qu'il regna, tant il étoit reſpecté des ſiens & craint des étrangers.

Dès

Dès la premiere année de ſon regne il ſe laiſſa tellement prévenir par Godoüin contre la Reine ſa mere, qu'il lui ôta tous ſes biens, l'enferma dans un monaſtere, & l'obligea de ſe purger par le fer chaud du mauvais commerce dont on l'accuſoit avec l'Evêque de Vincheſtre. La Reine Emme ſoûtint l'épreuve, & marcha nuds pieds ſur neuf coutres de charuë ardens, ſans ſe brûler. Le Roi lui demanda pardon, reçut la diſcipline de la main des deux accuſez, c'eſt-à-dire de l'Evêque & de ſa mere, & leur rendit ce qu'il leur avoit ôté. Il rédigea les loix qu'avoit publiées le Roi Edgar ſon aieul, & que la dominatiods des Danois avoit abolies. Elles comprenoient en ſubſtance ce que les Rois plus anciens avoient ordonné, & contenoient pluſieurs reglemens ſur les matieres eccleſiaſtiques. Ces loix du Roi Edoüard furent fameuſes & reſpectées dans toute la ſuite des tems. AN. 1062. *Tom. 9. conc. p. 1020.*

Ce ſaint Roi voulant reconnoître la grace que Dieu lui avoit faite, de l'avoir rétabli ſur le trône de ſes peres, fit vœu d'aller à Rome en pelerinage, & prepara les frais du voïage & les offrandes qu'il devoit faire aux ſaints Apôtres. Mais les Seigneurs Anglois ſe ſouvenant des troubles paſſez, & craignant que ſon abſence n'en causât de nouveaux, vû principalement qu'il n'avoit point d'enfans, le prierent inſtamment d'abandonner ce deſſein, offrant de ſatisfaire à Dieu pour ſon vœu, par des meſſes, des prieres & des aumônes. Comme le Roi ne ſe rendoit point, on convint enfin d'envoïer de part & d'autre deux députez à Rome; ſçavoir Elred Evêque de Vorcheſtre & depuis Archevêque de Cantorberi & Herman Evêque de Schireburne, avec deux Abbez. Ces quatre députez devoient expoſer au Pape le vœu du Roi & l'oppoſition des Seigneurs; & le Roi promit de s'en tenir à la déciſion du Pape. *Charta I. Eduard. to. 9. conc. p. 1189.*

C'é-

C'étoit Leon IX. & quand les députez arrive-
AN.1062. rent à Rome, ils trouverent qu'il tenoit un concile avec deux cens cinquante Evêques, devant leſquels ils expoſerent le ſujet de leur voïage; & le Pape de l'avis du concile écrivit au Roi Edoüard une lettre portant en ſubſtance : Puiſqu'il eſt certain que Dieu eſt proche de tous ceux qui l'invoquent ſincerement en quelque lieu que ce ſoit, & que l'Angleterre ſeroit en peril par vôtre abſence : nous vous abſolvons, par l'autorité de Dieu & du concile, du peché que vous craignez d'encourir à cauſe de vôtre vœu; & nous vous ordonnons pour penitence de donner aux pauvres ce que vous aviez preparé pour la dépenſe de ce voïage, & de fonder un monaſtere en l'honneur de ſaint Pierre, ſoit que vous en bâtiſſiez un nouveau, ſoit que vous en repariez un ancien. Nous confirmons dès à preſent toutes les donations & les privileges que vous lui accorderez, & nous voulons qu'il ne ſoit ſoumis à aucune puiſſance laïque que la roïale.

En exécution de cette bulle & de l'ordre que le reclus Vulfin prétendit en avoir reçû de ſaint Pierre par revelation, le Roi Edoüard reſolut de rétablir l'ancien monaſtere de ſaint Pierre près de Londres, fondé dès le commencement de la converſion des Anglois, mais alors preſque détruit. On le nommoit Oüeſtminſter à cauſe de ſa ſituation; c'eſt-à-dire monaſtere d'Occident. Pour cette œuvre le Roi mit à part la dîme de tout ce qu'il avoit en or, en argent, en bêtail, & de tous ſes autres biens; & aïant fait abattre l'ancienne Egliſe, il en fit bâtir une nouvelle.

Cependant le Pape Leon IX. étant mort, le Roi Edoüard envoïa au Pape Nicolas II. Aldrede Archevêque d'Yorc & deux Evêques élûs pour être ordonnez par le Pape. Ils étoient chargez d'une

d'une lettre, par laquelle le Roi demandoit qu'il confirmât la fondation de ce monaſtere, & confirmoit de ſon côté les revenus que le ſaint Siege avoit en Angleterre, & en envoïoit ce qui étoit échû avec des preſens de ſa part. Le Pape Nicolas, de l'avis d'un concile où les députez du Roi furent oüis, confirma l'abſolution qu'il avoit obtenuë & la fondation du monaſtere, le declarant exempt de toute juriſdiction épiſcopale, & en donnant au Roi la protection, comme de toutes les Egliſes d'Angleterre. Ce fut donc au retour de ce voïage que l'Archevêque Aldrede amena les legats du Pape. AN. 1062.

LVII. Egliſes du Nord.

Cependant Harold Roi de Norvege y exerçoit une cruelle tyrannie. Il abatit pluſieurs Egliſes, & fit mourir pluſieurs Chrétiens par les ſupplices. Il étoit même adonné aux malefices, que le ſaint Roi Olaf ſon frere avoit travaillé à exterminer du païs avec tant de zele, qu'il lui en avoit coûté la vie. Harold, loin d'être touché des miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau, en enlevoit les offrandes & les diſtribuoit à ſes ſoldats. Adalbert Archevêque de Brême affligé de ces deſordres, envoïa des députez à Harold avec des lettres, où il lui en faiſoit des reproches, l'avertiſſant particulierement qu'il ne devoit pas tourner au profit des laïques les oblations, ni faire venir des Evêques d'Angleterre & de France au mépris de ſa juriſdiction, puiſque c'étoit à lui de les ordonner comme legat du ſaint Siege.

Adam. lib. III. c. 18. p. 43. Sup. liv. LIX, n. 15.

Harold irrité de ces remontrances, renvoïa avec mépris les députez d'Adalbert, diſant, qu'il ne reconnoiſſoit en Norvege ni Archevêque ni autre perſonne puiſſante que lui-même. L'Archevêque Adalbert s'en plaignit au Pape Alexandre II. qui écrivit au Roi Harold en ces termes: Comme vous êtes encore peu inſtruit dans la foi

Alex. epiſt. 2. to. 9. conc. p. 116.

AN. 1602. foi & la diſcipline canonique, nous devrions, nous qui avons la charge de toute l'Egliſe, vous donner de frequens avertiſſemens; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-mêmes, ſçachez que nous en avons donné la commiſſion à Adalbert Archevêque de Brême nôtre legat. Or il s'eſt plaint à nous par ſes lettres, que les Evêques de vôtre province ne ſont point ſacrez, ou ſe font ſacrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'eſt pourquoi nous vous admoneſtons vous & vos Evêques, de lui rendre la même obéïſſance que vous
Adam. c. 13. devez au ſaint Siege. L'Archevêque Adalbert avoit auſſi irrité Suein ou Suenon Roi de Danemarc, en lui faiſant de terribles reproches, de ce qu'il avoit épouſé ſa parente : il l'avoit même menacé d'excommunication; & enfin le Roi, touché des lettres du Pape, repudia ſa parente; mais il prit pluſieurs autres femmes &
c. 20. pluſieurs concubines. L'Archevêque ſongea depuis à rentrer dans les bonnes graces de ce Prince, eſperant qu'il lui faciliteroit l'exécution de ſes deſſeins. Il vint donc à Sleſvic, où s'étant fait aimer par ſes liberalitez, il gagna le Roi même par des preſens & par des feſtins, diſputant de magnificence avec lui. Ils ſe donnerent, ſuivant la coûtume des barbares, des repas tour à tour pendant huit jours, où l'on traita pluſieurs affaires eccleſiaſtiques; & on prit des meſures pour la paix des Chrétiens & la converſion des payens. L'Archevêque revint chez lui plein de joye, & perſuada à l'Empereur de faire venir en Saxe le Roi de Danemarc, & traiter avec lui une alliance perpetuelle, à la faveur de laquelle l'Egliſe de Brême reçut de grands avantages, & la miſſion chez les peuples du Nord prit de grands accroiſſemens. Cette reconcilia-
Epiſt. 4. tion arriva du vivant de l'Empereur Henri III.

&

& on voit par une lettre du Pape Alexandre II. à ce Roi Suenon, que les Rois de Suede payoient un cens annuel au ſaint Siege. AN. 1062.

LVIII. S. Gotheſcalc Prince des Sclaves.

La religion Chrétienne proſperoit auſſi chez les Sclaves au-dela de l'Elbe. Gotheſcalc gendre du Roi de Danemarc, s'étoit rendu puiſſant comme un Roi, & c'étoit un Prince très-religieux & grand ami de l'Archevêque Adalbert. Il étoit fils d'Uton un des Princes des Sclaves, dont les freres étoient payens & lui mauvais Chrétien : auſſi fut-il tué pour ſa cruauté, par un Saxon transfuge. Son fils Gotheſcalc étoit dans le monaſtere de Lumbourg où il faiſoit ſes études : mais aïant appris la mort de ſon pere, il entra en telle fureur, qu'il renonça aux études & à la religion Chrétienne, paſſa l'Elbe & ſe jetta chez les Vinules payens, avec les ſecours deſquels il fit la guerre aux Chrétiens, & tua pluſieurs milliers de Saxons pour venger ſon pere. Bernard Duc de Saxe le prit comme un chef de voleurs, & le mit en priſon : mais voïant que c'étoit un brave homme, il fit alliance avec lui & le renvoïa. Gotheſcalc alla trouver le Roi Canut, paſſa avec lui en Angleterre, & y demeura long-tems. Il étoit rentré dans le ſein de l'Egliſe, & le Roi Canut lui donna ſa fille en mariage.

c. 21. Boll. 7. Jan. to. 20. p. 40. ex Adame. Adam. lib. II. c. 48.

Etant retourné d'Angleterre, il étoit irrité contre les Sclaves, qui l'avoient dépoüillé des biens de ſon pere, & obligé à ſe retirer en païs étranger : ainſi il leur faiſoit la guerre & étoit la terreur des payens. Mais après qu'il fut rentré dans ſes biens, il voulut faire des conquêtes pour Dieu, & ramener ſa nation au Chriſtianiſme, qu'elle avoit autrefois reçû & oublié depuis. Il venoit ſouvent à Hambourg accomplir des vœux. Son zele étoit grand pour la propagation de la foi, il avoit reſolu de contraindre tous les

Helm. lib. I. c. 20.

payens

AN.1062. payens à l'embraſſer; & il avoit déja converti le tiers de ceux, qui ſous ſon ayeul Miſtivoï, étoient retombez dans le paganiſme. Sous ſon regne tous les peuples des Sclaves appartenant à la province de Hambourg étoient Chrétiens, & on en comptoit juſques à ſept, entre leſquels étoient les Obodrites. Les provinces étoient pleines d'Egliſes, & les Egliſes de prêtres, qui exerçoient librement leurs fonctions. Le prince Gotheſcalc oubliant ſa dignité, parloit ſouvent lui-même dans l'Egliſe, pour expliquer au peuple plus clairement en Sclavon, ce que diſoient les Evêques & les prêtres.

Le nombre étoit infini de ceux qui ſe convertiſſoient tous les jours : on fondoit dans toutes les villes des convents de chanoines, de moines & de religieuſes; & il y en avoit trois à Meclebourg capitale des Obodrites. L'Archevêque Adalbert, ravi de cet accroiſſement de l'Egliſe, envoïa au Prince des Evêques & des prêtres, pour fortifier dans la foi ces nouveaux Chrétiens. Il ordonna Evêque à Aldimbourg le moine Eizon, à Meclebourg Jean Ecoſſois, à Ratzebourg Ariſton venu de Jeruſalem, & d'autres ailleurs. Deplus il invita Gotheſcalc à venir à Hambourg, où il l'exhorta fortement à conduire juſques à la fin ſes travaux pour JESUS-CHRIST, lui promettant que la victoire l'accompagneroit par tout, & que quand même il ſouffriroit quelque adverſité pour une ſi bonne cauſe, il n'en ſeroit pas moins heureux. L'Archevêque exhortoit de même le Roi de Danemarc, qui venoit ſouvent le trouver ſur la riviere d'Eider. Ce Prince l'écoutoit avec attention & avec profit; excepté ſur l'article des excès de bouche & des femmes, dont il ne ſe
625. corrigea point. Enfin on auroit pû dès-lors convertir tous les Sclaves, ſans l'avarice des Seigneurs

gneurs Saxons gouverneurs de la frontiere, qui ne ſongeoient qu'à en tirer des tributs. AN. 1062.

L'Archevêque Adalbert eut toûjours grand ſoin de ſes miſſions du Nord, même depuis qu'il ſe relâcha de l'application à ſes autres devoirs, par l'accablement des affaires temporelles auſquelles il ſe livra juſques à l'excès. Il étoit ſi affable & ſi liberal envers les étrangers, qu'ils accouroient à Breme de toutes parts; & cette ville, quoique petite, étoit comme la Rome du Nord. Il y venoit des députez d'Iſlande, de Groenlande, des Orcades, demander à l'Archevêque des miſſionaires, & il leur en envoïoit. L'Evêque des Danois étant mort, le Roi Suein diviſa ſon dioceſe en quatre, & l'Archevêque mit un Evêque en chacun. Il envoïa auſſi des ouvriers en Suede, en Norvege & aux Iſles. c. 26.

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE SOIXANTE-UNIÉME.

1. Schiſme à Florence. *Andr. Jan. to. 3. Ital. ſacr. p 94.*

EN Italie, il y avoit une grande diviſion entre l'Evêque de Florence & les moines. L'Evêque nommé Pierre étoit de Pavie, fils de Theuzon Mezabarba homme noble, mais fort ſimple. Comme il vint voir l'Evêque ſon fils; les Florentins lui demanderent artificieuſement: Seigneur Theuzon, avez-vous donné beaucoup au Roi pour acquerir à vôtre fils cette dignité; Par le corps de ſaint Syr, répondit-il, on n'obtiendroit pas un moulin chez le Roi ſans qu'il en coûte cher. Par ſaint Syr, j'ai donné pour cet évêché trois mille livres comme un ſou. Saint Syr eſt compté pour le premier Evêque de Pavie, & l'Egliſe l'honore le neuviéme de Decembre. Les moines oppoſez à l'Evêque Pierre, avoient à leur tête ſaint Jean Gualbert fondateur de la nouvelle congregation de Vallombreuſe, & ſon autorité entraînoit une grande partie du peuple & du clergé. Il ſoutenoit, que l'Evêque étant ſimoniaque, & par conſequent heretique, il n'étoit pas permis de recevoir les ſacremens de ſa main, ni de ceux qu'il avoit ordonnez. Pierre Damien étant à Florence tenta inutilement d'appaiſer ce differend. Il n'approuvoit pas le ſentiment des moines, & ſoutenoit qu'on ne devoit pas ſe ſeparer de l'Evêque tant qu'il n'étoit pas juridiquement condamné.

Comme les Florentins interpretoient mal ſes ſentimens, & l'accuſoient de favoriſer la ſimonie, il leur écrivit une grande lettre pour s'en juſtifier. D'abord il proteſte qu'il anathematiſe la ſimonie, comme la premiere de toutes les hereſies: mais, ajoûte-t-il, nous croïons fer-

Opuſc. XXX.

me-

ment que toute la plenitude de la grace appartient à l'Egliſe : en ſorte que les méchans, qui ſont dans ſon ſein, peuvent conferer les Sacremens. Il renvoïe à ce qu'il en a écrit dans le livre Gratiſſimus; puis il continuë : Quant à vôtre Evêque, quelques-uns croïent qu'il a acheté ſa dignité, d'autres aſſurent qu'il y eſt entré gratuitement. Et qui ſuis-je pour me jetter au milieu de deux partis ſi échauffez l'un contre l'autre, & pour charger une homme d'un tel crime avant qu'il en ſoit convaincu ? Le concile que l'on tient tous les ans à Rome eſt proche; c'eſt là que doit s'adreſſer quiconque croit avoir un juſte ſujet de plainte contre ſon Evêque. AN. 1063. *Opuſc. VI. Sup. liv. LIX. n. 77.*

Je m'adreſſe maintenant à mes freres les moines, que je n'ignore pas être les auteurs de cette querelle. Ils diſent que de tels Evêques ne peuvent ni conſacrer le ſaint Crême, ni dédier des Egliſes, ni ordonner des clercs, ni celebrer la meſſe; & ils le ſoutiennent avec une telle impudence, qu'en trois paroiſſes ils ont obligé à baptiſer les catecumenes ſans onction du ſaint Crême. Cependant aucune hereſie, que je ſçache, n'a jamais eu la hardieſſe de ſeparer le crême du baptême. Que ſi on emprunte le crême d'une autre Egliſe, comme fait un prêtre de leur parti, c'eſt un ſacrilege & un adultere ſpirituel. Et enſuite parlant toûjours des mêmes moines : On dit que plus de mille perſonnes trompées par leurs vains diſcours, ſont mortes ſans recevoir le Corps & le Sang de Nôtre-Seigneur. Il y a pluſieurs Egliſes dans leſquelles ils ne veulent pas entrer, ni même les ſaluer, les croïant conſacrées par des Evêques indignes. c. 3.

Celui qui avoit le plus d'autorité ſur ces moines & ſur Jean Gualbert lui-même, étoit un re-

reclus nommé Theuzon, qui paſſa cinquante ans
AN.1063. enfermé près le monaſtere de ſainte Marie à Flo-
Vita 70. Gualb. c. 9. rence, d'où il donnoit des conſeils ſalutaires à ceux qui le venoient trouver. Il avoit un grand zele contre la ſimonie, & ce fut par ſon conſeil que Jean Gualbert alla crier en place publique, que l'Evêque étoit manifeſtement ſimoniaque, ne craignant point d'expoſer ſa vie pour l'utilité de l'Egliſe. L'Evêque Pierre voïant une grande partie de ſon clergé & de ſon peuple animée contre lui, crut les intimider en faiſant tuer les moines, qui étoient les auteurs de la ſedition. Pour cet effet il envoya de nuit une multitude de gens à pied & à cheval, avec ordre de brûler le monaſtere de ſaint Salvi, & faire main baſſe ſur les moines. Ce monaſtere ſitué près de Florence étoit ſous la conduite de Jean Gualbert, & l'Evêque croïoit qu'on l'y trouveroit; mais il en étoit ſorti la veille.

Les gens de l'Evêque étant entrez dans l'Egliſe où les moines celebroient les nocturnes, ſe jetterent ſur eux l'épée à la main. L'un reçut un coup au front, qui entroit juſques au cerveau: un autre eut le nez abatu avec la mâchoire ſuperieure, qui lui tomba ſur la barbe; d'autres reçurent des coups dans le corps. Ces meurtriers renverſerent les autels, pillerent tout ce qu'ils trouverent, & mirent le feu aux logemens. Enfin trouvant le reſte des moines, qui étoient encore dans l'Egliſe, ſans ſe défendre, ni rompre autrement le ſilence, qu'en chantant les ſept pſeaumes avec les litanies; ils ſe contenterent de les dépoüiller. Mais cette violence ne fit que rendre l'Evêque plus odieux, & groſſir beaucoup le parti des moines. Dès le lendemain quantité de Florentins de l'un & de l'autre ſexe vinrent à ſaint Salvi, apporter chacun ſelon ſon pouvoir ce qui étoit neceſſaire aux moines.

Ils

Ils s'eſtimoient heureux d'en voir quelqu'un, ou de recueillir de leur ſang, & le garder pour relique. Jean Gualbert qui étoit alors à Vallombreuſe, aïant appris cette nouvelle, revint promtement à ſaint Salvi, par le deſir du martyre. Il felicita l'Abbé & les moines de ce qu'ils avoient ſouffert, & ils allerent hardiment à Rome accuſer l'Evêque dans le concile qui s'y tint en 1063. AN. 1063.

II. S. Rodolfe d'Eugubio.

En arrivant à Florence, Pierre Damien apprit la mort de Rodolfe Evêque d'Eugubio, dont il fut ſenſiblement affligé; & comme le Pape Alexandre lui avoit ordonné de ne lui écrire que des lettres édifiantes & dignes d'être gardées, il lui écrivit la vie de ce ſaint Prelat qui avoit été ſon diſciple. Il y a environ ſept ans, dit-il, qu'aïant mis ſes ſerfs en liberté, il me donna, du conſentement de ſa mere & de ſes freres, ſon château qui étoit imprenable, avec toutes ſes terres, & vint à nôtre deſert, c'eſt-à-dire à Fontavellane, où il prit l'habit monaſtique. Pierre ſon frere aîné embraſſa auſſi la vie éremitique, & ils la pratiquerent avec tant de regularité & d'auſterité, qu'ils étoient admirez de ceux qui vivoient avec eux, ou qui en entendoient parler. *Vita S. Rod. ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 152. & ap. Pet. Dam. p. 209.*

Un jour comme nous étions en chapitre faiſant une conference, il échappa une parole inconſiderée à Pierre, qui étoit encore novice. Je lui en fis une ſevere reprimende, & lui ordonnai de s'abſtenir de vin pendant quarante jours; bien reſolu de moderer cette penitence que je ne lui avois impoſée, que pour le détourner de tels diſcours. Mais l'aïant oublié, je demandai au bout du terme comment il en avoit uſé; & j'appris de nos freres qu'il avoit accompli ſa penitence. J'en eus regret; mais j'admirai ſa ſoumiſſion.

Ro-

Digitized by Google

AN. 1063. Rodolfe étant devenu Evêque, continua de mener la vie monaſtique, ſans rien relâcher de ſes auſteritez. Il portoit les mêmes cilices & les mêmes habits très-pauvres : dans le plus grand froid il couchoit nud en chemiſe ſur une planche : il ne mangeoit d'ordinaire que du pain d'orge & en petite quantité. Il diſoit tous les jours au moins un pſeautier, en ſe donnant la diſcipline à deux mains; & ſe chargeoit ſouvent de cent années de penitence, qu'il accompliſſoit en vingt jours. Il regardoit ſon évêché d'Eugubio comme un hoſpice, où il logeoit en paſſant, & ſa cellule du deſert comme ſon habitation. Car il avoit affaire à un peuple indocile & intereſſé, qui n'attendoit de lui que des graces temporelles. Auſſi ne deſiroit-il que de quitter ſon ſiege; mais Pierre Damien l'obligeoit à le garder. Il prêchoit aſſiduëment & donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit épargner. Il tenoit tous les ans un ſynode : mais il ne permettoit pas que l'on exigeât ce que les clercs avoient accoûtumé d'y donner, ni que l'on prît rien des penitens. Il n'avoit guere que trente ans quand il mourut, le vingt-ſixiéme de Juin, & comme l'on croit, l'an 1063. & il eſt compté entre les Saints.

Pierre Damien aïant écrit la lettre qui contenoit cette vie, attendoit une occaſion pour l'envoïer au Pape, quand il s'aviſa d'y joindre celle de Dominique le cuiraſſé: mort un an auparavant. Je crains, ajoûte-t-il, que ſa vie ne paroiſſe incroïable à quelques-uns de nos freres : mais Dieu me garde d'écrire un menſonge. Je n'ignore pas ce que dit l'Apôtre : Si JESUS-CHRIST n'eſt pas reſſuſcité, nous portons faux témoignages contre Dieu. Par où il nous apprend, que quiconque attribuë un faux miracle à Dieu ou à ſes ſerviteurs, eſt coupable

1. Cor. XV. 15.

de

de faux témoignage contre celui qu'il a voulu loüer. On voit par là que Pierre Damien étoit au moins de bonne foi : quoiqu'il ſoit difficile de le juſtifier de credulité exceſſive à l'égard de pluſieurs hiſtoires peu vrai-ſemblables, qu'il écrit ſur le rapport d'autrui. AN. 1063.

Il raconte enſuite la vie de Dominique telle que je l'ai rapportée, & ajoûte : Quelqu'un, peut-être, ſeroit plus curieux de ſçavoir quels miracles ce ſaint homme a faits, que ſa maniere de vivre. Je lui réponds, qu'on ne lit point que la ſainte Vierge ni ſaint Jean-Baptiſte aïent fait de miracles. J'ajoûte, que la vie des Saints étant imitable, eſt plus utile que les miracles, qui ne ſont qu'un ſujet d'admiration. Enfin la vie ſi extraordinaire de ce ſaint homme n'a-t-elle pas été un miracle continuel ? *Sup. lib. LX. n. 50. Vita n. 14.*

III. Commencement de S. Jean Gualbert. *Vita ſæc. 6. Bened. par. 2. p. 268.*

L'Abbé Jean fondateur de Vallombreuſe étoit Florentin. Son pere Gualbert, dont le nom lui demeura, étoit noble & homme de guerre : il eut deux fils, Hugues & Jean dont nous parlons. Un de leurs proches ayant été tué, le meurtrier évitoit la rencontre de toute la famille, qui, ſuivant les loix barbares, avoit droit de venger cette mort. Jean allant un jour à Florence avec ſes écuyers, rencontra ce meurtrier dans un chemin ſi étroit, qu'il étoit impoſſible de ſe détourner l'un de l'autre. Le coupable le voyant venir de loin, deſeſpera de ſa vie; & deſcendant auſſi-tôt de cheval, il ſe jetta par terre ſur le viſage, les mains étenduës en croix, & attendoit ainſi la mort. Jean en fut touché, & par reſpect pour la croix qu'il repreſentoit par ſa poſture, il reſolut de lui pardonner. Il lui dit donc de ſe lever ſans rien craindre, & l'aſſura que deſormais il pouvoit aller librement où il voudroit. Jean vint enſuite à l'Egliſe de ſaint Miniat, & y étant entré pour prier, il vit

Digitized by Google

AN.1063. le haut de la croix s'incliner vers lui, comme pour le remercier de ce qu'à ſa conſideration il avoit pardonné à ſon ennemi. On garda cette croix dans le monaſtere de ſaint Miniat, & on la montre encore à Florence.

Jean touché de ce miracle, commença à penſer ſerieuſement à quitter le monde, & ſe donner tout à Dieu; & quand il fut arrivé près de Florence, il y envoya ſes gens preparer le logis, & retourna ſur ſes pas à ſaint Miniat, où étant deſcendu de cheval, il demanda l'Abbé, & le pria de l'aider dans ſon deſſein, lui declarant le miracle de la croix. L'Abbé lui conſeilla de quitter le monde, mais pour l'éprouver il lui repreſenta les rigueurs de la vie monaſtique, & combien il étoit difficile d'en ſouffrir la pauvreté dans la fleur & la force de la jeuneſſe. Cependant un de ſes gens voyant qu'il ne venoit point à Florence, retourna à la maiſon, & dit au pere ce qui s'étoit paſſé. Celui-ci fort allarmé vint à Florence, cherchant par tout ſon fils : il alla auſſi à ſaint Miniat, & ſçachant qu'il y étoit & qu'il vouloit prendre l'habit monaſtique, il pria l'Abbé de le lui amener. Jean ne voulut point paroître devant ſon pere, ſçachant bien qu'il ne le demandoit que pour le tirer du monaſtere; & tandis que Gualbert crioit & menaçoit ſi on ne lui rendoit ſon fils, le jeune homme dit en lui-même : De qui puis-je plus dignement recevoir le ſaint habit que de l'autel, où on offre le ſang de JESUS-CHRIST? Alors trouvant à l'écart la cuculle d'un des moines, il la porta promptement à l'Egliſe, la mit ſur l'autel avec reſpect, & après s'être coupé les cheveux, il s'en revêtit avec joye. Tous les moines admirerent ſa foi; & l'Abbé étant entré & le voyant aſſis avec les autres, fit auſſi entrer ſon pere. D'abord qu'il vit ſon fils en cet état, il cria, dé-

déchira ſes habits, ſe frappa la poitrine, s'égratigna le viſage, & paroiſſoit hors de ſon bon ſens. Enfin l'Abbé, les moines & ſon fils même, lui parlerent ſi efficacement, qu'il revint à lui, donna ſa benediction à ſon fils, & l'exhorta à s'avancer dans la vertu. AN. 1063.

Il y fit un tel progrés, que quelque tems après l'Abbé étant mort, tous les moines unanimement l'élurent pour lui ſucceder; mais il le refuſa: & enſuite l'amour de la ſolitude & le deſir d'une plus grande perfection, le fit ſortir de ſaint Miniat avec un autre moine. Ayant paſſé en divers lieux, ils vinrent à Camaldoli & y demeurerent aſſez long-tems. Le Prieur voulut engager Jean Gualbert à prendre les ordres & promettre la ſtabilité en ce lieu-là; mais il le refuſa, parce que ſon attrait étoit pour la vie cœnobitique, ſelon la regle de ſaint Benoît, & les Camaldules menent la vie éremitique.

IV. Fondation de Vallombreuſe. *Mabill. Iter Ital. n. 16. p. 183.*

Delà il revint avec ſon compagnon à Vallombreuſe, lieu ainſi nommé, parce que c'eſt une vallée ombragée par les forêts de ſapins qui couvrent les montagnes voiſines. Ce lieu ſitué dans l'Apennin à demie journée de Florence plut à Jean Gualbert; il s'y arrêta, & ſa reputation s'étendant peu à peu, il lui vint de divers endroits pluſieurs diſciples tant laïques que clercs; même pluſieurs moines du monaſtere de ſaint Miniat qu'il avoit quitté. Jean leur faiſoit obſerver exactement la regle de ſaint Benoît, particulierement pour l'épreuve des novices: il avoit une grace particuliere pour connoître à la premiere vûë ceux qui ſe preſentoient avec un deſir ſincere de ſe convertir, & recevoit plus volontiers des pauvres que des riches. Itta Abbeſſe de ſaint Hillare, à qui appartenoit le lieu où ils s'étoient établis, leur envoya quelque ſecours de vivres & de livres; &

AN. 1063. enfin leur donna le lieu même nommé Belle-eau & d'autres terres plus éloignées. Quelque tems après l'Empereur Conrad étant à Florence, & ayant oüi parler de ce monaſtere, envoya Rodolfe Evêque de Paderborn pour en dédier l'Egliſe; car le ſiege de Fieſole, dans le dioceſe duquel étoit Vallombreuſe, ſe trouvoit vacant. C'eſt ce qui paroît par l'acte de la donation de l'Abbeſſe, daté de l'an 1039.

Le monaſtere de Vallombreuſe étant ainſi formé, Jean en fut élû Abbé, malgré ſa reſiſtance, qui fut extrême. Il s'appliqua à faire obſerver la regle à la rigueur, principalement quant à la clôture des moines; & les fit habiller d'une étoffe brune & groſſiere, faite de la laine blanche & noire de leurs brebis mêlée enſemble. Outre les moines il reçut des laïques, ou freres convers, qui menoient la même vie, & ne differoient que par l'habit & le ſilence, qu'ils ne pouvoient garder ſi exactement, étant occupez aux travaux du dehors. C'eſt le premier exemple que l'on trouve de freres lais ou convers, diſtinguez par état des moines du chœur, qui dès-lors étoient clercs pour la plûpart, ou propres à le devenir. L'Abbé Jean avoit un tel reſpect pour les ſaints ordres, qu'il ne permettoit à aucun de ſes moines d'en faire les fonctions, ſi avant ſa converſion il avoit été ſimoniaque, concubinaire, ou coupable de quelque autre crime. Pour lui il n'oſoit ouvrir les portes de l'Egliſe, ſi un clerc ne les ouvroit le premier.

Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 90.

Pluſieurs perſonnes nobles lui offroient des places pour bâtir de nouveaux monaſteres: pluſieurs le prioient d'en reformer d'anciens. Ainſi il fonda de nouveau ſaint Salvi près de Florence, & reforma Paſſignan près de Siene, où il reçut en paſſant le Pape Leon IX. avec ſa ſuite.

te. Un jour ſes moines manquant de vivres, il fit tuer un mouton pour leur diſtribuer avec trois pains qui reſtoient : mais ils ne voulurent point toucher à la viande, ſe contentant chacun d'un petit morceau de pain ; & le lendemain on leur amena des ânes chargez de bled & de farine, ſuivant la prediction de l'Abbé. Une autre fois il fit tuer un bœuf en pareille occaſion, aimant mieux donner de la chair à ſes moines que les laiſſer mourir de faim : mais ils n'y toucherent point, & Dieu pourvût encore à leur beſoin. L'exemple de Jean Gualbert & ſes exhortations convertirent pluſieurs clercs, qui laiſſant leurs femmes & leurs concubines, commencerent à s'aſſembler près des Egliſes & à vivre en commun. Il fit auſſi bâtir pluſieurs hôpitaux & reparer pluſieurs anciennes Egliſes. AN. 1063.

Etant un jour allé viſiter Muſcetan un de ſes monaſteres, il en trouva les bâtimens trop grands & trop beaux ; & aïant appellé Rodolfe qui en étoit Abbé, il lui dit d'un viſage très-ſerein : Vous avez ici bâti des palais à vôtre gré, & y avez emploïé des ſommes qui auroient ſervi à ſoulager un grand nombre de pauvres. Puis ſe tournant vers un petit ruiſſeau qui couloit auprès, il dit : Dieu tout-puiſſant, vengez-moi promptement par ce ruiſſeau de cet énorme édifice. Il s'en alla, & auſſi-tôt le ruiſſeau commença à s'enfler, & tombant de la montagne avec impetuoſité, il entraîna des roches & des arbres qui ruinerent le bâtiment de fond en comble. L'Abbé épouvanté voulut changer le monaſtere de place ; mais le ſaint homme l'en empêcha, & l'aſſura que ce ruiſſeau ne leur feroit plus de mal, ce qui arriva. Une autre fois aïant appris, que dans un de ſes monaſteres on avoit reçû un homme qui y avoit donné tout ſon bien au préjudice de ſes heri-

AN.1063. tiers; il y alla auſſi-tôt, & demanda à l'Abbé l'acte de la donation. L'aïant pris il le mit en pieces, & dit avec beaucoup d'émotion : Dieu tout-puiſſant, & vous ſaint Pierre Prince des Apôtres, vengez-moi de ce monaſtere. Auſſi-tôt il ſe retira en colere. Il n'étoit pas loin quand le feu prit au monaſtere & en brûla la plus grande partie : mais le ſaint homme ne daigna pas même ſe retourner pour le regarder. On raconte de lui pluſieurs autres miracles ; mais
c. 36. ceux-ci m'ont paru les plus édifians. Un clerc qui étoit fort riche vendit tout ſon bien, & apporta au ſaint Abbé une grande partie de l'argent ; mais il lui dit : Tant que vous en garderez un denier, vous ne pouvez être de mes amis. Le clerc diſtribua tout aux pauvres & revint trouver l'Abbé, qui le reçut.

Comme il étoit à Vallombreuſe, le Pape
c. 42. Etienne IX. paſſant là auprès, l'envoya prier de le venir trouver. Jean qui étoit conſiderablement malade s'en excuſa ; & le Pape renvoya lui dire, que s'il ne pouvoit venir autrement, il ſe fît apporter ſur ſon lit. Le ſaint homme entra dans l'Egliſe, & pria Dieu de lui donner quelque expedient pour éviter ſans ſcandale d'aller trouver le Pape. Comme il ſe faiſoit porter ſur ſon lit, il vint un grand orage de vent & de pluye. Ce que voyant les envoyez du Pape, ils le firent retourner au monaſtere ; & le Pape l'ayant appris dit : C'eſt un Saint, je ne veux plus qu'il vienne, qu'il demeure dans ſon monaſtere, & qu'il prie Dieu pour moi & pour
c. 54 l'Egliſe. L'Archidiacre Hildebrand voulant un jour lui faire des reproches, oublia ce qu'il avoit preparé pour lui dire ; & depuis ce jour ils furent amis intimes. Tel étoit ſaint Jean Gualbert fondateur de la congregation de Vallombreuſe, qui ſubſiſte encore en Italie.

Ses

Ses diſciples allerent donc à Rome accuſer Pierre Evêque de Florence, dans le concile qui s'y tint en 1063. par le Pape Alexandre II. & plus de cent Evêques. Les moines y dénoncerent publiquement l'Evêque comme ſimoniaque & heretique, declarant qu'ils étoient prêts à entrer dans un feu pour le prouver : mais le Pape ne voulut ni dépoſer l'Evêque, ni accorder aux moines l'épreuve du feu. Car la plus grande partie des Evêques favoriſoit celui de Florence : mais l'Archidiacre Hildebrand prenoit le parti des moines.

AN. 1063. V. Concile de Rome. *to. 9. conc. p. 1175. vita Jo. Gualb. c. 62.*

Ce fut peut-être à cette occaſion que le Pape Alexandre fit une conſtitution adreſſée au clergé & au peuple de Florence, où il dit : Suivant le concile de Calcedoine, nous ordonnons aux moines, quelque vertueux qu'ils ſoient, de demeurer dans leur cloître conformément à la regle de ſaint Benoît : nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux & les villes; & ſi quelqu'un veut prendre leur habit pour le ſalut de ſon ame, il pourra les conſulter, mais dans leurs cloîtres.

to. 9. conc. p. 1155. 16. q. 1. c. Juxtà.

Ce concile de Rome fit douze canons, que le Pape adreſſa à tous les Evêques, le clergé & le peuple, leur en ordonnant l'execution. Ils regardent principalement la ſimonie, & ſont les mêmes preſque mot pour mot du concile tenu à Rome en 1059. par le Pape Nicolas II. Le plus remarquable eſt le quatriéme, que l'on croit être le fondement de l'inſtitution des chanoines reguliers. Il eſt conçû en ces termes : Nous ordonnons que les prêtres & les diacres, qui obéiſſant à nos prédeceſſeurs, garderont la continence, mangent & dorment enſemble près des Egliſes, pour leſquelles ils ſont ordonnez, comme doivent faire des clercs religieux, & qu'ils ayent en commun tout ce qui leur vient

Sup. lib. LX n. 30.

AN. 1063. de l'Egliſe. Et nous les exhortons à faire tout leur poſſible pour parvenir à la vie commune apoſtolique.

VI. Chanoines regu iers. *Opuſc. XXIV.*

Un écrit de Pierre Damien adreſſé au Pape Alexandre II. l'excita ſans doute à faire cette ordonnance. Le but de cet écrit eſt de montrer, que les chanoines ne doivent rien avoir en propre, & il le prouve principalement par l'autorité de ſaint Auguſtin, dans les ſermons de la vie commune, qui ont ſervi de fondement à la regle des chanoines. Car ce ſaint Docteur y dit expreſſément, qu'il ne veut garder dans la communauté des clercs qui vivent avec lui, que ceux qui n'auront rien en propre. Les chanoines ſe défendoient par leur regle, qui étoit celle d'Aix-la-Chapelle, dreſſée & approuvée en 816. à la pourſuite de l'Empereur Loüis le débonnaire. Car cette regle leur permet d'avoir des biens en propre, ſoit de leur patrimoine, ſoit des oblations, ou des autres revenus de l'Egliſe. Mais Pierre Damien dit, qu'il n'approuve cette regle, qu'entant qu'elle s'accorde avec les ſaints Docteurs de l'Egliſe, & que dans le reſte il la rejette avec mépris. Il l'approuve en ce qu'elle dit, que les clercs doivent ſe contenter de la nourriture & du vêtement : mais il la traite d'abſurde, en ce qu'elle leur accorde de plus leur part des oblations ; & prétend qu'elle ſe contredit, en leur donnant du ſuperflu, après les avoir reduits au neceſſaire.

Sup. lib. XXIV. n. 40. 41. *Aug. ſerm.* 355. 356. c. 3. *Sup. lib. XLVI. n* 23. *cons. Aquiſgr. c.* 115. 120. *to. 7. con. p.* 1389.

c. 4. Il remonte enſuite à l'origine de la vie commune, qui eſt l'exemple des Chrétiens de Jeruſalem rapporté dans les actes des Apôtres, & ajoûte : Qu'un clerc qui garde ſon bien, ne ſuit pas le conſeil de la perfection évangelique ; & que ſi après l'avoir quitté il veut profiter du bien de l'Egliſe, ce n'eſt pas mépriſer les richeſſes, mais les chercher. Il remarque les in-

Act. IV. 31. 32. *Luc. XII.* 33.

inconveniens de la proprieté, qui rend les clercs deſobéiſſans à leur Evêque, ſoumis aux ſeculiers, & moins propres au miniſtere de la parole. Il conclut en exhortant le Pape à reprimer cet abus. AN. 1063.

Dès la fin du dixiéme ſiecle, pluſieurs chapitres de cathedrales & pluſieurs abbayes de chanoines avoient repris la vie commune par les ſoins de leurs Evêques; comme l'Egliſe du Pui, celle de Troyes & de celle d'Apt vers 990. Maſcon en 1010. Angouleſme en 1027. Auſch en 1040. Maguelone en 1054. l'abbaye de Dorat en 987. ſaint Ambroiſe de Bourges en 1012. Sancere en 1025. Epernal en 1032. ſaint Sauveur de Melun en 1047. mais ces reformes n'étoient que ſuivant la regle d'Aix-la-Chapelle. Depuis le concile de Rome & l'an 1063, on pouſſa la reforme des chanoines juſques à l'excluſion de toute proprieté, les rendant en ce point conformes aux moines. Ceux qui embraſſerent cette reforme, furent nommez chanoines religieux ou chanoines reguliers, & ce dernier nom leur eſt demeuré. *Moulinet. Reſl.* 1. p. 24.

VII. Concile de Châlon.

Hugues Abbé de Clugni vint à ce concile de Rome, & ſe plaignit de la violence de Drogon Evêque de Mâcon, qui à la perſuaſion de ſes domeſtiques, principalement de ſes clercs, pretendoit établir ſa juriſdiction ſur le monaſtere de Clugni. Il y vint donc cette année 1063. accompagné de gens armez pour prêcher dans l'Egliſe de ſaint Mayeul, ſe diſant autoriſé par le jugement d'un concile. C'étoit apparemment celui d'Anſe tenu en 1025. qui avoit ajugé à Goſlin Evêque de Mâcon, le droit d'ordonner les moines de Clugni. L'Evêque Drogon pretendoit donc maintenir ſa juriſdiction ſur ce monaſtere, non comme un droit nouveau, mais comme une ancienne poſſeſſion; toutefois *Bibl. Cluniac. p.* 509. *to.* 9. *conc. p.* 1177. *to.* 9. *p.* 859. *Sup. lib. LIX. n.* 7.

Digitized by Google

AN. 1063. il trouva une telle reſiſtance, qu'il ne put entrer dans l'Egliſe.

Cette entrepriſe fut le ſujet de la plainte que l'Abbé Hugues forma devant le concile de Rome. Pluſieurs en furent touchez, & témoignerent s'intereſſer pour la liberté d'un monaſtere ſi celebre; & Pierre Damien entre les autres alla juſques à s'offrir à faire pour ce ſujet le voyage de Clugni, dans un âge fort avancé. Ce n'eſt pas qu'il n'eût grande repugnance à quitter ſa chere ſolitude de Fontavellane, mais l'Abbé Hugues lui promit qu'il ſeroit de retour au premier d'Août; & toutefois il ne put être en Italie qu'à la fin d'Octobre. Il vint donc en France en qualité de legat du ſaint Siege, & aſſembla un concile à Châlon ſur Saone, où il corrigea pluſieurs abus par l'autorité des canons, & jugea la cauſe du monaſtere de Clugni, qui étoit le principal ſujet de ſon voyage.

Pet. Dam. lib. VI. epiſt. 2. 5.

On lut en preſence de tout le concile la charte de la fondation du monaſtere faite par Guillaume Duc d'Aquitaine en 910. qui ne laiſſe aucun droit ſur cette maiſon, à aucun homme ni à aucune Egliſe, excepté au Pape ſeul. On lut auſſi les privileges des Papes pour la protection & la liberté perpetuelle de ce monaſtere. On demanda à tous les Evêques s'ils conſentoient à l'execution de ces privileges; & ils declarerent qu'ils l'ordonnoient; non ſeulement par une acclamation commune, mais chacun par un ſuffrage particulier, même l'Evêque de Mâcon comme les autres. Il avoit excommunié les moines de Clugni, mais ſous condition, en cette forme: S'il y a dans ce monaſtere des perſonnes de ma juriſdiction qu'il me ſoit permis d'excommunier, je les excommunie. On prétendit toutefois qu'il avoit contrevenu aux privileges des Papes, qui défendoient ſous peine d'ana-

Sup. lib. LIV. n. 45.

Digitized by Google

d'anathême à quelqu'Evêque que ce fût de porter une ſentence d'excommunication contre les moines de Clugni. Et quoique l'Evêque de Mâcon ſoûtînt qu'il n'avoit point eu connoiſſance de ces privileges, le concile ne laiſſa pas de l'obliger à faire un ſerment ſur les Evangiles, par lequel il diſoit : Quand je vins à Clugni avec émotion, je ne le fis pas au mépris du ſaint Siege, ni du Pape Alexandre ; & je n'avois pas une entiere connoiſſance des privileges qui viennent d'être lûs. Après lui quatre clercs de ſon Egliſe firent le même ſerment : mais le légat en diſpenſa deux autres qui devoient auſſi le faire. Auſſi-tôt l'Evêque de Mâcon ſe proſterna ſur le pavé, demanda pardon, confeſſant qu'il avoit peché, & reçut une penitence de ſept jours, pendant leſquels il devoit jeûner au pain & à l'eau. AN. 1063.

Le lendemain, à l'inſtante pourſuite de ſes clercs, il demanda qu'on lût auſſi dans le concile le privilege accordé autrefois à ſon Egliſe par le Pape Agapit. Mais on n'y trouva rien outre le droit commun de toutes les Egliſes : & tous les Evêques du concile jugerent qu'il n'y avoit point eu de raiſon de le lire, parce qu'il ne dérogeoit en rien aux privileges du monaſtere lûs le jour précedent. Ainſi la liberté de Clugni fut confirmée, & le differend entre l'Evêque de Mâcon & l'Abbé entierement terminé.

VIII. Lettres d'Alexandre II. *Epiſt.* 21. *to.* 9. *conc. p.* 1131.

La legation de Pierre Damien s'étendoit par toute la France, comme il paroît par la lettre du Pape Alexandre adreſſée aux cinq Archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthelemi de Tours, Aymon de Bourges & Goſcelin de Bourdeaux. Le Pape leur ordonne de recevoir Pierre comme lui-même, & d'obéir à ſes jugemens, ſous peine d'encourir la diſ-

An. 1063. grace du ſaint Siege. Par une autre lettre à l'Archevêque de Reims en particulier, il paroît que Harderic Evêque d'Orleans avoit été accuſé de ſimonie au concile de Châlon, & pour couvrir ſon crime avoit trompé Pierre Damien par un faux ſerment. Enſuite il refuſa d'obéïr aux lettres, par leſquelles le Pape l'appelloit pour en rendre compte. C'eſt pourquoi le Pape ordonna à l'Archevêque de Sens de l'excommunier, & exhorta l'Archevêque de Reims à l'aider en cette affaire. Il le remercia en même tems d'avoir concouru à chaſſer du ſiege de Chartres un uſurpateur intrus par ſimonie, & d'avoir conſeillé au Roi Philippe
ep. 22. de mettre à ſa place un digne ſujet. Dans une autre lettre il lui ordonne d'anathematiſer Renaud, qui avoit envahi par ſimonie l'abbaye de ſaint Medard, & avoit été condamné en concile par Pierre Damien & par lui; ce qui montre, ou que Gervais aſſiſta au concile de Mâcon, ou que Pierre Damien en tint pluſieurs pendant cette legation en France.

Vers le tems du concile de Rome, le Pape Alexandre réunit les deux Egliſes de Dioclée &
p. 4. d'Antibari en Epire. Dioclée étoit métropole depuis environ deux cens ans : mais aïant été ruinée, les Archevêques s'étoient retirez à Antibari ville forte dans la même Province. Pierre rempliſſoit alors ce ſiege, & ce fut à ſa priere que le Pape fit cette réunion. Il donne à l'Archevêque autorité ſur tous les monaſteres de Latins, de Grecs & de Sclaves : car la province étoit mêlée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium, & le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie & l'Eſclavonie. La bulle eſt datée du dix-huitiéme de Mars la ſeconde année du pontificat d'Alexandre, qui eſt l'an 1063.

La

La même année il arriva un grand ſcandale à Goſlar en Saxe, reſidence ordinaire du Roi. C'étoit une coûtume établie depuis long-tems, que dans les aſſemblées d'Evêques l'Abbé de Fulde étoit aſſis le plus proche de l'Archevêque de Mayence : mais Hecilon Evêque d'Hildesheim prétendoit, que dans ſon dioceſe où étoit Goſlar, perſonne ne devoit le preceder que l'Archevêque. Il étoit animé tant par ſes richeſſes plus grandes que celles de ſes prédeceſſeurs, que par le bas âge du Roi, pendant lequel on faiſoit tout impunément. La querelle commença dès le jour de Noël 1062. comme on plaçoit les ſieges des Evêques pour les vêpres. Les valets de chambre de l'Evêque d'Hildesheim & ceux de Viderad Abbé de Fulde en vinſent des injures aux coups de poing ; & auroient tiré les épées, ſi Otton Duc de Baviere, oncle du Roi & protecteur de l'Abbé, n'eût interpoſé ſon autorité.

AN. 1063. IX. Combat dans l'Egliſe à Goſlar. *Lamb. an.* 1063.

Mais à la Pentecôte de l'année ſuivante 1063. au même lieu de Goſlar, & à la même occaſion de placer les ſieges pour vêpres, la querelle ſe renouvella, non plus par hazard comme la premiere fois, mais de deſſein prémedité. Car l'Evêque d'Hildesheim, piqué de l'affront qu'il avoit reçû, avoit caché derriere l'autel le Comte Ecbert avec des gentils-hommes bien armez, qui, au bruit que firent les valets de chambre, accoururent auſſi-tôt, pouſſerent à coups de poing & de bâton les gens de l'Abbé de Fulde, & dans la premiere ſurpriſe les chaſſerent aiſément du ſanctuaire. Ceux-ci crierent aux armes, & leurs camarades en aïant pris, vinrent en troupe ſe jetter dans l'Egliſe au milieu du chœur & du clergé qui chantoit, & fraperent à grands coups d'épée.

Alors commença un combat furieux : l'Egliſe

An. 1063. gliſe ne retentit plus que de cris menaçans ou de voix plaintives : on voyoit couler des ruiſſeaux de ſang & maſſacrer des hommes juſques ſur l'autel. L'Evêque d'Hildesheim s'étant ſaiſi d'un lieu élevé encourageoit les ſiens au combat, les exhortant à n'être point retenus par le reſpect du lieu, puiſqu'ils agiſſoient par ſon ordre. Le jeune Roi, qui étoit preſent, crioit de ſon côté pour retenir le peuple, mais on ne l'écoutoit pas. Enfin ſes ſerviteurs lui conſeillerent de ſonger lui-même à la ſûreté de ſa perſonne, & à grande peine put-il percer la foule pour ſe ſauver dans ſon palais. Les gens de l'Evêque qui étoient venus preparez au combat eurent l'avantage, & ceux de l'Abbé qui avoient été ſurpris furent chaſſez de l'Egliſe dont on ferma auſſi-tôt les portes. Les gens de Fulde s'étant raſſurez & raſſemblez, ſe rangerent en bataille dans le parvis, pour attaquer leurs ennemis au ſortir de l'Egliſe : mais la nuit termina le combat.

Le lendemain l'affaire fut examinée avec beaucoup de ſeverité ; mais le Comte Ecbert ſe juſtifia facilement par ſon crédit auprès du Roi, dont il étoit couſin germain : tout le poids de l'accuſation tomba ſur l'Abbé de Fulde. On ſoûtenoit qu'il étoit la ſeule cauſe du deſordre ; qu'il étoit venu à deſſein de troubler la cour, puiſqu'il avoit amené une ſi grande ſuite & des gens ſi bien armez. Sa profeſſion même & le nom de moine, odieux en cette cour, lui nuiſoit ; & il eût été privé de ſon abbaye, s'il ne ſe fût ſauvé à force d'argent, aux dépens du monaſtere, dont il épuiſa les tréſors en cette occaſion. Cependant l'Evêque d'Hildesheim excommunia tous ceux qui s'étoient déclarez contre lui, tant morts que vivans. L'Abbé de Fulde retourné chez lui, eut à ſoûtenir une violente rebellion

bellion de ſes moines irritez depuis long-tems. Elle alla ſi loin, que pluſieurs ſortirent en proceſſion pour aller porter leurs plaintes au Roi, & l'Abbé ne les ſoumit que par la force du bras ſeculier. AN. 1063.

X. Egliſes d'Allemagne. *Lamb.*

L'éducation du jeune Roi Henri & le gouvernement de l'Etat étoit entre les mains des Evêques, dont les plus diſtinguez étoient Sigefroi Archevêque de Mayence & Annon de Cologne. Ils joignirent à eux Adalbert de Brême, tant pour ſa naiſſance & ſon âge, que pour la dignité de ſon ſiege. Mais en peu de tems il gagna tellement l'eſprit du Roi, par ſon aſſiduité à lui parler, ſes complaiſances & ſes flateries, qu'il prit le deſſus ſur tous les autres Prelats, & gouvernoit preſque abſolument le roïaume. Il étoit ſecondé par le Comte Vernher jeune homme emporté. Eux deux diſpoſoient de tout : c'étoit d'eux que l'on achetoit les évêchez, les abbayes & toutes les dignitez eccleſiaſtiques & ſeculieres, le merite étoit inutile ſi on ne leur faiſoit de riches preſens.

Ils étoient un peu plus retenus à l'égard des Evêques & des Ducs : mais comme ils ne craignoient point les Abbez, ils ne les épargnoient point; prétendant que le Roi n'avoit pas moins de pouvoir ſur eux, que ſur ſes fermiers & ſes receveurs. Ils commencerent par diſtribuer à leurs partiſans pluſieurs terres des monaſteres mêmes, ſe les faiſant donner par le Roi, qui ne leur pouvoit rien refuſer. L'Archevêque de Brême en prit deux pour ſa part Loresheim & Corbie en Saxe; & pour détourner l'envie, il en fit donner deux à l'Archevêque de Cologne, un à celui de Mayence, ſçavoir Selingſtat, Altaha à Otton Duc de Baviere, & Kempten à Rodolfe Duc de Souabe.

XI. Concile de Mantouë.

L'antipape Cadaloüs ſe ſoûtenoit toûjours, & il

AN. 1063. il avoit même attiré à ſon parti Godefroi Duc de Lorraine & de Toſcane, qui d'abord lui avoit reſiſté vigoureuſement & l'avoit chaſſé de devant Rome. Pierre Damien l'ayant appris, lui en écrivit une lettre très-forte, le preſſant de reconnoître ſa faute & de revenir à l'obéïſſance du Pape Alexandre. Il écrivit auſſi ſur ce ſujet au jeune Roi Henri, ſe plaignant de ſes miniſtres, qui ſembloient tantôt reconnoître le vrai Pape, tantôt prendre le parti de l'antipape. En cette lettre il parle ainſi des deux puiſſances la royale & la ſacerdotale : Comme elles ſont unies en JESUS-CHRIST, elles ont auſſi une alliance mutuelle dans le peuple chrétien, chacune a beſoin de l'autre : le ſacerdoce eſt protegé par la royauté, & la royauté appuyée ſur la ſainteté du ſacerdoce. Le Roi porte l'épée pour s'oppoſer aux ennemis de l'Egliſe; le Pontife veille & prie pour rendre Dieu propice au Roi & au peuple. L'un doit terminer par la juſtice les affaires terreſtres, l'autre doit nourrir les peuples affamez de la doctrine celeſte. L'un eſt établi pour reprimer les méchans par l'autorité des loix ; l'autre a reçû les clefs pour uſer ou de la ſeverité des canons ou de l'indulgence de l'Egliſe. Pierre Damien écrivit auſſi ſur ce ſujet à Annon Archevêque de Cologne dont il connoiſſoit le crédit auprès du Roi, le priant de procurer au plûtôt la tenuë d'un concile univerſel, pour reprimer l'inſolence de Cadaloüs & finir le ſchiſme.

Sup. lib. LX. n. 46.

Lib. VII. ep. 10.

Ibid. epiſt. 3.

Lib. III. ep. 6.

Lamb. an. 1064. On ſçavoit à la Cour de Saxe, que les Romains étoient toûjours mal contens de ce que le Roi avoit voulu faire Cadaloüs Pape ſans les conſulter; & ils ſembloient diſpoſez à ſe revolter pour ce ſujet. C'eſt pourquoi la cour jugea à propos d'envoyer à Rome Annon Archevêque de Cologne. Il quitta donc les affaires d'Allemagne,

Geſta Pontif. ap. Baron. an. 1064.

Digitized by Google

gne, entra en Lombardie, & traverſant la Toſcane, ſe rendit promptement à Rome. Le Pape le reçut humainement, & l'Archevêque lui dit avec douceur & modeſtie : Mon frere Alexandre, comment avez-vous reçû le pontificat ſans l'ordre & le conſentement du Roi mon maître? Car les Rois ſont depuis long-tems en poſſeſſion inconteſtable de ce droit ; & commençant par les patrices & les Empereurs, il nomma ceux, par l'ordre & le conſentement deſquels pluſieurs Papes étoient entrez dans le ſaint Siege : mais l'Archidiacre Hildebrand & les Evêques cardinaux, dirent à l'Archevêque de Cologne : Soyez fermément perſuadé, que ſelon les canons, les Rois n'ont aucun droit à l'élection des Papes ; & ils rapporterent pluſieurs decrets des Peres, entre autres celui de Nicolas II. ſouſcrit de cent treize Evêques. Enfin après pluſieurs conteſtations, l'Archevêque de Cologne demeura ſi bien convaincu, diſent les Romains, qu'il n'avoit rien de raiſonnable à leur oppoſer. Mais il pria le Pape de vouloir bien celebrer un concile en Lombardie pour y montrer la juſtice de ſon élection. Le Pape prétendoit que cette propoſition étoit nouvelle & contraire à ſa dignité ; toutefois conſiderant le malheur du tems, il convoqua le concile à Mantouë.

AN. 1064.

Sup. lib. LX. n. 30.

Il voulut que Pierre Damien y aſſiſtât, & pour cet effet il lui ordonna de venir à Rome : mais Pierre déja vieux & attaché à ſon deſert de Fontavellané, s'en excuſa, & promit ſeulement d'aller à Mantouë. Le tems marqué étant venu, le Pape Alexandre s'y rendit avec les Evêques & les Cardinaux. Tous les Evêques de Lombardie s'y trouverent, hors Cadaloüs, quoique l'Archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile le Pape Alexandre ſe purgea par ſerment de la ſimonie dont il étoit accu-

Petr. lib. I. epiſt. 16.

Geſta pontif.

Sigeb. an. 1067.

Digitized by Google

An. 1064. accuſé, & prouva par de ſi bonnes raiſons la validité de ſon élection, qu'il ſe reconcilia les Evêques de Lombardie, qui lui avoient été oppoſez. Au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme ſimoniaque.

Lamb. Geſta pont. Il ne ſe rendit pas néanmoins, mais après que l'Archevêque de Cologne fut parti, il vint à Rome une ſeconde fois en cachete; & ayant gagné les capitaines, & diſtribué de l'argent aux ſoldats, il entra de nuit dans la cité Leonine, & s'empara de l'Egliſe de ſaint Pierre. Le matin le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à ſaint Pierre, ce qui épouvanta tellement les ſoldats qui étoient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnerent tous & ſe cacherent dans des caves & d'autres lieux. Alors Cencius fils du prefet, méchant homme, vint au ſecours de Cadaloüs, le reçut dans le château Saint Ange, & lui promit par ſerment de le défendre. Il y demeura deux ans aſſiegé par les ſerviteurs du Pape Alexandre, & n'en ſortit qu'en ſe rachetant de Cencius moïennant trois cens livres d'argent. Il ſe retira lui troiſiéme en cachete, parmi les pelerins, pauvre & dépoüillé de tout; & arriva au mont Bardon, puis au bourg de Barette. Durant le peu de *Lambert.* tems qu'il ſurvêcut, il continua toûjours de ſe porter pour Pape legitime ſous le nom d'Honorius II. & de traiter Alexandre d'Antipape, faiſant des ordinations, & envoyant ſes decrets & ſes lettres aux Egliſes.

Geſta pontif. Hugues le Blanc, qui avoit été fait Cardinal par Leon IX. homme ſeditieux & double, s'étoit attaché à Cadaloüs, & avoit ſouffert beaucoup de maux ſous lui: enfin il demanda pardon au Pape Alexandre, & l'obtint après une *24. q. 1. audiv.* ſatisfaction convenable. Mais Henri Archevêque de Ravenne, perſiſta au moins quelque tems dans

dans le ſchiſme, & étant excommunié, loin de demander l'abſolution, il excommunioit les autres. AN. 1064.

XII. Pelerinage à Jeruſalem. *Lamb. an.* 1064.

Pendant l'automne de l'année 1064. une grande troupe de pelerins partit d'Allemagne pour aller à Jeruſalem, ayant à leur tête Sigefroi Archevêque de Mayence, Gunther Evêque de Bamberg, Otton de Ratisbone, Guillaume d'Utrecht & pluſieurs autres perſonnages conſiderables : toute la troupe étoit d'environ ſept mille hommes. Etant arrivez à C. P. ils ſaluerent l'Empereur Conſtantin Ducas qui regnoit depuis quatre ans : ils virent ſainte Sophie & baiſerent une infinité de reliquaires. Mais ayant paſſé la Lycie, & étant entrez ſur les terres des Muſulmans, ils furent attaquez par des voleurs Arabes. Leurs richeſſes qu'ils affectoient de montrer dans leurs habits & dans leurs équipages leur attirerent ce malheur. Car les habitans tant des villes que de la campagne s'amaſſoient à grandes troupes pour voir ces étrangers, & de l'admiration ils paſſoient au deſir de profiter de leurs dépoüilles. *Sigeb. an.* 1065. *Sup. lib. LX. n.* 39. *Lambert. an.* 1065.

Celui qui s'attiroit le plus de ſpectateurs étoit Gunther Evêque de Bamberg. Il étoit dans la fleur de ſon âge, de ſi belle taille & de ſi bonne mine, qu'on s'eſtimoit heureux de l'avoir vû. Quelquefois dans les logemens, la foule du peuple étoit ſi grande, que les autres Evêques l'obligeoient à ſe montrer au dehors, pour les délivrer de cette importunité. Il étoit très-riche, aïant un très-grand patrimoine outre les revenus de ſon évêché. Mais il avoit des qualitez bien plus eſtimables : des mœurs très-pures, beaucoup de modeſtie & d'humilité : il étoit éloquent, de bon conſeil & bien inſtruit des ſciences divines & humaines.

Les pelerins furent donc attaquez le vendredi

An. 1065. di ſaint vingt-cinquiéme de Mars de l'année 1065. par des Arabes, qui avertis de leur venuë, s'étoient aſſemblez de toutes parts en armes pour les piller. Les pelerins qui avoient auſſi des armes, voulurent d'abord ſe défendre: mais au premier choc ils furent renverſez, chargez de bleſſures & dépoüillez de tout ce qu'ils avoient. Guillaume Evêque d'Utrecht demeura demi mort, nud & eſtropié d'un bras. Les autres Chrétiens ſe défendoient à coups de pierres, que le lieu fourniſſoit abondamment, ſongeant moins à ſe ſauver qu'à differer leur mort. Toutefois ils ſe retiroient peu à peu à un village qu'ils gagnerent enfin; & les Evêques occuperent une maiſon entourée d'une muraille très-baſſe & très-foible. Les pelerins ſe défendirent ſi bien dans ce village, qu'ils arrachoient aux ennemis leurs boucliers & leurs épées, & faiſoient même des ſorties ſur eux. Ce qui fit prendre aux Arabes la reſolution de les aſſieger en forme, & de les prendre par famine, les harcelant toutefois continuellement, ce qui leur étoit facile étant environ douze mille.

Les Chrétiens ſoutinrent leurs attaques le vendredi & le ſamedi ſaint, & le jour de Pâques juſques à neuf heures du matin, ſans avoir un moment de relâche pour prendre du repos: car pour la nourriture ils n'y penſoient pas, aïant la mort devant les yeux, outre qu'ils manquoient de vivres. Comme leurs forces étoient épuiſées, un des prêtres qui étoient entre eux s'écria, qu'ils avoient tort de tenter Dieu & de ſe confier en leurs armes: que puiſqu'il avoit permis qu'ils fuſſent reduits à cette extrémité, il falloit ſe rendre, d'autant plus que les Arabes n'en vouloient pas à leur vie, mais à leur argent. Ce conſeil fut approuvé & auſſi-tôt ils demanderent par interprete à capituler.

Le

Digitized by Google

Le chef des Arabes s'avança avec dix-ſept des principaux, & entra dans l'enclos qui ſervoit de camp aux Chrétiens, laiſſant à la porte ſon fils, pour empêcher les autres d'y entrer. Quand il fut monté à la chambre où l'Archevêque de Mayence & l'Evêque de Bamberg étoient enfermez, l'Evêque le pria de prendre tout ce qu'ils avoient & les laiſſer aller. Le barbare fier de ſa victoire & irrité de leur reſiſtance dit, que ce n'étoit pas à eux à lui faire la loi, & qu'après leur avoir tout ôté, il prétendoit encore manger leur chair & boire leur ſang; & auſſi-tôt dénouant ſon turban, il le mit autour du cou de l'Evêque. Le Prelat qui étoit grave, quoique jeune & vigoureux, ne put ſouffrir cette indignité, & lui donna un ſi grand coup de poing dans le viſage qu'il le jetta ſur le carreau: criant, qu'il falloit commencer par le punir de ſon impieté, d'avoir mis ſa main profane ſur un prêtre de JESUS-CHRIST. Les autres Chrétiens vinrent au ſecours, prirent ce chef & ceux qui l'avoient accompagné, & leur lierent les mains derriere le dos ſi ferrées, que le ſang ſortoit par les ongles. Le combat recommence avec plus de violence que devant: mais les Chrétiens pour arrêter l'effort des Arabes, leur preſentoient leurs chefs liez, avec un homme l'épée à la main, prêt à leur couper la tête. AN. 1065.

En cette extremité les Chrétiens apprirent qu'il leur venoit du ſecours. Car quelques-uns d'entre eux s'étoient ſauvez à Ramla après le premier combat du vendredi; & ſur leur avis le gouverneur de la place vint avec des troupes nombreuſes pour délivrer les Chrétiens. Ils furent extremement ſurpris que des infidéles les ſecouruſſent contre d'autres infidéles: mais c'étoit apparemment des Turcs, qui depuis peu s'étoient rendus maîtres du païs. Si-tôt que les Ara-

Arabes apprirent qu'ils marchoient contre eux, ils quitterent les Chrétiens & ne ſongerent qu'à ſe ſauver eux-mêmes, en fuïant chacun de leur côté. Le gouverneur de Ramla arriva, & s'étant fait repreſenter les Arabes priſonniers, il fit aux Chrétiens de grands remerciemens, d'avoir ſi bien combattu contre ces voleurs qui ravageoient impunément le païs depuis pluſieurs années, & les fit garder pour les mener au Roi ſon maître. Enſuite ayant reçû des Chrétiens l'argent dont ils étoient convenus, il les mena chez lui, & leur donna une eſcorte pour les conduire juſques à Jeruſalem.

AN. 1065.

Ils y furent reçûs par le patriarche Sophrone, qui étoit un vieillard venerable, & conduits en proceſſion à l'Egliſe du ſaint Sepulcre, au bruit des cymbales & avec un grand luminaire, accompagnez des Syriens & des Latins. On les mena à tous les autres lieux ſaints de la ville; ils virent avec douleur les Egliſes que le Calife Fatimite Haquem avoit ruinées, & ils donnerent des ſommes conſiderables pour les rétablir. Ils auroient bien voulu voir le reſte de la terre ſainte & ſe baigner dans le Jourdain; mais les voleurs Arabes tenoient tous les chemins, & ne permettoient pas de s'éloigner de Jeruſalem. Les pelerins s'embarquerent donc ſur une flote de vaiſſeaux Genois, qui étoient arrivez au printems, & qui après avoir debité leurs marchandiſes dans les villes maritimes, avoient auſſi viſité les ſaints lieux. Ils aborderent à Brindes, s'arrêterent à Rome pour viſiter les Egliſes, puis retournerent chacun chez eux.

Ingulf. p. 904.

Sup. lib. LVIII. n. 28.

Quelques-uns paſſerent par la Hongrie, entre autres Gunther Evêque de Bamberg, qui y mourut la même année 1065. & Altman chapelain de l'Empereur, qui y reçût la nouvelle de ſon élection à l'évêché de Paſſau. Altman étoit

Vita ap. Tengnagel. p. 36.

étoit né en Saxe de parens nobles ; & après avoir étudié les arts liberaux, la philoſophie & la theologie, il fut chanoine de l'Egliſe de Paderborn, & choiſi pour en gouverner les écoles, comme il fit pendant pluſieurs années. Sa reputation l'ayant fait connoître à la cour, il fut prévôt du chapitre d'Aix-la-Chapelle, & ſervit dans le palais près l'Empereur Henri le noir. Après la mort de ce Prince il ne ſervit pas moins utilement l'Imperatrice Agnés ſa veuve, dans les troubles qui agiterent l'Allemagne. Depuis qu'il fut parti pour le pelerinage de la terre ſainte, Egelbert Evêque de Paſſau mourut ; & l'Imperatrice Agnès, du conſentement des grands, nomma Altman pour lui ſucceder. Le clergé & le peuple y applaudit, & ce choix fut generalement approuvé. On envoïa donc au devant de lui juſques en Hongrie des perſonnes conſiderables lui porter l'anneau & le bâton paſtoral ; & peu de tems après il fut ſacré par Gebehard Archevêque de Salsbourg ſon ancien ami.

AN. 1065.

Lamb. an. 1065 p. 174. Bertold. 1064.

XIII. Commencement des Turcs Seljoudiques.

Les Turcs qui s'étoient rendus puiſſans en Orient depuis quelques années, étoient les Seljoudiques ainſi nommez de Seljouc fils de Decac le premier de cette famille qui ſe fit Muſulman. Michel fils de Seljouc laiſſa quatre fils, dont le plus fameux fut Togrulbec nommé par les Grecs Tagrolipex : ſon nom Muſulman étoit Mahomet Aboutalib. Celui-ci conquit tout le Coraſan, & fut appellé à Bagdad par le quarante-ſeptiéme calife nommé Caïm Biamrilla, pour le délivrer d'un autre Turc nommé Baſaſiri, qui après avoir été eſclave du Prince Perſan qui commandoit dans le pays, s'y étoit rendu le plus puiſſant. Togrulbec vint donc à Bagdad l'an 447 de l'hegire, 1055, de JESUS-CHRIST & s'en rendit le maître, du conſente-

Elmac. lib. III. c. 7. p. 267. Bibl. Orient. p. 820. p. 1027. Cedr. p. 768. A. Elmac. p. 271.

te-

AN. 1065. tement du Calife qui épouſa ſa ſœur, & lui donna le titre & les ornemens de Sultan, avec le ſurnom de Rocneddin, c'eſt-à-dire colomne de la loi. Car depuis plus de cent ans, comme je l'ai dit en ſon lieu, ces Califes de Bagdad n'étoient que de vains fantômes, reconnus pour chefs de la Religion dans leur obédience, mais ſans aucun pouvoir ſur le temporel. Je dis dans leur obédience; car le ſchiſme continuoit toûjours entre les Muſulmans, dont une grande partie reconnoiſſoit le calife Fatimite reſidant au Caire, & celui qui y regnoit alors ſe nommoit Almouſtanſer-billa.

Sup. lib. LV. n. 13.

Togrulbec mourut l'an 455. de l'hegire, 1063. de JESUS-CHRIST. C'étoit un grand Prince, & qui s'étoit rendu terrible même aux Rois. Il eut pour ſucceſſeur ſon neveu Mahomet ſurnommé Olub-Arſelan, fils de ſon frere Jafer-beg. Il regna neuf ans, & étendit ſes conquêtes en Syrie. Cette famille continua de proſperer, & forma le plus grand empire que l'on eût vû depuis l'origine des Muſulmans.

XIV. Hereſie des inceſtueux.

En Italie il s'éleva une diſpute, dont Pierre Damien raconte ainſi l'origine, écrivant à Jean Evêque de Ceſene & à l'Archidiacre de Ravenne. J'ai été, dit-il, à Ravenne depuis peu, comme vous ſçavez, & l'ai trouvé troublée par une erreur dangereuſe. Il y avoit une grande diſpute ſur les degrez de parenté; & les ſçavans de la ville étant aſſemblez, avoient répondu aux Florentins qui les conſultoient, que la ſeptiéme generation marquée par les canons devoit s'entendre ainſi : qu'après avoir compté quatre degrez d'un côté & trois d'un autre, on pouvoit contracter un mariage legitime. Pour établir cette mauvaiſe propoſition, ils alleguoient ce paſſage des Inſtituts de Juſtinien. On ne peut épouſer la petite fille de ſon frere ou de ſa ſœur, quoi-

Inſt. lib I. tit. 10. de nupt. § 3.

quoiqu'elle ſoit au quatriéme degré. Sur quoi ils raiſonnoient ainſi : Si la petite fille de mon frere eſt à mon égard au quatriéme degré, il s'enſuit que mon fils eſt pour elle au cinquiéme, mon petit-fils au ſixiéme, & mon arriere-petit-fils au ſeptiéme. Je leur répondis ſur le champ comme je pus, & j'écraſai, pour ainſi dire, cette nouvelle hereſie par l'autorité des canons : mais puiſque vous voulez que je redige par écrit ce que je dis alors, afin qu'il ſoit utile à tous ceux qui ſont dans cette erreur : je vous obéirai en ceci comme en tout le reſte. AN. 1065.

Pierre Damien entrant en preuve, met d'abord pour principe, que l'on appelle parens ceux que les loix ſeculieres reconnoiſſent pour tels & admettent aux ſucceſſions, & allegue ſur ce point une fauſſe decretale du Pape Calliſte. D'où il conclut, que puiſque l'on admet à la ſucceſſion ceux qui ſont au ſeptiéme degré, on ne doit pas leur permettre de ſe marier enſemble. Il allegue l'arbre genealogique que l'on inſeroit dans les canons, & où l'on mettoit ſix degrez de chaque côté ; ce qui ſeroit inutile, ſi pour faire ſept degrez il ſuffiſoit d'en compter quatre d'un côté & trois de l'autre. Il cite un concile de Meaux qui ne ſe trouve que dans les citations de Burchard & des autres compilateurs, & qui porte expreſſément, que l'on doit obſerver la parenté juſques à la ſeptiéme generation. *c.* 1. *c.* 4. *Burch. VII. v.* 16. *Ivo. part. IX. c.* 51. *art.* 35. *q.* 2.

Quant à l'objection des juriſconſultes, Pierre Damien ſoûtient, que la maniere de compter les degrez de parenté ſelon les loix çiviles, eſt differente de celle des canons, qui mettent en même degré tous ceux qui ſont également diſtans de la ſouche commune, en quelque nombre qu'ils ſoient : au lieu que les loix comptent autant de degrez qu'il y a des perſonnes engen- *c.* 1. *c.* 6.

Digitized by Google

AN. 1065. drées, remontant toûjours à la ſouche commune. Il prétend établir la ſupputation canonique ſur la maniere de compter les generations dans l'Ecriture : mais il montre fort bien la difference de l'une & de l'autre par l'autorité de ſaint Gregoire, qui lui étoit objectée. Car ſaint Gregoire declare nuls les mariages des couſins germains; & toutefois il permet aux Anglois les mariages au quatriéme degré : il ne s'accorde donc pas avec les loix civiles, qui mettent au quatriéme dégré les couſins germains. Quand les perſonnes qui veulent ſe marier ſont en degrez inégaux, comme l'une au ſixiéme, l'autre au ſeptiéme, Pierre Damien croit que le degré le plus proche doit l'emporter & empêcher le mariage. Ce qu'il remet toutefois à la déciſion du ſaint Siege.

c. 7. *Lib. XII. Epiſt.* 31.

Sup. lib. XXXVI. n 38.

c. 9.

Le Pape Alexandre II. fut bien-tôt informé de cette diſpute, & fit examiner la queſtion dans un concile tenu à Rome au palais de Latran, auquel, outre les Evêques & les clercs, il appella des juges de diverſes provinces. Après avoir long-tems examiné les loix & les canons, on trouva que leur differente maniere de compter les degrez de parenté venoit de leurs differens objets. Les loix n'ont fait mention de ces degrez qu'à cauſe des ſucceſſions; les canons à cauſe des mariages. Ainſi, parce que la ſucceſſion paſſe d'une perſonne à une autre, l'Empereur a marqué un degré en chaque perſonne : mais parce qu'il faut deux perſonnes pour contracter mariage, les canons ont mis deux perſonnes en un degré. Juſtinien n'a point déterminé juſques où s'étend la parenté, marquant que l'on peut compter plus de degrez que les ſix qu'il a ſpecifiez : mais les canons ne comptent plus de parenté après la ſeptiéme generation. L'une & l'autre ſupputation revient au même, parce que deux

55. q. 5. c. 2. to. 9. conc. p. 1140. *&* 1181.

Inſtit. lib. IV. tit. 6. de gr. ad. cogn. §. 7.

deux degrez des loix ſont un degré des canons: en ſorte que les freres, qui ſelon les loix ſont au ſecond degré, ſelon les canons ſont au premier: les couſins germains ſelon les loix au quatriéme, ſelon les canons au ſecond, & ainſi du reſte. AN. 1065.

Tout ceci eſt rapporté dans la decretale que le Pape écrivit ſur ce ſujet adreſſée aux Evêques, aux clercs & aux juges d'Italie; où pour confirmer la differente maniere de compter les degrez ſelon les loix & ſelon les canons, il rapporte l'autorité de ſaint Gregoire dans ſa lettre à ſaint Auguſtin d'Angleterre. Et comme quelques-uns vouloient ſe prévaloir de cette lettre, pour dire que ſaint Gregoire avoit permis les mariages au troiſiéme ou au quatriéme degré; le Pape Alexandre cite la lettre à Felix de Meſſine, où il eſt marqué que c'eſt une indulgence pour les Anglois nouveaux Chrétiens: mais cette lettre eſt fauſſement attribuée à ſaint Gregoire. Au reſte le Pape Alexandre, tant dans cette lettre que dans une autre écrite ſur ce ſujet au clergé de Naples en particulier: emploïe les mêmes preuves que Pierre Damien avoit emploïées dans ſon traité: en ſorte qu'il paroît avoir été principalement conſulté ſur cette queſtion. La deciſion du concile de Rome & la concluſion de la decretale eſt, que l'on doit compter les degrez de parenté ſuivant l'ancienne coûtume de l'Egliſe, avec défenſe ſous peine d'anathême de les compter autrement dans la celebration des mariages.

Epiſt. 38. *Greg. lib. XII. epiſt.* 31. *interrog.* 5. 6. *Lib. XII. epiſt.* 33. *Epiſt.* 27.

On nomma cette erreur touchant les mariages, l'hereſie des inceſtueux, & pour la condamner le Pape tint deux conciles la même année, que l'on croît être 1065. C'eſt Pierre Damien qui marque ces deux conciles & le peu d'effet qui en ſuivit. A-t-on vû, dit-il, un ſeul homme, de tant de milliers, qui ait rompu

Opuſc. XII. c. 29.

Digitized by Google

cette conjonction abominable, ou qui ait ceſſé
AN. 1065. d'entrer dans l'Egliſe, pour ne ſe pas rendre plus criminel? Quelqu'un s'eſt-il retiré de leur familiarité? Tous ſont donc compris ſous l'excommunication du ſaint Siege. En effet quiconque épouſe une femme noble, belle, ou riche, principalement s'il en a des enfans, aime mieux renoncer à Dieu qu'à un mariage ſi avantagieux. Au contraire, celui à qui ſa femme eſt à charge, fait une fauſſe genealogie, dont il cite pour témoins des morts, & fait caſſer ſon mariage ſous pretexte de parenté.

XV. Abus des excommunications.

Ce mépris des excommunications venoit de ce qu'elles étoient trop frequentes; & c'eſt de quoi Pierre Damien ſe plaignoit ainſi dans une lettre au Pape Alexandre: Preſque dans toutes les decretales on prononce la peine d'anathême, contre ceux qui y deſobéiront; ce qui cauſe une perte infinie pour les ames, en donnant une occaſion très-facile de tomber dans la mort éternelle, avant que l'on ſe ſoit apperçû d'avoir commis même une faute legere. Ainſi c'eſt tendre des pieges à ceux qui croyent marcher en ſûreté. Ce n'eſt pas comme dans les tribunaux ſeculiers; l'on y prive les coupables de la liberté, on confiſque leurs biens, ou on impoſe une amende: ici pour la moindre faute on eſt ſeparé de Dieu même. C'eſt traiter tous les pechez d'égaux, comme les Stoïciens. S. Gregoire & les anciens Papes n'en ont pas uſé ainſi, & ils n'ont guere prononcé d'anathême qu'en matiere de foi. C'eſt pourquoi faites ôter s'il vous plaît cette clauſe des decretales, & mettez-y une amende pecuniaire, ou quelque autre peine contre les tranſgreſſeurs. Il eſt remarquable que Pierre Damien crut que le Pape avoit droit d'impoſer des peines pecuniaires.

* *Lib. 2. epiſt. 12.*

XVI. Impunité des Evêques.

Dans la même lettre il ſe plaint d'un autre abus;

abus ; c'eſt que les Evêques prétendoient qu'il n'étoit point permis à leurs inferieurs de les accuſer. Quelle eſt, dit-il, cette arrogance & ce faſte, qu'un Evêque puiſſe vivre bien ou mal à ſa fantaiſie, & qu'il ne puiſſe ſouffrir que ſes inferieurs lui reprochent ſes excès? vû principalement qu'ils ne s'adreſſent pas au tribunaux ſeculiers, où ces maux pourroient tourner en dériſion, mais aux tribunaux eccleſiaſtiques, où on y remedie avec la gravité épiſcopale. Il eſt raiſonnable que l'Evêque attaqué rende raiſon de ſon innocence, ou s'avouë humblement coupable. Saint Pierre ne trouva point mauvais qu'on lui demandât pourquoi il etoit entré chez le centenier Corneille, & rendit humblement compte de ſa conduite. Il ſouffrit de même la reprimende que ſaint Paul lui fit en face. Que ſi l'Evêque qui peche dans l'Egliſe ne veut pas y être jugé, qui voudra deſormais ſe ſoumettre aux loix de l'Egliſe? S'il n'eſt pas permis aux enfans de vôtre Egliſe d'ouvrir la bouche contre vous, ira-t-on chercher des témoins au dehors, qui n'ayant point vêcu avec vous ne ſçavent point vos actions? Qu'on banniſſe donc de l'Egliſe cette pernicieuſe coûtume : qu'on donne accès aux juſtes plaintes, qu'une Egliſe opprimée par ſon Evêque porte à ſon ſuperieur, afin que l'arrogance des prelats ſoit reprimée par la crainte du jugement des conciles.

An. 1065.

Act. XI. 3.

Gal. II. XI.

Le chriſtianiſme avoit fait de grands progrès chez les Sclaves, qui habitoient au-delà de l'Elbe dans la partie ſeptentrionale de la Saxe : leur Prince Gotheſcalc en avoit converti une grande partie; mais l'an 1065. il fut tué par les payens qu'il vouloit encore convertir. Il ſouffrit le martyre le ſeptiéme de Juin, dans la ville nommée alors Leontia & depuis Lenzin ou Lents. Avec lui ſouffrit le prêtre Ippon, qui fut tué ſur l'autel;

XVII. Martyrs chez les Sclaves. *Adam. lib. IV. c. 11. &c. Sup. liv. LX. n. 57. Boll. 7. Jun. to. 20. p. 40.*

An. 1065. tel ; & pluſieurs autres tant laïques que clercs ſouffrirent divers ſupplices pour Jesus-Christ. Le moine Anſuer & pluſieurs autres furent lapidez à Racisbourg le quinziéme de Juillet. Et comme Anſuer craignoit que le courage ne manquât à ſes compagnons, il pria les payens de les lapider avant lui, & s'étant mis à genoux pria pour ſes perſecuteurs.

Chr. MS. ap. Mabil. ſæc. 6. p. 155. On gardoit cependant à Meclebourg Jean Evêque Ecoſſois, qui étoit venu en Saxe huit ans auparavant en 1057. & y avoit été reçû humainement par l'Archevêque Adalbert. Ce prelat l'envoya peu après chez les Sclaves près le Prince Gotheſcalc ; & dans le ſéjour qu'il y fit il baptiſa pluſieurs milliers de payens. L'Evêque Jean, qui étoit un venerable vieillard, fut premierement frappé à coups de bâton, puis mené par dériſion dans toutes les villes des Sclaves ; & comme il demeuroit ferme à confeſſer Jesus-Christ, on lui coupa les pieds & les mains & enfin la tête. On jetta ſon corps dans la ruë, les payens porterent ſa tête au bout d'une pique en ſigne de victoire, & l'immolerent à leur Dieu Redigaſt. Cela ſe paſſa le dixiéme de Novembre à Rethre metropole des Sclaves.

La veuve du Prince Gotheſcalc fille du Roi de Danemarc, ayant été trouvée à Meclebourg avec d'autres femmes, fut long-tems battuë toute nuë. Les payens ravagerent par le fer & par le feu toute la province de Hambourg, ruinerent la ville de fond en comble, & tronquerent les croix en dériſion du Sauveur. Ils détruiſirent de même Sleſvic ville très-riche & très-peuplée. On diſoit que l'Auteur de cette perſecution étoit Pluſſon, qui avoit épouſé la ſœur de Gotheſcalc, & qui étant retourné chez lui fut auſſi tué. Enfin les Sclaves, par une conſpiration

ſpiration generale, retournerent au paganiſme, & tuerent tous ceux qui demeurerent Chrétiens. C'eſt la troiſiéme apoſtaſie de cette nation : car elle fut convertie à la foi premierement par Charlemagne, enſuite par Otton, la troiſiéme fois par Gotheſcalc. AN. 1065.

XVIII. Fin de S. Edoüard.

En Angleterre le bâtiment de l'Egliſe d'Oüeſtminſter étant achevé en 1065. le Roi Edoüard en remit la dédicace au jour des Innocens, pour la faire plus ſolemnellement, à l'occaſion de la cour pleniere qu'il devoit tenir ſelon la coûtume aux fêtes de Noël. Il étoit perſuadé que ſa mort approchoit, ſuivant la revelation que lui avoient rapportée deux pelerins de la part de ſaint Jean l'Evangeliſte, auquel il avoit une ſinguliere devotion. La nuit même de Noël la fievre le prit, mais il le diſſimula & ne laiſſa pas de ſe mettre à table au feſtin ſolemnel avec les Evêques & les Seigneurs. Le jour des Innocens étant venu, il fit faire la dédicace avec toute la magnificence poſſible, mettant en cette Egliſe quantité de reliques qui lui venoient du Roi Alfrede & de Charlemagne. Il fit auſſi lire en cette ſolemnité une charte, où en conſequence des bulles des Papes Leon & Nicolas, il confirme les biens & les privileges de ce monaſtere, même l'exemption de la juriſdiction épiſcopale ; & cela du conſentement des Evêques & des Seigneurs, y ajoûtant le droit d'aſile. Cette charte fut ſouſcrite par le Roi, la Reine ſon épouſe, Stigand Archevêque de Cantorberi, Aldrede Archevêque d'Yorc, & dix autres Evêques, par cinq Abbez & pluſieurs Seigneurs, dont le premier eſt le Duc Harold ſucceſſeur d'Edoüard. La date eſt de ce jour vingt-huitiéme de Decembre 1066. mais c'eſt en commençant l'année à Noël, comme on faiſoit auſſi en Allemagne.

Vita c. 9. ap. Boll.

Cad. in Angl. ſcript. 10. p. 398.

Charta 1. to. 9. conc. p. 1289.

c. 3.

AN. 1066. La maladie du Roi augmentant toûjours, il declara qu'il avoit vêcu avec la Reine comme s'il eût été ſon frere, & la recommanda au Duc Harold dont elle étoit ſœur. Il prit ſoin auſſi de ceux qui l'avoient ſuivi de Normandie; & ordonna ſa ſepulture dans la nouvelle Egliſe d'Oüeſtminſter, défendant de celer ſa mort, afin de ne pas retarder les prieres pour ſon ame. Enfin il mourut le quatriéme de Janvier 1066. indiction quatriéme, après avoir regné vingt-trois ans, ſix mois & vingt-ſept jours. En lui finit la race des Rois Anglois, 620. ans après la premiere entrée de la nation en la grande Bretagne, qui fut l'an 446. On rapporte pluſieurs miracles du Roi Edoüard pendant ſa vie & après ſa mort; & il fut canoniſé environ ſoixante ans après. L'Egliſe honore ſa memoire le cinquiéme de Janvier ſous le nom de ſaint Edoüard le confeſſeur, pour le diſtinguer du martyr.

Sup. lib. XXXIV. n. 14. XXXVI. n. 1.

Martyr. R. 5. Janu.

XIX. Guillaume de Normandie Roi d'Angleterre.

Auſſi-tôt après ſa mort, le Duc Harold ſon beau-frere, ſe fit couronner Roi d'Angleterre par Stigand Archevêque de Cantorberi, & il regna neuf mois: mais ſaint Edoüard avoit inſtitué heritier Guillaume Duc de Normandie ſon couſin germain, en reconnoiſſance des bons traitemens qu'il avoit reçûs de ſon pere & de lui pendant ſon exil; & Harold lui avoit juré fidelité. Ce Prince donc reſolu de ſoutenir ſon droit, envoïa à Rome, pour ſe rendre favorable le Pape Alexandre, de qui il reçut un étendart, comme une marque de la protection de ſaint Pierre. Enſuite il paſſa en Angleterre, gagna contre Harold la bataille de Haſtings le quatorziéme d'Octobre 1066. & le jour de Noël ſuivant il fut couronné à Oüeſtminſter par Aldrede Archevêque d'Yorc; car il ne voulut pas l'être par Stigand de Cantorberi, qui avoit été dépoſé & excommunié par le Pape.

Geſta Guill. p. 196.

Sup. lib. LX. n. 54.

Pour

Pour rendre graces à Dieu de cette victoire & en éterniſer le ſouvenir, le Roi Guillaume fonda un monaſtere au lieu même où il avoit gagné la bataille contre Harold. Il fut dedié en l'honneur de ſaint Martin, & nommé ſaint Martin le Bel, en latin *de Bello*. Le Roi y donna de grands biens & y mit des moines tirez de Marmoutier près de Tours. Car ce monaſtere étoit un des mieux reglez & des plus fameux de France, depuis que ſaint Mayeul de Clugni y avoit rétabli l'obſervance reguliere. L'Abbé de Marmoutier étoit alors Barthelemi, qui gouverna ce monaſtere pendant vingt ans depuis 1064. juſques en 1084. & mourut en odeur de ſainteté. Il eut beaucoup à ſouffrir de Geoffroi le Barbu Comte d'Anjou & de Touraine, qui vouloit l'obliger à prendre de lui l'inveſtiture de l'abbaye. On lui demanda de ſes moines pour reformer pluſieurs monaſteres tant en France qu'en Angleterre.

AN. 1066.

Orderic. lib. 4. init. Monaſt. Angl. to. 1. p. 319.

Sup. lib. LVII. n. 35.

Acta SS. Ben. ſæc. 6. par. 2. p. 384.

Le Roi Guillaume étoit fils bâtard de Robert II. Duc de Normandie, à qui il ſuccéda : mais ſes vertus couvrirent le vice de ſa naiſſance. Sa poſterité a toûjours regné depuis en Angleterre, où il porta les mœurs & la langue Françoiſe. Car les Normans depuis leur établiſſement en France, c'eſt-à-dire pendant cent cinquante ans, étoient devenus tout François. Ce regne, qui dura vingt-un ans, fut un renouvellement pour l'Angleterre, dont l'hiſtoire eſt beaucoup mieux connuë depuis, & dont les Rois pendant le ſiecle ſuivant furent les plus puiſſans de la chrétienté. Les lettres y furent cultivées, & la religion y prit un nouveau luſtre.

Geſta p. 194.

Entre les hommes diſtinguez par leur ſçavoir & leur pieté, Guillaume n'étant encore

Sup. lib. LIX. n. 72.

Digitized by Google

AN. 1066. que Duc de Normandie, avoit pris en affection le moine Lanfranc, dont j'ai déja parlé; il l'avoit admis à ſa familiarité intime, & lui communiquoit ſes plus ſecretes penſées. Enfin il le tira de l'abbaye du Bec, pour le faire Abbé du nouveau monaſtere de ſaint Etienne, qu'il venoit de fonder à Caën. La cauſe de cette fondation fut, que le Duc Guillaume avoit épouſé Mathilde fille du Comte de Flandres, quoiqu'elle fût ſa parente. Lanfranc en reprenoit le Duc, & le Pape mit pour ce ſujet toute la Normandie en interdit. Lanfranc alla à Rome, & fit entendre au Pape Nicolas II. l'inconvenient de cette cenſure, parce que le Duc ne pourroit ſe reſoudre à quitter la Princeſſe qu'il avoit épouſée, tant par l'affection qu'il lui portoit, que par la crainte de s'attirer une guerre de la part du Comte de Flandres. Le Pape touché de ces raiſons accorda diſpenſe pour la validité de ce mariage, à condition que le Duc & la Ducheſſe fonderoient chacun un monaſtere.

Vita Lanfr. n. 8. ſæc. 6. Bened.

Ce fut donc en execution de cet ordre du Pape, que le Duc Guillaume fonda deux monaſteres à Caën, l'un d'hommes pour lui en l'honneur de ſaint Etienne, l'autre de femmes pour la Ducheſſe ſon épouſe en l'honneur de la ſainte Trinité. L'un & l'autre ſubſiſtent encore.

Celui de ſaint Etienne fut fondé en 1064. & Lanfranc à la priere du Duc & des Seigneurs en fut le premier Abbé. Il attira un grand nombre de bons ſujets, & y établit une obſervance très-exacte. Mais le plus celebre de ſes diſciples fut Guillaume fils de Rabod Evêque de Sées, qui fut le ſecond Abbé de ſaint Etienne de Caën & depuis Archevêque de Roüen.

XX. Ecrit de Lanfranc contre Berenger.

Pendant que Lanfranc étoit Abbé de ſaint Etienne, il écrivit ſon livre de l'Euchariſtie contre Berenger, adreſſé à lui-même en forme de

de lettre, qui commence ainſi : Si Dieu vous inſpiroit de vouloir bien conferer avec moi en quelque lieu convenable, ce ſeroit un grand bien peut-être pour vous, & certainement pour ceux que vous ſeduiſez. Car il en arriveroit, ou que vous cederiez à l'autorité de toute l'Egliſe, ou que ſi vous demeuriez dans vôtre opiniâtreté, ils ſe rendroient aux veritez qu'on leur feroit entendre, & que l'Egliſe ne ceſſe point d'enſeigner. Mais vous avez pris le parti de ſoûtenir en cachete vôtre erreur devant les ignorans, & de confeſſer la foi orthodoxe dans les conciles, non par l'amour de la verité, mais par la crainte de la mort. C'eſt pourquoi vous me fuyez, & vous fuyez les perſonnes pieuſes qui peuvent juger de vos diſcours & des miens, principalement des paſſages favorables à vos opinions, que vous inventez par une temerité criminelle, & que vous attribuez aux ſaints Docteurs, par malice ou par ignorance, en citant tel ou tel ouvrage de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire, de ſaint Jerôme, ou de quelqu'un de ceux dont l'autorité eſt la plus reſpectée dans l'Egliſe. Car toutes les chicânes ſeroient à bout quand on apporteroit les livres, & que l'on montreroit plus clair que le jour, que les paſſages que vous en citez ſont faux ou corrompus.

AN. 1066. *Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 57.*

Enſuite il lui reproche ſa condamnation au concile de Rome ſous Nicolas II. & l'abjuration qu'il y avoit faite. Au préjudice de laquelle, continue-t-il, vous avez depuis compoſé un écrit, auquel j'ai entrepris de répondre en cet ouvrage; & afin que l'on voye plus clairement ce que vous dites & ce que je réponds, je mettrai tour à tour en tête de chaque article vôtre nom & le mien, ſans toutefois répondre à tout, mais abregeant autant qu'il me ſera poſſible.

Sup. liv. LX. n. 31.

AN. 1066. c. 2. Berenger rapportoit une partie de ſon abjuration faite ſous Nicolas II. diſant, que c'étoit un écrit du cardinal Humbert contraire à la verité catholique; & que ce cardinal, qu'il traite de Bourguignon impertinent, l'avoit voulu obliger à profeſſer ſon erreur. Lanfranc répond : Tous ceux qui ont connu Humbert par eux-mêmes ou par les autres, ſçavent que c'étoit un homme pieux, qui a perſeveré dans la foi chrétienne & dans les bonnes œuvres, & très-inſtruit des ſciences eccleſiaſtiques & ſeculieres. Le ſaint Pape Leon l'amena à Rome, non de Bourgogne, mais de Lorraine, & l'ordonna Archevêque pour prêcher en Sicile : enſuite l'Egliſe Romaine le fit Cardinal; & il a vêcu de telle maniere dans cette place, qu'il n'y a jamais eu le moindre ſoupçon contre ſa doctrine. Il préſidoit à tous les conciles & à tous les conſeils du ſaint Siege, comme toute l'Egliſe Latine en eſt témoin. Quand il auroit été Bourguignon, ce ſeroit une impertinence de lui reprocher ſa patrie; & en ſoutenant qu'il a écrit contre la verité catholique, ce n'eſt pas lui ſeul que vous accuſez, ce ſont les Papes, l'Egliſe Romaine & pluſieurs Peres; & vous tombez dans le cas de ce qu'ils ont dit d'un commun conſentement, que l'heretique eſt celui qui s'écarte de la doctrine de l'Egliſe Romaine & de l'Egliſe univerſelle.

Lanfranc reproche enſuite à Berenger d'avoir exprés retranché le commencement de ſon abjuration, pour faire croire aux lecteurs, que ce qu'il traitoit d'herefie étoient les paroles du cardinal Humbert & non pas les ſiennes. Lanfranc rapporte l'abjuration entiere, telle que Berenger l'avoit lûë & ſouſcrite dans le concile de Rome; puis il ajoûte : Pourquoi donc attribuer cet écrit à l'Evêque Humbert, plûtôt qu'à

vous,

vous, qu'au Pape Nicolas, qu'à ſon concile, enfin qu'à toutes les Egliſes qui l'ont reçû avec reſpect & ont rendu graces à Dieu de vôtre converſion? Si ce n'eſt parce que vous perſuadez plus aiſément aux ignorans, qu'un ſeul homme a pû ſe tromper, que tant de perſonnes & tant d'Egliſes, & qu'en vous l'attribuant vous vous convaincriez de parjure, puiſque vous vous efforcez de le détruire. AN. 1066.

Berenger diſoit : Le Bourguignon étoit dans l'opinion, ou plûtôt la ſotiſe du vulgaire, de Paſcaſe & de Lanfranc, que la ſubſtance du pain & du vin ne reſte plus ſur l'autel après la conſecration. Lanfranc répond : Je veux que vous ſçachiez, vous & mes amis & toute l'Egliſe, que quand je n'aurois ni autorité ni raiſon pour prouver ma créance, j'aimerois mieux être avec le vulgaire un catholique ruſtique & ignorant, que d'être avec vous un heretique poli & agréable. Et comme Berenger accuſoit Humbert de contradiction, Lanfranc ajoûte : Miſerable que vous êtes, pourquoi juriez-vous que vous croyiez ce que vous trouviez ſi contradictoire? Si vous penſiez avoir la vraye foi, ne valoit-il pas mieux finir vôtre vie par une mort glorieuſe, que de commettre un parjure? c. 4.

Pour montrer cette prétenduë contradiction, Berenger diſoit : Quiconque dit que le pain & le vin de l'autel ſont ſeulement des ſacremens, ou que le pain & le vin ſont ſeulement le vrai corps & le vrai ſang de JESUS-CHRIST; celui-là certainement ſoutient que le pain & le vin demeurent. Lanfranc répond : Le concile de Rome n'a rien decidé de ſemblable, & l'Evêque Humbert ne vous a point propoſé de le confeſſer. La premiere opinion que le pain & le vin ne ſont que des ſacremens, eſt la vôtre & celles de vos ſectateurs : la ſeconde, que le c. 5.

pain

pain & le vin ſont ſeulement le vrai corps & le
AN. 1066 vrai ſang de JESUS-CHRIST, n'eſt l'opinion de perſonne. Car vous niez la verité de la chair & du ſang; & l'Egliſe en croïant que le pain eſt changé en chair & le vin en ſang, croit auſſi que c'eſt un ſigne de l'Incarnation, de la paſſion de Nôtre-Seigneur, de la concorde & de l'unité des fidéles. Lanfranc conclut de-là, qu'il n'y avoit aucune contradiction dans l'écrit que l'on fit ſouſcrire à Berenger; puiſque pour y en trouver & s'excuſer de parjure, il y ajoûtoit ce qui n'y étoit pas.

c. 6. Quant à ce que Berenger avançoit, qu'en diſant, que le pain & le vin ſont le corps & le ſang de JESUS-CHRIST, on reconnoît que le pain & le vin demeurent. Lanfranc répond: On donne ſouvent aux choſes le nom de ce dont elles ſont faites; comme quand Dieu dit à
Gen. III. 19. Adam: Tu es terre & tu retourneras en terre. Ainſi l'écriture nomme pain le corps de Nôtre-Seigneur, ſoit parce qu'il eſt fait de pain &
v. c. 20. qu'il en retient quelques qualitez; ſoit parce qu'il eſt la nourriture de l'ame & le pain des anges.

c. 7. Il reproche enſuite à Berenger, qu'au défaut de l'autorité, il avoit recours à la dialectique; & il ajoûte: Dieu m'eſt témoin, que quand il s'agit des ſaintes lettres, je ne voudrois ni propoſer ni reſoudre de ces ſortes de queſtions; & ſi quelquefois le ſujet de la diſpute eſt tel, qu'il ſoit plus facile à expliquer par les regles de cet art, je le cache autant que je puis ſous des expreſſions équivalentes. Il le refute enſuite par les regles les plus ſolides de la dialectique; & il
c. 8. ajoûte: Quand vous affectez dans une queſtion de cette importance les mots d'affirmation, ſujet, attribut, & les autres termes de l'art, il paroît que vous ne le faites que pour montrer

aux

aux ignorans combien vous êtes habile dans la diſpute, puiſque vous pourriez ſoutenir de même vôtre opinion ſans uſer de ces termes. AN. 1066.

XXI. Réponſe aux paſſages des Peres.

Berenger. Par la conſecration, le pain & le vin deviennent le ſacrement de la religion, non pour ceſſer d'être ce qu'ils étoient, mais pour être ce qu'ils étoient, & être changez en autre choſe, comme dit ſaint Ambroiſe au livre des Sacremens. Lanfranc ſe récrie ſur cette citation, & rapporte un autre paſſage de ſaint Ambroiſe, où il dit nettement, que l'Euchariſtie n'eſt plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la benediction a conſacré. Puis revenant au paſſage cité par Berenger, il le rapporte tout entier, & montre que ſaint Ambroiſe compare le miracle de l'Euchariſtie avec la création, & dit : Si donc la parole du Seigneur JESUS eſt aſſez puiſſante pour faire, que ce qui n'étoit point ait commencé d'être : combien plus peut-elle faire, que ce qui étoit ſubſiſte, & ſoit changé en autre choſe? A quoi il ajoûte : Saint Ambroiſe témoigne, que ce qui étoit ſubſiſte, ſelon l'apparence viſible : mais que ſelon l'eſſence interieure il eſt changé dans la nature de ce qu'il n'étoit pas auparavant. Et il remarque qu'en d'autres exemplaires on liſoit ainſi la fin de ce paſſage; Que ce qui étoit ſoit changé en autre choſe.

c. 9. *De myſter. c. 9. n. 50. Sup. liv. XVIII. n. 54. De ſacram. lib. IV. c. 4. n. 15. edit. Benedictin. V. notas.*

Berenger. Le ſacrement de l'Egliſe eſt compoſé de deux parties, l'une viſible & l'autre inviſible : le ſigne & la choſe. La choſe eſt le corps de JESUS-CHRIST, qui ſeroit viſible s'il étoit devant les yeux : mais il eſt élevé au ciel & aſſis à la droite du Pere, & juſques au tems du rétabliſſement de toutes choſes, comme dit ſaint Pierre, on ne pourra l'en faire deſcendre. Lanfranc. C'eſt auſſi ce que nous ſoutenons, que le ſacrifice de l'Egliſe eſt compoſé de deux parties, de

Act. III. 21.

AN. 1066. de l'apparence viſible des élemens, & de la chair & du ſang de JÈSUS-CHRIST qui ſont inviſibles: du ſigne & de la choſe ſignifiée, c'eſt-à-dire du corps de JESUS-CHRIST, qui eſt mangé ſur la terre, quoiqu'il demeure au ciel. Si vous demandez comment cela ſe peut faire, je réponds, que c'eſt un myſtere de foi, & qu'il eſt ſalutaire de le croire & non pas utile de l'examiner.

c. 13. 15. Il répond enſuite à quelques paſſages de ſaint Auguſtin, & dit par occaſion, que le ſang *c.* 14. eſt verſé du calice dans la bouche des fidéles: ce qui ſemble montrer que l'on communioit encore ordinairement ſous les deux eſpeces. Quant au paſſage tiré de l'épître à l'Evêque Boniface, où ſaint Auguſtin dit, que le ſacrement du corps de JESUS-CHRIST eſt en quelque maniere le corps de JESUS-CHRIST. Lanfranc répond, que le corps de JESUS-CHRIST inviſible & couvert de la forme du pain, eſt le ſacrement & le ſigne de ce même corps viſible & palpable, tel qu'il fut immolé ſur la croix; & que la celebration du ſacrement eſt la repreſentation de ce premier ſacrifice. Et pour montrer qu'il n'y a point d'inconvenient; que la chair & le ſang de JESUS-CHRIST pris à un certain égard, ſoient les ſignes d'eux-mêmes pris ſelon un autre égard, il apporte l'exemple de JESUS-CHRIST, qui lorſqu'il apparut aux diſciples allant à Emmaüs & feignit d'aller plus loin, étoit, ſelon ſaint Auguſtin, la figure de lui-même montant au ciel.

Epiſt. 98. *al.* 23. *n.* 9. *v. Perron. paſſ. c.* 3.

Luc. XXIV. 13. 28. *Aug. cont. mend c.* 13. *n.* 28.

c. 15. Berenger. Saint Auguſtin dans la même lettre à Boniface dit, que JESUS-CHRIST a été immolé une fois en lui-même, & que néanmoins il eſt immolé tous les jours en ſacrement. Lanfranc. C'eſt-à-dire, que JESUS-CHRIST n'a été immolé qu'une fois, montrant ſon corps à découvert ſur la croix, lorſqu'il s'offrit à ſon

Pere

Pere étant paſſible & mortel. Mais dans le ſacrement que l'Egliſe celebre en memoire de cette action, ſa chair eſt tous les jours immolée, partagée, mangée, & ſon ſang paſſe du calice dans la bouche des fidéles. L'un & l'autre veritable, l'un & l'autre tiré de la Vierge. AN. 1066.

Berenger diſoit que l'Egliſe Romaine étoit l'aſſemblée des méchans, & que le ſiege apoſtolique étoit le ſiege de Satan. Lanfranc répond, que jamais aucun heretique, ſchiſmatique, ou mauvais Chrétien, n'a encore parlé de la ſorte; & qu'ils ont tous reſpecté le ſiege de ſaint Pierre. *c.* 16.

Berenger. Qui peut comprendre par la raiſon, ou convenir qu'il ſe puiſſe faire par miracle, que le pain ſoit rompu dans le corps de JESUS-CHRIST, qui depuis ſa reſurrection eſt abſolument incorruptible, & demeure au ciel juſques à la fin du monde? Lanfranc. Le juſte qui vit de la foi, n'examine point & ne cherche point à concevoir par la raiſon, comment le pain devient chair & le vin ſang, changeant l'un & l'autre eſſentiellement de nature. Il aime mieux croire les myſteres celeſtes, pour obtenir un jour la recompenſe de la foi, que de travailler en vain pour comprendre ce qui eſt incomprehenſible. Mais c'eſt le propre des heretiques de ſe moquer de la foi des ſimples, & vouloir tout comprendre par la raiſon. Au reſte, quand nous croyons que JESUS-CHRIST eſt mangé ſur la terre veritablement & utilement pour ceux qui le reçoivent dignement, nous ne laiſſons pas de croire très-certainement qu'il eſt entier & incorruptible dans le ciel. Il apporte enſuite l'autorité du concile d'Epheſe & de ſaint Cyrille d'Alexandrie. *c.* 17. *Sup. liv. XXV. n.* 21. *Liv. XXVII. n.* 1.

Après avoir refuté les calomnies de Berenger contre le Cardinal Humbert & l'Egliſe Romaine, il vient aux preuves de la doctrine ca- XXII. Doctrine catholique.

AN. 1066. catholique. Nous croyons, dit-il, que les ſubſtances terreſtres, qui ſont ſanctifiées ſur la table
c. 18. du Seigneur par le miniſtere des prêtres, ſont par la puiſſance ſuprême changées d'une maniere ineffable & incomprehenſible en l'eſſence du corps du Seigneur, à la reſerve des eſpeces & de quelques autres qualitez de ces mêmes choſes; de peur qu'on n'eût horreur de prendre de la chair cruë & du ſang, & afin que la foi ait plus de merite. En ſorte toutefois que le même corps du Seigneur demeure au ciel à la droite du Pere, immortel, ſain & entier, & que l'on puiſſe dire que nous prenons le même corps qui eſt né de la Vierge, & non pas le même. C'eſt le même quant à l'eſſence, la proprieté de la vraye nature & la vertu : ce n'eſt pas le même ſi l'on regarde les apparences du pain & du vin. Telle eſt la foi qu'a tenuë dès les premiers tems, & que tient encore à preſent l'Egliſe, qui étant repanduë par toute la terre, porte le nom de catho-
c. 18. 19. lique. Il prouve cette doctrine par les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, par ſaint Ambroiſe au livre des myſteres & au livre des ſacremens, par ſaint Auguſtin ſur les pſeaumes & ſur ſaint Jean, par ſaint Leon & ſaint Gregoire, & par pluſieurs miracles dont il ſoutient que la verité ne peut être revoquée en doute.

Ambroſ. de myſt. c. 9. de ſacr. IV. c. 4. 5. Aug. in Pſ. 33. 45. 65. 98.

c. 20. Lanfranc répond enſuite à quelques objections. Berenger diſoit : Ce que vous prétendez être le vrai corps de JESUS-CHRIST, eſt nommé dans les auteurs eccleſiaſtiques eſpece, reſſemblance, figure, ſigne, myſtere, ſacrement. Or ces mots ſont relatifs, & par conſequent ne peuvent ſignifier la choſe à laquelle ils ſe rapportent : c'eſt-à-dire le corps de JESUS-CHRIST. Lanfranc répond : L'Euchariſtie s'appelle eſpece ou reſſemblance, par rapport aux choſes qu'elle étoit auparavant, ſçavoir le pain

&

& le vin. Ce qui n'empêche pas que ce ne ſoit le vraye Chair & le vrai Sang de JESUS-CHRIST quant à l'eſſence; même pour ceux qui le reçoivent indignement, quoiqu'ils n'en reçoivent pas l'efficace ſalutaire. AN. 1066.

Et enſuite : Vous croyez que le pain & le vin de la ſainte Table demeurent ce qu'ils étoient quant à la ſubſtance ; & qu'on les nomme la Chair & le Sang de JESUS-CHRIST, parce qu'on les employe pour celebrer la memoire de ſa chair crucifiée & de ſon ſang répandu. Si cela eſt vrai, les ſacremens des Juifs ont été plus excellens que ceux des Chrétiens. Car la manne envoyée du ciel & les animaux que l'on immoloit valoient mieux qu'une bouchée de pain & un peu de vin; & il eſt plus divin d'annoncer l'avenir que de raconter le paſſé. c. 22.

Lanfranc conclut par l'autorité de l'Egliſe, en diſant à Berenger : Si ce que vous ſoûtenez touchant le Corps de JESUS-CHRIST eſt veritable, ce que l'Egliſe univerſelle en croit eſt faux. Car tous ceux qui ſe diſent Chrétiens, ſe glorifient de recevoir en ce Sacrement la vraïe Chair & le vrai Sang de JESUS-CHRIST. Interrogez tous ceux qui ont connoiſſance de la langue Latine & de nos livres. Interrogez les Grecs, les Armeniens, les Chrétiens de quelque nation que ce ſoit, ils diſent tout d'une voix, que c'eſt leur créance. Or ſi la foi de l'Egliſe univerſelle eſt fauſſe, ou il n'y a jamais eu d'Egliſe, ou elle a peri : mais aucun catholique ne conviendra de l'un ou de l'autre. Il apporte les paſſages de l'Ecriture, qui prouvent l'univerſalité de l'Egliſe; & ajoûte : Vous dites que l'Egliſe a été formée & a fructifié chez toutes les nations, mais que par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu ſa doctrine, elle a erré, elle a peri, & eſt demeurée en vous ſeuls ſur la terre. A quoi il oppo- *Matth.* XXVIII. 20.

AN. 1066. oppoſe la promeſſe de JESUS-CHRIST & les preuves de ſaint Auguſtin, qui montrent que l'Egliſe ne peut perir. Tel eſt l'écrit de Lanfranc contre Berenger.

XXIII. Egliſes d'Allemagne. *Lambert. an.* 1066.

En Allemagne Adalbert Archevêque de Brême, s'étoit attiré la principale autorité, & pour la conſerver retenoit en Saxe le Roi Henri, ſans le laiſſer aller dans les autres provinces; de peur qu'il ne fût plus maître abſolu des affaires, ſi ce jeune Prince en communiquoit avec les autres Seigneurs. Sigefroi Archevêque de Mayence & Annon de Cologne, cherchoient avec pluſieurs autres Seigneurs les moiens de s'affranchir de la tyrannie d'Adalbert. Enfin ils indiquerent une diete ou aſſemblée generale à Tribur près de Mayence, & reſolurent de declarer au Roi qu'il devoit choiſir, de renoncer au roïaume ou à l'amitié de l'Archevêque de Brême. C'étoit vers le commencement de l'année 1066. Le Roi s'étant rendu à Tribur, on lui fit cette propoſition. Comme il reculoit & ne ſçavoit quel parti prendre, l'Archevêque de Brême lui conſeilla de s'enfuir la nuit ſuivante, & d'emporter ſon treſor, pour ſe retirer à Goſlar ou en quelque autre lieu de ſûreté. Mais les Seigneurs en aïant avis, prirent les armes & firent garde toute la nuit autour du logis du Roi. Le matin ils étoient ſi animez contre Adalbert, qu'à peine le Roi pût les empêcher de porter la main ſur lui. Enfin il fut chaſſé honteuſement de la cour avec tous ceux de ſon parti; & le Roi lui donna une eſcorte pour le conduire chez lui. Ainſi le gouvernement revint aux Evêques, pour donner tour à tour leurs conſeils au Roi.

Herman. Contin. Lamb.

Il celebra à Utrecht la fête de Pâques, qui cette année 1066. étoit le ſeiziéme d'Avril. Le ſamedi ſaint l'Archevêque Eberard de Treves aïant officié, mourut dans la ſacriſtie encore revê-

revêtu des ornemens. Annon Archevêque de Cologne, fit donner ce ſiege à ſon neveu Cuno ou Conrad prevôt de ſon Egliſe : mais le clergé & le peuple de Treves furent extrémement irritez de n'avoir point eu de part à ce choix, & s'exhortoient l'un l'autre à effacer cet affront par quelque exemple memorable. Le Comte Dietric alors Majordome de l'Egliſe de Treves, étoit un jeune homme feroce & par ſon temperament & par la chaleur de l'âge. Le jour que le nouvel Archevêque devoit entrer dans la ville, il alla au devant avec des troupes nombreuſes ; & comme le Prelat ſortoit de ſon logis, il ſe jetta ſur lui, tua le peu de ſes gens qui voulurent reſiſter, mit en fuite les autres, pilla les richeſſes qu'il avoit apportées, qui étoient grandes, & le prit lui-même. Après l'avoir gardé long-tems en priſon, il le livra à quatre chevaliers pour le faire mourir. Ils le jetterent par trois fois du haut d'une roche dans un précipice, mais il ne ſe rompit qu'un bras. Un d'eux lui demanda pardon ; un autre lui voulant couper la tête, lui abattit ſeulement la mâchoire : enfin il mourut entre leurs mains le premier jour de Juin 1066. On le regarda comme un martyr, & on prétendit qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau. Uton lui ſucceda dans le ſiege de Treves par l'élection unanime du clergé & du peuple. Il étoit de la haute Allemagne fils du Comte Eberard & d'Ide, fondateur du monaſtere de Schafhouſe, dont la ville de ce nom a tiré ſon origine. Eberard & Ide embraſſerent l'un & l'autre la vie monaſtique & moururent en reputation de ſainteté.

AN. 1066. *Hiſt. Trevir. to. XII. Spicil. p. 2. 3.*

Mabill. ſæc. 6. act. par. 2. p. 337.

La même année Reinher Evêque de Meſſein étant mort, Craft prévôt de Goſlar lui ſucceda. Ayant reçû cette dignité, il revint à Goſlar, & après dîné s'enferma dans ſa chambre, com-

Lamb.

AN.1066. comme voulant repoſer. Là étoit ſon tréſor qu'il aimoit paſſionnement & qu'il y avoit enterré, ſans que perſonne en ſçût rien. Ses valets de chambre ayant attendu juſques au ſoir, & s'étonnant qu'il dormît ſi long-tems contre ſa coûtume, frapperent à ſa porte, & enfin voïant qu'il ne répondoit point l'enfoncerent. Ils le trouverent mort, la tête caſſée & le viſage noir, couché ſur ſon tréſor.

XXIV. S. Thibaut de Provins. *Vita ſæc. 6. Bened. part. 2. p. 158.*

Cette année même mourut près de Vicence en Lombardie ſaint Thibaut fameux ſolitaire. Il étoit François né à Provins au dioceſe de Sens, de parens très-nobles & très-riches, de la famille des Comtes de Champagne, entre leſquels Thibaut III. qui regnoit alors le tint ſur les fonts. Le jeune homme eut toûjours grande inclination pour la vie éremitique, & alla trouver ſecretement un hermite nommé Bouchard, qui demeuroit dans une iſle de la Seine. Par ſon conſeil il partit avec un de ſes chevaliers nommé Gautier & chacun un écuyer. Ils allerent à Reims, où ils ſe déroberent de leurs gens, paſſerent à pied au-delà; & ayant changé leurs habits avec deux pauvres pelerins, ils entrerent en Allemagne. Ils y vêcurent longtems dans une extrême pauvreté, ſubſiſtant du travail de leurs mains, ſans dédaigner les travaux les plus vils, comme de faucher les foins, porter des pierres, curer des étables, & ſur tout de faire du charbon. Un jour entre autres s'étant loüez tous deux pour arracher les herbes dans des vignes, Thibaut que ſa delicateſſe empêchoit d'avancer autant que les autres, fut cruellement maltraité par l'inſpecteur de l'ouvrage; & Gautier ne put lui faire entendre raiſon, parce qu'ils ne ſçavoient pas la langue l'un de l'autre.

Ayant amaſſé quelque peu d'argent par leur tra-

Digitized by Google

travail, ils allerent nuds pieds en pelerinage à ſaint Jacques en Galice, & revinrent en Allemagne. Cependant Thibaut pria ſon compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprit à lire, parce que c'étoit un moyen de mieux ſçavoir & mieux pratiquer les commandemens de Dieu. Gauthier trouva un maître qui lui enſeigna les ſept pſeaumes de la penitence; mais Thibaut n'avoit point de pſeautier ni dequoi en acheter. Gautier perſuada au maître d'aller à Provins trouver Arnoul pere de Thibaut, & lui demander un pſeautier pour ſon fils. Le maître partit chargé d'un pain, que Thibaut envoyoit à ſes parens, n'ayant point d'autre preſent à leur faire, encore le lui avoit-on donné par charité. Arnoul & Guille ſa femme apprenant la ſainte vie de leur fils, en rendirent graces à Dieu, reçurent le pain comme un grand preſent, & en firent manger à pluſieurs malades de diverſes fievres qui furent tous gueris. ANI066.

Arnoul qui deſiroit ardemment de voir ce cher fils, ſuivit le maître qui le mena à Treves, & le fit attendre hors de la ville, ſous un arbre, où Thibaut avoit accoûtumé de venir lire. Il l'y mena lui-même ſous pretexte de voir le profit qu'il avoit fait dans la lecture en ſon abſence; mais quand il vit ſon pere il dit: Vous m'avez trahi, & retourna promptement. Arnoul le ſuivit fondant en larmes, & diſant: Pourquoi me fuyez-vous, mon cher fils? Je ne veux pas vous détourner de vôtre bon deſſein; je ne veux que vous voir & vous parler une fois, & porter de vos nouvelles à vôtre mere affligée. Thibaut répondit: Seigneur (car depuis qu'il l'eut quitté il ne le nomma plus ſon pere) ne troublez point mon repos; allez en paix & me permettez d'avoir la paix en JESUS-

AN.1066. sus-CHRIST. Son pere lui dit : Mon fils, vous manquez de tout, nous avons de grands biens, recevez quelque choſe au moins pour vous ſouvenir de nous. Il répondit : Je ne puis rien prendre après avoir tout quitté pour Dieu, & ſe retira. Gautier dit au pere, que ſon fils n'avoit beſoin que d'un pſeautier, & il le donna avec joye.

Pour éviter à l'avenir de pareilles viſites, Thibaut s'en alla à Rome, dans le deſſein de faire encore un plus long voyage. En effet au retour de Rome, il prit le chemin de Veniſe voulant aller à Jeruſalem. Mais Gautier ne pouvant plus à cauſe de ſon âge ſupporter tant de fatigues, ils s'arrêterent près de Vicence, en un lieu nommé Salanique, par la permiſſion des proprietaires ; & y aïant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avoient voyagé trois ans depuis leur retraite, & Gautier en vêcut encore deux dans cette ſolitude : mais Thibaut les ſurvêcut de ſept ans. Il ne ſe nourrit pendant long-tems que de pain d'orge & d'eau, & en vint enfin à ne vivre que de fruits, d'herbes & de racines, ſans boire. Il portoit toûjours un cilice : il ſe donnoit ſouvent la diſcipline avec un foüet de pluſieurs lanieres de cuir, & ne dormoit qu'aſſis. L'Evêque de Vicence touché de ſon merite l'ordonna prêtre après l'avoir fait paſſer par tous les degrez eccleſiaſtiques, & la derniere année de ſa vie il reçut l'habit monaſtique.

n. 18. Arnoul apprenant la reputation de ſainteté où étoit ſon fils, reſolut d'aller à Rome en pelerinage pour le voir en paſſant, comme il fit ; & à ſon retour il raconta à Guille ſa femme ce qu'il avoit vû. Elle voulut auſſi voir ſon fils : Arnoul retourna avec elle accompagné de beaucoup de nobleſſe : mais Guille étant arrivée près de ſon cher

cher fils, ne voulut point le quitter, & ſe conſacra avec lui au ſervice de Dieu dans la ſolitude. Enfin douze ans après que Thibaut eut quitté ſon païs, & neuf ans depuis qu'il ſe fut retiré à Salanique, il mourut ſaintement le premier jour de Juillet 1066. & fut enterré à Vicence. Il avoit fait pluſieurs miracles pendant ſa vie, il s'en fit encore pluſieurs à ſon tombeau, & l'Egliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. AN. 1066. n. 22.

La même année & cinq jours auparavant fut martyriſé ſaint Arialde diacre de l'Egliſe de Milan. Il étoit d'une nobleſſe diſtinguée, frere d'un Marquis, dignité rare en ce tems-là, & né entre Milan & Come. Dès l'année 1056. il vint à Milan, & y combatit dix ans contre les ſimoniaques & les clercs incontinens, particulierement contre l'Archevêque Gui. Au commencement du pontificat d'Alexandre II. il alla à Rome, & Herlembaud ſon ami l'y ſuivit. C'étoit un Seigneur d'une grande pieté, & zelé comme lui contre la ſimonie & l'incontinence des clercs. Il étoit depuis peu revenu de Jeruſalem & vouloit embraſſer la vie monaſtique: mais Arialde lui promit une plus grande recompenſe de la part de Dieu, s'il differoit d'entrer dans un monaſtere, pour s'oppoſer avec lui aux ennemis de JESUS-CHRIST. Herlembaud voulant éprouver le conſeil d'Arialde, prit des chemins détournez pour aller à Rome, & conſulta tous les ſerviteurs de Dieu hermites ou moines qu'il trouva ſur ſa route. Tous lui donnerent le même conſeil; & quand il fut arrivé à Rome, le Pape Alexandre & les Cardinaux lui commanderent abſolument de retourner à Milan, & de reſiſter avec Arialde aux ennemis de JESUS-CHRIST juſques à l'effuſion de ſon Sang. Ils lui donnerent même de la part de ſaint

XXV. S. Arialde martyr. *Vita ap. Baron an.* 1066. *Id. an.* 1061.

Digitized by Google

AN. 1066. Pierre un étendart, qu'il devoit prendre en main pour reprimer la fureur des heretiques, quand il ſeroit beſoin : ce qu'il fit conſtamment pendant dix-huit ans. Le même Herlembaud avoit une dévotion ſinguliere à laver les pieds des pauvres ; & pour s'humilier davantage après les avoir lavez, il ſe proſternoit & les mettoit ſur ſa tête. Arialde diſoit de lui en ſoupirant ; Helas ! hors Herlembaud & le clerc Nazaire, je ne trouve preſque perſonne, qui par une fauſſe diſcretion ne me conſeille de me taire, & de laiſſer les ſimoniaques & les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon.

Il y avoit donc dix ans qu'Arialde combattoit contre eux, lorſque Gui Archevêque de Milan le fit prendre en trahiſon, & mener en des deſerts inacceſſibles, au-delà du lac Majour. C'eſt le même Archevêque qui avoit témoigné ſe convertir quand Pierre Damien fut envoyé legat à Milan en 1059. mais oubliant le ſerment qu'il fit alors, il étoit retombé dans les mêmes crimes, & ne pouvoit ſouffrir les reproches qu'Arialde lui en faiſoit. Ce ſaint homme aïant donc été arrêté, la niece de l'Archevêque craignit que ceux mêmes qui l'avoient pris ne le cachaſſent & ne lui ſauvaſſent la vie. C'eſt pourquoi elle envoïa deux clercs pour le tuer. Si-tôt qu'ils furent débarquez de ſur le lac, ils demanderent où étoit Arialde. Ceux qui l'avoient amené répondirent qu'il étoit mort. Les clercs repliquerent : La niece de l'Archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort ; & regardant plus loin, ils le virent lié & aſſis ſur une pierre.

Sup. lib. LX. n. 34.

Ils ſe jetterent ſur lui l'épée à la main & le prirent chacun par une oreille en diſant : Dis pendart, nôtre maître eſt-il veritablement Archevêque ? Arialde répondit : Il ne l'eſt, ni ne l'a

l'a jamais été, puiſqu'il n'en a jamais fait les œuvres. Alors ils lui couperent les deux oreilles. Il leva les yeux au ciel, & dit : Je vous rends graces Jeſus, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. Ils lui demanderent encore ſi Gui étoit veritablement Archevêque ? & il répondit encore que non. C'eſt pourquoi ils lui couperent le nez avec la levre d'en haut, puis ils lui arracherent les deux yeux. Enſuite ils lui couperent la main droite, en diſant : C'eſt cette main qui écrivoit les lettres qu'on envoïoit à Rome. Ils le mutilerent encore d'une maniere plus honteuſe par une cruelle dériſion de la chaſteté. Enfin ils lui arracherent la langue par deſſous le menton, en diſant : Faiſons taire cette langue qui a troublé le clergé. Il mourut ainſi entre leurs mains le vingt-ſeptiéme de Juin 1066. Son corps ayant été pluſieurs fois découvert, fut jetté au fond du lac, & au bout de dix mois fut trouvé au bord ſans corruption. Herlembaud le tira à main armée & le transfera à Milan ; & la ſainteté d'Arialde fut atteſtée par pluſieurs miracles. AN. 1067.

XXVI. Legation à Milan. *ap. Baron. an.* 1067. *to.* 9. *conc. p.* 1119.

Pour faire ceſſer ces troubles à Milan, le Pape Alexandre y envoïa l'année ſuivante deux legats, Mainard Cardinal Evêque de ſainte Rufine ſucceſſeur d'Humbert, & Jean prêtre cardinal, qui y étant arrivez y publierent des conſtitutions dont voici la ſubſtance. Nous défendons ſuivant les anciennes regles, que dans tout ce dioceſe aucun Abbé reçoive un moine pour un prix dont il ſoit convenu, & qu'un chanoine ſoit reçû autrement que gratis : que dans aucune ordination des perſonnes eccleſiaſtiques, dans les conſecrations des Egliſes, ou la diſtribution du ſaint Chrême, il intervienne aucune récompenſe convenuë.

AN.1067. Le Prêtre, le diacre ou le ſoudiacre qui retient publiquement une femme pour être ſa concubine, tant qu'il demeurera en faute ne fera aucune fonction, & n'aura aucun benefice eccleſiaſtique. Mais celui qui, ſans la tenir chez lui ſera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, ſera ſeulement ſuſpendu de ſes fonctions, juſques à ce qu'il ait fait penitence. Nous défendons de plus, qu'aucun de ces clercs ne ſoit condamné ſur un ſoupçon, ni privé de ſes fonctions ou de ſon benefice, s'il n'eſt convaincu par ſa confeſſion ou par des témoins ſuffiſans. Et de peur qu'on ne prenne occaſion de les calomnier à cauſe des femmes qu'ils ont quittées, nous leur défendons de demeurer en même maiſon, de boire ou manger avec elles, & de leur parler, qu'en preſence de deux ou trois témoins irreprochables. S'ils l'obſervent, on n'aura rien à leur imputer pour ce ſujet. Qu'on les oblige, s'il ſe peut, à demeurer près des Egliſes. Or nous reglons la maniere de les punir canoniquement, pour conſerver la dignité des miniſtres de l'autel, & empêcher qu'à l'avenir aucun clerc ſoit ſoumis au jugement des laïques, ce que nous défendons abſolument.

Si un laïque a de ces clercs en ſa ſeigneurie, ſi-tôt qu'il ſçaura certainement que quelqu'un d'eux retient une femme, ou a peché avec elle, il en avertira l'Archevêque & les chanoines de cette Egliſe qui en ſeront chargez. S'ils lui interdiſent ſes fonctions, le laïque fera executer leur jugement : ſi l'Archevêque ou ſes chanoines negligent l'avis, le laïque empêchera que dans ſa ſeigneurie le clerc coupable faſſe aucune fonction, ou tienne aucun benefice. Mais le laïque ne diſpoſera pas du benefice, il ſera reſervé à la diſpoſition de l'Egliſe. Nous défendons

dons auſſi à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable; ſoit dans ſes heritages, s'il en a, ſoit dans ſon benefice ſeculier, c'eſt-à-dire ſon fief, ou ſes autres biens, hors le benefice eccleſiaſtique, comme il a été dit. Défenſe auſſi à tout laïque de rien exiger d'un clerc, pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce ſoit. L'Archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut, par toutes les paroiſſes, pour confirmer & faire ſa viſite ſelon les canons, ſans qu'aucun laïque ou clerc lui reſiſte; au contraire ils lui obéiront & le ſerviront en ce qui regarde la religion. Il aura auſſi une entiere puiſſance de juger & punir ſelon les canons tout ſon clergé, tant dans la ville que dehors. AN. 1067.

Quant aux clercs & aux laïques qui ont juré contre les ſimoniaques & les clercs incontinens, de s'emploïer de bonne foi à reprimer ces deſordres, & ſous ce pretexte ont brûlé, pillé, répandu du ſang & commis pluſieurs violences, nous leur défendons abſolument d'en uſer de même à l'avenir. Mais qu'ils ſe contentent de bien vivre & de dénoncer les coupables à l'Archevêque, aux chanoines de cette Egliſe & aux Evêques ſuffragans. Qu'il n'y ait aucune pourſuite pour les dommages ou les injures reçûës à cette occaſion, & qu'on n'en garde aucun reſſentiment; mais que la paix de JESUS-CHRIST regne dans vos cœurs. Et parce que quelques-uns ſont plus touchez des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'obſerveront pas ces conſtitutions, ſçavoir l'Archevêque à cent livres de deniers, & juſques au payement il demeurera interdit; les capitaines à vingt livres, les vaſſaux à dix, c'étoit de moindres gentilshommes; les negocians à cinq, les autres à proportion, le tout au profit de l'E-

AN. 1067. l'Egliſe metropolitaine. Ce decret eſt daté du premier jour d'Août l'an 1067. ſixiéme du Pape Alexandre II. indiction cinquiéme. On y voit juſques où étoit allé le zele indiſcret contre les ſimoniaques & les clercs ſcandaleux.

Diſt. 81. c. 16. On trouve un decret du même Pape, adreſſé aux Evêques & au Roi de Dalmatie, portant que ſi un Evêque, un prêtre ou un diacre prend une femme ou garde celle qu'il avoit déja, il ſera interdit, juſques à ce qu'il ait ſatisfait, n'aſſiſtera point au chœur, & n'aura aucune part aux biens de l'Egliſe. Ce decret fait voir que la Dalmatie ſuivoit l'uſage de l'Egliſe Latine & non de la Greque.

XXVII. Suite du ſchiſme de Florence. A Florence l'Evêque Pierre n'aïant point été condamné au concile de Rome, perſecutoit violemment ceux de ſon clergé, qui continuoient avec les moines à ſe ſeparer de lui comme ſimoniaque; en ſorte que l'archiprêtre & pluſieurs autres, furent obligez à ſortir de la ville & ſe refugier au monaſtere de Septime. Il étoit de la congregation de Vallombreuſe, ainſi nommé, parce qu'il étoit à ſept mille de la ville. L'Abbé Jean Gualbert les reçut avec charité, & leur donna tout le ſecours qui lui fut poſſible: mais le parti de l'Evêque étoit protegé par Godefroi Duc de Toſcane, qui menaçoit de mort les moines & les clercs qui lui étoient oppoſez, ce qui leur attira une grande perſecution.

Vita S. Joan. G. c. 6. 3.

Le Pape vint alors à Florence, & vit le bois preparé pour le feu où les moines vouloient entrer, afin de prouver que l'Evêque étoit ſimoniaque. Mais le Pape ne voulut pas alors recevoir cet examen, & ſe retira, laiſſant le clergé & le peuple dans la même diviſion. Il arriva enſuite, que tout le clergé & le peuple de Florence étant aſſemblé, commença à ſe plaindre à l'Evêque Pierre, de ce qu'il en avoit chaſſé plu-

c. 64.

Digitized by Google

plusieurs, entre autres l'archiprêtre. leur chef, dont ils avoient ainſi perdu le conſeil & le ſecours; & de ce qu'une bonne partie des citoïens les voïant aller vers l'Evêque, leur diſoit : Allez, heretiques, allez trouver vôtre heretique. C'eſt vous qui ferez abîmer cette ville; c'eſt vous qui en avez chaſſé JESUS-CHRIST & ſaint Pierre, & y avez fait entrer Simon le magicien pour l'adorer. Les clercs conclurent en priant l'Evêque, de les délivrer de ce reproche; & ajoûterent : Si vous vous ſentez innocent & ſi vous l'ordonnez, nous voilà prêts à ſubir pour vous le jugement de Dieu; ou ſi vous voulez recevoir l'épreuve que les moines ont voulu faire ici & à Rome, nous allons les en prier inſtamment. AN. 1067.

L'Evêque refuſa l'un & l'autre; au contraire, il obtint un ordre de mener priſonnier au gouverneur, quiconque ne le reconnoîtroit pas pour Evêque, & ne lui obéïroit pas : que ſi quelqu'un s'enfuïoit de la ville, ſes biens ſeroient confiſquez; & que les clercs qui s'étoient refugiez à l'Egliſe de ſaint Pierre ſe reconcilieroient avec l'Evêque, ou ſeroient chaſſez de la ville ſans eſperance d'être écoutez. En execution de cet ordre, le ſoir du ſamedi après les cendres, vrai-ſemblablement la même année 1067. comme ces clercs repetoient les leçons & les répons du dimanche ſuivant, on les tira hors de la franchiſe de l'Egliſe de ſaint Pierre: Alors il ſe fit un grand concours de peüple, & principalement de femmes, qui jettoient les voiles de leurs têtes, & marchoient les cheveux épars, ſe frappant la poitrine & jettant des cris pitoïables. Elles ſe proſternoient dans les ruës pleines de bouë & diſoient : Helas, helas, JESUS, on vous chaſſe d'ici, on ne vous permet pas de demeurer avec nous! Vous le

AN.1076. le voudriez bien, mais Simon le magicien ne vous le permet pas. O ſaint Pierre! comment ne défendez-vous pas ceux qui ſe refugient chez vous ? Etes-vous vaincu par Simon ? Nous croyions qu'il étoit enchaîné en enfer, & nous le voïons lâché à vôtre honte. Les hommes ſe diſoient l'un à l'autre : Vous voïez clairement que JESUS-CHRIST ſe retire d'ici, parce que ſuivant ſa doctrine on ne reſiſte point à celui qui le chaſſe. Et nous auſſi, mes freres, brûlons cette ville afin que le parti heretique n'en jouïſſe pas ; & nous en allons avec nos femmes & nos enfans par tout où JESUS-CHRIST ira. Suivons-le ſi nous ſommes Chrétiens.

Ces diſcours toucherent les clercs qui tenoient le parti de l'Evêque Pierre : ils fermerent les Egliſes & n'oſerent plus ſonner les cloches, ni chanter publiquement l'office ou la meſſe. Ils s'aſſemblerent, & par déliberation de conſeil, ils envoïerent quelques-uns d'entre eux aux moines de ſaint Sauveur de Septime, les priant de leur faire connoître la verité, & promettant de la ſuivre. Ils prirent jour au mercredi ſuivant, qui étoit celui de la premiere ſemaine de Carême. Le lundi & le mardi ils firent des prieres particulieres pour ce ſujet. Le mercredi matin un de ces clercs alla trouver Pierre de Pavie, c'eſt ainſi qu'ils nommoient l'Evêque, & lui dit : Au nom de Dieu, ſi ce que les moines diſent de vous eſt vrai, avoüez-le franchement, ſans tenter Dieu & fatiguer inutilement le clergé & le peuple. Si vous vous ſentez innocent, venez avec nous. L'Evêque Pierre dit : Je n'irai point; & vous n'irez point non plus, ſi vous m'aimez. Le clerc répondit : Aſſurément j'irai voir le jugement de Dieu, puiſque tout le monde y va, & je m'y con-

conformerai : en ſorte qu'aujourd'hui, où je vous honorerai plus que jamais, ou je vous mépriſerai enrierement. AN. 1067.

Sans attendre ce deputé, tout le clergé & le peuple courut au monaſtere de ſaint Sauveur. Les femmes ne furent point effraïées par la longueur & l'incommodité du chemin rempli d'eaux bourbeuſes. Les enfans ne furent point retenus par le jeûne ; car ils l'obſervoient alors. Il ſe trouva environ trois mille perſonnes à la porte du monaſtere. Les moines leur demanderent pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent : Pour être éclairez & connoître la verité. Comment voulez-vous être éclairez, dirent les moines ? Les clercs répondirent : Que l'on prouve par un grand feu ce que vous dites de Pierre de Pavie. Les moines reprirent : Quel fruit en retirerez-vous, & quel honneur en rendrez-vous à Dieu ? Tous répondirent : Nous déteſterons avec vous la ſimonie, & rendrons à Dieu des graces immortelles.

XXVIII. Epreuve du feu.

Auſſi-tôt le peuple dreſſa deux buchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, haut de quatre & demi : entre les deux étoit un chemin large d'une braſſe, ſemé de bois ſec. Cependant on chantoit des pſeaumes & des litanies : on choiſit un moine nommé Pierre pour entrer dans le feu ; & par ordre de l'Abbé il alla à l'autel pour celebrer la meſſe, qui fut chantée avec grande devotion & avec quantité de larmes, tant de la part des moines que des clercs. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre moines s'avancerent pour allumer les buchers : l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau benite, le troiſiéme douze cierges benis & allumez, le quatriéme l'encenſoir plein d'encens. Quand on les vit il s'éleva un grand cri, on chanta *Kyrie eleiſon* d'un ton lamentable. On

AN.1067. pria JESUS-CHRIST de venir défendre ſa cauſe : on demanda les prieres de la ſainte Vierge, de ſaint Pierre, de ſaint Gregoire.

Alors le moine Pierre aïant communié & achevé la meſſe, ôta ſa chaſuble, gardant les autres ornemens, & portant une croix, il chantoit les litanies avec les Abbez & les moines, & s'approcha ainſi des buchers déja embraſez. Le peuple redoubla ſes prieres avec une ardeur incroïable. Enfin on fit faire ſilence, pour entendre les conditions auſquelles ſe faiſoit l'épreuve. On choiſit un Abbé qui avoit la voix forte, pour lire diſtinctement au peuple une oraiſon, contenant ce que l'on demandoit à Dieu. Tous l'approuverent, & un autre Abbé aïant fait faire ſilence, éleva ſa voix & dit : Mes freres & mes ſœurs, Dieu nous eſt témoin que nous faiſons ceci pour le ſalut de vos ames, afin que deſormais vous évitiez la ſimonie, dont preſque tout le monde eſt infecté. Car vous devez ſçavoir qu'elle eſt ſi abominable, que les autres crimes ne ſont preſque rien en comparaiſon.

Les deux buchers étoient déja reduits en charbon pour la plus grande partie, & le chemin d'entre deux en étoit couvert, en ſorte qu'en y marchant on en auroit eu juſques aux talons, comme on vit depuis par experience. Alors le moine Pierre, par ordre de l'Abbé, prononça à haute voix cette oraiſon, qui tira les larmes de tous les aſſiſtans : Seigneur JESUS-CHRIST, je vous ſupplie que ſi Pierre de Pavie a uſurpé par ſimonie le ſiege de Florence, vous me ſecouriez en ce terrible jugement, & me preſerviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conſervé les trois enfans dans la fournaiſe. Après que tous les aſſiſtans eurent dit *Amen*, il donna le baiſer de paix à

ſes

ſes freres; & on demanda au peuple, combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu? Le peuple répondit : C'eſt aſſez qu'il paſſe gravement au milieu. AN. 1067.

Le moine Pierre faiſant le ſigne de la croix, & portant une croix ſur laquelle il arrêtoit ſa vûë ſans regarder le feu, y entra gravement nuds pieds avec un viſage gaï. On le perdit de vûë tant qu'il fut entre les deux buchers; mais on le vit bien-tôt paroître de l'autre côté ſain & ſauf, ſans que le feu eût fait la moindre impreſſion ſur lui. Le vent de la flamme agitoit ſes cheveux, ſoulevoit ſon aube, & faiſoit floter ſon étole & ſon manipule : mais rien ne brûla, pas même le poil de ſes pieds. Il raconta depuis, que comme il étoit prêt à ſortir du feu, il s'apperçut que ſon manipule lui étoit tombé de la main, & retourna le reprendre au milieu des flammes. Quand il fut ſorti du feu, il voulut y rentrer; mais le peuple l'arrêta, lui baiſant les pieds, & chacun s'eſtimoit heureux de baiſer la moindre partie de ſes habits. Le peuple s'empreſſoit tellement autour de lui, que les clercs eurent bien de la peine à l'en tirer. Tous chantoient à Dieu des loüanges, répandant des larmes de joye; on exaltoit ſaint Pierre & on déteſtoit Simon le magicien. *Deſid. Caſſin. dialog. lib. 3.*

Ce recit eſt tiré de la lettre que le clergé & le peuple de Florence en écrivit auſſi-tôt au Pape Alexandre, le ſuppliant de les délivrer des ſimoniaques. Le Pape y eut égard & dépoſa de l'épiſcopat Pierre de Pavie, qui ſe ſoumit à ce jugement, & ſe convertit ſi bien, qu'il ſe reconcilia avec les moines, & ſe rendit moine dans le même monaſtere de Septime. Il eut pour ſucceſſeur un autre Pierre, que l'on nomme le catholique, pour le diſtinguer du ſimoniaque. *Ital. ſac. to. 3. p. 95.*

AN. 1068. Quand au moine Pierre, qui s'expoſa au feu avec tant de foi, il étoit Florentin de la famille des Aldobrandins : s'étant rendu moine à Vallombreuſe, il y garda les vaches & les ânes par ordre de Jean Gualbert, puis il fut prevôt de Paſſignan monaſtere de la même congregation. Après le miracle du feu, le Comte Bulgare pria Jean Gualbert de le faire Abbé de Ficicle, & l'obtint. Il fut enſuite Cardinal & Evêque d'Albane, & le nom de Pierre Ignée en latin *Igneus* lui demeura, comme qui diroit Pierre du feu.

XXIX. Hugues le Blanc legat en Eſpagne.

Hugues le Blanc prêtre Cardinal legat du Pape Alexandre aſſiſta à un concile, que Sanche Ramirés Roi d'Arragon, fit tenir au monaſtere de Leire le dix-huitiéme d'Avril, la ſixiéme année de ſon regne, qui étoit l'an 1068. On traita dans ce concile de la confirmation des privileges de ce monaſtere, pour laquelle Sanche Evêque de Pampelune & Abbé de Leire fut envoïé à Rome. On croit qu'il y fut auſſi traité de l'introduction du rit Romain au lieu du Gothique ou Moſarabique : ce qui ne put encore être executé. Le même legat Hugues tint un concile à Girone avec les Evêques, les Abbez & les Seigneurs de Catalogne, où il confirma par l'autorité du Pape la treve de Dieu, ſous peine d'excommunication contre les infracteurs.

Sandoval. Pampel. fol. 4. v. Coſſart to. 9. concil. p. 1197. 1181.

Mar. Hiſp. lib. 4. p. 457. Append. n. 269. p 1141.

En Navarre regnoit un autre Sanche fils de Garcia, & en Caſtille Sanche Fernandés : ces trois Rois Sanches étoient couſins germains enfans de trois fils de Sanche le grand, qui avoit réuni en ſa perſonne tous les roïaumes d'Eſpagne. Ferdinand Roi de Caſtille, ſurnommé auſſi le grand, à cauſe de ſes conquêtes ſur les Mores, mourut en 1065 : après avoir regné vingt-neuf ans. On trouve une lettre du Pape Alexandre II. adreſſée à tous les Evêques de Gaule, qui porte : Nous avons appris avec plai-

Pelag. Ouet. p. 74.

Epiſt. 34.

plaiſir, que vous avez protegé les Juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fuſſent tuez par ceux qui alloient contre les Sarraſins en Eſpagne. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire a declaré, que c'étoit une impieté de les vouloir exterminer, puiſque Dieu les a conſervez par ſa miſericorde, pour vivre diſperſez par toute la terre, après avoir perdu leur patrie & leur liberté, en punition du crime de leurs peres. Leur condition eſt bien differente de celle des Sarraſins, contre leſquels la guerre eſt juſte, puiſqu'ils perſecutent les Chrétiens & les chaſſent de leurs villes & de leurs demeures : au lieu que les Juifs ſe ſoumettent par tout à la ſervitude.

AN. 1068.

V. Sup. lib. XXXV. n. 21.

XXX. Conciles d'Auch & de Toulouſe.

D'Eſpagne le cardinal Hugues le Blanc vint en Aquitaine, où il tint deux conciles la même année 1068. l'un à Auch, l'autre à Toulouſe. A celui d'Auch aſſiſta l'Archevêque Auſtind, avec tous les Evêques ſes ſuffragans, les Abbez & les Seigneurs de toute la Gaſcogne. Entre les reglemens qui y furent faits, on ordonna que toutes les Egliſes du païs païeroient à la cathedrale le quart de leurs dîmes : mais Raimond Abbé de ſaint Orens s'y oppoſa, ſoutenant que les Egliſes dépendantes de ce monaſtere en avoient toûjours été exemptes. Le legat, du conſentement de tout le concile, confirma l'exemption en l'honneur de ce Saint, un des plus illuſtres Evêques d'Auch & patron de la ville, qui vivoit vers l'an 450. & que l'Egliſe honore le premier jour de Mai. On accorda la même exemption à pluſieurs autres Egliſes.

to. 9. conc. p. 1195.

Boll. to. 12. p. 60. Martyr. R. 1. Mai.

Au concile de Toulouſe, que le cardinal Hugues tint la même année par ordre du Pape, on traita de toutes les affaires des Egliſes ; & par les jugemens qui furent rendus ſur diverſes accu-

AN.1068. accuſations, on y extirpa la ſimonie. On y rétablit entre autres choſes l'Egliſe de Leitoure, changée mal à propos en monaſtere : on la rendit à Raimond ſon Evêque, & on y remit des clercs à la place des moines. A ce concile aſſiſterent onze Evêques, ſçavoir Guillaume Archevêque d'Auch, ſucceſſeur d'Auſtind, qui eſt compté entre les Saints & honoré le vingt-cinquiéme de Septembre ſous le nom de ſaint Oſtent. Aymon Archevêque de Bourges étoit auſſi à ce concile, avec Durand Evêque de Toulouſe, Gerauld de Cahors, Godemar de Saintes, Gregoire de Leſcar, Pierre d'Aire, Guillaume de Comminges, Raimond de Leitoure, Bernard de Conſerans, & Bernard d'Acs. Il y avoit auſſi pluſieurs Abbez, entre autres Hugues de Clugni, Ademar de ſaint Martial de Limoges, ceux de Condom, de ſaint Papoul & de ſaint Pons.

XXXI. Mœurs du Roi Henri. Le Roi d'Allemagne Henri à l'âge de dix-huit ans, étoit déja un des plus méchans de tous les hommes. Il avoit deux ou trois concubines à la fois, & de plus quand il entendoit parler de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, ſi on ne pouvoit la ſeduire, il ſe la faiſoit amener par violence. Quelquefois il alloit lui-même les chercher la nuit, & il expoſa ſa vie en de telles occaſions. Dès l'année 1066. il avoit épouſé Berthe fille d'Otton Marquis d'Italie, étant à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avoit épouſée par le conſeil des Seigneurs & non par ſon choix, il ne l'aima jamais, & chercha toûjours à s'en ſeparer. Pour en avoir un pretexte, il la fit tenter par un de ſes confidens; & la Reine feignant d'y conſentir, prit le Roi lui-même, & le maltraita de ſorte qu'il en fut un mois au lit. Après avoir abuſé des femmes nobles, il les faiſoit épouſer à ſes valets.

Hiſt. belli. Saxon. p. 102. & Chr. Magdeb. MS. an. 1068.

Ces

Ces crimes l'engagerent à pluſieurs homicides, pour ſe défaire des maris dont les femmes lui plaiſoient. Il devint cruel, même à ſes plus confidens ; les complices de ſes crimes lui devenoient ſuſpects, & il ſuffiſoit pour les perdre, qu'ils témoignaſſent d'une parole ou d'un geſte déſapprouver ſes deſſeins. Auſſi perſonne n'oſoit-il lui donner de conſeil qui ne lui fût agréable. Il ſçavoit cacher ſa colere, faire perir les gens lorſqu'ils s'en défioient le moins, & feindre d'être affligé de leur mort juſques à répandre des larmes. AN. 1069.

Il donnoit les évêchez à ceux qui lui donnoient le plus d'argent, ou qui ſçavoient le mieux flater ſes vices ; & après avoir ainſi vendu un évêché, ſi un autre lui en donnoit plus, ou loüoit plus ſes crimes, il faiſoit dépoſer le premier comme ſimoniaque, & ordonner l'autre à ſa place. D'où il arrivoit que pluſieurs villes avoient deux Evêques à la fois, tous deux indignes. Tel étoit le Roi Henri, & la ſuite de l'hiſtoire le fera encore mieux connoître.

XXXII. Le Roi Henri veut quitter ſa femme. *Id.* 1069.

En 1069. il tint une diete à Vormes après la Pentecôte, où il découvrit en ſecret à Sigefroi Archevêque de Maïence, le deſſein qu'il avoit de quitter la Reine ſon épouſe ; le priant inſtamment de lui aider, & lui promettant, s'il le faiſoit réüſſir, de lui être entierement ſoumis, & d'obliger les Thuringiens, même par les armes s'il en étoit beſoin, à lui païer les dîmes ; choſe que le Prelat avoit fort à cœur. Après donc qu'il eut conſenti à la propoſition du Roi, & qu'ils ſe furent donné parole de part & d'autre, le Roi declara publiquement qu'il ne pouvoit vivre avec la Reine Berthe, & qu'il ne vouloit plus tromper le monde, comme il faiſoit depuis long-tems. Ce n'eſt pas, ajoûta-t-il, que j'aïe aucun crime à lui reprocher ; mais je ne

Digitized by Google

An. 1069. ne ſçai par quelle fatalité ou quel jugement de Dieu, je n'ai pû conſommer mon mariage avec elle. C'eſt pourquoi je vous prie au nom de Dieu, de me délivrer de ce malheureux engagement, & de nous rendre la liberté de nous pourvoir ailleurs. Car, afin qu'on ne la croïe pas deshonorée, je ſuis prêt de jurer que je l'ai gardée auſſi pure que je l'ai reçûë.

La propoſition parut honteuſe à tous les aſſiſtans & indigne de la majeſté roïale : perſonne toutefois n'oſoit rejetter une affaire pour laquelle le Roi avoit tant d'ardeur; & l'Archevêque de Maïence prenoit le parti de ce Prince autant qu'il le pouvoit honnêtement. Ainſi du conſentement de tous, il indiqua un concile à Maïence pour la premiere ſemaine après la ſaint Michel. On envoia cependant la Reine à Loresheim ; & le Roi peu de tems après aſſembla des troupes pour marcher contre Dedi Marquis de Saxe & les Thuringiens liguez avec lui. L'Archevêque de Maïence prit cette occaſion de ſommer le Roi de ſa parole touchant les dîmes : mais les Thuringiens envoïerent au Roi des deputez, pour lui declarer, qu'ils ne prétendoient point favoriſer la revolte, mais ſeulement maintenir leur ancienne liberté touchant les dîmes; & que ſi l'Archevêque entreprenoit de les lever de force, ils ſe défendroient. En effet, ſans agir contre le Roi, ils inſulterent en toute occaſion les troupes de l'Archevêque ; & le Roi ſe contenta de leur ordonner pour la forme de païer les dîmes, ſans ſe mettre beaucoup en peine de l'execution.

to. 9. conc. p. 1200. Cependant l'Archevêque de Maïence écrivit au Pape une lettre, portant en ſubſtance : Nôtre Roi Henri a voulu depuis quelques jours quitter la Reine, qu'il a épouſée legitimement & fait ſolemnellement couronner, ſans alleguer d'abord

d'abord aucune cauſe de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d'un prodige, nous lui avons reſiſté en face de l'avis de tous les Seigneurs, qui ſe ſont trouvez à la cour; & nous lui avons declaré, que s'il ne nous expoſoit la cauſe de ſon divorce, nous le retrancherions de la communion de l'Egliſe, ſuppoſé premierement que vous le jugeaſſiez à propos. Il nous a dit pour cauſe de ſeparation, qu'il ne pouvoit conſommer avec elle ſon mariage; & elle en eſt demeurée d'accord. Comme ce cas eſt rare dans les affaires eccleſiaſtiques, & preſque inoüi quant aux perſonnes roïales, nous vous conſultons comme l'oracle divin, & nous prions vôtre Sainteté, de décider cette importante queſtion. Nos freres qui ſe ſont trouvez preſens, ont indiqué pour ce ſujet un concile dans nôtre ville, où le Roi & la Reine doivent venir pour ſubir le jugement. Mais nous avons reſolu de ne le point faire ſans vôtre autorité; & nous vous prions, ſi vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un concile, d'envoïer de vôtre part des perſonnes capables avec vos lettres, pour aſſiſter à l'examen & au jugement. An. 1069.

Le Pape envoïa en effet Pierre Damien comme ſon legat, qui ſe rendit à Maïence avant le jour marqué. Le Roi apprit en chemin que le legat l'y attendoit, & qu'il devoit lui défendre de faire divorce, & menacer l'Archevêque de Maïence de la part du Pape, pour avoir promis d'autoriſer une ſeparation ſi criminelle. Il faut croire que le Pape ou le legat avoient appris d'ailleurs que la conduite de l'Archevêque n'étoit pas conforme à ſa lettre. Le Roi conſterné de ſe voir enlever des mains ce qu'il deſiroit depuis ſi long-tems, vouloit retourner en Saxe; & à peine ſes confidens pu-

XXXIII. Concile de Maïence. *Lambert.*

Digitized by Google

AN.1069. purent-ils lui perſuader de ne pas fruſtrer l'attente des Seigneurs qu'il avoit aſſemblez à Maïence en très-grand nombre. Il s'en alla à Francfort, & y manda l'aſſemblée.

Pierre Damien expoſa les ordres du Pape dont il étoit chargé, & dit, que l'entrepriſe de Henri étoit très-mauvaiſe & indigne, non ſeulement d'un Roi, mais d'un Chrétien. Que s'il n'étoit pas touché des loix & des canons, il épargnât au moins ſa reputation, & le ſcandale qu'il cauſeroit, en donnant au peuple un ſi pernicieux exemple d'un crime que lui-même devroit punir. Enfin, que s'il n'écoutoit point les conſeils, le Pape ſeroit obligé d'emploïer contre lui la ſeverité des canons, & que jamais il ne couronneroit Empereur un Prince qui auroit ſi honteuſement trahi la religion.

Tous les Seigneurs s'éleverent alors contre le Roi, diſant, que le Pape avoit raiſon; & le priant au nom de Dieu, de ne pas ternir ſa gloire par une action ſi honteuſe, & ne pas donner aux parens de la Reine, qui étoient puiſſans, un tel ſujet de revolte. Le Roi accablé plûtôt que touché de ces raiſons. dit : Si vous l'avez reſolu ſi opiniâtrement, je me ferai violence; & je porterai comme je pourrai ce fardeau, dont je ne puis me décharger. Ainſi plus aigri contre la Reine par l'effort que l'on avoit fait pour les réünir, il conſentit qu'on la rappellât : mais pour éviter même ſa vûë, il s'en retourna promptement en Saxe, aïant au plus vingt chevaliers à ſa ſuite. La Reine le ſuivit à petites journées, avec le teſte de la cour, & les ornemens imperiaux. Quand elle fut arrivée à Goſlar, à peine put-on perſuader au Roi d'aller au devant d'elle. Il la reçut aſſez honnêtement, mais il revint bien-tôt à ſa froideur; & ne ſe pouvant défaire de la Reine, il re-

reſolut de la garder comme ſi elle n'eût point été ſa femme. AN. 1070.

L'année ſuivante 1070. Sigefroi Archevêque de Maïence, Annon Archevêque de Cologne, & Herman Evêque de Bamberg, allerent à Rome, où le Pape Alexandre les avoit appellez. L'Evêque de Bamberg étoit accuſé d'avoir uſurpé ce ſiege par ſimonie : mais par les riches preſens qu'il fit au Pape, il l'adoucit de telle ſorte, que non ſeulement il n'eût point d'égard à l'accuſation, mais il lui donna le pallium & d'autres honneurs archiepiſcopaux. L'Archevêque de Maïence vouloit renoncer à ſa dignité : mais le Pape & ceux qui étoient preſens l'en détournerent, quoi qu'avec bien de la peine. Tous les trois Evêques Allemans furent ſeverement reprimandez, de ce qu'ils vendoient les ordres ſacrez, communiquoient ſans ſcrupule avec ceux qui les achetoient & leur impoſoient les mains. Enfin après leur avoir fait faire ſerment de n'en plus uſer de même à l'avenir, on les renvoïa en paix. Annon de Cologne rapporta de Rome un privilege du Pape pour l'abbaïe de Sigeberg qu'il avoit fondée, & le bras de ſaint Ceſaire martyr. *Lambert.* 1070. *Vita S. Ann. c. 26. 34. ap. Sur. 4. Dec.*

En Angleterre le nouveau Roi Guillaume aïant bien affermi ſa puiſſance, s'appliqua à rétablir toutes choſes, & pour le temporel & pour le ſpirituel. Il adoucit les mœurs des Anglois encore demi barbares, introduiſant les mœurs Françoiſes beaucoup plus polies : il les tira de la nonchalance, l'ignorance & la débauche; renouvellant l'induſtrie, l'application aux armes & aux lettres. En un mot, depuis ce regne l'Angleterre prit une face nouvelle. Dès la quatriéme année de ſon regne qui fut l'an 1069. le Roi Guillaume confirma ſolemnellement les anciennes loix du païs, telles qu'elles avoient été

XXXIV. Nouveaux Evêques en Angleterre. *Guill. Malmesb. lib. 3. p. 102.* *to. 9. conc. p. 1020.*

en

AN. 1070. en uſage ſous ſaint Edoüard ſon predeceſſeur ; commençant par celles qui regardoient l'Egliſe, & qui furent redigées en latin en vingt-deux
p. 1025. articles. On en fit un abregé en Roman ou François du tems. On y établit premierement la paix, c'eſt-à-dire la ſûreté pour quiconque va aux Egliſes, puis la maniere de ſe juſtifier des crimes non prouvez, & enfin la taxe du
epiſt. 8. denier ſaint Pierre. Auſſi le Pape Alexandre ne manqua pas d'écrire au Roi Guillaume pour la continuation de cette redevance, dont une partie étoit emploïée à l'entretien d'une Egliſe de Rome nommée l'école des Anglois.

Geſta Guill. Guillaume incontinent après ſa conquête,
p. 206. envoïa de riches preſens aux Egliſes de France, d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Auvergne & d'autres païs. Sur tout il envoïa au Pape Alexandre quantité d'or & d'argent pour le denier ſaint Pierre, avec des ornemens très-precieux ; & en reconnoiſſance de l'étendart qu'il avoit reçû du Pape, il lui envoïa celui du Roi Harold, où étoit repreſenté un homme armé en
Vita Lanfr. broderie d'or. A la priere du Roi, le Pape Ale-
n. 12. xandre envoïa trois legats en Angleterre, Ermenfroi Evêque de Sion, Jean & Pierre prêtres de l'Egliſe Romaine, qui le couronnerent de nouveau le jour de Pâques quatriéme d'Avril 1070. pour confirmer ſon autorité.

Roger. Hoved. p. 453. *to. 9. conc.* *p.* 1202. A l'octave de Pâques, ces legats preſiderent à un concile tenu à Vincheſtre par ordre du Roi & en ſa preſence, où Stigand Archevêque de Cantorberi fut dépoſé pour trois raiſons : la premiere, d'avoir gardé l'évêché de Vincheſtre avec l'archevêché : la ſeconde, d'avoir uſurpé le ſiege de Cantorberi du vivant de l'Archevêque Robert, & s'être ſervi de ſon pallium : la troiſiéme, d'avoir reçû le pallium de la part de
Sup. liv. LX. n. 27. l'antipape Benoît, excommunié par l'Egliſe Romaine,

maine, pour avoir envahi le ſaint Siege par ſimonie. Stigand étoit encore chargé de parjures & d'homicides. On dépoſa auſſi quelques-uns de ſes ſuffragans comme indignes, pour leur vie criminelle & l'ignorance de leurs devoirs : entre autres Agelmar ſon frere Evêque d'Eſtangle, & quelques Abbez. Car le Roi ôtoit autant qu'il pouvoit les grandes places aux Anglois qui lui étoient ſuſpects, afin d'y mettre des Normans. C'eſt ainſi qu'en parlent les hiſtoriens Anglois : mais ſelon les Normans, il ne fit point dépoſer de Prelats qui ne l'euſſent merité. AN. 1070.

En ce concile, comme les autres Evêques trembloient de peur de perdre leur dignité, ſaint Vulſtan Evêque de Vorcheſtre redemanda hardiment pluſieurs terres de ſon Egliſe, que l'Archevêque Aldrede avoit retenuës en ſa puiſſance, quand il fut transferé du ſiege de Vorcheſtre à celui d'Yorc, & qui après ſa mort étoient tombées au pouvoir du Roi. Mais comme le ſiege de Yorc étoit vacant, on remit la déciſion de cette affaire juſques à ce qu'il y eût un Archevêque qui pût défendre les droits de ſon Egliſe. Depuis que Stigand fut dépoſé de l'archevêché de Cantorberi, le Roi le tint en priſon à Vincheſtre le reſte de ſes jours. Il y vivoit chetivement du peu qu'on lui donnoit aux dépens du Roi; & comme ſes amis l'exhortoient à ſe mieux traiter, il juroit qu'il n'avoit pas un denier : mais après ſa mort on lui trouva de grands treſors enterrez, dont il portoit la clef à ſon cou. *Malmesb. Pontif. lib. 1, p. 205.*

A la Pentecôte le Roi étant à Oüindſor, donna l'archevêché d'Yorc à Thomas chanoine d'Evreux, & l'évêché de Vincheſtre à Vauquelin ſon chapellain. Le lendemain il fit tenir un concile où préſida le legat Ermenfroi, car les cardinaux Jean & Pierre étoient partis pour retourner *Roger.*

AN. 1070. tourner à Rome. En ce concile Algeric Evêque de Suſſex fut dépoſé, puis mis en priſon. On dépoſa auſſi pluſieurs Abbez : puis le Roi donna à Arefaſte l'évêché d'Eſtangle, & à Stigand celui de Suſſex. Ils étoient l'un & l'autre ſes chapellains ; & il donna des abbaïes à quelques moines Normans.

XXXV. Lanfranc Archevêque de Cantorberi. *Vita c. 5. n. 11.*

Mais pour remplir le ſiege de Cantorberi, la premiere place de l'Egliſe d'Angleterre, il choiſit Lanfranc qu'il avoit fait Abbé de ſaint Etienne de Caën. Après la mort de Maurille Archevêque de Roüen, arrivée en 1067. le clergé & le peuple aſſemblez, avoient voulu élire Lanfranc pour lui ſucceder ; mais il fit tant de reſiſtance qu'il l'évita, ne ſe trouvant que trop chargé de l'abbaïe qu'il auroit quittée s'il avoit pû le faire en conſcience. Le Roi fit donc paſſer à l'archevêché de Roüen, Jean qu'il avoit déja fait Evêque d'Avranches ; mais pour obtenir du Pape cette tranſlation, il envoïa à Rome l'Abbé Lanfranc, qui rapporta le pallium à l'Archevêque Jean, & celui-ci tint le ſiege de Roüen douze ans.

Le Roi Guillaume étant reſolu, par le conſeil des Seigneurs, à mettre Lanfranc ſur le ſiege de Cantorberi, envoïa en Normandie les legats Ermenfroi Evêque de Sion & Hubert ſoudiacre cardinal, qui aſſemblerent un concile des Evêques & des Abbez de la province, où ils declarerent à Lanfranc la volonté du Roi, qui étoit auſſi la leur & des autres Prelats. Lanfranc en fut tellement affligé & troublé, qu'ils crurent qu'il refuſeroit abſolument. Il repreſentoit ſa foibleſſe & ſon indignité, qu'il n'entendoit point la langue du pais, qu'il auroit affaire à des nations barbares : mais ces raiſons ne furent point écoutées. Toutefois comme il agiſſoit toûjours avec diſcretion, il demanda du tems pour déli-

déliberer. Mais le Roi avoit ſi bien pris ſes meſures, que tout le monde lui conſeilla & le preſſa d'accepter, même Helloüin Abbé du Bec, qu'il regardoit toûjours comme ſon pere. Ce n'eſt pas que ce ſaint homme n'eût grand regret à perdre un ami ſi cher, & qui lui avoit été ſi utile pour l'établiſſement de ſon monaſtere : mais il n'oſoit s'oppoſer à la volonté de Dieu, & à une vocation ſi manifeſte. AN. 1070.

Lanfranc bien affligé reſolut donc de paſſer en Angleterre pour dire au Roi ſes excuſes, ne croïant pas qu'on le pût forcer à recevoir cette dignité. Le Roi le reçut avec une grande joïe & un grand reſpect, & vainquit enfin ſa reſiſtance. Il appella les premiers de l'Egliſe de Cantorberi & grand nombre de Prélats & de Seigneurs du roïaume, & déclara Lanfranc Archevêque de Cantorberi le jour de l'aſſomption de Nôtre-Dame. Il fut ſacré dans ſon Egliſe métropolitaine le dimanche vingt-neuviéme du même mois d'Août 1070. jour de la décollation de ſaint Jean. Il fut ſacré, dis-je, par ſes ſuffragans Guillaume Evêque de Londres, Sivard de Rocheſtre, Vauquelin de Vincheſtre, Remi de Lincolne, Herfaſte de Tetford, Stigand de Selſei, Herman de Schireburne, Giſon de Veli. Les autres qui étoient abſens envoïerent leurs excuſes par députez. *Roger. p. 453. Malmesb. p. 205. Vita Lanfr. n. 22.*

La même année Thomas élû Archevêque d'Yorc, vint ſe preſenter à Lanfranc, pour être ſacré de ſa main, ſuivant l'ancienne coûtume. Lanfranc lui demanda une proteſtation de ſon obéiſſance par écrit & avec ſerment, comme ſes predeceſſeurs l'avoient donnée : mais Thomas répondit, qu'il ne le feroit point, ſi on ne lui prouvoit par écrit & par témoins qu'il le devoit faire, & qu'il le pouvoit ſans porter préjudice à ſon Egliſe. Ce refus venoit d'ignoran- *Vita n. 23.*

ce

AN. 1070. ce plûtôt que de préſomption : car ce Prelat qui étoit nouveau en Angleterre, & en ignoroit abſolument les uſages, ajoûtoit trop de foi aux diſcours des flateurs, particulierement d'Odon Evêque de Bayeux, frere uterin du Roi, qui étoit comme ſon lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la juſtice de ſa prétention en preſence de quelques Evêques, qui étoient venus pour le ſacre de Thomas : mais celui-ci ne voulut rien écouter, & retourna ſans être ſacré.

Le Roi prévenu par ſon frere en fut irrité contre Lanfranc, croïant qu'il ſe prévaloit de ſa capacité, pour appuïer une prétention injuſte. Mais peu de jours après Lanfranc vint à la cour, demanda audience au Roi, & lui aïant rendu raiſon de ſa conduite l'appaiſa, & mit de ſon côté les Anglois qui ſe trouveront preſens. Car étant inſtruits de l'uſage du païs, ils rendoient témoignage à la juſtice de ſa cauſe. Ainſi le Roi, du conſentement de tous, ordonna que pour lors Thomas viendroit à Cantorberi, & donneroit à Lanfranc ſa proteſtation ſolemnelle d'obéïſſance en tout ce qui regardoit la religion : mais que ſes ſucceſſeurs ne la donneroient qu'après qu'il auroit été prouvé dans un concile, que les Archevêques d'Yorc avoient toûjours rendu cette ſoumiſſion à ceux de Cantorberi. Thomas fut ſacré à ces conditions, & peu de tems après Lanfranc demanda & reçut la proteſtation d'obéïſſance de tous les Evêques du roïaume d'Angleterre, qui avoient été ſacrés du tems de Stigand par d'autres Archevêques ou par le Pape.

XXXVI. Lanfranc à Rome. *Vita c. 11. n. 24.*

L'année ſuivante 1071. les deux Archevêques Lanfranc & Thomas, allerent à Rome demander le pallium. Le Pape Alexandre reçut Lanfranc avec grand honneur, juſques à ſe lever devant

devant lui, & dit : Je ne l'ai pas fait, parce qu'il eſt Archevêque de Cantorberi, mais parce que j'ai été ſon diſciple au Bec. Lanfranc avoit auſſi inſtruit en cette école des parens du Pape; ce qui montre combien elle étoit celebre. Le Pape lui donna deux Palliums pour lui ſeul : l'un que Lanfranc prit ſur l'autel, ſuivant l'uſage de Rome, l'autre que le Pape lui preſenta de ſa main en ſigne d'amitié ; & on ne trouve que deux autres exemples de ces deux palliums, l'un pour Hincmar de Reims, l'autre pour Brunon de Cologne. Thomas étoit accuſé d'avoir reçû du Roi Guillaume l'Archevêché d'Yorc, pour récompenſe du ſervice de guerre qu'il lui avoit rendu dans la conquête de l'Angleterre ; & Remi Evêque de Lincolne, qui étoit venu à Rome avec les deux Archevêques, avoit été auſſi jugé indigne de l'épiſcopat, parce qu'il étoit fils d'un prêtre ; & on leur avoit ôté à l'un & à l'autre l'anneau & le bâton paſtoral. Mais le Pape, à la priere de Lanfranc, les rétablit tous deux, lui laiſſant le jugement de leur cauſe; & ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau & le bâton. Toutefois l'Archevêque Thomas renouvella en preſence du Pape ſa prétention contre la primatie de Cantorberi, ſoutenant que l'Egliſe d'Yorc lui étoit égale, & que ſuivant la conſtitution de ſaint Gregoire, l'une ne devoit point être ſoumiſe à l'autre, ſeulement que celui des deux Archevêques, qui étoit le plus ancien d'ordination, devoit avoir la préſeance. Il prétendoit de plus avoir juriſdiction ſur les trois Evêques de Dorceſtre ou Lincolne, de Vorcheſtre & de Licifeld, depuis Cheſtre. Lanfranc, quoiqu'indigné de ce procedé, répondit modeſtement, que la propoſition de Thomas n'étoit pas veritable, & que la conſtitution de ſaint Gregoire ne regardoit pas l'E-

AN. 1071.

Mabill. hi.

Malmes. Pontif. p. 206.

gliſe de Cantorberi, par rapport à celle d'Yore,
AN.1071. mais à l'égard de celle de Londres. Le Pape Alexandre décida, que ce differend entre les deux Archevêques devoit être examiné & jugé en Angleterre par tous les Evêques & les Abbez du roïaume ; & bien que Lanfranc fût aſſuré pour ſon tems de la ſoumiſſion de Thomas, par la promeſſe qu'il lui en avoit faite, il aima mieux travailler pour ſes ſucceſſeurs, que leur laiſſer ce differend à terminer.

Le Pape chargea Lanfranc d'une lettre pour
Alex. ep. 10. le Roi d'Angleterre, où après avoir loüé ſon zele pour la religion, il l'exhorte à ſuivre les conſeils de Lanfranc pour l'execution de ſes bons deſſeins, declarant qu'il avoit regret de ne le pouvoir retenir à Rome. Mais, ajoûte-t-il, nous nous conſolons de ſon abſence, par l'utilité qu'en reçoit vôtre roïaume. Il ajoûte qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du ſaint Siege, pour l'examen & le jugement de toutes les affaires, c'eſt-à-dire, qu'il l'a établi legat dans le roïaume d'Angleterre.

XXXVII. Monaſteres en Sardaigne.

La même année 1071. le Pape Alexandre II. fit la dédicace de la nouvelle Egliſe du Mont-Caſſin. Depuis que le cardinal Didier fut Abbé de ce monaſtere, il le renouvella entierement. Il lui attira de grands bienfaits de la part de Richard Prince de Capouë, & de Robert Guiſchard Duc de la Poüille & de Calabre, dont il avoit gagné l'amitié, & commença par donner à ſon Egliſe quantité de riches ornemens. De ſon tems un Roi de Sardaigne nommé Bareſon, envoïa des députez au Mont-Caſſin, demandant des moines, pour établir dans ſon roïaume un monaſtere, ſuivant leur obſervance, qui y étoit encore inconnuë. L'Abbé Didier choiſit douze des meilleurs ſujets de ſa communauté, à qui il donna des livres de l'Ecriture ſainte,

Sup. LX. n. 29. *Chr. Caſſ.* III *c.*16.17. & *c.*20. *c.*25.

des

des reliques, des vaſes ſacrez, des ornemens & tout ce qui leur étoit neceſſaire pour cette miſſion, avec un Abbé pour les gouverner, & les envoïa en Sardaigne dans un vaiſſeau de Gaëte. Ils arriverent à une petite iſle nommée le Lis, & attendoient le tems propre pour paſſer outre : quand les Piſans, pouſſez d'envie contre les Sardiots, vinrent ſur eux à l'improviſte avec des bâtimens armez, les pillerent & les maltraiterent ſans diſtinction de perſonnes ; & alloient pendre le chef de la députation, s'il n'eût pris l'habit d'un moine pour ſe ſauver. Ils brûlerent le vaiſſeau de Gaëte & s'en retournerent chargez de butin. Les douze moines du Mont-Caſſin dépoüillez de tout, hors de leurs habits, ſe diſperſerent en divers lieux : il en mourut quatre, & les huit autres revinrent au monaſtere dans l'année. AN. 1071.

Cependant le Roi Bareſon aïant tiré ſatisfaction des Piſans pour cette inſulte, renvoïa au Mont-Caſſin, diſant, qu'il perſiſtoit encore plus ardemment dans le même deſir, & que cet accident ne devoit point les rebuter. On lui envoïa deux moines après environ deux ans, il les reçut avec joïe, & leur donna une Egliſe de ſainte Marie, puis une de ſaint Elie avec la montagne où elle étoit ſituée, & de grandes terres. Un autre Roi de Sardaigne nommé Torchytor, par émulation du premier, envoïa auſſi au Mont-Caſſin une donation de ſix Egliſes avec leurs dépendances pour fonder un monaſtere. D'ailleurs le Pape Alexandre envoïa un legat à Piſe, avec un moine du Mont-Caſſin, pour ordonner ſous peine d'anathême, de rendre inceſſamment tout ce qui avoit été pris à ce monaſtere. Ce qui fut executé ; & les Piſans aïant reconnu leur faute, ſe reconcilierent avec l'Abbé Didier. Le même Pape tira du Mont-Caſſin plu- c. 16.

c. 14.

ſieurs bons ſujets, ſoit pour les appeller auprès
AN.1071. de lui au ſervice de l'Egliſe Romaine, ſoit pour en faire des Evêques & des Abbez.

XXXVIII. Dedicace du Mont-Caſſin. L'Abbé Didier trouvant les affaires du monaſtere dans une grande proſperité & une grande paix, joüiſſant d'un grand revenu, honoré
c. 28. de tous ſes voiſins, entreprit de renouveller l'Egliſe l'an 1066. Il commença par abattre l'ancienne, comme trop petite, & en bâtit dès les fondemens une plus grande & plus magnifique. Il acheta à Rome à grands frais des colomnes, des baſes, des chapiteaux & des marbres de diverſes couleurs, qu'il fit apporter par mer juſques à la tour du Garillan. L'Egliſe avoit 105. coudées de long, 43. de large & 28. de haut : les quatre coudées font une toiſe : il y avoit dix colomnes de chaque côté. Devant l'Egliſe étoit un parvis de 77. coudées de long & de 57. de large, environné de colomnes. Pour orner le dedans de l'Egliſe, l'Abbé Didier en-
c. 29. voïa des députez à C. P. qui en firent venir des ouvriers de moſaïque & des marbriers : Car ces arts étoient tombez en Italie depuis plus de 500. ans ; & pour les y rétablir, il eut ſoin de les faire apprendre à pluſieurs des ſerfs du mo-
c. 30. naſtere, auſſi-bien que les autres arts utiles aux bâtimens.

L'Egliſe du Mont-Caſſin étant achevée au bout de cinq ans, l'Abbé Didier la voulut faire dedier avec toute la ſolemnité poſſible, & pria le Pape Alexandre d'en faire lui-même la ceremonie. Le jour fut marqué au ſamedi premier d'Octobre 1071. & il y vint des Prélats preſque de toute l'Italie : le Pape, dix Archevêques, quarante-trois Evêques, une infinité d'Abbez, de moines, de clercs & de laïques ; entre autres Richard Prince de Capouë, Jourdain ſon fils & ſon frere Rainulfe, Giſulfe Prin-

ce

ce de Salerne avec ſes freres, Landulfe Prince de Benevent, Sergius Duc de Naples, Sergius Duc de Surrente. Le Duc Robert Guiſchard étoit occupé au ſiege de Palerme, qu'il prit la même année ſur les Sarraſins, & rendit à l'Archevêque Grec l'Egliſe cathedrale de Nôtre-Dame, dont ils avoient fait leur moſquée. Ce Prélat faiſoit le ſervice dans l'Egliſe de ſaint Cyriaque en de continuelles allarmes. AN. 1071. *Gaufr. de Malater. lib. II. c. 45.*

Le Pape avoit promis indulgence de tous les pechez confeſſez à tous ceux qui aſſiſteroient à cette dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle Egliſe pendant l'octave; ce qui y attira une telle affluence de peuple, qu'il ſembloit que perſonne n'en fût ſorti depuis le premier jour, tant la foule y étoit grande jour & nuit. Non ſeulement le monaſtere & la ville, mais la campagne des environs étoit remplie d'une multitude innombrable, & tous furent nourris par l'Abbé de pain, de vin, de chair & de poiſſon pendant les trois jours qui précederent la dédicace & les trois jours qui la ſuivirent. Cette ſolemnité augmenta tellement la reputation du monaſtere & de l'Abbé Didier, que tous les Princes y envoïerent des preſens, entre autres l'Imperatrice Agnés; & qu'en deux ans le nombre des moines augmenta juſques à près de deux cens. *Chr. Chaſſ. c. 31.* *c. 30.*

XXXIX. Charles nommé à l'évêché de Conſtance. *Lambert. 1069.*

En Allemagne Rumold Evêque de Conſtance étant mort dès la fin de l'an 1069. le Roi Henri lui donna pour ſucceſſeur Charles chanoine de Magdebourg, qui d'abord fut bien reçû par le clergé de Conſtance: mais dans la ſuite, comme avant même que d'être ſacré, il gouvernoit par caprice plûtôt que par raiſon, ſon clergé irrité ſe ſepara de ſa communion, ſur ce que l'on diſoit qu'il avoit obtenu l'évêché par ſimonie, & détourné furtivement la plus gran-

AN. 1071. de partie des tréſors de l'Egliſe. Ces accuſations aïant été portées à Rome, où Sigefroi Archevêque de Maïence étoit alors, le Pape lui défendit de vive voix de ſacrer Charles Evêque de Conſtance, juſques à ce qu'il fût juſtifié. Et comme Charles faiſoit de grandes inſtances auprès du Pape, pour être ſacré, & que le clergé de Conſtance continuoit de s'y oppoſer vivement, le Pape réïtera par écrit la défenſe à l'Archevêque de paſſer outre, & lui ordonna d'aſſembler un concile, où il inviteroit l'Archevêque de Cologne, pour examiner & terminer cette affaire. L'Archevêque de Maïence obéït, & s'attira par là l'indignation du Roi, qui vouloit ſoutenir l'Evêque Charles qu'il avoit choiſi. Il envoïa ſouvent à l'Archevêque des ordres de le ſacrer; il empêcha la tenuë du concile, par le commandement qu'il fit aux Evêques de le ſuivre à la guerre; & il voulut envoïer Charles à Rome, pour le faire ſacrer par le Pape. L'Archevêque de Maïence écrivit au Pape de n'en rien faire, pour ne pas donner au Roi ſujet de croire qu'il n'avoit refuſé de le ſacrer que par animoſité. Mais, ajoûtoit-il, ſi vous le trouvez innocent, renvoïez-le moi pour le ſacrer ſelon les canons.

Epiſt. Sigifr. to. 9. conc. p. 1205. Lambert. 1071.

to. 9. p. 1206. En effet, l'Archevêque tint pour cette affaire un concile à Maïence le quinziéme d'Août 1071. qui étoit la douziéme année de ſon pontificat. Avec lui y aſſiſterent deux Archevêques, Gebehard de Juvave ou Salsbourg & Udon de Treves, & neuf autres Evêques, ſçavoir ceux de Virsbourg, d'Eicſtet, d'Augsbourg, de Bamberg, de Strasbourg, de Spire, d'Oſnabruc, de Sion & de Modene. C'étoit douze Evêques en tout. Il y avoit des députez chargez des excuſes des ſuffragans de Maïence qui étoient abſens. Le premier jour du concile fut la

la fête de la Dormition de la ſainte Vierge, comme portent les actes ; où à cauſe de la ſolemnité du jour, on ne fit qu'entamer la matiere avant la celebration de l'office. Le lendemain chaque Evêque propoſa les difficultez qu'il trouvoit dans ſon dioceſe, & on termina pluſieurs affaires particulieres. On commença auſſi à examiner celle de l'Evêque de Conſtance, mais le Roi la fit remettre au lendemain : car il étoit à Maïence, & envoïoit des meſſages aux Evêques pour les intimider & empêcher le jugement de cette affaire. C'eſt ce qui fit que les deux premieres ſéances ſe paſſerent ſans rien conclure. AN. 1071.

Le troiſiéme jour les Evêques allerent trouver le Roi, & lui repreſenterent avec zele l'interêt qu'il avoit lui-même de faire obſerver les canons pour le ſalut de ſon ame, & pour la paix de l'Egliſe & de l'Etat. Il les écouta plus tranquillement que ne promettoit ſon naturel violent & ſon âge, car il n'avoit que vingt ans. Il ſoutint qu'il avoit donné gratuitement à Charles l'évêché de Conſtance, & n'avoit fait avec lui aucune convention. Mais, ajoûta-t-il, ſi quelqu'un de mes domeſtiques a fait avec lui quelque traité pour le ſervir en cette rencontre, ce n'eſt pas à moi de l'en accuſer ou de l'en juſtifier ; c'eſt ſon affaire. Après avoir ainſi parlé aux Evêques, il vint avec eux au concile, on y fit entrer Charles & les clercs de Conſtance. Leur chef preſenta un libelle contenant les cauſes d'oppoſition au ſacre de Charles ; ſçavoir la ſimonie & la dépredation des biens de l'Egliſe. Ils preſenterent auſſi les noms & les qualitez des témoins, par leſquels ils offroient de prouver chacun des chefs d'accuſation.

Charles propoſoit contre eux divers reproches, & proteſtoit de ſon innocence : le Roi

An. 1071. prenoit ſon parti, & s'efforçoit de le juſtifier, ou du moins affoiblir l'accuſation par des diſcours artificieux. Et quand les accuſateurs vouloient inſiſter & s'élever avec force, il emploïoit l'autorité pour les retenir. On diſputa ſi long-tems ſur le nombre & la qualité des accuſateurs & des témoins, & ſur les reproches de l'accuſé, que la ſéance dura bien avant dans la nuit, & on fut obligé de la terminer ſans rien conclure.

Mais le lendemain Charles, qui pendant la nuit avoit fait de ſerieuſes reflexions, remit l'anneau & le bâton paſtoral entre les mains du Roi, diſant, que ſelon les decrets du Pape Celeſtin, il ne vouloit point être Evêque de ceux qui ne vouloient point de lui. Les Peres du concile rendirent graces à Dieu, de les avoir tirez de cet embarras d'une maniere ſi peu attenduë; ils ordonnerent que les actes de ce concile ſeroient gardez dans les archives de l'Egliſe de Maïence, & que l'on en rendroit compte au Pape pour lui en demander la confirmation.

Lambert. Charles étant retourné dans le dioceſe de Magdebourg, d'où il avoit été tiré, y mourut quatre mois après.

XL. Jean XI. philin patriarche de C. P.

Cependant le Pape Alexandre envoïa un legat à C. P. vers le nouvel Empereur Michel Parapinace. Conſtantin Ducas étoit mort dès l'an 1067. au mois de Mai, après avoir regné ſept ans & demi, & en avoir vêcu un peu plus de ſoixante. Il aimoit tellement les lettres, qu'il eût ſouhaité qu'elles euſſent rendu ſon nom celebre, plûtôt que la dignité imperiale. De ſa femme Eudocie il laiſſa trois fils, Michel, Andronic, & Conſtantin; & ſe voïant près de la mort, il fit dreſſer un acte où tous les grands ſouſcrivirent, portant qu'ils ne reconnoîtroient point d'autre Empereur que ſes enfans; l'Imperatrice Eudocie promit auſſi de ne ſe point

Cinnam. p. 817. D.

rema-

remarier, & cette promeſſe fut miſe en dépôt entre les mains du Patriarche. C'étoit Jean Xiphilin natif de Trebiſonde, qui étoit en grande reputation pour ſa doctrine, ſa capacité dans les affaires & ſa vertu. Dès ſa jeuneſſe il embraſſa la profeſſion monaſtique, mena aſſez longtems la vie d'anacorete ſur le mont Olympe; & ce fut malgré lui qu'après la mort de Conſtantin Lichoudés, il fut mis ſur le ſiege patriarcal en 1066. comme en étant le plus digne. Xiphilin eſt fameux par ſon abregé de l'hiſtoire de Dion Caſſius. AN. 1071.

L'Imperatrice Eudocie regna donc avec ſes trois fils le reſte de l'année 1067. pendant laquelle les Turcs Seljoudiques firent de grands progrès; profitant de la foibleſſe des troupes Romaines, qui manquoient de païe & de vivres. Les Turcs commandez alors par Olub-Arſelan, s'avancerent dans la Meſopotamie, l'Armenie, & juſques à Ceſarée de Cappadoce, pillant & brûlant tout. Ils pillerent entre autres l'Egliſe de *p.* 819. ſaint Baſile qu'ils profanerent, & en ôterent tous les ornemens : mais ils ne purent toucher à ſes reliques, parce que ſon tombeau étoit environné d'une très-forte maçonnerie. Seulement ils emporterent les petites portes des ouvertures qui y étoient, parce que ces portes étoient ornées d'or, de perles & de pierreries.

Pour arrêter leurs progrès, on vit bien à la cour de C. P. qu'il falloit un Empereur capable de commander en perſonne les armées. L'Imperatrice choiſit Romain fils de Diogene, qui étoit veſtarque, c'eſt-à-dire maître de la garderobe. Elle le fit venir à C. P. & le jour de Noël la même année 1067. elle le declara maître des offices & general des armées. Elle vouloit auſſi l'épouſer & le faire Empereur, mais elle craignoit le Senat & le Patriarche, qui gardoit ſa

promeſſe de ne ſe point remarier. Il fallut donc
AN. 107. uſer d'induſtrie. L'Imperatrice envoïa au Patriarche un eunuque ſon confident, qui lui dit en ſecret, qu'elle vouloit épouſer Bardas; c'étoit le frere du Patriarche, qui étoit un débauché, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir. L'eunuque dit donc au Patriarche, qu'il ne tenoit qu'à lui de faire ſon frere Empereur, en ſupprimant cette promeſſe injuſte & contraire aux loix; & comme il vit qu'il donnoit dans le piege, il lui conſeilla de prendre l'avis des Senateurs. Le Patriarche les fit venir l'un après l'autre, & leur exagera l'injuſtice de cette promeſſe, & la neceſſité d'avoir un homme de merite pour Empereur: enfin il les gagna tous, ſoit par perſuaſion, ſoit par preſens. Mais quand tout fut bien diſpoſé, Romain Diogene entra de nuit bien armé dans le palais & épouſa l'Imperatrice; puis il fut declaré Empereur le premier jour de Janvier indiction ſixiéme l'an du monde 6576. de JESUS-CHRIST 1068. Cette action du patriarche Xiphilin, montre ce que l'on doit croire des loüanges generales de vertu que lui donne l'hiſtorien Jean Scylitzes curopalate.

XLI. Romain Diogene pris par les Turcs.

Romain Diogene fit la guerre aux infidéles avec quelque avantage les deux premieres années de ſon regne. Mais en 6578. indiction huitiéme, qui eſt l'an 1070. les Turcs pouſſerent leurs conquêtes en Natolie, & prirent entre autres Chones, autrefois Coloſſes en Phrygie, où ils prophanerent l'Egliſe fameuſe de ſaint Michel, la remplirent de ſang & de carnage, & en firent une écurie. L'année ſuivante 1071. Diogene après avoir refuſé la paix que le Sultan Olub-Arſelan lui offroit, fut pris dans un combat où ſon armée fut miſe en déroute. Le Sultan ſe l'étant fait amener, ſe leva & le foula aux pieds ſelon la coûtume. Puis l'aïant fait relever,

Cnrop. p. 834.

p. 841.

lever, il l'embraſſa, le traita très-humainement & le retint huit jours, le faiſant manger avec lui. Il lui demanda un jour : Si tu m'avois pris, comment m'aurois-tu traité ? Diogene lui répondit franchement : Je t'aurois fait mourir ſous les coups. Le Sultan répondit : Et moi je n'imiterai pas ta dureté. Car j'apprens que vôtre Chriſt vous a commandé la paix & l'oubli des injures. En effet, il fit avec Diogene un traité honnête & le renvoïa. AN. 1071.

Mais la nouvelle de ſa défaite étant venuë à C. P. le Ceſar Jean Ducas frere du défunt Empereur, & les Senateurs de ſon parti firent raſer l'Imperatrice Eudocie, & l'envoïerent en exil dans un monaſtere qu'elle avoit fondé : déclarerent ſeul Empereur Michel Ducas ſon fils aîné; & écrivirent par tout, que Romain Diogene ne fût plus reconnu pour Empereur. Il fut pris à ſon retour, & quoique trois Archevêques euſſent été envoïez pour promettre qu'on ne lui feroit point de mal, on lui arracha les yeux ſi cruellement, que ſa tête enfla, les vers s'y mirent, & il mourut en peu de jours, beniſſant Dieu, & ſouffrant ſes maux avec une grande patience. Le jeune Michel ſurnommé Parapinace regna ſix ans & demi: *p.* 843.

Ce fut à lui que le Pape Alexandre envoïa pour legat Pierre Evêque d'Anagnia celebre par ſa vertu & par ſa doctrine, qui demeura un an à C. P. c'eſt-à-dire tout le reſte du pontificat d'Alexandre. Pierre nâquit à Salerne de la famille des Princes, & y embraſſa dès ſon enfance la vie monaſtique. Le cardinal Hildebrand étant venu legat à Salerne, le demanda à ſon Abbé, & l'emmena à Rome, où le Pape Alexandre l'emploïa aux affaires eccleſiaſtiques, & le fit enſuite Evêque d'Anagnia malgré ſa reſiſtance. *Vita per. Brun. Aſt. to. 2. p. 153.*

ſtance. Il gouverna cette Egliſe quarante-trois ans, & mourut le troiſiéme d'Août, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire.

AN. 1071. *Martyr. R. 3. Aug.*

XLII. Fin de S. Pierre Damien. *Vita c. 9. ap. Boll. 23. Febr. to. 5. p. 426. Item ſæc. 6. Bened. n. 48. p. 264. Lib. 1. epiſt. 14.*

Henri Archevêque de Ravenne excommunié par le même Pape, n'avoit pas laiſſé d'exercer ſes fonctions; & ſon peuple lui demeurant attaché, avoit auſſi encouru l'excommunication. Saint Pierre Damien en avoit écrit au Pape, le priant d'executer la reſolution qu'il avoit priſe d'abſoudre ce Prélat, & lui repreſentant qu'il n'étoit pas raiſonnable de laiſſer perir pour la faute d'un ſeul une ſi grande multitude de perſonnes rachetées par le ſang de JESUS-CHRIST. Toutefois l'Archevêque mourut le premier jour de Janvier 1070. ſans avoir été abſous; & quelque tems après le Pape Alexandre envoïa Pierre Damien à Ravenne, avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple étoit encore chargé, jugeant que perſonne n'étoit plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour l'autorité qu'il avoit par lui-même, que parce qu'il étoit enfant de cette Egliſe. Bien qu'il fût accablé de vieilleſſe, il accepta volontiers cette commiſſion: il fut reçû à Ravenne avec grande joïe, & tous aïant humblement accepté la penitence que leur faute meritoit, il leur donna l'abſolution.

Retournant à Rome la premiere journée il logea à Faïence au monaſtere de Nôtre-Dame hors de la porte, où la fiévre le prit. Elle ſe fortifia de jour en jour; & vers la minuit du huitiéme, il fit reciter autour de ſon lit par les moines qui l'accompagnoient, les nocturnes & les matines de la chaire ſaint Pierre qui ſe rencontroit ce jour-là. Peu de tems après qu'ils eurent achevé il rendit l'eſprit, le vingt-deuxiéme de Fevrier 1072. Il fut enterré avec un grand concours de peuple dans l'Egliſe du même monaſtere,

Digitized by Google

naſtere, qui depuis a paſſé à l'ordre de Ciſteaux; & il eſt honoré comme Saint dans l'Egliſe de Faïence. AN. 1072.

Il pratiquoit le premier l'auſterité qu'il recommandoit aux autres, & ne s'en relâcha point dans ſa vieilleſſe. Quand il revenoit à ſon deſert, il s'enfermoit dans ſa cellule comme en une priſon, & jeûnoit tous les jours hors les fêtes, vivant de pain de ſon & d'eau gardée du jour precedent. Son corps étoit ſerré de tous côtez de pluſieurs liens de fer, & il ne laiſſoit pas de ſe donner ſouvent la diſcipline. En chapitre après avoir fait l'exhortation, il ſe levoit de ſon ſiege, diſoit ſes coulpes, & ſe faiſoit donner la diſcipline des deux côtez ſuivant la coûtume. Jean ſon diſciple, qui a écrit ſa vie, dit qu'il l'a vû pendant quarante jours n'avoir pris aucune nourriture qui eût paſſé par le feu, mais ſeulement des fruits & des herbes cruës, ſans boire. Il dit avoir oüi dire aux autres, qu'il avoit une autre fois paſſé quarante jours ſans autre nourriture qu'un peu de legumes trempées. Toutefois quand il ſe ſentoit trop affoibli, il uſoit de quelque relâchement pour ſe rétablir, & conſeilloit aux autres de faire de même. Au commencement des deux carêmes, devant Pâques & devant Noël, il paſſoit trois jours ſans prendre aucune nourriture. Il couchoit ſur une nate de jonc, & ne s'appuïoit jamais pendant l'office divin. Il travailloit des mains & faiſoit de petits preſens de cuilleres de bois de ſa façon. *Vita n.* 40. *Carm.* 183. 184. 185.

XLIII. Ecrits de S. P. Damien.

Il nous reſte de lui grand nombe d'écrits; ſçavoir, cent cinquante-huit lettres diſtribuées en huit livres, ſelon la qualité des perſonnes à qui elles ſont adreſſées. Soixante & quinze ſermons, cinq vies des Saints, ſçavoir de ſaint Odilon de Clugni, de ſaint Maur Evêque de

Ce-

Ceſene, de ſaint Romuald, de ſaint Rodolfe
AN.1072. d'Eugubio & de ſaint Dominique le cuiraſſé en un même diſcours; de ſainte Lucille & de ſainte
Baron. in Martyr. 29. Jul. Flore vierges & martyres dont on ne ſçait rien de certain. Nous avons auſſi ſoixante opuſcules
Tillem. to. 4. p. 14. de Pierre Damien, qui ſont les plus conſiderables de ſes écrits ; & enfin quelques prieres, quelques hymnes & d'autres poëſies. Ces écrits en general reſpirent un grand zele pour la perfection des mœurs & la pureté de la diſcipline, & montrent une érudition fort étenduë pour le
V. Opuſc. 32. 44. 60. tems. Mais il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens : les preuves les plus ordinaires ſont des ſens allegoriques de l'Ecriture, ſouvent forcez ; ou des apparitions des morts & d'autres
V. Opuſc. 33. 34. 35. 42. hiſtoires plus merveilleuſes que vrai-ſemblables. Son ſtile a de la force, quoique long & embaraſſé.

XLIV. Ceremonies. Outre les opuſcules dont j'ai parlé, voici ceux qui me paroiſſent les plus remarquables.
Opuſc. X. præf. & cap. 7. Le traité des heures canoniales adreſſé à un Seigneur laïque, à qui il préſcrit de les dire tous les jours, comme étant un devoir de tous les
c. 2. Chrétiens. Il compte ſept heures pour le jour : matines ou laudes, car c'eſt la même, prime,
c. 6. tierce, ſexte, none, vêpres, & complies ; & pour la nuit les vigiles ou nocturnes auſquels il marque que le peuple n'aſſiſtoit point. Ou ſelon une autre diviſion, quatre heures pour la nuit, ſçavoir vêpres, complies, les nocturnes & les
c. 2. 4. 5. matines ; & les quatre autres pour le jour. Il marque la difference de l'office des moines & de celui des clercs, telle que nous la voïons ; &
c. 3. l'introduction nouvelle du ſymbole de S. Athanaſe à prime. Il recommande au Seigneur à qui il écrit, de ne jamais manquer à ce devoir, mê-
c. 7. me en marchant à cheval, ou en quelque occupation que ce ſoit : ce qui marque bien qu'il comp-

comptoit, que l'on devoit dire les prieres à leurs heures. Il ajoûte : Si vous ne ſçavez pas lire, vous pourrez accomplir vôtre deſir par la ſeule oraiſon dominicale, entendant ſans doute qu'on la repete un grand nombre de fois. Il exhorte à dire auſſi tous les jours les heures de la Vierge. AN. 1072.

Quelques hermites doutoient, ſi diſant l'office ſeuls ils devoient demander la benediction pour les leçons, & dire avant les oraiſons *Dominus vobiſcum*. Car, diſoient-ils, à qui adreſſons-nous ces paroles ? Eſt-ce aux pierres ou aux planches de nôtre cellule ? Les autres craignoient de manquer à aucune obſervance de la tradition eccleſiaſtique. Saint Pierre Damien fit ſur cette queſtion un traité particulier adreſſé à un reclus nommé Leon, qu'il regardoit comme ſon maître dans la vie ſpirituelle. Là il décide que recitant l'office en particulier, on doit tout dire, comme ſi on le recitoit en commun ; parce, dit-il, que celui qui dit l'office canonial parle au nom de toute l'Egliſe & la repreſente. Autrement il faudroit retrancher tout ce qui ſe dit en pluriel, comme l'invitatoire : *Venite exultemus*, & juſques à l'*Oremus* ; & les docteurs de l'Egliſe n'ont point fait pour les particuliers un autre office que pour le public. *Opuſc. XI. c. 5. 6. c. 7.*

Il ſe plaint à l'Archevêque de Beſançon de l'abus qu'il avoit vû dans ſon Egliſe, où les clercs étoient aſſis pour la plûpart pendant l'office, & même pendant la meſſe. Il ſoûtient, que non ſeulement les clercs, mais les laïques & les femmes mêmes doivent aſſiſter debout à l'office, & ne s'aſſeoir que pendant les leçons des nocturnes, s'ils n'y ſont obligez par leur mauvaiſe ſanté. Et il dit en avoir vû pluſieurs, même des laïques, qui demeuroient toûjours debout ſans aucun appui. *Opuſc. XXXIX. c. 2. c. 4.*

Dans

AN. 1072. Dans un ouvrage adreſſé à ſes hermites, il ſoutient le jeûne du ſamedi, qui de l'Egliſe Romaine, où il avoit toûjours été pratiqué, commençoit à s'étendre à tout l'Occident. Il dit en ce traité ces paroles remarquables : Nous devons prendre garde, mes chers freres, que cette vie ſi ſainte (il parle de leur obſervance) ne ſe relâche de nôtre tems ; & diminuant peu à peu, ne s'aboliſſe entierement. Nous ſçavons que d'une obſervance autrefois très-rigoureuſe, à peine en voïons-nous aujourd'hui de foibles reſtes ; & comme nous ne rétabliſſons point ce que nos prédeceſſeurs ont obmis, ainſi nos ſucceſſeurs ne repareront point les bréches de nôtre negligence, & nous ſerons coupables de la leur. Ils diront qu'ils ne ſont pas meilleurs que leurs peres, & qu'ils s'en ſont tenus à ce qu'ils ont trouvé établi. Délivrons nôtre tems de ce reproche, & tranſmettons fidélement à nos enfans l'exemple de vertu que nous avons reçûë de nos Peres. Il écrit encore à ſes hermites, pour conſerver les jeûnes de quelques vigiles que l'on negligeoit. La veille de Noël, où, bien que l'on ne mangeât que le ſoir, quelques-uns bûvoient du vin & mangeoient pluſieurs mets cuits & preparez avec ſoin. Des eccleſiaſtiques mêmes en uſoient ainſi, ſous prétexte d'avoir plus de force pour chanter l'office. Il ſoutient que l'on doit jeûner la veille de l'Epiphanie, & ne dire la meſſe qu'à none, quoique l'uſage fût déja contraire. Parlant du ſamedi ſaint, il dit, qu'on le jeûnoit plus rigoureuſement que les autres ſamedis : mais qu'en quelques lieux on ſe relâchoit de cette obſervance, en faveur des infirmes, ou de ceux qui venoient de loin recevoir le baptême. Il ajoûte, que le ſamedi ſaint il eſt défendu de dire la meſſe le jour ; & ordonné de la dire la nuit, afin que le baptême

Opuſc. LIV. Sub. fin. LIX. n. 28. n. 74. & 4.

Opuſc. LV.

gene-

general ſoit celebré entre la mort & la reſurrection de JESUS-CHRIST. Il recommande le jeûne des grandes & des petites litanies, c'eſt-à-dire de ſaint Marc & des Rogations, nonobſtant le tems paſcal, & toutes les vigiles des Apôtres ſans diſtinction. AN. 1072.

La défenſe de celebrer les nôces en Carême, commençoit alors dès la Septuageſime, & s'étendoit auſſi outre l'Avent au Carême de la ſaint Jean, qui étoit de trois ſemaines. Or quelques-uns prétendoient que l'on pouvoit ſe marier pendant ce tems, pourvû que l'on remit la conſommation du mariage au tems où il étoit libre de le contracter. Pierre Damien s'éleve contre cette erreur, & ſoutient que ces mariages ſont nuls; parce que l'union des corps n'eſt pas eſſentielle au mariage, qui conſiſte principalement dans le conſentement ſolemnel. Il remarque que les canons ordonnoient quarante jours de penitence aux perſonnes mariées, qui ne gardoient pas la continence pendant le Carême. *Opuſc. XLI.* c. 1. c. 4.

XLV. Diſcipline monaſtique.

Dans un autre ouvrage il ſe plaint, que la corruption des mœurs n'a pas ſeulement infecté les ſeculiers, mais les moines mêmes. Nous, dit-il, qui nous glorifions d'avoir renoncé au monde, pourquoi retournons-nous aux biens que nous avons mépriſez pour l'amour de Dieu? pourquoi recherchons-nous contre toutes les loix divines & humaines ce qu'elles nous permettoient de poſſeder quand nous l'avons quitté? Mais, dira quelqu'un de ces moines proprietaires, je garde très-peu d'argent & ſeulement pour la neceſſité; je ne reçois rien des biens du monaſtere, ſi je me défais du peu que j'ai, comment vivrai-je? Pierre Damien répond: Le monaſtere vous doit fournir vos beſoins en eſpece, non pas en argent: un habit, par exemple, pour les vêtir auſſi-tôt. Que n'en uſez- *Opuſc. XII.* c. 2.

Digitized by Google

uſez-vous de même à l'égard de ce que vous
AN. 1072. recevez du dehors ? que ne l'emploïez-vous à vos beſoins au lieu de le garder en argent ?

c. 9. Après le vice de proprieté, il attaque l'inquietude des moines & leurs frequens voïages. Quelques-uns, dit-il, quittent le monde pour en éviter l'agitation & trouver du repos dans un monaſtere : mais quand ils y ſont l'inquietude les prend, & ils s'imaginent être en pri-
c. 10. ſon. Les ſeculiers en ſont ſcandaliſez, & détournez d'embraſſer la vie monaſtique. Car, diſent-ils, qui étoit plus fervent qu'un tel lorſqu'il eſt entré dans le monaſtere ? Il a déja oublié ce qu'il a promis, & ne reſpire que l'eſprit du ſiecle : il eſt plus du monde que moi ſous un autre habit. Cette inquietude attire toutes
c. 11. ſortes de relâchement. Un moine en voïage ne peut jeûner, les honnêtetez preſſantes de ſes hôtes ne le permettent pas : ſouvent même il ne garde pas la meſure de la ſobrieté, de peur de paſſer pour incivil ou pour hypocrite. Les diſcours de ceux qui l'accompagnent l'empêchent de pſalmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit, parce qu'il n'eſt pas ſeul ; ni faire des genuflexions, parce qu'il eſt fatigué ; ni garder le ſilence, parce qu'il ſe trouve ſouvent en neceſſité de le rompre. Il eſt trop diſſipé pour s'appliquer à la lecture ou à l'oraiſon : il voit ſouvent des objets dangereux pour la chaſteté, du moins de l'eſprit : les contre-tems frequens l'expoſent à des mouvemens d'impatience, & à des paroles qu'il faut enſuite expier par des larmes. S'il prêche ceux au milieu deſquels il ſe trouve, la vaine gloire l'attaque : s'il garde le ſilence, il s'accuſe d'être inutile au prochain. Mais quand il rentre dans ſa cellule, tout ce qu'il a vû & tout ce qu'il a oüi ſe preſente en foule à ſon imagination, principalement quand

quand il veut s'appliquer à la priere ; & plus il fait d'effort pour chaſſer ces images importunes, plus il en eſt inquieté. Enfin le moine qui ſort, ne peut guere éviter de communiquer avec des pecheurs excommuniez, ou dignes de l'être : ce qui eſt preſque le même. Car l'auteur tenoit pour excommuniez, tous ceux qui avoient encouru l'excommunication portée par les decrets des conciles anciens ou modernes. AN. 1072. c. 13. 14.

Le moine qui ſort ne peut entierement éviter le vice de proprieté, ſous pretexte des neceſſitez du voiage. Il veut auſſi être plus proprement vêtu pour paroître en public, & ne s'apperçoit pas qu'il ſe rend par là plus mépriſable aux ſeculiers. D'autres au contraire affectent de porter des habits extraordinairement pauvres & difformes, pour attirer les yeux du peuple & ſe faire montrer au doigt comme des prodiges de mortification. Les vrais parfaits n'affectent rien, & ne refuſent pas des habits precieux ſi l'occaſion le demande. c. 15. c. 17. c. 19.

Le relâchement le plus déplorable eſt celui des hermites, dont quelques-uns ne demeurent dans leurs cellules qu'en Carême, & ſe promenent tout le reſte de l'année. L'habitude de garder ſa cellule la fait trouver agréable, les courſes la rendent horrible. La vie éremitique eſt douce ſi elle eſt continuelle ; mais ſi elle eſt interrompuë, c'eſt un tourment. L'autorité d'un moine abſent eſt grande ; mais elle s'évanoüit par ſa preſence. Le monde écoutoit autrefois les prédications des moines, aujourd'hui perſonne n'en eſt touché. C'eſt inutilement qu'on donne des avis aux Princes & aux Papes : les Evêques trouvent mauvais que nous parlions dans les conciles contre leurs deſordres, je le ſçai par experience. Il ne reſte aux moines de bon c. 24. c. 25. c. 26. c. 29. c. 32.

Digitized by Google

AN. 1072. bon parti, que de conſerver le repos de leur ſolitude.

Pierre Damien blâme un hermite, qui étant ſorti du monaſtere peu après ſa converſion, & avant que d'être ſuffiſamment éprouvé, avoit choiſi ſa demeure dans une grande ville, & lui dit : Ceux qui cherchent la ſolitude dans les villes, comme ſi on manquoit de forêts, donnent lieu de croire qu'ils ne deſirent pas la perfection de la vie ſolitaire, mais la gloire qui en revient. Là entouré du peuple qui vous eſtime, vous ne dites rien qui ne ſoit reçû comme un oracle; & vous ne vous meſurez pas ſur le témoignage de vôtre conſcience, mais ſur l'opinion de cette multitude qui vous flate. Elle ſe païe de la pâleur de vôtre viſage, & s'étonne du ſeul nom de jeûne. Car c'eſt un prodige dans une ville de s'abſtenir de vin, & dans le deſert c'eſt une honte d'en boire. L'huile eſt comptée dans le deſert pour de grandes délices, le peuple regarde comme une grande abſtinence de ne point manger de graiſſe. Aller nuds pieds eſt la regle du deſert, dans la ville c'eſt une auſterité exceſſive. La rareté rend ici merveilleux ce qui n'eſt ailleurs que la vie ordinaire des hermites.

Opuſc. LI. c. 3.

Opuſc. XVI. Dans un autre opuſcule Pierre Damien combat l'opinion d'un Evêque, qui ſoutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaſtique étant malades à l'extrêmité, pouvoient le quitter s'ils revenoient en ſanté, & reprendre la vie ſeculiere. J'ai rapporté pluſieurs exemples de cet uſage depuis la fin du ſeptiéme ſiecle. C'étoit une des manieres de profeſſer à l'article de la mort la penitence publique, & de s'engager dans l'état monaſtique ſans probation precedente. Car anciennement la priſe d'habit & la profeſſion n'étoient point ſeparées, ſuivant la regle de ſaint Be-

Sup. liv. XL. n. 3. n. 29. Mabill. præf. ſæc. I. Actor. n. 105. Idem præf. 2. ſæc. 4. n. 891.

Benoît, & on n'y étoit reçû regulierement qu'après l'année de probation. C'eſt ſur quoi ſe fondoit cet Evêque que Pierre Damien combat, & il ſoutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaſtique ſans noviciat precedent, n'étoient point engagez. AN. 1072. *Opuſc. XVI. c. 1. 8.*

Pierre Damien en avertit le Pape, qui écrivit à Giſler Evêque d'Oſſimo, de reprimer cette erreur, & de frapper d'anathême ceux qui la ſoutiendroient opiniâtrement. C'eſt à cet Evêque Giſler à qui Pierre adreſſe ſon traité pour la refuter. Il ſoutient que la probation n'a été ordonnée que comme une precaution contre la legereté ou la diſſimulation de ceux qui ſe preſentent pour embraſſer la vie monaſtique, non comme une condition neceſſaire, & que le ſuperieur peut en diſpenſer quand il eſt ſuffiſamment perſuadé de la fermeté du poſtulant, & de la ſincerité de la converſion. Enfin que la profeſſion eſt irrevocable de quelque maniere qu'elle ſe faſſe, pourvû que ce ſoit avec une pleine volonté. Il apporte l'exemple du baptême, qui n'eſt pas moins valable quand il eſt donné d'abord, qu'après de longues épreuves; & des enfans offerts au monaſtere par leurs parens ſuivant la regle de ſaint Benoît. Nous avons toutefois une lettre du Pape Alexandre II. où il declare, qu'un prêtre qui étant malade a promis verbalement de ſe faire moine, ſans s'être livré à un monaſtere ou à un Abbé, n'a point perdu ſon benefice. Parce, dit le Pape, que ſaint Benoît & ſaint Gregoire ont défendu qu'on ſe fit moine avant une année de probation. *c. 9. c. 8. c. 5. Alex. p. 26.*

Dans un autre ouvrage Pierre Damien ſe plaint de l'ignorance des prêtres, qui étoit telle, qu'il s'en trouvoit qui ſçavoient à peine lire deux ſyllabes de ſuite. Comment peuvent-ils, dit-il, prier pour le peuple, & offrir à Dieu, ſelon l'Apôtre, un *Opuſc. XXVI. Rom. XII. 1.*

un ſervice raiſonnable, puiſqu'ils n'entendent pas
AN. 1072. ce qu'ils diſent? Ainſi le peuple demeurant ſans inſtruction, s'abandonne à toutes ſortes de vi-
c. 1 ces. Les prêtres mêmes vivent comme le peuple: ils plaident & ſe querellent comme les autres, & vont offrir le ſaint Sacrifice pleins de leurs paſſions. Leur negligence pour le ſervice du ſaint autel eſt ſi grande, que leurs calices ſont d'étain ou d'autre vil métail, craſſeux & enroüillez, ils enveloppent le corps de Nôtre-Seigneur dans un linge ſale: les napes ſont uſées & déchirées, les ornemens & les livres à proportion. Les hommes legers s'en moquent, les ſages en gemiſſent. L'auteur rejette tous ces maux ſur la negligence des Evêques. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits de ſaint Pierre Damien.

XLVI. Fin d'Adalbert Archevêque de Brême.

Adalbert Archevêque de Brême avoit repris le premier rang à la cour du Roi Henri; & triomphant de ſes concurrens, qui l'avoient chaſſé quelques années auparavant, il poſſedoit ſeul ce jeune Prince & regnoit preſque avec lui, tant il avoit ſçû le gagner adroitement. Se ſentant épuiſé de vieilleſſe & de maladie, il emploïa tout l'art des medecins à combattre long-tems la mort; & mourut enfin vers la mi-carême le vendredi ſeiziéme de Mars 1072. Il avoit de grandes qualitez: beaucoup de zele pour l'accroiſſement de la religion, une liberalité ſans bornes, une devotion tendre, juſques à fondre en larmes en offrant le ſaint Sacrifice: on tenoit qu'il avoit gardé la virginité. Mais ces vertus étoient obſcurcies par ſon ambition, ſa paſſion de gouverner ſous pretexte du bien de l'Egliſe & de l'Etat, ſa dureté envers ſes ſujets, ſa vanité & la créance qu'il donnoit à ſes flateurs: car ces défauts deshonorerent principalement la fin de ſa vie. Il mourut à Goſlar où étoit la cour, & fut rapporté à ſon Egliſe de Brême.

Lambert. an. 1072. Sup. n. 23.

Adam. lib. IV. c. 33. 36. p. 59.

Il

Il eut toûjours un grand ſoin de ſa miſſion du Nord, comme j'ai déja marqué, & y voïant un nombre ſuffiſant d'Evêques, il reſolut de tenir pour la premiere fois un concile en Dannemarc, parce qu'il en trouva la commodité, & qu'il y avoit pluſieurs abus à corriger dans ces nouvelles Egliſes. Les Evêques vendoient l'ordination, les peuples ne vouloient point donner les dîmes, & s'abandonnoient aux excès de bouche & aux femmes. Il convoqua donc ce concile à Sleſvic par l'autorité du Pape dont il étoit legat, & avec le ſecours du Roi de Dannemarc: mais les Evêques d'outre-mer ſe firent long-tems attendre. On voit ſur ce ſujet une lettre du Pape Alexandre II. à tous les Evêques de Dannemarc.

An. 1072. *Sup. LX. n. 57. Adam. lib. IV. c. 42.*

Epiſt. 7.

Adalbert ordonna en ce roïaume neuf Evêques, à Sleſvic, à Ripen, à Arhus, à Viborg, à Vendila ou Venzuzel, à Fari, à Finnen, en Zeeland, & en Schonen. En Suede il en ordonna ſix, & deux en Norvege: on rapporte les noms de ces huit, ſans marquer leurs ſieges, apparemment parce qu'ils n'en avoient point encore de fixes. Il en ordonna vingt en tout, dont il y en eut trois qui demeurerent inutiles, ne cherchant que leurs interêts. L'Archevêque en avoit toûjours quelques-uns auprès de lui, quelquefois juſques à ſept, & au moins trois de ſes ſuffragans ou d'autres; car il ne pouvoit être ſans Evêques. Il traitoit avec grand honneur les legats du Pape, & diſoit qu'il ne reconnoiſſoit que deux maîtres, le Pape & le Roi. Le Pape lui avoit accordé le privilege d'être ſon vicaire en ces quartiers-là, lui & ſes ſucceſſeurs; d'établir des évêchez pour tout le Nord, même malgré les Rois, dans tous les lieux où il jugeroit à propos, & de choiſir de ſa chapelle ceux qu'il voudroit pour les ordonner Evêques.

Adam. c. 44.

Le

Digitized by Google

AN. 1072. *Lambert. an. 1072. Hiſt. Arch. Brem. p. 99.*

Le ſucceſſeur d'Adalbert fut Liemar jeune homme de grande eſperance & très-bien inſtruit de tous les arts liberaux. Il étoit Bavarois, & venu d'officiers du Roi Henri, qui lui donna l'archevêché de Brême à la Pentecôte de la même année 1072. Il fut ordonné par ſes ſuffragans, reçut le pallium du Pape Alexandre, & tint le ſiege trente ans.

XLVII. Adam de Brême hiſtorien. *Sup. lib. XLIV. n. 15. n. 44. Adam. lib. III. c. 5. p. 40.*

Ç'eſt à lui qu'Adam chanoine de Brême dédia ſon hiſtoire eccleſiaſtique, qui comprend les origines des Egliſes du Nord, & la ſuite des Evêques de Brême & de Hambourg, depuis l'entrée de ſaint Villehade en Saxe juſques à la mort de l'Archevêque Adalbert, pendant près de trois cens ans. Adam vint à Brême la vingtiéme année de ce Prélat, qui étoit l'an 1067. & rechercha curieuſement ces antiquitez dans ce qu'il trouva de memoires écrits, dans les lettres des Princes & des Papes, & dans la tradition vivante des anciens. Celui qui l'inſtruiſit le plus de vive voix fut Suein ou Suenon Roi de Danemarc. Il étoit zelé pour la propagation de la foi, & envoïa de ſes clercs prêcher en Suede, en Normandie, c'eſt-à-dire en Norvege, & dans les iſles. Il étoit homme de lettres & liberal envers les étrangers. Adam étant venu à Brême, & aïant oüi parler du merite de ce Prince, l'alla trouver & en fut très-bien reçû; & ce fut de ſes diſcours qu'il recueillit toute la partie de ſon hiſtoire qui regarde les barbares. Ce Roi lui nomma quelques Saints qui avoient été martyriſez de ſon tems en Suede & en Norvege. Un étranger nommé Heric, qui prêchant chez les Suedois les plus reculez eut la tête tranchée. Un autre nommé Alfard, qui après avoir mené long-tems une ſainte vie en Norvege, fut tué par ſes propres amis. Il ſe faiſoit beaucoup de miracles à leur tombeau. Cette hiſtoire d'Adam

Lib. IV. c. 16. p. 54.

dam de Brême paroît d'une grande ſincerité.

AN. 1072. XLVIII. Etat du Nord.

Il la termine par une deſcription curieuſe du Dannemarc, de la Suede, de la Norvege, & des Iſles qui en dépendent, où il décrit ainſi l'idolâtrie des Suedois. Leur temple le plus fameux eſt à Upſal. Il eſt tout revêtu d'or, & on y revere les ſtatuës de trois dieux : au milieu eſt le trône du plus puiſſant qu'ils nomment Thor, des deux côtez ſont les deux autres, Vodan & Friccon. Ils diſent que Thor gouverne l'air, le tonnerre, la foudre, les vents, les pluïes, les ſaiſons, les fruits. Ils lui donnent un ſceptre, & c'eſt comme le Jupiter des anciens Romains. Vodan eſt le dieu de la guerre, armé comme Mars. Friccon donne la paix & les plaiſirs, & eſt repreſenté ſous la figure infame de Priape. Ils adorent auſſi des hommes, qu'ils croïent être devenus dieux par leurs belles actions. Ils celebrent tous les neufs ans une fête ſolemnelle, où tous ſont obligez d'envoïer leurs offrandes à Upſal : perſonne n'en eſt exempt : les Chrétiens mêmes ſont contraints à ſe racheter de cette ſuperſtition. En cette fête on immole neuf animaux mâles de toute eſpece, & on en pend les corps dans un bois proche du temple, dont tous les arbres paſſent pour ſacrez. Un Chrétien m'a dit y avoir vû juſques à ſoixante corps humains mêlez avec ceux des bêtes.

Adaluard, que l'Archevêque Adalbert avoit fait Evêque de Sictone, aïant en peu de tems convertis tous les habitans de cette ville & des environs, entreprit avec Eginon Evêque de Scone en Dannemarc d'aller à Upſal, & s'expoſer à toutes ſortes de tourmens, pour faire abattre ou plûtôt brûler ce temple, qui eſt comme la capitale de l'idolâtrie du païs, eſperant que ſa ruine ſeroit ſuivie de la converſion

AN. 1072. de toute la nation. Le Roi de Suede Stenquil qui étoit très-pieux, aïant appris ce deſſein des deux Evêques, les en détourna prudemment, les aſſurant qu'ils ſeroient auſſi-tôt condamnez à mort, qu'on le chaſſeroit lui-même du roïaume, comme y aïant introduit des malfaicteurs; & que ceux qui étoient alors Chrétiens retourneroient au paganiſme, comme il venoit d'arriver chez les Sclaves. Les deux Evêques ſe rendirent à la remontrance du Roi: mais ils parcoururent toutes les villes de Gothie, briſant les idoles & convertiſſant pluſieurs milliers de païens.

XLIX. Suenon Roi de Dannemarc. *Saxo. Gram. lib. XI. Pontan. lib V. p. 180.*

Le Roi de Dannemarc, dont Adam avoit appris tant de faits importans, étoit Suenon ſurnommé d'Eſtrithe, à cauſe de ſa mere ſœur de Canut le grand. Il commença à regner vers l'an 1048. & peu de tems après, le ſiege de Roſchild aïant vaqué, on y mit Guillaume Anglois de naiſſance, qui avoit été ſecretaire & chapelain du même Canut, & qui avoit la capacité & la vertu neceſſaire pour l'épiſcopat. Le païs de Schonen, qui juſques-là avoit été du dioceſe de Roſchild, commença du tems de ce Prélat à avoir des évêchez, & on en établit deux en deux villes fort proches, Lundon & Dalbi. Mais Henri Evêque de Dalbi étant mort à force de boire, Egin Evêque de Lundon réünit en lui toute l'autorité, & la mort honteuſe du Prélat cauſa la ſuppreſſion du ſiege.

Pontan. p. 193. Sous ce regne furent auſſi érigez deux évêchez dans le Nord-Jutland, ſçavoir Vibourg & Burglave depuis transferé à Albor. Suenon affermit beaucoup la religion dans ſon roïaume, par ſa liberalité à orner & à bâtir les Egliſes, & ſon affection pour les Eccleſiaſtiques ſçavans & vertueux; mais il deshonora ſes vertus par ſon incontinence. On compte juſques à onze fils & une

une fille qu'il eut de diverſes concubines, & pas un enfant legitime. Car aïant voulu enfin ſe marier, il épouſa Guthe ſa parente, fille du Roi de Suede. Les deux Evêques Egin & Guillaume l'en reprirent avec fermeté, & firent tous leurs efforts pour l'obliger à rompre ce mariage: mais voïant qu'ils n'y gagnoient rien, ils porterent leurs plaintes à l'Archevêque de Brême, qui preſſa le Roi de ſe ſeparer de la Princeſſe. Le Roi irrité menaça l'Archevêque de lui faire la guerre, en ſorte que le Prélat ne ſe croïant pas en ſûreté à Hambourg, ſe retira à Brême. Enfin l'Evêque Guillaume fit comprendre au Roi l'injuſtice de ſon reſſentiment, & lui perſuada d'obéïr aux loix de l'Egliſe. Il renvoïa donc Guthe, qui étant retournée chez ſon pere, prit l'habit de veuve, & paſſa le reſte de ſa vie dans la continence, s'occupant à faire des ornemens pour les Egliſes. AN. 1072.

L'autorité de l'Evêque Guillaume ſur le Roi, parut principalement en cette occaſion. Dans un feſtin que le Roi donna aux grands, il découvrit que quelques-uns d'entre eux avoient mal parlé de lui en ſecret, & en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin jour de la Circonciſion, dans l'Egliſe cathedrale dédiée à la Trinité. L'Evêque Guillaume ne témoigna à perſonne la douleur qu'il ſentoit de ce ſacrilege, & ſe prepara à officier pontificalement. Mais quand on l'avertit que le Roi venoit à l'Egliſe, il n'alla point le recevoir; & quand il voulut entrer, il l'arrêta avec ſa croſſe, dont il lui appuïa la pointe contre l'eſtomac, le traitant de bourreau, qui venoit de répandre du ſang humain. Enfin il le declara excommunié. *Saxo. lib. XI. p. 189.*

Les gardes du Roi environnerent le Prélat l'épée à la main, le voulant tuer; mais le Roi

An 1072. les en empêcha, & reconnoiſſant ſa faute retourna à ſon palais, où il ôta ſes ornemens roïaux, & prit un habit de penitent. Cependant l'Evêque fit commencer la meſſe, & comme il alloit chanter *Gloria in excelſis*, on lui dit que le Roi étoit à la porte en poſture de ſuppliant. Il fit ceſſer le chant, & s'étant avancé, il demanda au Roi pourquoi il s'étoit mis en cet état. Le Roi proſterné confeſſa ſon crime & en demanda pardon, promettant de reparer le ſcandale qu'il avoit donné; & l'Evêque leva auſſi-tôt l'excommunication, releva le Roi en l'embraſſant, eſſuïa ſes larmes, & lui ordonna d'aller reprendre ſon habit roïal. Après lui avoir impoſé ſa penitence, il fit avancer le clergé pour le recevoir en chantant, & l'amena juſques à l'autel, où il continua la meſſe. Le peuple témoigna ſa joïe par de grands applaudiſſemens.

Le troiſiéme jour après le Roi vint encore à l'Egliſe en habit roïal, & pendant la meſſe il monta à la tribune, & aïant fait faire ſilence par un heraut, il confeſſa publiquement la grandeur de ſa faute & du ſcandale qu'il avoit donné. Il loüa l'indulgence de l'Evêque; & déclara, que pour reparation du crime commis par ſon ordre, il donnoit à l'Egliſe la moitié de la province de Steffen. Depuis ce tems, le Roi honora & aima l'Evêque de plus en plus, & ils vêcurent toûjours dans une parfaite union.

L. S. Annon rentre en faveur. *Lambert.*

Après la mort d'Adalbert Archevêque de Brême, ſaint Annon Archevêque de Cologne, reprit en Allemagne la principale autorité. Car le Roi Henri étant venu à Utrecht celebrer la Pâque, qui étoit le huitiéme d'Avril en 1072. y reçut de grandes plaintes des injuſtices qui ſe commettoient par tout ſon roïaume, de l'oppreſſion des innocens & des foibles, & du pillage

lage des Egliſes & des monaſteres. Touché de ces deſordres, ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'Archevêque de Cologne de prendre ſous lui le ſoin de l'Etat. Tous les Seigneurs joignirent leurs inſtances à celle du Roi : mais l'Archevêque reſiſta long-tems. Il ſe ſouvenoit des mauvais traitemens qu'il avoit reçûs ; & d'ailleurs étant tout occupé de Dieu, il avoit peine à s'embaraſſer d'affaires temporelles : il ceda toutefois au bien public, & au deſir unanime du Roi & des Seigneurs. On s'apperçut bien-tôt de ce changement : la violence fut reprimée, la juſtice reprit le deſſus, & le ſaint Archevêque parut n'être pas moins digne de la roïauté que du ſacerdoce. AN. 1072.

LI. Concile d'Angleterre.

Le Pape Alexandre avoit renvoïé au concile d'Angleterre la connoiſſance du differend entre les deux Archevêques de Cantorberi & d'Yorc ; ce qui fut ainſi executé. A Pâques de cette année 1072. le Roi Guillaume tint ſa cour à Vincheſtre où ſe trouverent quinze Evêques, pluſieurs Abbez & pluſieurs Seigneurs avec Hubert lecteur de l'Egliſe Romaine & legat du Pape. Ils s'aſſemblerent en concile dans la chapelle du Roi, qui étoit preſent, & qui les conjura par la foi qu'ils lui avoient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, & de la juger ſans favoriſer les parties. Ils promirent l'un & l'autre. On apporta l'Hiſtoire eccleſiaſtique de Bede, & on en lut des paſſages par leſquels il parut, que depuis ſaint Auguſtin premier Evêque de Cantorberi juſques à la fin de la vie de Bede, qui eſt un eſpace d'environ cent quarante ans, les Archevêques de Cantorberi avoient eu la primatie ſur toute la grande Bretagne & l'Irlande : qu'ils avoient ſouvent celebré des ordinations d'Evêques & des conciles dans la ville même d'Yorc & dans les lieux voiſins où il leur

Sup. n. 36. *Lanfr. epiſt.* 3. & 10. 9. *conc. p.* 1213. 1211.

Sup. lib. XXXVI. n. 40. *Lib. XLII. n.* 11.

AN. 1072. leur avoit plû, qu'ils avoient appellé les Archevêques d'Yorc à ces conciles, & quand il avoit été beſoin, les avoient obligez à rendre compte de leurs actions. Quant aux Evêques de Dunelme & de Licefeld, que l'Archevêque d'Yorc prétendoit n'être point ſoumis à celui de Cantorberi, il fut prouvé que pendant ces cent quarante ans, ils avoient été ſacrez & appellez aux conciles par les Archevêques de Cantorberi, qui en avoient même depoſé quelques-uns, par l'autorité du ſaint Siege.

On lut pluſieurs conciles celebrez en divers tems par les Archevêques de Cantorberi, qui tous contenoient des preuves de leur primatie. On lut les élections & les ordinations des Evêques dont il étoit queſtion, contenant les proteſtations par écrit de leur obéïſſance à l'Egliſe de Cantorberi. Tous les aſſiſtans rendirent témoignage, qu'ils avoient vû & oüi dire de leur tems les mêmes choſes que contenoient ces écrits. On lut dans l'hiſtoire, que lorſque l'Angleterre étoit diviſée en pluſieurs petits roïaumes, un Roi de Northumbre, où eſt ſituée la ville d'Yorc, en aïant vendu l'évêché, fut cité au concile pour cette ſimonie par l'Archevêque de Cantorberi; que n'y voulant point comparoître il fut excommunié; & que toutes les Egliſes de ces quartiers s'abſtinrent de ſa communion, juſques à ce qu'il ſe fût preſenté au concile, qu'il eût avoüé & reparé ſa faute. Enfin on lut les privileges & les autres lettres des Papes ſaint Gregoire, Boniface, Honorius, Vitalien, Sergius, Gregoire, Leon IX. écrites en divers tems aux Archevêques de Cantorberi & aux Rois d'Angleterre. Car les lettres des autres Papes avoient peri dans un incendie de l'Egliſe de Cantorberi arrivé quatre ans auparavant ce concile.

Tho-

Thomas Archevêque d'Yorc allegua pour lui la lettre de ſaint Gregoire, où il declare que l'Egliſe de Londres & celle d'Yorc ſont égales, & que l'une ne doit point être ſoumiſe à l'autre. Mais tout le concile reconnut que cette lettre ne faiſoit rien au ſujet, parce que Lanfranc n'étoit point Evêque de Londres, & qu'il n'étoit point queſtion de cette Egliſe. Thomas fit quelques autres objections que Lanfranc détruiſit facilement; en ſorte que le Roi fit à Thomas des reproches, mais doux & paternels, de ce qu'il étoit venu avec de ſi foibles raiſons attaquer des preuves ſi fortes & ſi nombreuſes. Il répondit, qu'il ne ſçavoit pas que la prétention de l'Egliſe de Cantorberi fût ſi bien appuïée; & il ſupplia le Roi de prier Lanfranc, qu'il oubliât ſon reſſentiment, qu'ils vêcuſſent en paix, & qu'il lui relâchât même, en vûë de la charité, quelque partie de ſes droits. Ce que Lanfranc lui accorda volontiers & avec action de graces. AN. 1072. *XII. ep. 15. Sup. lib. XXXVI. n.* 37.

Cette affaire qui avoit été commencée à Vincheſtre à Pâques, fut terminée à la Pentecôte à Oüindſor; & l'on forma le decret du concile, portant que la cauſe des deux Archevêques aïant été examinée par l'ordre du Pape & du conſentement du Roi, il avoit été prouvé que l'Egliſe d'Yorc devoit être ſoumiſe à celle de Cantorberi, & obéïr à ſon Archevêque comme primat de toute la grande Bretagne en tout ce qui regarde la religion. Mais, ajoûte le decret, l'Archevêque de Cantorberi a accordé à l'Archevêque d'Yorc & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité la juriſdiction ſur l'Evêque de Dunelme, c'eſt-à-dire de Lindiſfarne, & de tous les païs depuis les confins de l'évêché de Licefeld & du grand fleuve d'Humbre juſques à l'extrêmité de l'Ecoſſe, & *to. 9. p. 1211.*

AN.1072. tout ce qûi appartient de droit au dioceſe d'Yorc de ce côte-là du fleuve. Enfin l'Archevêque de Cantorberi peut aſſembler un concile par tout où il lui plaira, & l'Archevêque d'Yorc ſera tenu de s'y trouver avec tous les Evêques qui lui ſont ſoumis, & d'obéïr à ſes ordonnances canoniques.

Lanfranc a prouvé par l'ancienne coûtume, que l'Archevêque d'Yorc doit faire ſa ſoumiſſion avec ſerment à l'Archevêque de Cantorberi: mais pour l'amour du Roi il a remis le ſerment à l'Archevêque Thomas, & s'eſt contenté de recevoir ſa ſoumiſſion par écrit, ſans porter préjudice à ſes ſucceſſeurs, s'ils veulent exiger le ſerment des ſucceſſeurs de Thomas. Si l'Archevêque de Cantorberi vient à mourir, l'Archevêque d'Yorc viendra à Cantorberi, & avec les autres Evêques de cette Egliſe il ſacrera comme ſon primat celui qui ſera élû. Mais ſi l'Archevêque d'Yorc decede, celui qui ſera élû pour lui ſucceder, aïant reçû du Roi le don de l'archevêché, viendra à Cantorberi, ou en tel lieu qu'il plaira à l'Archevêque, & recevra de lui l'ordination canonique. Ce decret fut ſouſcrit par le Roi Guillaume, la reine Matilde ſon épouſe, Hubert legat du Pape, l'Archevêque Lanfranc, Guillaume Evêque de Londres, ſaint Vulſtan de Rochêſtre, neuf autres Evêques d'Angleterre & deux de Normandie qui avoient ſuivi le Roi, ſçavoir Qdon de Baïeux ſon frere uterin Comte de Cant, & Geofroi de Coutances en qualité de Seigneur en Angleterre. C'étoit quinze Evêques en tout. Enſuite ſouſcrivirent onze Abbez. L'Archevêque Thomas donna ſa declaration ſeparément, conforme au decret du concile. On envoïa des copies de ce decret aux principales Egliſes d'Angleterre; & Lanfranc en envoïa une au Pape, avec une lettre contenant la relation de ce qui

qui s'étoit paſſé au concile, le priant de lui envoïer un privilege, c'eſt-à-dire une bulle, pour la confirmation de ſon droit. Il envoïa en même tems ſon écrit contre Berenger que le Pape lui avoit demandé. AN. 1072.

Lanfranc écrivit auſſi à l'archidiacre Hildebrand, qui avoit à Rome la plus grande autorité après le Pape, le priant de lire la lettre qu'il envoïoit au Pape, afin de voir ce que le Pape lui devoit accorder. Hildebrand lui répondit: Nous avons été affligez de ne pouvoir ſatisfaire vos deputez, en vous envoïant, quoiqu'abſent, un privilege comme ils le demandoient; & vous ne devez pas le trouver mauvais, car ſi nous avions vû que de nôtre tems on l'eût accordé à quelque Archevêque abſent, nous vous aurions volontiers rendu cet honneur, ſans vous fatiguer. C'eſt pourquoi il nous paroît neceſſaire que vous veniez à Rome, tant pour ce ſujet, que pour déliberer avec nous plus efficacement ſur tout le reſte. *Vita Lanfr. n. 28. 29.* *Lanfr. epiſt. 5. ep. 6.*

LII. Lettres de Lanfranc au Pape.

Nous avons deux autres lettres de Lanfranc au Pape Alexandre. Dans la premiere il lui repreſente la maniere dont il a été élevé malgré lui ſur le ſiege de Cantorberi; puis il ajoûte; J'y ſouffre tous les jours en moi-même tant de peines, d'ennuis & de déchet du bien de mon ame: je vois, j'entends, je ſens continuellement dans les autres tant de troubles, d'afflictions, de pertes, d'endurciſſement, de paſſion, d'impureté; une telle décadence de l'Egliſe: que la vie m'eſt à charge, & je gemis d'être venu juſques à ce tems: car ce que l'on voit à preſent eſt mauvais, mais on en prévoit des ſuites bien plus mauvaiſes pour l'avenir. Je vous conjure donc au nom de Dieu, que comme vous m'avez impoſé ce fardeau par vôtre autorité, à laquelle il ne m'a pas été *epiſt. 1. Sup. n. 35.*

AN. 1072. permis de reſiſter, vous m'en déchargiez par la même autorité, & me permettiez de retourner à la vie monaſtique, que j'aime ſur toutes choſes. Vous ne devez pas refuſer une demande ſi juſte & ſi neceſſaire. Et enſuite : Si vous croïez la devoir refuſer pour l'utilité des autres, vous devez craindre qu'en penſant meriter devant Dieu, vous ne vous rendiez coupable. Car je ne fais en ce païs aucun profit aux ames, ou il eſt ſi petit, qu'il n'eſt pas comparable à la perte que je ſouffre. Il conclut en priant le Pape de prier pour la longue vie du Roi d'Angleterre : car, ajoûte-t-il, de ſon vivant nous avons quelque ſorte de paix : mais après ſa mort nous n'eſperons ni paix ni aucun bien. Lanfranc n'obtint pas la liberté qu'il deſiroit, & il demeura Archevêque toute ſa vie.

Epiſt. 2. Dans l'autre il conſulte le Pape au ſujet de deux Evêques d'Angleterre. Herman de Vincheſtre avoit déja quitté autrefois l'épiſcopat pour embraſſer la vie monaſtique, & le vouloit quitter encore, parce qu'étant accablé de vieilleſſe & de maladie, il ne cherchoit qu'à ſe preparer à la mort : ce que Lanfranc jugeoit raiſonnable. L'autre étoit Evêque de Lichfeld qu'il ne nomme pas, qui étant accuſé devant les legats du Pape de concubinage public & d'autres crimes, ne vint point au concile où il étoit appellé & fut excommunié. Enſuite il vint trouver le Roi tenant ſa cour à la fête de Pâques, & dans l'aſſemblée des Evêques & des Seigneurs lui remit l'évêché, & ſe retira dans un monaſtere où il avoit été élevé dès l'enfance. Lanfranc declare qu'étant encore peu inſtruit des affaires d'Angleterre, il n'oſe ſacrer un Evêque à la place de celui-ci, juſques à ce qu'il ait reçû l'ordre du Pape.

LIII. Moines aux Cathedrales d'Angleterre.

Enfin Lanfranc obtint du Pape Alexandre II. la

la conſervation des moines dans les cathedrales d'Angleterre. Ils y étoient, comme nous avons vû, dès la fondation de ces Egliſes; mais les clercs ſeculiers en étoient jaloux, & ils voulurent profiter du changement de domination, pour entrer à leur place, par l'autorité du nouveau Roi : car il avoit tiré d'entre le clergé preſque tous les Evêques qu'il avoit mis en Angleterre. Les clercs ſe tenoient ſi aſſurez de réüſſir, que Vauquelme Evêque de Vincheſtre avoit déja raſſemblé près de quarante clercs qu'il tenoit tout prêts avec la tonſure & l'habit de chanoines. Il ne reſtoit qu'à obtenir le conſentement de Lanfranc qu'il croïoit facile : mais il y fut bien trompé : car Lanfranc aïant appris le deſſein de l'Evêque en eut horreur, & déclara que de ſon vivant on ne l'executeroit jâmais. On fit de plus grands efforts pour chaſſer les moines de ſaint Sauveur de Cantorberi qui étoit l'Egliſe primatiale : car on alleguoit la dignité de cette Egliſe, qui avoit l'inſpection ſur toutes les autres, & pluſieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y oppoſa vigoureuſement, nonobſtant l'autorité du Roi & le conſentement des Seigneurs; & craignant qu'après ſa mort on ne fit ce changement qu'il eſperoit bien empêcher pendant ſa vie, il fit confirmer l'ancienne poſſeſſion des moines par l'autorité du Pape. AN. 1072.

Nous avons la conſtitution du Pape Alexandre ſur ce ſujet; elle eſt adreſſée à Lanfranc, mais le Pape ne marque point qu'elle ſoit donnée à ſa priere. Il dit ſeulement avoir appris que quelques clercs avec le ſecours de la puiſſance ſeculiere, veulent chaſſer les moines de ſaint Sauveur de Cantorberi pour y mettre des clercs, & faire le même changement dans tou- *Alex. epiſt. 39. ap. Lanfr. 4.*

AN. 1072. tes les cathedrales d'Angleterre. Il rapporte enſuite l'extrait de la lettre de ſaint Gregoire, par laquelle il ordonne à ſaint Auguſtin d'établir des moines en ſa cathedrale, & de la lettre de Boniface V. qui confirmoit cette conſtitution. Le Pape Alexandre la confirme auſſi ſous peine d'anathême, & les moines ſont demeurez dans les cathedrales d'Angleterre juſques au ſchiſme d'Henri VIII.

XI. ep. 31. inter. 1.

Sup. lib. XXXVI. n. 38.

LIV. La même année du concile d'Angleterre, c'eſt-à-dire en 1072. Jean Archevêque de Roüen tint un concile dans ſon Egliſe metropolitaine de Nôtre-Dame avec ſes ſuffragans Odon de Baïeux, Hugues de Liſieux, Robert de Sées, Michel d'Avranches, & Gillebert d'Evreux. On y fit vingt-quatre canons, où je remarque ce qui ſuit. La conſecration des ſaintes huiles & des fonts baptiſmaux ſe fera à l'heure competente, c'eſt-à-dire après None. On condamne l'abus de quelques archidiacres, qui n'aïant point d'Evêque recevoient d'un autre Evêque quelque peu des ſaintes huiles, & le mêloient avec de l'huile commune, au lieu qu'elles doivent être entierement conſacrées. Le prêtre doit baptiſer à jeûn revêtu d'aube & d'étole, hors le cas de neceſſité. Le baptême general ne ſe fera que le ſamedi de Pâques & celui de la Pentecôte : on ne baptiſera perſonne la veille ou le jour de l'Epiphanie s'il n'eſt malade. Mais on donnera le baptême aux enfans quand ils le demanderont, en quelque jour que ce ſoit. Cette diſtinction fait croire que l'on baptiſoit encore beaucoup d'adultes en Normandie.

Concile de Roüen.

Ap. 9. p. 1225.

Can. 1.

2.

3.

24.

27.

Celui qui donne la confirmation & ceux qui la reçoivent ſeront à jeûn; & on ne la donnera point ſans feu, apparemment pour ſignifier le Saint-Eſprit. On ne gardera point le viatique ou l'eau benite plus de huit jours; & il eſt très-expreſ-

6.

expreſſément défendu de conſacrer de nouveau une hoſtie déja conſacrée, comme quelques-uns faiſoient faute d'hoſties. Saint Pierre Damien marquoit auſſi comme un abus de garder l'Euchariſtie plus de huit jours. Le concile de Roüen continuë : On donnera les ordres au commencement de la nuit du ſamedi au dimanche, ou le dimanche matin, pourvû que l'on ait continué le jeûne du ſamedi, pendant lequel en cette occaſion on ne mangeoit point. Les ordinans ſe preſenteront à l'Evêque le jeudi precedent. Les prêtres, les diacres & les ſoudiacres qui ont des femmes ne pourront gouverner des Egliſes par eux ni par d'autres, ni rien recevoir des benefices. Les clercs tombez dans un crime public ne ſeront pas rétablis trop promptement dans les ordres ſacrez ; mais ſeulement après une longue penitence, ſinon en cas d'extrême neceſſité. Pour remplir le nombre d'Evêques neceſſaire à la dépoſition d'un clerc, il ſuffira que les abſens envoïent leurs vicaires.

AN. 1072. *Opuſc. XXVI. c. 3.* 8. 8.* 11. 15. 19. 20.

Les moines vagabons ou chaſſez de leurs monaſteres pour leurs crimes, ſeront contraints par l'autorité des Evêques de retourner à leurs monaſteres. Si les Abbez ne veulent pas les recevoir, ils leur donneront par aumône de quoi vivre ; & de plus ces moines travailleront de leurs mains, juſques à ce qu'on voïe en leur vie de l'amendement. Il en eſt de même des Religieuſes. Les mariages ne ſe feront ni en ſecret ni après dîner : mais l'époux & l'épouſe étant à jeûn recevront à l'Egliſe la benediction du prêtre auſſi à jeûn. Celui dont la femme a pris le voile ne pourra ſe marier elle vivante. On ne dînera point en carême avant que l'heure de none ſoit paſſée & que celle de vêpres commence : autrement ce n'eſt pas jeûner. Le ſamedi

12. 14. 17. 21. 22.

ſaint

ſaint on ne commencera point l'office avant no-
An. 1072. ne : car il regarde la nuit de la reſurrection ; & en ces deux jours, le vendredi & le ſamedi, on ne celebre point le ſaint ſacrifice. Ces reglemens font croire que l'on commençoit à avancer le repas les jours de jeûne, & par conſequent l'office.

p. 64. En effet le même Archevêque Jean dans ſon livre des offices eccleſiaſtiques dit que le ſamedi ſaint après dîner on revenoit à l'Egliſe dire complies : au lieu que dans les premiers ſiecles on
Opuſc. X. paſſoit ce ſaint jour entier ſans manger. Jean compoſa cet ouvrage étant encore Evêque d'Avranches, & le dédia à Maurille ſon predeceſſeur
Sup. n. 44. dans le ſiege de Roüen. Il eſt aſſez conforme au traité de Pierre Damien des heures canoniales : mais il eſt beaucoup plus ample & contient en détail les offices pendant tout le cours de l'année. On y voit pluſieurs antiquitez remarqua-
epiſt. 13. 14. bles. Nous avons cinq lettres de Lanfranc à *&c.* l'Archevêque Jean, qui montrent la grande union qui regnoit entr'eux, & le ſoin que prenoit Lanfranc de la conſerver, malgré les artifices de quelques mauvais eſprits, qui s'efforçoient
ep. 13. de les diviſer par de faux rapports. Dans une de ces lettres Lanfranc propoſe ſes difficultez, ſur ce que Jean avoit écrit touchant quelques ceremonies eccleſiaſtiques.

LV.

Retraite de l'Imperatrice Agnès.

Du même tems vivoit Jean Abbé de Feſcam, dont il nous reſte quelques écrits. Il étoit Italien né à Ravenne & fut diſciple de Guillaume
Mabil. to. 1. *an. p.* 167. Abbé de Dijon ſon compatriote, par l'ordre duquel il apprit la medecine, & fut le plus fidéle imitateur de toutes ſes vertus. La petiteſſe de ſa taille le fit nommer Jeannelin. Il fut
Sup. lib. LVII. n. 35. *lib. LX. n.* 21. cheri de l'Empereur Henri le noir, qui lui donna l'abbaïe d'Erbreſtein en Saxe : car il en gou-
Anal. 1. *p.* 133. vernoit pluſieurs outre Feſcam. A la priere de l'Im-

l'Imperatrice Agnès veuve de cet Empereur, Jean de Feſcam compoſa un recueil de prieres tirées de l'Ecriture & des Peres de l'Egliſe, qui depuis, par la negligence ou l'erreur des copiſtes, ont été attribuées à ſaint Ambroiſe, à ſaint Anſelme, & à d'autres auteurs. AN. 1072.

L'Imperatrice Agnès voïant qu'on lui avoit ôté la conduite du Roi ſon fils, ſe retira chez elle dès l'année 1062. reſoluë de paſſer le reſte de ſes jours en perſonne privée ; & quelque tems après elle renonça au monde & vint à Rome, où elle ſe mit ſous la conduite de Pierre Damien, comme il paroît par pluſieurs lettres de ce ſaint Evêque, entr'autres par un de ſes opuſcules. Il y raconte qu'étant venuë à ſaint Pierre, elle le fit aſſeoir devant l'autel & lui fit ſa confeſſion generale depuis l'âge de cinq ans, s'accuſant exactement de tous les mouvemens de ſenſualité, de toutes les penſées & les paroles ſuperfluës dont elle put ſe ſouvenir, & accompagnant ſa confeſſion de gemiſſemens & de larmes. A quoi il ajoûte qu'il ne lui impoſa autre penitence que de continuer la vie humble, auſtere & mortifiée qu'elle avoit embraſſée, & qui édifioit toute l'Egliſe. En effet, ſes jeûnes & ſes veilles ſembloient exceder les forces ordinaires de la nature : ſes habits étoient très-pauvres, ſes aumônes immenſes, ſes prieres continuelles. *Lamb.* 1062. *Sigeb. eod. an.* *lib. VII. ep.* 6. 7. 8. *Opuſc. LVI.* 5.

Après avoir paſſé plus de ſix ans en Italie, elle revint en Allemagne dix ans après ſa retraite, c'eſt-à-dire en 1072. & le Roi ſon fils venant au-devant d'elle, ſe trouva à Vormes à la fête de ſaint Jaques vingt-cinquiéme de Juillet. Le ſujet du voïage de l'Imperatrice, étoit de reconcilier Rodolfe Duc de Souabe avec le Roi ſon fils, & de prevenir par ce moïen une guerre civile. Elle vint donc à Vormes accompagnée *Lamb.* 1072.

AN. 1072. compagnée d'un grand nombre d'Abbez & de moines; & aïant heureuſement terminé l'affaire de Rodolfe, elle s'en retourna auſſi-tôt, pour montrer que la charité avoit été l'unique motif de ſon voïage. Elle vêcut encore cinq ans, & mourut à Rome le quatorziéme de Decembre 1077. aïant paſſé vingt-deux ans en viduité, & ſans avoir jamais conſenti au ſchiſme du Roi ſon fils.

Bertold. 1077. Epitaph. ap. Baron.

LVI. Robert Abbé de Richenou dépoſé.

Hugues Abbé de Clugni, qui avoit ſuivi l'Imperatrice, rendit à Robert Abbé de Richenou des lettres du Pape, par leſquelles il étoit dépoſé & excommunié. Robert étoit auparavant Abbé à Bamberg, où dès qu'il étoit ſimple moine, il avoit amaſſé des ſommes immenſes, par des uſures & d'autres gains ſordides: en ſorte qu'on le nommoit l'Argentier. Il ſoupiroit après la mort des Evêques & des Abbez; & comme il n'en mouroit point aſſez tôt à ſon gré, outre les preſens qu'il faiſoit ſecretement aux favoris, il promit au Roi cent livres d'or pour avoir l'abbaïe de Fulde, en faiſant chaſſer l'Abbé Viderad. Mais quelques gens de bien reſiſterent en face au Roi, & empêcherent cette injuſtice. Ce fut cet Abbé Robert qui par ſon exemple décria le plus alors la profeſſion monaſtique, & qui introduiſit l'abus de mettre publiquement à la cour les abbaïes à l'enchere; mais on ne pouvoit les mettre ſi haut qu'il ne ſe trouvât des moines qui en donnoient davantage.

Id. an. 1071. p. 184.

L'abbaïe de Richenou aïant donc vaqué en 1071. Robert l'obtint en comptant au treſor du Roi mille livres peſant d'argent pur. Mais quand il voulut prendre poſſeſſion, l'avoüé de Richenou lui envoïa dénoncer, qu'il ne fût pas aſſez hardi pour entrer dans les terres du monaſtere, autrement qu'il iroit au-devant à main armée. Robert conſterné pour la perte de ſon ar-

Digitized by Google

argent & de ſa dignité (car l'abbaïe de Bamberg étoit donnée à un autre) vouloit tenter le ſort des armes, & ajoûter des homicides à la ſimonie. Mais ceux qui l'accompagnoient l'aïant aſſuré que l'entrepriſe étoit au-deſſus de ſes forces, il ſe retira confus dans les terres de ſon frére pour attendre l'évenement. Cependant il fut accuſé à Rome & cité juſques à trois fois, pour venir ſe défendre en concile : mais il ne comparut point ; & c'eſt pourquoi le Pape prononça contre lui la condamnation dont l'Abbé Hugues fut le porteur. Elle contenoit excommunication, interdiction de tout office divin hors la pſalmodie ; excluſion perpetuelle de l'abbaïe de Richenou, & de toute autre dignité eccleſiaſtique. Robert fut donc contraint par le Roi de rendre le bâton paſtoral, ce qui lui fut très-amer. AN. 1072. *p.* 189.

Sigefroi Archevêque de Maïence étant parti à la nativité de Nôtre-Dame 1072. ſous pretexte d'aller en pelerinage à ſaint Jaques en Galice, s'arrêta à Clugni, où il renvoïa toute ſa ſuite & quitta tous ſes biens, reſolu d'y embraſſer la profeſſion monaſtique, & y paſſer le reſte de ſes jours. Mais il ne perſiſta pas ; il ceda aux prieres du clergé & du peuple de Maïence, & y revint à la ſaint André de la même année.

LVII. Retraite de S. Annon de Cologne.

Le Roi Henri paſſa la fête de Noël à Bamberg, où Annon Archevêque de Cologne ne pouvant plus ſouffrir les injuſtices qui ſe commettoient à la Cour, pria le Roi de le décharger des affaires d'état, alleguant ſon âge déja avancé. Le Roi n'eut pas de peine à y conſentir ; voïant depuis long-tems le Prelat extrêmement choqué de ſes paſſions déreglées & des folies de ſa jeuneſſe, & qu'il s'y oppoſoit autant que le reſpect le permettoit.

L'Ar-

Digitized by Google

AN. 1073. *Lamb. an. 1075 p. 231.*

L'Archevêque aïant obtenu ſon congé, ſe retira au monaſtere de Sigeberg qu'il avoit fondé, & y paſſa les trois années qu'il ſurvêcut en veilles, en jeûnes & en prieres, accompagnées d'aumônes, n'en ſortant que par quelque neceſſité inévitable.

Mais le Roi, comme délivré d'un fâcheux gouverneur, s'abandonna auſſi-tôt ſans retenuë à toutes ſortes de crimes. Il commença à bâtir des fortereſſes ſur toutes les montagnes & les collines de Saxe & de Thuringe, & y mit des garniſons. Pour les faire ſubſiſter il leur permit de piller le plat-païs, & de faire travailler les habitans par corvées aux fortifications de ces châteaux. Et afin de donner un pretexte à ces violences, il excita l'Archevêque de Maïence à exiger les dîmes de Thuringe, comme il avoit commencé depuis pluſieurs années, promettant de lui prêter main forte pour contraindre ceux qui les refuſeroient; mais à condition qu'il partageroit ces dîmes avec l'Archevêque. Le Prelat ſe laiſſa ſeduire par cette eſperance, & indiqua un concile à Erford pour le dixiéme de Mars 1073.

LVIII. Concile d'Erford. *Lamb. an. 1073. to. 9. conc. p. 1230.*

Au jour marqué, le Roi & l'Archevêque s'y trouverent, accompagnez l'un & l'autre d'une grande troupe de ſçavans, qu'ils avoient affecté de faire venir de divers lieux, pour expliquer les canons ſuivant l'intention du Prelat, & appuïer ſa cauſe par des ſubtilitez au défaut de la verité. A ce concile étoient quatre Evêques, Herman de Bamberg, Hecel d'Hildesheim, Eppon de Ceits, & Bennon d'Oſnabruc, qui étoient venus determinez à appuïer les intentions du Roi & de l'Archevêque, quoique la plûpart les deſaprouvaſſent; mais la crainte du Roi & l'amitié qu'ils avoient pour l'Ar-

Digitized by Google

l'Archevêque, ne leur laiſſoient pas la liberté de declarer leurs ſentimens. Le Roi avoit autour de lui un nombre conſiderable de troupes, pour arrêter par la force ceux qui voudroient troubler l'execution de ſon deſſein. AN. 1073.

La principale eſperance des Thuringiens, étoit aux deux Abbez de Fulde & d'Herfeld, parce qu'ils avoient quantité d'Egliſes levant dîmes, & une infinité de terres dans la Thuringe. Ces Abbez étant publiquement interpellez de païer les dîmes, commencerent par prier l'Archevêque au nom de Dieu, de ne point donner d'atteinte aux anciens droits de leurs monaſteres, que les Papes avoient ſouvent confirmez par leurs bulles, & que les Archevêques ſes predeceſſeurs juſques à Luipold, n'avoient jamais attaquez. L'Archevêque répondit, que ſes predeceſſeurs avoient gouverné l'Egliſe en leur tems comme il leur avoit plû. Que comme leurs dioceſains étoient encore preſque neophytes & foibles dans la religion, ils leur avoient ſouffert, par un ſage ménagement, bien des choſes, qu'ils prétendoient que leurs ſucceſſeurs retrancheroient avec le tems. Pour moi, ajoûta-t-il, à preſent que cette Egliſe eſt ſuffiſamment affermie, je pretends y faire executer les loix eccleſiaſtiques; & par conſequent ou vous vous y ſoumettrez de bonne grace, ou vous vous ſeparerez de l'unité de l'Egliſe. Les Abbez recommencerent à le conjurer au nom de Dieu, que s'il n'avoit point d'égard à l'autorité du Pape, aux privileges de Charlemagne & des autres Empereurs, & à l'indulgence de ſes predeceſſeurs; il laiſsât au moins partager les dîmes ſuivant les canons & la pratique univerſelle des autres Egliſes, & qu'il ſe contentât d'en prendre le quart. L'Archevêque répondit, qu'il n'avoit pas pris tant de peine, ni remué cette affai-

AN. 1073. affaire depuis environ dix ans, pour rien ceder de ſon droit. Les deux premiers jours du concile ſe paſſerent en cette conteſtation, ſans que l'on vît encore lequel des deux partis l'emporteroit ; & les Thuringiens étoient prêts à recuſer le concile pour appeller au ſaint Siege : mais le Roi prenant Dieu à témoin, proteſta que ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour le faire, il le puniroit de mort, & feroit dans ſes terres une telle deſtruction, que l'on s'en ſouviendroit pendant pluſieurs ſiecles. L'Abbé d'Herfeld épouvanté du peril de ſes ſujets, ne trouva point d'autre parti à prendre que de s'en rapporter au Roi, & le prier de terminer comme il lui plairoit le differend entre l'Archevêque & lui. Après que l'on eut long-tems déliberé, ils convinrent que dans dix Paroiſſes où l'Abbé prenoit les dîmes, il en auroit les deux tiers, & l'Archevêque le tiers : que dans les autres ils partageroient par moitié : que dans celles qui appartenoient à l'Archevêque il auroit toute la dîme ; & que tous ſes domaines, en quelques dioceſes qu'ils fuſſent, en ſeroient exempts.

L'Abbé d'Herfeld étant ainſi ſubjugué, les Thuringiens qui ſe fioient principalement à ſon éloquence & à ſon habileté, perdirent toute eſperance, & promirent auſſi-tôt de donner les dîmes. L'Abbé de Fulde reſiſta pendant quelques jours : mais enfin la crainte du Roi le fit convenir, que dans toutes les Egliſes décimales, l'Archevêque partageroit avec lui les dîmes par moitié : mais que ſes domaines en ſeroient exempts comme ceux de l'Archevêque. Alors le Roi ſçachant bien que ce qui s'étoit paſſé en ce concile ne ſeroit pas agréable au Pape : défendit aux deux Abbez, ſous peine de perdre ſes bonnes graces, de ſe pourvoir à Rome pour s'en plaindre en quelque maniere que ce fût.

Aïant

Aïant ainſi obtenu tout ce qu'il vouloit, il marcha en diligence à Ratisbonne, où il celebra la Pâque, qui cette année 1073. étoit le dernier jour de Mars. AN. 1073.

LIX. Fin d'Alexandre II.

Le Pape Alexandre II. mourut peu de tems après, ſçavoir le vingtiéme jour d'Avril 1073. & fut enterré à ſaint Pierre. Il avoit tenu le ſaint Siege onze ans ſix mois & vingt-deux jours. On raconte deux miracles qu'il fit vers la fin de ſa vie : l'un d'un démoniaque délivré au Mont-Caſſin, l'autre d'une femme boiteuſe à Aquin, à qui il fit donner de l'eau dont il avoit lavé ſes mains après la meſſe, & qui fut guerie auſſi-tôt après l'avoir bûë. Il nous reſte quarante-cinq lettres de lui, de la plûpart deſquelles j'ai parlé : dans les autres je remarque ce qui ſuit. *Paebr. cenat. Chr. Caſſ. III. c. 36.*

Un mari ne peut embraſſer la vie monaſtique, ſi ſa femme n'y conſent librement ; & ne fait de ſon côté profeſſion de continence. *Epiſt. 17.* *Epiſt. 32.*

Celui qui par negligence a omis de recevoir le ſoudiaconat avant le diaconat & la prêtriſe, doit être interdit des fonctions de prêtre, juſques à ce qu'il ait été ordonné ſoudiacre. Le prêtre attaqué du mal caduc, doit être interdit de dire la meſſe, juſques à ce qu'il ſoit gueri, ſi les accès ſont frequens. *Epiſt. 36.*

On voit auſſi dans ces lettres pluſieurs exemples de penitences canoniques. Un prêtre aïant tué un autre prêtre, devoit faire vingt-huit ans de penitence : mais le Pape la reduit à la moitié, marquant que les trois premieres années il n'entrera point dans l'Egliſe ; qu'il eſt interdit de ſes fonctions pour toute ſa vie, & qu'il doit entrer dans un monaſtere pour y accomplir ſa penitence ſous la direction de l'Abbé. Un laïque qui a tué un prêtre par lequel il étoit attaqué à main armée, fera dix *Epiſt. 29.* *Epiſt. 30.*

ans

LIVRE SOIXANTE-DEUXIÉME.

LE ſucceſſeur d'Alexandre II. fut l'archidiacre Hildebrand, qui depuis long-tems avoit la principale autorité dans l'Egliſe Romaine. Il nâquit en Toſcane, & ſon pere nommé Bonizon étoit, dit-on, un charpentier; ſa mere étoit ſœur de l'Abbé de Nôtre-Dame au mont Aventin à Rome, ſous la conduite duquel il fut mis dès l'enfance, pour être inſtruit aux lettres & à la pieté. Etant plus grand il vint en France continuer ſes études à Clugny, comme l'on croit; & il eſt certain que dès ſa jeuneſſe il embraſſa la profeſſion monaſtique. Quelques années après revenant à Rome, il fit quelque ſéjour à la cour de l'Empereur Henri le noir, qui diſoit n'avoir jamais oüi perſonne prêcher la parole de Dieu avec tant d'aſſurance. Les meilleurs Evêques admiroient ſes diſcours. I. Gregoire VII. Pape. *Vita per Paul. Bern. ap. Boll. 25. Mai. tom. 17. p. 113. & ſæc. 6. Bened. par. 2. p. 407.*

Etant revenu à Rome, le zele avec lequel il pouſſoit ſes parens à la perfection, lui attira leur haine; & pour y ceder il reſolut de repaſſer en Allemagne & en France. Mais ſaint Pierre lui apparut trois fois en ſonge avant qu'il fût ſorti d'Italie, & l'obligea à retourner. Le Pape Leon IX. qui monta vers ce tems-là ſur le ſaint Siege, avoit une haute eſtime d'Hildebrand & ſuivoit en tout ſes conſeils. Il l'ordonna ſoudiacre & lui donna à gouverner le monaſtere de ſaint Paul, qui étoit tombé en décadence: juſques-là que les beſtiaux entroient dans l'Egliſe une des patriarcales, & que le peu de moines qui y reſtoient ſe faiſoient ſervir par des femmes dans le refectoire. Hildebrand fit revenir les biens de ce monaſtere pillez par les Seigneurs de Campanie, & y rétablit une communauté nom-

AN. 1073. *Sup. liv. LX. n.* 18. nombreuſe, gardant l'obſervance reguliere. Enſuite il fut envoïé legat en France, où il préſida, comme j'ai dit en 1055. aux conciles de Lion & de Tours : puis Nicolas II. le fit archidiacre de l'Egliſe Romaine. Enfin le jour de la ſepulture d'Alexandre II. qui étoit le lundi vingt-deuxiéme d'Avril indiction onziéme l'an 1073. les cardinaux & le reſte du clergé de l'Egliſe Romaine, étant aſſemblez à ſaint Pierre aux liens, avec les Evêques : l'archidiacre Hildebrand fut élû Pape du conſentement des Abbez, des moines & du peuple, qui le témoigna par de frequentes acclamations : comme porte le decret d'élection rapporté dans ſa vie, & à la tête de ſes lettres. Il prit le nom de Gregoire VII. pour honorer la memoire de Gregoire VI. qui l'avoit élevé dans ſa jeuneſſe. Il ne fut ſacré que le trentiéme de Juin, & tint le ſaint Siege onze ans dix mois & vingt-ſix jours.

Baron. an. 1073.

Papebr. comat.

II. Premieres lettres de Gregoire VII. *Epiſt.* I.

Dès le lendemain de ſon élection, il en donna part à Didier Abbé du Mont-Caſſin en ces termes : Le Pape Alexandre eſt mort, & ſa mort eſt retombée ſur moi & m'a mis dans un trouble extrême : car en cette occaſion le peuple Romain eſt demeuré ſi paiſible, contre ſa coûtume, & s'eſt tellement remis à nôtre conduite, que c'étoit un effet manifeſte de la miſericorde de Dieu. Nous avons donc ordonné par deliberation, qu'après un jeûne de trois jours, après des proceſſions, des prieres & des aumônes, nous deciderions ce qui nous paroîtroit le meilleur touchant l'élection du Pape : mais comme on enterroit le Pape Alexandre dans l'Egliſe du Sauveur, il s'eſt élevé tout d'un coup un grand tumulte du peuple ; & ils ſe ſont jettez ſur moi comme des inſenſez : en ſorte que je puis dire avec le prophete : Je ſuis

Pſ. 68.

venu

venu en haute mer & abîmé dans la tempête. Mais comme je ſuis au lit ſi fatigué que je ne puis dicter long-tems : je ne vous parlerai pas davantage de mes peines ; ſeulement je vous conjure de me procurer les prieres de vos freres, afin qu'elles me conſervent dans le peril qu'elles devoient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plûtôt nous trouver, puiſque vous ſçavez combien l'Egliſe Romaine a beſoin de vous, & la confiance qu'elle a en vôtre prudence. Saluez de nôtre part l'Imperatrice Agnés & le venerable Rainauld Evêque de Come, & les priez de montrer à preſent l'affection qu'ils nous portent. L'Imperatrice Agnés paſſa ſix mois au Mont-Caſſin, où elle fit de magnifiques offrandes ; & l'Evêque Rainald étoit dans ſon intime confiance. AN. 1073. *Chr. Caſſ. lib. III. c. 32. Petr. Dam. Opuſc. LVI. c. 5.*

Gregoire écrivit de même ſur ſon élection à Guibert Archevêque de Ravenne : ajoûtant, que ſans lui laiſſer la liberté de parler ni de déliberer, on l'avoit enlevé violemment pour le mettre ſur le ſaint Siege. Il demande à Guibert la continuation de ſon affection pour l'Egliſe Romaine & pour lui en particulier. Car, dit-il, comme je vous aime d'une charité ſincere, j'en exige de vous une pareille avec tous ſes effets. Faites que nous aïons ſouvent des nouvelles l'un de l'autre pour nôtre conſolation mutuelle. On verra dans la ſuite comme Guibert répondit mal à ces avances du Pape : qui témoigne encore dans une autre lettre l'eſtime qu'il avoit pour lui. *Epiſt.* 10.

Le lendemain de l'élection, Gregoire envoïa des deputez au Roi Henri, qui étoit en Baviere : car il celebra la Pâque à Ratisbone, & à Ausbourg la Pentecôte, qui fut le dixiéme de Mai. Par ces députez Gregoire donnoit avis à l'Empereur de ſon élection ; & le prioit inſtam- *Acta ap. Boll. p. 148. Lamb. an. 1073.*

AN. 1073. ment de n'y pas conſentir ; lui declarant, que s'il demeuroit Pape, il étoit reſolu de ne point laiſſer impunis les crimes manifeſtes, dont ce Prince étoit chargé.

Lamb, an. 1083. Les Evêques Allemans & Lombards, qui ſçavoient combien Hildebrand étoit zelé pour la diſcipline commencerent à craindre, qu'il ne recherchât leurs fautes avec trop de ſeverité. C'eſt pourquoi par deliberation commune, ils conſeillerent au Roi de caſſer cette élection, qui avoit été faite ſans ordre : l'aſſurant, que s'il ne prévenoit de bonne heure l'entrepriſe d'Hildebrand, perſonne n'en ſouffriroit plus que lui. Le principal auteur de ce conſeil étoit Gregoire Evêque de Verceil chancellier du Roi en Italie : comme il paroît par une lettre que Guillaume Abbé de ſaint Arnould de Mets écrivit au Pape, pour le feliciter ſur ſon élection. Auſſi-tôt le Roi envoïa le Comte Eberard, pour demander aux Seigneurs Romains, pourquoi, contre la coûtume, ils avoient fait un Pape ſans le conſulter ? & pour obliger même le Pape à renoncer à ſa dignité, s'il ne rendoit pas bonne raiſon de ſa conduite. Le Comte étant arrivé à Rome fut très-bien reçû par le Pape élû ; qui aïant oüi les ordres du Roi répondit : Je n'ai jamais recherché cette dignité, Dieu m'en eſt témoin. Les Romains m'ont élû malgré moi & m'ont fait violence : mais ils n'ont jamais pû m'obliger à me laiſſer ordonner, juſques à ce que je fuſſe aſſuré par une députation expreſſe, que le Roi & les Seigneurs du roïaume Teutonique conſentiſſent à mon élection. C'eſt ce qui m'a fait differer mon ordination juſques à preſent, & je la differerai ſans doute, juſques à ce que quelqu'un vienne de la part du Roi, m'aſſurer de ſa volonté.

Analect. to. 1 p. 247.

Le Roi aïant reçû cette réponſe en fut ſatisfait,

fait, & envoïa auſſi-tôt à Rome Gregoire de Verceil, pour confirmer l'élection par l'autorité du Roi, & aſſiſter au ſacre du Pape : ce qui fut executé ſans délai. Gregoire fut ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte, & ſacré Evêque à la fête de ſaint Pierre ; c'eſt-à-dire, le lendemain dimanche trentiéme de Juin : comme il paroît par les dates de ſes lettres. On voit bien par ce délai de deux mois, que l'on attendit la réponſe du Roi pour le ſacrer Pape, quand même il n'y en auroit pas d'autre preuve. An. 1073.

Pendant cet intervalle, Gregoire ne laiſſa pas de donner pluſieurs ordres importans. Ebles Comte de Rouci en Champagne, aïant deſſein de paſſer en Eſpagne pour faire la guerre aux infidéles, avoir traité avec le Pape Alexandre, pour jouïr de ſes conquêtes au nom de ſaint Pierre, moyennant certaines conditions dont ils étoient convenus par écrit, & l'archidiacre Hildebrand étoit intervenu en ce traité : car on ſuppoſoit à Rome, comme un fait certain, que le roïaume d'Eſpagne avoit anciennement appartenu en propre à ſaint Pierre ; c'eſt-à-dire, à l'Egliſe Romaine, quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre veſtige dans aucun auteur, avant les lettres de Gregoire VII. Il donna donc au Comte de Rouci une lettre adreſſée à tous les Seigneurs qui ſe voudroient joindre à lui pour ce voïage d'Eſpagne, où il les exhorte à conſerver les droits de ſaint Pierre. Puis il ajoûte : *Lib. I. ep. 7. lib. IV. ep. ult.* *ep. 7.*

Si quelques-uns d'entre vous veulent entrer dans le même païs ſeparément avec leurs troupes particulieres : ils doivent ſe propoſer la cauſe de guerre la plus juſte, prenant dès à preſent une ferme reſolution de ne pas faire après leurs conquêtes, le même tort à ſaint Pierre, que lui font à preſent les infidéles. Car nous voulons que vous ſçachiez, que ſi vous n'êtes réſo-

AN.1073 lus de faire païer équitablement en ce roïaume les droits de ſaint Pierre, nous vous défendrons d'y entrer, plûtôt que de ſouffrir que l'Egliſe ſoit traitée par ſes enfans comme par ſes ennemis. Nous y avons envoïé le cardinal Hugues, qui vous expliquera plus amplement nos intentions.

C'étoit Hugues le blanc, que le Pape envoïoit en France & delà en Eſpagne, avec le Comte de Rouci : pour tenir la main à l'execution du traité, & corriger les erreurs des Chré-
epiſt. 6. tiens du païs. C'eſt ce qui paroît par la lettre à Giraud Evêque d'Oſtie & Raimbaud ſoûdiacre de l'Egliſe Romaine legats en France. Le Pape les prie de reconcilier le Cardinal Hugues avec Hugues Abbé de Clugni, & de prier l'Abbé de lui donner de ſes moines pour l'accompagner en ſa legation d'Eſpagne.

Godefroi le boſſu Duc de Lorraine, avoit écrit au Pape pour ſe conjoüir de ſon élection.
epiſt. 9. Le Pape lui répond, que c'eſt pour lui la cauſe d'une douleur amere; & qu'il y ſuccomberoit, s'il n'étoit aidé par les prieres des perſonnes ſpirituelles. Car, ajoûte-t-il, tous, & principalement les Prélats, travaillent plûtôt à troubler l'Egliſe qu'à la défendre; & ne ſongeant qu'à ſatisfaire leur avarice & leur ambition, ils s'oppoſent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la religion & la juſtice de Dieu, & enſuite : Quant au Roi, c'eſt Henri Roi d'Allemagne, vous pouvez compter que perſonne ne lui deſire plus que nous la gloire temporelle & l'éternelle. Car nous avons reſolu, ſi-tôt que nous en aurons la commodité, de lui envoïer des Nonces, pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de l'Egliſe & l'honneur de ſa couronne. S'il nous écoute, nous aurons autant de joïe de ſon ſalut que du nôtre : s'il

nous

nous rend la haine pour l'amitié, ce qu'à Dieu ne plaiſe, nous ne voulons pas nous attirer cette menace : Maudit celui qui n'enſanglante pas ſon épée. Car il ne nous eſt pas libre de preferer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce ſoit. Il parle de même au ſujet du Roi Henri dans une lettre écrite quelques jours après à Beatrix Comteſſe de Toſcane, belle-mere du Duc Godefroi : déclarant qu'il eſt reſolu de répandre ſon ſang, s'il eſt beſoin, pour la défenſe de la verité.

AN. 1073.

Jerem. XLVIII. 10.

epiſt. II.

III. Schiſme à Milan.

L'Egliſe de Milan étoit alors en trouble à l'occaſion de Godefroi de Caſtillon, qui dû vivant de l'Archevêque Gui, & par ſon credit, avoit acheté du Roi cet archevêché, & avoit été ſacré par les Evêques de Lombardie. La nouvelle en étant venuë à Rome, Godefroi y fut excommunié en plein concile; & cette année même 1073. il fut obligé à s'enfuir de Milan, & s'enfermer dans ſon château de Caſtillon : où il fut aſſiegé par un Chevalier de Milan nommé Herlambaud Cotta, qui ſe declara chef du parti catholique, contre les ſimoniaques. C'eſt ce qui paroît par les lettres du Pape Gregoire. Il écrit à tous les fidéles de ſaint Pierre demeurant en Lombardie, c'eſt-à-dire à tous ceux en qui il avoit confiance, de ne favoriſer en aucune maniere l'uſurpateur Godefroi, mais de lui reſiſter de tout leur pouvoir. Il écrit à Guillaume de Pavie, comme le plus diſtingué des Evêques de la province, de s'oppoſer à Godefroi & aux Evêques excommuniez à ſon ſujet; & de ſecourir ceux qui combattent contre lui. Il écrit pour le même ſujet à Beatrix Comteſſe de Toſcane & à ſa fille Mathilde : enfin à Herlambaud pour l'encourager dans la guerre qu'il faiſoit à l'uſurpateur.

Ital. Sacra. to. 4. p. 156.

epiſt. 15.

epiſt. 12. 28.

epiſt. 11.

epiſt. 25. 26.

IV. Saint Anſelme Evêque de Lucques.

Le Pape Alexandre II. avoit gardé juſques à la

la fin de ſa vie l'évêché de Luques en Toſcane.
AN. 1073. Après ſa mort on élut pour remplir ce ſiege un
Vita Anſel. ſec. 6. Ben. par. 2. p. autre Anſelme qu'Alexandre lui-même avoit ju-
471. gé digne de l'épiſcopat, & l'avoit envoïé au Roi Henri pour recevoir l'inveſtiture. Ce qui montre que le Pape Alexandre ne condamnoit pas cet uſage. Mais Anſelme perſuadé, que les puiſſances ſeculieres ne doivent point donner les dignitez eccleſiaſtiques: fit ſi bien qu'il revint, ſans avoir reçû l'inveſtiture. Après qu'il eût été élû Evêque de Luques, le Pape Gregoire en
epiſt. 11. écrivit à la Comteſſe Beatrix, comme d'un homme qui avoit une grande ſcience eccleſiaſti-
ep. 21. que & un grand diſcernement; & enſuite il écrivit à Anſelme lui-même, de ſe bien garder de recevoir de la main du Roi l'inveſtiture de ſon évêché; juſques à ce que ce Prince fût reconcilié avec le Pape: à quoi travailloient l'Imperatrice Agnés, la Comteſſe Beatrix avec Mathilde, & Rodolfe Duc de Souabe.

Chr. Hugo. Flavien. an. 1074 p. 196. Anſelme ſe preſenta pour être ordonné par le Pape au mois de Decembre de cette année 1073. Mais il vint à Rome des envoïez du Roi Henri, priant le Pape de ne ſacrer ni Anſelme ni Hugues Evêque de Die, qui attendoit avec lui, puiſqu'ils n'avoient pas reçû l'inveſtiture. Le Pape acquieſça à l'égard d'Anſelme, mais non pas à l'égard de Hugues. Anſelme fut donc ſacré, après avoir reçû l'inveſtiture par l'an-
Vitan. 3. 4. neau & le bâton paſtoral. Mais il en eut depuis un ſi grand ſcrupule, que ſous pretexte d'un pelerinage, il alla ſe rendre moine à Clugni, & n'en ſortit que malgré lui, par ordre du Pape Gregoire. Il remit entre ſes mains l'anneau & le bâton qu'il avoit reçû du Roi, & le Pape le rétablit dans ſes fonctions épiſcopales, lui permettant toutefois de garder l'habit monaſtique.

L'é-

L'élection de Hugues Evêque de Die eut des circonſtances ſingulieres. Le Pape Alexandre II. avoit envoïé Giraud Evêque d'Oſtie, en qualité de ſon legat en France & en Bourgogne. Il tint un concile à Châlon ſur Saône, dont l'Evêque étoit Roclen très-ſçavant, principalement dans les ſaintes lettres. Giraud retournant à Rome après ce concile logea à Die, dont il apprit que l'Evêque Lancelin étoit un ſimoniaque. Il le cita pour comparoître devant lui : mais Lancelin ſe tenoit enfermé dans la maiſon épiſcopale & s'y défendoit à main armée. Le legat aſſembla les chanoines & les premiers du peuple, pour examiner ce qu'il y avoit à faire. Hugues Chambrier de Lion, allant à Rome en pelerinage, entra pour faire ſa priere dans l'Egliſe où ils étoient aſſemblez. Comme ils cherchoient un ſujet digne d'être leur Evêque : quelqu'un parla de Hugues : il s'éleva de grands cris en ſa faveur, on le prit tout botté & éperonné, comme il étoit, & on l'amena au legat. Hugues ſe recrioit, diſant, qu'il ne pouvoit être élû du vivant de l'Evêque legitime, & qu'il ne vouloit pour faire un ſchiſme ; mais le peuple inſiſta ſi fortement, que le legat crut que la volonté de Dieu ſe declaroit en faveur de Hugues ; & le contraignit par l'autorité du ſaint Siege, à acquieſcer. Ainſi il fut élû Evêque de Die le dix-neuviéme d'Octobre 1073.

AN. 1073. V. Hugues Evêque de Die. *to. 10. conc. p. 308. & 1811 ex Chr. Hug. Flav. p. 194.*

Lancelin l'aïant appris fut conſterné ; & craignant que dans la joïe & le mouvement de cette élection, le peuple ne vînt l'attaquer en foule, il abandonna la maiſon épiſcopale, & ſe retira preſſé du trouble de ſa conſcience. Hugues fut donc introniſé, ſans oppoſition & avec une joïe univerſelle. Mais il trouva ſon Egliſe dans un deſordre extrême : & les biens de l'évêché tellement diſſipez, qu'il n'y avoit pas de quoi

faire ſubſiſter ſa maiſon un ſeul jour. Il publia
AN.1073. un decret, portant défenſe à aucun laïque de garder une Egliſe, ou de prendre quelque partie des revenus eccleſiaſtiques. Tous lui obéïrent avec plaiſir, & il rétablit ainſi le temporel de ſon Egliſe, avant même que d'être ſacré. Le legat Giraud étant de retour à Rome, rendit compte au Pape Gregoire de l'élection de Hugues, qui arriva lui-même peu de tems après. Il n'avoit encore que la tonſure; car il n'avoit point voulu ſe faire ordonner par des Evêques ſimoniaques : mais le Pape au mois de Decembre, lui donna tous les ordres, juſqu'à la prêtriſe; le reſte fut enſuite differé, comme j'ai dit, à cauſe de l'oppoſition du Roi Henri; & la premiere ſemaine du Carême ſuivant 1074. il fut ordonné prêtre le ſamedi & le lendemain dimanche ſacré Evêque. Par où l'on voit que dès-lors on diſoit deux meſſes, l'une le ſamedi des quatre-tems, l'autre le ſecond dimanche de carê-
2. epiſt. 69. me. Le Pape renvoïa Hugues, avec une lettre adreſſée à Guillaume Comte de Die, où il lui ordonna de reparer le tort qu'il avoit fait à cette Egliſe en l'abſence de l'Evêque.

VI. Landri Evêque de Mâcon.

Philippe Roi de France étoit extrêmement décrié ſur la ſimonie, & on avoit rapporté au Pape Gregoire, qu'il n'y avoit point de Prince qui pouſſât plus loin l'abus de vendre les Egliſes.
Greg. epiſt. 35. 36. Toutefois un chevalier nommé Alberic, chambellan du Roi, étant venu à Rome cette année 1073. avoit promis au Pape de la part de ſon maître qu'il ſe corrigeroit, & qu'il diſpoſeroit à l'avenir des Egliſes, ſuivant le conſeil
Gall. Chr. to. 3. p. 680. du Pape. L'Egliſe de Mâcon aïant vaqué longtems, après la mort de Drogon, arrivée l'année precedente, Landri archidiacre d'Autun fut élû d'un conſentement unanime du clergé & du peuple. Le Roi même y avoit conſenti, mais

il ne vouloit pas lui accorder gratuitement l'inveſtiture. Le Pape écrivit pour ce ſujet à Roclen Evêque de Châlon, dont il connoiſſoit la prudence & la familiarité qu'il avoit avec le Roi. Il le charge donc de faire tous ſes efforts pour perſuader au Roi de laiſſer pourvoir ſelon les canons à l'Egliſe de Mâcon & aux autres. En cette lettre ces paroles ſont remarquables : ou le Roi renoncera à la ſimonie, ou les François frappez d'un anathême general refuſeront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au Chriſtianiſme. Nous n'avons point encore vû, que je ſçache, de telles menaces contre un Souverain. Le Pape écrivit en même-tems à Humbert Archevêque de Lion, de ſacrer Landri pour l'évêché de Mâcon : quand même le Roi perſiſteroit à s'y oppoſer, & que Landri lui-même le refuſeroit : autrement que s'il vient à Rome, le Pape l'ordonnera. Ces deux lettres ſont du quatriéme de Decembre 1073. Enfin Landri fut ſacré Evêque de Mâcon par le Pape.

AN. 1073. *epiſt.* 35. *epiſt.* 36. *epiſt.* 76.

VII. S. Etienne de Tiers. *Vita ap. Boll.* 8. *Febr. t.* 4. *p.* 205.

Dès cette premiere année de ſon pontificat, le Pape Gregoire accorda la permiſſion de fonder un monaſtere à Etienne auteur d'une celebre congregation, connuë depuis ſous le nom d'ordre de Grammont. Etienne fils du Vîcomte de Tiers en Auvergne nâquit l'an 1046. Il n'avoit que douze ans, quand ſon pere allant en pelerinage en Italie, le mena avec lui. A Benevent l'enfant tomba malade, & ſon pere le recommanda à l'Archevêque nommé Milon & natif d'Auvergne, où ils s'étoient connus dès la jeuneſſe. Le Vîcomte de Tiers revint chez lui, & le jeune Etienne étant gueri, demeura auprès de l'Archevêque de Benevent, qui le fit étudier, & le tenoit à ſes pieds, lorſqu'il jugeoit les affaires de ſon dioceſe. Au bout de douze ans, l'Archevêque mourut ; & il eſt compté

AN. 1073. entre les Saints le vingt-troiſiéme Février. Etienne alors âgé de vingt-quatre ans, alla à Rome, & demeura quatre ans avec un Cardinal : où il entendoit parler de la conduite de divers Religieux & du gouvernement de toute l'Egliſe.

Il y avoit en Calabre une communauté de moines Benedictins d'une obſervance très-reguliere, dont Etienne avoit ſouvent oüi parler avec grande eſtime à l'Archevêque Milon ; & qu'il avoit frequentez lui-même. Il reſolut de les imiter ; & pour cet effet demanda au Pape un privilege. C'étoit Gregoire VII. qui le connoiſſoit dès le tems qu'il étoit archidiacre de l'Egliſe Romaine ; & qui differa quelque tems de lui accorder ce qu'il deſiroit, ſe défiant de la delicateſſe de ſon temperament. Enfin preſſé par ſes continuelles inſtances, il lui permit d'établir un ordre monaſtique ſuivant la regle de ſaint Benoît, qu'il avoit déja long-tems pratiquée avec les moines de Calabre : défendant à toute perſonne laïque ou eccleſiaſtique, de le troubler lui & ſes compagnons dans le lieu qu'il choiſiroit pour faire penitence, comme étant immédiatement ſoumis au ſaint Siege. La bulle fut donnée à Rome en preſence de l'Imperatrice Agnès & de ſix Cardinaux le premier jour de Mai la premiere année du pontificat de Gregoire, c'eſt-à-dire l'an 1073.

ap. Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 84.

Avec ce privilege Etienne revint chez lui à Tiers en Auvergne : mais il y demeura peu, & quittant ſes parens, qui étoient ravis de ſon retour, il ſe retira ſeul & ſecretement ſur la montagne de Muret en Limouſin : où aïant fait une cabane de branches au milieu du bois, il fit vœu de virginité, ſe conſacra à Dieu étant âgé de trente ans en 1076. & vêcut cinquante ans dans ce deſert appliqué au jeûne & à la priere. Pendant ce tems il lui vint pluſieurs diſciples ;

Digitized by Google

eiplés ; & telle fut l'origine de l'ordre de Grammont. AN. 1074.

VIII. Le Pape travaille à pacifier l'Allemagne.

Le Pape Gregoire témoignoit toûjours une grande affection pour Henri Roi d'Allemagne ; & un grand desir de le voir revenu de ses desordres & bien uni avec l'Eglise Romaine. On le voit par ses lettres à Rodolfe Duc de Souabe, à Rainald Evêque de Come, directeur de l'Impératrice Agnés, & à Brunon Evêque de Verone. Enfin aïant appris que toute la Saxe étoit revoltée contre le Roi ; il écrivit à Vocelin ou Vezel Archevêque de Magdebourg, à Bourchard ou Bucco Evêque d'Halberstat, au Marquis Dedi, & aux autres Seigneurs de Saxe : pour les exhorter à une suspension d'armes, comme il y avoit exhorté le Roi, jusques à ce qu'il envoïât des Nonces en Allemagne, pour prendre connoissance des causes de cette division & y rétablir la paix. Le Pape promet dans cette lettre, de faire justice à ceux qui se trouveront lesez, sans crainte ni égard pour personne.

epist. 19. 20. *epist.* 24. *epist.* 39. *V. Lambert. an.* 1073.

Mais avant que d'envoïer en Allemagne, il resolut de tenir un concile à Rome la premiere semaine de carême ; & il y invita les Evêques & les Abbez de Lombardie par deux lettres, l'une à Sicard Archevêque d'Aquilée, l'autre aux Suffragans de l'Eglise de Milan : car il ne pouvoit écrire à l'Archevêque Godefroi qui étoit excommunié. Il marque dans cette seconde lettre, que depuis long-tems il étoit établi dans l'Eglise Romaine, d'y tenir un concile tous les ans.

epist. 41. *epist.* 43.

IX. Concile de Rome.

Le concile se tint en effet la premiere semaine de carême, comme il paroît par trois lettres du quatorze de Mars 1074. Il y fut ordonné, que ceux qui seroient entrez dans les ordres sacrez par simonie, seroient à l'avenir privez de toute fonction : que ceux qui avoient donné de

ep. 51. 52. 53.

AN. 1074. l'argent pour obtenir des Egliſes, les perdroient; que ceux qui vivoient dans le concubinage ne pourroient celebrer la meſſe ou ſervir à l'autel pour les fonctions inferieures : autrement, que le peuple n'aſſiſteroit point à leurs offices. C'eſt ainſi que le Pape lui-même marque le précis de
to. X. conc. p. 315. ce qui fut reglé en ce concile dans une lettre à Otton Evêque de Conſtance.

En ce même concile le Pape Gregoire ex-
p. 68. communia Robert Guiſchard Duc de Poüille, de Calabre & de Sicile, avec tous ſes adherans; parce que ce Prince étoit entré dans la Campanie, & avoit pris quelques terres de l'Egliſe :
Lib. 1. p. 25. 46. p. 52. 53. 54. 55. 56. 74. ce qui avoit obligé le Pape d'y aller l'Eté precedent & faire du ſéjour à Capouë, pour diviſer les Princes Normans, & s'oppoſer à leurs progrès.

On regla auſſi en ce concile pluſieurs affaires particulieres de France. On y lut entre autres des lettres de Guillaume Evêque de Beauvais, par leſquelles il prioit le Pape d'abſoudre ſon clergé & ſon peuple de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, pour les mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits : ce qui lui fut accordé. Il s'y trouva des Evêques d'Eſpagne, qui ſuivant l'ordonnance du concile, promirent par écrit de recevoir l'office Romain au lieu de celui de Tolede, c'eſt-à-dire du Moſarabique. On confirma auſſi l'excommunication prononcée l'année precedente par les legats Giraud Evêque d'Oſtie & Raimbaud contre Munion ſimoniaque, qui avoit uſurpé le ſiege d'Hueſca ſur
T. 9. p. 64. Simeon Evêque legitime : comme il paroît par la lettre du Pape à Alfonſe Roi de Caſtille, & à Sanche Roi d'Arragon, en date du dixiéme
p. 58. de Mars 1074. On reçut en ce concile des lettres de Geiſa Duc de Hongrie, à qui le Pape promit ſon amitié & ſa protection, lui indiquant

quant le Marquis Azon comme celui qu'il cheriſſoit le plus entre les Princes d'Italie, afin que Geiſa s'adreſſât à lui, quand il auroit quelque affaire à pourſuivre devant le ſaint Siege. AN. 1074.

X. Evêché d'Olmuts rétabli. *ep. 59. 60. 61. Dubrav. L. 3. p. 59. Long. an. Polon.*

On trouve auſſi quelques lettres du Pape écrites en ce même tems touchant l'évêché d'Olmuts en Moravie; & cette affaire merite d'être expliquée. Severe Evêque de Prague, à la priere de Vratiſlas depuis Duc de Boheme, conſentit à la diſtraction de l'évêché d'Olmuts, qui depuis quatre-vingts-dix ans étoit uni à celui de Prague, & on y mit un Evêque particulier, nommé Jean. Vratiſlas devint Duc de Boheme, & l'Evêque Severe mourut. Le Duc avoit trois freres Conrard, Otton & Jaromir. Conrard & Otton aïant appris la mort de l'Evêque firent venir en diligence Jaromir, qui étoit en Pologne & pur laïque. Si-tôt qu'il fut arrivé, ils lui firent raſer la barbe & faire la tonſure; & l'aïant revêtu d'un habit clerical, le preſenterent au Duc leur frere, le priant de lui donner l'évêché de Prague. Le Duc Vratiſlas, qui connoiſſoit l'incapacité de ſon frere Jaromir & ſon éloignement de la vie eccleſiaſtique, ne pouvoit conſentir à le voir Evêque; ſur tout à la place d'un Prelat comme Severe, qui avoit été très-inſtruit & très-zelé pour la diſcipline de l'Egliſe. Ainſi il nomma pour Evêque de Prague Lanes noble Saxon, qui avoit été ſon chapelain, & qu'il avoit fait prevôt de Litomeric en Boheme pour ſa doctrine & ſes bonnes mœurs. Mais les Seigneurs de Boheme excitez par les deux freres Conrard & Otton, s'y oppoſerent, principalement en haine des Allemans; & le Duc fut contraint de conſentir à l'élection de Jaromir. Il falloit auſſi qu'elle fût confirmée par Henri Roi d'Allemagne; & pour cet effet Jaromir vint le trouver à Mayence, où il fut ordonné par l'Ar- *p. 62.*

chevêque ſon Métropolitain, qui lui changea
An.1074 ſon nom, lui donnant celui de Gerard. Car les noms Sclavons paroiſſoient barbares aux Allemans.

Jaromir ſe voïant en poſſeſſion de l'évêché de Prague, ne put ſouffrir qu'on en eût diminué le revenu par la deſunion de celui d'Olmuts; & prétendit que Severe n'avoit pas eu le pouvoir de faire ce préjudice à ſes ſucceſſeurs. Le Duc Vratiſlas, qui avoit procuré cette deſunion, la vouloit ſoutenir, & prenoit le parti de Jean Evêque d'Olmuts. Jaromir en vint à la violence, & fit maltraiter de coups l'Evêque Jean, qui appuyé du Duc, envoïa à Rome un prêtre porter ſes plaintes au Pape Alexandre II. mais Jaromir fit prendre en chemin ce deputé: on lui ôta ſes lettres & ſon argent, & on le chargea de coups. Le Duc Vratiſlas envoïa d'autres deputez mieux accompagnez, qui étant arrivez à Rome, le Pape Alexandre informé de ce qui s'étoit paſſé, envoïa à Prague le Cardinal Rodolfe, pour prendre connoiſſance de l'affaire.

Le Cardinal cita l'Evêque Jaromir, qui n'aïant point comparu après trois citations, il l'interdit de ſes fonctions. Les prêtres qui étoient du parti de Jaromir, firent fermer les Egliſes & ceſſer les meſſes, déclarant qu'ils ne leveroient point cet interdit que la cenſure portée contre lui ne fût levée. Le Cardinal irrité les excommunia tous; & fit enfin promettre à Jaromir de venir à Rome ſe preſenter au Pape. Mais il y fut condamné & confiné dans un monaſtere. Toutefois il fut depuis rétabli à la priere de la Comteſſe Matilde, dont il étoit parent, à la charge que l'évêché d'Olmuts demeureroit ſeparé. C'eſt ce que diſent les hiſtoriens de Boheme & de Pologne: mais voici ce qui paroît par les lettres de Gregoire VII.

Dès

Dès le commencement de ſon pontificat, il envoïa deux legats en Boheme Bernard & Gregoire, qui furent très-bien reçûs par le Duc Vratiſlas ; mais l'Evêque Jaromir ne voulut point ſe ſoumettre à eux, & ils prononcerent une ſuſpenſe contre lui. Le Pape menace de la confirmer dans ſa lettre au Duc, dattée du huitiéme de Juillet 1073. & par une autre du mois de Decembre ſuivant, il promet de juger l'affaire, que ſes legats n'avoient pû terminer ſur les lieux, confirmant par proviſion ce qu'ils avoient ordonné. Dans la même lettre il dit que le Pape Alexandre avoit envoïé au Duc Vratiſlas la mitre qu'il lui avoit demandée : ce qu'on n'avoit pas accoûtumé d'accorder à un laïque. AN. 1074. *epiſt.* 17. *epiſt.* 38.

Toutefois à la fin de Janvier 1074. le Pape ſe relâcha & rendit à Jaromir tout ce que ſes legats lui avoient interdit, hormis les fonctions épiſcopales : c'eſt-à-dire, la jouïſſance des dîmes & des autres revenus de l'évêché de Prague, afin qu'il n'eût plus de pretexte pour differer ſon voïage de Rome. Le Pape lui ordonna de s'y rendre au dimanche des Rameaux, lui défendant de toucher aux biens de l'évêché d'Olmuts, & ordonnant à l'évêque Jean de ſe trouver à Rome en même tems. Cependant Sigefroi Archevêque de Maïence prétendit, comme Metropolitain, prendre connoiſſance du differend entre les deux Evêques de Prague & d'Olmuts. Mais le Pape le lui défendit, attendu qu'il ne s'étoit point mis en peine d'abord de faire juſtice au dernier, qui avoit été ſi maltraité; & que la cauſe étoit dévoluë au ſaint Siege par pluſieurs plaintes de cet Evêque. Le Pape lui défend même de penſer que lui ou aucun autre en puiſſe connoître, ni de s'élever contre l'Egliſe Romaine, ſans la grace de laquelle, ajoûte-t-il, vous ne pourriez pas même garder vôtre place. *p.* 44. 45. *epiſt.* 60.

Jaro-

Jaromir Evêque de Prague vint enfin à Ro-
An. 1074. me, & ſe purgea en partie des reproches faits
epiſt. 78. contre lui, car il nia qu'il eût frappé lui-même l'Evêque d'Olmuts, & qu'il eût fait raſer la barbe & les cheveux à ſes ſerviteurs : ainſi le Pape le rétablit dans ſes fonctions & dans tous ſes droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain concile, à cauſe de l'abſence de l'Evêque d'Olmuts, à qui cependant il donna la proviſion des terres conteſtées entre eux. C'eſt ce qui paroît par une lettre du ſeiziéme d'Avril
Lib. II. ep. 1074. Mais par trois autres du vingt-deuxiéme
6. 7. 8. de Septembre ſuivant, le pape ſe plaint que l'Evêque de Prague lui avoit manqué de parole ſur ce ſujet, & qu'il ne gardoit pas la paix avec le Duc ſon frere. Il remercie ce Prince de
ep. 7. cent marcs d'argent qu'il avoit envoïez à Rome à titre de cens pour ſaint Pierre.

XI. Legation en Allemagne.

En Angleterre le Roi Henri celebra à Bamberg la fête de Pâque, qui cette année 1074. étoit le vingtiéme d'Avril. Enſuite il alla à Nuremberg au-devant des legats du Pape, qui venoient avec l'Imperatrice Agnès ſa mere. C'étoit les Evêques d'Oſtie, de Paleſtrine, de Coire & de Come, envoïez pour appaiſer les troubles du roïaume, & reconcilier le Roi à l'Egliſe. Car il avoit été accuſé à Rome & excommunié ; pour avoir vendu les dignitez eccleſiaſtiques : c'eſt pourquoi les legats ne voulurent point lui parler, quoiqu'on les en eût priez pluſieurs fois, juſques à ce qu'il ſe fût ſoumis à la penitence, ſuivant les loix de l'Egliſe, & qu'il eût reçû d'eux l'abſolution.

Lambert an. 1074. *p.* 200. *Acta Greg. VII. ap. Boll. to.* 17 *p.* 148.

Les legats demanderent de la part du Pape, la liberté de tenir un concile en Allemagne : mais tous les Evêques s'y oppoſerent fortement, prétendant que c'étoit une choſe ſans exemple & contraire à leurs droits ; & ils declarerent qu'ils n'ac-

n'accorderoient jamais la prerogative de ſe laiſſer preſider en concile qu'au Pape en perſonne. En effet le droit commun étoit que dans les conciles provinciaux les Evêques ne fuſſent preſidez que par leurs Metropolitains; & la preſence des legats du Pape en ces conciles étoit une nouveauté, qui commençoit à s'introduire. Mais ce qui animoit en cette occaſion les Prelats Allemans, c'eſt que pluſieurs ſe ſentoient coupables de ſimonie; & ils ſçavoient que l'intention du Pape étoit de faire le procès à tous les Evêques & les Abbez qui avoient acheté leurs dignitez. Il avoit déja ſuſpendu de toute fonction l'Evêque de Bamberg & quelques autres: juſques à ce qu'ils vinſſent devant lui ſe purger de l'accuſation de ſimonie. Le Roi ſouhaittoit paſſionnement la tenuë d'un concile, en haine de l'Evêque de Wormes & de quelques autres, qui l'avoient offenſé dans la guerre de Saxe : car il ſe tenoit aſſuré de les faire dépoſer comme ſimoniaques. Mais comme on deſeſpera de venir à bout de cette affaire par les legats, elle fut renvoïée à la connoiſſance du Pape. AN. 1074.

Entre les Evêques Allemans celui qui s'oppoſa le plus au concile fut Liemar Archevêque de Brême : ſoutenant que l'Archevêque de Maïence & lui étoient legats du ſaint Siege, ſuivant les privileges accordez à leurs predeceſſeurs par les Papes. A quoi les legats répondirent, que ces privileges ne s'étendoient point au-delà de la vie du Pape qui les avoit donnez. Et comme l'Archevêque de Brême perſiſtoit dans ſon oppoſition : les legats le ſuſpendirent des fonctions épiſcopales & le citerent pour comparoître à Rome, au concile qui ſe devoit tenir à la ſaint André. Enfin les legats voïant qu'ils ne pouvoient tenir de concile en Allemagne, ſe retirerent avec les bonnes graces du Roi, qui les *Alla. Greg. ap. Bar. & Boll.* *Greg. II. epiſt. 28.*

les chargea de preſens & d'une réponſe favorable pour le Pape.

AN. 1074.

Lib. 1. epiſt. Greg. poſt. 29.

C'étoit apparemment la lettre que nous avons, & où il témoigne une entiere ſoumiſſion & un ſenſible repentir de ſes fautes. Il avouë qu'il n'a pas emploïé ſa puiſſance, comme il devoit, contre les coupables ; qu'il a uſurpé les biens eccleſiaſtiques & vendu les Egliſes, c'eſt-à-dire, les prélatures à des perſonnes indignes. Pour reparer ces deſordres, il demande au Pape ſon conſeil & ſon ſecours : particulierement pour appaiſer le trouble de l'Egliſe de Milan, dont il ſe reconnoît la cauſe. Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du Roi Henri fait juger qu'il ne peſoit pas aſſez les conſequences de ce qu'on lui faiſoit dire en cette lettre.

XII.

Rebellion des clercs concubinaires.

Lambert. p. 212. *t.* 10. *conc. p.* 313.

Le Pape aïant fait publier par toute l'Italie, les decrets du concile qu'il avoit tenu à Rome pendant le Carême contre la ſimonie & l'incontinence des clercs : écrivit pluſieurs lettres aux Evêques d'Allemagne, pour recevoir auſſi ces decrets dans leurs Egliſes : leur enjoignant de ſeparer abſolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, ſous peine d'anathême perpetuel. Auſſi-tôt tout le clergé murmura violemment contre ce decret : diſant, que c'étoit une hereſie manifeſte & une doctrine inſenſée, de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des Anges : quoique Nôtre-Seigneur parlant de la continence ait dit : Tous ne comprennent pas cette parole, & : Qui la peut comprendre la comprenne. Et ſaint Paul : Qui ne peut ſe contenir qu'il ſe marie, parce qu'il vaut mieux ſe marier que brûler. Que le Pape voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchoit la bride à la débauche & à l'impureté. Que s'il continuoit à preſſer l'execution de ce decret, ils aimoient mieux quitter le ſacerdoce que le mariage ;

Mach. XIX. 1. *Cor. VII.* 7.

riage; & qu'alors il verroit où il pourroit trouver des Anges pour gouverner les Egliſes, à la place des hommes qu'il dédaignoit. AN. 1074.

Mais le Pape ne ſe relâchoit point & ne ceſſoit d'envoïer des legations, pour accuſer les Evêques de foibleſſe & de negligence; & les menacer de cenſure s'ils n'executoient promptement ſes ordres. Sigefroi Archevêque de Maïence, ſçavoit que ce n'étoit pas une petite entrepriſe, de déraciner une coûtume ſi inveterée & de ramener le monde ſi corrompu à la pureté de la primitive Egliſe. C'eſt pourquoi il agiſſoit plus moderément avec le clergé, & leur donna d'abord ſix mois pour déliberer : les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvoient ſe diſpenſer; & ne les pas reduire le Pape & lui à la neceſſité de décerner contre eux des choſes fâcheuſes.

Enfin il aſſembla un concile à Erford au mois d'Octobre de cette année 1074. où il les preſſa plus fortement de ne plus uſer de remiſe; & de renoncer ſur le champ au mariage, ou au ſervice de l'autel. Ils lui alleguoient pluſieurs raiſons, pour éluder ſes inſtances & aneantir ce decret, s'il étoit poſſible: mais il leur oppoſoit l'autorité du ſaint Siege, qui le contraignoit à exiger d'eux malgré lui ce qu'il leur demandoit. Voïant donc qu'ils ne gagnoient rien, ni par leurs raiſons ni par leurs prieres : ils ſortirent comme pour déliberer, & reſolurent de ne plus rentrer dans le concile, mais de ſe retirer ſans congé chacun chez eux. Quelques-uns même crierent en tumulte, qu'il valoit mieux rentrer dans le concile, & avant que l'Archevêque prononçât contre eux cette déteſtable ſentence, l'arracher de ſa chaire & le mettre à mort, comme il meritoit: pour donner à la poſterité un exemple fameux, & empêcher qu'aucun de ſes ſucceſſeurs

An. 1074. ceſſeurs ne s'aviſât d'intenter contre le clergé une pareille accuſation. L'Archevêque étant averti de ce complot, les envoïa prier de s'appaiſer & de rentrer dans le concile, promettant d'envoïer à Rome ſi-tôt qu'il en auroit la commodité, & de faire ſon poſſible pour flechir le Pape.

Le lendemain l'Archevêque de Maïence fit entrer en ſon auditoire les laïques auſſi-bien que les clercs ; & recommença ſes vieilles plaintes touchant les decimes de Turinge, nonobſtant le traité fait à Gerſting peu de tems auparavant. Les Turingiens qui croïoient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent extrememment indignez ; & voïant que l'Archevêque n'écoutoit point leurs remontrances paiſibles, ils ſortirent en furie, crierent aux armes, & aïant amaſſé en un moment une grande multitude : ils entrerent dans le concile & auroient aſſommé l'Archevêque dans ſon ſiege, ſi ſes vaſſaux ne les euſſent retenus par leurs raiſons & leurs careſſes, car ils n'étoient pas les plus forts. Les Evêques & tous les clercs ſaiſis de fraïeur, ſe cachoient par tous les coins de l'Egliſe : Ainſi ſe ſepara le concile. L'Archevêque ſe retira d'Erford à Helengſtat où il paſſa le reſte de l'année, & tous les jours de fête à la meſſe il faiſoit publier un ban pour appeller à penitence ceux qui avoient troublé le concile.

Vita ap. Tegnag. p. 46. Altman Evêque de Paſſau aïant auſſi reçû le decret du Pape Gregoire, pour la continence des clercs aſſembla ſon clergé & fit lire les lettres, qui lui étoient adreſſées; les appuïant des meilleures raiſons qu'il lui fut poſſible. Mais le clergé ſe défendoit par l'ancienne coûtume, & par l'autorité des Evêques precedens, dont aucun n'avoit uſé envers eux d'une telle ſeverité. Altman répondit, que lui-même ne les inquieteroit pas, s'il n'étoit preſſé par l'ordre du Pape : mais qu'il

qu'il craignoit de ſe rendre coupable, en conſentant à ce deſordre. Voïant donc qu'il ne gagnoit rien, il congedia l'aſſemblée. Enſuite aïant pris conſeil de perſonnes ſages, & leur aïant recommandé le ſecret, il attendit le jour de ſaint Etienne patron de ſon Egliſe, où pluſieurs Seigneurs s'y trouverent à cauſe de la fête. Alors il monta au jubé & publia hardiment le decret du Pape, en preſence du clergé & du peuple : menaçant d'uſer d'autorité contre ceux qui n'obéiroient pas. Auſſi-tôt s'éleverent de tous côtez des cris furieux ; & peut-être le Prélat auroit-il été mis en pieces ſur le champ, ſi les Seigneurs qui étoient preſens n'euſſent arrêté l'emportement de la multitude. AN. 1074.

XIII. Lettres du Pape pour Allemagne. *Lib. II. ep. 29.*

Le Pape aïant appris le peu de ſuccès de ſa legation en Allemagne, écrivit à l'Archevêque de Maïence en ces termes : Nous croïons que vous vous ſouvenez combien vous nous avez aimé ſincerement avant que nous fuſſions chargez de cette adminiſtration ; & avec quelle confiance vous preniez nôtre conſeil ſur vos affaires les plus ſecrettes ; Nous avions encore plus d'eſperance en vôtre pieté, depuis que vous avez voulu vous retirer à Clugni. Mais nous avons appris que vous n'avez pas rempli nos eſperances, & nous manquerions à l'amitié, ſi nous negligions de vous en avertir. C'eſt pourquoi nous vous admoneſtons, de venir, ſi vous pouvez, au concile que nous celebrerons, Dieu aidant, la premiere ſemaine de carême, & d'y venir avec vos ſuffragans, ſçavoir Otton de Conſtance, Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Herman de Bamberg, Imbric d'Augsbourg, Adelbert de Virsbourg. Que ſi vous ne pouvez venir, vous nous envoyerez des députez ſuffiſans. Au reſte ne cedez ni aux prieres, ni à la faveur, pour ne pas vous informer très-exactement *Sup. liv. LXI n. 56.*

Digitized by Google

An. 1074. ment de l'entrée des Evêques dans l'épiſcopat & de leur conduite, & nous en inſtruire par vos deputez. Et ne vous étonnez pas que nous en puniſſions un plus grand nombre de vôtre province que des autres : elle eſt plus grande, & il y a quelques Evêques dont la reputation n'eſt pas loüable.

Epiſt. 29. Il écrivit plus fortement à Liemar Archevêque de Brême. Il l'accuſa d'ingratitude & d'avoir trompé la confiance qu'il avoit en lui, comme devant être un ferme défenſeur de l'Egliſe Romaine. Au contraire, dit-il, vous vous êtes oppoſé à nos légats Albert de Preneſte & Giraud d'Oſtie; vous avez empêché que l'on ne tînt un concile; & n'êtes point venu à Rome au jour où ils vous avoient cité, c'eſt-à-dire à la ſaint André. Nous vous ordonnons donc de venir au prochain concile, & cependant nous vous ſuſpendons de toute fonction épiſcopale. Ces deux lettres ſont du quatriéme de Decembre 1074.

Le Pape écrivit du même ſtile à Otton Evêque de Conſtance. Après avoir fait, dit-il, un decret contre la ſimonie & contre l'incontinence des clercs, nous l'avons envoïé à l'Archevêque de Mayence, qui a un grand nombre de ſuffragans & fort diſperſez; afin qu'il le propoſât pour être inviolablement obſervé. Par la même raiſon de la grande étenduë de vôtre dioceſe, nous vous avons adreſſé ce decret par des lettres particulieres. Le Pape prouve enſuite, que les clercs ſont obligez à la continence, inſiſtant principalement ſur l'autorité de ſaint Leon & de ſaint Gregoire, qui défendent le mariage même aux ſoudiacres. Puis il ajoûte : Nous avons appris, que contre ce decret vous avez permis aux clercs qui ſont dans les ordres ſacrez, de garder leurs concubines, ou d'en pren-

Vita Greg. c. 4. & Chr. Virdu. p. 210.

Leo. ep. 2. al. 92. ad Ruſtic. ep. 12. al. 84. ad Anaſt. Sup liv. XXVI. n. 53.

prendre s'ils n'en ont pas encore. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de vous preſenter au concile, que nous tiendrons la premiere ſemaine de Carême. Il écrivit en même tems au clergé & au peuple de Conſtance, pour leur défendre de plus rendre aucune obéïſſance à leur Evêque, s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté & ſa deſobéiſſance au ſaint Siege. AN. 1074. *Greg. lib.* I. *ep.* 42. III. *ep.* 34. *Sup. liv.* XXXVI. n. 38.

Il écrivit de même en general à tous les clercs & les laïques d'Allemagne, de ne plus reconnoître les Evêques, qui permettoient à leur clergé d'avoir des concubines; & en particulier à Rodolfe Duc de Souabe, & à Berthold Duc de Carinthie. Etant perſuadé du zele de ces deux Seigneurs pour l'Egliſe, il leur repreſente, que les Evêques ne cherchent que la gloire & les plaiſirs du ſiecle, & entraînent le peuple dans le peché, par leur mauvais exemple. Et ils ne pechent pas, ajoûte-t-il, par ignorance, mais par obſtination. Ils ſçavent que ceux qui ſont entrez dans les ordres par ſimonie, n'en doivent exercer aucune fonction; & que ceux qui vivent dans l'incontinence ne doivent ni celebrer la meſſe, ni ſervir à l'autel. Et bien que depuis le tems du Pape Leon, c'eſt Leon IX. l'Egliſe Romaine les ait ſouvent avertis dans les conciles par ſes legats & par ſes lettres, d'obſerver ces anciennes regles; ils demeurent encore deſobéiſſans, excepté un très-petit nombre: ſans ſe mettre en peine d'arrêter ni de punir cette déteſtable coûtume. *Lib. II.* 49. 45.

Puis donc qu'ils mépriſent les ordres du ſaint Siege, nous ſommes obligez d'employer contre eux toutes ſortes d'autres moyens. Car il nous paroît beaucoup meilleur de ramener la juſtice de Dieu, même par de nouvelles voïes, que de laiſſer perir les ames avec les loix. C'eſt pourquoi nous nous adreſſons maintenant à

vous

AN. 1074. vous & à tous ceux en qui nous avons confiance, comme nous étant fidéles & dévoüez ; vous priant & vous admoneſtant par l'autorité apoſtolique, que quoique puiſſent dire les Evêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous ſçaurez avoir été promus par ſimonie ou vivre dans l'incontinence ; & que vous les empêchiez, autant qu'il vous ſera poſſible, de ſervir aux myſteres, tant à la cour que dans les dietes du roïaume & dans les autres lieux : uſant pour cet effet de perſuaſion & même de force, s'il eſt beſoin. Que ſi quelques-uns en murmurent comme ſi vous excediez vôtre pouvoir : répondez-leur que c'eſt par nôtre ordre & les renvoïez en diſputer avec nous. Cette lettre eſt de l'onziéme de Janvier 1075. & ce qu'elle a de plus remarquable, c'eſt que le Pape reconnoît la nouveauté de ce moïen, de faire obſerver les canons, par la force du bras ſeculier : mais il le croïoit neceſſaire en ces tems malheureux.

Dès le ſeptiéme de Decembre 1074. il avoit
¶. 30. écrit deux lettres au Roi Henri. Dans la premiere il le loüe du bon accueil qu'il a fait à ſes legats, & de la ferme reſolution qu'il a témoignée d'extirper de ſon roïaume la ſimonie & l'incontinence des clercs. Nous avons ſenti une grande joye, ajoûte-t-il, de ce que la Comteſſe Beatrix & ſa fille Mathilde nous ont écrit de vôtre ſincere amitié ; & c'eſt par leur conſeil & par la perſuaſion de l'Imperatrice vôtre mere que nous vous écrivons cette lettre. C'eſt pourquoi nous faiſons memoire de vous à la meſſe ſur les corps des Apôtres, priant Dieu de vous affermir dans ces bonnes reſolutions. Il l'exhorte enſuite à prendre conſeil des perſonnes deſintereſſées & qui ne cherchent que ſon ſalut. Enfin il le prie de faire venir au concile

de

de Rome les Evêques de la province de Maïence, qu'il y avoit appellez. AN. 1074.

XIV. Projet de la croiſade. *Epiſt.* 31.

L'autre lettre du même jour ſeptiéme de Decembre, eſt ſur un ſujet different, & ſemble écrite pour être rendue publique. Le Pape y témoigne une grande affection pour l'Empereur: & le prie de ne point écouter ceux qui veulent ſemer de la diviſion entre eux. Puis il ajoûte: Je vous donne avis, que les Chrétiens d'outremer, perſecutez par les païens & preſſez de la miſere qui les accable, ont envoïé me prier humblement de les ſecourir de la maniere que je pourrois, & d'empêcher que de nôtre tems la Religion Chrétienne ne periſſe chez eux entierement. J'en ſuis penetré de douleur; juſques à deſirer la mort, & expoſer ma vie pour eux plûtôt que de commander à toute la terre, en negligeant de les ſecourir. C'eſt pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens, & à leur perſuader de donner leur vie pour leurs freres, en défendant la loi de JESUS-CHRIST, & montrer par cette preuve éclatante la nobleſſe des enfans de Dieu.

Les Italiens & les Ultramontains inſpirez de Dieu, je n'en doute point, ont reçû de bon cœur cette exhortation; & il y en a déja plus de cinquante mille, qui ſe preparent à cette expedition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef: reſolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, & d'aller juſques au ſepulcre de Nôtre-Seigneur. Ce qui m'excite encore puiſſamment à cette entrepriſe, c'eſt que l'Egliſe de C. P. diviſée d'avec nous au ſujet du Saint-Eſprit, demande à ſe réünir au ſaint Siege. Preſque tous les Armeniens ſont écartez de la foi catholique, & preſque tous les Orientaux attendent que la foi de ſaint Pierre decide entre leurs diverſes opinions. Et parce que nos

AN. 1074. Peres, dont nous deſirons ſuivre les traces, ont ſouvent paſſé en ces païs-là, pour confirmer la foi : nous ſommes auſſi obligez d'y paſſer, ſi Dieu nous en ouvre le chemin. Mais comme un ſi grand deſſein a beſoin d'un ſage conſeil & d'un puiſſant ſecours : je vous demande l'un & l'autre. Car ſi je fais ce voïage, je vous laiſſe après Dieu l'Egliſe Romaine, pour la défendre comme vôtre ſainte mere. Faites-moi ſçavoir au plûtôt vôtre reſolution ſur ce ſujet. Voilà le projet de la croiſade, qui ne s'executa que vingt ans après.

Lib. 1. epiſt. 18. Dès l'année precedente, le Pape Gregoire, au commencement de ſon pontificat, avoit reçû une lettre de l'Empereur Michel, par deux moines nommez Thomas & Nicolas, portant créance ſur ce qu'ils diroient au Pape de vive voix. C'étoit de grandes choſes & apparemment la propoſition de la guerre contre les infidéles. C'eſt pourquoi le Pape croïant ne devoir confier ſa réponſe qu'à une perſonne plus conſiderable : envoïa à C. P. Dominique patriarche de Veniſe, qu'il dit être très-fidéle à l'Empereur Grec, pour s'informer plus ſûrement de ſes intentions, & lui declarer celles du Pape. C'eſt ce qui paroît par la lettre de Gregoire du neuviéme de Juillet 1073.

1. epiſt. 46. Par une autre du quatriéme de Février de l'année ſuivante, le Pape prie Guillaume Comte de Bourgogne, de lui envoïer des troupes pour ſecourir l'Egliſe Romaine contre les Normans : car nous eſperons, ajoûte-t-il, qu'après avoir fait la paix avec eux, nous paſſerons à C. P. pour donner aux Chrétiens le ſecours qu'ils nous demandent inſtamment contre les
1. epiſt. 49. frequentes inſultes des Sarraſins. Le Pape écrivit vers le même tems une lettre generale à tous ceux qui voudroient défendre la Foi chrétienne,

tienne, où il dit : Le porteur de cette lettre revenant d'outre-mer, s'eſt preſenté devant nous; & nous avons appris de lui, comme de pluſieurs autres, que les païens ont prévalu contre l'Empire des Chrétiens, qu'ils ont tout ravagé preſque juſques aux murs de C. P. & tué comme des bêtes pluſieurs milliers de Chrétiens. C'eſt pourquoi ſi nous aimons Dieu & ſi nous ſommes Chrétiens, nous devons être très-ſenſiblement affligez du triſte état de ce grand Empire ; & donner nôtre vie pour nos freres, à l'exemple du Sauveur. Sçachez donc que leur preparant du ſecours, par tous les moïens poſſibles : nous vous exhortons par la foi qui vous rend enfans de Dieu, & par l'autorité de ſaint Pierre, d'y concourir de vôtre pouvoir, & de nous faire ſçavoir inceſſamment vôtre reſolution. La lettre eſt du premier de Mars 1074. Il en écrivit encore une ſemblable le ſeiziéme Decembre de la même année, adreſſée à tous les fidéles de ſaint Pierre, principalement aux Ultramontains, ce qu'il faut toûjours entendre par rapport à l'Italie : & il les exhorte à envoïer quelques-uns d'entre eux avec leſquels il puiſſe preparer l'execution du voïage d'outre-mer.

AN. 1074.

II. epiſt. 37.

XV. Egliſe de Veniſe.

A la fin de la même année, le Pape Gregoire écrivit au Duc & au peuple de Veniſe une lettre, où il dit : Vous ſçavez que la divine providence a honoré vôtre païs d'un patriarcat, dignité ſi rare, qu'il ne s'en trouve que quatre dans tout le monde. Cependant cette dignité eſt tellement avilie chez vous par le défaut des biens temporels & la diminution de ſa puiſſance, que cette pauvreté ne conviendroit pas même à un ſimple évêché. Nous nous ſouvenons que le patriarche Dominique, predeceſſeur de celui-ci, a voulu quitter la place, à cauſe de ſon indigence exceſſive; & celui-ci

II. epiſt. 39.

AN.1074. dit, que la ſienne n'eſt pas moindre. C'eſt pourquoi nous vous exhortons à ne pas negliger plus long-tems vôtre gloire & la grace que vous avez reçûe du ſaint Siege : mais à vous aſſembler pour deliberer en commun des moïens de relever chez vous la dignité patriarcale, & nous en donner avis. La lettre eſt du trentiéme de Decembre 1074.

XVI. Lettre contre Philippe Roi de France. *II. ep. 5.*

Cependant le Pape Gregoire, de plus en plus mal ſatisfait de Philippe Roi de France, écrivit une lettre fulminante aux Evêques de ſon roïaume. Elle eſt adreſſée en particulier aux trois Archevêques Manaſſes de Reims, Richer de Sens & Richard de Bourges, & à Adralde Evêque de Chartres. Le Pape y déplore la decadence du roïaume de France, autrefois ſi puiſſant & ſi glorieux, & la confuſion où il eſt plongé par le mépris des loix & de la juſtice. Tous les crimes, dit-il, y ſont impunis, les parjures, les ſacrileges, les inceſtes, les trahiſons ſont comptées pour rien : les citoïens & les freres ſe pillent & ſe prennent l'un l'autre : on prend les pelerins qui vont à Rome ou qui en reviennent, on les empriſonne & on les tourmente plus cruellement que ne feroient des païens, pour en exiger des rançons au-deſſus de leurs forces.

C'eſt vôtre Roi qui eſt la cauſe de ces maux ; lui qui ne merite pas le nom de Roi, mais de tyran, qui paſſe ſa vie dans le crime & l'infamie ; qui portant inutilement le ſceptre dont il s'eſt chargé, non ſeulement donne occaſion aux crimes de ſes ſujets, par la foibleſſe de ſon gouvernement, mais les y excite par ſon exemple. Non content d'avoir merité la colere de Dieu par les pillages des Egliſes, les rapines, les adulteres, les parjures, les fraudes, dont nous l'avons ſouvent repris : il vient encore d'ex-

d'extorquer une ſomme immenſe aux marchands, qui étoient venus de divers païs à une foire de France: ce qu'on ne raconte point même dans les fables qu'aucun Roi ait jamais fait. Vous, mes freres, vous êtes auſſi en faute, puiſque c'eſt fomenter ſes crimes que de n'y pas reſiſter avec la vigueur épiſcopale. Car vous vous trompez fort, ſi vous croïez, en l'empêchant de mal faire, manquer au reſpect & à la fidelité que vous lui devez. C'eſt lui être bien plus fidéle de le retirer même du naufrage où ſon ame periroit. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre, ſi vous vous uniſſez pour la défenſe de la juſtice, vous aurez une force capable de le reprimer ſans aucun peril pour vous; & quand même il faudroit expoſer vôtre vie, vous ne devriez pas manquer à faire vôtre devoir avec une liberté épiſcopale. AN. 1074.

C'eſt pourquoi nous vous prions & vous admoneſtons par l'autorité apoſtolique, de vous aſſembler & de parler au Roi par déliberation commune: pour l'avertir du deſordre & du peril de ſon roïaume, lui montrer en face combien ſes actions ſont criminelles, & vous efforcer de le fléchir par vos exhortations: afin qu'il repare le tort qui a été fait aux marchands; autrement, comme vous ſçavez vous-même, ce ſera la ſource de grandes inimitiez. Exhortez-le au reſte à ſe corriger, à quitter les habitudes de ſa jeuneſſe, à rétablir la juſtice & relever la gloire de ſon roïaume: enfin à ſe reformer le premier pour reformer les autres.

Que s'il demeure endurci, ſans vouloir vous écouter: s'il n'eſt touché ni de la crainte de Dieu, ni de ſa propre gloire, ni du ſalut de ſon peuple: declarez-lui de nôtre part, qu'il ne peut éviter plus long-tems la vigueur des cenſures apoſtoliques. Imitez auſſi l'Egliſe Romai-

Digitized by Google

AN. 1074. ne vôtre mere : ſeparez-vous entierement du ſervice & de la communion de ce Prince, & interdites par toute la France la celebration publique de l'office divin. Que ſi cette cenſure ne l'oblige pas à ſe reconnoître : nous voulons que perſonne n'ignore, qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour délivrer le roïaume de France de ſon oppreſſion. Et ſi nous voïons que vous agiſſiez foiblement en cette occaſion ſi neceſſaire, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, & nous vous priverons de toute fonction Epiſcopale, comme complices de ſes crimes. Car Dieu nous eſt témoin, que perſonne ne nous a fait prendre cette reſolution, ni par prieres ni par preſens : nous n'y ſommes portez que par la vive douleur de voir perir, par la faute d'un malheureux homme, un ſi noble roïaume & un peuple ſi nombreux. Cette lettre eſt du dixiéme de Septembre 1074.

Le Pape écrivit du même ſtile, deux mois
L. 9. 18. après, à Guillaume Comte de Poitiers. Il ſe plaint encore de la violence exercée par le Roi contre ces marchands Italiens; & il exhorte le Comte à ſe joindre avec les Evêques & les Seigneurs de France, pour preſſer le Roi de ſe corriger & d'épargner les pelerins qui alloient à Rome : car on voit bien que les deux articles qu'il avoit le plus à cœur étoient ces pelerins & ces marchands. Puis il ajoûte : S'il perſevere dans ſa mauvaiſe conduite, nous le ſeparerons de la communion de l'Egliſe dans le concile de Rome, lui & quiconque lui rendra l'honneur & l'obéïſſance comme à un Roi : & cette excommunication ſera confirmée tous les jours ſur l'autel de ſaint Pierre. Car il y a long-tems que nous diſſimulons ſes crimes : mais il s'eſt rendu maintenant ſi odieux; que quand il auroit la puiſ-

puiſſance que les Empereurs païens exerçoient contre les martyrs, aucune crainte ne pourroit nous obliger à laiſſer ſes iniquitez impunies. Gregoire fait encore les mêmes menaces contre le Roi Philippe, écrivant à Manaſſes Archevêque de Reims au mois de Decembre ſuivant : mais nous ne voïons en France aucun effet de ces lettres. AN. 1074. *ll. ep.* 32.

Cette même année 1074. Jean Archevêque de Roüen tint un concile à l'occaſion du tumulte arrivé l'année precedente dans l'Egliſe de ſaint Oüen, le jour de la fête du Saint vingt-quatriéme d'Août. Le Roi d'Angleterre Guillaume étoit au Mans, & avec lui l'Archevêque & l'Abbé de ſaint Oüen, comme pluſieurs autres Seigneurs. Le jour de la fête l'Archevêque devoit, ſelon la coûtume, celebrer la meſſe dans l'Egliſe du monaſtere. Il partit du Mans & envoïa devant à Roüen avertir de ſon arrivée : mais comme il tardoit à venir, on commença la meſſe ; & quand il arriva on avoit déja chanté le *Gloria in excelſis*. Il en fut extremément indigné : il excommunia les moines & leur fit ceſſer l'office, chaſſa de l'autel Richard Abbé de Sées, qui avoit commencé la meſſe ; & tandis qu'il ſe préparoit pour la celebrer, il fit continuer par ſon clergé ce que l'on avoit commencé. XVII. Concile de Roüen. *ap. Lanfr. in not. ad epiſt.* 14. *p.* 354.

Les moines obéïrent à l'interdit, quitterent les ornemens & ſortirent de l'Egliſe : mais en tumulte & en murmurant. Un d'entre eux courut à la tour & ſonna la groſſe cloche ; puis il ſortit & cria par les ruës, que l'Archevêque vouloit emporter le corps de ſaint Oüen à la cathedrale. Le peuple ſortit des maiſons, l'un prit une épée, l'autre une hache, l'autre ce qu'il trouva ſous ſa main. L'Archevêque voïant venir contre lui ces furieux, & craignant principalement ceux

Digitized by Google

AN. 1074. qui étoient aux galeries hautes, quitta l'autel & ſe retira à la porte de l'Egliſe où il ſe fit un rampart de ſieges & de formes; quelques-uns des ſiens armez de chandeliers, de cierges, de perches, ſe jetterent ſur les moines, qui les reçurent vigoureuſement. Le Vicomte de Roüen aïant appris le peril où ſe trouvoit l'Archevêque, & craignant que s'il lui arrivoit du mal, on ne s'en prît à lui-même, aſſembla ſes gens en armes, & criant de par le Roi que l'on s'arrêtât, vint au ſecours du Prélat, qui ne pouvoit plus reſiſter, & le délivra.

Le lendemain les moines envoïerent au Mans quelques-uns des leurs, pour raconter à leur Abbé ce qui s'étoit paſſé, afin qu'il en inſtruisît le Roi: mais le courier de l'Archevêque le prévint, & on donna tout le tort aux moines. Le Roi toutefois ordonna à l'Archevêque, de reconcilier l'Egliſe de S. Oüen; & comme il le refuſa, le Roi la fit reconcilier par Michel Evêque d'Avranches. On ordonna la tenuë d'un concile pour juger cette affaire; & il fut tenu l'année ſuivante 1074. à Nôtre-Dame de Roüen. Le Roi Guillaume y aſſiſta & l'Archevêque Jean y preſida aſſiſté de cinq de ſes ſuffragans, ſçavoir Odon de Bayeux, Hugues de Liſieux, Michel d'Avranches, Giſlebert de Liſieux, & Robert de Sées. Il y avoit auſſi pluſieurs Abbez. On y condamna la rebellion des moines de ſaint Oüen contre l'Archevêque; & quatre des plus mutins furent mis en priſon en divers monaſteres.

to. 10. conc. p. 310.

En ce même concile on traita de la foi de la ſainte Trinité, qui fut confirmée ſuivant les quatre premiers conciles generaux: puis on fit quatorze canons de diſcipline, dont voici ceux

c. 2. qui me ſemblent les plus remarquables. On n'ordonnera point d'Abbé qui n'ait long-tems pratiqué la vie monaſtique; & le moine qui ſera tom-

tombé publiquement dans un crime d'impureté ne pourra être Abbé. Il en ſera de même des religieuſes. Les moines & les religieuſes garderont exactement la regle de ſaint Benoît. On ne donnera point tous les ordres en même jour. Les clercs dépoſez ne porteront point les armes, comme s'ils étoient redevenus laïques. Celui, qui pour ſe faire dépoſer dira qu'il n'a pas reçû tous les ordres, ſera tenu de le prouver juridiquement. De même celui qui pour rompre ſon mariage s'accuſera d'avoir auparavant peché avec la parente de ſa femme, n'en ſera pas crû ſur ſa parole. AN. 1075. c. 6. c. 7. c. 4. c. 12. c. 11. c. 10.

XVIII. Ecrits de Guimond contre Berenger. *Mabil præf. 2. ſæc. 6. n. 58.*

Au commencement de l'année ſuivante 1075. c'eſt-à-dire le treiziéme Janvier, Gerauld Cardinal Evêque d'Oſtie legat du Pape, tint un concile à Poitiers, où l'on agita la matiere de l'Euchariſtie, avec tant de chaleur, que Berenger qui étoit preſent penſa y être tué. C'eſt à peu prés le tems où Guimond écrivit contre lui. Guimond étoit moine de la croix ſaint Leufroi dans le dioceſe d'Evreux & diſciple de Lanfranc. Le Roi Guillaume le fit paſſer en Angleterre & lui voulut donner un évêché, qu'il refuſa conſtamment, & revint en Normandie dans ſon monaſtere: mais long-tems après le Pape Urbain II. le fit Archevêque d'Averſe en Italie. Ce fut donc pendant qu'il étoit dans ſon monaſtere qu'il écrivit contre Berenger, à la priere d'un moine nommé Roger, qu'il fait parler avec lui en forme de dialogue. *Bi. PP. Pariſ. to. 6. p. 325.*

Il commence par le portrait de Berenger, qu'il fait ainſi: Etant encore jeune dans les écoles, à ce que diſent ceux qui l'ont connu en ce tems-là, il faiſoit peu de cas des ſentimens de ſon maître, comptoit pour rien ceux de ſes compagnons, & mépriſoit les livres des arts liberaux: qui veritablement étoient alors peu con-

AN. 1075. nus en France. Berenger ne pouvant donc atteindre par lui-même à ce que la philoſophie a de plus profond, car il n'étoit pas fort penetrant, cherchoit à ſe donner la reputation de ſçavant, par de nouvelles définitions de mots ; qu'il affecte encore, par une démarche pompeuſe, par une chaire plus élévée que les autres : feignant de méditer long-tems, & tenant la tête enfoncée dans ſon capuce, d'où ſortoient enfin des paroles les lentes d'un ton plaintif. C'eſt ainſi qu'il paſſoit chez les ignorans pour un grand docteur dans les arts, quoiqu'il en eût peu de connoiſſance.

Mais aïant été confondu par Lanfranc ſur une aſſez petite queſtion de dialectique, & ſe voïant abandonné de ſes diſciples, après que ce ſçavant homme eut fait revivre les artsli beraux, il ſe mit à expliquer les ſaintes Ecritures, qu'il avoit juſques-là peu étudiées ; & cherchant les dogmes qui le pouvoient faire admirer par leur nouveauté, il combatit les mariages legitimes, ſoutenant que l'on pouvoit uſer de toutes ſortes de femmes ; & le baptême des enfans comme nul. En même tems il attaqua la verité du corps de Nôtre-Seigneur dans l'Euchariſtie : afin que ceux qui veulent pecher ne fuſſent point retenus par le reſpect de la ſainte communion. Et voïant que les deux autres erreurs étoient inſoutenables, même devant les méchans : il s'appliqua tout entier à ſoutenir celle-ci, qui paroiſſoit en quelque façon appuïée ſur le témoignage des ſens ; & qui n'avoit pas été ſi amplement refutée par les Peres, parce qu'il n'en avoit pas été beſoin de leur tems.

Guimond remarque enſuite la diverſité de ſentimens qui ſe trouvoit entre les Berengariens. Tous, dit-il, s'accordent à dire, que le pain & le vin ne ſont pas changez eſſentiellement : mais

mais ils different en ce que les uns diſent, qu'il n'y a rien abſolument du Corps & du Sang de Nôtre-Seigneur dans le Sacrement, & que ce n'eſt qu'une ombre & une figure. D'autres cedant aux raiſons de l'Egliſe ſans quitter leur erreur, diſent que le Corps & le Sang de Nôtre-Seigneur y ſont en effet contenu, mais cachez par une eſpece d'impanation, afin que nous les puiſſions prendre; & ils diſent que c'eſt l'opinion la plus ſubtile de Berenger même. D'autres oppoſez à Berenger, mais touchez de ſes raiſons diſoient, que le pain & le vin ſont changez en partie. D'autres croyoient que le pain & le vin ſont entierement changez, mais que quand des indignes viennent pour communier, la Chair & le Sang de Nôtre-Seigneur redeviennent pain & vin. AN. 1075. P. 327. c.

Enſuite Guimond commence à refuter les opinions des vrais Berengariens; c'eſt-à-dire de ceux qui ne croyoient pas que le pain & le vin fuſſent changez eſſentiellement. La nature, diſoient-ils, ne ſouffre pas un tel changement. C'eſt, répond Guimond, nier la toute-puiſſance de Dieu: car il n'eſt pas tout-puiſſant, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas Dieu, s'il ne fait pas tout ce qu'il veut; & il a fait la nature telle qu'il lui a plû. Il faut donc ſeulement chercher s'il a voulu faire ce changement. Non, diſoient-ils, parce qu'il eſt indigne de JESUS-CHRIST d'être froiſſé par les dents. Mais il peut auſſi-bien être touché par les dents que par les mains, comme il le fut de ſaint Thomas: que s'ils craignent de le bleſſer & le mettre en pieces, ils ne conſiderent pas qu'il eſt immortel & impaſſible. Nous croyons auſſi que le Corps de JESUS-CHRIST ne peut plus être diviſé en lui-même, quoique dans le Sacrement il ſemble être diviſé & diſtribué par parties, pour

s'unir à chacun des fidéles en particulier. Nous
An. 1075. pouvons encore dire, qu'il y en a autant dans
p. 330. la moindre particule que dans l'hoſtie toute entiere : enſorte que chaque particule ſeparée eſt tout le Corps de Jésus-Christ. Il ſe donne tout entier à chacun des fidéles, un & pluſieurs le reçoivent également, & quand on celebreroit mille meſſes à la fois, c'eſt un ſeul Corps de Jesus-Christ indiviſible. Ce n'eſt que par les ſens qu'une particule paroît moindre que l'hoſtie entiere, mais les ſens nous trompent
p. 334. ſouvent. Au reſte il n'eſt pas merveilleux, que nous ne puiſſions comprendre l'état du Corps glorieux de Jesus-Christ, puiſque nous ne pouvons comprendre l'état du Corps glorieux du moindre des hommes.

On prétend encore montrer l'impoſſibilité de ce changement, en ce que ce qui eſt changé ſubſtantiellement eſt changé en quelque choſe qui n'exiſtoit pas auparavant : or le Corps de Jesus-Christ exiſtoit avant que le pain fut changé. Nous ne nions pas, répond Guimond, que nous n'ayons peine en cette vie à entendre ce changement : mais nous n'avons pas peine à le croire. Nous croyons la providence & le libre arbitre, quoique nôtre raiſon ait peine à les accorder, & quantité d'autres veritez également certaines & incomprehenſibles. Il n'eſt queſtion que de ſçavoir ſi Dieu a voulu faire ce changement.

Lib. 2. Berenger diſoit : La Chair de Jesus-Christ eſt incorruptible, & le Sacrement de l'autel ſe peut corrompre, ſi on le garde long-tems. Ici Guimond ſemble nier le fait, & dire, que le Corps de Jesus-Christ ne paroît ſe corrompre que pour punir les pechez des hommes, comme leur incredulité ou leur negligence. Et en effet ce n'eſt point ſon corps qui ſe corrompt, mais

mais les apparences ſenſibles : comme il dit enſuite expreſſément. Berenger. Quand le Corps de JESUS-CHRIST ſeroit auſſi grand que la plus haute montagne, il ſeroit conſumé depuis qu'on le mange. Guimond. Cela ſeroit bon, ſi nous concevions qu'il fût mis en pieces & mangé par parties ; mais nous avons montré que c'eſt comme la voix d'un ſeul homme, que chacun des auditeurs entend toute entiere. AN 1075. *p.* 341. *D.*

Berenger. Saint Auguſtin dans le livre de la doctrine chrétienne, dit que le Sacrement de l'autel eſt un ſigne : qu'il faut reverer, non par une ſervitude charnelle, mais avec une liberté ſpirituelle. Et enſuite, que quand l'Ecriture ſemble commander un crime, c'eſt une locution figurée. Comme en ces paroles : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme. Guimond. Saint Auguſtin dit en cet endroit, que la celebration du Corps de Nôtre-Seigneur eſt un ſigne : parce qu'en cette action nous ne le faiſons pas mourir de nouveau, nous faiſons ſeulement la memoire de ſa mort ; & ce qu'il dit de la ſervitude charnelle, regarde les Juifs & les ſignes de l'ancienne loi. Quant au crime que JESUS-CHRIST ſemble ordonner, en commandant de manger ſa chair : ſaint Auguſtin s'explique nettement ailleurs, en montrant que ce crime n'étoit que dans l'imagination groſſiere des Capharnaïtes ; qui croyoient qu'il faudroit mettre ſon corps en pieces pour le manger comme la chair des animaux ; & c'eſt en ce ſens qu'il eſt dit, que la chair ne profite de rien. Au reſte nous ne craignons point de dire, que l'Euchariſtie eſt un ſigne & une figure. JESUS-CHRIST lui même eſt nommé ſigne dans l'Ecriture, & la figure n'exclut pas la realité. Les autres réponſes aux objections de Berenger ſont à peu près les mêmes que celles de Lanfranc que j'ai rapportées.

p. 344. *E. Doct. Chr. III. c.* 9.

Ibid. c. 16.

Jo. VI.

Aug. in pſ. 98. *& in Jo. tract.* 27.

p. 347.

Sup. liv. LXI. n. 21.

Il

AN. 1075. Il employe auſſi les mêmes preuves, pour montrer que nous recevons le vrai Corps de JESUS-CHRIST en ſa ſubſtance. Premierement l'autorité de l'Egliſe catholique, puis en particulier celle de ſaint Auguſtin, qui ſur le pſeaume trente-troiſiéme dit, que JESUS-CHRIST ſe portoit en ſes mains. Celles de ſaint Ambroiſe, de ſaint Leon, de ſaint Cyrille d'Alexandrie, de ſaint Gregoire, de ſaint Hilaire. *Greg. hom. 22. in evang.* Il rapporte quelques miracles à l'occaſion deſquels il remarque, que Berenger nioit, contre *Hilar. 8. Trinit. p. 369. C.* la foi de l'Evangile, que JESUS-CHRIST fût entré chez ſes diſciples les portes fermées.

Guimond combat enſuite ceux qui ſoutenoient l'impanation : c'eſt-à-dire, que le pain & le vin demeuroient dans l'Euchariſtie avec le Corps de *p. 366.* JESUS-CHRIST. Il les refute par l'autorité des Peres, principalement de ſaint Ambroiſe; par les paroles de JESUS-CHRIST même, qui n'a pas dit: Mon corps eſt ici caché; mais: Ceci eſt mon corps. Enfin par le canon de la meſſe, où nous demandons à Dieu, que nôtre oblation devienne le Corps & le Sang de ſon Fils, non pas qu'il vienne s'y cacher.

p. 367. D. Il remarque le petit nombre des Berengariens, qui n'occupoient pas la moindre ville, ni le moindre village: d'où il conclut qu'ils ne ſont pas l'Egliſe de Dieu. Elle a condamné, ajoûte-t-il, par le Pape Leon ces inventions de Berenger dès leur naiſſance : enſuite le Pape Gregoire qui gouverne à preſent l'Egliſe Romaine & qui en étoit alors archidiacre, en montra la fauſſeté dans le concile de Tours, & reçut avec clemence Berenger qui paroiſſoit corrigé. Il marque ſa condamnation ſous le Pape Nicolas, & inſiſte fortement ſur l'autorité de l'Egliſe univerſelle. Puis il ajoûte : Si ceux-ci ſont l'Egliſe, ou elle n'a pas commencé par JESUS-CHRIST,

CHRIST, ou elle a ceſſé d'être quelque tems après : car il eſt très-manifeſte qu'en ce tems-ci, ces folies n'étoient point avant que Berenger les eût avancées. Or il eſt certain par l'Ecriture, que l'Egliſe ne peut ceſſer d'être. Il montre l'utilité de la créance de l'Egliſe catholique, pour nous exciter à recevoir l'Euchariſtie, avec un ſouverain reſpect & une ardente devotion; & il exhorte les heretiques à ſe rendre à la verité, puiſqu'il ne s'agit pas ici de l'honneur de la victoire, comme dans les écoles, ou de quelque interêt temporel, comme dans les tribunaux ſeculiers. En cette diſpute il n'y va pas moins que de la vie éternelle. AN. 1075.

Enfin il refute l'opinion de ceux qui diſoient, que le corps de JESUS-CHRIST ceſſe d'être dans l'Euchariſtie à l'égard des indignes. Il montre qu'elle eſt ſans fondement; & il ajoûte : Ce ſeroit donc au hazard que le peuple répondroit *Amen* à la communion, puiſqu'il ne ſçauroit ſi ceux qui s'en approchent ſeroient dignes; & quand un prêtre indigne celebre la meſſe & communie ſeul, comme il arrive ſouvent, il ne ſe feroit point de changement, les paroles de JESUS-CHRIST ſeroient ſans effet, & la foi de l'Egliſe ſeroit vaine. *p.* 371.

Après Guimond, Durand Abbé de Troarn dans la meme province de Normandie, écrivit auſſi contre Berenger un aſſez long traité diviſé en neuf parties, mais d'un ſtile diffus, avec peu d'ordre & de juſteſſe dans ſes raiſonnemens. Je n'y vois rien de conſiderable qui n'ait été dit par Lanfranc & par Guimond. Il marque que quelques-uns ne communioient qu'une fois en neuf ans, & s'éleve contre cet abus. *Poſſ. Lanfr. p.* 72. *p.* 94. *A.*

XIX. Fin de Suenon Roi de Danemarc.

Dans les premiers mois de l'année 1075. le Pape écrivit deux lettres à Suenon Roi de Danemarc, la premiere du vingt-cinquiéme de Jan-

AN. 1075. II. *epiſt.* 51. Janvier où il dit : Quand nous étions encore dans l'ordre de diacre, nous recevions ſouvent de vôtre part des lettres pleines d'affection : mais il ſemble qu'elle ſoit refroidie, puiſque nous n'en avons point reçû depuis que nous ſommes en une place plus élevée. Et comme à preſent le ſoin de toute l'Egliſe nous regarde, nous vous écrivons d'autant plus volontiers, que nous ſçavons combien vous êtes diſtingué entre les Princes par la connoiſſance des lettres & l'amour des inſtructions eccleſiaſtiques. Et enſuite : Nous vous avons envoïé des legats, pour traiter avec vous ſur ce que vous avez demandé au ſaint Siege du tems du Pape Alexandre, tant pour l'établiſſement d'une métropole, que pour les autres avantages de vôtre roïaume : mais les troubles de l'Allemagne rendant le paſſage dangereux, ont obligé nos legats à revenir. C'eſt pourquoi ſi vous deſirez quelque choſe de nous, faites-le nous ſçavoir par des envoïez fidéles, & ce que l'Egliſe Romaine peut eſperer de vous, ſi elle a beſoin de vos troupes contre les ennemis de Dieu. Au reſte il y a près de nous une province très-riche occupée par de lâches heretiques, où nous deſirerions qu'un de vos fils vînt s'établir, pour en être le Prince & le défenſeur de la religion : s'il eſt vrai, comme nous a dit un Evêque de vôtre païs, que vous avez deſſein de l'envoïer avec quelques troupes choiſies au ſervice de la cour apoſtolique.

II. ep. 75. L'autre lettre au Roi Suenon eſt du dix-ſeptiéme d'Avril, & contient en termes generaux les mêmes offres de la part du Pape, qui apparemment ne ſçavoit pas encore la mort de ce Roi arrivée l'année précedente 1074. après un regne de vingt-ſix ans. Il fut enterré à Roſchild dans l'Egliſe cathedrale, & l'Evêque Guillaume allant

Eric. hiſt. p. 299. Pontan. lib. V. p. 191. Saxo. lib. XI. p. 192.

au-

au-devant du corps, fit porter deux cercueils, un pour le Roi, un pour lui-même : auſſi mourut-il dans le tems des funerailles & fut enterré avec lui. Après la mort de Suenon il y eut quelque tems d'interregne, parce que les uns vouloient reconnoître pour Roi Harald ſon fils aîné, les autres Canut, qui avoit beaucoup plus de merite. Harald l'emporta & Canut ſe retira en Suede. AN. 1075.

XX. Concile de Rome.

Le Pape avoit indiqué un concile à Rome pour la premiere ſemaine du carême de l'année 1075. & il y avoit appellé pluſieurs Evêques en particulier. De Lombardie Guibert de Ravenne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie. De France les Evêques de Bretagne, Iſembert Evêque de Poitiers, qui avoit diſſipé à main armée un concile où préſidoient les legats du Pape, & où l'on devoit examiner la validité du mariage du Comte de Poitiers. L'Evêque Iſembert avoit été cité à Rome pour la ſaint André 1074. & n'y avoit point comparu : c'eſt pourquoi il fut ſuſpendu de ſes fonctions & cité au concile du carême ſuivant. Le Pape y appella auſſi pluſieurs Evêques d'Allemagne, ſçavoir Liemar Archevêque de Brême, & Sigefroi Archevêque de Mayence avec ſes ſuffragans, comme j'ai dit : Bennon Evêque d'Oſnabruc & l'Abbé de Corbie en Saxe, ſi l'Archevêque de Cologne ne les accordoit auparavant. Enfin il y appella Hugues Evêque de Die avec quelques-uns de ſes dioceſains, qu'il avoit excommuniez, pour avoir uſurpé les biens de ſon Egliſe.

11. *epiſt.* 42. 33. 35. *ep.* 1. *ep.* 2. 23. 24.

11. *ep.* 28. 29.

ep. 25.

ep. 43.

Le concile de Rome ſe tint en effet depuis le vingt-quatriéme de Fevrier 1075. qui étoit le mardi de la premiere ſemaine de Carême, juſques au dernier du même mois. Il y aſſiſta grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbez, de clercs & de laïques. Entre autres decrets qui

to. 10. *p.* 344.

y furent faits, le Pape excommunia cinq dome-
AN.1075. ſtiques du Roi d'Allemagne, par le conſeil deſquels il vendoit les Egliſes : à moins qu'ils ne vinſſent à Rome ſe juſtifier dans le premier jour de Juin. Le Roi de France Philippe fut auſſi menacé d'excommunication, s'il ne donnoit aſſurance de ſa correction aux nonces du Pape qui devoient aller en France. Liemar Archevêque de Brême fut ſuſpendu de ſes fonctions, pour ſa deſobéïſſance, & interdit de la communion du corps & du ſang de Nôtre-Seigneur. Garnier Evêque de Strasbourg & Henri de Spire furent ſuſpendus; & Herman de Bamberg, s'il ne venoit ſe juſtifier avant Pâques, qui cette année fut le cinquiéme d'Avril.
11. *epiſt.* 54. En Lombardie, Guillaume Evêque de Pavie & Cünibert de Turin furent ſuſpendus, & Denis de Plaiſance dépoſé. On confirma l'excommunication déja prononcée contre Robert Guiſchard Duc de Poüille.

A ce concile ſe trouverent Jaromir, autrement Geboard, ou plûtôt Gerard Evêque de
11. *epiſt.* 55. Prague, & Jean Evêque d'Olmuts; & on y exa-
Sup. n. 8. mina leur differend touchant quelques dîmes & quelques terres. L'affaire ſe trouva ſi embroüillée, qu'il ne fut pas poſſible de la terminer par un jugement définitif; mais pour établir la paix entre eux, on ordonna par proviſion un partage, en vertu duquel chacun joüiroit de la moitié, en attendant que les droits fuſſent mieux éclaircis; ce qu'ils pourroient faire dans le terme de dix ans. C'eſt ce qui paroît par la lettre du ſecond jour de Mars 1075. On ne peut remarquer dans le decret de ce concile, que le Pape ne menace d'excommunication que les miniſtres du Roi Henri, comme coupables de ſimonie. Mais le Pape le ménageoit encore, eſperant le ramener par la douceur :

ceur : car ce Prince témoignoit lui être fort ſoumis & vouloir ſincerement bannir de ſon roïaume la ſimonie & l'incontinence des clercs. C'eſt ce que l'on voit par quelques lettres, où le Pape le loüe de ſes bonnes diſpoſitions. Le Roi parut les conſerver, tant qu'il craignit les Saxons revoltez contre lui : mais quand il les eut vaincus, il oublia tout ce qu'il avoit promis au Pape. AN. 1075. *Lib. III. ep.* 3. 5. 7. 10.

XXI. Herman de Bamberg dépoſé. *Lambert. an.* 1075. *p.* 213.

L'affaire d'Herman Evêque de Bamberg merite d'être rapportée plus au long. Il fit bâtir à ſes dépens une Egliſe à l'honneur de ſaint Jaques, où il mit vingt-cinq chanoines de bonnes mœurs, & leur donna abondamment dequoi vivre. Mais enſuite il les chaſſa ſans avoir aucun ſujet de plainte contre eux, & donna cette maiſon à des moines : car il avoit une telle affection pour les moines, que s'il eût pû, il les eût mis à la place des clercs par tout ſon dioceſe. Les chanoines chaſſez ſe joignirent à ceux de la cathedrale, pour repreſenter à l'Evêque, que ſon dioceſe avoit plus beſoin de clercs que de moines; & que la nouvelle Egliſe n'étant qu'à trente pas de la cathedrale, ne convenoit pas à ceux-ci, dont l'inſtitut ne demande que la ſolitude. Mais l'Evêque demeurant inexorable, les clercs allerent à Rome, & porterent leurs plaintes au Pape. Ils ſoutenoient que leur Evêque étoit entré dans le ſiege par ſimonie, & qu'en aïant été accuſé devant le Pape Nicolas, il ne s'en étoit ſauvé que par un parjure : qu'il étoit entierement ignorant, & qu'avant ſon ordination il avoit ſcandaliſé la ville de Mayence, où il avoit été nourri, en s'abandonnant à toutes ſortes de crimes. Que s'étant exercé dès ſa jeuneſſe à amaſſer de l'argent & prêter à uſure, il s'y étoit encore plus appliqué depuis ſon épiſcopat, vendant les Abbayes

AN.1075. bayes & les Egliſes de ſon dioceſe, & reduiſant à une extrême pauvreté les ſerfs de l'Egliſe de Bamberg riches auparavant. Par toutes ces raiſons ils demandoient au Pape la dépoſition de leur Evêque.

Le Pape l'avoit déja ſuſpendu, & ſur cette relation il l'excommunia : parce qu'aïant été accuſé & appellé pluſieurs fois à Rome pendant deux ans, il n'avoit tenu compte d'y venir. Il lui ordonna de rendre l'Egliſe de ſaint Jaques aux chanoines, qu'il en avoit chaſſez injuſtement; & manda au clergé de Bamberg de s'abſtenir de la communion de l'Evêque, declarant que jamais il ne le rétabliroit. Le Pape envoïa pour l'execution de ſes ordres des legats, avec les députez du clergé de Bamberg ; & quand ils furent arrivez, le clergé envoïa dire à l'Evêque de ſe retirer inceſſamment. En même tems un jeune clerc inſolent lui preſenta un verſet d'un pſeaume & lui dit : Si vous pouvez expliquer ce verſet, non pas dans le ſens miſtique ou allegorique, mais mot à mot, je vous declarerai innocent & digne de l'Epiſcopat. L'Evêque ſurpris demandoit en colere à ſes clercs, d'où leur venoit cette nouvelle préſomption, quand les legats du Pape ſe preſenterent, & outre les lettres qu'ils avoient en main, lui dénoncerent de vive voix la ſuſpenſe & l'excommunication.

Comme ſes clercs le preſſoient de ſe retirer, & proteſtoient qu'ils ne feroient aucun ſervice dans l'Egliſe tant qu'il y demeureroit : ne ſçachant à quoi ſe reſoudre, il envoïa à l'Archevêque de Mayence ſon plus fidéle ami qu'il avoit gagné par pluſieurs bienfaits, & qui avoit eu part à ſon entrée dans l'épiſcopat, & à la maniere dont il s'y étoit conduit. L'Archevêque n'aïant pû rien gagner auprès du clergé de Bamberg, reſolut d'aller à Rome, pour eſſaïer d'ap-

d'appaiſer le Pape. Mais il penſa d'être dépoſé lui-même, pour avoir ordonné l'Evêque de Bamberg par ſimonie, & il reçut ordre de publier l'excommunication prononcée contre cet Evêque, & d'en ordonner un autre à ſa place. AN. 1075.

Herman voïant alors, qu'il n'avoit plus rien à eſperer que dans la clemence du Pape, alla à Rome avec des gens qu'il païoit bien pour plaider ſa cauſe. Mais le Pape étoit à la preuve des beaux diſcours auſſi-bien que des preſens ; & tout ce qu'Herman put obtenir, fut d'être abſous de l'excommunication, à la charge de paſſer le reſte de ſes jours dans un monaſtere. Etant de retour en Allemagne, il rapporta cet ordre du Pape à ſes vaſſaux, dont il avoit gagné l'affection par ſes largeſſes : mais ils proteſterent qu'ils étoient reſolus de s'expoſer à tout, plûtôt que de ſouffrir que leur Egliſe fût ainſi deshonorée. Herman revint donc à Bamberg, & pendant un mois ou cinq ſemaines qu'il y demeura il exerça tous les droits épiſcopaux hors les fonctions de l'autel : mais ſon clergé ne fit aucun office public dans toute la ville, & ni le Roi, ni aucun Evêque ne communiqua avec lui. C'eſt ainſi que l'hiſtorien Lambert raconte l'affaire.

Il paroît par les lettres du Pape Gregoire, qu'Herman ne ſe preſenta point au concile de Rome de cette année 1075. quoiqu'il y eût été appellé : mais qu'étant venu près de Rome, il s'arrêta en chemin, & envoïa devant ſes deputez, avec de grands preſens, pour corrompre le Pape & les Evêques. Fruſtré de cette eſperance & ſçachant qu'il avoit été condamné, il s'en retourna promptement, & promit aux clercs qui l'accompagnoient, qu'il renonceroit à l'épiſcopat, & embraſſeroit la vie monaſtique : ce qu'il n'executa pas, au contraire il

Lib. II. epiſt. 76. III. ep. 1. 2. & 3.

Digitized by Google

AN. 1075. il dépoüilla de leurs biens quelques clercs de ſon Egliſe qui lui reſiſtoient. Cependant il fut dépoſé dans le concile ; & le Pape aïant appris enſuite comment il avoit trompé ſes clercs, écrivit à l'Archevêque de Maïence & au Roi Henri, de mettre à ſa place un autre Evêque à Bamberg. Ces lettres ſont du vingtiéme de Juillet 1075.

Lambert. p. 228. Le Pape de ſon côté & le clergé de Bamberg du ſien, ne ceſſerent point de preſſer le Roi de remplir ce ſiege. Herman ſe tenoit cependant dans les terres de l'Egliſe, où ſes vaſſaux le ſoutenoient : mais il n'oſoit faire aucune fonction épiſcopale ; & quoiqu'il eût toûjours été très-fidéle au Roi, ce Prince, loin de prendre ſa défenſe, reſolut d'executer ſa condamnation. Il vint donc à Bamberg, & le jour de ſaint André 1075. il en fit ordonner Evêque Rupert prevôt de Goſlar. C'étoit un homme d'une très-mauvaiſe reputation : parce qu'il étoit intime confident du Roi, & paſſoit pour le principal auteur de tout ce qu'il avoit fait de *p. 229.* mauvais contre l'Etat. Herman perdant ainſi toute eſperance de ſe rétablir, ſe retira dans le monaſtere de Soüarz, & y prit l'habit ſous l'Abbé Egbert homme de ſainte vie. Incontinent après il alla à Rome avec ſon Abbé ; & s'étant ſoumis humblement au Pape & fait penitence de ſa deſobéiſſance, il fut abſous de l'excommunication & rétabli dans les fonctions de Prêtre, mais non pas d'Evêque.

XXII. Autres affaires d'Allemagne. Au mois d'Octobre de cette année 1075. l'Archevêque Sigefroi tint un concile dans ſa ville de Maïence, où ſe trouva l'Evêque de Coire legat du Pape, chargé de ſes lettres, par leſquelles il étoit enjoint à l'Archevêque, ſous peine de depoſition, d'obliger tous les prêtres de ſa province, de renoncer ſur le champ à leurs fem-

p. 223. to. 10. conc. p. 345.

Digitized by Google

femmes ou au miniſtere de l'autel. Mais quand l'Archevêque voulut executer cet ordre du Pape, tous les clercs qui aſſiſtoient au concile ſe leverent, & s'emporterent tellement contre lui par leurs diſcours & par les mouvemens de leurs mains & de tout le corps qu'il deſeſperoit de ſortir en vie du Concile. Il ceda donc à la difficulté, & reſolut de ne plus ſe mêler de cette reforme qu'il avoit tant de fois propoſée inutilement : mais de laiſſer au Pape le ſoin de l'executer par lui-même, quand & comme il lui plairoit. AN. 1075.

L'Abbaïe de Fulde étant vacante, le Roi Henri voulut proceder à l'élection, avec les Seigneurs le lendemain de la ſaint André. Il y eut de fortes brigues de la part des Abbez & des moines qui étoient venus de divers endroits : l'un offroit de grandes ſommes d'argent : l'autre de grandes terres de l'abbaïe : l'autre d'augmenter le ſervice qu'elle rendoit à l'Etat. Ils ne gardoient aucune meſure, ni dans les promeſſes, ni dans la maniere de les faire, quoique la veille ils euſſent vû l'Evêque de Bamberg depoſé pour ſimonie. Le Roi indigné de leur imprudence & fatigué de leurs importunitez ; appella un moine d'Herfeld nommé Ruzelin, qui étoit venu à la cour par ordre de ſon Abbé pour une affaire de ſon monaſtere. Le Roi l'élut Abbé de Fulde le premier, lui preſentant le bâton paſtoral, & pria inſtamment les moines & les vaſſaux de l'abbaïe de lui donner leurs ſuffrages. Ruzelin qui ne s'attendoit à rien moins penſa tomber en défaillance ; & voïant que tous concouroient à ſon élection avec de grands cris de joïe : il repreſenta ſon incapacité, ſa mauvaiſe ſanté ; l'abſence de ſon Abbé : mais les Evêques preſens lui firent tant d'inſtances, qu'il conſentit enfin à ſon élection. *Lambert.* p. 229.

La

AN. 1075. XXIII. Fin de S. Annon de Cologne. *Lambert. p. 229 Sup. liv. LXI. n. 56.*

La même année mourut ſaint Annon Archevêque de Cologne, l'une des grandes lumieres de l'Egliſe d'Allemagne. Depuis ſa retraite Dieu l'éprouva par pluſieurs afflictions. Son frere Vecel Archevêque de Magdebourg & ſon couſin Buccon Evêque d'Halbreſtat ſe trouverent enveloppez dans la guerre de Saxe, & par conſequent expoſez à l'indignation du Roi. Et comme Annon retenu par l'affection naturelle ne donnoit pas au Roi des ſecours aſſez puiſſans à ſon gré : il lui devint lui-même ſuſpect, & ce Prince l'accuſa d'infidelité & de parjure, juſques-là qu'il ſollicita les citoyens de Cologne pour le tuer ; & deux de ſes domeſtiques en formerent le deſſein. L'année precedente 1074. incontinent après Pâques, l'imprudence de ſes gens excita contre lui à Cologne une ſedition ſi furieuſe, que ſa vie fut en danger. Il avoit pour ce ſujet excommunié & banni pluſieurs citoyens de Cologne. Mais à Pâques de l'année 1075. il leur rendit la communion & leurs biens qui avoient été pillez. Enfin il lui vint des ulceres aux pieds qui firent tomber la chair, juſques à découvrir les os : puis montant aux jambes & aux cuiſſes gagnerent le corps & les parties nobles ; & ainſi après une longue maladie il mourut le quatriéme de Decembre 1075. jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Il avoit tenu le ſiege de Cologne vingt ans & dix mois. Il fut enterré au monaſtere de Sigeberg, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau.

Lambert. p. 207. 232.

Martyr. R. 4. Dec. Vita ap. Sur. lib. III. c. 17.

XXIV. Concile de Londres. *to. X. p. 346*

La même année 1075. neuviéme du Roi Guillaume, on tint à Londres dans l'Egliſe de ſaint Paul un concile national de toute l'Angleterre, où preſida Lanfranc Archevêque de Cantorberi & Primat de la grand'Bretagne, accompagné de Thomas Archevêque d'Yorc, Guillaume Evêque

Evêque de Londres, Geofroi de Coutances en Normandie, Vauquelin de Vinceſtre, Herman de Schirburne, ſaint Vulſtan de Vorcheſtre : les Evêques d'Herford, de Veli, de Lincolne, de Norvic, de Chicheſtre, d'Oxford, de Cheſtre : c'étoit quatorze Evêques en tout. L'Egliſe de Rocheſtre étoit vacante, l'Evêque de Lindisfarne autrement de Dunelme avoit une excuſe legitime. L'Evêque de Coutances, quoi qu'étranger, aſſiſta à ce concile, parce qu'il avoit quantité de terres en Angleterre. AN. 1075.

Comme l'uſage des conciles avoit été longtems interrompu dans ce roïaume, on renouvella les anciens canons : ſuivant leſquels on ordonna, que les Evêques ſeroient aſſis ſelon le rang de leur ordination, excepté ceux qui avoient quelque privilege autoriſé par la coûtume. Sur quoi l'on conſulta les anciens, & ſuivant leur témoignage on trouva, que l'Archevêque de Yorc devoit être aſſis à la droite de celui de Cantorberi & l'Evêque de Londres à la gauche, puis l'Evêque de Vincheſtre près l'Archevêque de Yorc. Comme, ſuivant les anciens canons, les ſieges épiſcopaux ne doivent point être dans des villages : on permit à trois Evêques de paſſer dans des villes par la conceſſion du Roi & l'autorité du concile. Ces trois furent Herman de Schireburne qui paſſa à Sarisburi, Stigand de Seolſei à Chicheſtre, & Pierre de Lichefeld à Cheſter. On differa la tranſlation de quelques autres, qui demeuroient encore en des villages ou des bourgs : juſques à ce que l'on en pût informer le Roi, qui étoit alors à la guerre deçà la mer.

On défendit en ce concile pluſieurs ſuperſtitions : ſçavoir les devinations, les ſortileges, & de ſuſpendre en certains lieux les os des bêtes,

AN. 1075. ſous prétexte de préſerver les autres de contagion. Défenſe aux clercs de prendre part à un jugement tendant à la mort ou à la mutilation des membres. Vingt Abbez ſouſcrivirent à ce concile après les quatorze Evêques.

XXV. Hidulfe Archevêque de Cologne. *Lambert. an.* 1076. *p.* 233.

Le Roi Henri celebra la fête de Noël à Goſlard en Saxe, où ſe trouverent grand nombre de députez du clergé & du peuple de Cologne, pour l'élection d'un Archevêque. Le Roi leur preſenta Hidulfe chanoine de Goſlar, & les preſſa de l'élire : mais c'étoit un homme de petite taille, de mauvaiſe mine, d'une naiſſance obſcure, & qui ne paroiſſoit avoir aucun des talens neceſſaires dans une ſi grande place. Il fut donc refuſé avec un tel mépris de toute la cour, que dès qu'il paroiſſoit en public il excitoit de grandes huées, & on lui jettoit des pierres. Mais le Roi ſe ſouvenant de la fermeté de l'Archevêque Annon, vouloit lui donner un ſucceſſeur dont il pût diſpoſer abſolument. Comme il vit que ſes efforts pour faire élire Hidulfe étoient inutiles, il renvoïa les députez de Cologne & leur ordonna de venir à la micarême mieux conſeillez, leur proteſtant que de ſon vivant ils n'auroient jamais d'autre Archevêque qu'Hidulfe.

A Goſlar ſe trouverent auſſi des legats du Pape, qui denoncerent au Roi de ſe trouver à Rome le lundi de la ſeconde ſemaine de carême, pour ſe défendre ſur les accuſations formées contre lui : autrement, que ce jour-là, ſans autre délai, il ſeroit excommunié par le Pape & retranché du corps de l'Egliſe. Le Roi extrémement offenſé de cette dénonciation, chaſſa auſſi-tôt les legats honteuſement ; & ordonna à tous les Evêques & les Abbez de ſon roïaume de ſe trouver à Wormes le dimanche de la Septuageſime, qui l'année ſuivante 1076. de-

Digitized by Google

devoit être le vingt-troiſiéme de Janvier. Son deſſein étoit de chercher avec eux le moïen de dépoſer le Pape, étant perſuadé que de ce point dépendoit ſon ſalut & l'affermiſſement de ſa puiſſance. AN. 1075.

XXVI. Conjuration à Rome contre le Pape.

Cependant à Rome on conjuroit auſſi contre le Pape Gregoire. Après le concile de cette année 1075. les autres Evêques retournerent chez eux, mais Guibert Archevêque de Ravenne demeura avec le Pape. Il ſongeoit à ſe faire Pape lui-même, & travailloit à gagner par preſens & par promeſſes tous ceux qu'il trouvoit à Rome mal diſpoſez contre Gregoire. Il ſe lia entre autres intimement avec le Prefet Cencius fils d'Etienne auſſi prefet de Rome, & on fit ſon principal confident. Celui-ci étoit un débauché & un ſcelerat, fourbe, artificieux, accoûtumé aux parjures & aux meurtres. Il avoit ſoutenu le parti de Cadaloüs contre Alexandre II. & ayant fait bâtir une haute tour ſur le pont ſaint Pierre, il exigeoit des paſſans un nouveau peage; & comme il étoit fort puiſſant par toute l'Italie, il exerçoit de grandes vexations dans les terres de l'Egliſe Romaine. Le Pape l'en aïant pluſieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'excommunication. *Acta Greg. ap. Boll. to. 17. p. 148. Vita c. 5. Ibid. p. 123.*

Cencius outré de dépit alla en Poüille trouver Robert Guichard & les autres, que le Pape avoit excommuniez, pour concerter avec eux la maniere de prendre le Pape & le faire mourir. Il envoïa ſon fils à Guibert Archevêque de Ravenne; & il écrivit au Roi Henri, promettant de lui mener le Pape. Enſuite il attendit le tems propre à executer ſon deſſein, & il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël 1075. Le Pape alla, ſelon ſa coûtume, celebrer l'office de la nuit à ſainte Marie-Majeure, mais le clergé & le peuple y vint en petit

AN. 1075. tit nombre. Car il tomba cette nuit une pluye ſi exceſſive, qu'à peine chacun oſoit-il ſortir de ſa maiſon & entrer chez ſon voiſin, pour quelque neceſſité de la vie. Cencius averti par ſes eſpions, vint à l'Egliſe avec une troupe de gens armez & revêtus de cuiraſſes, aïant des chevaux prêts pour s'enfuir avec ſes complices, en cas de beſoin.

Le Pape celebroit la premiere meſſe dans la chapelle de la crêche. Il avoit déja communié & le clergé auſſi, & il en étoit à la communion du peuple, quand tout d'un coup on entendit de grands cris. Les conjurez parcoururent toute l'Egliſe l'épée à la main, frapant ceux qu'ils pouvoient, & ſe raſſemblerent à la chapelle de la crêche, dont ils rompirent les petites portes. Là ils prirent le Pape, & un d'eux voulant lui couper la tête, lui fit une aſſez grande bleſſure au front. Ils l'arracherent du ſaint lieu, le tirant par les cheveux & le frapant, ſans qu'il leur reſiſtât ou leur dît une parole; il levoit ſeulement les yeux au ciel; ils lui ôterent le pallium, la chaſuble, la dalmatique & la tunique, lui laiſſant ſeulement l'aube & l'étole, & un d'entre eux le traînoit derriere lui.

Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville on ceſſa l'office par toutes les Egliſes, & on dépoüilla les autels, on ſonna les cloches & les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes, pour empêcher qu'on n'enlevât le Pape hors de Rome: car on ne ſçavoit ce qu'il étoit devenu. Enfin le peuple étant aſſemblé au Capitole, quelques-uns rapporterent qu'on le tenoit priſonnier dans la tour de Cencius. Si-tôt que le jour parut, ils coururent en foule à ſa maiſon: on commença à combattre, mais au premier choc les conjurez s'enfuirent

fuirent & s'enfermerent dans la tour. On l'aſſiega, on amena des machines & des beliers, on alluma du feu à l'entour. Cependant un homme qui avoit ſuivi le Pape avec une femme noble, travailloient dans la tour à le réchauffer avec des fourrures & à pancer ſa playe: mais la ſœur de Cencius diſoit des injures au Pape; & un de ſes ſerviteurs tenant l'épée nue, diſoit en blaſphemant, que le jour même il lui couperoit la tête. Celui-ci fut tué incontinent après d'un coup de lance dans la gorge. AN. 1075.

Cencius voïant que ſa tour alloit être priſe, ſe jetta aux pieds du Pape, & lui demanda pardon, promettant de faire telle penitence qu'il lui preſcriroit. Le Pape lui ordonna de faire le voïage de Jeruſalem, & il le promit. Alors le Pape ſe mit à une fenêtre, où étendant les mains, il fit ſigne au peuple de s'appaiſer, & demanda que quelques-uns des principaux montaſſent à la tour. Les autres croïant qu'il les exhortoit à achever de la prendre, l'eſcaladerent & tirerent le Pape dehors. Le peuple fut extrémement touché de le voir couvert de ſang. On le ramena à ſainte Marie-Majeure, où il acheva la meſſe & donna la benediction au peuple: puis il retourna au palais de Latran & donna le feſtin ſolemnel ſelon la coûtume.

Cependant Cencius s'enfuit avec ſa femme, ſes enfans & ſes freres. Le reſte des conjurez prit auſſi la fuite: on pilla tous leurs biens, car le Pape leur ſauva la vie. Mais le lendemain de la fête, le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toûjours, & ruina par le fer & le feu ſa tour & tout ce qu'il avoit dans la ville & dehors. Cencius auſſi de ſon côté, détruiſit tout ce qu'il put des terres de l'Egliſe. Ainſi les effets de cette ſedition continuerent quelque tems.

clercs concubinaires ; & nous avons ordonné qu'il fût reçû & obſervé dans vôtre roïaume & chez tous les autres Princes chrétiens. Mais comme ce decret paroiſſoit impraticable à quelques-uns, à cauſe de la mauvaiſe coûtume, nous vous avons mandé de nous envoïer des hommes ſçavans & pieux de vôtre roïaume, pour nous montrer ce que nous pouvions faire en conſcience afin de moderer ce decret. Ce que vous avez fait depuis, montre combien vous avez conſideré nos avis. Il finit en l'exhortant à favoriſer la liberté de l'Egliſe & reconnoître la grace que Dieu lui a faite en lui donnant la victoire ſur ſes ennemis. Ce ſont les Saxons qu'il avoit défaits l'automne precedent. Car cette lettre eſt du huitiéme de Janvier 1076. AN. 1076.

XXVIII. Le Pape dépoſé à Wormes.

Le Roi ne manqua pas de ſe rendre à Wormes au jour nommé, qui étoit le dimanche de la Septuageſime vingt-troiſiéme du même mois de Janvier : les Evêques & les Abbez s'y rendirent auſſi en très-grand nombre, & le cardinal Hugues s'y trouva fort à propos pour le deſſein du Roy. Il venoit d'être dépoſé par le Pape pour ſes mœurs déreglées & comme fauteur des ſimoniaques ; & il étoit apparemment envoïé par l'Archevêque de Ravenne. Il apportoit une hiſtoire fabuleuſe de la vie & de l'éducation du Pape, la même, comme je crois, que nous avons ſous le nom du Cardinal Bennon : contenant d'où il étoit ſorti, comment il s'étoit conduit depuis ſa jeuneſſe, par quelles mauvaiſes voïes il étoit monté ſur le ſaint Siege : les crimes qu'il avoit commis devant & après, qui étoient incroïables. C'eſt ainſi qu'en parle l'hiſtorien Lambert. Le Cardinal Hugues apportoit auſſi des lettres au nom des Cardinaux, du ſenat & du peuple ; portant des plaintes au Roi contre le Pape, dont ils demandoient

Lambert. p. 234.

Vita Greg. n. 7.

Digitized by Google

AN. 1076. doient la dépoſition & l'élection d'un autre. Il ajoûta qu'Hildebrand avoit beaucoup d'ennemis : les Normans, les Comtes voiſins & pluſieurs Romains.

Les Prélats de l'aſſemblée de Wormes reçurent ce Cardinal comme envoïé du ciel; & ſuivant ſon autorité ils declarerent qu'Hildebrand ne pouvoit être Pape, ni avoir en cette qualité aucune puiſſance de lier ou de délier. Tous les Evêques ſouſcrivirent à ſa condamnation, quoique malgré eux pour la plûpart. Il n'y eut qu'Adalberon Evêque de Virsbourg & Herman de Mets, qui reſiſterent quelque tems; diſant qu'il étoit contre les canons qu'un Evêque fût condamné abſent; à plus forte raiſon le Pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'accuſation d'un Evêque. Mais Guillaume Evêque d'Utrecht les preſſoit de ſouſcrire avec les autres à la condamnation du Pape, ou de renoncer à la fidelité qu'ils avoient jurée au Roi. Cet Evêque étoit alors en grande faveur auprès du Prince & comme ſon premier miniſtre. Il étoit fort inſtruit des lettres humaines, mais ſi vain, qu'à peine ſe pouvoit-il ſouffrir lui-même.

Bruno bell. Sax. p. 122.

Vita S. Anſel. Lan. n. 13.

Le Roi envoïa des lettres dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancone, pour faire ſouſcrire la condamnation du Pape. Un Aileman nommé Eberard fut chargé de cette commiſſion; & les Evêques de ces provinces déja mal intentionnez, s'aſſemblerent à Pavie, où ils jurerent ſur les Evangiles, qu'ils ne reconnoîtroient plus Gregoire pour Pape, & envoïerent des deputez qui firent jurer de même les autres. Le Roi Henri écrivit auſſi au clergé & au peuple de Rome en ces termes : la vraïe fidelité eſt celle qu'on garde aux abſens comme aux preſens. Nous ſçavons que la vôtre eſt telle; nous vous prions d'y perſeverer, & d'être

Bruno bell. Sax. p. 122. Chr. Magdeb. M.S.

amis

amis de nos amis & ennemis de nos enne-
mis ; entre leſquels nous marquons le moine AN. 1076.
Hildebrand, parce que nous avons reconnu qu'il a envahi & opprimé l'Egliſe, & conjuré contre l'Etat, comme vous verrez par la lettre ſuivante. Là étoit inſerée une lettre à Hildebrand où le Roi lui diſoit : Lorſque j'attendois de vous un traittement de pere & vous obéiſſois en tout, au grand déplaiſir de mes ſujets, j'ai appris que vous agiſſiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du reſpect qui m'étoit dû par vôtre ſiege, vous avez tenté par de mauvais artifices d'aliener de moi le roiaume d'Italie ; vous n'avez pas craint de mettre la main ſur les Evêques & les avez traitez indignement. Comme je diſſimulois ces excès, vous avez pris ma patience pour foibleſſe, & avez bien oſé me mander, que vous mourriez, ou que vous m'ôteriez la vie & le roiaume. Pour reprimer une telle inſolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai aſſemblé tous les Seigneurs de mon roiaume, comme ils m'en ont prié. Là on a découvert ce que la crainte faiſoit taire auparavant ; & on a prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer ſur le ſaint Siege. J'ai ſuivi leur avis qui m'a ſemblé juſte. Je vous renonce pour Pape & vous commande, en qualité de patrice de Rome, d'en quitter le ſiege. Le Roi continuant enſuite d'adreſſer la parole à l'Egliſe Romaine diſoit : Elevez-vous donc contre lui, & que celui qui m'eſt le plus fidéle ſoit le premier à le condamner, je ne demande pas ſon ſang, la vie après ſa dépoſition lui ſera plus dure que la mort : je veux ſeulement que vous le faſſiez deſcendre du ſaint Siege, pour y en mettre un autre que nous choiſirons par vôtre conſeil & par celui de tous les Evêques.

An.1076. Il y avoit une ſeconde lettre du Roi au Pape, qui n'ajoûtoit guere à la premiere que des injures. Il lui reproche principalement d'avoir traité les Evêques avec mépris : il ſoutient que ce n'eſt point du Pape qu'il tient ſon roïaume, mais de Dieu ſeul, & que ſuivant la tradition des Peres, un Souverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut être dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt qu'il abandonne la foi. D'où il s'enſuit, ſelon le Roi Henri, ou plutôt ſelon les Evêques qui lui compoſoient cette lettre, qu'un Prince qui renonce à la religion peut être legitimement dépoſé. Nous n'avons pas les lettres du concile de Wormes; mais elles contenoient à peu près les mêmes choſes. On y dénonçoit au Pape, qu'il eût à ceder le Pontificat, qu'il avoit envahi contre les loix de l'Egliſe; & qu'il ſçût qu'on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroit depuis ce jour. Un clerc de Parme nommé Roland fut chargé de ces lettres, & il prit ſi bien ſes meſures qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du concile, que le Pape avoit indiqué pour la premiere ſemaine de Carême.

Le concile donc étant commencé, Roland de Parme y entra, & préſenta au Pape les lettres du Roi & du concile de Wormes, en diſant : Le Roi mon maître & tous les Evêques Ultramontains & Italiens, vous ordonnent de quitter préſentement le ſaint Siege que vous avez uſurpé; & ſe retournant vers le clergé de Rome, il ajoûta : Vous êtes avertis, mes freres, de vous trouver à la Pentecôte en la préſence du Roi, pour recevoir un Pape de ſa main, puiſque celui-ci n'eſt pas un Pape, mais un loup raviſſant. Alors Jean Evêque de Porto ſe leva & s'écria : Qu'on le prenne. Le prefet de Rome, avec la milice, ſe jetterent ſur Roland

land l'épée à la main, le voulant tuer dans l'Egliſe du Sauveur où ſe tenoit le concile : mais le Pape ſe mit au-devant & le couvrant de ſon corps lui ſauva la vie. AN. 1076.

Aïant à grand'peine fait faire ſilence il dit : Mes enfans, ne troublez pas la paix de l'Egliſe par une ſedition. Voici les tems dangereux dont parle l'Ecriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, ſuperbes & déſobéïſſans à leurs parens. Il faut qu'il arrive des ſcandales, & le Seigneur a dit qu'il nous envoyoit comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du ſerpent, & ſans hair perſonne ſupporter les inſenſez qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons aſſez long-tems vêcu en paix, Dieu veut recommencer à arroſer ſa moiſſon du ſang des Saints. Préparons-nous au martyre, s'il eſt beſoin, pour la loi de Dieu, & que rien ne nous ſepare de la charité de JESUS-CHRIST. 2. *Tim. III.* 1.

Nous avons entre les mains un ſigne, que Dieu nous a donné de la victoire de ſon Egliſe. C'étoit un œuf de poule trouvé près de l'Egliſe de ſaint Pierre, autour duquel on voïoit en relief un ſerpent armé d'une épée & d'un écu, qui voulant s'élever au haut de l'œuf, étoit forcé de ſe replier en bas. Le Pape avoit d'abord montré cet œuf dans le concile, & il en fit dans ſon diſcours une explication myſterieuſe, puis il conclut ainſi : Il faut donc maintenant emploïer le glaive de la parole pour fraper le ſerpent à la tête & venger l'Egliſe : nous n'avons que trop patience. Tout le concile approuva cet avis du pape, déclarant qu'ils étoient prêts à ſouffrir la mort pour une ſi bonne cauſe ; & il fut conclu, que Henri ſeroit privé de la dignité royale, & anathematiſé avec tous ſes complices.

AN. 1076. XXIX. Le Roi Henri dépoſé à Rome. *Lambert. Vita Greg. C. to. X. conc. p. 356.*

Le lendemain donc le Pape fit lire dans le concile les lettres apportées de la part du Roi, puis il prononça contre lui l'excommunication en ces termes : Saint Pierre Prince des Apôtres écoutez vôtre ſerviteur, que vous avez nourri dès l'enfance & délivré juſques à ce jour de la main des méchans qui me haïſſent, parce que je vous ſuis fidéle. Vous m'êtes témoin vous & la ſainte mere de Dieu, ſaint Paul vôtre frere & tous les Saints, que l'Egliſe Romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner; & que j'euſſe mieux aimé finir ma vie en exil, que d'uſurper vôtre place par des moïens humains. Mais m'y trouvant par vôtre grace & ſans l'avoir merité, je crois que vôtre intention eſt, que le peuple Chrétien m'obéïſſe, ſuivant le pouvoir que Dieu m'a donné à vôtre place, de lier & délier au ciel & ſur la terre.

C'eſt en cette confiance que pour l'honneur & la défenſe de l'Egliſe de la part de Dieu tout-puiſſant Pere & Fils & Saint-Eſprit, & par vôtre autorité, je défens à Henri fils de l'Empereur Henri, qui par un orgueil inoüi s'eſt élevé contre vôtre Egliſe, de gouverner le roïaume Teutonique & l'Italie : j'abſous tous les Chrétiens du ſerment qu'ils lui ont fait ou feront, & je défens à perſonne de le ſervir comme Roi. Car celui qui veut donner atteinte à l'autorité de vôtre Egliſe, merite de perdre la dignité dont il eſt revêtu. Et parce qu'il a refuſé d'obéïr comme Chrétien & n'eſt point revenu au Seigneur, qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniez, mépriſant les avis que je lui avois donnez pour ſon ſalut, vous le ſçavez; & ſe ſeparant de vôtre Egliſe qu'il a voulu diviſer : je le charge d'anatheme en vôtre nom, afin que les peuples ſçachent, même par experience, que vous êtes Pierre, que

que ſur cette pierre [illegible] fils du Dieu vivant a édifié ſon Egliſe, & que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. C'eſt la premiere fois qu'une telle ſentence a été prononcée contre un Souverain. Otton Evêque de Friſingue hiſtorien très-catholique & très-attaché aux Papes, écrivant dans le ſiecle ſuivant, en parle ainſi. L'empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant, il n'avoit vû de pareille ſentence publiée contre un Empereur Romain. Et ailleurs, je lis & relis les hiſtoires des Empereurs Romains, & je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié par un Pape ou privé du roïaume. AN. 1076. 2. *Geſt. Frid. c.* 1. *Vl. Chr. c.* 35.

XXX. Autres excommuniez à Rome.

Le Pape prononça dans ce concile pluſieurs autres excommunications. Premierement contre les Evêques d'Allemagne, & nommément Sigefroi de Mayence, Guillaume d'Utrecht & Robert de Bamberg. Sigefroi eſt excommunié & dépoſé, comme auteur du ſchiſme entre le roïaume Teutonique & l'Egliſe Romaine : les autres qui y ont conſenti & ſouſcrit volontairement, ſont ſuſpendus des fonctions épiſcopales : quant à ceux qui y ont conſenti malgré eux, on leur donne terme juſqu'à la ſaint Pierre, pour ſe juſtifier devant le Pape, en perſonne ou par députez. Les Evêques de Lombardie ſont ſuſpendus & excommuniez, pour avoir conjuré par ſerment contre le ſaint Siege. Il y avoit long-tems que le Pape avoit excommunié Otton Evêque de Ratisbone, Otton de Conſtance, Bouchard de Lauſane, le Comte Eberard, Ulric & quelques autres, dont le Roi ſuivoit les conſeils.

En ce même concile de Rome, le Pape excommunia quelques Evêques de deçà les monts; ſçavoir Berenger Evêque d'Agde, pour avoir communiqué avec l'Archevêque de Narbonne ex-

AN. 1076. excommunié, & avoir exercé quelques fonctions pour cet Archevêque. Herman Archevêque de Vienne fut auſſi excommunié, parce qu'aïant été juſtement dépoſé pour ſimonie, parjure, ſacrilege & apoſtaſie, il ne laiſſoit pas d'inquieter l'Egliſe de Vienne; & on interdit les Egliſes de Romans & de ſaint Irenée de Lion, tant qu'Herman les occuperoit. On excommunia Didier & les clercs de l'Egliſe de Romans; l'Abbé de ſaint Gilles & le Comte de ſaint Gilles à cauſe de ſa parente; Umbert de Beaujeu pour ſes vexations contre l'Egliſe de Lion. On excommunia Etienne Evêque de Pui ſimoniaque & homicide, & Ponce Evêque de Grenoble; & on confirma ce que l'Evêque de Die avoit fait & ordonné dans ſa legation.

Sup. n. 5. C'étoit Hugues que le Pape avoit, comme j'ai dit, ordonné Evêque de Die en 1073. & fait ſon legat. Il tint en cette qualité pluſieurs conciles: le premier à Anſe près de Lion: le ſecond à Clermont en Auvergne, où Etienne Evêque de Clermont fut dépoſé pour avoir quitté ſon ſiege & uſurpé celui du Pui ou Valai. C'étoit Etienne de Polignac ſurnommé Taillefer fils du Vicomte Armand: il avoit été prevôt du Pui, & trouvoit cette Egliſe plus à ſa bienſeance. Dans le même concile de Clermont on dépoſa Guillaume ſimoniaque & uſurpateur du ſiege de Clermont; & on en ordonna Evêque Durand ſecond Abbé de la Chaiſe-Dieu. Etienne alla à Rome, & promit au Pape, par ſerment, de quitter l'Egliſe du Pui: mais comme il ne laiſſoit pas de s'y maintenir par force, il fut encore excommunié par le legat Hugues, & le Pape confirma cette excommunication. C'eſt ce qui paroît par deux lettres du vingt-troiſiéme de Mars.

to. X. conc. p. 369. Ex Hug. Flavin.

Gall. Chr. to. 2. p. 528.

Greg. lib. IV. epiſt. 18 19.

Incontinent après le concile de Rome, le Pape

Pape envoïa à tous les fidéles le decret contre le Roi Henri, avec une lettre où il dit : Vous avez appris, mes freres, l'entrepriſe inoüie & l'audace criminelle des ſchiſmatiques, qui blaſphement le nom du Seigneur en la perſonne de ſaint Pierre : l'injure faite au ſaint Siege telle que vos Peres n'ont rien vû, ni rien oüi dire de ſemblable ; & qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il ſoit jamais rien venu de tel de la part des païens ou des heretiques. C'eſt pourquoi ſi vous croïez que ſaint Pierre ait reçû de JESUS-CHRIST les clefs du roïaume des cieux, penſez combien vous devez être maintenant affligez de l'injure qui lui eſt faite, & que vous n'êtes pas dignes de participer à ſa gloire dans le ciel, ſi vous ne prenez part ici bas à ſes ſouffrances. Nous vous prions donc d'implorer inſtamment la miſericorde de Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la penitence : ou qu'arrêtant leurs mauvais deſſeins, il montre combien ils ſont inſenſez de vouloir renverſer la pierre fondée par JESUS-CHRIST : vous verrez par ce papier inclus, comment & pour quelles cauſes ſaint Pierre a frappé le Roi d'anathême.

AN. 1076. *Vita c. 9. Lib. III. epiſt. 6.*

Le Roi Henri celebra à Utrecht la fête de Pâques, qui cette année 1076. fut le vingt-ſeptiéme de Mars. Guillaume Evêque d'Utrecht, pour faire ſa cour au Prince, déclamoit ſerieuſement contre le Pape, & il n'y avoit preſque point de fête, où prêchant pendant la meſſe il n'en parlât indignement : l'appellant parjure, adultere & faux apôtre ; & declarant que lui & les autres Evêques l'avoient excommunié pluſieurs fois. Peu de tems après que les fêtes de Pâques furent paſſées, & que le Roi ſe fut retiré d'Utrecht, l'Evêque fut ſaiſi tout d'un coup d'une grieve maladie, & ſentant des douleurs très-aigues ; il

XXXI. Mort de Guillaume Evêque d'Utrecht. *Lambert. p. 235.*

AN. 1076. il crioit d'une voix lamentable, devant tous les aſſiſtans, que par un juſte jugement de Dieu il avoit perdu la vie preſente & la vie éternelle, pour avoir ſecondé en tout avec empreſſement les mauvaiſes intentions du Roi ; & que pour gagner ſes bonnes graces, il avoit, contre ſa conſcience, chargé d'opprobres le Pape : quoi qu'il ſçût bien que c'étoit un ſaint homme & d'une vertu apoſtolique. On dit qu'il mourut de la ſorte ſans ſacremens. Son ſucceſſeur fut Conrard camerier de l'Archevêque de Maïence.

Acta ap. Boll. t. 2. p. 151. Cependant Guibert Archevêque de Ravenne, fit aſſembler à Pavie après Pâques les Evêques de Lombardie ; & là ils excommunierent de nouveau le Pape. Les Seigneurs du roiaume embaraſſez s'ils devoient déferer à cette excommunication, conſulterent quelques Evêques : qui leur dirent, que perſonne ne pouvoit juger ni excommunier le Pape. Ainſi les eſprits furent partagez en Allemagne & en Italie, entre le Pape & le Roi : car ceux de ſon parti diſoient auſſi, qu'il ne pouvoit être excommunié. C'eſt le ſujet d'une grande lettre du Pape à Herman Evêque de Mets, qui étoit revenu à ſon obéiſſance, après avoir ſuivi le parti du Roi. Il parle ainſi.

Lib. 4. ep. 2.

XXXII. Lettre du Pape ſur l'excomm. des Rois.

Quant à ceux qui diſent qu'un Roi ne doit pas être excommunié, quoique leur impertinence merite qu'on ne leur réponde point, nous les renvoions aux paroles & aux exemples des Peres. Qu'ils liſent ce que ſaint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination de ſaint Clement touchant celui que l'on ſçait n'être pas bien avec l'Evêque. Qu'ils apprennent que l'Apôtre dit : Etant prêts à punir toute deſobéiſſance. Et de qui il dit : Il ne faut pas même manger avec eux. Qu'ils conſiderent pourquoi le Pape Zacharie dépoſa le Roi de France, & déchargea

2. Cor. X. 6.
1. Cor. V. 11.

tous les François du ſerment qu'ils lui avoient fait. Qu'ils apprennent dans le regiſtre de ſaint Gregoire, qu'en des privileges donnez à quelques Egliſes, il n'excommunie pas ſeulement les Rois & les Seigneurs qui pourroient y contrevenir, mais il les prive de leur dignité. Qu'ils n'oublient pas que ſaint Ambroiſe, non content d'excommunier Theodoſe, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'Egliſe : quoique ce Prince fût non ſeulement Roi, mais veritablement Empereur, par ſes mœurs & par ſa puiſſance. Peut-être veulent-ils dire, que quand Dieu, dit à ſaint Pierre : Paiſſiez mes brebis, il en excepta les Rois : mais ne voïent-ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de lier & de délier, il n'en excepta perſonne ? Que ſi le ſaint Siege a reçû de Dieu le pouvoir de juger les choſes ſpirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas auſſi les temporelles? Vous n'ignorez pas de qui ſont membres les Rois & les Princes, qui preferent leur honneur & leur profit temporel à l'honneur & à la juſtice de Dieu. Car comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur, & lui obéïſſent plûtôt qu'aux hommes, ſont membres de JESUS-CHRIST ; ainſi les autres ſont membres de l'Antechriſt. Si donc on juge quand il le faut les hommes ſpirituels, pourquoi les ſeculiers ne ſeront-ils pas encore plus obligez à rendre compte de leurs mauvaiſes actions ?

AN. 1076. *Lib. X. ep.* 10. *Joan. XXI.* 17. *1. Cor. VI.* 3.

Mais ils croïent peut-être que la dignité roïale eſt au-deſſus de l'épiſcopale. On en peut voir la difference par l'origine de l'une & de l'autre. Celle-là a été inventée par l'orgueil humain, celle-ci inſtituée par la bonté divine : celle-là recherche inceſſamment la vaine gloire, celle-ci aſpire toûjours à la vie celeſte. Auſſi ſaint Ambroiſe

An. 1076. broiſe dit-il, dans ſon paſtoral, que l'épiſcopat eſt autant au-deſſus de la roïauté, que l'or au-deſſus du plomb, & l'Empereur Conſtantin prit la derniere place entre les Evêques.

Le Pape dit enſuite, qu'il a donné à quelques Evêques le pouvoir d'abſoudre les Seigneurs, qui ont eu le courage de s'abſtenir de la communion du Roi : mais pour le Roi lui-même, il s'en reſerve l'abſolution, en connoiſſance de cauſe. Cette lettre eſt du vingt-cinquiéme d'Août 1076. On y voit les fondemens de cette doctrine inoüie juſques alors, que le Pape eut droit de dépoſer les Souverains. Je laiſſe aux ſçavans à juger combien ſes fondemens ſont ſolides : j'obſerve ſeulement ce qui ſuit, en faveur de ceux qui ſont moins inſtruits. La premiere autorité eſt tirée d'une lettre apocryphe de ſaint Clement à ſaint Jaques, & ne parle que de l'excommunication, non plus que les deux paſſages de ſaint Paul. Or la queſtion n'étoit pas ſi les Rois pouvoient être excommuniez, mais ſi l'excommunication les privoit de leur puiſſance temporelle. Quant aux exemples : le Pape Zacharie ne dépoſa point le Roi Childeric, mais il fut ſeulement conſulté par les François, qui vouloient le dépoſer ; & ce Prince n'étoit ni excommunié, ni criminel ; mais ſeulement mépriſé pour ſon incapacité. Le privilege de ſaint Gregoire eſt celui de l'hôpital d'Autun : où quelques-uns croïent que cette clauſe de privation des dignitez temporelles a été ajoûtée ; d'autres la regardent comme une malediction & une menace. Quant à l'Empereur Theodoſe, ſaint Ambroiſe ne prétendit jamais lui rien ôter de ſa puiſſance temporelle. Le reſte de ce qu'avance Gregoire VII. prouveroit trop s'il étoit vrai ; car ſi ceux qui ont droit de juger le ſpirituel, avoient droit à

Edit. Cotelier. p. 540. n. 18.

Sup. liv. XLIII. n. 1.

Sup. liv. XXXVI. n. 47.

Sup. liv. XIX. n. 21.

plus

plus forte raiſon de juger le temporel, il ne faudroit plus d'autres Juges, ni d'autres Princes que les Evêques; & ſi les puiſſances temporelles n'étoient établies que par l'orgueil humain, la religion devroit les détruire : mais l'Ecriture nous apprend, que toute puiſſance vient de Dieu, même celle des Princes infidéles. AN. 1076. *Rom. XIII. 1.*

XXXIII. Lettre aux Allemans. *Vita Greg. c. 8. n. 65.*

Vers le même tems le Pape écrivit une autre grande lettre à tous les Evêques, les Seigneurs & les fidéles du roïaume Teutonique; où ſuppoſant le droit, il entreprend de juſtifier cette excommunication, par l'expoſition des faits & de la conduite qu'il a tenue à l'égard du Roi. Lors, dit-il, que nous étions encore dans l'ordre de diacre, aïant été informez des actions honteuſes du Roi, & deſirant ſa correction, nous l'avons ſouvent averti par nos lettres & par ſes envoïez, de mener une vie digne de ſa naiſſance & de ſa dignité : mais étant arrivez au Pontificat, nous avons compris que Dieu nous demanderoit compte de ſon ame, avec d'autant plus de ſeverité, que nous avions plus d'autorité pour le reprendre. C'eſt pourquoi voïant ſon iniquité croître avec l'âge, nous avons redoublé nos exhortations & nos inſtances. Il nous a ſouvent envoïé des lettres ſoumiſes, s'excuſant ſur ſa jeuneſſe & ſur les mauvais conſeils de ſes miniſtres, & promettant de ſuivre nos avis : mais il les a mépriſez en effet, ſe plongeant de plus en plus dans les crimes. Alors nous avons invité à penitence quelques-uns de ſes confidens, par le conſeil deſquels il avoit vendu des évêchez & des abbaïes à des perſonnes indignes; & voïant qu'après les delais que nous leur avions donnez, ils demeuroient opiniâtres dans leur malice : nous les avons excommuniez, comme il étoit juſte, & averti le Roi de les éloigner de ſa maiſon & de ſes conſeils.

Ce-

AN. 1076. Cependant les Saxons ſe fortifiant, & le Roi ſe voïant abandonné de la plus grande partie de ſon roïaume, nous écrivit encore une lettre très-ſoumiſe : nous priant de reparer les maux qu'il avoit faits à l'Egliſe, & nous promettant pour cet effet toute ſorte d'obéïſſance & de ſecours. Et depuis il confirma ces promeſſes à nos legats Humbert Evêque de Preneſte & Gerauld Evêque d'Oſtie : qui le reçurent à penitence, & entre les mains deſquels il fit ſerment par les étoles qu'ils portoient. Mais quand il eut remporté la victoire contre les Saxons, les actions de graces qu'il en rendit à Dieu furent d'oublier toutes ſes promeſſes, de recevoir en ſa familiarité les excommuniez, & remettre les Egliſes dans la premiere confuſion. Touchez d'une vive douleur nous lui avons encore écrit, pour l'exhorter à ſe reconnoître, & lui avons envoïé trois hommes pieux de ſes ſujets, pour l'avertir en ſecret de faire penitence de tant de crimes : pour leſquels il meritoit, non ſeulement d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité roïale ſelon les loix divines & humaines. Enfin nous lui avons declaré, que s'il n'éloignoit de lui les excommuniez, nous ne pouvions donner autre jugement, ſinon qu'il demeurât ſelon ſon choix excommunié avec eux.

Mais ce Prince s'irritant contre la correction n'a point ceſſé qu'il n'ait obligé preſque tous les Evêques d'Italie, & en Allemagne tous ceux qu'il a pû, à renoncer à l'obéïſſance du ſaint Siege. Voïant donc ſon impieté montée au comble, nous l'avons excommunié par jugement ſynodal : pour avoir excommuniqué avec des excommuniez, pour n'avoir pas voulu faire penitence de ſes crimes, & pour avoir déchiré l'Egliſe par un ſchiſme. Le Pape exhorte enſuite les Allemans à demeurer fermes dans le bon parti

ti. Dans une autre lettre dattée du troiſiéme de Septembre 1076. il les exhorte à élire un autre Roi, ſi Henri ne ſe convertit pas, pourvû qu'ils le faſſent de l'autorité du ſaint Siege, & avec le conſentement de l'Imperatrice Agnés mere du Roi Henri. AN. 1076. *IV. epiſt.* 3. *Vita n.* 69.

Il y en eut en effet pluſieurs qui abandonnerent le Roi, & pluſieurs de ceux qu'il avoit fait ſouſcrire à la condamnation du Pape, envoïerent au Pape des députez pour lui demander penitence. Il les reçut à bras ouverts, & leur envoïa des lettres de conſolation. Il y eut même des Evêques qui vinrent à Rome nuds pieds, & y attendirent patiemment juſqu'à ce que le Pape les reçût en grace. Uton Archevêque de Treves étant revenu de Rome, ne vouloit communiquer, ni avec Sigefroi Archevêque de Mayence, ni avec le nouvel Archevêque de Cologne Hidulfe, ni avec pluſieurs autres qui étoient les plus aſſidus auprès du Roi, & dont il ſuivoit les conſeils. Uton s'en éloignoit, parce que le Pape les avoit excommuniez; & diſoit que toutefois il avoit obtenu du Pape à grande peine, de pouvoir parler au Roi ſeul, ſans communiquer avec lui en aucune autre maniere. A ſon exemple pluſieurs autres ſe retirent de la cour, ſans avoir égard aux ordres reïterez du Roi, qui les rappelloit. Ceux du parti du Roi irritez contre eux juſques à la fureur, n'épargnoient ni les injures, ni les menaces. Ils ſoutenoient que la ſentence du Pape étoit injuſte & nulle, puiſqu'il les avoit condamnez, ſans les avoir citez canoniquement au concile, ni examinez, ni convaincus: que l'Archevêque de Treves & ceux de ſon parti avoient depuis long-tems conſpiré contre l'Etat, & n'emploïoient le pretexte de la religion & de l'autorité du Pape, que pour ruiner celle du Roi: Qu'il devoit ſonger à maintenir ſa dignité, *Vita n.* 69. *Lambert.* p. 237. p. 238.

Digitized by Google

AN. 1076. gnité, & à tirer de bonne heure contre ſes ennemis l'épée, que ſuivant l'Apôtre il avoit reçûë pour la punition des méchans. Il n'étoit pas difficile d'exciter le Roi, qui n'étoit de lui-même que trop violent : mais voïant que les Seigneurs l'abandonnoient peu-à-peu, ſous prétexte de religion, & que les menaces ſans force étoient inutiles, il s'accommodoit au tems, & tâchoit de ramener les Seigneurs par la douceur. Toutefois il ne pouvoit renoncer à la haine implacable qu'il avoit conçûe contre les Saxons, & cherchoit toûjours à les reduire en ſervitude.

XXXIV. Egliſe d'Afrique. *Lib. I. epiſt.* 22. Il reſtoit encore en Afrique des Egliſes ſous la domination des Muſulmans, comme on voit par quelques lettres de Gregoire VII. Dès la premiere année de ſon pontificat, il écrivit au clergé & au peuple de Carthage, pour les reprendre de ce que quelques-uns d'entre eux avoient accuſé leur Archevêque Cyriaque devant les Sarrazins : enſorte qu'il avoit été traité comme un voleur, & frappé de verges à nud.

I. ep. 23. La lettre eſt du quinziéme de Septembre 1073. Il écrivit en même tems à l'Archevêque, loüant ſa fermeté, de ce qu'étant preſenté à l'audience du Roi, il a mieux aimé ſouffrir divers tourmens, que de violer les canons, en faiſant des ordinations par l'ordre de ce Prince infidéle. Il le conſole & prie Dieu de regarder enfin l'Egliſe d'Afrique affligée depuis ſi long-tems.

III. ep. 19. Il lui écrivit encore trois ans après, c'eſt-à-dire au mois de Juin 1076. déplorant la miſere de l'Egliſe d'Afrique, où il ne ſe trouvoit pas trois Evêques pour en ordonner un quatriéme. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous vous conſeillons à vous & à celui à qui nous venons d'impoſer les mains, de choiſir une perſonne digne de nous l'envoïer, afin qu'après l'avoir or-

ordonné, nous vous le renvoyions, & que vous puiſſiez faire des ordinations ſelon les canons. AN. 1076.
Celui à qui le Pape venoit d'impoſer les mains, étoit un prêtre nommé Servand, que le Pape avoit ordonné Archevêque d'Hippone, ou plûtôt d'Hippa dans la Mauritanie de Sitifi, qu'il ne faut pas confondre avec Hippone de Numidie, que ſaint Auguſtin a renduë ſi celebre. Le Pape avoit ordonné Servand à la priere du clergé & du peuple d'Hippone, qui l'avoit élû, & ſur la recommandation d'Anzir Roi de Mauritanie, qui bien que Muſulman le lui avoit demandé, lui envoïant des preſens, avec quelques Chrétiens, qui avoient été captifs chez lui. Le Pape lui en fit ſes remercimens par une lettre très-honnête, où il dit : qu'ils croïent & honorent un ſeul Dieu, quoiqu'en differente maniere, & lui ſouhaite la beatitude éternelle dans le ſein d'Abraham. Il écrivit auſſi à l'Egliſe d'Hippone recommandant leur nouvel Archevêque; & les exhortant à mener une vie ſi édifiante, qu'ils convertiſſent les Sarraſins qui les environnent. *l. III. ep. 20.* *ep. 21.*

XXXV. Samuel de Marroc *Bibl. PP. Pariſ to. 4. p. 251.*

En ce tems vivoit Samuel de Marroc Juif converti, dont nous avons un traité de controverſe contre les Juifs. Il l'adreſſe à un autre Juif nommé Iſaac dont il louë extrêmement le ſçavoir; & lui propoſe ſes objections par maniere de doutes, & de difficultez, qui le rempliſſent de crainte & d'inquietude. D'où vient, dit-il, *c. 1.* que nous autres Juifs ſommes generalement frappez de Dieu dans cette captivité, qui dure depuis plus de mille ans ? au lieu que nos peres, qui avoient adoré les idoles, tué les Prophetes, & rejetté la loi de Dieu, ne furent punis que pendant ſoixante & dix ans dans la captivité de Babylone ? toutefois l'Ecriture marque cette punition comme le plus grand effet de la colere de

AN. 1076. de Dieu; & nous ne voïons aucun terme préſcrit à celle-ci, ni dans la loi ni dans les Prophetes. Il faut donc que nous aïons commis depuis quelque peché plus grand, que n'étoit
c. 3. l'idolatrie de nos peres. Car c'eſt ſans doute cette déſolation qui, ſuivant le Prophete Daniel,
Dan. IX. 27. doit durer juſques à la fin.

c. 7. Je crains, ajoûte-t-il, que ce peché ne ſoit d'avoir vendu & mis à mort ce JESUS que les Chrétiens adorent. Sur quoi il apporte pluſieurs paſſages d'Iſaïe & des autres Prophetes touchant la Paſſion de JESUS-CHRIST; & marque que ce qui en eſt raconté dans nôtre
c. 8. Evangile s'y accorde parfaitement. Il inſiſte ſur
Dan. IX. 20. la prophetie de Daniel touchant les ſoixante & deux ſemaines, après leſquelles il dit, que le CHRIST ſera tué, la ville détruite & le ſacrifice aboli. Je ne vois point, dit-il, d'évaſion contre cette prophetie accomplie, il y a plus de mille ans, par les mains de Titus & des
c. 9. 10. 11. Romains. Il diſtingue les deux avenemens du Meſſie: l'un dans l'humilité, l'autre dans la gloire: & les prouve par les Prophetes. Il prou-
c. 15. 16. ve auſſi la reprobation des Juifs & l'élection des Gentils.

c. 27. A la fin de cet écrit, Samuel emploïe contre les Juifs ce qui eſt dit de JESUS-CHRIST dans l'Alcoran & ſes commentaires. Les Sarraſins, dit-il, reconnoiſſent qu'il étoit le Meſſie prédit, & qu'il avoit reçû de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guerir toutes les maladies, chaſſer les démons, & reſſuſciter les morts: qu'il ſçavoit tout & connoiſſoit le ſecret des cœurs: qu'il a mépriſé les richeſſes & les plaiſirs ſenſuels: enfin qu'il eſt le Verbe de Dieu. Or, dit-il, quoique les Chrétiens ne nous alleguent pas ce témoignage, qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous, il ne laiſſe

laiſſe pas d'être embaraſſant pour nous & avantageux pour eux. AN. 1076.

XXXVI. Aſſemblée de Tribur contre Henri. *Lambert. p. 242.*

Rodolfe Duc de Souabe, Guelfe Duc de Baviere, Berthold Duc de Carinthie, Adalberon Evêque de Virsbourg, Adalbert Evêque de Wormes & quelques autres Seigneurs, s'aſſemblerent à Ulme, & réſolurent que tous ceux qui vouloient le bien de l'Etat, s'aſſembleroient à Tribur près de Maïence le ſeiziéme d'Octobre, pour remedier aux maux dont la paix de l'Egliſe étoit troublée depuis tant d'années; & ils le denoncerent aux Seigneurs de Souabe, de Baviere, de Saxe, de Lorraine, & de Franconie, les conjurant au nom de Dieu de quitter toutes leurs affaires particulieres, afin de faire cette derniere tentative pour le bien public. Les eſprits furent tellement frappez de l'attente de cette aſſemblée, que l'Archevêque de Maïence & grand nombre d'autres, qui juſques-là avoient été fort attachez au parti du Roi, le quitterent pour ſe joindre aux Seigneurs.

Au jour nommé, les Seigneurs de Souabe & de Saxe ſe trouverent à Tribur en très-grand nombre, réſolus abſolument à dépoſer le Roi Henri, & en élire un autre. Il y avoit auſſi deux legats du ſaint Siege, Sigehard patriarche d'Aquilée & Altman Evêque de Paſſau, homme d'une vie apoſtolique & d'une vertu ſinguliere. Le Roi Henri l'aïant chaſſé de ſa ville à main armée, il ſe retira en Saxe ſa patrie; enſuite il alla à Rome & expoſa au Pape Gregoire le ſujet de ſon voïage & la maniere dont il avoit été traité. Il renonça même à l'évêché entre les mains du Pape, faiſant ſcrupule d'en avoir reçû l'inveſtiture de la main d'un laïque. Un jour comme le Pape déliberoit avec les Cardinaux ſur la reſtitution d'Altman, qui s'y oppoſoit,

p. 243.

Sup. liv. LXI. n. 12.

Vita ap. Teg. gnag. p. 48.

AN.1076. poſoit, une colombe volant par l'Egliſe, vint s'arrêter ſur la tête de l'humble Evêque. Alors le Pape, ſans plus heſiter, ôta ſa mitre & la mit ſur la tête d'Altman, le declarant en même tems Evêque & Legat du ſaint Siege, & le renvoïa en Allemagne, avec ſa benediction.

A l'aſſemblée de Tribur les Legats étoient accompagnez de quelques laïques, qui aïant quitté de grands biens, s'étoient réduits pour l'amour de Dieu à une vie privée & pauvre. Le Pape les avoit envoïez pour declarer à tout le monde que le Roi Henri avoit été excommunié pour de juſtes cauſes; & promettre le conſentement & l'autorité du Pape pour l'élection d'un autre Roi. Ces bons laïques ne vouloient communiquer avec perſonne qui eût communiqué en quelque maniere que ce fût, avec le Roi Henri depuis ſon excommunication, juſques à ce que celui-là eût été abſous par l'Evêque Altman. Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué dans la priere, avec les prêtres mariez ou les ſimoniaques.

On délibera ſept jours de ſuite ſur les moïens de prévenir la ruine de l'Etat. On repreſentoit toute la vie du Roi Henri, les crimes infames dont il s'étoit deshonoré dès ſa premiere jeuneſſe : les injuſtices qu'il avoit faites à chacun en particulier & à tous en commun. Qu'aïant éloigné d'auprès de lui les Seigneurs, il avoit élevé aux premieres dignitez des hommes ſans naiſſance, avec leſquels il deliberoit jour & nuit ſur les moïens d'exterminer la nobleſſe. Que laiſſant en paix les nations barbares, il avoit armé contre ſes propres ſujets, rempli de ſang & de diviſions le roïaume que ſes peres lui avoient laiſſé très-floriſſant, ruiné les Egliſes & les monaſteres, & emploïé la ſubſiſtance des perſonnes conſacrées à Dieu, à païer

ſes

ſes troupes, & à bâtir des fortereſſes; non pour arrêter les courſes des étrangers, mais pour troubler la tranquillité du païs, & réduire une nation libre à une dure ſervitude. Qu'il n'y avoit plus nulle part ni conſolation pour les veuves & les orfelins, ni refuge contre l'oppreſſion & la calomnie, ni reſpect pour les loix, ni diſcipline dans les mœurs, ni autorité dans l'Egliſe, ni dignité dans l'Etat, tant l'imprudence d'un ſeul homme avoit apporté de confuſion. Ils concluoient, que l'unique remede à tant de maux étoit de mettre au plûtôt à ſa place un autre Roi capable d'arrêter la licence, & de rafermir l'Etat chancelant. AN. 1076.

Pendant que l'on déliberoit ainſi à Tribur, le Roi Henri, avec ceux de ſon parti, étoient à Oppenheim en deçà du Rhin, un peu plus haut, d'où il leur envoïoit ſouvent des députez pour leur faire de belles promeſſes. Il en vint juſques à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'Etat, pourvû qu'ils lui laiſſaſſent ſeulement le nom & les marques de la roïauté. Ils répondirent, qu'après les avoir tant de fois trompez par ſes promeſſes & par ſes ſermens, il ne pouvoit plus leur donner aucune aſſurance. Qu'il ne leur étoit pas même permis en conſcience de communiquer avec lui, depuis qu'il étoit excommunié; & que le Pape les aïant abſous des ſermens qu'ils lui avoient faits; ils devoient profiter d'une ſi belle occaſion pour ſe donner un digne chef. *Lambert.* p. 244.

Enfin comme ils étoient prêts à paſſer le Rhin & aller attaquer le Roi, ils lui envoïerent dire pour la derniere fois, qu'ils vouloient bien s'en rapporter au jugement du Pape: qu'ils l'engageroient à venir à Ausbourg à la Purification de la Vierge: que l'on y tiendroit

An. 1076. une aſſemblée de tous les Seigneurs du roïaume, où le Pape aïant oüi les raiſons des deux parties, condamneroit Henri, ou le renvoïeroit abſous. Que ſi par ſa faute il n'obtenoit pas ſon abſolution, avant l'an & jour de ſon excommunication, il ſeroit à jamais déchu du roïaume, ſans aucune eſperance de retour. Si le Roi acceptoit cette propoſition, ils demandoient pour preuve de ſa bonne volonté, qu'il renvoïât auſſi-tôt d'auprès de lui tous les excommuniez, qu'il retirât ſa garniſon de Wormes, & y rétablît l'Evêque.

Le Roi trop heureux de ſortir même à des conditions honteuſes du peril où il ſe trouvoit, promit tout ce qu'on voulut; & fit auſſi-tôt ſortir de ſon camp l'Archevêque de Cologne, les Evêques de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lauſane, de Ceitz, d'Oſnabruc, & les autres excommuniez. Il rendit Wormes à l'Evêque, ſe retira à Spire & y vêcut comme les Seigneurs lui avoient préſcrit. Les Sueves & les Saxons s'en retournerent triomphans chez eux; & envoïerent des députez à Rome pour inſtruire le Pape de ce qui s'étoit paſſé, & le prier inſtamment de vouloir bien ſe rendre à Ausbourg au jour nommé.

XXXVII. Henri paſſe en Italie.

Mais le Roi comprit que ſon ſalut dependoit d'être abſous de l'excommunication avant l'an & jour; & ne crut pas ſûr d'attendre que le Pape vînt en Allemagne, où il auroit à ſoutenir la preſence, non ſeulement de ce Juge irrité, mais encore de ſes accuſateurs obſtinez à ſa perte. C'eſt pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui, étoit d'aller au-devant du Pape juſques en Italie, & de faire tous ſes efforts pour obtenir à quelque prix que ce fût ſon abſolution, après laquelle tout lui deviendroit facile, puiſque la religion ne ſeroit plus

un

un prétexte pour empêcher les Seigneurs de lui parler, & ſes amis de le ſecourir. Il partit donc de Spire peu de jours avant Noël, avec la Reine ſa femme & ſon fils encore enfant, ſans être accompagné que d'un ſeul noble Alleman, & ſans preſque trouver perſonne qui l'aidât pour les frais d'un ſi grand voïage. AN. 1076.

Il fut bien averti que les Ducs Rodolfe, Guelfe & Berthold avoient mis des Gardes à tous les paſſages des montagnes pour l'empêcher d'entrer d'Allemagne en Italie : c'eſt pourquoi il laiſſa le droit chemin & vint par la Bourgogne, où il fut reçû par le Comte Guillaume oncle de ſa mere, & celebra la fête de Noël à Beſançon. Delà il entra en Savoïe, dont le Comte Amedée, bien que ſon beau-frere, ne lui permit le paſſage que moïennant la ceſſion d'une bonne province. Il trouva d'extremes difficultez à paſſer les Alpes, à cauſe de la rigueur de l'hiver, qui fut telle cette année, que le Rhin demeura glacé à le traverſer à pied depuis la ſaint Martin preſque juſques au mois d'Avril. Le Roi Henri ne fut arrêté ni par les neiges, ni par les glaces, qui rendoient les chemins gliſſans dans les précipices, parce qu'il étoit preſſé par le terme que les Seigneurs lui avoient preſcrit, ſçavoir le bout de l'an de ſon excommunication. *p.* 246.

Quant le bruit ſe fut répandu que le Roi étoit arrivé en Italie, tous les Evêques & les Comtes de Lombardie, vinrent à l'envi le trouver, lui rendant l'honneur qui étoit dû à ſa dignité; & en peu de jours une armée innombrable s'aſſembla auprès de lui : car il n'étoit point encore venu en Italie, où dès le commencement de ſon regne on deſiroit ſa preſence, pour reprimer les ſeditions, les brigandages & les autres deſordres dont ce roïaume étoit affligé. D'ailleurs on diſoit que le Roi irrité contre le Pape, *p.* 247.

An. 1077. venoit à deſſein de le dépoſer : ce qui réjouiſſoit extrêmement les Lombards, croïant avoir trouvé l'occaſion de ſe venger du Pape qui les avoit excommuniez.

XXXVIII. Comteſſe Mathilde.

Cependant Gregoire s'étoit mis en chemin pour ſe rendre à Ausbourg à la Chandeleur, ſuivant la priere des Seigneurs Allemans qui lui en avoient écrit. Il ſortit de Rome malgré les Seigneurs Romains, qui le détournoient de ce voïage, à cauſe de l'incertitude de l'évenement; & il fut conduit par Mathilde Comteſſe de Toſcane. Cette Princeſſe étoit fille du Marquis Boniface & de la Comteſſe Beatrix, qui en ſecondes nôces épouſa Godefroi Duc de Lorraine, & Godefroi le boſſu fils de ce Prince du premier lit, épouſa Mathilde, mais ils vêcurent preſque toûjours ſeparez; car Mathilde ne vouloit point quitter l'Italie pour ſuivre ſon mari en Lorraine; & il y étoit retenu par le gouvernement de ſon Etat, & le ſervice du Roi Henri, auquel il fut toûjours très-fidéle & très-utile : ainſi à peine venoit-il en Italie une fois en trois ou quatre ans. Ce Duc qui ſe trouve auſſi nommé Gozelon par diminutif, fut tué à Anvers le vingt-ſeptiéme de Février 1076. ainſi Mathilde ſe trouva veuve à l'âge de trente ans; car elle étoit née en 1046. & elle perdit ſa mere Beatrix environ ſix ſemaines après ſon mari. La mere & la fille avoient un grand attachement pour le Pape Gregoire, comme il paroît par ſes lettres; mais depuis que Mathilde fut veuve, elle étoit preſque toûjours auprès de lui, & le ſervoit avec une affection merveilleuſe. Et comme elle étoit maîtreſſe d'une grande partie de l'Italie & plus puiſſante que les autres Seigneurs du païs : par tout, où le Pape avoit beſoin d'elle, elle y accouroit auſſi-tôt, & lui rendoit les mêmes devoirs qu'à un pere ou à un Seigneur.

Lambert. p. 234.

Dominico lib. I.

C'eſt

C'eſt ce qui donna prétexte aux partiſans du Roi Henri, & particulierement aux clercs dont le Pape condamnoit les mariages ſacrileges, de l'accuſer lui-même d'un commerce criminel avec Mathilde. Mais, ajoûte l'hiſtorien Lambert, toutes les perſonnes ſenſées voïoient plus clair que le jour, que c'étoit un faux bruit : car la Princeſſe n'auroit pû cacher ſa mauvaiſe conduite dans une auſſi grande ville que Rome & au milieu d'une ſi groſſe cour ; & le Pape de ſon côté menoit une vie ſi pure & ſi exemplaire, qu'il ne donnoit pas lieu au moindre mauvais ſoupçon : outre que les miracles qui ſe faiſoient ſouvent par ſes prieres, joints à ſon zele ardent pour la diſcipline de l'Egliſe, le juſtifioient aſſez. C'eſt ainſi que parle cet hiſtorien, homme très-ſenſé lui-même & qui finit ſon hiſtoire cette année. AN. 1077.

XXXIX. Le Pape à Canoſſe.

Le Pape étant donc en chemin pour aller en Allemagne, fut bien ſurpris quand on lui dit, que le Roi étoit déja en Italie. Il ne ſçavoit à quel deſſein ce Prince étoit venu, ſi c'étoit pour demander pardon ou pour ſe venger d'avoir été excommunié. Le Pape en attendant qu'il fût mieux informé des intentions du Roi, ſe retira par le conſeil de Mathilde dans une fortereſſe qu'elle avoit en Lombardie. C'étoit le château de Canuſium ou Canoſſe près de Rege, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne ville de Canoſſe vers Bari à l'autre extrémité de l'Italie. Pluſieurs Evêques Allemans & pluſieurs laïques, que le Pape avoit excommuniez, & que le Roi, par cette raiſon, avoit été obligé d'éloigner de ſa perſonne, aïant échapé à ceux qui gardoient les paſſages, arriverent en Italie, & vinrent à Canoſſe nuds pieds & vêtus de laine ſur la chair, pour demander au Pape l'abſolution. Il répondit, qu'il ne falloit pas refuſer le par- *Lambert.* p. 248.

AN.1077. pardon à ceux qui reconnoîtroient ſincerement leur peché : mais qu'une ſi longue deſobéïſſance demandoit une longue penitence. Comme ils declarerent qu'ils étoient prêts à ſouffrir tout ce qu'il leur preſcriroit, il fit ſeparer les Evêques dans des cellules chacun à part, leur défendant de parler à perſonne, & de prendre autre nourriture qu'un repas mediocre le ſoir. Il impoſa auſſi aux laïques des penitences convenables, ſelon l'âge & les forces de chacun. Après les avoir ainſi éprouvez pendant quelques jours, il les fit venir, leur fit une douce réprimende & leur donna l'abſolution : mais en les congediant il leur recommanda très-expreſſément de ne point communiquer avec le Roi Henri, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait au ſaint Siege : leur permettant ſeulement de lui parler pour l'exciter à penitence.

Cependant le Roi Henri fit venir la Comteſſe Mathilde à une conference, d'où il la renvoïa au Pape chargée de prieres & de promeſſes, & avec elle ſa belle-mere la Comteſſe de Savoye, avec le Comte ſon fils, le Marquis Azon & quelques autres Seigneurs d'Italie, & Hugues Abbé de Clugni ; car il ſçavoit que ces perſonnes avoient beaucoup de crédit auprès du Pape. Le Roi le prioit de l'abſoudre de l'excommunication, & ne pas legerement ajoûter foi aux Seigneurs Allemans, qui ne l'accuſoient que par paſſion. Le Pape répondit, qu'il étoit contre les loix de l'Egliſe d'examiner un accuſé en l'abſence de ſes accuſateurs ; & que ſi le Roi ſe confioit en ſon innocence, il ne devoit point craindre de ſe preſenter à Ausbourg au jour nommé, où il lui feroit juſtice ſans ſe laiſſer prévenir par ſes parties. Les députez dirent, que le Roi ne craignoit point de ſubir le jugement du Pape en quelque lieu que ce fût : mais qu'il étoit preſſé par

par l'année de ſon excommunication prête à expirer ; & que les Seigneurs attendoient ce jour, après lequel ils ne l'écouteroient plus & le déclareroient privé ſans retour de la dignité roïale. C'eſt pourquoi il prioit inſtamment le Pape de l'abſoudre ſeulement de l'excommunication : ſe ſoumettant pour cet effet à telle condition qu'il lui plairoit, & promettant enſuite de répondre à ſes accuſateurs en tel lieu & à tel jour que le Pape ordonneroit, & de renoncer à la couronne, s'il ne pouvoit ſe juſtifier. AN. 1077.

Le pape reſiſta long-tems, craignant la legereté du Roi : mais enfin cedant à l'importunité des députez & à leurs raiſons, il dit : S'il eſt veritablement repentant, qu'il nous remette la couronne & les autres marques de la roïauté, & qu'il s'en déclare deſormais indigne. Les députez trouverent cette condition trop dure, & preſſerent le Pape de ne pas pouſſer ce Prince à l'extremité. Il ſe laiſſa donc flechir avec bien de la peine & dit ; Qu'il vienne, & qu'il repare par ſa ſoumiſſion l'injure qu'il a faite au ſaint Siege. Le Roi vint en effet à Canoſſe, & laiſſant dehors toute ſa ſuite, il entra dans la forteresſe, qui avoit trois enceintes de murailles : on le fit demeurer dans la ſeconde ſans aucune marque de ſa dignité, au contraire il étoit nuds pieds, & vêtu de laine ſur la chair ; & paſſa tout le jour ſans manger juſques au ſortir, attendant l'ordre du Pape. Il paſſa de même le ſecond & le troiſiéme jour. p. 249.

XL. Abſolution de Henri.

Enfin le quatriéme jour le Pape permit qu'il vînt en ſa préſence ; & après pluſieurs diſcours de part & d'autre, il convint de lui donner l'abſolution aux conditions ſuivantes. Que Henri ſe préſenteroit à la diete generale des Seigneurs Allemans, au jour & lieu qui ſeroient marquez par le Pape, & y répondroit aux accuſations pro-

AN. 1077. propoſées contre lui, dont le Pape ſeroit juge s'il vouloit. Que ſuivant ſon jugement il garderoit le roïaume ou y renonceroit, ſelon qu'il paroîtroit innocent ou coupable : ſans que jamais il tirât aucune vengeance de cette pourſuite faite contre lui. Que juſques au jugement de la cauſe, il ne porteroit aucune marque de la dignité roïale, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état, ſeulement qu'il pourroit exiger les ſervices : c'eſt-à-dire, les redevances neceſſaires pour l'entretien de ſa maiſon. Que ceux qui lui avoient prêté ſerment, en demeureroient quittes devant Dieu & devant les hommes. Qu'il éloigneroit pour toûjours de ſa perſonne Robert Evêque de Bamberg, & les autres dont les conſeils lui avoient été préjudiciables. Que s'il ſe juſtifioit & demeuroit Roi, il ſeroit toûjours ſoumis & obéiſſant au Pape; & lui aideroit, ſelon ſon pouvoir, à corriger les abus de ſon roïaume contraires aux loix de l'Egliſe. Enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, l'abſolution ſeroit nulle, il ſeroit tenu pour convaincu, ſans jamais être reçû à ſe juſtifier ; & les Seigneurs auroient la liberté d'élire un autre Roi.

Lib. IV. epiſt. epiſt. 12. Henri accepta toutes ces conditions; & on dreſſa un acte ſommaire, par lequel il promettoit de ſe raporter au jugement ou à l'arbitrage du Pape, touchant les plaintes formées contre lui par les Seigneurs Allemans; & de donner entiere ſeureté au Pape, pour aller de-là les monts ou ailleurs. Cet acte étoit daté du vingt-huitiéme de Janvier 1077. & toutefois Domnizon auteur du tems dit, que le Roi reçut abſolution le vingt-cinquiéme de Janvier, qui eſt le jour de la converſion de ſaint Paul. Le Roi confirma ces promeſſes par les ſermens les plus ſolemnels : mais le Pape voulut auſſi que les médiateurs

teurs du traité fuſſent ſes cautions. Hugues Abbé de Clugni prétendant que ſa profeſſion ne lui permettoit pas de jurer, donna ſa foi en la preſence de Dieu. Eppon Evêque de Ceitz en Saxe, Gregoire Evêque de Verceil, le marquis Azon & les autres Seigneurs de la conference, jurerent ſur des reliques, que le Roi obſerveroit inviolablement tout ce qu'il avoit promis. AN. 1077.

Ainſi le Pape l'aïant abſous de l'excommunication celebra la meſſe, & après la conſecration il le fit approcher de l'Autel avec les aſſiſtans qui étoient en grand nombre: puis tenant à ſa main le corps de Nôtre-Seigneur, il dit: J'ai reçû depuis long-tems des lettres de vous & de ceux de vôtre parti, où vous m'accuſiez d'avoir uſurpé le ſaint Siege par ſimonie, & d'avoir commis, tant avant mon épiſcopat que depuis, des crimes, qui ſelon les canons me fermoient l'entrée aux ordres ſacrez. Et quoique je puiſſe me juſtifier par le témoignage de ceux qui ſçavent comment j'ai vêcu depuis mon enfance, & de ceux qui ont été les auteurs de ma promotion à l'épiſcopat : toutefois pour ôter tout ombre de ſcandale, je veux que le corps de Nôtre-Seigneur que je vais prendre ſoit aujourd'hui une preuve de mon innocence, & que Dieu me faſſe mourir ſubitement ſi je ſuis coupable. Aïant ainſi parlé il prit une partie de l'hoſtie & la conſuma.

Le peuple fit des acclamations de joïe, loüant Dieu & felicitant le Pape de cette preuve de ſon innocence; & le Pape aïant fait faire ſilence s'adreſſa au Roi & lui dit : Faites s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vû faire. Les Seigneurs Allemans vous chargent de quantité de crimes, pour leſquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute vôtre vie, non ſeulement de toute fonction publique & de la p. 250.

AN. 1077. communion eccleſiaſtique, mais de tout commerce de la vie civile. Ils demandent inſtamment que vous ſoïez jugé, & vous ſçavez l'incertitude des jugemens humains. Faites donc ce que je vous conſeille, & ſi vous vous ſentez innocent, délivrez l'Egliſe de ce ſcandale & vous même de cet embaras : prenez cette autre partie de l'hoſtie, afin que cette preuve de vôtre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, & m'engage à être vôtre défenſeur le plus ardent, pour vous reconcilier avec les Seigneurs & finir à jamais la guerre civile.

Le Roi qui ne s'attendoit à rien moins, ſurpris & embaraſſé, commença à reculer; & s'étant retiré à part avec ſes confidens, il délibera en tremblant ſur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve ſi terrible. Enfin aïant un peu repris ſes eſprits, il dit au Pape, que les Seigneurs qui lui étoient demeurez fidéles étoient abſens pour la plûpart, auſſi-bien que ſes accuſateurs; & qu'ils n'ajoûteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait ſans eux pour ſa juſtification. C'eſt pourquoi il prioit le Pape de reſerver l'affaire en ſon entier à un concile general. Le Pape ſe rendit ſans peine à la priere du Roi : il ne laiſſa pas de lui donner le corps de Nôtre-Seigneur; & aïant achevé la meſſe, il l'invita à dîner, où il le traita avec beaucoup d'honneur; & après l'avoir inſtruit ſoigneuſement de tout ce qu'il devoit obſerver, il le renvoïa aux ſiens qui étoient demeurez aſſez loin hors du château.

Incontinent après l'abſolution du Roi, le Pape en donna avis aux Seigneurs Allemans, par une lettre où il dit : Suivant la reſolution priſe avec vos deputez nous ſommes venus en Lombardie, environ vingt jours avant le terme auquel quelqu'un des Ducs devoit venir au-devant

Digitized by Google

de nous aux paſſages des montagnes. Mais après ce terme expiré, on nous manda qu'on ne pouvoit nous envoïer d'eſcorte : ce qui nous mit en grande peine, parce que nous n'avions pas d'ailleurs de moïen de paſſer chez vous. Cependant nous apprîmes certainement que le Roi venoit ; & avant que d'entrer en Italie, il nous offrit par des envoïez de ſatisfaire en tout à Dieu & à ſaint Pierre, & nous promit toute obéiſſance pour la correction de ſes mœurs, pourvû qu'il obtînt ſon abſolution. Nous conſultâmes & differâmes long-tems, le reprenant fortement de ſes excès par les envoïez de part & d'autre; & enfin il vint ſans marques d'hoſtilité & peu accompagné à la ville de Canoſſe où nous demeurions. AN. 1077.

Il fut trois jours à la porte ſans aucune marque de dignité roïale, nuds pieds & vêtu de laine, demandant miſericorde avec beaucoup de larmes : enſorte que tous les aſſiſtans ne pouvoient retenir les leurs, & nous prioient inſtamment pour lui, admirant nôtre dureté; & quelques-uns crioient, que ce n'étoit pas une ſeverité apoſtolique, mais une cruauté tyrannique. Enfin nous laiſſant vaincre, nous lui donnâmes l'abſolution & le reçûmes dans le ſein de l'Egliſe : après avoir pris de lui les ſuretez transcrites ci-deſſous, qui furent auſſi confirmées par l'Abbé de Clugni, par les Comteſſes Mathilde & Adelaïde, & pluſieurs autres Seigneurs Evêques & laïques : ce qui s'étant ainſi paſſé, nous deſirons paſſer chez vous, ſi-tôt que nous en aurons la commodité, pour travailler plus efficacement à la paix de l'Egliſe & de l'Etat : car vous devez être perſuadez ; que nous avons laiſſé toute l'affaire en ſuſpens juſqu'à ce que nous la puiſſions terminer par vôtre conſeil.

XLI. Indignation des Lombards.

Avant que le Roi ſortît de Canoſſe, le Pape en-

AN. 1077. *Lambert. p. 250.* envoïa Eppon Evêque de Ceitz, pour abſoudre ceux qui avoient communiqué avec ce Prince avant ſon abſolution, de peur qu'il ne retombât dans l'excommunication, en communiquant avec eux. Mais quand l'Evêque eut expoſé aux Lombards le ſujet de ſa venuë, ils s'emporterent furieuſement contre lui de paroles & de geſtes, empêchant par des cris moqueurs, qu'on n'écoutât ce qu'il diſoit de la part du Pape, & le chargeant des injures les plus infames. Ils declarerent qu'ils ne comptoient pour rien l'excommunication d'un homme que tous les Evêques d'Italie avoient excommunié lui-même, qui avoit uſurpé le ſaint Siege par ſimonie, & l'avoit deshonoré par des homicides, des adulteres & d'autres crimes capitaux. Que le Roi s'étoit couvert d'une honte irreparable, ſe ſoumettant à un heretique chargé de toutes ſortes de crimes, trahiſant indignement l'Egliſe & l'Etat, dont ils avoient crû qu'il ſeroit le protecteur, & les abandonnant honteuſement, après que pour le venger, ils s'étoient ſi hautement declarez contre le Pape. Les diſcours des Seigneurs de Lombardie répandus parmi le peuple, exciterent bien-tôt une grande haine contre le Roi; & elle vint à tel point qu'il reſolurent unanimement de le rejetter, & de reconnoître pour leur Roi ſon fils encore enfant, de *p. 251.* le mener à Rome, & d'y élire un autre Pape, qui le couronneroit Empereur & caſſeroit tout ce qu'avoit fait Hildebrand.

Le Roi aïant appris cette conſpiration, envoïa tout ce qu'il avoit auprès de lui de Seigneurs, pour appaiſer les Lombards à quelque prix que ce fût, en leur repreſentant qu'ils ne devoient pas prendre à injure ce qu'il n'avoit fait que dans une extrême neceſſité, ne pouvant ſatisfaire autrement les Seigneurs Allemans, qu'en ſe fai-

faiſant abſoudre avant le jour deſigné. Il arrêta ainſi le premier mouvement de la revolte; mais la plûpart des Seigneurs Lombards ſe retirerent de ſon armée ſans congé: les autres le reçûrent, mais avec peu de reſpect, témoignant ouvertement leur mépris de ſa legereté, & leur indignation de ce qu'il avoit trompé leurs eſperances. Il éprouvoit le même mépris des peuples dans toutes les villes où il paſſoit; & il crut enfin que le ſeul moïen d'appaiſer les Lombards & de regagner leur affection, étoit de rompre le traité qu'il venoit de faire avec le Pape, comme il fit au bout d'environ quinze jours. Il commença donc à rappeller auprès de lui Ulric de Cosheim & ſes autres confidens que le Pape avoit excommuniez; & dans l'aſſemblée des Seigneurs il déclamoit continuellement contre le Pape, l'accuſant d'être auteur de tous les troubles dans l'Egliſe & dans l'Etat; & exhortant les Lombards à ſe venger ſous ſa conduite, des injures qu'ils en avoient reçûës, il les appaiſa ainſi, & ſes troupes croiſſoient tous les jours. AN. 1077.

XLII. Aſſemblée de Forcheim. *p.* 252.

En Allemagne l'Archevêque de Maïence, les Evêques de Virsbourg & de Mets, les Ducs Rodolfe, Guelfe & Berthold avec pluſieurs autres Seigneurs, reſolurent que les Seigneurs Saxons & les autres qui s'intereſſoient au bien de l'Etat s'aſſembleroient le treiziéme de Mars à Forcheim en Franconie; & ils écrivirent au Pape, que puiſque le Roi, par ſes artifices, l'avoit empêché de ſe trouver à Ausbourg à la Chandeleur, il ne manquât pas au moins de venir à Forcheim. Le Pape étoit encore à Canoſſe & dans les fortereſſes voiſines, reſolu de ne retourner à Rome qu'après ſon voïage d'Allemagne. Aïant donc reçû les lettres des Seigneurs Allemans, quoiqu'il fût déja bien averti du changement du Roi, il ne laiſſa pas de lui envoïer un

An. 1077. un Cardinal nommé Gregoire avec d'autres legats : pour lui dire, qu'il étoit tems d'accomplir ſes promeſſes, & qu'il ſe trouvât à Forcheim afin que ſa cauſe y fût jugée définitivement par le Pape. Le Roi diſſimulant de ſon côté, répondit : que comme c'étoit ſon premier voiage d'Italie il y avoit trouvé tant d'affaires, qu'il ne pouvoit en ſortir ſi promptement ſans offenſer les Italiens ; & que d'ailleurs le terme
Vita Greg. c. 9. de l'aſſemblée étoit trop court. Il pria même le Pape de lui permettre de recevoir la couronne à Modoëce ou Monza ſuivant l'uſage des Rois de Lombardie, par les mains de l'Evêque de Pavie & de l'Archevêque de Milan : ou parce que ces deux Prelats étoient excommuniez, qu'il en donnât la commiſſion à quelqu'autre Evêque. Mais le Pape refuſa : car il ne prétendoit lui avoir rendu que la communion de l'Egliſe & non pas la roïauté, ce qu'il diſoit ne pouvoir faire ſans le conſentement des Seigneurs.

Le Pape envoïa donc en Allemagne Bernard Abbé de ſaint Victor de Marſeille, homme d'une haute vertu, & un Cardinal diacre nommé auſſi Bernard, pour ſe trouver à l'aſſemblée de Forcheim, raconter aux Seigneurs Allemans ce qui s'étoit paſſé, & leur dire, que l'intention du Pape étoit de s'y trouver lui-même : mais que Henri lui avoit ſi bien fermé tous les paſſages, qu'il ne pouvoit ni paſſer en Allemagne, ni retourner à Rome : ainſi, qu'il les exhortoit à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourroient à leurs affaires. C'eſt-là que finit l'excellente hiſtoire de Lambert de Schafna-
c. 10. bourg : mais l'auteur de la vie de Gregoire VII. nous apprend ce qui ſe paſſa à l'aſſemblée de Forcheim.

Les legats y preſenterent les lettres du Pape & dirent, qu'il avoit peu de ſatisfaction du Roi,

qui contre ſes promeſſes n'avoit fait par ſa preſence qu'encourager les ennemis de l'Egliſe; & que toutefois il les prioit de differer juſqu'à ſon arrivée l'élection d'un nouveau Roi. Après que les legats eurent parlé, les Evêques & les Seigneurs ſe leverent l'un après l'autre pour leur faire honneur. Puis ils commencerent à ſe plaindre aux legats des maux que le Roi Henri leur avoit faits, & qu'ils avoient encore ſujet d'en craindre, ajoûtant qu'il les avoit tant de fois voulu ſurprendre, qu'ils ne pouvoient ſe fier à ſes ſermens; & que s'ils l'avoient ſouffert ſi long-tems depuis qu'il étoit dépoſé, ce n'étoit pas qu'ils eſperaſſent ſa correction, mais pour ôter à leurs ennemis tout pretexte de calomnie. Ce jour-là ſe paſſa en ces plaintes. AN. 1077.

XLIII. Rodolfe élû Roi.

Le lendemain ils allerent trouver les legats à leur logis, & leur repreſenterent qu'ils expoſoient le roïaume à une diviſion ſans remede, s'ils n'éliſoient un Roi dans cette même aſſemblée. Les legats répondirent: Il nous ſemble que ce ſeroit le meilleur, ſi vous le pouviez ſans peril, de differer l'élection juſqu'à l'arrivée du Pape: mais vous avez l'autorité entre les mains, & vous connoiſſez mieux que nous l'interêt de l'Etat. Les Seigneurs donc incertains de l'arrivée du Pape & aſſurez du peril qu'il y avoit à differer, s'aſſemblerent chez l'Archevêque de Maïence; & conſidererent que le Pape avoit laiſſé le délai à leur choix: qu'il leur avoit défendu de reconnoître Henri pour Roi, & que depuis il ne lui avoit rendu que la communion & non pas la couronne. Ainſi ſe trouvant entierement libres, ils élurent pour Roi Rodolfe Duc de Souabe, quoiqu'il y reſiſtât & demandât au moins une heure pour déliberer, & ils lui firent ſerment de fidelité. Il ne voulut point aſſurer la ſucceſſion à ſon fils, mais il déclara qu'après

An. 1077. qu'après ſa mort, les Seigneurs éliroient celui qu'ils jugeroient le plus digne. Il fut élû à Forcheim le quinziéme de Mars 1077. & douze jours après, ſçavoir le dimanche vingt-ſeptiéme du même mois, qui étoit la mi-Carême, il fut ſacré à Maïence par les Archevêques de Maïence & de Magdebourg, avec leurs ſuffragans en preſence des legats.

Hiſt. bell. Sax p. 135. Le jour même du ſacre, le Roi Rodolfe, pour montrer ſa ſoumiſſion aux ordres du Pape, voïant un ſoudiacre qu'il ſçavoit être ſimoniaque, ſe preſenter revêtu des ornemens pour chanter l'épître à la meſſe, refuſa de l'entendre: en ſorte que l'Archevêque Sigefroi fut obligé de le faire retirer & d'en mettre un autre à ſa place. Cette action rendit le Roi Rodolfe fort odieux aux clercs ſimoniaques & incontinens; & dès le jour même le clergé de Maïence excita une ſedition contre l'Archevêque, le Roi & les Seigneurs: en ſorte que quand le Roi deſcendit du palais après le dîner pour aller à vêpres, le peuple en furie voulut ſe ſaiſir de l'Egliſe & du palais, mais il fut repouſſé par les chevaliers, qui accompagnoient le Roi, quoiqu'ils fuſſent ſans armes: car c'étoit la coûtume de n'en point porter en Carême. Il eſt vrai qu'après vêpres les ſéditieux étant revenus à la charge, il y en eut plus de cent tant tuez que noïez, & les legats impoſerent pour penitence à ceux qui les avoient tuez, de jeûner quarante jours, ou de nourrir quarante pauvres. Le Roi Rodolfe envoïa auſſi-tôt une ambaſſade au Pape, pour lui donner part de ſon élection, & lui promettre obéïſſance.

XLIV. Incertitude du Pape.

Ce recit eſt tiré des auteurs les plus attachez au Pape Gregoire. Toutefois dans une lettre adreſſée à tous les fidéles, il parle ainſi de cette élection, prenant Dieu à témoin de ce qu'il dit:

Nous

Nous voulons bien vous declarer que Rodolfe qui a été ordonné Roi par les Ultramontains, n'a pas reçû alors le roïaume par nôtre ordre, ou par nôtre conſeil; & que nous avons même ſtatué dans un concile, que ſi les Archevêques & les Evêques qui l'avoient ordonné ne rendoient bonne raiſon de cette action, ils ſeroient dépoſez de leur dignité, & Rodolfe du roïaume. AN. 1077. *Lib. IX. epiſt. 28.*

Il paroît encore que le Pape ne tenoit pas le droit de Rodolfe pour inconteſtable, par deux lettres écrites peu de tems après qu'il put avoir connoiſſance de cette élection; c'eſt-à-dire, le dernier jour de Mai 1077. La premiere, eſt adreſſée au Cardinal Bernard & à l'Abbé Bernard ſes legats, à qui il dit: Vous ſçavez que nous ſommes ſortis de Rome pour aller en Allemagne procurer la paix: mais faute de l'eſcorte qui nous avoit été promiſe, nous ſommes demeurez en Lombardie en grand peril. C'eſt pourquoi nous vous enjoignons d'exhorter l'un & l'autre Roi Henri & Rodolfe à nous donner ſureté pour paſſer en Allemagne: car nous deſirons terminer leur differend avec le conſeil des clercs & des laïques du roïaume, & montrer auquel des deux la couronne appartient le plus juſtement. Si donc l'un des deux Rois refuſe de nous obéïr en ce point, reſiſtez-lui en toute maniere & juſques à la mort, s'il eſt beſoin; empêchez qu'il ne gouverne le roïaume, & l'excommuniez avec tous ſes adherans. Soutenez au contraire celui qui nous obéïra, & le confirmez dans la dignité roïale. Il parle de même dans l'autre lettre qui eſt adreſſée aux Allemans. Il dit que l'un & l'autre Roi demande le ſecours du ſaint Siege: il ordonne de rejetter comme membre de l'Antechriſt celui qui ne lui obéïra pas, & de rendre toute ſorte d'obéïſſance à celui qui ſe ſoumettra aux ordres des legats. En ces deux lettres *Lib. IV. epiſt. 23.* *Epiſt. 24.*

Digitized by Google

AN.1077. tres il releve l'autorité de ſaint Gregoire, comme s'étant attribué le pouvoir de depoſer les ſouverains: mais il n'en allegue que la clauſe ſuſpecte du privilege accordé à l'Hôpital d'Autun.

XLV. Plaintes des Allemans contre le Pape. *Sax. Bell. hiſt. p. 140.*

Quand les Allemans du parti de Rodolfe eurent connoiſſance de ces lettres, ils perdirent l'eſperance qu'ils avoient dans la fermeté du Pape, & lui écrivirent une lettre où ils diſoient: Vous ſçavez, & vos lettres que nous avons en rendent témoignage, que ce n'eſt ni par nôtre conſeil, ni pour nôtre interêt, mais pour les injures faites au ſaint Siege, que vous avez depoſé nôtre Roi; & nous avez défendu ſous de terribles menaces de le reconnoître pour tel. Nous vous avons obéi avec un grand peril, & ce Prince a exercé une telle cruauté, que pluſieurs après leurs biens y ont encore perdu la vie & laiſſé leurs enfans réduits à la pauvreté. Le fruit que nous en avons reçû eſt, que celui qui a été contraint de ſe jetter à vos pieds, a été abſous ſans nôtre conſeil, & a reçû la liberté de nous nuire. Dans la lettre d'abſolution, nous n'avons rien vû qui revoquât la ſentence de privation du roïaume, & nous ne voïons pas encore à preſent qu'elle puiſſe être revoquée. Après donc avoir été plus d'un an ſans Roi, nous en avons élû un autre; & comme il commençoit à relever nos eſperances, nous avons été ſurpris de voir dans vos lettres, que vous nommez deux Rois, & adreſſez vos legats à tous les deux.

Cette eſpece de diviſion que vous avez faite du roïaume, a diviſé auſſi les eſprits, parce qu'on a vû dans vos lettres, que le nom du prevaricateur eſt toûjours le premier, & que vous lui demandez ſauf-conduit, comme s'il lui reſtoit de la puiſſance. Ce qui nous trouble encore, c'eſt que comme vous nous exhortez à demeurer

Digitized by Google

rer fermes dans nôtre entrepriſe, vous donnez auſſi de l'eſperance au parti contraire : car les confidens du Roi Henri, bien qu'excommuniez avec lui, ſont reçûs favorablement quand ils vont à Rome ; & nous paſſons pour ridicules, quand nous voulons éviter ceux avec qui vous communiquez. Au contraire on nous impute leurs fautes, & on attribuë à nôtre negligence de n'envoïer pas plus ſouvent à Rome, quoique ce ſoit eux qui nous en empêchent contre leur ſerment. Nous croïons que vôtre intention eſt bonne, & que vous agiſſez par des vûës ſubtiles : mais comme nous ſommes trop groſſiers pour les penetrer, nous nous contentons de vous expoſer les effets ſenſibles de ce menagement des deux partis : ſçavoir les guerres civiles, les homicides innombrables, les pillages, les incendies, la diſſipation des biens eccleſiaſtiques & du domaine des Rois, enſorte qu'à l'avenir ils ne pourront vivre que de rapines : Enfin l'abolition des loix divines & humaines. Ces maux ne ſeroient point, ou ſeroient moindres, ſi vous ne vous êtiez détourné ni à droit ni à gauche de vôtre reſolution. Vôtre zele vous a engagé dans une route difficile, où il eſt penible d'avancer & honteux de reculer. Si vous ne croïez pas prudent de reſiſter en face aux ennemis de l'Egliſe, au moins ne détruiſez pas ce que vous avez déja fait : Car s'il faut compter ſur rien ce qui a été défini dans un concile de Rome, & depuis confirmé par un legat : nous ne ſçavons plus ce que nous devons tenir pour autentique. C'eſt l'excès de nôtre douleur qui nous fait parler ainſi : car nous trouvant expoſez à la gueule des loups pour avoir obéï au paſteur, s'il nous faut prendre garde même du paſteur, nous ſommes les plus malheureux de tous les hommes.

AN. 1077.

Ce-

AN. 1077. XLVI. Hugues Evêque de Die legat en France. *IV. epiſt. 22.*

Cependant Gerard élû Evêque de Cambrai, alla à Rome, & avoüa franchement au Pape, qu'après l'élection du clergé & du peuple, il avoit reçû du Roi Henri le don de l'évêché: aſſurant qu'il ignoroit & le decret par lequel le Pape avoit défendu de recevoir des inveſtitures & l'excommunication du Roi Henri. Il ſe ſoumit entierement au jugement du Pape: qui fut touché de compaſſion, ſçachant d'ailleurs que l'élection de Gerard étoit canonique, & que ſa vie precedente étoit loüable. C'eſt pourquoi il écrivit à Hugues Evêque de Die, qu'il croïoit devoir conſentir à ſa promotion. Toutefois, ajoûte-t-il, afin que d'autres n'en prennent pas avantage, nous voulons qu'il ſe purge par ſerment devant vous & devant l'Archevêque de Reims, avec les autres Evêques de la province, de n'avoir eu aucune connoiſſance ni de l'excommunication du Roi, ni de nôtre decret contre les inveſtitures.

C'eſt pourquoi nous vous enjoignons d'aſſembler un concile en ces quartiers-là, avec le conſentement du Roi de France, s'il ſe peut: mais s'il ne veut pas y conſentir, vous aſſemblerez le concile à Langres, de concert avec l'Evêque, en qui nous avons une grande confiance; & qui nous a promis de nous aider en tout, nous & nos legats. Le Comte Tibaut nous a fait auſſi la même promeſſe, que ſi le Roi ne vouloit pas recevoir nos legats, il les recevroit avec une grande affection; & leur donneroit toute ſorte de commodité & de ſecours, pour celebrer un concile & regler les affaires eccleſiaſtiques. Ce Comte étoit ſans doute Tibaut III. Comte de Champagne; & quant à l'Evêque de Langres, c'étoit Rainard ſurnommé Hugues, frere de Milon Comte de Tonerre & de Bar. Cet Evêque avoit

Chr. Virdun. p. 199. Gall. Chriſt.

Digitized by Google

avoit un bel eſprit, beaucoup de ſcience & d'éloquence, car il avoit particulierement étudié la rhetorique; & il étoit de bon conſeil. AN. 1077.

Le Pape continuë : Voïez donc avec l'Evêque de Langres où il ſera plus à propos de tenir le concile: appellez-y l'Archevêque de Reims & le plus que vous pourrez d'Archevêques & d'Evêques de France; & y terminez premierement la cauſe de l'Evêque de Cambrai, puis les affaires des Evêques de Châlons, de Chartres, du Pui & de Clermont, & du monaſtere de ſaint Denis : enſorte que nous n'en ſoïons plus fatiguez. Nous voulons auſſi que vous faſſiez aſſiſter au concile nôtre venerable frere Hugues Abbé de Clugni, étant aſſurez de ſa vertu & de ſon integrité. Au reſte vous aurez ſoin de dénoncer expreſſément dans ce concile qu'aucun Metropolitain, ni aucun Evêque n'impoſe les mains à celui qui aura reçû le don de l'évêché d'une perſonne laïque : & qu'aucune perſonne puiſſante, ni autre, ne s'ingere à faire de pareils dons, ſous peine d'encourir les cenſures portées par le Pape Adrien dans le huitiéme concile. Vous ferez confirmer ce decret par tout le concile; & ſi quelqu'un reçoit enſuite l'inveſtiture, vous lui ordonnerez de nous en venir rendre raiſon. Cette lettre eſt du douziéme de Mai 1077.

Quant aux Evêques qui y ſont nommez, celui de Châlons étoit Roger III. fils de Herman de Turinge Comte de Hainaut. Dès le premier concile que le Pape Gregoire VII. tint à Rome en 1074. il l'avoit cité pour venir répondre à la plainte que ſon Egliſe avoit déja pluſieurs fois réïterée contre lui; & l'avoit menacé de dépoſition : toutefois il tint ce ſiege juſques en l'an 1093. qu'il mourut. L'Evêque de Chartres étoit Robert, qui étant moine avoit envahi

Gall. Chr. to. 2. p. 504. Lib. 1. ep. 56.

cette

AN. 1077. cette Egliſe par ambition ; &, après avoir juré ſur le corps de ſaint Pierre au mois d'Avril 1076. qu'il la quitteroit, s'étant parjuré, en refuſant de le faire, lorſqu'il en fut admoneſté par le legat. C'eſt pourquoi le Pape écrivit au clergé & au peuple de Chartres, de ne le pas reconnoître pour Evêque, ni pour Seigneur, & d'en élire un autre. Il en écrivit auſſi à Richer Archevêque de Sens, lui ordonnant de ſacrer celui qui ſeroit élû canoniquement ; & d'obliger par cenſures Robert & ſon frere Hugues, à reſtituer dans trois ſemaines au clergé de Chartres ce qu'ils lui avoient ôté. Ces deux lettres ſont du quatriéme de Mars 1077. J'ai parlé d'Etienne de Polignac Evêque de Clermont, qui avoit uſurpé l'évêché du Pui. Enfin l'Abbé de ſaint Denis étoit Ives, contre lequel il y avoit déja eu des plaintes portées à Rome deux ans auparavant.

to. 10. conc. p. 353.

IV. epiſt. 14.

IV. epiſt. 14.

Sup. n. 18.

II. epiſt. 64.

Manaſſes avoit ſuccedé à Gervais dans le ſiege de Reims dès l'année 1068. & s'étoit rendu odieux par ſon entrée ſimoniaque, la diſſipation du tréſor de l'Egliſe, les vexations contre ſes clercs, qu'il dépoüilloit de leurs biens, l'uſurpation des abbaïes, les excommunications injuſtes. Il étoit noble mais ſans politeſſe, plein de faſte, violent & emporté : affectant la compagnie de la nobleſſe & mépriſant le clergé. Il dit un jour que l'archevêché de Reims ſeroit un beau benefice s'il n'obligeoit à chanter des Meſſes. Dès l'année 1073. le Pape Gregoire VII. l'aïant repris de ce qu'il uſurpoit les biens de l'abbaïe de ſaint Remi, il la donna à Guillaume Abbé de ſaint Arnoul de Mets homme de merite, mais il la lui ôta enſuite : ce qui donna occaſion à l'Abbé Guillaume, de lui dire ſes veritez avec une grande liberté. En 1076. ſur les plaintes de pluſieurs perſonnes, qui ſe pré-

I. epiſt. 13. 14.

Guill. ep. o. 1. Anal. hiſt. p. 251. &c.

prétendoient injuſtement excommuniez par l'Archevêque, le Pape donna commiſſion à Joffroi Evêque de Paris, d'examiner leurs cauſes ſur les lieux; & s'il les trouvoit juſtes les abſoudre par l'autorité du ſaint Siege. AN. 1077. *IV. epiſt. 20.*

XLVII. Concile d'Autun.

En execution des ordres du Pape le legat Hugues Evêque de Die aſſembla un concile à Autun la même année 1077. du conſentement de Hugues I. Duc de Bourgogne. Il s'y trouva pluſieurs Evêques & pluſieurs Abbez de France & de Bourgogne accompagnez de clercs & de moines, & on y traita pluſieurs affaires eccleſiaſtiques. Manaſſes y fut accuſé par le clergé de Reims, comme ſimoniaque & uſurpateur de cette Egliſe; & il fut ſuſpendu de ſes fonctions, parce qu'aïant été appellé au concile pour ſe juſtifier, il n'y comparut point. Quand les chanoines de Reims qui l'avoient accuſé retournerent du concile, il leur tendit des embûches, & enfin briſa leurs maiſons, pilla leurs biens & vendit leurs prébendes. Enſuite aïant reçû des lettres du Pape pour aller ſe purger dans un concile avec ſix Evêques, il prit le chemin de Rome. *to. X. p. 360. ex Chr. Vir. dun. p. 0599.*

L'Egliſe de Lion étoit vacante par la retraite de l'Archevêque Humbert, qui aïant été chaſſé comme ſimoniaque, s'étoit fait moine à ſaint Claude dans le mont-Jura. C'eſt pourquoi à la cinquiéme journée du concile d'Autun, Geboüin archidiacre de Langres, qui accompagnoit ſon Evêque, fut élû Archevêque de Lion, ſuivant le deſir des clercs & des laïques de la même Egliſe, qui étoient preſens & du conſentement de tout le concile. C'étoit un homme de grande probité & de mœurs exemplaires: on le tira de l'autel où il s'étoit refugié, & on le garda pour être ſacré le dimanche ſuivant. L'Evêque de Langres & ceux de ſon clergé, qui

AN.1077. étoient preſens, furent affligez de ce qu'on leur enlevoit un ſi bon ſujet ; & le lendemain ſixiéme jour du concile, l'Evêque ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & fit un diſcours éloquent, où il ſe plaignit qu'on lui avoit arraché ſon œil droit ; ſuivant le ſtile des canons, qui nomment l'archidiacre l'œil & la main de l'Evêque.

Enſuite il parla du monaſtere de ſaint Benigne de Dijon, dont l'Abbé Adalberon étoit mort la même année. Ce monaſtere étoit fort déchû depuis la mort de l'illuſtre Abbé Guillaume. Il avoit perdu une grande partie de ſon temporel, par la negligence des Abbez & la violence de Robert I. Duc de Bourgogne ayeul de Hugues alors regnant ; & la diminution du temporel avoit attiré le relâchement de l'obſervance. L'Evêque de Langres repreſenta donc le triſte état de ce monaſtere, d'où autrefois on avoit tiré des Prélats pour pluſieurs Egliſes, & où il ne ſe trouvoit pas même alors un ſujet capable de le gouverner. Le legat lui aïant dit de nommer celui des aſſiſtans qu'il croïoit digne de cette place : il demanda Jarenton prieur de la Cheſe-Dieu, qui étoit venu au concile ſe plaindre des injuſtices que l'on faiſoit à ſon monaſtere ; & l'Evêque de Langres, qui l'avoit connu ſeculier, avoit été fort édifié de ſa converſion. Après que l'Evêque l'eut demandé, il s'efforça de s'enfuir ſecretement à la faveur du tumulte que faiſoient les moines de ſa ſuite pour s'oppoſer à cette élection : mais comme il s'échapoit il fut pris pleurant & ſenſiblement affligé, & ramené dans le concile ; où on le remit à l'Evêque de Langres, qui le ſepara des ſiens & le fit garder ſoigneuſement. Les moines de ſaint Benigne donnerent leur conſentement, & le dimanche ſuivant dix-ſeptiéme de Septembre 1077. Geboüin fut ſacré Archevêque de

Sup. liv. LIX. n. 21.

Lion

Lion par le legat, & Jarenton fut beni comme Abbé de ſaint Benigne par l'Evêque de Langres, puis le concile ſe ſepara. AN. 1077.

On jugea dans ce concile d'Autun pluſieurs autres Evêques de France, comme il paroît par une lettre du legat Hugues de Die, où il en rend compte au Pape en ces termes : Nous vous prions de vouloir bien nous écrire vôtre ſentiment touchant la diſpoſition des Egliſes de Reims, de Bourges & de Chartres. Sçachez auſſi que le prétendu Evêque de Noyon étant menacé d'un examen public nous a confeſſé ſa ſimonie en preſence des Evêques de Laon, de Langres & de quelques autres : c'eſt pourquoi il nous a promis ſur les Evangiles de quitter cette Egliſe quand vous l'ordonnerez. L'Evêque de Senlis aïant reçû l'inveſtiture de la main du Roi, a été ordonné par cet hereſiarque de Reims contre vôtre défenſe. L'Evêque d'Auxerre ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'inveſtiture de la main du Roi, quoiqu'il ait gagné ſes bonnes graces. C'étoit Robert fils du Comte de Nevers & proche parent du Roi. *to. X. conc. p. 364.* *Hiſt. epiſc. Antiſſ. c. 52.*

La lettre continuë : Quant à l'Archevêque de Sens, je crois que vous aurez déja appris l'injure qu'il a faite à vôtre autorité en nôtre legation. L'Archevêque de Bourdeaux aïant été appellé l'année paſſée au concile de Clermont, n'y vint point & ne s'en excuſa point canoniquement : c'eſt pourquoi il y fut ſuſpendu ; mais il n'a pas laiſſé d'exercer ſes fonctions au mépris de nôtre cenſure. Etant encore appellé au concile d'Autun, nous l'avons ſuſpendu, parce qu'il ne nous a point envoïé d'excuſe. Nous vous prions donc de nous écrire ce que vous voulez faire ſur tous ces chefs.

Nous vous prions inſtamment de nous envoïer par l'Evêque de Valence le pallium pour

retint le Pape pendant trois mois, & ce fut alors qu'elle fit à l'Egliſe Romaine une donation par écrit de tous ſes Etats, qui comprenoient la Toſcane & une grande partie de la Lombardie, s'en reſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant, mais elle emploïa toûjours toutes ſes forces à ſoutenir le Pape Gregoire. Il la quitta au mois de Mai pour retourner à Rome, ne voïant plus d'apparence de pouvoir paſſer en Allemagne : mais il ſéjourna en divers lieux à ſon retour, comme il paroît par les dattes de ſes lettres, & il n'arriva à Rome qu'au mois de Septembre. Le peuple vint au-devant de lui & le reçut avec grande joïe, principalement à cauſe de la donation de Mathilde. AN. 1077. *Chr. Caſſin. lib. III. c. 49.*

XLIX. Affaires de France. *Lib. V. epiſt. 8.*

Il écrivit depuis ſon retour une lettre adreſſée à Richer Archevêque de Sens, à Richard de Bourges & à leurs ſuffragans, où il dit : Vous ſçavez combien Rainier Evêque d'Orleans s'eſt montré deſobéiſſant contre le ſaint Siege, & vous n'ignorez pas les excès dont on l'accuſe ; car on dit qu'il a envahi cette Egliſe ſans élection valable du clergé & du peuple, quoiqu'il n'eût pas l'âge legitime, & qu'il a vendu les archidiaconez & les abbaïes. Nous l'avons appellé juſques à trois fois pour s'en juſtifier, ſans qu'il ait ſeulement daigné envoïer perſonne pour propoſer ſes excuſes : & après que nous l'avons ſuſpendu & excommunié, il n'a pas laiſſé de faire les fonctions épiſcopales. Il a même permis à ſes gens de tenir long-tems priſonnier celui qui portoit nos lettres. C'eſt pourquoi nous vous enjoignons de vous aſſembler au lieu que vous jugerez le plus convenable, où vous l'appellerez pour répondre ſur ces chefs. Que ſi dans quarante jours il n'y vient pas, ou ne ſe purge pas canoniquement ; nous le déclarons dépoſé ſans eſperance de reſtitution. Vous publierez

AN. 1078. blierez cette ſentence, & mettrez à la place de Rainier, Sanſon dont vous m'avez écrit. C'étoit un eccleſiaſtique que le clergé & le peuple d'Orleans, au moins une partie, avoit élû pour Evêque. Le Pape écrivit une lettre conforme à Rainier lui-même; & par deux lettres de l'année précedente, il paroît qu'il avoit déja été accuſé devant Alexandre II. Toutefois l'élection de Sanſon n'eut pas d'effet, & Rainier étoit encore Evêque d'Orleans en 1082.

V. epiſt. 9. III. epiſt. 17. IV. epiſt. 9. Gall. Chr. to. 2. p. 245.

Le concile de Poitiers indiqué pour le quinziéme de Janvier 1078. ſe tint en effet, & le legat Hugues Evêque de Die en rendit auſſi compte au Pape. Nous avons eſſuïé pluſieurs perils en allant à ce concile, & pluſieurs oppoſitions dans le concile même. Le Roi de France m'avoit d'abord écrit des lettres, par leſquelles il témoignoit un grand deſir d'honorer & d'appuïer nôtre legation : mais enſuite il écrivit au Comte de Poitiers, lui défendant par la fidelité qu'il lui devoit, de ſouffrir que nous tinſſions un concile dans ſes états, & aux Evêques de ſa dépendance de s'y trouver : prétendant que nous voulions ternir le luſtre de ſa couronne & des Seigneurs de ſon roïaume. Cette conduite du Roi encouragea les ennemis de la verité à nous inſulter, & détourna de nous ceux qui étoient bien diſpoſez. Car l'Archevêque de Tours, la peſte & l'opprobre de l'Egliſe, & l'Evêque de Rennes avec lui, s'étoient preſque rendus maîtres de tout le concile. Il marque enſuite les reproches qu'il y avoit contre ces deux Prélats, particulierement contre l'Archevêque accuſé de ſimonie, puis il ajoûte : Ils avoient preſque attiré l'Archevêque de Lion à leur parti; & comme il parloit pour eux, leurs ſerviteurs aïant rompu à coups de haches les portes de l'Egliſe, entrerent à main armée & troublerent le concile.

to. X. p. 366.

Nôtre

Nôtre frere Teuzon penſa être tué dans ce tumulte : nous demeurâmes en petit nombre honteuſement abandonnez, & l'Archevêque de Tours ſe retira inſolemment avec ſes ſuffragans. AN. 1078.

Le lendemain le concile s'aſſembla dans l'Egliſe de ſaint Hilaire, & comme l'Archevêque ne nous faiſoit aucune ſatisfaction de cette inſulte nous le ſuſpendîmes de ſes fonctions, il appella au ſaint Siege & nous vous le renvoïâmes. L'Abbé de Bergues en Flandre fut accuſé de ſimonie & dépoſé. L'Archevêque de Beſançon ne ſe preſenta ni au concile d'Autun, ni à celui de Poitiers, & n'y envoïa point d'excuſe. Nous vous avons envoïé l'Evêque de Beauvais accuſé de ſimonie, celui de Noyon & l'uſurpateur du ſiege d'Amiens, avec ceux qui l'ont ordonné. A la fin de la lettre il ajoûte : Que vôtre Sainteté ne nous expoſe pas plus long-tems à recevoir des affronts : car les coupables que nous avons condamnez coureñt à Rome; & au lieu d'être traitez plus rigoureuſement, comme ils le meriteroient, on leur fait grace, & ils en deviennent plus inſolens.

On attribuë à ce concile de Poitiers dix canons, dont le premier défend aux Evêques & aux autres eccleſiaſtiques de recevoir les inveſtitures des Rois ou des autres laïques, ni aux laïques de les donner, ſous peine d'excommunication & d'interdit des Egliſes. Défenſe d'avoir deux prélatures, deux prebendes, & comme nous parlons aujourd'hui deux benefices. Défenſe aux Abbez & aux moines d'impoſer des penitences, ſinon par commiſſion de l'Evêque. Les Abbez ſeront Prêtres auſſi-bien que les Archiprêtres, les Archidiacres ſeront diacres ou perdront leur dignité. *c.* 2. *c.* 5. *c.* 7.

En Normandie le venerable Helloüin Abbé du

L. Commencement de S. Anſelme.

donc reçû en l'abbaïe du Bec en 1060. à l'âge de vingt-ſept ans, Lanfranc en étant Prieur ſous l'Abbé Helloüin. Trois ans après Anſelme fut établi Prieur à la place de Lanfranc devenu Abbé de ſaint Etienne de Caën. Anſelme s'appliqua alors avec plus de liberté à l'étude de la theologie, & y fit un tel progrès, qu'il reſolut des queſtions très-obſcures inconnuës avant ſon tems : montrant clairement la conformité de ces déciſions avec l'autorité de l'Ecriture ſainte. Il n'étoit pas moins éclairé dans la morale. Il connoiſſoit ſi bien les mœurs de toutes ſortes de perſonnes, qu'il découvroit à chacun les ſecrets de ſon cœur : il montroit les ſources & les progrès des vertus & des vices, avec les moïens de les acquerir ou de les éviter. De là il puiſoit en abondance de ſages conſeils & de ferventes exhortations. AN. 1078.

Quand il fut fait Prieur, quelques-uns des freres murmuroient qu'il leur eût été preferé, étant ſi jeune de profeſſion : mais il ne ſe défendit contre eux que par ſa patience & ſa charité, qui enfin les gagna, leur faiſant connoître la pureté de ſes intentions. Un jeune moine nommé Osberne avoit beaucoup d'eſprit & d'induſtrie, mais beaucoup de malice & de haine contre Anſelme. Le ſaint homme y voïant dans le fonds un beau naturel, avoit pour lui une grande indulgence, & ſouffroit ſes puerilitez autant qu'il le pouvoit, ſans préjudice de l'obſervance. Ainſi peu à peu il l'adoucit & s'en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter & à ſe corriger; & Anſelme l'aïant pris en affection, lui retrancha les petites libertez, qu'il lui avoit accordées, & l'accoûtuma à une vie plus ſerieuſe. Il faiſoit de grands progrès dans la vertu, & donnoit de grandes eſperances des ſervices qu'il rendroit à l'Egliſe : mais

AN. 1078. Anſelme eut la douleur de le voir mourir encore jeune entre ſes bras.

Fatigué de la multitude des affaires, il voulut quitter la charge de Prieur, & alla à Roüen conſulter l'Archevêque Maurille, qui lui dit: Ne cherchez pas, mon fils, à vous décharger du ſoin des autres. J'en ai vû pluſieurs, qui aïant renoncé pour leur repos à la conduite des ames, ſont tombez dans la pareſſe, allant de pis en pis. C'eſt pourquoi je vous ordonne par la ſainte obéïſſance de garder vôtre charge, & ne la quitter que par l'ordre de vôtre Abbé. Si même vous êtes appellé quelque jour à une plus grande ne la refuſez pas: car je ſçai que vous ne demeurerez pas long-tems en cette place. Anſelme ſe retira fort affligé; & continua de gouverner avec tant de douceur & d'affection, que tous l'aimoient comme leur pere.

Cette application ne l'empêchoit pas de méditer les veritez de la religion, dont il écrivit quelques traitez pendant ce tems qu'il étoit Prieur du Bec. Le premier eſt celui qu'il nomma depuis Monologue, parce qu'il y parle ſeul: cherchant par la pure meditation & les forces de la raiſon naturelle, les preuves metaphyſiques de l'exiſtence de Dieu, d'où il paſſe à la connoiſſance de ſa nature & même des perſonnes divines, autant que la raiſon aidée par la foi y peut atteindre. Il écrivit cet ouvrage à la priere de ſes moines, particulierement de Maurice ſon cher diſciple, pour recueillir ce qu'il leur en avoit dit en divers entretiens. Mais avant que de le publier, il l'envoïa à l'Archevêque Lanfranc pour le corriger, & même le ſupprimer s'il le jugeoit à propos. Anſelme écrivit encore trois traitez étant Prieur; ſçavoir de la verité, du libre arbitre & de la chûte du demon, où il traite de l'origine du mal. Il en fit un

IV. epiſt. 102.
I. epiſt. 63.

un quatriéme qu'il intitula le Grammairien, parce que ce nom y ſert d'exemple : mais c'eſt un traité de dialectique touchant la ſubſtance & la qualité. An. 1078.

Enſuite il lui vint en penſée d'examiner, ſi un ſeul argument ſuivi, on pouvoit prouver ce que dans le Monologue il avoit prouvé par pluſieurs argumens; c'eſt-à-dire, l'exiſtence de Dieu & ſes attributs. En y penſant attentivement, tantôt il croioit l'avoir trouvé, tantôt il lui échapoit; & il en étoit tellement occupé qu'il en perdoit la nourriture & le ſommeil, & n'avoit plus d'attention au ſervice divin. Il crut donc que c'étoit une tentation & voulut ſe défaire de ces penſées : mais plus il faiſoit d'effort pour les chaſſer, plus elles le fatiguoient. Enfin aïant trouvé ce qu'il cherchoit, il l'écrivit auſſitôt ſur des tables cirées, car on s'en ſervoit encore, puis les fit tranſcrire ſur du parchemin. Il nomma depuis cet ouvrage proſloge, parce qu'il y parle à lui-même ou à Dieu; & le legat Hugues Archevêque de Lion, l'obligea d'y mettre ſon nom. Gaunilon moine de Marmoutier aïant lû cet ouvrage, fut choqué de ce qui y eſt dit, qu'on ne peut concevoir un être ſouverainement parfait, ſans le concevoir exiſtant; & fit un petit écrit ſur ce ſujet. Anſelme loin de le trouver mauvais, le remercia de ſa critique, mais il y répondit ſolidement, en montrant que l'exiſtence étant une perfection, elle entre neceſſairement dans l'idée de l'être ſouverainement parfait. Ces ouvrages & les autres ſemblables qu'Anſelme fit depuis, montrent que c'étoit le plus excellent métaphyſicien, qu'ait eu l'Egliſe Latine depuis ſaint Auguſtin. Il eſt vrai qu'il avoit profité des lumieres de ce ſaint Docteur, dont il emploïe quelquefois l'autorité pour ſe défendre. *Vita n.* 26. *I. ep.* 68. 74.

AN. 1078. *Vitan.* 30

Un Abbé qui étoit en reputation de pieté, ſe plaignoit un jour à lui des enfans qu'on élevoit dans ſon monaſtere, & diſoit : Nous les foüettons continuellement, & ils n'en deviennent que pires. Et quand ils ſont grands, dit Anſelme, comment ſont-ils? des ſtupides & des bêtes, répondit l'Abbé. Voilà, reprit Anſelme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes. Mais, dites-moi, Seigneur Abbé, ſi après avoir planté un arbre dans vôtre jardin vous l'enfermiez de tous côtez, enſorte qu'il ne pût étendre ſes branches, qu'en viendroit-il, ſinon un arbre tortu, replié & inutile. En contraignant ainſi les pauvres enfans ſans leur laiſſer aucune liberté, vous faites qu'ils nourriſſent en eux-mêmes des penſées obliques, repliées, embaraſſées qui ſe fortifient tellement, qu'ils s'obſtinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive, que ne trouvant de vôtre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, & croïent que vous n'agiſſez que par haine & par envie. Ces ſentimens croiſſent en eux avec l'âge, leur ame étant comme courbée & penchée vers le vice; & n'aïant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais, dites-moi, ne conſiderez-vous pas que ce ſont des hommes comme vous, & voudriez-vous être ainſi traité ſi vous étiez à leur place? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent l'ouvrier ſe contente-t-il de frapper deſſus à grands coups de marteau? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une ame forte ſe plaît dans les afflictions & les humiliations, & prie pour ſes ennemis: une ame foible a beſoin d'être menée par la douceur, l'invitant gaïement à la vertu, & ſupportant charitablement ſes défauts. L'Abbé aïant oüi ce diſcours, ſe jetta aux pieds d'Anſelme, re-

reconnut qu'il avoit manqué de diſcretion, & promit de ſe corriger. AN. 1078.

Anſelme pratiquoit ſes maximes le premier, & ſe rendoit aimable à tout le monde. Sa réputation s'étendoit, non ſeulement par toute la Normandie, mais par toute la France, toute la Flandre, & juſques en Angleterre. De tous côtez d'habiles clercs & de braves chevaliers venoient ſe ſoumettre à ſa conduite & ſe donner à Dieu avec leurs biens : le monaſtere croiſſoit au dedans en vertu, & en richeſſe au dehors. Le venerable Helloüin ne pouvant plus agir à cauſe de ſon grand âge, toute la charge du gouvernement retomboit ſur Anſelme ; & le ſaint Abbé étant mort, il fut élû tout d'une voix pour lui ſucceder. Il fit tout ce qu'il put & par raiſons & par prieres pour s'en excuſer : mais enfin il l'accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avoit dit Maurille Archevêque de Roüen, quand il vouloit renoncer à la charge de Prieur. Il l'avoit été quinze ans & étoit âgé de quarante-cinq, quand il fut élû Abbé en 1078. Il reçut la benediction abbatiale de Giſlebert Evêque d'Evreux, le jour de la chaire de ſaint Pierre l'année ſuivante 1079. & gouverna l'abbaïe du Bec quinze ans. *Chr. Bec. pag. Lanf.*

Les biens que ce monaſtere poſſedoit en Angleterre, obligeoient Anſelme à y paſſer quelquefois; & il y étoit encore attiré par l'amitié de ſon ancien maître Lanfranç. Par tout où il alloit il étoit parfaitement bien reçû dans les monaſteres de moines, de chanoines, de religieuſes, & aux cours des Seigneurs. Lui de ſon côté ſe faiſoit tout à tous & s'accommodoit à leurs manieres autant qu'il le pouvoit innocemment, afin d'avoir occaſion de leur donner à tous des inſtructions convenables. Ce qu'il faiſoit ſans prendre, comme les autres, le ton de do-

docteur, mais d'un ſtile ſimple & familier, emploiant des raiſons ſolides & des exemples ſenſibles : toûjours prêt à donner conſeil à qui le demandoit. Auſſi étoit-il admiré & cheri de tout le monde. On s'eſtimoit heureux de lui parler, les plus grands étoient les plus empreſſez à le ſervir. Il n'y avoit en Angleterre ni Comte, ni Comteſſe, ni perſonne puiſſante, qui ne crut avoir perdu ſon merite devant Dieu, s'il n'avoit rendu quelque bon office à l'Abbé du Bec. Le Roi, lui-même, Guillaume le conquerant, formidable à tout le reſte des hommes, étoit ſi affable pour Anſelme, qu'il ſembloit devenir un autre homme en ſa preſence.

An. 1078.

LI. Quatriéme Concile de Rome.

Le Pape Gregoire ne put tenir le concile qu'il avoit indiqué pour le Carême de l'année 1077. Il en fut empêché par ſon voïage de Lombardie : mais il en tint un cette année 1078. & on le compte pour le quatriéme concile de ſon Pontificat. Il y appella Guibert Archevêque de Ravenne & les Evêques de la Romagne & de la Lombardie, par une lettre du vingt-huitiéme de Janvier, leur promettant toute ſureté pour le voïage ; mais ni Guibert, ni pluſieurs autres ne vinrent. Le Pape tint ce concile à Rome, avec environ cent Evêques la premiere ſemaine de Carême. Tedald Archevêque de Milan & Guibert de Ravenne, furent ſuſpendus de leurs fonctions, & l'anathême déja prononcé contre eux renouvellé. Arnoul Evêque de Cremone dépoſé comme convaincu de ſimonie : Roland de Treviſe dépoſé comme auteur du ſchiſme entre le roïaume & le ſacerdoce. On confirma la dépoſition & l'anathême contre le Cardinal Hugues le Blanc, & contre Guifroi Archevêque de Narbonne, le même contre lequel le Vicomte Berenger fit tant de plaintes au concile de Toulouſe de l'an 1056.

Lib. V. ep. 1.

to. X. p. 399

Quant

Quant à l'Allemagne, il fut reſolu d'y envoïer des legats pour tenir une aſſemblée generale de tout le roïaume & y rétablir la paix, ou juger en connoiſſance de cauſe, lequel des deux partis avoit la juſtice de ſon côté. Ainſi le Pape ſuppoſoit toûjours que le droit à cette couronne étoit douteux entre Henri & Rodolfe. Le decret du concile ajoûte une menace d'excommunication contre toute perſonne, Roi, Evêque ou autre, qui s'oppoſera à cette commiſſion des legats; & dans cette clauſe ces paroles ſont remarquables : Nous le lions par l'autorité apoſtolique, non ſeulement quant à l'eſprit, mais quant au corps; & lui ôtons toute la proſperité de cette vie & la victoire à ſes armes. AN. 1078. *Sup. liv. LX. n* 20.

Le Pape prononça enſuite excommunication contre tous les Normans, qui attaquoient & pilloient les terres de ſaint Pierre; & depoſition contre les Evêques & les Prêtres, qui leur feroient l'office tant qu'ils demeureroient excommuniez. Il ſuſpend les Evêques qui n'étoient point venus au concile y étant appellez. Il declare nulles les ordinations faites par les excommuniez. Il renouvelle l'excommunication déja prononcée contre ceux qui pillent les debris des naufrages.

Mais il s'apperçut lui-même que la multitude des excommunications les rendoit impraticables à la rigueur, & qu'il y avoit pluſieurs perſonnes, qui partie par ignorance, partie par crainte ou même par neceſſité, ne pouvoient éviter d'avoir quelque communication avec les excommuniez. Enfin, que les excommunications s'étendroient à l'infini, ſi elles étoient encouruës par la ſeule communication, avec ceux qui avoient communiqué avec les premiers excommuniez. Le Pape declare donc, qu'uſant d'indulgence, il excepte de l'excommunication

AN. 1078. munication les femmes & les enfans des excommuniez, leurs ſerfs & leurs autres ſerviteurs, ou ſergens, comme on les nommoit alors : & ceux qui ne ſont pas aſſez de la cour d'un Prince, pour entrer dans ſes mauvais conſeils. De plus, ceux qui communiquent par ignorance avec les excommuniez, ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniez. Les pelerins & les voïageurs paſſant dans un païs d'excommuniez, peuvent recevoir d'eux, même gratuitement, les choſes neceſſaires à la vie ; & on peut donner aux excommuniez les choſes neceſſaires, pourvû que ce ſoit par motif d'humanité, & non pas au mépris de l'excommunication. Ce decret eſt daté du troiſiéme de Mars 1078. qui étoit le ſamedi de la premiere ſemaine de Carême.

V. epiſt. 15. *p.* 16. En execution du decret touchant la paix d'Allemagne, le Pape écrivit aux Evêques & aux Seigneurs de ce roïaume, les exhortant à tenir une aſſemblée où il pût envoïer ſes legats, pour terminer ce grand differend. Il en écrivit en particulier à Udon Archevêque de Treves, en qui il témoigne avoir une grande confiance, quoïqu'il fût toûjours attaché au Roi Henri. Ces deux lettres ſont du neuviéme de Mars 1078.

LII. Egilbert Archevêque de Treves. *Hiſt. Trevir. to.* 12. *Spicil. p.* 224.

L'Archevêque Udon mourut la même année, étant à la ſuite du Roi Henri au ſiege du château de Tung, dans la haute Allemagne. Son ſucceſſeur fut Egilbert grand ſchiſmatique. Il étoit de la nobleſſe de Baviere, & Prevôt de la cathedrale de Paſſau. Un jour comme l'Evêque publioit le decret du Pape Gregoire, portant excommunication contre le Roi Henri IV. & ſes adherans, Egilbert reſiſta en face à l'Evêque, diſant, qu'il étoit permis au

Roi

Roi de donner à qui il voudroit gratis ou pour de l'argent les biens temporels de l'Egliſe relevant de lui. L'Evêque de Paſſau voïant Egilbert incorrigible, le déclara excommunié, juſques à ce qu'il allât ſe faire abſoudre par le Pape. Egilbert après avoir long-tems heſité, reſolut enfin d'aller à Rome : mais il voulut auparavant demander congé au Roi, qui l'adreſſa à l'Antipape Guibert, & le chargea de ſes ordres. Comme il revenoit après s'être acquitté de ſa commiſſion, il apprit que l'Archevêque Udon étoit mort, & que le Roi étoit venu à Treves pour lui donner un ſucceſſeur. Il ſe hâta donc d'y arriver, eſperant d'obtenir cette place pour recompenſe de ſes ſervices. An. 1078.

Le Roi aïant ordonné au clergé de Treves de lui nommer celui qu'ils deſiroient pour Archevêque, ils lui en preſenterent de leurs corps pluſieurs très-dignes : mais comme pas un ne lui avoit rien offert, il les refuſa tous. Trois jours ſe paſſerent ainſi, & le quatriéme Egilbert arriva. Après qu'il eut rendu compte de ſa commiſſion, le Roi dit, que puiſque on n'avoit encore pû s'accorder pour le choix d'un Archevêque de Treves, il falloit convenir de celui-ci. Thierri Evêque de Verdun y conſentit : mais Herman de Mets, Pibon de Thoul & la plus grande partie du clergé & du peuple y répugnoient, quoiqu'ils n'oſaſſent reſiſter ouvertement au Roi. Tout ce qu'ils purent obtenir fut de faire differer le ſacre : car le Roi donna ſur le champ l'inveſtiture à Egilbert par l'anneau & la croſſe. C'étoit le ſixiéme de Janvier 1078. j'entens 1079. avant Pâques. Egilbert demeura ainſi, ſans être ſacré environ trois ans.

LIII. Plaintes de Manaſſes de Reims.

Le Pape Gregoire écrivit auſſi en France, pour déclarer ce qu'il avoit ordonné au quatriéme

AN. 1078. me concile de Rome, touchant les Evêques de France & de Bourgogne, que le legat Hugues *V. epiſt. 17.* de Die avoit ſuſpendus ou condamnez. Quant à Manaſſes Archevêque de Reims, nous l'avons, dit-il, rétabli dans ſes fonctions, après qu'il a fait ſerment ſur le corps de ſaint Pierre, que ce n'eſt pas par mépris qu'il a manqué de venir au concile d'Autun. Que toutes les fois qu'il ſera appellé de nôtre part, il ſe ſoumettra à nôtre jugement ou à celui de nôtre legat. Enfin qu'il conſervera les treſors, les ornemens & les terres de l'Egliſe de Reims. Le Pape leve de même les ſuſpenſes prononcées contre les Archevêques de Beſançon, de Sens, de Bourges & de Tours, & contre Godefroi Evêque de Chartres, à la charge qu'ils ſe juſtifieront devant ſon legat : ce qui montre le ſujet qu'avoit ce Prelat de ſe plaindre de la facilité avec laquelle on levoit à Rome les cenſures qu'il avoit *Sup. n. 46.* prononcées en France.

L'Archevêque Manaſſes après ſon retour de Rome, écrivit au Pape une lettre, où entre *to. 10. conc.* autres choſes, il ſe plaint que Garmond Arche- *p. 362. ex chr. Vird. p. 303.* vêque de Vienne feignant d'être legat du Pape, avoit dégradé & rehabilité des prêtres dans le dioceſe de Reims. Il ſe plaint auſſi, que pendant qu'il étoit à Rome, les Evêques de Laon & de Soiſſons ſes ſuffragans en avoient ordonné un pour Amiens, quoiqu'il eût reçû l'inveſtiture, & que le conſentement du métropolitain fût neceſſaire. Il demande la conſervation de ſon privilege, de n'être jugé que par le Pape, ou par des legats Romains, & non de deçà les monts ; ſoutenant que c'eſt à lui à convoquer les Evêques de toute la Gaule.

VI epiſt. 2. Le Pape répondit à l'Archevêque de Reims : Si par les legats Romains vous n'entendez que ceux qui ſont nez à Rome, ou qui après y avoir

avoir été élevez dês l'enfance, y ont quelque dignité eccleſiaſtique : nous ſommes ſurpris que vous vouliez diminuer nos droits, & vous exempter ſeul de ce que nos prédeceſſeurs ont pratiqué dans toutes les occaſions. Vous ſçavez qu'Oſius préſida au concile de Nicée, & Cirille au concile d'Epheſe, comme legats des Papes: que ſaint Gregoire donna à Syagre Evêque d'Autun, ſuffragant de Lion, la commiſſion de tenir dans la Gaule un concile general ; & que pour un pareil ſujet il fit ſon legat en Afrique un moine nommé Hilaire. Quant à ce que vous dites de vôtre privilege, nous répondons que l'on peut, ſuivant les circonſtances des perſonnes, des tems & des lieux accorder des privileges, qu'il eſt permis enſuite de révoquer dans d'autres circonſtances, ſi la neceſſité ou une plus grande utilité le demande. Car les privileges ne doivent pas ruiner la diſcipline établie par les Peres, mais pourvoir à l'utilité de l'Egliſe : delà vient que l'autorité de l'Egliſe d'Arles, qui s'étendoit ſur tout le roïaume de France, alors plus grand qu'aujourd'hui, a ceſſé au bout de quelque tems; & le ſaint Siege a delegué ſon pouvoir à d'autres ſelon qu'il lui a plû. L'Egliſe de Reims elle-même, a été quelque tems ſoumiſe à un Primat après le Pape. Il conclut en ordonnant à Manaſſes, de ſe preſenter devant l'Evêque de Die & l'Abbé de Clugni ſes legats, tant pour ſe juſtifier des accuſations formées contre lui, que pour ſe faire rendre juſtice ſur les plaintes, qu'il faiſoit contre l'Archevêque de Vienne & les autres. Le Pape en écrivit auſſi aux deux legats Hugues de Die & Hugues de Clugni, & ces deux lettres ſont du vingt-deuxiéme d'Août 1078.

An. 1078.

Sup. liv. XI. n. 5.

Sup. liv. XXV. n. 37.

Sup. liv. XXXI. n. 10.

Sup. liv. XXXV. n. 19.

VI. epiſt. 3.

LIV. Lettres à S. Hugues de Clugni.

Le Pape Gregoire avoit une confiance particuliere au ſaint Abbé de Clugni, comme l'on voit

An. 1078. voit par ſes lettres ; & par trois entre autres, où il lui décharge ſon cœur, & lui communique ſes peines. Dans l'une, qui eſt de la premiere année de ſon Pontificat, il ſe plaint de ce qu'il ne lui a point encore donné la conſolation de le venir voir à Rome, & l'exhorte à y venir au plûtôt. Car, ajoûte-t-il, tout foibles que nous ſommes, & quoique nos forces d'eſprit & de corps, n'y ſuffiſent pas, nous portons ſeuls un grand poids d'affaires, non ſeulement ſpirituelles, mais temporelles ; & nous craignons tous les jours de ſuccomber ſous le faix, parce que nous ne pouvons trouver de ſecours dans ce malheureux ſiecle. C'eſt pourquoi nous vous prions au nom de Dieu, d'exhorter vos freres à le prier continuellement pour nous.

Lib. 1. ep. 62.

Lib. II. p. 49.

L'année ſuivante il lui diſoit : J'ai ſouvent prié Nôtre-Seigneur, ou de m'ôter de cette vie, ou de me rendre utile à ſon Egliſe. Car je ſuis environné d'une douleur exceſſive & d'une triſteſſe univerſelle. L'Egliſe Orientale abandonne la foi catholique, & les Chrétiens y ſont par tout mis à mort. Quand je regarde l'Occident & les autres parties du monde, à peine trouvai-je des Evêques dont l'entrée ait été legitime, dont la vie ſoit pure & qui gouvernent leur troupeau par charité plûtôt que par ambition ; & entre tous les Princes ſeculiers, je n'en connois point qui preferent l'honneur de Dieu au leur, & la juſtice à l'interêt. Quant aux peuples entre leſquels je demeure, les Romains, les Lombards & les Normans : je leur dis ſouvent, je les trouve en quelque façon pires que des Juifs & des Païens. Quand je reviens à moi-même, je me ſens ſi chargé du poids de mes pechez, que je n'ai d'eſperance pour mon ſalut qu'en la ſeule miſericorde de JESUS-CHRIST,

Digitized by Google

CHRIST. Il conclut en ſe recommandant aux prieres des moines de Clugni. AN. 1078.

Enfin dans une lettre de cette même année 1078. il parle ainſi : Nous ſommes accablez de tant d'afflictions & fatiguez de tant de travaux, que ceux qui ſont avec nous ont peine même à le voir. Et quoique l'Ecriture nous apprenne, que chacun ſera recompenſé ſelon ſon travail, la vie nous paroît ſouvent ennuïeuſe & la mort deſirable. Quand le bon JESUS me tend la main, il me donne de la joïe : mais quand il me laiſſe à moi-même, je retombe dans le trouble; & quand les forces me manquent entierement, je lui dis en gemiſſant : Si vous impoſiez un tel fardeaux à Moïſe ou à Pierre, je crois qu'ils en ſeroient accablez. *V. epiſt. 21.*

LV.

Odon Evêque d'Oſtie.

Vers le même tems le Pape demanda à l'Abbé Hugues quelques-uns de ſes moines les plus habiles pour l'aider dans le gouvernement de l'Egliſe. Hugues lui envoïa Odon prieur de Clugni, & Pierre depuis Abbé de Cave près de Salerne. Odon, Eudes ou Otton (car c'eſt le même) étoit fils du Seigneur de Lageri près de Châtillon ſur Marne. Il nâquit vers l'an 1042. & fut élevé à Reims où il fit ſes études ſous ſaint Bruno alors chancelier de cette Egliſe. Odon en fut auſſi chanoine : & comme ce chapitre obſervoit alors une grande regularité, quelques-uns ont dit, qu'il avoit été chanoine regulier. Il étoit archidiacre de Reims en 1070. Mais peu de tems après il reſolut de quitter le monde, apparemment par les exhortations de ſaint Bruno, & ſe retira à Clugni, où il eut pour maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoïé à Rome. Saint Hugues voïant la capacité d'Odon, le fit Prieur du monaſtere peu d'années après ſa converſion; c'eſt-à-dire vers l'an 1076. & deux ans après le Pape Gregoire

Orderic. lib. IV. an. 1073. Hiſt. S. Mart. Tornac. to. 12. Spicil. p. 464.

AN. 1078. te VII. l'aïant fait venir à Rome, lui donna l'évêché d'Oſtie pour l'oppoſer à un ſchiſmatique nommé Jean, à qui l'Empereur Henri l'avoit donné après la mort de Gerauld fameux par ſes legations. Odon devint alors le principal confident du Pape, & fut quatre ans durant continuellement auprès de lui.

Bertold. an. 1077.

LVI. Affaires de Dol en Bretagne.

Le Pape Gregoire avoit renvoïé à ſon legat Hugues de Die le differend entre Even ou Ivon Evêque de Dol en Bretagne, & Johonée ſon predeceſſeur. Ce dernier étoit entré dans ce ſiege par ſimonie, en donnant au Comte Alain de grands preſens, au vû & ſçû de tout le monde; & depuis ſon Epiſcopat il s'étoit marié publiquement & avoit pluſieurs enfans. Quand ſes filles étoient venuës en âge d'être mariées, il leur avoit donné en dot des terres de l'Egliſe.

Acta ap. Martenne. p. 57.

p. 56. Le Pape Nicolas II. averti de ce ſcandale, avoit

p. 58. cité à Rome Johonée, mais inutilement: Gre-

Greg. IV. ep. 4. Argentré l. III. c. 101. goire VII. le dépoſa, & l'Egliſe de Dol lui envoïa pour être ordonné à ſa place, un jeune homme nommé Geldoüin chanoine de Dol, qu'ils avoient élû. Il étoit de grande naiſſance & de bonnes mœurs; mais comme il n'avoit pas l'âge porté par les canons, ni la maturité neceſſaire pour l'épiſcopat, le Pape Gregoire refuſa de l'ordonner: & du conſentement de Geldoüin même & de ceux qui l'accompagnoient, il ordonna Evêque de Dol Even Abbé de ſaint Melaine, qui étoit de la même députation, homme ſage & vertueux. Il ne s'attendoit à rien moins, & il fallut le forcer à accepter l'épiſcopat: c'eſt ce qui paroît par la lettre du Pape au clergé & au peuple de Dol, en date du vingt-ſeptiéme de Septembre 1076. & par la lettre à Guillaume Roi d'Angleterre, dont la Bretagne rélevoit étant un arriere fief de la Normandie.

Sup. liv. XLVIII. n. 44.

Comme l'Evêque de Dol étoit en poſſeſſion de-

depuis deux cens ans du titre d'Archevêque & de la juriſdiction ſur les Evêques de Bretagne : le Pape lui donna le pallium, & écrivit à tous les Evêques de la Province, de lui rendre obéiſſance, ſans préjudice toutefois des droits de l'Archevêque de Tours, qui ſe prétendoit toûjours métropolitain de la Bretagne. Cette précaution n'empêcha pas que Raoul Archevêque de Tours, ne ſe plaignît de ce que le Pape avoit accordé le pallium à l'Evêque de Dol : ſur quoi le Pape lui répondit : Les Seigneurs du païs aïant envoïé nous demander un Evêque pour ce ſiege, & declaré qu'ils vouloient renoncer à l'ancien abus de donner l'inveſtiture & de prendre de l'argent pour l'ordination des Evêques : nous avons reçû leur offre avec joïe, & avons crû leur devoir accorder ce qu'ils demandoient. Mais vous pouvez voir par nos lettres les précautions que nous avons priſes pour conſerver la dignité de l'Egliſe de Tours. C'eſt pourquoi vous devez attendre, ſans murmurer, l'examen & la deciſion de cette affaire, qui ſe fera bien-tôt comme nous eſperons, ſoit ſur les lieux, ſoit à Rome en nôtre preſence.

AN. 1078. *IV. epiſt. 5.*

IV. epiſt. 12.

Johonée chaſſé de Dol s'efforçoit toûjours d'y rentrer, ſe plaignant d'avoir été depoſé injuſtement; & fit écrire au Pape en ſa faveur par le Roi d'Angleterre, à qui le Pape répondit : Nous croyions cette affaire terminée : mais pour vous montrer l'attention que nous faiſons à vôtre priere, & de peur d'avoir été ſurpris, ce que nous ne croïons pas, nous avons reſolu d'envoïer ſur les lieux Hugues Evêque de Die, Hubert ſoudiacre de l'Egliſe Romaine & le moine Teuzon, qui a déja pris connoiſſance de cette affaire, pour l'examiner encore ſoigneuſement & vous la faire connoître : ne doutant point que vous ne vous rendiez à ce que demande

IV. epiſt. 17.

Digitized by Google

AN. 1078. mande la juſtice; car nous ſçavons que vous êtes principalement recommandable par cette vertu : La lettre eſt du vingt-uniéme de Mars 1077. L'année ſuivante le Pape écrivit à quelques Seigneurs Bretons, que l'Archevêque Even s'étoit preſenté à lui, mais que la cauſe n'avoit pû être jugée par l'abſence de ſon competiteur. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous avons envoïé toute cette affaire à Hugues de Die nôtre legat, qui doit celebrer un concile en France; où nous vous prions de faire aſſiſter les Evêques, les Abbez & les autres perſonnes neceſſaires pour faire terminer ce differend. La lettre eſt du vingt-deuxiéme de Mai 1078.

V. epiſt. 23.

LVII. Cinquiéme concile de Rome.

La même année au mois de Novembre, le Pape tint un concile à Rome dans l'Egliſe du Sauveur, que l'on compte pour le cinquiéme de ſon Pontificat. Berenger y étoit preſent, & étant preſſé de renoncer à ſon erreur, il donna une courte profeſſion de foi, & obtint délai juſques au prochain concile qui ſe devoit tenir pendant le carême ſuivant. En celui-ci on excommunia l'Empereur de C. P. & pluſieurs autres; & il s'y trouva des députez des deux Princes qui ſe diſputoient le roïaume d'Allemagne, Henri & Rodolfe; qui jurerent chacun pour leur maître, qu'ils n'uſeroient d'aucune fraude pour empêcher la conference que les legats du ſaint Siege devoient tenir dans ce roïaume.

Bertold. an. 1078. Mabill. præf. 2. to. 6. n. 28.

On fit auſſi dans ce concile quelques reglemens pour l'utilité de l'Egliſe. Défenſe à toute perſonne de retenir les terres eccleſiaſtiques qu'il a reçûës d'un Prince ſeculier, ou des Evêques & des Abbez malgré eux. Ce qui regardoit principalement l'Allemagne. Défenſe à tous, principalement aux Normans, d'uſurper les terres & les autres biens du mont-Caſſin. Défenſe à tout clerc de prendre l'inveſtiture d'un

c. 1.

c. 2.

évêché

évêché ou d'une autre Egliſe de la main d'un Prince ou d'un autre laïque. On déclare nulles les ordinations faites par ſimonie, ou ſans le conſentement du clergé & du peuple : en un mot contre les canons. On déclare fauſſes les penitences qui ne ſont pas conformes à l'autorité des Peres; comme de ceux qui ne renoncent pas à une profeſſion qu'ils ne peuvent exercer ſans peché, qui ne reſtituent pas le bien d'autrui, ou gardent de la haine dans leur cœur. Défenſes aux laïques de poſſeder des dîmes, ni aux Abbez d'en retenir ſans l'autorité du Pape, ou le conſentement de l'Evêque dioceſain : parce que, ſelon les canons, elles appartienent aux Evêques. Tous les fidéles doivent faire leur offrande à la meſſe, s'ils veulent participer aux fruits du ſacrifice. Défenſes aux Evêques de tolerer par faveur ou par interêt l'incontinence des prêtres ou des clercs. Tous les Evêques feront enſeigner les lettres dans leurs Egliſes. Ce ſont les principaux reglemens de ce concile. Guibert Archevêque de Ravenne y fut dépoſé, comme il paroît par la lettre que le Pape en écrivit à ſon peuple : où il l'accuſe d'avoir pillé comme un tyran cette Egliſe autrefois ſi riche, & de l'avoir ſcandaliſée par ſon mauvais exemple; & leur défend de lui rendre à l'avenir aucune obéïſſance.

AN. 1078.
c. 4.
5.
c. 8.
12.
11.
VI. epiſt. 10.

L'excommunication prononcée dans le concile de Rome contre ceux qui pilloient le Mont-Caſſin, vint à cette occaſion. Un Evêque avoit mis en dépôt dans ce monaſtere une grande ſomme d'argent. Jourdain Prince de Capouë l'aïant appris, envoïa des ſoldats, avec ordre de tirer cet argent du treſor de l'Egliſe : ce qu'ils executerent, nonobſtant la remontrance des moines que c'étoit un dépôt. Le Pape Gregoire l'aïant appris, mit en interdit l'Egliſe, &

Chr. Caſſ. III. c. 46

AN. 1078. blâma la foibleſſe de l'Abbé Didier & des moines, qui avoient ſouffert ce ſacrilege : diſant, qu'il étoit plus tolerable d'abandonner au pillage les villages & les châteaux du monaſtere, que d'expoſer au mépris le lieu ſaint reſpecté par tout le monde. Enſuite il fit dans le concile le decret que j'ai rapporté, & quelques
VI. *epiſt.* 37. mois après il écrivit une lettre à Jourdain, où il lui reproche cette violence & quelques autres, l'exhortant à les reparer.

LVIII. Michel Parapinace dépoſé. Nicephore Botaniate Empereur. *Sup. liv.* LXI. *n.* 4. *Curopal. p.* 845.

L'Empereur de C. P. qui fut excommunié en ce concile étoit Nicephore Botaniate, regardé en Italie comme uſurpateur. Le jeune Empereur Michel Parapinace regna ſix ans & demi : pendant leſquels les Turcs Seljoudiques profitant de ſa foibleſſe, firent de grands progrès en Natolie. Car tandis que ce Prince s'amuſoit à des jeux d'enfant, ceux qui gouvernoient ſous ſon nom rompirent le traité fait par Romain Diogene avec les Turcs : qui en étant irritez & du traitement indigne que les Grecs avoient fait à cet Empereur, entrerent ſur leurs terres, battirent pluſieurs fois leurs armées & firent de grandes conquêtes. Cependant l'Empereur faiſoit des vers & compoſoit des harangues, ſuivant les inſtructions de Pſellus le plus grand Philoſophe du tems : car ce mot ne ſignifioit alors qu'un homme de lettres. Ce mauvais gouvernement cauſa deux revoltes en même tems : celle de Nicephore Bryenne en Occident & celle de Nicephore Botaniate en Orient. Ils furent tous deux proclamez Empereurs dans leur parti, mais Botaniate l'emporta.

p. 857. Il étoit Curopalate, & fut declaré Empereur le premier d'Octobre 1077. indiction premiere, & étant appuïé par les Turcs, il marcha vers
p. 861. C. P. où il fut proclamé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars 1078. par Emi-

lien

lien patriarche d'Antioche & le métropolitain d'Icone, du conſentement du clergé & du ſenat. Ils dépoſerent l'Empereur Michel qui s'en étoit fui au palais de Blanquernes avec Marie ſon épouſe, & leur fils Conſtantin Porphyrogenete; & ils l'envoïerent ſur un méchant cheval au convent de Stude, pour y mener la vie monaſtique. C'étoit le ſamedi du Lazare, ſelon les Grecs, c'eſt-à-dire, la veille du dimanche des Rameaux dernier jour de Mars. Enfin Nicephore Botaniate entra à C. P. le mardi de la ſemaine ſainte, & fut couronné par le patriarche Coſme. AN. 1078. *p.* 862.

Jean Xiphilin étoit mort le ſecond jour d'Août 1077. après avoir tenu le ſiege de C. P. onze ans & ſept mois. La conformité du nom lui a fait attribuer l'abregé de l'hiſtoire Romaine de Dion Caſſius : mais l'auteur dit lui-même qu'il étoit neveu du Patriarche. Ce qui nous reſte de plus conſiderable de ce Prélat, ſont trois conſtitutions ſur des matieres eccleſiaſtiques. La premiere du vingt-ſixiéme d'Avril l'an du monde 6574. de JESUS-CHRIST 1066. qui étoit la premiere année du patriarcat de Xiphilin. Il fit cette conſtitution dans un concile; où aſſiſterent vingt-huit, tant Metropolitains qu'Archevêques, & elle contient un reglement ſur les fiançailles : ſçavoir qu'encore que le mariage ne s'en ſoit point enſuivi, les fiançailles legitimement contractées ont le même effet que le mariage, pour produire une affinité qui empêche de contracter mariage avec les parens de l'autre partie : ou pour rendre un clerc Bigame & par conſequent irregulier. Cette conſtitution ſynodale fut enſuite confirmée en 1080. par une bulle d'or de l'Empereur Nicephore Botaniate. La ſeconde conſtitution de Xiphilin, qui n'eſt qu'une confirmation de la premiere, fut

Liv. LXI. n. 54. Anna Comn. liv. II. p. 75. Zonar. liv. T. III n. 18. p. 71. A.

Jur. Græco Rom. p. 211

p. 121.

p. 212.

AN. 1078. faite l'année ſuivante 1076. dans un concile de quatorze, tant Métropolitains qu'Archevêques.

p. 214. La troiſiéme eſt une ordonnance du Patriarche ſeul en date du mardi ſeiziéme de Février indiction huitiéme, qui eſt l'an 1070. Il y parle ainſi : Voïant pluſieurs d'entre les eccleſiaſtiques & les moines ſoûtenir les cauſes d'autrui, & poſtuler tant au tribunal ſeculier que dans l'eccleſiaſtique ; & jugeant que cette conduite eſt illegitime & éloignée de l'uſage de l'Egliſe : nous ordonnons qu'à l'avenir aucun moine ni eccleſiaſtique ne plaide pour un autre dans aucun tribunal : car c'eſt manifeſtement une action mercenaire ; & nous ne la laiſſerons point impunie. Si ce n'eſt que dans une cauſe eccleſiaſtique on prenne par nôtre ordre la défenſe de l'une des parties. Et ſera lûë la préſente ordonnance à tous les juges ſeculiers, afin qu'ils n'admettent point ces perſonnes à poſtuler devant eux.

Cinnam. p. 860. A la place de Jean Xiphilin, l'Empereur Michel Parapinace, mit ſur le ſiege de C. P. Coſme venu de Jeruſalem qu'il honoroit ſinguliérement pour ſa vertu, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres humaines ; & il tint le ſiege de C. P. cinq ans & neuf mois. Emilien patriarche d'Antioche mourut auſſi peu de tems après, & Nicephore ſurnommé le Maure lui ſucceda. Theophylacte Archevêque d'Acride en Bulgarie vivoit du même tems : c'eſt-à-dire, depuis le regne de Romain Diogene, juſques à celui de Nicephore Botaniate. Il étoit de C. P. & regardoit comme un exil d'être obligé à paſſer ſa vie chez des barbares. C'eſt ce qui paroît par ſes lettres, où l'on voit auſſi combien l'Egliſe de Bulgarie eut à ſouffrir dans l'irruption des Serviens ou Croates ; & combien les Evêques étoient maltraitez, tant par les Magiſtrats

Epiſt. apud Baron. an. 1071.

Ibid. an. 1073.

&

& les receveurs des impoſitions, que par les autres mauvais Chrétiens. Theophylacte eſt principalement celebre par ſes commentaires ſur les ſaintes Ecritures, qui ne ſont gueres que des extraits de ſaint Jean Chryſoſtome. Il a commenté les Evangiles, les actes des Apôtres, les épîtres de ſaint Paul, & quatre des petits prophetes. Nous avons auſſi de lui une inſtruction pour un Prince, adreſſée au jeune Conſtantin, fils de l'Empereur Michel Parapinace dont il étoit precepteur. AN. 1078.

L'Empereur Nicephore étant devenu veuf, épouſa l'Imperatrice Marie, femme de Michel ſon prédeceſſeur, quoiqu'il fût encore vivant. Auſſi le prêtre qui leur avoit donné la benediction nuptiale fut dépoſé. Quant à l'Empereur Michel, depuis qu'il eut embraſſé la vie monaſtique, il fut ordonné Métropolitain d'Epheſe par un concile : mais il n'y alla qu'une ſeule fois & revint à C. P. dans le monaſtere de Manuel où il finit ſes jours. *Cinnam. p. 864.*

LIX. Hugues Duc de Bourgogne moine.

Vers la fin de la même année 1078. Hugues Duc de Bourgogne ſe rendit moine à Clugni. Il étoit petit-fils de Robert, fils du Roi Robert & premier Duc de Bourgogne de la maiſon de France. Hugues lui aïant ſuccedé en 1075. gouverna le Duché environ trois ans, puis touché du deſir de ſon ſalut, il quitta le monde & ſe retira à Clugni ſous la conduite de l'Abbé Hugues ſon parent. Il fut principalement excité à ſe retirer par l'exemple de Simon Comte de Creſpi en Valois un des plus puiſſans Seigneurs de France; qui deux ans auparavant, perſuada à ſon épouſe la nuit de ſes nôces de ſe conſacrer à Dieu, & aïant renoncé à tout, s'alla rendre moine à ſaint Claude en Bourgogne, & y mourut ſaintement le dernier jour de Septembre 1082. après avoir fondé dix ou douze mo- *Vitall. ſæc. 6. par. 2. p. 373.*

naſteres. Le Pape aïant appris la retraite du Duc
An. 1079. de Bourgogne, en écrivit en ces termes à l'Ab-
V. epiſt. 17. bé de Clugni : Pourquoi, mon cher frere, ne conſiderez-vous pas en quel peril eſt l'Egliſe? Où ſont ceux qui reſiſtent aux impies & qui ne craignent point de mourir pour la verité ? Les hommes qui ſemblent aimer Dieu abandonnent la guerre de JESUS-CHRIST, & ſans ſe mettre en peine du ſalut de leurs freres, ils cherchent le repos & n'aiment qu'eux-mêmes. Les paſteurs s'enfuïent & même les chiens qui devroient défendre le troupeau : ainſi les loups & les voleurs ne trouvent plus de reſiſtance. Vous avez enlevé, ou du moins reçû ce Duc dans le repos de Clugni, & vous avez laiſſé cent mille Chrétiens ſans protecteur. Que ſi vous avez été peu touché de nos exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des veuves & des orphelins, du murmure des moines & des prêtres, de la ruine des Egliſes? On trouve aſſez de moines & de particuliers craignans Dieu, mais à peine trouve-t-on un bon Prince. Cette lettre eſt du ſecond jour de Janvier 1079.

Elle montre en quelle eſtime étoit le Duc de Bourgogne, tant auprès du Pape que du public; & on voit par pluſieurs chartes le ſoin qu'il eut de reſtituer aux Egliſes ce que ſon pere & ſes ancêtres leur avoient ôté. Pendant les trois ans qu'il gouverna ſon Etat, il fut par ſa juſtice l'amour des gens de bien & la terreur des méchans : mais depuis qu'il eut embraſſé la vie monaſtique, il fut par ſon humilité l'admiration de tout le monde, s'abaiſſant au deſſous des perſonnes les plus viles, & juſques à graiſſer les ſouliers des freres. Il perſevera conſtamment pendant quinze ans, & mourut l'an 1093. Vers le même tems & ſuivant le même exemple de Simon de Creſpi, Gui Comte de Mâcon ſe don-

donna auſſi à Clugni avec ſes enfans, enſorte que ce Comté fut réuni au Duché de Bourgogne, qui paſſa à Eudes ſurnommé Borel frere de Hugues. AN. 1079.

LX. Sixiéme concile de Rome. Retractation de Berenger. *Tom. X. p. 378. Mabill. praf. 2. ſæc. 6. n. 28. 29. &c. Anonym. to. IX. conc. p. 1051.*

Au mois de Février de la même année 1079. le Pape tint à Rome dans l'Egliſe du Sauveur, un concile où aſſiſterent cent cinquante Evêques; entre autres Henri patriarche d'Aquilée, Pierre Ignée Evêque d'Albane, ſaint Anſelme de Luques, Landulfe de Piſe, Reignier de Florence, Hugues de Die & Altman de Paſſau. On y traita la matiere de l'Euchariſtie en preſence de Berenger. La plûpart ſoutenoient, que par les paroles de la conſecration & la vertu du Saint-Eſprit, le pain & le vin eſt changé ſubſtantiellement au corps de Nôtre-Seigneur, qui eſt né de la Vierge & qui a été attaché à la croix, & au ſang qui a coulé de ſon côté; & ils le prouvoient par les autoritez des Peres tant Grecs que Latins: quelques-uns toutefois diſoient, que ce n'étoit qu'une figure, & que le corps ſubſtantiel eſt aſſis à la droite du Pere. Mais avant la troiſiéme journée du concile, ils furent ſi clairement convaincus, qu'ils ceſſerent de combattre la verité; & que Berenger lui-même, qui enſeignoit cette erreur depuis ſi long-tems, confeſſa en plein concile qu'il s'étoit trompé, demanda pardon & l'obtint, en faiſant la profeſſion de foi ſuivante.

Moi, Berenger, je crois de cœur & confeſſe de bouche, que le pain & le vin qu'on met ſur l'autel, ſont changez ſubſtantiellement par le myſtere de l'oraiſon ſacrée & les paroles de nôtre Redempteur, en la chair vraie, propre & vivifiante, & au ſang de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, & qu'après la conſecration c'eſt ſon veritable corps, qui eſt né de la Vierge, qui a été offert ſur la croix pour le

AN. 1079. ſalut du monde, & qui eſt aſſis à la droite du Pere; & le vrai ſang de JESUS-CHRIST qui a coulé de ſon côté : non ſeulement en ſigne & par la vertu du Sacrement, mais en proprieté de nature & verité de ſubſtance : comme il eſt contenu dans cet écrit que j'ai lû & que vous avez entendu. Je crois ainſi, & je n'enſeignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainſi Dieu me ſoit en aide & ſes ſaints Evangiles. Alors le Pape défendit à Berenger de la part de Dieu, de jamais plus diſputer touchant le corps & le ſang de Nôtre-Seigneur, ni d'inſtruire perſonne ſur ce myſtere ; ſinon pour ramener ceux qu'il avoit induits en erreur.

Entre ceux qui diſputerent contre Berenger en ce concile, on nomme deux ſçavans moines, Brunon depuis Evêque de Segni & Alberic du Mont-Caſſin. Après le concile, le Pape renvoïa Berenger avec des lettres de ſauf-conduit, par leſquelles il menaçoit d'anathême tous ceux qui lui feroient injure en ſa perſonne ou en ſes biens, ou qui l'appelleroient heretique : & il envoïa avec lui un clerc de ſa maiſon nommé Foulques. Il écrivit auſſi à Raoul Archevêque de Tours & à Euſebe Evêque d'Angers, afin d'ordonner de ſa part à Foulques Comte d'Anjou, de ne plus perſecuter Berenger. Mais à peine fut-il arrivé en France, qu'il publia un écrit contre la derniere profeſſion de foi qu'il venoit de faire à Rome, & cet écrit ſe trouve encore. Euſebe Evêque d'Angers avoit renoncé à l'erreur de Berenger dès l'an 1062. par une profeſſion de foi, contenant nettement la doctrine de l'Egliſe; & il ne paroît point avoir été depuis ſoupçonné de cette erreur.

Tom. X. conc. p. 410. ex tom. 2. Spicil. p. 502.

En ce même concile, que l'on compte pour le ſixiéme de Rome ſous le Pontificat ce Gregoire VII. les ambaſſadeurs du Roi Rodolfe ſe plai-

Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 20. 10. X. conc. p. 379.

plaignirent, que le Roi Henri détruiſoit la religion en Allemagne, ſans épargner les lieux ni les perſonnes conſacrées à Dieu : qu'il traitoit comme de vils eſclaves, non ſeulement les Prêtres, mais les Evêques, les mettoit aux fers & en faiſoit mourir quelques-uns. La plûpart du concile étoit d'avis, que le Pape emploïât contre lui la rigueur des cenſures : mais il differa par indulgence, & les ambaſſadeurs du Roi Henri firent le ſerment qui ſuit : Vous recevrez dans l'Aſcenſion des ambaſſadeurs du Roi mon maître, qui meneront & rameneront en ſureté les legats du ſaint Siege, & le Roi leur obéira en tout ſelon la juſtice. Les ambaſſadeurs du Roi Rodolfe jurerent ainſi de leur côté : Si l'on établit par vôtre ordre une conference en Allemagne, le Roi Rodolfe nôtre maître y viendra en perſonne, ou y envoïera ſes Evêques & ſes ſerviteurs; il ſera prêt à ſubir le jugement du ſaint Siege touchant le differend du roïaume, & s'emploïera à faire, que vos legats puiſſent procurer la paix. Henri Archevêque d'Aquilée fit auſſi ſerment de fidelité & d'obéïſſance au Pape; & on renouvella les excommunications contre quelques Evêques de Lombardie. Ainſi le Pape continuoit à demeurer neutre entre les deux Rois. AN. 1079.

L. XI. Primatie de Lion.

Geboüin Archevêque de Lion alla à Rome quelque tems après ſon ordination, demander le pallium & la confirmation de la primatie, qu'il prétendoit appartenir à ſon ſiege ſur les quatre provinces de Lion, de Roüen, de Tours & de Sens. Le Pape ſuppoſant que l'Egliſe de Lion avoit eu ce droit de toute antiquité accorda à Geboüin ce qu'il demandoit; & ordonna aux Archevêques de Roüen, de Tours & de Sens de le reconnoître pour primat. Toutefois le lecteur attentif peut ſe ſouvenir, que juſques

VI. epiſt. 36.

VI. epiſt. 34.

Digitized by Google

AN. 1079. ici nous n'avons vû aucune preuve de cette primatie, ni d'autres primats dans les Gaules, que ceux à qui les Papes ont quelquefois delegué leurs pouvoirs, comme les Archevêques d'Arles & de Vienne.

Sup. liv. XXVII. n. 45.

VI. epiſt. 35. Mais on voit dans la lettre de Gregoire VII. aux trois Archevêques, le fondement de ſa prévention en faveur de l'Egliſe de Lion, car il parle ainſi : Les provinces ont été diviſées pour la plûpart long-tems avant l'avenement de JESUS-CHRIST; & depuis, cette diviſion a été renouvellée par les Apôtres & par ſaint Clement nôtre prédeceſſeur. En ſorte que dans les capitales des provinces où étoient les primats de la loi du ſiecle, & où avoient recours ceux qui ne pouvoient aller à la cour des Princes : en ces villes les loix divines & eccleſiaſtiques, ont ordonné d'établir des patriarches ou des primats, qui ont le même pouvoir ſous divers noms. Les autres villes metropolitaines qui avoient de moindres juges, quoique plus grands que les Comtes, ont des Evêques metropolitains ſoumis aux primats, & ſuperieurs aux ſimples Evêques. Or tout cet endroit de la lettre de Gregoire VII. eſt tiré mot pour mot d'une fauſſe decretale attribuée à ſaint Anaclet; & eſt conforme à une autre fauſſe lettre de ſaint Clement; mais avant ces pieces tirées de la collection d'Iſidore, ſous le nom de primats, on n'entendoit que les Metropolitains ou ceux qui en tenoient le rang en quelques provinces. Sur ce fondement donc Gregoire VII. ordonne aux trois Archevêques, de Roüen, de Tours & de Sens, de rendre à l'Egliſe de Lion l'honneur & la reverence que les Papes ſes predeceſſeurs ont preſcrite à leurs Egliſes : ce qui montre qu'il ſuppoſoit dans le fait, que ce privilege avoit déja été accordé par d'autres Papes à l'Egliſe de Lion.

Anacl. ep. 2. n. 4. to. 1. concil. p. 254.

Clem. ep. 1. ibid. p. 91.

V Marca diſſert. n. 2. 3. 50. &c.

to. X. conc. p. 520. &c.

Ces

Digitized by Google

Ces deux lettres touchant cette primatie ſont du vingtiéme d'Avril 1079. AN. 1079.

En Pologne le Roi Caſimir le moine étant mort dès l'an 1058. Boleſlas II. ſurnommé le cruel, lui avoit ſuccedé & regnoit depuis vingt ans. Staniſlas Evêque de Cracovie s'attira l'indignation de ce Prince, en le reprenant hardiment de ſes vices, particulierement de ſa cruauté & de ſon impudicité. Après l'avoir averti pluſieurs fois en public & en particulier, enfin il l'excommunia; & le Roi devenu plus furieux, le tua de ſa main, comme il venoit d'achever la meſſe dans une chapelle de ſaint Michel près de Cracovie le huitiéme jour de Mai 1079. Il fit enſuite mettre le corps en pieces, mais elles furent raſſemblées, & il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau du ſaint martyr. Les auteurs Polonois qui ont écrit ſa vie fort au long quatre cens ans après, diſent que le Pape Gregoire VII. aïant appris ce meurtre, excommunia le Roi Boleſlas & tous ſes complices : qu'il mit en interdit toute la province de Gneſne, qu'il priva Boleſlas de la dignité roïale, & diſpenſa ſes ſujets du ſerment de fidelité. Mais je n'en trouve rien dans les lettres de Gregoire VII. & je ne ſçache aucun auteur contemporain qui parle de cette hiſtoire. Saint Staniſlas fut canoniſé par le Pape Innocent IV. en 1252. & l'Egliſe Romaine l'honore le ſeptiéme jour de Mai.

LXII. S. Staniſlas martyr. *Boll. 7. Mai. t. 13. p. 158.*

Ap. Boll. p. 260. Martyr. R. 7. Mai.

Le Pape Gregoire VII. avoit une haute eſtime de Guillaume Roi d'Angleterre, comme il lui témoigna dès la premiere année de ſon Pontificat, par une lettre, où après avoir marqué les devoirs d'un Prince Chrétien, il ajoûte : Nous appuïons ſur ces veritez, parce que nous croïons que de tous les Rois vous êtes celui qui les aimez le plus; & dans

LXIII. Legation en Angleterre. *1. epiſt. 70*

AN. 1079. une autre lettre il louë particulierement ſon amour pour la juſtice. Il lui avoit envoïé pour legat Hubert ſoudiacre de l'Egliſe Romaine, avec un moine nommé Teurzon, touchant l'affaire de Dol en Bretagne; & il l'avoit chargé de demander au Roi, qu'il prêtât ſerment de fidelité au Pape & à ſes ſucceſſeurs, & qu'il fût plus ſoigneux d'envoïer à Rome l'argent que les Rois ſes prédeceſſeurs avoient accoûtumé d'y envoïer. Le Roi répondit au Pape, qu'il avoit accordé l'un & refuſé l'autre. Quant au ſerment de fidelité, dit-il, je ne l'ai voulu ni le veux faire, parce que je ne l'ai point promis, & je ne trouve point que mes prédeceſſeurs l'aïent fait aux vôtres. Quant à l'argent, la collecte s'en eſt faite negligemment pendant environ trois ans que j'ai été en France : maintenant que je ſuis de retour dans mon roïaume, je vous envoïe par vôtre legat ce qui a été recueilli, & vous envoïerai le reſte par les députez de l'Archevêque Lanfranc.

V. epiſt. 17.

ap Lanfr. epiſt. 7.

VII. epiſt. 1. Le Pape fut irrité de ce refus, comme il paroît prr ſa lettre au legat Hubert en date du vingt-troiſiéme de Septembre 1079. où il marque qu'il eſtime peu l'argent ſans l'honneur. Il ſe plaint enſuite de ce que le Roi d'Angleterre empêchoit ſes Evêques d'aller à Rome. C'eſt, ajoûte-t-il, ce que n'a jamais oſé faire aucun Roi, même païen ; & s'il ne ſe modere, il doit ſçavoir qu'il attirera l'indignation de ſaint Pierre. Et enſuite : Ordonnez aux Anglois & aux Normans, d'envoïer de chaque archevêché au moins deux Evêques au concile que nous celebrerons, Dieu aidant, le carême prochain.

VI. epiſt. 30. Six mois auparavant, le Pape avoit écrit à Lanfranc une lettre pleine de reproches, de ce que la crainte du Roi l'avoit empêché de le venir voir, depuis qu'il étoit monté ſur le ſaint

Siege.

Siege. Il l'exhorte à conſeiller à ce Prince, d'en mieux uſer avec l'Egliſe Romaine, & le preſſe de venir lui-même. Par une autre lettre plus dure, il lui ordonne abſolument de venir dans quatre mois, ſous peine de ſuſpenſe. Lanfranc répondit avec modeſtie & fermeté, que l'éloignement des lieux ne diminueroit jamais l'affection qu'il portoit au Pape, ni l'obéiſſance qu'il lui devoit ſelon les canons. Puis il ajoûte : Je me ſuis joint à vôtre legat, pour perſuader au Roi ce que vous deſirez, mais je n'y ai pas réuſſi, comme vous verrez par ſa lettre. AN. 1079. *IX. ep. 20.* *Lanfr. ep. 8.*

LXIV. Soin des Egliſes éloignées.

On voit le ſoin que Gregoire VII. prenoit des Egliſes du Nord par deux lettres; l'une de l'année precedente, l'autre de la ſuivante. La prémiere eſt adreſſée à Olaf Roi de Norvege, à qui il dit : Nous ſommes d'autant plus obligez à prendre ſoin de vous, qu'étant à l'extremité de la terre, vous avez moins de commodité d'être inſtruits & fortifiez dans la religion chrétienne. C'eſt pourquoi nous deſirons, ſi nous le pouvions, vous envoïer quelques-uns de nos freres : mais comme il nous eſt très-difficile, tant à cauſe de l'éloignement que de la difference des langues : nous vous prions, comme nous avons mandé au Roi de Danemarc, d'envoïer à la cour apoſtolique de jeunes gens de la nobleſſe de vôtre païs : afin qu'étant inſtruits de la loi de Dieu, ſous es aîles des ſaints Apôtres, ils puiſſent vous reporter les ordres du ſaint Siege; & cultiver utilement chez vous la religion. La lettre eſt du quinziéme de Decembre 1078. L'autre lettre dattée du quatriéme d'Octobre 1080. eſt adreſſée au Roi de Suede, que le Pape exhorte à envoïer à Rome quelque Evêque, ou quelque autre perſonne capable d'entre ſon clergé, afin, dit-il, qu'il puiſſe nous informer des qualitez de vôtre païs & des mœurs *VI. ep. 13.* *VIII. epiſt. 11.*

de

AN. 1079. de la nation, & s'inſtruire pleinement de tout pour vous porter nos ordres.

D'un autre côté Gregoire étendoit ſes ſoins ſur l'Egliſe d'Armenie. Un prêtre nommé Jean, ſe plaignit à lui de la part de l'Archevêque Armenien de Synnade en Phrygie, qu'un nommé Machar chaſſé du païs pour hereſie, étant venu à Rome & aïant été convaincu de la même erreur, avoit ſoutenu que c'étoit la doctrine des Armeniens. Le prêtre Jean donna au Pape une profeſſion de foi orthodoxe; & le Pape écrivit à l'Archevêque de Benevent, dans le dioceſe duquel Machar s'étoit retiré, de le chercher pour le convertir, ou le punir; c'eſt-à-dire, le marquer d'un fer chaud comme heretique, & le bannir du dioceſe. Mais pour s'aſſurer davantage de la foi des Armeniens, le Pape écrivit à l'Archevêque de Synnade en ces termes : Nous avons appris, qu'au ſaint ſacrifice vous ne mêlez point d'eau dans le vin : que vous faites le ſaint Chrême, non avec du beaume, mais avec du beurre; & que vous honorez & approuvez l'heretique Dioſcore d'Alexandrie. Quoique le prêtre Jean vôtre député nous ait dit, qu'il n'étoit pas ainſi, nous voulons toutefois que vous nous écriviez ce que vous en croïez, & des autres articles dont vous pouvez être en doute. Nous voulons auſſi ſçavoir ſi vous recevez avec toute l'Egliſe les quatre conciles generaux, que S. Gregoire honoroit comme les quatre Evangiles; & le cinquiéme concile. Nous vous exhortons à ne plus ajoûter au Triſagion ces paroles : Qui avez été crucifié pour nous, afin de ne point ſcandaliſer les autres Egliſes. Au reſte, continuez de celebrer le ſaint Sacrifice avec du pain ſans levain; & mépriſez les vains reproches que les Grecs vous font ſur ce ſujet comme à nous. Cette lettre eſt du ſixiéme de Juin 1080.

VII. *ep. ult.*

VIII. *epiſt.* 1.

Sup. liv. XXIX. n. 31.

L I-

LIVRE SOIXANTE-TROISIÉME.

AU commencement de l'année 1080. le Roi Henri croïant ſurprendre les Saxons, les attaqua en un lieu nommé Flatecheim : mais ils ſe défendirent ſi bien, aïant à leur tête le Roi Rodolfe & le Duc Otton, que le Roi Henri fut défait & réduit à prendre la fuite. Cette troiſiéme bataille fut donnée le lundi vingt-ſeptiéme de Janvier ; & le Roi Rodolfe envoïa auſſi-tôt à Rome un ambaſſadeur en porter la nouvelle au Pape Gregoire, dans le concile qui s'y tint au commencement du Carême. Le Pape y réïtera la défenſe de recevoir ou donner des inveſtitures : il renouvella les excommunications contre Tedal de Milan, Guibert de Ravenne & quelques autres Evêques ; & contre les Normans, qui pilloient en Italie les terres de l'Egliſe. Il condamna les fauſſes penitences, comme il avoit déja fait au cinquiéme concile ; & il défendit de chercher des perſonnes ſans ſcience & ſans vertu, pour recevoir d'eux la penitence. C'eſt qu'outre les Paſteurs legitimes, il y avoit pluſieurs Abbez & pluſieurs Moines qui s'ingeroient de la donner. On s'en plaignoit dès le tems de Leon IX. auprès duquel ſaint Gervin Abbé de ſaint Riquier fut obligé de ſe juſtifier, de ce que n'étant point Evêque, il prêchoit & confeſſoit ſans permiſſion du Pape. On recommande encore à ce concile de Rome les élections legitimes des Evêques ; c'eſt-à-dire, que le ſiege étant vacant, l'Evêque viſiteur deputé par le Pape ou par le metropolitain, procurera que l'élection ſe faſſe librement par le clergé & le peuple.

I. Septiéme concile de Rome. Rodolfe confirmé Roi.

Bruno bell. Saxon. p. 146.

Bertold. Chr. 1080.

to. X. p. 381.

Sup. liv. LXII. n. 53.

Vita S. Gerv. n. 22. Act. Ben. ſæc. 6. p. 2. p. 330.

Mais

AN.1080. Mais le decret le plus fameux de ce ſeptiéme concile de Rome, eſt l'excommunication du Roi Henri. Le Pape y adreſſe la parole à ſaint Pierre & à ſaint Paul, comme dans la premiere; & après avoir marqué l'abſolution qu'il avoit donnée à ce Prince, il ajoûte : Les Evêques & les Seigneurs Ultramontains, apprenant qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis, & comme deſeſperant à ſon égard, élurent ſans mon conſeil, vous en êtes témoins, le Duc Rodolfe pour leur Roi, qui m'envoïa un courrier en diligence, declarer qu'il avoit pris malgré lui le gouvernement du roïaume; mais qu'il étoit prêt à m'obéïr en tout; & en effet il m'a toûjours depuis tenu le même langage, promettant même de m'en donner pour ôtages ſon fils & celui du Duc Berthold.

Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolfe; & je lui répondis, que je le ferois volontiers, après avoir entendu les deux parties. Henri croïant pouvoir vaincre par ſes propres forces, mépriſa ma réponſe. Toutefois quand il vit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il eſperoit, il envoïa à Rome l'Evêque de Verdun & celui d'Oſnabruc, qui me prierent de ſa part de lui faire juſtice, ce que les deputez de Rodolfe approuverent auſſi. Enfin j'ordonnai dans le concile, qu'on tiendroit une conference au-delà des monts. Il parle du concile de l'année precedente; & ajoûte, que Henri empêchant la conference, a encouru l'excommunication prononcée en ce concile. Il conclut en excommuniant de nouveau Henri & ſes fauteurs, & lui ôtant le roïaume d'Allemagne & d'Italie, enſorte qu'il n'ait aucune force dans les combats, & ne gagne de ſa vie aucune victoire.

Sup. liv. LXII. n. 56.

Quant à Rodolfe, le Pape lui donne le roïaume Teutonique, & accorde à tous ceux qui lui ſont

ſont fidéles l'abſolution de tous leurs pechez, avec la benediction des Apôtres en cette vie & en l'autre. Puis il ajoûte, adreſſant toûjours la parole à ces Saints : Faites donc maintenant connoître à tout le monde, que ſi vous pouvez lier & délier dans le ciel, vous pouvez auſſi ſur la terre ôter ou donner les empires, les roïaumes & les principautez, les duchez, les marquiſats, les comtez & les biens de tous les hommes, ſelon leurs merites. Car vous avez ſouvent ôté aux indignes, & donné aux bons les patriarcats, les primaties, les archevêchez & les évêchez. Que ſi vous jugez les choſes ſpirituelles, que doit-on croire de vôtre pouvoir ſur les temporelles? Et ſi vous devez juger les Anges, qui dominent ſur tous les Princes ſuperbes, que ne pouvez-vous pas ſur leurs eſclaves ? Que les Rois & les Princes du ſiecle apprennent donc maintenant qu'elle eſt vôtre grandeur & vôtre puiſſance : qu'ils craignent de mépriſer les ordres de vôtre Egliſe; & que vôtre juſtice s'exerce ſi promptement ſur Henri, que tous ſçachent qu'il ne tombera pas par haſard, mais par vôtre puiſſance. Dieu veuille les confondre pour les amener à une penitence ſalutaire. Cet acte eſt daté du ſeptiéme de Mars 1080. AN. 1080.

A ce concile de Rome ſe trouverent l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, & leur differend y donna bien de la peine au Pape, ſans pouvoir être terminé. L'Archevêque de Tours produiſoit des lettres des Papes, qui prouvoient clairement, que la Bretagne devoit reconnoître l'Egliſe de Tours pour ſa metropole : l'Evêque de Dol ne produiſoit point de titres, & ne diſoit même rien de ſolide. Toutefois parce qu'il diſoit avoir laiſſé un titre dans ſon païs, le Pape jugea à propos de lui donner un

AN. 1080. un délai, & d'envoïer des legats ſur les lieux pour entendre les parties, & juger définitivement cette affaire. C'eſt ce qui paroît par la lettre du Pape adreſſée à tous les Evêques de Bretagne & à l'Egliſe de Tours, & dattée du huitiéme de Mars 1080.

VII. epiſt. 15.

II. Manaſſes Archevêque de Reims condamné

Chr. Vird. p. 205. *to. X. conc. p.* 390.

En ce même concile de Rome, le Pape confirma la ſentence portée au concile de Lion contre Manaſſes Archevêque de Reims. Hugues Evêque de Die avoit été chargé par le Pape dès l'année precedente, de terminer un differend entre l'Archevêque de Lion & l'Abbé de Clugni, & quelques autres affaires de France. Pour cet effet Hugues indiqua un concile à Lion, & y appella l'Archevêque de Reims, pour ſe juſtifier des crimes dont il étoit accuſé. Hugues s'étant arrêté à Vienne, y reçut des deputez de l'Archevêque, qui le prioient inſtamment de ſe contenter qu'il ſe purgeât par ſerment avec ſix de ſes ſuffragans à ſon choix; & pour l'obtenir ils offroient au legat trois cens livres d'or & de grands preſens à ſes domeſtiques. Ils offroient encore de plus grandes ſommes, ſi on permettoit à l'Archevêque de ſe purger ſeul; & promettoit d'aſſurer le legat par ſerment, que jamais perſonne ne ſçauroit rien de ſes convertions. Mais Hugues refuſa genereuſement toutes ces offres.

Muſæ Italic. to. I. p. 119.

Auſſi l'Archevêque Manaſſes ſe garda bien d'aller au concile de Lion, & ſe contenta d'envoïer au legat une apologie où il dit: Il eſt notoire preſque dans toutes les Gaules, en Italie même & à Rome, avec quelle violence & quelle injuſtice vous m'avez traité dans cette même province il y a deux ans. Il parle du concile d'Autun tenu en 1077. J'en appellai au Pape & j'allai à Rome; & parce que vous étiez abſent, j'y demeurai par ordre du Pape, & je vous attendis près d'onze ſemaines. Enfin je me défen-

Sup. liv. LXII. *n.* 41.

dis

Digitized by Google

dis ſi bien en preſence du Pape & du concile, contre ceux que vous aviez envoïez, que ce qui avoit été fait contre moi fut jugé nul & irregulier. Alors je declarai publiquement au Pape, que je ne voulois plus m'expoſer à vôtre jugement; & comme le Pape me demanda de qui j'aimerois le mieux ſubir le jugement dans les Gaules, je choiſis l'Abbé de Clugni; ce qui me fut accordé. Puis le Pape me fit jurer, que ſi j'étois appellé de ſa part à un concile dans les Gaules, je m'y trouverois, ſi je n'avois un empêchement canonique. C'eſt pourquoi quand vous indiquâtes dernierement un concile à Troyes où l'Abbé de Clugni devoit ſe trouver, je ne fis aucune difficulté d'y aller avec mes Abbez, mes clercs & les vaſſaux de mon Egliſe : & quoique vous aïez contremandé ce concile, j'ai fait de ma part ce qui dépendoit de moi & me ſuis acquitté de mon ſerment. Mais je ne ſuis point allé à ce concile de Lion, parce que j'ai pluſieurs excuſes canoniques. AN. 1080.

Il explique enſuite ces pretenduës excuſes, qui ne ſont en effet, que des chicanes; ſçavoir que le concile de Lion ſe tiendra dans la même province, où il a déja été maltraité : que ce lieu eſt éloigné de Reims, & qu'il n'eſt pas facile d'y amener des témoins : que l'on ne peut y aller en ſureté à cauſe des guerres qui troublent le païs : que l'Abbé de Clugni qui devoit être ſon juge n'y étoit point ; c'eſt-à-dire, qu'on ne lui avoit pas ſignifié qu'il y ſeroit : qu'on lui ordonnoit d'amener dans vingt jours ſix Evêques ſans reproche pour le juſtifier, en cas qu'il n'y eût point d'accuſateurs contre lui : ce qui lui étoit impoſſible. Quant à ſes trois accuſateurs, il dit, qu'il s'eſt accordé à Manaſſes & tous ceux de ſon parti, excepté deux, dont l'un, ajoûte-t-il, ſçavoir Brunon, n'eſt *p.* 125. *p.* 121.

An. 1080. n'eſt point nôtre clerc, mais chanoine de ſaint Cunibert de Cologne dans le roïaume d'Allemagne : & nous ne cherchons guere ſa ſocieté, parce que nous ne connoiſſons point du tout ſa vie & ſa liberté ; c'eſt-à-dire, s'il eſt ſerf ou libre de naiſſance ; & que quand il a été chez nous, il en a mal uſé après avoir reçû pluſieurs bienfaits. L'autre qui eſt Ponce, a été convaincu de faux au concile de Rome en nôtre preſence. C'eſt pourquoi nous ne devons répondre ni à l'un ni à l'autre dans un juge-
p. 127. ment eccleſiaſtique. Enfin pour montrer qu'il ne veut pas fuir le jugement, il offre au legat de la part du Roi & de la ſienne la liberté de tenir un concile en France, à Reims, à Soiſſons, à Compiegne ou à Senlis.

L'Archevêque Manaſſes écrivit auſſi au Pape pour s'excuſer d'aller à ce concile de Lion, ſous pretexte de la diviſion qui étoit en Fran-
VII. p. 121. ce ; & toutefois il offroit d'aller à Rome. Surquoi le Pape lui répondit qu'il devoit plûtôt être jugé dans le païs, où ſes accuſateurs & ſes défenſeurs ſe trouveroient plus aiſément. La lettre eſt du troiſiéme Janvier 1080. Manaſſes ne s'étant donc point preſenté au concile de Lion y fut depoſé ; & le Pape confirma ce ju-
VII. p. 20. gement au ſeptiéme concile de Rome, comme il le lui declara par ſa lettre du dix-ſeptiéme d'Avril, ajoûtant toutefois par grace : Nous vous permettons, juſqu'à la ſaint Michel, de vous purger avec les Evêques de Soiſſons, de Laon, de Cambrai, de Châlons & deux autres en qui nous aïons pareille confiance ; à condition que vous rendrez tous les biens à Manaſſes, à Brunon & à tous les autres, qui ont parlé contre vous pour la juſtice ; & que dans l'Aſcenſion vous quitterez l'Egliſe de Reims, & vous vous retirerez à Clugni ou à la Chaiſe-Dieu, avec

avec un clerc & deux laïques, pour y vivre regulierement à vos dépens. Et pour vous épargner la peine de venir juſques ici, vous pourrez vous purger devant l'Evêque de Die & l'Abbé de Clugni. AN. 1080.

Comme Manaſſes n'executa rien de ce qui lui étoit préſcrit, le Pape le déclara excommunié & dépoſé ſans eſperance de reſtitution. Il en écrivit au Clergé & au peuple de Reims, & aux Evêques de la province, leur ordonnant de proceder à l'élection d'un autre Archevêque du conſentement de l'Evêque de Die ſon legat. Il en écrivit auſſi à Ebles Comte de Rouci, qui avoit pourſuivi la dépoſition de Manaſſes, afin qu'il favorisât cette élection; & au Roi Philippe, afin qu'il ne l'empêchât pas & ne donnât aucune protection à Manaſſes. Ces quatre ettres ſont du vingt-ſeptiéme de Decembre 1080. Elles eurent leur effet : car Manaſſes voulant ſe maintenir à main armée, & continuer à diſſiper les tréſors de l'Egliſe de Reims, fut chaſſé par les Seigneurs, le clergé, & les bourgeois; & étant bani du païs, il ſe retira auprès du Roi Henri, & mourut vagabond & excommunié. VIII. *epiſt.* 17. 18. 19. 20. *Guibert. de vita. ſuac.* II.

Quand on eut appris à la cour du Roi Henri la nouvelle excommunication prononcée par le Pape contre lui, dix-neuf Evêques de ſon parti s'aſſemblerent à Maïence le jour de la Pentecôte, qui cette année 1080. étoit le dernier de Mai : puis en vertu de leurs lettres, trente Evêques & pluſieurs Seigneurs d'Italie & d'Allemagne aſſemblez à Brixen dans le Tirol, dépoſerent Hildebrand, & élurent Pape Guibert Archevêque de Ravenne, ſans qu'il y eût perſonne pour repreſenter l'Egliſe Romaine que le Cardinal Hugues le Blanc. Le decret de cette élection étoit plein de calomnies contre Hildebrand, qu'ils accuſoient entre autres choſes d'a- III. Guibert élû Antipape. *Ab. Urſp. Chr.* 1080. *Vita S. Anaſ. Lat. n.* 16.

AN. 1080. d'avoir troublé l'Empire Chrétien, de ſoutenir un Roi parjure, de ſemer la diſcorde, d'exhorter aux ſacrileges, aux homicides & aux incendies. La date eſt du jeudi vingt-cinquiéme de Juin. Le Roi retourna enſuite chez lui, & Guibert marcha en Italie, revêtu des marques de la dignité papale & prenant le nom de Clement III.

Acta ap. Boll. c. 3. to. 17.

IV. Gregoire cherche le ſecours des Normands.

Cependant le Pape Gregoire, pour ſe ſoutenir contre le Roi Henri, cherchoit l'appui des Princes Normans : ſçavoir de Guillaume Roi d'Angleterre & de Robert Duc de Calabre. En renvoïant ceux que le Roi avoit envoïez à Rome avec le legat Hubert, il écrivit à ce Prince une lettre bien differente de celles qu'il lui avoit écrites ſix mois auparavant. En celle-ci il releve l'amitié qu'il a toûjours euë pour le Roi Guillaume, & la confiance qu'il a en ſon obéïſſance & en ſon ſecours contre les ennemis de l'Egliſe : lui promettant, non ſeulement la récompenſe éternelle, mais la victoire & la puiſſance en ce monde. Cette lettre eſt du vingt-quatriéme d'Avril 1080. & quinze jours après, en renvoïant le legat Hubert en Angleterre, le Pape écrivit encore au même Roi, à la Reine Mathilde ſon épouſe, & au Prince Robert leur fils.

Sup. liv. LXII. n. 60.

VII. epiſt. 23.

VII. epiſt. 25. 26. 27.

Quant à Robert Guiſchard Duc de Poüille, de Calabre & de Sicile, le Pape entra en conference avec lui, avec Jourdain Prince de Capouë & les autres principaux Seigneurs Normans qu'il avoit ſi ſouvent excommuniez ; & il les reçut en grace moïennant la promeſſe qu'ils lui firent de leurs ſecours. Nous avons les actes faits avec le Duc Robert, par où l'on peut juger des autres. Le premier eſt le ſerment de fidelité à l'Egliſe Romaine & au Pape Gregoire, avec promeſſe de le défendre contre tous, & de procurer quand le cas arriveroit, l'élection cano-

VIII. epiſt. 7.

to. X. conc. p. 250.

Digitized by Google

canonique des Papes ſes ſucceſſeurs. La date eſt du vingt-neuviéme de Juin 1080. jour de ſaint Pierre. Enſuite eſt l'inveſtiture que le Pape Gregoire lui donne de la terre qui lui avoit été accordée par les Papes Nicolas & Alexandre : laiſſant en ſurſéance ce qui regardoit Salerne, Amalfi & une partie de la marche de Fermo, que Robert poſſedoit injuſtement, à ce que prétendoit le Pape. Cet article fait voir combien il étoit preſſé de s'accorder avec Robert. Le troiſiéme acte eſt la conſtitution de douze deniers de cens, que Robert promet au Pape pour chaque paire de bœufs de ſon domaine, païable à Pâques tous les ans. AN. 1080.

Mais quand le Pape eut appris ce qui s'étoit paſſé en Allemagne & l'élection de l'Antipape; il envoïa des legats en Poüille & en Calabre, avec une lettre aux Evêques de ces provinces, où il parle ainſi de l'entrepriſe des ſchiſmatiques : Ils ſe ſont efforcez de renouveller leur ancienne conſpiration, & d'établir ſur eux pour antechriſt & pour hereſiarque une homme ſacrilege, parjure à l'Egliſe Romaine, & noté pour ſes crimes abominables par tout le monde Chrétien; ſçavoir Guibert, qui a ravagé l'Egliſe de Ravenne. Cette aſſemblée de ſatan a été compoſée de gens dont la vie eſt déteſtable & l'ordination heretique; & ce qui les a pouſſez à cette fureur, c'eſt le deſeſpoir d'obtenir de nous par prieres ou par promeſſes le pardon de leurs crimes, ſans ſe ſoumettre à un jugement eccleſiaſtique. Nous les mépriſons d'autant plus, qu'ils croient être montez plus haut; & nous eſperons voir leur ruine prochaine & la tranquillité de l'Egliſe qui les aura vaincus & confondus. La lettre eſt du vingt-uniéme de Juillet 1080. VIII. *epiſt.* 5.

Peu de Jours après il écrivit aux mêmes Evêques au ſujet de Michel Empereur de C. P. dépoſé

AN. 1080. poſé deux ans auparavant, que l'on diſoit être arrivé en Italie. Les auteurs Grecs diſent, que c'étoit une impoſture, & que ce prétendu Empereur étoit un moine nommé Rector; & l'hiſtorien des Princes Normans convient, qu'il étoit au moins douteux ſi c'étoit l'Empereur Michel, mais que Robert Guiſchard le crut ou feignit de le croire, pour avoir un prétexte de faire la guerre à l'Empereur Alexis. Le Pape exhorte donc les Evêques à encourager les troupes qui doivent paſſer en Grece à cette occaſion, & leur donne pouvoir de les abſoudre de leurs pechez.

VII. epiſt. 6. *Anna Comn. lib.* 1. *p.* 28. *Gaufr. Malat. lib.* 3. *n.* 13.

Il eſperoit d'ailleurs, avec le ſecours des Normans & des Seigneurs de Toſcane vaſſaux de la Princeſſe Mathilde, aller attaquer Guibert juſques dans Ravenne. C'eſt ce qui paroît par une lettre adreſſée à tous les fidéles de ſaint Pierre, où il dit : Après le premier de Septembre, quand le tems commencera à ſe rafraîchir, voulant délivrer l'Egliſe de Ravenne de la main des impies, nous irons, Dieu aidant, en ces quartiers-là à main armée. C'eſt pourquoi nous vous exhortons à mépriſer comme nous leurs vains efforts, vous tenant aſſurez de leur chûte qui eſt proche. Je ne vois pas que le Pape Gregoire ait effectivement marché en armes contre Ravenne : mais après avoir exhorté au mois d'Octobre le peuple & le clergé de cette ville & les Evêques voiſins à élire un autre Archevêque, enfin au mois de Decembre il leur envoïa Richard, qu'il avoit tiré de l'Egliſe Romaine pour le revêtir de cette dignité, & qui ne paroît pas en avoir pris poſſeſſion.

VIII. epiſt. 7.

VIII. ep. 12. 13. 14.

V. Mort du Roi Rodolfe.

Cependant le Roi Henri entra en Saxe, & il y eut une ſanglante bataille ſur la riviere d'Elſter dans l'évêché de Naumbourg le jeudi quinziéme jour d'Octobre 1080. Les Saxons eurent l'a-

l'avantage, Henri s'enfuit, ſon armée fut défaite & on pilla le bagage, où il ſe trouva de grandes richeſſes: particulierement des Evêques qui avoient ſuivi le Roi au nombre d'environ quatorze. Les Saxons chanterent *Kyrie eleiſon*, comme un cantique de joye ſur le champ de bataille : mais leur victoire devint inutile par la perte du Roi Rodolfe qui fut tué en cette journée, d'un coup dans le bas ventre. Il eut auſſi la main droite coupée : ce que ſes ennemis regarderent comme une punition, d'avoir violé le ſerment qu'il avoit fait au Roi Henri. Ce Prince fut extrêmement regretté, principalement des pauvres; & les Saxons firent des aumônes innombrables pour le repos de ſon ame. Il fut enterré magnifiquement à Mersbourg.

AN. 1080. *Bruno. Bell. Saxon. p. 105. Alb Urſp. an. 1080. Bertold. eod.*

Quand la nouvelle en fut venuë à Rome, la plûpart des ſerviteurs du Pape l'exhorterent à ſe reconcilier avec le Roi Henri : lui repreſentant que ce Prince avoit pour lui preſque toute l'Italie, & que s'il y paſſoit, le Pape n'avoit point de ſecours à eſperer des Allemans. Le Pape craignoit d'ailleurs pour la Comteſſe Mathilde, dont les troupes avoient été battuës en Lombardie le même jour de la mort de Rodolfe; & ſes propres vaſſaux la regardoient comme une folle, de vouloir ſoutenir Gregoire. C'eſt pourquoi il apprehendoit qu'elle ne fût reduite à s'accommoder avec Henri ou à perdre ſon Etat. C'eſt ainſi que le Pape Gregoire s'en explique dans une lettre à Altman Evêque de Paſſau & à Guillaume Abbé d'Hirſauge : qu'il exhorte à retenir dans ſon parti Guelfe Duc de Baviere : puis il ajoûte : Il faut avertir tous ceux qui aiment la liberté de l'Egliſe en vos quartiers, qu'ils ne ſe preſſent point d'élire un Roi, qui n'ait les mœurs & toutes les autres qualitez neceſſaires. Il leur envoye la formule du ſer-

XI. epiſt. 3.

Digitized by Google

AN. 1080. ſerment que doit faire le nouveau Roi, comme vaſſal de ſaint Pierre, portant fidelité & obéïſſance au Pape. Il ajoûte : Pour les prêtres nous ſommes d'avis, à cauſe du trouble des peuples & de la diſette de bons ouvriers, que vous les ſouffriez quant à preſent, en moderant pour un tems la rigueur des canons. Dans une autre lettre à l'Evêque Altman, qui étoit ſon legat en Allemagne, il l'exhorte à ramener ceux qui ſont attachez au Roi Henri & les recevoir comme des freres, particulierement l'Evêque d'Oſnabruc, que l'on diſoit ſe vouloir réünir au Pape.

Ll. epiſt. 10.

VI. Office Romain reçû en Eſpagne.

En Eſpagne Sanche premier Roi d'Arragon écrivit au Pape Gregoire des lettres d'obedience, où il declaroit qu'il avoit reçû l'Office Romain dans ſes Etats : de quoi le Pape lui témoigna ſa ſatisfaction par une lettre du vingtiéme de Mars 1074. Il écrivit en même tems à Alfonſe Roi de Caſtille, pour lui perſuader de faire le même : ſuppoſant que l'office Romain avoit d'abord été introduit en Eſpagne, par les ſept Evêques que ſaint Pierre & ſaint Paul y avoient envoyez prêcher la foi ; & qu'il avoit été alteré depuis, par les Priſcillianiſtes, les Goths Ariens & enfin par les Saraſins. Mais on ne trouve rien de la miſſion de ces ſept Evêques avant les martyrologes du neuviéme ſiecle ; & ce que Gregoire VII. dit de l'alteration de l'office Romain en Eſpagne, ne s'accorde pas avec ce que j'ai obſervé en ſon lieu touchant la liturgie attribuée à ſaint Iſidore. Il ſemble auſſi que ce Pape ne faiſoit pas d'attention à la maxime de ſaint Gregoire, de prendre dans les autres Egliſes comme dans l'Egliſe Romaine, ce que l'on trouvoit de meilleur, même quant à la celebration des meſſes ; car c'eſt le conſeil qu'il donnoit à ſaint Auguſtin d'Angleterre.

t. 1. p. 63. 64.

v. Boll. 15. *Mai.*

Tillem. to. 1. *p.* 200.

Sup. liv. XXXVIII. *n.* 12.

Greg. XII. *ep.* 31. *inter.* 3.

Sup. liv. XXXVI. *n.* 38.

Alfon-

Alfonſe déja Roi de Leon devint Roi de Caſtille par le decès du Roi Sanche ſon frere, qui fut tué en 1073. après avoir regné ſix ans. Alfonſe VI. du nom en regna trente-ſix, pendant leſquels il fit de grandes conquêtes ſur les Mores, & releva conſiderablement le Chriſtianiſme en Eſpagne. Il avoit une veneration particuliere pour Hugues Abbé de Clugni : croyant avoir été délivré par ſes prieres, de la priſon où il étoit retenu par le Roi Sanche ſon frere. C'eſt pourquoi étant devenu Roi de Caſtille, il fit venir en Eſpagne l'Abbé Hugues, & lui rendit de grands honneurs. Il fonda deux monaſteres de l'ordre de Clugni ; & rebâtit dès les fondemens l'Egliſe de l'abbaye, ce qui lui coûta des ſommes immenſes. Il augmenta du double le cens annuel que le Roi Ferdinand ſon pere payoit à ce monaſtere, & ordonna par teſtament aux Rois ſes ſucceſſeurs de le continuer, ſous peine de privation du royaume. An. 1080. *Vita S. Hug. c. 2. Boll. to. XI. p. 637. Bibl. Clun. p. 452. Bertold. Chr. 1093.*

C'eſt ce qui paroît par une lettre de ce Prince à l'Abbé Hugues, où il témoigne une eſtime & une affection ſinguliere pour le moine Robert, que cet Abbé lui avoit envoyé ; & qu'il le prie de lui laiſſer pour être auprès de lui à la vie & à la mort. Il ajoûte à la fin de la lettre : Quant à l'office Romain que nous avons reçû par vôtre ordre, ſçachez que nôtre païs en eſt extrêmement deſolé : c'eſt pourquoi je vous prie de faire en ſorte, que le Pape nous envoïe le Cardinal Girauld, afin qu'il corrige ce qui a beſoin de l'être. La Reine Conſtance femme d'Alfonſe, qui étoit née dans les Gaules, l'avoit auſſi ſollicité de recevoir l'office Romain ; & pour cet effet il avoit envoyé des ambaſſadeurs au Pape Gregoire VII. qui envoya en Eſpagne le Cardinal Richard, premierement en 1078. & une ſeconde fois lorſqu'il le fit Abbé de ſaint *Spicil. to. 6. p. 445. Pelag. Ovet. p. 76. Roderic. l. VI. c. 25.*

AN. 1080. Victor de Marſeille : comme il paroît par ſes lettres du quinziéme d'Octobre 1079. Le moine Robert s'oppoſa au legat Richard, & fut cauſe que le Roi ne le traita pas comme il convenoit à ſa dignité : c'eſt pourquoi le Pape s'en plaignit à l'Abbé Hugues, diſant que ce moine avoit ramené à leur ancienne erreur cent mille perſonnes, qui avoient commencé de revenir au chemin de la verité : c'eſt-à-dire de recevoir l'office Romain. Le Pape ordonne à l'Abbé de Clugni, de rappeller ce moine & le mettre en penitence; & d'écrire au Roi qu'il avoit attiré par cette conduite l'indignation de ſaint Pierre, & que s'il ne ſe corrigeoit, le Pape l'excommunieroit & exciteroit contre lui tout ce qu'il y avoit en Eſpagne de fidéles de ce ſaint Apôtre. Et s'il ne nous obéit, ajoûte le Pape, nous ne craindrions pas la peine d'aller en Eſpagne, & lui ſuſciter des affaires fâcheuſes, comme à un ennemi de la religion Chrétienne. Cette lettre eſt du vingt-ſeptiéme de Juin 1080. & le Pape charge l'Abbé Hugues d'envoyer au Roi Alfonſe celle qu'il lui écrivoit en même tems : où il l'exhorte à ſuivre les conſeils de ſon legat Richard, & à rompre le mariage illicite qu'il avoit contracté avec une parente de ſa femme. Il paroît que ce Prince ceda aux remontrances du Pape. Car il fit tenir à Burgos un concile par le legat Richard, & fit recevoir l'office Romain par tout ſon royaume. Le pape lui en témoigna ſa joye par une autre lettre, où il l'exhorte à ne pas ſouffrir que les Juifs exercent aucune puiſſance ſur les Chrétiens.

V. epiſt. 21. VII. ep. 6. 7.

VIII. epiſt. 2.

VII. Office en Sclavon défendu.

Vratiſlas Roi de Boheme avoit demandé au Pape Gregoire la permiſſion de faire celebrer l'office divin en langue Sclavone : mais le Pape la refuſa abſolument. Car, dit-il, après y avoir bien

VII. epiſt. 11.

bien penſé, il paroît que Dieu a voulu que l'Ecriture fût obſcure en quelques endroits : de peur que ſi elle étoit claire à tout le monde, elle ne devînt mépriſable, & n'induiſît en erreur, étant mal entenduë par les perſonnes médiocres. Et il ne ſert de rien pour excuſer cette pratique, que quelques ſaints perſonnages ont ſouffert patiemment ce que le peuple demande par ſimplicité : puiſque la primitive Egliſe a diſſimulé pluſieurs choſes, qui ont été corrigées enſuite après un ſoigneux examen, quand la religion a été plus affermie & plus étenduë. C'eſt pourquoi nous défendons par l'autorité de ſaint Pierre, ce que vos ſujets demandent imprudemment, & nous vous ordonnons de reſiſter de toutes vos forces à cette vaine temerité. Apparemment Gregoire VII. ne ſçavoit pas ce qui s'étoit paſſé ſous Jean VIII. deux cens ans auparavant ; & que ce Pape après avoir fait la même défenſe touchant la langue Sclavone, la leva en connoiſſance de cauſe. Nous avons vû d'ailleurs, que dans la plus ſaine antiquité & les ſiecles les plus éclairez, on liſoit l'Ecriture & on celebroit les divins offices dans la langue la plus uſitée en chaque païs. On peut donc marquer ſous Gregoire VII. le commencement de ces ſortes de défenſes. Cependant les Sclavons font à Rome publiquement l'office en leur langue dans leur Egliſe de ſaint Jerôme.

AN. 1080.

Sup. liv. LIII. *n.* 6. *n.* 26.

VIII. Concile de Lillebonne, &c. *to. X. p.* 391.

Guillaume Roi d'Angleterre fit tenir un concile à Lillebonne en Normandie l'an 1080. où préſida Guillaume Archevêque de Roüen avec les Evêques & les Abbez : le Roi y aſſiſta avec les Comtes & les autres Seigneurs du païs, & on y fit treize canons. Le premier eſt pour maintenir la tréve de Dieu par l'autorité des Evêques & des Seigneurs. Défenſe aux laïques *c.* 4.

An. 1080. de rien prendre des revenus des Egliſes, ni d'exiger des Prêtres des ſervices qui les détour-
c. 7. nent de leur miniſtere. Défenſe aux Evêques & à leurs miniſtres, de rien exiger des Prêtres, outre les redevances qui leur ſont dûës; ni de les condamner à l'amende à cauſe de leurs femmes. C'étoit un prétexte pour tolerer leur con-
c. 12. cubinage. Si on donne à des moines une Egliſe, ce ſera ſans préjudice de la ſubſiſtance du Prêtre & du ſervice de l'Egliſe, & les moines auront droit de preſenter à l'Evêque un prêtre
c. 7. 10. 11. 13. capable. Il s'agit ici des cures. En ce concile on explique aſſez au long les cas de la juriſdiction des Evêques deſlors fort étenduë, à l'occaſion des perſonnes & des lieux conſacrez à Dieu; & en pluſieurs de ces cas les amendes appartenoient aux Evêques. On les maintient dans leur ancienne poſſeſſion.

Vers le même tems: Hugues Evêque de Die, legat du Pape en France, prononça une ſuſpenſe contre tous les Evêques de Normandie, excepté l'Archevêque de Roüen, pour avoir manqué de ſe trouver à un concile. Sur quoi le Pa-
ix. epiſt. 5. pe lui écrivit ainſi: Quoiqu'en certaines choſes le Roi d'Angleterre ne ſe conduiſe pas avec autant de religion que nous ſouhaiterions; toutefois il s'attire plus d'eſtime & de conſideration que les autres Rois, en ce qu'il ne détruit & ne vend point les Egliſes, qu'il procure la paix & la juſtice entre ſes ſujets, qu'il a refuſé de faire alliance avec les ennemis de l'Egliſe; & qu'il a obligé les Prêtres à quitter leurs femmes, & les laïques à abandonner les dîmes qu'ils retenoient. C'eſt pourquoi il eſt raiſonnable de traiter plus doucement ſes ſujets, & ſouffrir en partie leurs fautes. On voit par une
Lanfr. epiſt. 59. lettre de l'Archevêque Lanfranc, combien le Pape avoit interêt de ménager le Roi d'Angleterre.

Digitized by Google

terre. Celui à qui elle eſt écrite vouloit engager Lanfranc à ſe déclarer pour l'Antipape Guibert. AN. 1081. Lanfranc répond : Je n'approuve point que vous blâmiez le Pape Gregoire, & que vous le nommiez Hildebrand, ni que vous donniez tant de loüanges à Clement. Je crois toutefois que l'Empereur n'a point fait une telle entrepriſe ſans grande raiſon, ni remporté une ſi grande victoire ſans un grand ſecours de Dieu. Je ne vous conſeille pas de venir en Angleterre ſans la permiſſion du Roi : car nôtre iſle n'a pas encore rejetté le premier Pape, ni déclaré ſi elle obéira à celui-ci. On pourra mieux ſe déterminer après avoir oüi les raiſons de part & d'autre.

Le Pape avoit auſſi ſoin de ménager le Duc de Calabre Robert Guiſchard, par le moïen de Didier Abbé du Mont-Caſſin, qui étoit à portée de connoître les diſpoſitions de ce Prince. IX. *epiſt.* 4. C'eſt ce qui paroît par une lettre écrite vers le commencement de l'année 1081. où le Pape prie Didier de s'informer s'il peut compter ſur le ſecours du Duc après Pâques ; & marque en paſſant, que les Normans ne combattoient point pendant le Carême. Il lui mande quelque tems IX. *ep.* 15. après, que le Roi Henri eſt près de Ravenne, reſolu de venir à Rome, s'il peut, vers la Pentecôte ; & que l'on dit qu'il a fait un traité avec le Duc Robert, par lequel le fils du Roi doit épouſer la fille de ce Duc.

IX. Huitiéme concile de Rome.

En effet le Roi Henri ne craignant plus les Saxons abatus par la mort du Roi Rodolfe, entra en Italie au mois de Mars 1081. & celebra à Verone la fête de Pâques, qui fut le quatriéme d'Avril. Il ne permettoit à perſonne de prendre le chemin de Rome, qu'il n'eût fait ſerment de ne point aller trouver Gregoire. Ce Pape tint cependant à Rome un huitiéme concile, où il

Bruno bell. Sax. p. 152. *Bertold. an.* 1081. *to. X. p.* 398.

AN. 1081. excommunia de nouveau Henri & tous ceux de ſon parti; & confirma la ſentence de dépoſition
p. 391. prononcée par ſes legats contre les Archevêques d'Arles & de Narbonne. En effet, Hugues de Die avoit tenu l'année precedente un concile à Avignon, où Achard uſurpateur du ſiege d'Arles fut dépoſé, & Gibelin élû à ſa place. Lantelme y fut auſſi élû Archevêque d'Embrun, Hugues Evêque de Grenoble, & Didier de Cavaillon; & le legat les mena à Rome, où ils
Sup. liv. LX. n. 20. furent ſacrez par le Pape. Quant à l'archevêché de Narbonne, Guiffred qui l'avoit ſi long-tems poſſedé indignément, & qui avoit été tant de fois excommunié, mourut en 1079. & Dal-
VIII. *epiſt.* 16. *Catel. Mem. liv.* 5. *p.* 781. mace fut élû canoniquement à ſa place; mais le Vicomte Berenger voulut mettre en ce ſiege ſon fils Pierre; & c'eſt apparemment celui dont la dépoſition fut confirmée au concile de Rome.

X. La même année 1081. Gebehard Archevêque de Salsbourg écrivit à Herman Evêque de Mets, une lettre qui commence ainſi : Vous m'avez déja mandé deux fois de vous indiquer ce que l'on doit croire dans cette diviſion de l'Egliſe; afin que vous puiſſiez répondre à ceux qui ſont d'un autre ſentiment. Enſuite il met
p. 10. ainſi l'état de la queſtion : Dans l'affaire preſente nous tenons ſeulement ce que l'Egliſe a toûjours tenu juſques à ces malheureux tems; ſçavoir qu'il ne faut point communiquer avec les excommuniez : au lieu que nos adverſaires ne s'en abſtiennent point, & enſeignent que l'on ne doit pas s'en abſtenir. C'eſt la cauſe des diviſions & des ſeditions. Il montre enſuite que
p. 15. l'excommunication ſubſiſte, juſques à ce qu'elle
p. 17. ait été caſſée après un examen canonique : puis il releve l'injuſtice des ſchiſmatiques, qui ont depoſé le Pape Gregoire à Wormes, ſans qu'il
p. 20. ait été convaincu, entendu, ni appellé. Voilà, dit-

Autres lettres ſur l'excommunication des Rois. *Epiſt. ap. Tenguagel. p.* 7.

dit-il, les cauſes de la diviſion, que nous ne communiquons point comme eux avec les excommuniez, que nous n'oſons renoncer au Pape, ni en reconnoître un autre, lui vivant & demeurant uni à l'Egliſe Romaine. AN. 1081.

Comme on reprochoit aux Catholiques & au Pape même, d'avoir violé le ſerment qu'ils avoient fait au Roi Henri, Gebehard fait de grands efforts pour répondre à cette objection. Il dit, que le ſerment fait au Pape par les Evêques en leur ordination, eſt préferable à celui qu'ils ont fait au Roi : que la meilleure maniere de garder la foi au Prince, eſt de le ſervir fidélement; & que ceux-là ſont infidéles, qui prennent part à ſes crimes, & qui par leurs conſeils l'engagent à de mauvaiſes affaires : que les ſermens faits contre la juſtice ne ſont point valables : enfin qu'on vouloit obliger les Catholiques à renoncer au Pape, s'ils vouloient être fidéles au Prince. *p.* 24. 25. *&c.*

Il paroît par ces réponſes, que Gebehard n'entendoit pas même l'état de la queſtion. Car pour garder la fidelité à ſon Roi, il n'étoit pas neceſſaire de renoncer à l'obéiſſance du Pape : il falloit obéir au Roi pour le temporel & au Pape pour le ſpirituel. Il falloit ne pas obéir au Roi s'il commandoit des crimes : mais il ne s'enſuit pas qu'il ne fallût lui rendre aucune obéiſſance. Il étoit défendu de communiquer avec lui, quant à l'exercice de la religion, mais non pas quant au ſervice de l'état. On avoit raiſon de tenir Henri pour excommunié, Gregoire pour Pape legitime, & Guibert pour Antipape; & de ſoutenir qu'on ne devoit point communiquer avec les excommuniez : mais on ne devoit pas en conclure, que Henri ne dût plus être regardé comme Roi. Auſſi dans toute cette lettre qui eſt très-longue, Gebehard ne raporte

Digitized by Google

AN. 1081. porte aucune preuve du pouvoir de l'Egliſe ſur le temporel des Rois, & n'entreprend pas même de le prouver.

VIII. *epiſt.* 21. Vers le même tems, le Pape Gregoire écrivit à Herman Evêque de Mets une ſeconde lettre, pour répondre à ceux qui ſoutenoient au ſujet de Henri, que l'on ne pouvoit excommunier les Rois, ni abſoudre leurs ſujets du ſerment de fidelité. Il repete les mêmes preuves qu'il avoit employées dans la lettre de l'année 1076. & y ajoûte l'exemple de l'Empereur Arcade excommunié par le Pape ſaint Innocent, pour avoir conſenti à l'expulſion de ſaint Jean Chryſoſtome. Mais la lettre de ſaint Innocent contenant cette excommunication eſt rejettée de tous les ſçavans; & quand elle ſeroit vraïe, Arcade y eſt ſeulement excommunié & non pas depoſé de la dignité imperiale; de quoi toutefois il étoit queſtion dans l'affaire du Roi Henri. Gregoire VII. dit enſuite: On donne une plus grande puiſſance à un exorciſte qu'à aucun Seigneur laïque: car les Rois & les Princes qui ne vivent pas chrétiennement, ſont eſclaves des demons. Si donc les exorciſtes ont reçû l'empire ſur les demons, combien plus ſur les eſclaves & les membres des demons; & ſi les exorciſtes ont ce pouvoir, combien plus les Evêques? Il releve enſuite le pouvoir de remettre les pechez & de conferer les Sacremens, pour montrer combien les prêtres ſont au-deſſus des Rois; & ajoûte: Enfin les bons Chrétiens, de quelque rang qu'ils ſoient, meritent bien mieux d'être eſtimez Rois que les mauvais Princes. Les uns cherchant la gloire de Dieu ſe gouvernent bien eux-mêmes: les autres ne cherchant que leurs interêts, oppriment tyranniquement leurs ennemis. Les uns ſont les membres de JESUS-CHRIST, les autres du diable. La con-

Sup. liv. XXII. n. 30.

p. 270. B. ed. 2. conc. p. 1307.

Hermant. vie S. Chryſ. liv. IX. c. 2.

ſe-

ſequence naturelle ſeroit, de ne plus reconnoître pour Princes les méchans : mais ce ſeroit une hereſie, & on en diroit autant des Evêques. Le Pape ajoûte pour humilier les Rois, qu'il y en a peu de reconnus pour ſaints, & qu'ils font ordinairement beaucoup de pechez & peu de penitence. Il dit que le ſaint Siege rend ſaints ceux qui le rempliſſent. Sur quoi il cite les decrets du Pape Symmaque, c'eſt-à-dire, l'apologie d'Ennodius, que j'ai rapportée en ſon lieu. Mais il eſt étonnant qu'on ne fût pas deſabuſé de ce paradoxe, par la triſte experience de tant de Papes indignes du dixiéme ſiecle. AN. 1081. *Sup. liv. xxx. n. 55.*

XI. Prétentions du Pape ſur tous les roïaumes.

Gregoire VII. n'étoit pas ſeulement perſuadé en general, que ſuivant le bon ordre, la puiſſance temporelle devoit être ſoumiſe à la ſpirituelle : il croyoit encore avoir des titres particuliers pour s'aſſujettir tous les royaumes de l'Europe ; comme je vais le montrer en détail par ſes lettres.

Premierement il prétendoit avoir droit de donner l'Empire d'Occident avec la couronne imperiale ; & c'eſt ſans doute la raiſon pourquoi jamais il n'employe les années des Empereurs dans la date de ſes lettres, comme faiſoient les Papes ſes prédeceſſeurs, au moins juſques à trente ans avant lui. Il eſt vrai que depuis Loüis le débonaire, aucun Prince n'avoit pris le titre d'Empereur, qu'après avoir été couronné par le Pape ; & depuis les Ottons, le titre d'Empereur étoit attaché au royaume d'Allemagne. Nous voyons quelle étoit la prétention du Pape ſur ce royaume, par le ſerment qu'il vouloit que l'on exigeât du Roi qui ſeroit élû à la place de Rodolfe ; ſçavoir de lui rendre hommage comme ſon vaſſal, & lui obéïr en tout ce qu'il lui commanderoit par vraye obéïſſance. C'étoit la formule du com- *Mabill. Diplom. II. c. 25. Papebr. Conat. in Greg. VI.* IX. *epiſt.* III.

AN.1081. VIII. *epiſt.* 23. mandement le plus exprés. Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, après l'avoir ſoumiſe, l'avoit donnée à ſaint Pierre.

Gad. ep. 23. Il en diſoit autant de la France, & en écrivoit ainſi à ſes legats : Il faut dire à tous les François, & leur ordonner par vraye obéïſſance, que chaque maiſon paye à ſaint Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnoiſſent pour Pere & Paſteur ſuivant l'ancienne coûtume. Car l'Empereur Charles, comme on lit dans ſon livre qui eſt aux archives de l'Egliſe de ſaint Pierre, recüeilloit tous les ans en trois endroits douze cens livres, pour le ſervice du ſaint Siege : ſçavoir à Aix la Chapelle, au Pui en Velai & à S. Gilles : outre ce que chacun offroit par ſa dévotion particuliere. On ne voit rien de ces collectes, ni dans les capitulaires de Charlemagne, ni dans les hiſtoires & les autres monumens de ſon tems ; mais on pouvoit avoir fabriqué de faux titres pendant les deux ſiecles ſuivans.

Sup. liv. LXII. *n.* 53. Quant à l'Angleterre, nous avons vû que le Roi Guillaume envoyoit au Pape le tribut en argent accordé par ſes prédeceſſeurs, mais qu'il refuſa l'hommage que le Pape demandoit, & que le Pape fut fort irrité de ce refus. Les deux lettres de Gregoire à Suenon Roi de Danemarc, montrent qu'il prétendoit que ce Prince avoit promis de ſe donner à ſaint Pierre lui & ſon royaume, & ſe mettre ſous ſa protection : mais nous ne voyons point d'effet de cette promeſſe. Et l'offre que le Pape fait à ce Roi d'une province occupée par des heretiques, pour la donner à un de ſes enfans, ſemble montrer qu'il croyoit avoir droit de diſpoſer des biens des heretiques.

III. epiſt. 51. 75. *Sup. liv.* LXI. *n.* 49. *p.* 51.

I. epiſt. 6. 7. *Sup. liv.* LXII. *n.* 2. Quant à l'Eſpagne, nous avons vû que dès le commencement de ſon pontificat, il prétendoit

doit qu'avant l'invaſion des Saraſins, elle appartenoit à ſaint Pierre ; & qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces infidéles, que d'être occupée par des Chrétiens qui n'en fiſſent pas hommage au ſaint Siege. Il repeta la même prétention en 1076. envoyant pour legats en Eſpagne Amat Evêque d'Oleron & l'Abbé de ſaint Pons. AN. 1081. IV. *epiſt.* 28.

Dès la premiere année il écrivit aux Juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Caillari, de ſatisfaire aux droits de ſaint Pierre negligez par leurs ancêtres : avec menace, s'ils y manquoient, que leur païs en ſouffriroit. Quelques années après il écrivit au méme Orzoc en ces termes : Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que pluſieurs nations nous ont demandé vôtre terre, nous promettant de grandes redevances ſi nous leur permettions de s'en rendre maîtres ; enſorte qu'ils nous laiſſeroient la joüiſſance de la moitié & nous feroient hommage de l'autre. Cette propoſition nous a ſouvent été faite, non ſeulement par les Normans, les Toſcans & les Lombards, mais encore par quelques Ultramontains : toutefois nous n'avons point voulu y donner nôtre conſentement, juſques à ce que nous ayons envoyé un legat pour ſçavoir vôtre intention. Puis donc que vous nous avez témoigné être dévoüé à ſaint Pierre, ſi vous perſeverez, comme vous devez : non ſeulement nous ne donnerons à perſonne la permiſſion d'entrer dans vôtre terre ; mais ſi quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voïes temporelles & ſpirituelles : c'eſt-à-dire, qu'il expoſera au pillage ces inſulaires, s'ils ne lui payent le tribut qu'il prétend. Dans la même lettre le Pape dit : Vous ne devez pas trouver mauvais, que nous ayons obligé vôtre Archevêque Jaques à raſer ſa barbe, ſuivant la coû- I. *ep.* 29-41. VIII. *ep.* 10.

Digitized by Google

An. 1081. coûtume de l'Egliſe Romaine obſervée par tout l'Occident depuis le commencement du Chriſtianiſme, qui eſt que le clergé ſoit raſé. Nous vous ordonnons de faire garder cet uſage par tout le clergé de vôtre obéïſſance, & de confiſquer au profit de l'Egliſe les biens de ceux qui refuſeront de s'y ſoumettre.

Salomon Roi de Hongrie ayant été chaſſé par Geïſa ſon parent, eut recours au Roi Henri, dont il avoit épouſé la ſœur, & ſe rendit ſon vaſſal pour ſe faire rétablir. Le Pape Gregoire le trouva mauvais, & écrivit ainſi à Salomon : Vous pouvez apprendre des anciens de vôtre païs, que le royaume de Hongrie appartient à l'Egliſe Romaine : ayant été donné autrefois à ſaint Pierre par le Roi, avec tout ſon droit & ſa puiſſance. De plus l'Empereur Henri, d'heureuſe memoire, c'eſt Henri le noir, ayant conquis ce royaume, envoya au corps de ſaint Pierre la lance & la couronne, marques de la dignité royale. Sçachez donc que vous n'aurez point les bonnes graces de ſaint Pierre & ne regnerez pas long-tems ſans éprouver l'indignation du ſaint Siege, ſi vous ne reconnoiſſez que vous en tenez vôtre ſceptre & non du Roi. Quelque tems après il écrivit à Geïſa : Nous croyons que vous ſçavez que le royaume de Hongrie, comme les autres royaumes les plus nobles, doit garder ſa liberté ſans être ſoumis à aucun Roi étranger, mais ſeulement à l'Egliſe Romaine; & parce que vôtre parent l'a obtenu par uſurpation du Roi d'Allemagne : Dieu, comme nous croyons, l'a empêché par un juſte jugement d'en demeurer maître. Et dans une autre lettre au même Geïſa, parlant de Salomon, il dit : Quand il a mépriſé la noble ſeigneurie de ſaint Pierre pour ſe ſoumettre au Roi d'Allemagne : le Seigneur voyant l'injure faite

Lamb. an. 1074 *p.* 211.

II. *epiſt.* 13.

Herman. an. 1044.

II. *epiſt.* 63.

II. *epiſt.* 70.

faite au Prince de ſes Apôtres, a fait paſſer en vôtre perſonne par ſon jugement la puiſſance du royaume. En ſorte que s'il y a eu quelque droit auparavant, il s'en eſt privé par cette uſurpation ſacrilege. AN. 1081.

Quant au royaume de Dalmatie, le Pape Gregoire écrivit ainſi à un Seigneur nommé Vezelin : Nous ſommes fort étonnez qu'ayant promis depuis long-tems d'être fidéle à ſaint Pierre & à nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité apoſtolique a établi Roi en Dalmatie. C'eſt pourquoi nous vous défendons de la part de ſaint Pierre, de prendre les armes contre ce Roi : parce que l'entrepriſe que vous feriez contre lui ſeroit contre le ſaint Siege. Si vous avez quelque ſujet de plainte, vous devez nous demander juſtice & attendre nôtre jugement. Autrement ſçachez, que nous tirerons contre vous le glaive de ſaint Pierre, pour punir vôtre audace & la temerité de tous ceux qui vous favoriſeront en cette entrepriſe. VII. *epiſt.* 4.

Gregoire étendoit ſes prétentions juſques ſur les Ruſſes, comme on voit par cette lettre à leur Roi Demetrius : Vôtre fils viſitant les tombeaux des Apôtres, eſt venu à nous, & nous a declaré qu'il vouloit recevoir ce royaume de nos mains, comme un don de ſaint Pierre, en lui prêtant ſerment de fidelité : nous aſſurant que vous approuveriez cette demande. Et comme elle nous a paru juſte, nous la lui avons accordée, & nous lui avons donné vôtre royaume de la part de ſaint Pierre. Enfin le Pape ſe prétendoit en droit de terminer les differends entre les Princes pour leurs états, comme il paroît par une lettre à Berenger Evêque de Gironne, où il l'exhorte à appaiſer la conteſtation ſurvenuë entre les deux fils du Comte Raimond Berenger : II. *epiſt.* 14. VI. *epiſt.* 16.

puis

AN. 1081. puis il ajoûte : Vous devez leur inculquer fortement, que s'ils nous deſobéïſſent & demeurent dans l'inimitié fraternelle ; nous ôterons la grace de ſaint Pierre à celui qui ſera cauſe que cette paix ne ſe fera point, & nous le retrancherons avec tous ſes fauteurs de la ſocieté des Chrétiens : en ſorte qu'ils ne puiſſent plus deſormais obtenir aucune victoire à la guerre, ni aucune proſperité dans le ſiecle. Mais pour celui qui conſentira à la paix & rendra obéïſſance au ſaint Siege : nous lui accorderons la protection invincible de ſaint Pierre, nous lui procurerons toute ſorte de ſecours, pour obtenir l'heritage de ſon pere ; & nous ordonnerons à tous les Chrétiens de ces quartiers-là de l'aider & favoriſer en toutes choſes. Ces exemples ſuffiſent, pour montrer l'idée qu'avoit Gregoire VII. de l'autorité du ſaint Siege : & qu'il vouloit perſuader à tout le monde, que toutes les puiſſances temporelles dépendoient de la puiſſance ſpirituelle du Pape.

Lib. II. poſt epiſt. 55. On trouve certaines maximes rapportées entre les lettres de Gregoire VII. ſous le nom de *Dictatus Papæ*, comme qui diroit, Sentences du Pape, mais dont on ne ſçait point l'auteur. Ce ſont vingt-ſept articles, dont les uns ſont vrais, comme, que l'Egliſe Romaine n'a été
1. fondée que par Nôtre-Seigneur : que le legat
4. du Pape, quoiqu'il ſoit d'un rang inferieur,
21. preſide à tous les Evêques dans les conciles : que les cauſes majeures de toutes les Egliſes lui doi-
22. vent être portées : que l'Egliſe Romaine n'a
26. jamais erré, & qu'on ne tient point pour catholique celui qui n'eſt point d'accord avec l'Egliſe Romaine. Tout Catholique conviendra de ces cinq articles.

23. Mais il y en a de manifeſtement faux : ſçavoir, que le Pape élû canoniquement devient

ſaint

ſaint indubitablement, ſuivant le témoignage d'Ennodius approuvé par le Pape Symmaque : que le Pape ſeul peut porter les ornemens imperiaux, ce qui eſt pris de la donation de Conſtantin : qu'il n'y a que lui dont on recite le nom dans les Egliſes. Quelques-uns de ces articles ſont tirez des fauſſes decretales & contraires à l'ancienne diſcipline, ſçavoir : qu'il n'y a que le Pape qui puiſſe dépoſer les Evêques ou les rétablir : qu'il n'y a que lui qui puiſſe les transferer ; ériger de nouveaux évêchez, diviſer les anciens ou les unir : que lui ſeul peut faire des nouvelles loix. Enfin entre ces articles eſt la maxime nouvelle, introduite, ou plûtôt ſuppoſée comme conſtante par Gregoire VII. que le Pape peut dépoſer les Empereurs, & abſoudre les ſujets du ſerment de fidelité fait aux Princes injuſtes. Ces articles n'ont aucun rapport avec la lettre qui les précede ni avec celle qui les ſuit ; & il n'y a aucune preuve que Gregoire VII. les ait dictez, ni au concile de l'an 1076. ni ailleurs. Ainſi ils n'ont aucune autorité par eux-mêmes.

AN. 1081. 8. 10. 19. 3. 13. 7. 12. 27. *v. Baron. an.* 1076.

XII. Le Roi Henri devant Rome. *Acta Greg. c.* 3. *ap. Boll. p.* 153. *Donnizo. c.* 2.

Le Roi Henri marcha vers Rome avec l'Antipape Clement, & y étant arrivé vers la Pentecôte qui fut le vingt-troiſiéme Mai 1081. il campa dans les prairies de Neron. Mais les Romains refuſerent de recevoir l'Antipape, le chargeant d'injures & ſe défendant à main armée : en ſorte que le Roi, après avoir fait le dégât dans le païs, fut obligé de retourner avec ſon Pape en Lombardie. Ce fut la Comteſſe Mathilde qui reſiſta le plus au Roi en cette occaſion, par le moïen des fortereſſes imprenables qu'elle avoit en pluſieurs endroits. Pendant tout le tems que dura cette guerre, elle n'épargna ni ſes vaſſaux, ni ſes richeſſes pour la défenſe de Gregoire. Elle étoit le refuge de tous

les

AN. 1081. les Evêques, les clercs & les moines Italiens ou Allemans, que le Roi chaſſoit & dépoüilloit de leurs biens; & elle ne les laiſſoit manquer de rien. Elle emploïoit auſſi toutes ſortes de moyens, pour ôter des partiſans au Roi Henri: les uns en leur donnant des fiefs ou d'autres preſens, les autres en leur faiſant la guerre & en brûlant leurs châteaux. Elle envoïoit ſouvent à Rome des ſecours d'argent au Pape Gregoire. Elle ſuivoit principalement les conſeils de ſaint Anſelme de Luques, que le Pape lui avoit donné pour directeur.

§. I.

XIII. Nicephore dépoſé. Alexis Comnene Empereur.

Robert Guiſchard autre protecteur de Gregoire, étoit en Grece, où il faiſoit la guerre à l'Empereur Alexis. Nicephore Botaniate étant très-vieux & mou naturellement, s'abandonna à deux eſclaves dont l'inſolence le rendit odieux; & l'amitié qu'il témoignoit aux deux freres Comnenes Iſaac & Alexis, les rendit ſuſpects à ces valets, qui les voulant perdre, les engagerent à prétendre ouvertement à l'Empire. Alexis fut declaré Empereur par les troupes à Andrinople, & entra à C. P. par intelligence le jeudi ſaint premier jour d'Avril 1081. la ville fut pillée pendant tout le jour; & Nicephore ſe retira dans un monaſtere dont il étoit bienfaiteur & y prit l'habit.

Zonar. liv. XVIII. n. 19.

n. 20.

Anne Dalaſſene mere des Comnenes, eut un ſi grand crédit ſous leur regne, qu'on la nommoit ſimplement la Dame. Elle avoit grande opinion d'Euſtrate moine eunuque ſurnommé Garidas, qui lui avoit prédit l'empire; & elle le vouloit faire Patriarche, ſous prétexte que Coſme qui rempliſſoit le ſiege de C. P. étoit un homme ſimple & peu propre aux affaires: quoi qu'Euſtrate lui-même n'en eût aucune experience, ni aucune étude des lettres. Elle fit donc propoſer à Coſme de ſe retirer, comme

pour

pour ſon propre interêt : mais il voulut auparavant couronner Alexis & Irene ſon épouſe. AN. 1081.
Alexis fut touché d'un grand remors des violences exercées à C. P. à ſon entrée. C'eſt pourquoi par le conſeil de ſa mere, il aſſembla avec le patriarche Coſme des Evêques & des moines choiſis, & les conſulta ſur les moyens d'expier ſa faute. Ils lui impoſerent une penitence à lui & à ſes parens, & aux autres auteurs de la revolte : ſçavoir un jeûne de quarante jours accompagné d'autres auſteritez, de porter un cilice ſur la chair, & de coucher à terre avec une pierre pour chevet. L'Empereur accomplit exactement cette penitence, les femmes n'en furent pas exemptes, & le palais étoit plein de gemiſſemens & de larmes. *p.* 81.

Le jour de la fête de ſaint Jean l'évangeliſte que les Grecs celebrent le huitiéme jour de Mai, le patriarche Coſme, après avoir dit la meſſe, dit à celui qui le ſervoit : Prens mon pſeautier & ſuis moi, & quitta ainſi ſon Egliſe, mal-ſatisfait du gouvernement preſent : après avoir rempli le ſiege de C. P. cinq ans & neuf mois. L'Empereur & ſon frere le prierent inſtamment de revenir : mais il le refuſa & ſe retira dans le monaſtere de Callias. La mere des Comnenes fit mettre à ſa place Euſtrate Garidas, plus propre à garder le ſilence dans le coin d'un monaſtere, qu'à être patriarche de C. P. & il le fut toutefois pendant trois ans. *p.* 79.

Au mois d'Août de la même année 1081. l'Empereur Alexis apprit que Robert Guiſchard avoit paſſé la mer avec une grande flote. En effet il prit Duras en Epire; & quoiqu'il n'eût que quinze mille hommes, il battit & mit en fuite Alexis qui étoit venu au devant de lui avec 170. mille. Il remporta cette victoire le jour de ſaint Luc dix-huitiéme d'Octobre de la mê- *p.* 83. *Chr. Caſſ. III. c.* 49.

Digitized by Google

AN. 1081. même année, la cinquiéme indiction étant commencée; & paſſa la nuit de devant la bataille à prier avec toute ſon armée dans l'Egliſe du martyr ſaint Theodore, où ils communierent. Robert donna part de cette victoire au Pape Gregoire, qui l'exhorta à en témoigner ſa reconnoiſſance à ſaint Pierre; en donnant au ſaint Siege le ſecours qu'il lui avoit promis contre le Roi Henri.

Anna. Comn. lib. 4. p. 114.

IX. epiſt. 17.

Pour ſoutenir les dépenſes de cette guerre, l'Empereur Alexis ne crut pas devoir épargner les choſes ſacrées. Car à ſon avenement à l'empire, il trouva les finances tellement épuiſées par la mauvaiſe conduite de ſon prédeceſſeur, qu'on ne fermoit pas même les portes du treſor, & y paſſoit qui vouloit. En cette extremité Iſaac Comnene, qui étoit demeuré à C. P. tandis que l'Empereur ſon frere étoit à la guerre, aſſembla le concile des Evêques preſens & du clergé dans la grande Egliſe; & repreſenta que les loix & les canons permettoient de vendre les vaſes ſacrez, pour la redemption des captifs; & que ce qui reſtoit de richeſſes dans les Egliſes d'Aſie, étoit expoſé au pillage des infidéles: en ſorte qu'il ſeroit employé plus utilement en monnoye pour payer les troupes. Il y eut quelque reſiſtance de la part des Prelats: mais l'autorité l'emporta, & l'on fondit l'argenterie des Egliſes à C. P. & par tout l'empire.

Anna. lib. 5. p. 127.

Cette entrepriſe attira de grands reproches aux Comnenes, & entre autres Evêques Leon de Calcedoine, s'en plaignit ſi haut & ſi longtems, qu'à la fin l'Empereur le fit dépoſer & exiler. Pour appaiſer l'indignation publique, l'Empereur Alexis publia la ſeconde année de ſon regne une bulle d'or, où il avoüe qu'il a failli en touchant aux treſors des Egliſes; quoiqu'il

p. 130.

Jus Græco. Rom. lib. 2. p. 124.

Digitized by Google

qu'il l'ait fait ſans mauvaiſe intention, contraint par la neceſſité des affaires publiques. Craignant toutefois d'avoir attiré la colere de Dieu par ce peché, il en demande pardon publiquement; & promet de rendre tout ce qu'il a pris aux Egliſes, quand les affaires de l'Empire ſeront revenuës en meilleur état : en faiſant ſa dette propre. Il s'engage lui & ſes ſucceſſeurs de ne jamais en uſer ainſi à l'avenir & ne point toucher aux choſes ſacrées, ſous prétexte de quelque neceſſité que ce ſoit : & prononce de terribles maledictions contre quiconque oſera faire un pareil attentat. Cette conſtitution eſt du mois d'Août indiction cinquiéme l'an 6590. c'eſt-à-dire l'an 1082. AN. 1081.

Le patriarche Euſtrate Garidas ayant tenu le ſiege de C. P. trois ans, fut dépoſé par ordre de la cour, ſans qu'on en ſçût bien le ſujet. On mit en ſa place un autre moine Nicolas ſurnommé le Grammairien, qui avoit paſſé ſa vie dans les exercices de pieté, & n'étoit pas ignorant des lettres humaines, quoiqu'il n'y fût pas fort ſçavant. Il entra dans le ſiege de C. P. l'an 6592. indiction cinquiéme, qui eſt l'an 1084. & le remplit pendant vingt-ſept ans. *Zonar. lib. XVIII. n. 21.* *Anna. lib. p. 273. Zon. XVIII. n. 25.*

Cependant les Saxons & les autres Allemans de leur parti, élurent pour Roi à la ſaint Laurent Herman Seigneur de Luxembourg, qui celebra à Goſlar ſolemnellement la fête de Noël 1081. & le lendemain jour de ſaint Etienne il fut ſacré & couronné Roi par les Evêques du conſentement des Seigneurs. *Bruno. bell. Sax. in fine. Bertold. 1081. 1082.*

XIV. S. Arnoul, Evêque de Soiſſons.

En France le legat Hugues Evêque de Die, tint un concile à Meaux ſous la protection de Thibaut Comte de Champagne & de Brie; pour juger Urſion intrus dans le ſiege de Soiſſons après la mort de l'Evêque Thibaut. Urſion ne s'étant point preſenté fut condamné, & le concile *Vita S. Ar. lib 2. c. 1. Jac. 6. act. Ben. p. 2. p. 528.*

An. 1081. cile donna au clergé de Soiſſons qui étoit preſent, la liberté d'élire un Evêque. La plus ſaine partie du clergé & les vaſſaux de la même Egliſe élurent, de l'avis du concile, Arnoul, auparavant Abbé de ſaint Medard de Soiſſons & alors reclus. Il étoit né en Brabant de parens nobles, avoit d'abord porté les armes chez pluſieurs Princes avec grande reputation, & refuſé de grandes terres & des mariages avantageux. Enfin ſous prétexte d'aller à la cour du Roi de France, il quitta ſon païs & vint ſe rendre moine à ſaint Medard de Soiſſons. Quelque tems après il ſe fit reclus par la permiſſion de l'Abbé. Il étoit à découvert jour & nuit, vivoit d'un peu de pain d'orge & d'eau, & fut trois ans & demi ſans parler.

Lib. 1. c. 1.

L'Abbé Renald étant mort, un moine nommé Pons obtint du Roi Philippe par ſimonie l'abbaye de ſaint Medard. Mais il en diſſipa les biens, pour entretenir les gens de guerre dont il ſe faiſoit accompagner; & les moines furent reduits à une telle pauvreté, qu'ils ceſſerent le ſervice divin. Les plus ſenſez s'adreſſerent à l'Evêque de Soiſſons, & par ſon moïen obtinrent du Roi la permiſſion d'élire un autre Abbé. Ce fut Arnoul, & l'Evêque qui étoit Thibaut de Pierrefons alla avec pluſieurs moines le trouver dans ſa recluſion, & après la priere ſolemnelle, lui commanda de prendre la charge d'Abbé. Arnoul, qui n'avoit point parlé depuis trois ans & demi, fut fort ſurpris; & écrivit ſur une tablette, pour s'excuſer & demander au moins un delai juſques au lendemain, pour examiner la volonté de Dieu. On le lui accorda, mais on lui donna des gardes de peur qu'il ne s'enfuît pendant la nuit. Toutefois les voyant endormis, il ſe ſauva par-deſſus la muraille, & s'en alla près de Laon: où ayant appris qu'on le cherchoit,

choit, il ſuivit un loup qu'il rencontra, croyant qu'il l'éloigneroit des chemins, mais le loup le ramena à Soiſſons. Alors étant découvert, il rompit ſon ſilence & ſe ſoumit à la volonté de Dieu. C'étoit environ l'an 1077. qu'il fut ordonné Abbé de ſaint Medard de Soiſſons. AN. 1081.

En peu de tems il rétablit ce monaſtere, & pour le ſpirituel & pour le temporel, gardant toûjours une extrême modeſtie. Ses amis ſouffroient avec peine de le voir monté ſur un âne, au lieu que pluſieurs Abbez de France marchoient à cheval avec faſte, & vivoient dans les delices. Il guerit pluſieurs malades, rendit la vûë à une femme aveugle & fit pluſieurs autres miracles. Un de ſes moines nommé Odon, jaloux de ſa dignité dont il ſe croyoit plus capable, fit dire c. 16. au Roi Philippe, que quand il iroit quelque part à la guerre, il commandât à l'Abbé de ſaint Medard de le ſuivre. Le Roi le fit, & le ſaint Abbé répondit à ſes envoyez : Il eſt vrai que j'ai autrefois porté les armes, on ſçait que la crainte de Dieu me les a fait quitter pour embraſſer la vie monaſtique; & le Seigneur dit, que celui qui perſeverera juſques à la fin ſera ſauvé. J'aimerois mieux n'avoir jamais été Abbé, que de ſervir au ſiecle ſous prétexte de cette dignité. Le Roi lui fit dire : C'eſt une ancienne coûtume, que les vaſſaux de l'abbaye ſervent le Roi à la guerre, ayant l'Abbé à leur tête. Ou ſuivez la coûtume ou quittez la place, afin qu'on faſſe le ſervice. Arnoul profitant de l'occaſion obéit volontiers au Roi & reprit la vie de reclus. Les moines affligez lui repreſenterent, que Pons reviendroit les deſoler, & par ſon conſeil ils élurent Gerauld homme ſçavant & vertueux. Mais Pons ne manqua pas de revenir avec la Reine Berte, pour chaſſer Gerauld & ſe remettre en poſſeſſion. Arnoul

AN. 1081. ſortit alors de ſa retraite pour s'oppoſer à cette violence ; & comme la Reine ne vouloit point l'écouter, il lui dit : Croyez-moi, Madame, ſi vous chaſſez d'ici l'Abbé Gerauld, vous ſerez chaſſée du royaume & mourrez dans l'affliction & le mépris ; & l'évenement confirma cette prophetie, comme nous verrons en ſon lieu. Gerauld ceda & ſe retira. Il étoit né à Corbie, & avoit été élevé dans le monaſtere du lieu. Il fit le voyage de Rome avec Fouques ſon Abbé, & ils y furent tous deux ordonnez Prêtres par le Pape Leon IX. Geraud étant de retour à Corbie, alla en pelerinage à Jeruſalem, enſuite il fut fait Abbé de ſaint Vincent de Laon : mais il renonça à cette prélature à cauſe de l'indocilité des moines ; & ayant été chaſſé de ſaint Medard de Soiſſons, il paſſa en Aquitaine, où l'an 1080. il fonda le monaſtere de Sauve-majour dans le dioceſe de Bourdeaux ; & pluſieurs autres enſuite. Il étoit fort eſtimé par le Roi d'Arragon Sanche Ramirés. Il mourut en 1095. le cinquiéme d'Avril, & fut canoniſé cent ans après par le Pape Celeſtin III.

Boll. 5. Apr. t. 9. p. 409. Acta SS. Ben. ſæc. 6. par. 2. p. 866.

Vita c. 28. Quant à ſaint Arnoul, depuis ſa retraite il s'appliquoit aux jeûnes, aux veilles & à la priere, comme s'il n'eût fait que commencer : & ſa reputation devint telle en France, que toute la nobleſſe s'empreſſoit à recevoir de lui quelque benediction ; & toutes les perſonnes conſtituées en dignité deſiroient ardemment de lui parler & le conſulter, ſoit ſur la paix de l'Egliſe ſoit ſur leur ſalut. Il fit encore pluſieurs miracles, & diſſipa un faux bruit qui s'étoit répandu, que les Danois alloient inonder toute la France.

c. 31. Lorſqu'il étoit dans le monde il avoit eu pour ami un chevalier nommé Geric, qui depuis s'étoit

toit adonné aux pillages & aux violences ſuivant l'abus de ce tems-là. Arnoul avoit ſouvent prié Dieu pour ſa converſion, & lui avoit ſouvent fait donner des avis ſalutaires, mais ſans fruit. Geric après avoir vêcu pluſieurs années dans une grande proſperité, ayant nombre d'enfans, les perdit tous, & fut lui-même frappé d'une maladie qui le tint au lit trois ans & demi, en ſorte qu'il n'attendoit plus que la mort. Déja ſes neveux ſongeoient à s'emparer de ſes terres & à chaſſer ſa femme ſans doüaire. En étant allarmée, elle lui perſuada de ſe faire porter en litiere à Arnoul ſon ancien ami : qui ſe réjoüiſſant de ſon arrivée le fit venir devant ſa fenêtre & lui dit : Mon frere Geric, j'ai obtenu de Dieu par mes prieres cette maladie, pour vous faire rentrer en vous-même, rendez-lui graces du peril dont il a délivré vôtre ame. Geric répondit : Mon cher pere, je ſuis venu vous trouver en reſolution de regler deſormais ma vie ſelon que vous l'ordonnerez : priez Dieu ſeulement qu'il me rende la ſanté. La femme de ſon côté le prioit avec larmes d'avoir auſſi pitié d'elle. Le ſaint homme lui dit : Soyez aſſurée que vous ſerez recompenſée, d'avoir fidélement ſervi vôtre mari dans ſa maladie. Il guerira parfaitement, vous en aurez un fils qui naîtra dans un an ce même jour & ſera nommé Lambert. Il ſuccedera à ſon pere, vous nourrira dans vôtre vieilleſſe, & vous verrez ſes enfans avant que de mourir. C'eſt pourquoi je veux, mon cher frere Geric, que vous marchiez deſormais dans la voïe de la juſtice. Honorez l'Egliſe & le clergé, ne prenez rien aux pauvres ; au contraire, rendez-leur ce que vous leur avez pris, & faites l'aumône continuellement & abondamment : donnez vos dîmes, mais ſuivant l'ordre de l'Evêque. Cultivez vos

AN. 1081.

Digitized by Google

terres & vivez de vôtre revenu & de vos acquiAN. 1081. ſitions legitimes : traitez humainement vos cenſiers & remettez-leur en partie ce qu'ils ne pourront païer. Gardez ſincerement la foi à vôtre Prince & à vos égaux. Rendez graces à Dieu des biens qu'il vous fait, & ſoïez aſſidu aux divins offices. On vous a aporté malade, mais vous retournerez à cheval en pleine ſanté. Tout fut accompli de point en point. Geric étant retourné chez lui eut un fils qui nâquit au jour marqué, qui ſucceda à ſon pere & prit ſoin de ſa mere ; il fut marié & elle vit ſes enfans.

Tel étoit ſaint Arnoul quand il fut élû Evê*Lib. II. c.* 1. que de Soiſſons au concile de Meaux. Le decret d'élection étant écrit, le legat Hugues envoïa du concile même des perſonnes venerables au monaſtere de ſaint Medard de Soiſſons, avec des lettres où il ordonnoit à Arnoul, par l'autorité du ſaint Siege, de ſortir de ſa cellule, & venir promptement au concile ſous peine d'excommunication. Arnoul frappé de cet ordre comme d'un coup de foudre, vint au concile : l'élection fut confirmée par les Evêques, qui ſans écouter ſes excuſes, le firent aſſeoir avec eux ; & le legat lui commanda en vertu de la ſainte obéïſſance, d'accepter l'Epiſcopat. Ainſi il fut contraint de ſe ſoumettre : on prit jour pour le ſacre, qui ſe devoit faire à Die par le legat ; & Arnoul retourna à Soiſſons, préparer ce qui lui étoit neceſſaire pour ce voïage. Il partit avec quatre moines & des perſonnes choiſies du clergé, & paſſant par la Champagne il fut reçû avec grand honneur par le Comte Tibaut dans le château de Vertus. Delà Arnoul envoïa un de ſes moines à Paris, dire à la Reine Berthe, qu'elle étoit groſſe d'un fils qui

qui ſeroit nommé Loüis & regneroit après ſon pere. C'eſt que le Roi Philippe & la Reine ſon épouſe, étant mariez depuis long-tems ſans avoir d'enfans, avoient prié ſaint Arnoul de leur en obtenir par ſes prieres. L'enfant qu'il avoit promis nâquit en effet la même année 1081, il regna depuis & eſt connu ſous le nom de Loüis le gros. AN. 1081. *lib. 1. c. 30. II. c. 3.*

Arnoul aïant achevé ſon voïage, fut ſacré par Hugues de Die le dimanche avant Noël, qui cette année 1081. fut le dix-neuviéme jour de Decembre. Comme le ſiege de Vienne étoit vacant, le peuple vouloit enlever Arnoul & l'élire pour Archevêque, mais il ſe preſſa de ſortir du païs. Hugues Abbé de Clugni averti de ſon paſſage, l'envoïa prier de venir à ſon monaſtere, & l'y reçut avec grand honneur, plus en conſideration de ſa vertu que de ſa dignité. Car Arnoul ſe conduiſoit depuis longtems par les conſeils de l'Abbé Hugues, & on diſoit même que le ſaint Abbé avoit contribué à le faire élire Evêque de Soiſſons. L'Abbé qui craignoit qu'il n'eût pas la doctrine neceſſaire pour une telle place, lui propoſa quelques queſtions de l'écriture, & demeura fort content de ſa capacité.

Cependant le ſiege de Soiſſons étoit toûjours occupé par Urſion, que le Roi protegeoit, parce qu'il étoit frere de Gervais ſon ſenechal. Quand donc Arnoul voulut entrer à Soiſſons, Gervais vint au devant avec une troupe de gens armez, & l'avertit qu'il ſe gardât d'y entrer s'il vouloit conſerver ſa vie. Arnoul ſans s'étonner, piqua ſon cheval pour paſſer outre. Mais Gervais l'arrêta par la bride, & le ſaint Prélat ne voulant pas en venir aux mains ceda à la violence, & ſe retira au château d'Ouchi dans le dioceſe : où il exerça ſes fonctions ſous la pro-

tection de Thibaud Comte de Champagne.

AN. 1081. XV. Geoffroi Evêque de Chartres. *V. epiſt. 17. Sup. liv. LXII. n. 44.*

Geoffroi Evêque de Chartres, déja dépoſé pour ſimonie par le legat Hugues, & rétabli par le Pape au quatriéme concile de Rome en 1078. fut encore dépoſé par le même legat deux ou trois ans après; & alla s'en plaindre à Rome avec ſon oncle Geoffroi Evêque de Paris. Le Pape les retint juſques à ce qu'il eût reçû réponſe de Hugues de Die; & après l'avoir reçûë, quoiqu'elle ne s'accordât pas avec l'expoſé de l'Evêque de Paris, le Pape ne laiſſa pas de rétablir l'Evêque de Chartres, après qu'il ſe fut purgé par ſerment ſur le corps de ſaint Pierre. *IX. ep. 31. Chr. Verdun. p. 227.* Hugues de Die s'en plaignit; & la ſuite fera voir que c'étoit avec raiſon. Geboüin Archevêque de Lion étant mort, Hugues Evêque de Die fut élû pour lui ſucceder par le clergé & le peuple, & l'élection confirmée par le Pape. Ainſi il entra dans ce grand ſiege en l'année 1082.

XVI. Henri aſſiege Rome. *Acta Greg. c. 3. ap. Boll. p. 153. Bertold. an. 1082.*

La même année le Roi Henri rentra en Italie, vint à Rome par le Duché de Spolete & l'aſſiegea pendant tout le Carême. Il avoit amené avec lui l'Antipape Clement, & demeura preſque tout l'été devant Rome, ſans y pouvoir entrer. Il voulut même mettre le feu à ſaint Pierre, pour ſurprendre la ville, pendant que les Romains ſeroient occupez à l'éteindre: mais le Pape Gregoire y marcha le premier, & arrêta le feu qu'un traître avoit mis à quelques maiſons voiſines. Les chaleurs obligerent Henri à ſe retirer, après avoir mis garniſon à quelques châteaux pour incommoder les Romains: il laiſſa l'Antipape à Tibur pour commander ſes troupes, & aïant pris l'Evêque de Sutri & quelques autres, il retourna en Lombardie. L'Antipape continua la guerre pendant tout l'été, faiſant le degât des bleds & des terres des Romains & beaucoup d'autres maux.

Le

Le Roi Herman vouloit venir au ſecours du Pape Gregoire & s'avança juſques en Souabe, mais ſes affaires l'obligerent de retourner en Saxe; & l'année ſuivante 1083. le Roi Henri revint en Italie, & ſe trouva près de Rome avant la Pentecôte. Mais voïant que Hugues Abbé de Clugni qui étoit alors en Italie, & pluſieurs autres ſaints perſonnages le tenoient pour excommunié, il voulut ſe juſtifier auprès d'eux. Pour cet effet il renvoïa l'Evêque d'Oſtie & pluſieurs autres qu'il avoit pris : il donna ſureté, même par ſerment, à tous ceux qui voudroient aller à Rome viſiter les ſaints lieux; & dit publiquement qu'il vouloit recevoir la couronne imperiale de la main du Pape Gregoire. Le peuple Romain & les perſonnes pieuſes aïant appris ces nouvelles en eurent une grande joïe : & ſe jettant aux pieds du Pape, ils le prioient inſtamment & avec larmes, d'avoir compaſſion de leur patrie preſque perduë. Gregoire leur répondit : J'ai ſouvent éprouvé les artifices du Roi : mais s'il veut ſatisfaire à Dieu & à l'Egliſe, je l'abſoudrai volontiers & lui donnerai la couronne imperiale, autrement je ne puis vous écouter. AN. 1083. *Alla. c. 3. n. 15.*

Comme le Roi refuſoit de faire cette ſatisfaction, & que le Pape, nonobſtant les inſtances du peuple demeuroit ferme à la demander, le Roi gagna inſenſiblement le peuple par argent & par crainte, outre qu'ils étoient fatiguez du ſiege qui duroit depuis trois ans. On convint donc que le Pape aſſembleroit à la mi-Novembre un concile, où la queſtion du roïaume ſeroit decidée; & que Henri, les Romains & tous les autres ſeroient tenus d'en obſerver les decrets. Henri promit par ſerment de donner ſureté à tous ceux qui iroient à ce concile; & le Pape y appella par ſes lettres tous les Evêques & les Abbez. Henri retourna en Lombardie, & *Bertold.*

Digitized by Google

An. 1083. la garniſon qu'il avoit laiſſée au château près de ſaint Pierre mourut de maladie, en ſorte que de quatre cens hommes à peine en reſta-t-il trente : ce que les Romains regarderent comme une punition de ſaint Pierre.

Henri renvoïa l'Antipape Guibert à Ravenne, & marcha vers Rome pour le concile, où les députez des Seigneurs d'Allemagne ſe devoient trouver : mais Henri les fit arrêter en chemin à Forcaſſi en Toſcane vers la ſaint Martin, nonobſtant la ſureté qu'il avoit promiſe. C'étoit des moines & des clercs, & avec eux fut pris Otton Evêque d'Oſtie, en revenant de ſa legation auprès de Henri. Pluſieurs Prélats François tant Evêques qu'Abbez, ne laiſſerent pas de venir au concile : mais Henri en empêcha particulierement ceux qui étoient les plus neceſſaires au Pape, ſçavoir Hugues de Lion, Anſelme de Luques & Renald de Come.

Le Pape tint donc le concile pendant trois jours, commençant le vingtiéme de Novembre, & on le compte pour le neuviéme concile
to. X. p. 401. de Rome ſous ſon pontificat. Car les troubles l'avoient empêché pendant trois années de tenir un concile le Carême ſuivant la coûtume. En celui-ci il y eut pluſieurs Prélats de la partie meridionale d'Italie. Le Pape y parla ſi fortement de la foi, de la morale Chrétienne, & de la conſtance neceſſaire dans la perſecution preſente, qu'il tira des larmes de toute l'aſſemblée. Il ceda à peine aux prieres du concile, pour ne pas renouveller l'excommunication contre Henri : mais il la prononça contre quiconque avoit empêché ceux qui venoient à Rome.

Cependant les Romains à l'inſçû du Pape, avoient juré à Henri l'été precedent, d'obliger le Pape à le couronner, ou d'élire un autre Pape à ſa place. Le terme de leur promeſſe étant, échû,

Digitized by Google

échû, ils la déclarerent au Pape, ajoûtant, qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronnât ſolemnellement avec l'onction, mais ſimplement qu'il lui donnât une couronne. Le Pape y conſentit pour les acquitter de leur ſerment : ainſi les Romains manderent à Henri, qu'il vînt prendre la couronne ou avec juſtice, en ſatisfaiſant le Pape, ou contre ſon gré, auquel cas il la lui jetteroit par une baguette du château ſaint Ange. Henri refuſa l'un & l'autre, & les Romains lui déclarerent qu'ils étoient quittes de leur ſerment. Lui de ſon côté s'appliqua de plus en plus à les gagner par menaces & par promeſſes. Depuis ſept ans que duroit cette diviſion entre le Pape Gregoire & le Roi Henri, il reſtoit dans ces états peu d'Evêques fidéles au Pape, encore étoient-ils la plûpart chaſſez de leurs ſieges, & reduits à ſe cacher dans des monaſteres. AN. 1084.

Alexis Empereur de C. P. voulant arrêter Robert Guiſchard en Italie, avoit écrit au Roi Henri pour l'exciter à lui faire la guerre, & lui avoit envoïé 144000. ſous d'or, & cent pieces d'écarlate. Mais Henri ſe ſervit de cet argent pour gagner le peuple de Rome, & par ſon ſecours il entra dans le palais de Latran, avec l'Antipape Guibert le jeudi fête de ſaint Benoît vingt-uniéme de Mars 1084. Les nobles Romains demeurerent la plûpart fidéles au Pape, qui ſe retira au château ſaint Ange. Le dimanche ſuivant, qui étoit le dimanche des Rameaux, Henri fit introniſer Guibert ſous le nom de Clement III. par les Evêques de Boulogne, de Modene & de Cervia : au lieu que ſuivant l'ancienne coûtume, l'ordination du Pape appartenoit aux Evêques d'Oſtie, d'Albane & de Porto. Le jour de Pâques dernier de Mars, l'Antipape donna au Roi Henri la couronne imperiale : *Bertold.* 1084. *Anna. Comm. lib. 3. p. 93. epiſt. Henr. to. 12. Spicil. p. 228. Chr. Vird. p. 2287. Acta Greg. ap. Boll. c. 3. n. 14.*

AN.1084. periale : ils demeuroient l'un & l'autre au palais de Latran ; & ceux qui tenoient encore pour Gregoire ne leur permettoient pas d'aller à ſaint Pierre : l'Empereur les attaqua dans la ſemaine, même de Pâques, mais il y perdit environ quarante hommes, & pas un ne fut tué du côté du Pape Gregoire. Enſuite l'Empereur commença à aſſieger le château ſaint Ange. Auſſi-tôt il donna part de ſon entrée à Rome & de ſon couronnement à Thierri Evêque de Verdun un des plus zelez pour ſon parti, lui ordonnant de la part du Pape Clement & de la ſienne, de ſacrer inceſſamment Egilbert Archevêque de Treves : ce que Thierri executa peu de tems après, avec des Evêques d'autres provinces. Mais quand Egilbert voulut faire une ordination, on lui repreſenta qu'il ne le pouvoit, n'ayant pas reçû le pallium. Il l'envoya donc demander à l'Antipape Clement, qui le lui accorda avec plaiſir. Egilbert occupa le ſiege de Treves vingt-deux ans.

Hiſt. Trev. to. 12. Spicil. p. 12.

p. 232.

XVII. L'Abbé Didier devant Henri.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 50.

Dès que les Seigneurs Lombards de la Poüille virent le Roy Henri devant Rome, ils eſpererent qu'après qu'il l'auroit priſe ils pourroient chaſſer les Normans. Ceux-ci de leur côté alarmez de cette conſpiration & de l'abſence de Robert Guiſchard, reſolurent de traiter avec le Roi ; & la confiance qu'ils avoient en Didier Abbé du Mont-Caſſin fit qu'ils le prierent de venir avec eux trouver ce Prince ; diſant qu'outre leur ſureté ils cherchoient à procurer la paix entre lui & le Pape Gregoire. Le Roi Henri de ſon côté manda pluſieurs fois l'Abbé Didier, qui refuſa de l'aller trouver : mais enfin craignant la deſtruction de ſon monaſtere il y alla avec les Normans & le Prince de Capoüe, ſe gardant toutefois en ce voyage de communiquer avec les excommuniez. Ainſi quoiqu'il ren-

rencontrât pluſieurs Evêques & pluſieurs perſonnes conſiderables, même de ſes amis, entre autres le chancelier du Roi : il ne leur donna point de baiſer, ne pria & ne mangea point avec eux. An. 1084.

Etant arrivé à Albane, il n'alla point trouver le Roi, ne lui envoïa perſonne, & ſouffrit pendant toute une ſemaine les menaces que le Roi lui faiſoit faire, pour l'obliger à lui jurer fidelité, & recevoir de ſa main l'inveſtiture de l'Abbaye. Enfin il vit le Roi avec le Prince de Capouë; Et comme le Roi le preſſoit encore de recevoir l'inveſtiture, il répondit : Quand je vous verrai couronné Empereur, alors je la recevrai, ſi je le juge à propos. Ce qui marque, ou que Henri n'avoit pas encore été couronné par l'Antipape, ou que l'Abbé Didier ne comptoit pour rien ce couronnement : car on ne ſçait pas le tems précis de cette entrevûë. Pendant qu'elle dura, l'Abbé diſputoit ſouvent ſur les droits du ſaint Siege, avec les Evêques de la ſuite du Roi, particulierement avec l'Evêque d'Oſtie, qui toutefois étoit pour le Pape. Cet Evêque alleguoit en faveur du Roi le decret du Pape Nicolas II. fait avec cent vingt-cinq Evêques & avec Hildebrand lui-même alors archidiacre, portant qu'on ne feroit point de Pape, ſans le conſentement de l'Empereur. Mais Didier ſoutenoit, que ni Pape, ni Evêque, ni homme vivant, ne pouvoit validement faire un tel decret : parce que le ſaint Siege eſt au-deſſus de tout, & ne peut jamais être ſoumis à perſonne. Il ajoûtoit : Si le Pape Nicolas l'a fait, il l'a fait injuſtement & imprudemment : la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'Egliſe ſa dignité, & nous ne conſentirons jamais que le Roi des Allemans établiſſe le Pape des Romains. L'Evêque d'Oſtie répondit : *Sup. liv. LX. n. 31.*

AN.1084. Si les Ultramontains entendoient ce diſcours, ils ſe réuniroient tous contre vous. Didier repliqua : Quand tout le monde ſe réuniroit, il ne nous feroit pas changer d'avis ſur ce point. L'Empereur peut prévaloir pour un tems, ſi Dieu le permet, & faire violence à l'Egliſe : mais il ne nous y fera jamais conſentir. Didier diſputa ſur ce ſujet avec l'Antipape Guibert, & lui reprocha ſon intruſion dans le ſaint Siege; ſur quoi Guibert ſe ſentant preſſé lui dit, qu'il l'avoit fait malgré lui; parce qu'autrement le Roi Henri auroit perdu ſa dignité. L'Abbé Didier obtint de Henri une bulle d'or en faveur de ſon monaſtere, & s'en retourna avec ſon congé.

XVIII. Lambert uſurpateur du ſiege de Terouane.

En France Hubert Evêque de Teroüane contraint de renoncer à ſon ſiege, ſe retira au monaſtere de ſaint Bertin; & un nommé Lambert fut élû Evêque à ſa place par l'autorité de Robert le Friſon Comte de Flandres. Le clergé de Teroüane s'en plaignit, & Lambert fut excommunié au concile de Meaux, par Hugues Archevêque de Lion & Amé Evêque d'Oleron legats du Pape. C'eſt apparemment le concile de Meaux tenu le dix-neuviéme d'Octobre 1082. où après la mort de Gautier Robert Abbé de Rebais fut ordonné Evêque de Meaux. Mais parce que le legat Hugues avoit fait cette ordination ſans le conſentement de Richer Archevêque de Sens & de ſes ſuffragans : ils excommunierent Robert, & ordonnerent à ſa place un autre Gautier, qui demeura Evêque de Meaux.

Gall. Chriſt. to.2. p 430.

Greg. lib. IX. ep. 34.

to. X. p. 401.

Gall. Chr. to. 3.

Lambert élû Evêque de Teroüane, fut donc condamné en ce concile, pour s'en être fui de ſon Egliſe ſans congé, & pour avoir pris priſonnier cinq clercs qui vouloient aller au concile de Rome porter leur plainte contre lui. Mais nonobſtant l'excommunication des legats, il ſe fit ordonner Diacre, Prêtre & Evêque, par

par des Evêques ſuſpendus de leurs fonctions. Enſuite le Comte de Flandres vint avec ſes troupes le mettre en poſſeſſion à main armée; & comme on avoit fermé les portes de l'Egliſe, il les fit rompre à coups de hache. On avoit mis devant les portes fermées un crucifix, tenant à ſa main une proteſtation contre Lambert, qui en l'arrachant rompit la main du crucifix. A ſon entrée dans l'Egliſe, quelques-uns du clergé furent bleſſez, les autres mis en fuite, & il fit piller les maiſons de tous ceux qui ne voulurent pas communiquer avec lui. Le Comte de Flandres chaſſa de ſes terres tous les clercs qui refuſerent d'obéir à Lambert, après les avoir dépoüillez de tous leurs biens. AN. 1084.

Mais lorſque Lambert ſe fut mis ainſi en poſſeſſion, deux gentilshommes du païs emploierent les mêmes moyens pour le chaſſer. Ils enfoncerent les portes de l'Egliſe & en pillerent l'argenterie & les ornemens. Ils tirerent Lambert de l'autel devant lequel il étoit proſterné, & lui couperent la langue & les doigts de la main droite. Il alla à Rome ſe plaindre de cette violence, & le Comte écrivit au Pape en ſa faveur : de ſorte que le Pape, qui n'avoit pas encore reçû les lettres de l'Archevêque de Lion, fut touché de compaſſion, & donna à Lambert l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui, après toutefois lui avoir fait jurer, qu'il ſubiroit le jugement du ſaint Siege ou des legats touchant l'évêché de Teroüane. Le Pape écrivit une lettre menaçante aux deux gentilshommes qui l'avoient ainſi maltraité, leur ordonnant, ſous peine d'excommunication, de faire ſatisfaction pour ce crime au jugement de l'Archevêque de Lion & de l'Abbé de Clugni ſes legats. Il écrivit auſſi à l'Archevêque de Lion, d'aſſembler un concile pour examiner ſoigneu- *IX. epiſt. 30.* *IX. epiſt. 32.*

Digitized by Google

AN. 1084. ſement cette affaire. Et comme il dit, vous êtes ſuſpect à l'Evêque Lambert, parce que vous êtes mal avec le Roi de France, vous prendrez avec vous l'Abbé de Clugni : & vous uſerez de miſericorde avec Lambert, autant que la juſtice le permet, tant à cauſe de la peine qu'il a priſe de venir à Rome, qu'en conſideration du Comte Robert.

Enſuite le Pape mieux informé écrivit au Comte, pour l'obliger à abandonner Lambert : mais le Comte mépriſa ſes lettres, & dit des paroles outrageantes, à ceux qui en étoient les *IX. epiſt. 34.* porteurs. Après donc lui en avoir écrit deux fois inutilement, le Pape s'adreſſa aux évêques & aux Seigneurs de ſon obéïſſance, particulierement à Gerard de Cambrai, Ratbod de Noyon & Roricon d'Amiens ; & leur ordonna d'exhorter fortement le Comte à ne plus ſoutenir cet *IX. epiſt. 1.* apoſtat. Enfin un autre Gerard ayant été élû canoniquement Evêque de Teroüane en 1084. le Pape enjoignit au Comte de le recevoir, lui faiſant des reproches de ce qu'il vouloit encore *Gall. Chr. to. 2. fol. 430.* ſoutenir Lambert. Ainſi finit cette affaire ; car Gerard fut maintenu & tint le ſiege de Teroüane environ quinze ans.

XIX. S. Arnoul de Soiſſons en Flandre.

Arnoul archidiacre de Teroüane & Prévôt de ſaint Omer, étoit à la tête de ceux qui ſe plaignirent au Pape de l'intruſion de Lambert, & de la protection que lui donnoit le Comte Ro- *IX epiſt. 34.* bert. Or cet archidiacre étoit d'ailleurs odieux au Comte, parce qu'il étoit entré dans la con- *Vita S. Arn. Sueſſ. lib. II. c. 13. ſec. 6. Ben. par. 2. p. 535.* juration de pluſieurs nobles, qui vouloient chaſſer Robert comme uſurpateur & violent, & reconnoître pour Comte de Flandre Baudoüin Comte de Hainaut, fils de ſon frere aîné Prince plus doux. Robert ayant découvert ce complot, prit les conjurez, en fit mourir quelques-uns & bannit les autres, après les avoir dépoüil-

poüillez de leurs biens & de leurs dignitez. De ce nombre fut l'archidiacre Arnoul, qui après avoir été long-tems en exil, s'aviſa d'aller à Rome & de porter ſes plaintes au Pape Gregoire. Le Pape en fut touché & réſolut d'écrire au Comte Robert, pour l'exhorter à pardonner à ceux qui avoient encouru ſa diſgrace, ou du moins leur donner la liberté de ſe juſtifier: mais il ne ſe trouvoit perſonne qui voulût ſe charger de ſes lettres. Enfin le Pape jetta les yeux ſur Arnoul Evêque de Soiſſons, dont la reputation étoit venuë juſques à lui; & il lui manda de preſenter au Comte les lettres & les perſonnes dont il étoit queſtion. AN. 1084.

Arnoul aïant été empêché d'entrer à Soiſſons, par la violence que j'ai marquée, faiſoit ſa reſidence à Ouchi, & ne laiſſoit pas de s'acquiter de tous les devoirs d'un bon Evêque. Car les curez & les anciens du clergé venoient le trouver, & le peuple y accouroit. Il prêchoit, il donnoit la confirmation, la penitence & les autres ſacremens; & on raporte pluſieurs miracles qu'il fit en ces commencemens de ſon épiſcopat. Aïant donc reçû les lettres du Pape il alla à Lille & les preſenta au Comte Robert. Tandis qu'on les liſoit, quelques-uns des diſgraciez qui avoient ſuivi l'Evêque, s'étant coulez ſecretement, prirent le Comte par les pieds. Il en fut d'abord furieuſement irrité, comme il parut à ſes yeux & à tout l'air de ſon viſage: mais Dieu le toucha, & tant à la conſideration du ſaint Evêque, que pour le reſpect du ſaint Siege, il leur pardonna & leur accorda la vie & les biens. *Vita c. 7.*

Toute la Flandre étoit pleine de meurtres, & ſes habitans ſi accoûtumez au ſang, qu'ils eſtimoient honteux de paſſer un jour ſans en répandre: les plus proches parens s'égorgeoient pour

An. 1084. pour les moindres ſujets, à peine les peres & les enfans s'épargnoient l'un l'autre. Pluſieurs de la nobleſſe du païs prierent le ſaint Evêque d'aller dans les lieux où le mal étoit le plus grand, & de travailler à y établir la paix : il crut que Dieu le demandoit de lui, & l'évenement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé. Il alla d'abord à Bruges & dans la Flandre interieure vers Oudembourg & Furnes, & fit ſi bien par la douceur de ſes prédications & par les exemples de ſa vertu, qu'il appaiſa ces eſprits farouches & les amena à la concorde. Ce fut avec bien de la peine, & il s'abaiſſa ſouvent juſques à ſe jetc. 19. ter aux pieds des plus intraitables. Ses exhortations furent ſoutenuës de pluſieurs miracles ; & pour en connoître l'effet, Erembold gouverneur de Bruges fit calculer par ordre du Comte la ſomme à laquelle pouvoient monter les compoſitions des meurtres commis dans ce ſeul canton, dont le ſaint Evêque avoit empêché les ſuites, & on trouva qu'on n'y auroit pas ſatisfait pour dix mille marcs d'argent. Auſſi toute la Flandre le cheriſſoit tendrement, on chercha un lieu pour ſa réſidence & on lui donna l'Egliſe de ſaint Pierre à Oudembourg, où il fonda un monaſtere de moines Benedictins en 1084. & y mit pour premier Abbé Arnoul ſon neveu. La même année il revint prendre ſoin de ſon dioceſe de Soiſſons.

Mabill. obſ. p. 504.

XX. Robert Guiſchard délivre le Pape.

Le Pape Gregoire étoit toûjours aſſiegé dans le château ſaint Ange, autour duquel l'Empereur Henri avoit fait élever une muraille : mais il y avoit quelques fortereſſes qui tenoient encore pour le Pape, & Ruſtique ſon neveu ſe défendoit au milieu de Rome dans le Septizonium de Severe ainſi nommé, parce que c'étoit un édifice à ſept étages, dont on voit encore les reſtes. L'Empereur alloit tous les jours dans une

Acta. ap. Boll. p. 158.

Vita Henr. edit. 1585. p. 385.

Egli-

Digitized by Google

Egliſe, où il avoit choiſi un endroit retiré pour prier avec plus d'attention. Un de ſes ennemis aïant obſervé ce lieu, mit une groſſe pierre ſur la poutre qui ſoutenoit le lambris, auquel il fit une ouverture, & prit bien ſes meſures avec une corde, pour faire tomber la pierre preciſément ſur la tête de l'Empereur. S'étant donc caché la nuit ſur le lambris, quand il vit l'Empereur en priere il pouſſa la pierre: mais elle l'entraîna par ſon poids, il tomba, & l'Empereur qui heureuſement s'étoit un peu retiré, n'eut point de mal. Le bruit de cet accident s'étant bien-tôt répandu dans toute la ville, le peuple ſe ſaiſit du coupable & malgré l'Empereur le mit en pieces, en le traînant ſur des roches & des pierres. AN. 1084.

Cependant l'Empereur apprit, que Robert Guiſchard étoit de retour en Italie, & qu'il venoit au ſecours du Pape; & ne ſe ſentant pas en état de lui reſiſter, il quitta Rome & retourna en Lombardie. En effet depuis deux ans le Pape Gregoire ne ceſſoit de preſſer le Duc Robert qui étoit en Grece de venir le délivrer. Le Duc avoit bien de la peine à quitter ſon entrepriſe contre l'Empereur Alexis, ſur lequel il faiſoit de grandes conquêtes: mais regardant le Pape comme ſon Seigneur, depuis qu'il lui avoit fait ſerment de fidelité, il crut devoir preferer à tout autre interêt ſon devoir & le ſervice de l'Egliſe; & laiſſant à ſon fils Boëmond la conduite de ſon armée pour continuer la guerre en Grece, il s'embarqua peu accompagné, & vint deſcendre à Otrante. Il arriva à Rome au commencement de Mai 1084. & comme les Romains revoltez contre le Pape, lui voulurent reſiſter, il pilla la ville & en brûla une grande partie. Il tira le Pape du château ſaint Ange, & le remit au palais de Latran; puis étant ſorti de Rome, il ramena en peu de tems pluſieurs châ-

Gaufr. de Malater. lib. III. c. 33.

Bertold. an. 1084.

teaux

teaux & pluſieurs villes à l'obéïſſance du Pape.

An. 1084. Gregoire étant ainſi rentré dans Rome, tint un dixiéme concile, où il réïtera l'excommunication contre l'Antipape Guibert, l'Empereur Henri & leurs partiſans; & il en fit publier la ſentence deçà les monts par ſes legats: en France par Pierre Evêque d'Albane, & en Allemagne par Otton Evêque d'Oſtie. Ce legat fit un aſſez grand ſéjour en Allemagne, & y ordonna pluſieurs Evêques dans les Egliſes vacantes. Celle de Conſtance l'étoit depuis long-tems; & il y mit Gebehard fils du Duc Bertold, qui étoit moine & plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance. Il fut élû par le clergé & le peuple, malgré ſes larmes & ſa reſiſtance; & le legat le ſacra Evêque de Conſtance le dimanche vingt-deuxiéme de Decembre 1084. Le ſamedi jour de ſaint Thomas il l'avoit ordonné prêtre, & avec lui quelques autres, entre leſquels étoit Bertold, auteur de la meilleure chronique que nous ayons de ce tems-là. Le legat en l'ordonnant prêtre lui donna pouvoir, par l'autorité du Pape, de recevoir les penitens, ce qui merite d'être obſervé.

Acta. ap. Boll. t. 3. p. 153. Tandis que le Pape étoit à Rome, il délivra l'Egliſe de ſaint Pierre de ſoixante manſionaires qui s'en étant emparez en occupoient tous les oratoires, à la reſerve du grand autel; & tournoient à leur profit toutes les offrandes des pelerins. C'étoit des citoyens Romains, qui avoient des femmes ou des concubines, mais ayant la barbe raſe comme les clercs & portant des mitres, ils faiſoient accroire aux pelerins & particulierement aux païſans de Lombardie, qu'ils étoient des Prêtres Cardinaux; & ayant reçû leurs offrandes, ils leur donnoient l'abſolution de leurs pechez par une profanation ſacrilege. La nuit ils ſe levoient ſous pretexte de garder l'E-

l'Egliſe, & commettoient à l'entour des vols, des impuretez & des homicides. Le Pape les aïant chaſſez avec beaucoup de peine, donna la garde de l'Egliſe de ſaint Pierre à des Clercs & des Prêtres reglez, & aïant demeuré aſſez long-tems à Rome il paſſa au Mont-Caſſin, où il fit quelque ſéjour; & delà à Salerne où il demeura juſques à ſa mort ſous la protection du Duc Robert, étant défraïé avec les Evêques & les Cardinaux qui l'avoient ſuivi, par l'Abbé du Mont-Caſſin. AN. 1084. *Chr. Caſſ. III. c. 35.*

XXI. Schiſmatiques abatus.

L'Empereur au ſortir de Rome vint en Lombardie, où il laiſſa l'Antipape Guibert; & après avoir encouragé les Lombards à ſoutenir ſon parti, il paſſa en Allemagne. Incontinent après les Evêques & les Marquis de Lombardie avec de grandes troupes ſe jetterent ſur les terres de la Comteſſe Mathilde, dont les vaſſaux étant ſurpris ne purent aſſembler que peu de monde. Mais Anſelme Evêque de Luques les encouragea, leur envoïant ſa benediction par ſon penitencier: à qui il recommanda particulierement, qu'il commençât par abſoudre ceux qui auroient communiqué avec des excommuniez: puis qu'il donnât à tous la benediction par l'autorité du Pape, les inſtruiſant de quelle maniere ils devoient combattre & avec quelle intention; afin que le peril où ils alloient s'expoſer leur ſervît pour la remiſſion de tous leurs pechez. On donna la bataille où les ſchiſmatiques tournerent le dos promptement, on prit l'Evêque de Parme, pluſieurs nobles & d'autres ſans nombre, on prit quantité de chevaux, d'armes & de bagage. On ne pouvoit compter les morts du côté des ſchiſmatiques; & de la part des Catholiques il n'y en eut que trois de tuez & peu de bleſſez. *Vita S. Anſ. n. 20. Bertold. an. 1084.*

Cette victoire abaiſſa conſiderablement le parti des ſchiſmatiques; & ceux qui revenoient

à

AN. 1084. à l'obéïſſance du Pape Gregoire s'adreſſoient à Anſelme Evêque de Luques, que le Pape avoit fait ſon legat dans toute la Lombardie, pour ſuppléer au défaut d'Evêques catholiques, car il s'y en trouvoit très-peu. On venoit donc à lui de toutes parts : il donnoit l'abſolution aux excommuniez convertis, il donnoit la confirmation & les ſaints ordres, il decidoit toutes les queſtions. Pluſieurs s'adreſſoient à lui pour obtenir des graces de la Comteſſe Mathilde, & lui offroient des preſens : mais quoiqu'il fût pauvre lui & tous les ſiens, il les rejettoit avec indignation & diſoit : Si ce qu'ils demandent eſt injuſte, je ſerai complice de leur injuſtice ; s'il eſt juſte, je ſerai coupable d'avoir vendu la juſtice.

XXII. Aſſemblée de Bercach. *Bertold. an.* 1085. *Ab Urſperg. ibid.*

Otton Evêque d'Oſtie legat du Pape en Allemagne, vint trouver en Saxe le Roi Herman au commencement de l'an 1085. après l'Epiphanie; & le vingt-uniéme de Janvier il aſſiſta à une conference entre les Saxons & les partiſans de Henri, qui ne voulut pas y aſſiſter. La conference ſe tint à Bercach en Turinge, & on choiſit deux Prelats ſçavans & éloquens pour parler au nom de tous : Gebehard de Salsbourg pour les Saxons, Vecilon de Mayence pour l'Empereur Henri. Gebehard diſoit, que les Saxons avoient raiſon d'éviter ce Prince comme excommunié, parce que le Pape leur avoit dénoncé par lettres l'anathême qu'il avoit prononcé contre lui au concile de Rome. Vecilon répondoit, que le Pape & les Seigneurs avoient fait tort à Henri : parce que tandis qu'il étoit à Canoſſe pour ſatisfaire au Pape & déja reçû à la communion, on avoit élû Rodolfe pour Roi : après quoi le Pape n'avoit pû l'excommunier, parce qu'étant ſpolié il ne pouvoit être ni appellé en jugement, ni condamné.

Ge-

Digitized by Google

Gebehard au nom des Saxons repliquoit, que ce n'étoit pas à eux à examiner le jugement du ſaint Siege, auquel ils n'avoient pas aſſiſté, & auquel ils ne devoient qu'obéir : que c'étoit plûtôt avec le Pape qu'il falloit traiter cette queſtion. Qu'un particulier n'étoit pas diſpenſé des loix divines pour être dépoüillé de ſon bien : beaucoup moins un Roi, dont l'état n'eſt pas ſon patrimoine, mais appartient à Dieu, qui le donne à qui lui plaît : comme il eſt dit dans Daniel. Et qu'avant la perte de la Saxe, Henri cité par le Pape Alexandre & enſuite par Gregoire, n'avoit tenu compte d'y ſatisfaire. Chaque parti applaudit à celui qui parloit pour lui, & ainſi ſe ſepara la conference. AN. 1085. *Dan. IV. 22.*

XXIII. Concile de Quedlimbourg. *to. X. p. 404. ex Bertoldo. & p. 1831.*

Le Roi Herman celebra la fête de Pâques à Quedlimbourg, & la même ſemaine le legat Otton y tint un concile avec les Evêques & les Abbez qui reconnoiſſoient le Pape Gregoire. Il s'y trouva deux Archevêques, Gebehard de Salsbourg & Hartvic de Magdebourg avec leurs ſuffragans & ceux de Mayence en Saxe. Les Evêques de Virsbourg, de Vormes, d'Ausbourg & de Conſtance n'y aſſiſterent que par leurs députez. Le Roi Herman s'y trouva avec les Seigneurs de ſa cour.

Quand tous furent aſſis ſelon leur rang, on produiſit les decrets des Peres touchant la primauté du ſaint Siege : pour montrer que le jugement du Pape n'eſt point ſujet à reviſion, & que perſonne ne peut juger après lui. Ce que tout le concile approuva & confirma, contre les partiſans de Henri, qui dans la conference précedente avoient voulu contraindre les Saxons à juger de la ſentence du Pape. Un clerc de Bamberg nommé Cunibert s'avança au milieu du concile, ſoutenant que les Papes s'étoient eux-mêmes attribuez cette primauté, c'eſt-

Digitized by Google

AN. 1085. c'eſt-à-dire ce privilege, que perſonne ne peut examiner juridiquement leur jugement, & de n'être ſoumis au jugement de perſonne. Mais tout le concile s'éleva contre lui, & il fut refuté principalement par un laïque, qui allegua ce paſſage de l'Evangile : Le diſciple n'eſt pas au deſſus du maître, & la maxime reçûë dans tous les ordres eccleſiaſtiques, que le ſuperieur n'eſt point jugé par l'inferieur.

On déclara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniez, entre autres celles de *Bertold. an.* 1084. Vecilon Archevêque de Mayence, de Sigefroi Evêque d'Ausbourg & de Norbert de Coire. Vecilon étoit un clerc d'Halberſtat, qui aïant quitté ſon Evêque, s'étoit attaché au Roi Henri, & ce Prince pour récompenſe lui avoit donné l'année précedente l'archevêché de Mayence, après la mort de Sigefroi, qui avoit tenu ce ſiege vingt-cinq ans. Vecilon fut un des plus ardens ſchiſmatiques; & il fut condamné comme heretique en ce concile, párce qu'il ſoûtenoit que les ſeculiers dépoüillez de leurs biens n'étoient point ſoumis au jugement eccleſiaſtique, & ne pouvoient être excommuniez pour leurs crimes ; & que les excommuniez pouvoient être reçûs ſans abſolution. On ordonna que quiconque auroit été excommunié, même injuſtement, par un Evêque non dépoſé ni excommunié, ne pourroit être reçû à la communion ſans abſolution eccleſiaſtique. On renouvella l'ordonnance de la continence des clercs, & quelques autres points de diſcipline.

On agita la queſtion de la parenté entre le Roi Herman & la Reine ſon épouſe. Le Roi ſe leva au milieu du concile, & déclara qu'il obſerveroit en tout ſa déciſion : mais le concile jugea, que cette affaire ne pouvoit alors être examinée canoniquement, parce qu'il n'y avoit point

point d'accuſateurs legitimes. A la fin du concile on prononça anathême avec les chandelles ardentes contre l'Antipape Guibert, les Cardinaux Hugues le blanc Evêque d'Albane & Jean de Porto, Pierre chancelier de l'Egliſe Romaine, Liutmar Archevêque de Breme, Uton Evêque d'Hildesheim, Otton de Conſtance, Bourchard de Baſle, Huzman de Spire : enfin contre Vecilon de Mayence, Sigefroi d'Ausbourg & Norbert de Coire, dont les ordinations avoient été declarées nulles. Dans les ſouſcriptions de ce concile, Herman prend le titre de Roi des Romains, & Odon ſe dit ſeulement moine de Clugni & legat du Pape Gregoire, ſans faire mention de ſon évêché d'Oſtie. AN. 1085.

XXIV. Concile de Mayence. *to. X. p.* 409. 1831. *Dodechin. an.* 1085. *Sigebert. cod.*

Trois ſemaines après ce concile, les ſchiſmatiques en aſſemblerent un à Mayence, par ordre de l'Empereur Henri qui y aſſiſta avec les legats de l'Antipape Clement, & obligea tous ceux qui s'y trouverent à le reconnoître pour Pape legitime, même par écrit : mais il y en avoit qui dans le cœur ne laiſſoient pas d'être pour Gregoire. En ce concile preſidoit Vecilon Archevêque de Mayence, avec Egilbert de Treves, Seguin de Cologne & Liutmar de Breme : il y avoit dix-ſept Evêques & les deputez de pluſieurs autres, même de Gaule & d'Italie. On confirma la dépoſition de Gregoire, & on prononça excommunication contre lui & contre tous ceux qui le reconnoiſſoient pour Pape, on dépoſa même les Evêques & on en mit d'autres à leur place. Ainſi Herman fut chaſſé de Mets, mais le peuple ne voulut pas recevoir celui que l'Empereur y avoit mis. Meginhard fut fait Evêque de Virsbourg à la place d'Adalberon. En ce même concile on confirma la Treve de Dieu. *Ab. Urſp.*

Peu de tems après moururent les principaux ſchiſ- *Bertold. an.* 1085.

AN. 1085. *Ital. Sac. to. 2. p. 212.*

ſchiſmatiques de Lombardie, ſçavoir Eberard Evêque de Parme, qui avoit été pris l'année precedente ; & qui avoit ſuccedé en ce ſiege à l'Antipape Cadaloüs : Gandulfe Evêque de Rege, & Tedald Archevêque de Milan, qui occupoit ce ſiege depuis dix ans, étant toûjours oppoſé au Pape Gregoire. Il eut pour ſucceſſeur Anſelme III. Catholique & ſoumis aux Papes legitimes.

XXV. Mort de Gregoire VII. *Vita per Paul. c. 12.*

Cependant le Pape Gregoire étoit à Salerne, où il tomba malade, & connut que ſa fin étoit proche. Les Evêques & les Cardinaux, qui étoient auprès de lui, le prierent de ſe nommer un ſucceſſeur qui pût ſoutenir le bon parti contre l'Antipape Guibert : ſur quoi il leur nomma trois ſujets à choiſir, Didier Cardinal & Abbé du Mont-Caſſin, qui lui ſucceda en effet, Otton Evêque d'Oſtie, qui fut auſſi Pape ſous le nom d'Urbain II. & Hugues Archevêque de Lion. Mais comme Otton étoit en ſa legation d'Allemagne & Hugues en ſa province, le Pape Gregoire conſeilla d'élire plûtôt l'Abbé Didier qui étoit proche. Il étoit venu voir le Pape dans ſa maladie à deſſein de l'aſſiſter à la mort : mais le Pape lui prédit qu'il n'y ſeroit pas; & en effet il fut obligé de quitter pour donner ordre au ſecours d'un château du monaſtere attaqué par les Normans.

Cependant on demanda au Pape s'il vouloit uſer de quelque indulgence envers ceux qu'il avoit excommuniez. Il répondit : Excepté le prétendu Roi Henri, l'Antipape Guibert & les principales perſonnes qui les ſoutiennent par leurs conſeils & leurs ſecours, j'abſous & je benis tous ceux qui croïent que j'en ai le pouvoir. Ses dernieres paroles furent : J'ai aimé la juſtice & haï l'iniquité, c'eſt pourquoi je meurs en exil. Il mourut ainſi le vingt-cinquiéme de Mai

Mai 1085. & fut enterré à Salerne dans l'Egliſe de ſaint Matthieu, dont le corps y avoit été trouvé environ cinq ans auparavant, & le Pape en avoit felicité l'Archevêque Alfane par une lettre du dix-huitiéme Septembre 1080. Mais on ne dit point comment ce corps avoit été apporté à Salerne, ni comment on ſçavoit que ce fût celui de ſaint Matthieu. AN. 1085. *VIII. epiſt. 8.*

Gregoire VII. avoit tenu le ſaint Siege près de douze ans. Pluſieurs auteurs du tems diſent, qu'il ſe fit grand nombre de miracles à ſon tombeau. On rapporte entre autres, qu'Ubalde Evêque de Mantouë, affligé depuis long-tems de maladie de rate, & ulceré par tout le corps: principalement aux jambes, après avoir beaucoup dépenſé inutilement en medecins, ayant appliqué la mitre de Gregoire à l'endroit où il ſentoit le plus de douleur, recouvra une parfaite ſanté. Gregoire avoit envoyé en mourant cette mitre à ſaint Anſelme de Luques ſon ami & ſon imitateur, qui en fit encore d'autres miracles. La vie du Pape Gregoire fut écrite environ quarante-cinq ans après ſa mort par Paul chanoine regulier de Berneried en Bavierre: qui releve principalement les faits qu'il eſtime miraculeux & propres à montrer la ſainteté de Gregoire. Le Pape Anaſtaſe IV. le fit peindre à Rome dans une Egliſe entre les Saints environ ſoixante ans après ſa mort. En 1577. Marc-Antoine Colomne Archevêque de Salerne, trouva ſes reliques entieres avec les ornemens pontificaux, & lui fit une épitaphe. En 1584. ſon nom fut inſeré au martyrologe Romain corrigé par les ordres du Pape Gregoire XIII. Enfin le Pape Paul V. par un bref de l'an 1609. permit à l'Archevêque & au chapitre de Salerne, de l'honorer comme Saint par un office public. *Vita Gr. c. 13. vita Anſ. n. 26.* *Papebr. 25. Mai, p. 104. & conat. p. 208.* *Martyr R. 25. Mai.*

Nous

AN. 1085. XXVI. Ecrits du Cardinal Bennon. *Faſc. rer. expetend. fol.* 39.

Nous voyons ce que les ſchiſmatiques publioient de ce Pape par les écrits de Bennon archiprêtre cardinal du parti de l'Antipape Guibert. Ce ſont deux lettres adreſſées à l'Egliſe Romaine, qui marquent tant de paſſion, qu'il eſt difficile d'y diſcerner la verité du menſonge. Dans la premiere Bennon fait d'abord le dénombrement des membres de l'Egliſe Romaine, qui avoient quitté Hildebrand : entre leſquels il nomme dix Cardinaux, le primicier des chantres & pluſieurs autres officiers, avec les compagnies dont ils étoient chefs. Dans la ſeconde lettre il compte treize Cardinaux. Venant enſuite aux reproches contre Hildebrand, il accuſe ſon élection d'irregularité, en ce qu'elle fut faite le jour même de la mort du Pape Alexandre ſon prédeceſſeur : quoique les canons, dit-il, défendent d'élire le nouveau Pape plûtôt que trois jours après la ſepulture du défunt. Il a, dit-il, éloigné les Cardinaux de ſon conſeil & de ſa familiarité, quoique les canons ordonnent, que le Pape ſoit toûjours accompagné de trois Cardinaux Prêtres & de deux Diacres, pour être témoin de ſa conduite.

Il a excommunié l'Empereur contre la volonté des Cardinaux, ſans obſerver l'ordre judiciaire, & ſans que ce Prince eût été accuſé canoniquement dans aucun concile : & aucun Cardinal n'a ſouſerit cette excommunication. Quand il ſe leva de ſa chaire pour la prononcer, la chaire qui étoit neuve & d'un bois très-fort, ſe fendit tout d'un coup en pluſieurs morceaux par l'ordre de Dieu, pour montrer le ſchiſme que cette excommunication devoit produire. Bennon ajoûte enſuite : le lundi de Pâques officiant à ſaint Pierre, il monta ſur l'ambon après l'Evangile, & dit publiquement, que le Roi Henri mourroit dans la fête de ſaint Pierre,

Pierre, ou ſeroit chaſſé du roïaume, en ſorte qu'il ne pourroit aſſembler ſix chevaliers; & ajoûta : Ne me tenez plus pour Pape ſi cette prédiction eſt ſans effet. Le tems étant paſſé, ſans que le Roi fût mort, ni que ſes forces fuſſent diminuées, il perſuada au peuple ignorant qu'il avoit parlé de la mort de l'ame & non de celle du corps. Bennon conclut ſa premiere lettre par cette hiſtoire. AN. 1085.

Un jour venant d'Albane à Rome, (il parle toûjours d'Hildebrand,) il oublia d'apporter un livre de necromantie, ſans lequel il ne marchoit guere. S'en étant ſouvenu par le chemin, à l'entrée de la porte de Latran, il appella promptement deux de ſes domeſtiques fidéles miniſtres de ſes crimes, leur commanda de lui apporter inceſſamment ce livre, & leur défendit ſous de terribles menaces de l'ouvrir en chemin, ni d'avoir aucune curioſité pour les ſecrets qu'il contenoit. La défenſe ne fit qu'irriter leur curioſité, ils ouvrirent le livre en revenant, & en lurent quelques pages. Auſſi-tôt parurent des demons, dont la multitude & les figures horribles effraïerent tellement les deux jeunes hommes qu'ils en étoient hors d'eux-mêmes. Les demons les preſſoient en diſant : Pourquoi nous avez-vous appellez, pourquoi nous avez-vous donné la peine de venir? Dites promptement ce que vous voulez que nous faſſions : autrement nous nous jetterons ſur vous, ſi vous nous retenez davantage. L'un des deux leur dit : Abattez promptement ces murailles: leur montrant de hautes murailles de Rome, que les demons abattirent en un moment. Les jeunes hommes firent le ſigne de la croix, ſi tremblans & ſi hors d'haleine, qu'à peine purent-ils arriver à Rome. Le lecteur ſenſé jugera quelle créance merite un auteur qui

AN. 1085. qui rapporte ſerieuſement de tels contes.

La ſeconde lettre de Bennon commence par une repetition des mêmes plaintes contre l'excommunication du Roi Henri. Sur quoi il allegue ces paroles de ſaint Auguſtin dans le ſermon de la penitence : L'Apôtre nous fait aſſez voir, que ce n'eſt pas legerement, mais juridiquement qu'on doit ôter les méchans de la communion de l'Egliſe : afin que ſi on ne peut les ôter par un jugement, on les tolere plûtôt : de peur que celui qui évite mal à propos les méchans, ne ſorte lui-même de l'Egliſe, & n'aille en enfer devant ceux qu'il veut fuir. Il reproche à Hildebrand d'avoir excepté de l'excommunication ceux qui communiqueroient aux excommuniez au troiſiéme degré; & ſoutient que le baptême conferé par les excommuniez eſt nul, ce qui eſt une hereſie.

Serm. 351. alim, hom. 50. n. 10.

Il dit enſuite qu'Hildebrand avoit appris la magie de Theophylacte, qui fut le Pape Benoît IX. & de l'archiprêtre Jean, qui fut Gregoire VI. & que ceux-ci avoient été diſciples de Gerbert autrement Silveſtre II. qui avoit infecté Rome de ſes malefices. Il marque toute la ſuite des Papes depuis Silveſtre, ſçavoir Jean XVIII. qui fut, dit-on, empoiſonné par les ſiens le cinquiéme mois : Jean XIX. qui dura à peine un an, Sergius IV. qui tint le ſiege trois ans : Benoît VIII. laïque frere d'Alberic de Tuſculum, qui mourut la onziéme année ; ſon frere Jean XX. Neophyte qui dura neuf ans. A ces deux freres ſucceda leur neveu Theophylacte, vingt-cinq ans après la mort de ſon maître Gerbert. Je rapporte cette chronologie, parce qu'elle eſt d'un auteur du tems, quoiqu'elle ne paroiſſe pas exacte. Bennon ajoûte : Theophylacte aïant uſurpé le ſaint Siege par violence, prit pour ſes principaux confi-

Sup. liv. LIX. n. 31.

Sup. liv. LVII. n. 11.

dens

dens Laurent compagnon de ſes études, qui fut Archevêque d'Amalfi, & l'Archiprêtre Jean Gratien. Dans le même tems Hildebrand aïant quitté le monaſtere, s'attacha à l'Archiprêtre & à l'Archevêque Laurent; & s'étant rendu leur diſciple il devint leur parfait imitateur. Quand il vouloit, il ſecoüoit ſes manches, & en faiſoit ſortir comme des étincelles de feu: par ces merveilles il trompoit les ſimples qui les prenoient pour des ſignes de ſainteté. Il rapporte la ſuite des Papes depuis Gregoire VI. juſques à Gregoire VII. & dit, qu'il y en eut ſix d'empoiſonnez en treize ans, par un ami d'Hildebrand nommé Gerard Brazut fils d'un Juif. Ces ſix Papes empoiſonnez ſont Clement II. Damaſe II. Leon IX. Victor II. Etienne X. Nicolas II. Il marque auſſi la durée de tous ces Papes. Il eſt remarquable que Bennon, entre tant de reproches contre Hildebrand, ne fait aucune mention de la Comteſſe Mathilde, & en general n'attaque point la pureté de ſes mœurs. AN. 1085.

XXVII. *L'Abbé* Didier élû Pape.

Après la mort de Gregoire VII. les Evêques, les Cardinaux & les laïques qui lui étoient demeurez fidéles, commencerent à conſulter ſur les meilleurs moïens de remplir dignement le ſaint Siege, pour s'oppoſer aux efforts des ſchiſmatiques. On fit venir de tous côtez les perſonnes ſur qui pouvoit tomber un tel choix; & parce que des trois que Gregoire avoit nommez, il n'y avoit que le Cardinal Didier Abbé du mont-Caſſin qui ſe trouvât preſent, les Evêques & les Cardinaux le prierent inſtamment de ſe rendre à ce choix, & de ſubvenir au beſoin preſſant de l'Egliſe. Il répondit, qu'abſolument il n'accepteroit point le pontificat, mais que d'ailleurs il rendroit à l'Egliſe Romaine tout le ſervice dont il ſeroit capable. Le jour *Chr. Caſſ. III. c. 65.*

An. 1085. de la Pentecôte huitiéme de Juin 1085. l'Evêque de Sabine & Gratien venant de Rome, Didier alla au devant d'eux, & leur rapporta la converſation qu'il avoit eue avec le Pape Gregoire, touchant l'ordre que l'on devoit mettre aux affaires de l'Egliſe. Il alla trouver avec eux Jourdain Prince de Capouë & Rainulfe Comte d'Averſe, & les aïant exhortez à ſecourir l'Egliſe Romaine, il les trouva diſpoſez à tout. Enſuite il preſſa les Cardinaux de déliberer au plûtôt ſur l'élection d'un Pape; & d'écrire à la Comteſſe Mathilde, afin qu'elle agît de ſon côté, pour faire venir à Rome les Evêques & les autres perſonnes que l'on jugeroit capables de cette dignité.

Mais au lieu de le faire ils complottoient ſecretement de faire Pape Didier lui-même; & s'efforçoient de lui perſuader de quelque maniere que ce fût de venir à Rome, croïant qu'ils pourroient le forcer à accepter. L'Abbé Didier s'en étant apperçû, s'oppoſa ouvertement à eux; & étant retourné au mont-Caſſin, il s'appliqua encore à attirer au ſervice de l'Egliſe Romaine les Normans, les Lombards, & tous ceux qu'il put, & en trouva pluſieurs bien diſpoſez. Mais parce que la chaleur de l'été étoit exceſſive, ils differerent d'aller à Rome, juſques à ce que la ſaiſon des maladies fût paſſée. Or le Prince de Capouë s'étant mis en marche avec ſes troupes, accompagné de quelques Evêques & de l'Abbé Didier: quand ils furent arrivez en Campanie, l'Abbé qui ſe doutoit de leur deſſein, refuſa de paſſer outre, s'ils ne lui promettoient par ſerment de ne lui faire aucune violence ſur ce ſujet; & comme ils le refuſerent, il n'y eut rien de fait pour lors.

§. 66. Il s'étoit paſſé près d'un an dans ces incertitudes, & l'Antipape Guibert ſe prévaloit de la va-

vacance du ſaint Siege : quand les Evêques & les Cardinaux s'aſſemblerent à Rome de divers lieux vers la fête de Pâques, qui cette année 1086. étoit le cinquiéme d'Avril, ils manderent à l'Abbé Didier de venir au plûtôt les trouver, avec les Evêques & les Cardinaux qui demeuroient pour lors avec lui, & Giſulfe Prince de Salerne. Didier croïant qu'on ne ſongeoit plus à lui, parce qu'on n'en parloit plus, vint à Rome avec tous ceux que l'on avoit mandez ; & y arriva la veille de la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai. Pendant tout ce jour les Catholiques tant clercs que laïques s'aſſemblerent en grand nombre ; & vinrent ſur le ſoir tous enſemble dans la diaconie de ſainte Luce, prier inſtamment l'Abbé Didier, de ne plus refuſer le pontificat, & de ſecourir l'Egliſe dans le peril preſent. Ils ſe jetterent pluſieurs fois à ſes genoux, & quelques-uns avec larmes. Didier reſolu depuis long-tems de vivre en repos, refuſa fortement, & proteſta qu'il n'y conſentiroit jamais ; & comme ils inſiſtoient, il leur dit : Sçachez certainement, que ſi vous me faites quelque violence ſurce ſujet, je retourneral au mont-Caſſin, & ne me mêlerai plus de cette affaire : mais vous vous donnerez un grand ridicule à vous & à l'Egliſe Romaine. Comme il étoit preſque nuit ils s'en retournerent chacun chez ſoi. An. 1085.

Le lendemain jour de la Pentecôte dès le grand matin, ils revinrent tous lui faire les mêmes inſtances & il perſiſta dans ſon refus. Voïant donc qu'ils n'avançoient rien : les Cardinaux Prêtres & Evêques lui dirent, qu'ils étoient prêts d'élire celui qu'il leur conſeilleroit. Didier aïant conſulté avec Cencius conſul des Romains, leur conſeilla d'élire Otton Evêque d'Oſtie. Enſuite ils lui demanderent qu'il reçût au

An. 1085. mont-Caſſin le Pape qui ſeroit élû & l'y entretînt avec tous les ſiens, juſques à ce que la paix fût renduë à l'Egliſe : comme il avoit fait à l'égard du Pape Gregoire. Didier le promit très-volontiers, & leur donna pour gage de ſa foi la ferule ou bâton paſtoral qu'il tenoit à la main comme Abbé. Ils alloient donc élire l'Evêque d'Oſtie : quand un des Cardinaux s'écria, que cette élection étoit contre les canons, & qu'il n'y conſentiroit jamais. Apparemment à cauſe qu'Otton étoit déja Evêque. On repreſenta à ce Cardinal, que la neceſſité du tems le demandoit, mais on ne put jamais le fléchir.

Alors les Evêques, les Cardinaux, le clergé & le peuple irrité de la dureté de Didier, & voïant qu'ils ne gagnoient rien avec lui par les prieres, reſolurent de finir l'affaire par la violence. Ils le prirent donc malgré lui & le traînerent à l'Egliſe de ſainte Luce, où ils l'élurent Pape dans les formes d'un conſentement unanime, & lui donnerent le nom de Victor III. Ils le révêtirent de la chape rouge, mais ils ne purent lui mettre l'aube à cauſe de ſa reſiſtance.

& 67. Cependant le gouverneur de Rome pour l'Empereur Henri ſe ſaiſit du Capitole, d'où il incommodoit fort le nouveau Pape : qui ſortit de Rome quatre jours après ſon élection, & étant arrivé à Terracine, y quitta la croix, la chape & les autres marques du pontificat, ſans que l'on pût lui perſuader de les reprendre : reſolu de paſſer le reſte de ſa vie en pelerinage, plûtôt que de ſe charger de cette dignité. On le prioit avec larmes, & on lui repreſentoit le peril de l'Egliſe & l'indignation de Dieu qu'il s'attiroit. Il retourna ainſi au mont-Caſſin & demeura inflexible pendant toute une année. Les Cardinaux & les Evêques qui étoient avec lui ne ſe rebuterent pas pour cela, mais ils preſſerent

Jour-

Digitized by Google

Jourdain Prince de Capouë de le remener à Rome pour ſon ſacre. Il vint en effet au mont-Caſſin avec beaucoup de troupes : mais il fut retenu tant par les inſtances de Didier, que par la crainte des chaleurs, & ſans vouloir paſſer outre il s'en retourna. AN. 1085.

XXVIII. Travaux de S. Anſelme de Luques.

Saint Anſelme de Luques ne ſurvêcut que dix mois au Pape Gregoire, qu'il regardoit comme ſon maître & ſon modéle ; & il mourut hors de ſon dioceſe, chaſſé par ſon clergé. Dès le commencement de ſon épiſcopat, il avoit voulu reduire à la vie commune les chanoines de ſa cathedrale dediée à ſaint Martin, offrant de vivre dans la même communauté. Il croïoit les y devoir obliger en execution d'un decret du Pape Leon IX. & il étoit ſoutenu par la Comteſſe Mathilde Dame du païs. Il arriva même que le Pape Gregoire VII. vint à Luques, apparemment en 1077. dans le ſéjour qu'il fit en Toſcane ; & aïant été inſtruit de l'affaire, il exhorta les chanoines à ſe ſoumettre. Ils lui promirent tout, mais ſi-tôt qu'il fut paſſé, ils revinrent à leur premiere indocilité. Le Pape leur en fit des reproches par deux lettres, leur défendant même l'entrée de l'Egliſe. Enfin ils furent appellez à Rome, & convaincus d'avoir conſpiré contre leur Evêque. Ainſi par le jugement du concile ils furent livrez à la cour ſeculiere ſuivant les canons, c'eſt-à-dire, ſoumis aux charges publiques, ce qui étoit une eſpece de ſervitude. La Comteſſe Mathilde fit executer ce jugement, ce qui les revolta contre elle-même.

vita c. 1. n. 5.

c. 2.

Sup. liv. LXII. n. 45.

V. epiſt 1. VI. ep. 11.

On tint donc encore un concile à ſaint Genés près de Luques, où préſida au nom du Pape Pierre Ignée Evêque d'Albane ; les chanoines rebelles y furent excommuniez, & le Pape écrivit au clergé & au peuple de Luques, pour dé-

An. 1085. défendre de les laiſſer joüir de leurs prébendes, ni de leur donner aucun ſecours. La lettre eſt du *VII. epiſt. 2.* premier Octobre 1079. Alors les chanoines deſeſperez ſe revolterent contre leur Evêque, contre la Comteſſe & le Pape; & embraſſerent le parti du Roi Henri & de l'Antipape Guibert: qui étant venu en Toſcane en 1081. donna l'évêché de Luques au chanoine Pierre chef des conjurez, homme inſolent & débauché. Il s'empara de toutes les terres de l'Egliſe, en ſorte qu'il ne demeura qu'un ſeul château à l'Evêque Anſelme, qui ſe retira près de la Comteſſe Mathilde avec deux chapellains & peu de domeſtiques. *n. 4.* Car le Pape l'avoit donné pour directeur à cette Princeſſe, qu'il ſoutint de ſes conſeils dans la guerre qu'elle eut contre l'Empereur.

Le ſaint Evêque travailloit en même tems à convertir les ſchiſmatiques, & le Pape l'avoit déclaré pour cet effet ſon vicaire en Lombardie, comme j'ai dit. S'ils venoient à conferer avec lui il leur fermoit la bouche par ſa doctrine & ſon éloquence. Car il ſçavoit par cœur preſque toute l'Ecriture ſainte, & ſi on l'interrogeoit ſur quelque paſſage, il diſoit auſſi-tôt comment chacun des Peres l'avoit expliqué. Auſſi compoſa-t-il pluſieurs ouvrages, entre autres une apologie pour Gregoire VII. une explication des lamentations de Jeremie & une du pſautier, qu'il entreprit à la priere de la Comteſſe Mathilde, & que la mort l'empêcha d'achever. Il avoit fait de plus une collection de canons en treize livres, qui n'eſt pas encore imprimée. L'apologie pour Gregoire VII. ſemble être le ſecond des deux diſcours qui nous reſtent ſeuls de ſaint Anſelme de Luques.

XXIX. Ecrits de S. Anſelme contre les ſchiſmatiques.

Le premier eſt adreſſé à l'Antipape Guibert, & eſt la replique à la réponſe de Guibert ſur une premiere lettre, par laquelle Anſelme l'exhortoit

hortoit à renoncer au ſchiſme. En celle-ci il ramaſſe pluſieurs paſſages des Peres contre les ſchiſmatiques, & charge Guibert d'injures, ſans entrer dans le fond de la queſtion, qui étoit de montrer les nullitez de la dépoſition d'Hildebrand : & par conſequent de l'élection de Guibert. Il convient qu'il ſeroit plus parfait de ne pas emploïer les armes de fer, même pour la juſtice : mais il prétend que c'eſt une neceſſité dans l'état preſent des choſes; & que l'on ne doit pas imputer à ceux qui font bien, le mal qui peut ſuivre de leur conduite. Or il ſoutient qu'on eſt obligé de ſe ſeparer des méchans, & de travailler à leur correction, ſous peine de ſe rendre leur complice. AN. 1085. *Ant. Bibl. PP. to. 1. p. 725. p. 727. p. 728.*

Dans le ſecond diſcours, ſaint Anſelme entreprend de répondre à ceux qui diſent, que l'Egliſe eſt ſoumiſe à la puiſſance roïale : en ſorte que le Roi peut, comme il lui plaît, lui donner des Paſteurs & diſpoſer de ſes biens. Il raporte premierement le canon des Apôtres, qui porte, que ſi un Evêque a obtenu ſon Egliſe par le moïen des puiſſances ſeculieres, il doit être dépoſé & excommunié, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Il ajoûte, qu'après les Apôtres, toutes les Egliſes du monde ont gardé inviolablement cette coûtume qu'elles avoient reçûë d'eux : qu'à la mort d'un Evêque le clergé & le peuple de l'Egliſe vacante, par déliberation commune, ſe donnaſſent un Paſteur tiré du clergé de la même Egliſe ou d'une autre. Que Zenon & Anaſtaſe Empereurs Eutyquiens, ont été les premiers qui ont aſſervi l'Egliſe, en chaſſant les Evêques catholiques pour en mettre de leur ſecte. Il avouë que les Empereurs avoient ordonné, que le decret de l'élection du Pape leur ſeroit envoïé avant que le Pape fût ſacré : mais il remarque *Can. apoſt. 31. gr. 23.*

An. 1085. qu'ils n'ont jamais changé l'élection faite à Rome ; & prétend que les Empereurs poſterieurs ont revoqué ce decret, parce qu'il faiſoit trop long-tems vaquer le ſaint Siege.

Il rapporte quelques autoritez des Papes & des conciles, pour montrer quelle doit être l'élection canonique des Evêques. Il s'objecte le decret de Nicolas II. au concile de Rome en 1059. où il eſt dit, que l'élection du Pape ſe fera ſans préjudice de l'honneur dû au Roi ; c'eſt-à-dire comme Anſelme l'explique, que le Pape ne ſera ſacré qu'après que ſon élection aura été notifiée au Roi. Sur quoi après quelques autres réponſes plus foibles, il apporte comme une ſolution invincible, que le Pape Nicolas n'étant qu'un des Patriarches, n'a pû, avec quelque concile que ce fût, revoquer les decrets des conciles generaux, particulierement du huitiéme, autoriſé par les cinq Patriarches & plus de 250. Evêques en preſence des Empereurs. Il eſt remarquable que celui qui parle ainſi eſt l'admirateur de Gregoire VII. & un des plus zelez défenſeurs de l'autorité du ſaint Siege. Il ajoûte, que le Pape Nicolas étoit homme, & que par conſequent il a pû faillir par ſurpriſe.

Sup. liv. LX. n. 31.

Quant à la longue poſſeſſion qu'on alleguoit en faveur des Rois, il dit qu'il faut revenir à l'origine, & que le tems ne peut jamais autoriſer les abus. Puis il décrit ainſi les inconveniens du pouvoir que les Princes s'étoient attribué ſur l'Egliſe. Qui ne voit, dit-il, que c'eſt la ſource de la ſimonie & la deſtruction de toute la religion ? Car quand on eſpere obtenir du Prince la dignité épiſcopale, les clercs mépriſent leurs Evêques & abandonnent l'Egliſe : les uns répandent beaucoup d'argent parmi les courtiſans pour acheter leurs recommandations,

les

les autres ſont de grandes dépenſes pour ſervir à la cour pendant plus de dix années, ſouffrant avec patience le chaud, le froid, la pluïe & les autres incommoditez des voïages. Ils ſouhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, & ſont jaloux de ceux par leſquels ils craignent d'être ſupplantez. Quelquefois le mauvais choix va juſques à donner la dignité épiſcopale à des ſerfs & à des débauchez : parce qu'on ſçait bien que de telles gens étant en place, n'oſeront reprendre les pechez des grands, qui les y ont élevez; & c'eſt pour cela même qu'on les y met. Ces faux paſteurs ne ſongent qu'à s'engraiſſer aux dépens du troupeau, dont ils negligent abſolument le ſalut. D'autres donnent dans toutes les vanitez du ſiecle, entretenant des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, & portant des fourrures précieuſes. Ils quittent leurs Egliſes pour ſuivre les Empereurs : quoique les canons défendent aux Evêques d'aller à la cour, leur permettant ſeulement d'y envoïer leurs Diacres s'ils y ont quelques affaires. Et au lieu que les canons défendent à un Evêque de s'abſenter de ſa cathedrale pendant trois dimanches, quelques-uns n'y vont que trois ou quatre fois l'année, d'autres à peine une fois, donnant au clergé l'exemple d'abandonner leurs Egliſes. On dit qu'il faut qu'il y ait des clercs à la ſuite de la cour, pour faire le ſervice divin aux Princes : comme s'il n'étoit pas plus raiſonnable, que l'Evêque dans le dioceſe duquel le Prince ſe trouve, lui envoïât des clercs vertueux pour faire l'office, & leur en fît ſucceder d'autres ſelon la longueur du ſéjour. C'eſt pour remedier à ces abus, que Gregoire VII. a défendu les inveſtitures dans un concile de cinquante Evêques. AN. 1086.

Anſelme prétend enſuite prouver, qu'il n'y

An. 1086. a chez les ſimoniaques ni vrai ſacerdoce, ni vrai ſacrifice, ce qui pris à la rigueur ſeroit une erreur : mais il faut entendre qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions. Il raporte le canon du concile d'Antioche, qui dit, que les ſchiſmatiques qui troublent l'Egliſe, doivent être reprimez par la puiſſance ſeculiere comme ſeditieux : d'où il conclut que les ſimoniaques, qui ſont encore pires que les ſchiſmatiques, s'ils ne ſe convertiſſent pas après avoir été avertis, doivent être reprimez par le bras ſeculier. Mais il faut remarquer que ce cinquiéme canon d'Antioche ne parle que d'un prêtre qui fait ſchiſme avec ſon Evêque, & qui paſſe juſques à exciter une ſedition dans la ville : ce qui met l'Egliſe dans la neceſſité d'avoir recours au Magiſtrat : d'où il ne s'enſuit pas qu'elle ſoit en droit d'emploïer l'autorité temporelle contre toutes ſortes de pecheurs, beaucoup moins d'exciter des guerres & des revoltes. Ce ſecond diſcours de ſaint Anſelme eſt ſuivi d'un recueil de paſſages, pour montrer que les biens eccleſiaſtiques ne ſont point à la diſpoſition des Princes.

p. 775. C. Can. 5 Sup. liv. XII. n. 12.

XXX. Mort de S. Anſelme de Luques.

Ce ſaint Evêque vivoit dans une grande abſtinence, ne bûvant point de vin, & ſe privant ſous divers prétextes des viandes délicates, quand il ſe trouvoit à quelque table bien ſervie. Il dormoit très-peu & ne ſe mettoit preſque jamais au lit. Il fondoit en larmes en diſant la meſſe, quoiqu'il la dît tous les jours ; & de quelques affaires qu'il fût occupé, il ne perdoit point de vûë les choſes celeſtes. Dans tous les états de la Comteſſe Mathilde, il établit la regularité chez les moines & les chanoines : diſant, qu'il eût mieux aimé que l'Egliſe n'eût eu ni clercs ni moines, que d'en avoir de déreglez. Il avoit grand ſoin que la pſalmodie ſe fît avec la gravité convenable, & ne ſouffroit point qu'on

Vita c. 5.

Digitized by Google

qu'on lût dans l'Egliſe des livres apocryphes, mais ſeulement les écrits des Peres. Se voïant près de la mort, il recommanda à ſes diſciples, en leur donnant ſa benediction & pour la remiſſion de leurs pechez, de perſeverer dans la foi & la doctrine du Pape Gregoire VII. Enfin il mourut à Mantouë le dix-huitiéme de Mars 1086. qui étoit la treiziéme année de ſon Epiſcopat, & fut enterré dans la cathedrale. Il avoit fait quelques miracles de ſon vivant, mais il s'en fit beaucoup à ſon tombeau, rapportez par l'auteur de ſa vie ſon prêtre penitencier, qui ne l'avoit point quitté depuis pluſieurs années. L'Egliſe honore la memoire de ſaint Anſelme le jour de ſa mort. AN. 1086. *c. 6. n. 31.* *c. 7.* *Martyr. R. 18. Mart.*

L'année ſuivante 1087. à la mi-Carême on tint un concile à Capouë, où l'Abbé Didier ſe trouva avec les autres Cardinaux. Cencius conſul y aſſiſtoit avec pluſieurs nobles Romains, Jourdain Prince de Capouë, Roger Duc de Calabre, & preſque tous les Seigneurs de ſa cour. Robert Guiſchard étoit mort dès l'année 1085. le jour de ſaint Alexis dix-ſeptiéme de Juillet. Il avoit plus de ſoixante ans & en avoit regné vingt-cinq comme Duc. Il fit pendant ſa vie de grandes liberalitez aux Egliſes, particulierement au Mont-Caſſin. Roger ſon ſecond fils lui ſucceda au Duché, & Boëmond qui étoit l'aîné, fut obligé de ſe contenter du partage que lui fit ſon frere. XXXI. Victor III. Pape. *Chr. Caſſ. lib. III. c. 68.* *Ibid. c. 57. 58.* *Romuald. Anon. Bar. &c. Gaufr. Malater. lib. IV. n. 4.*

Le concile de Capouë étant finî, tout d'un coup lorſque Didier s'y attendoit le moins, tous les aſſiſtans, tant eccleſiaſtiques que laïques, le prierent de reprendre le Pontificat. Il demeura deux jours inflexible : enfin le Duc, le Prince, les Evêques & tous les autres, ſe jetterent à ſes pieds, fondant en larmes, & lui dirent tant de raiſons qu'il ceda & confirma l'éle-

Digitized by Google

AN. 1087. l'élection faite de ſa perſonne, en reprenant la croix & la pourpre le dimanche des Rameaux, vingt-uniéme de Mars. Il retourna au Mont-Caſſin, où il celebra la Pâque, & après la fête il alla à Rome avec le Prince de Capouë & le Prince de Salerne, & campa près la porte ſaint Pierre, étant griévement malade. L'Antipape Guibert tenoit l'Egliſe de ſaint Pierre, avec des gens armez : mais elle fut priſe en moins d'un jour par les gens du Prince de Capouë, & le dimanche après l'Aſcenſion neuviéme de Mai, le Pape Victor III. fut ſacré ſolemnellement par les Evêques d'Oſtie, de Tuſculum, de Porto & d'Albane, en preſence de pluſieurs Cardinaux, de grand nombre d'Evêques & d'Abbez, & avec un grand concours de peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna au Mont-Caſſin.

XXXII. Tranſlation de S. Nicolas.

Le même jour que le Pape Victor fut ſacré, les reliques de ſaint Nicolas arriverent à Bari ville maritime de la Poüille ſur la mer Adriatique. Ce ſaint Confeſſeur Evêque de Myre en Lycie, étoit celebre en Orient depuis pluſieurs ſiecles. L'an 807. Chomeid envoïé avec une flotte par le Calife Aaron, aïant pillé l'iſle de Rhodes, paſſa à Myre à ſon retour & voulut rompre le tombeau de ſaint Nicolas, mais il ſe méprit & en rompit un autre. Auſſitôt il s'éleva une furieuſe tempête qui lui briſa pluſieurs bâtimens : ce qu'il attribua lui-même à la puiſſance du Saint, très-renommé par ſes miracles. Il étoit connu en Occident dès le même ſiecle, comme il paroît par les martyrologes d'Adon & d'Uſuard : mais ſon culte reçut un grand accroiſſement par cette tranſlation, dont voici l'hiſtoire.

Theoph. p. 408.

6. Decemb.

ep. Sur. 9. Mai.

L'an 1087. indiction dixiéme, quelques marchands de Bari s'embarquerent ſur trois vaiſſeaux

ſeaux pour aller trafiquer à Antioche. Sur la mer il leur vint en penſée d'enlever les reliques de ſaint Nicolas, & ils en confererent enſemble. Quelques-uns les exhortoient à l'entreprendre, diſant, que ces reliques étoient dans une Egliſe deſerte, ſans clergé & ſans peuple, & qu'ils ne trouveroient point de reſiſtance : les autres ſoutenoient, que l'entrepriſe ne pouvoit réüſſir. Quand ils furent arrivez à Myre, ils jetterent l'ancre, & aïant tenu conſeil, ils envoïerent un étranger qu'ils menoient avec eux reconnoître le païs. Il raporta qu'il y avoit beaucoup de Turcs dans la bourgade où étoit l'Egliſe du Saint : parce que le gouverneur étoit mort, & qu'ils étoient venus à ſes funerailles. Les marchands de Bari l'aïant appris, mirent à la voile & continuerent leur route. Etant arrivez à Antioche, ils y trouverent des Venitiens de leur connoiſſance, & dans la converſation ils leur parlerent du corps de ſaint Nicolas. Les Venitiens ne leur diſſimulerent pas qu'ils vouloient l'enlever, & qu'ils avoient des pinces & des marteaux preparez pour cet effet. Ceux de Bari en furent d'autant plus excitez à hâter leur entrepriſe, craignant l'affront d'être prévenus par les Venitiens. AN. 1087.

Aïant donc expedié promptement les affaires de leur negoce, ils ſe remirent en mer : mais quand ils furent à la côte de Myre, ils changerent de reſolution, & craignant les difficultez, ils vouloient profiter du vent qui leur étoit favorable. Ce vent changea tout-d'un-coup, & ils furent contraints de s'arrêter, ce qu'ils prirent pour une marque de la volonté divine. Ils envoïerent à la découverte, & on leur raporta, que le païs étoit deſert & l'Egliſe ſeule gardée ſeulement par trois moines. Alors ils prirent les armes, & laiſſant quelques hommes à la gar-

An. 1087. garde des vaiſſeaux, ils marcherent en bon ordre, comme s'ils euſſent dû rencontrer des ennemis : car le lieu où ils alloient étoit éloigné du rivage d'environ trois milles. Etant arrivez à l'Egliſe, ils quitterent leurs armes & firent leurs prieres au Saint. Puis ils demanderent aux moines où étoit ſon corps. Ils répondirent : Nous avons appris de nos ancêtres qu'il eſt en cet endroit ; & ils leur montrerent la place. C'eſt que ſuivant l'ancien uſage il étoit ſous terre. Les moines tirerent enſuite à l'ordinaire de la liqueur dont étoit plein le tombeau & leur en donnerent. Alors les voïageurs leur dirent, qu'ils vouloient enlever ce ſaint corps & l'emporter chez eux : car, ajoûterent-ils, le Pape nous a envoïez exprès pour ce ſujet ; & ſi vous y voulez conſentir, nous vous donnerons cent ſous d'or pour chacun de nos trois vaiſſeaux. Les moines effraïez de cette propoſition, répondirent : Comment oſerions-nous tenter ce qu'aucun homme mortel n'a juſques ici entrepris impunément ? & quel prix pourroit-on mettre à un tel treſor ? Toutefois ſi vous le voulez eſſaïer voilà la place. Ce qu'ils diſoient, perſuadez que ces étrangers ne pourroient l'executer.

Ceux-ci voïant que le jour baiſſoit, reſolurent de ne pas differer davantage. Ils commencerent par ſe ſaiſir des moines : puis ils mirent des ſentinelles & des gens armez ſur les avenuës, pour arrêter ceux qui pourroient ſurvenir. Ils n'étoient que quarante-quatre ſous les armes, mais ils n'en auroient pas craint quatre fois autant. Dans l'Egliſe deux Prêtres qui les accompagnoient Loup & Grimoald, commencerent avec quelques autres les litanies, mais la fraïeur les empêchoit de parler. Cependant un des voïageurs nommé Mathieu, rompit avec une groſſe maſſe de fer le pavé de marbre, & aïant ôté le ciment

ciment qui étoit deſſous, on découvrit le dos du cercueil auſſi de marbre. Mathieu le caſſa avec ſa maſſe & il en ſortit une odeur très-agréable. Il mit ſa main dedans & y ſentit une liqueur en ſi grande quantité, qu'elle empliſſoit preſque à moitié le cercueil qui n'étoit pas petit. Il y enfonça la main & en tira les os du Saint ſans ordre, ſelon qu'il les rencontra, mais la tête y manquoit. Pour la mieux chercher il mit les pieds dans le cercueil où il entra, & l'aïant trouvée il en ſortit tout trempé. Quelques-uns des aſſiſtans prirent des particules des ſaintes Reliques & les cacherent. C'étoit le vingtiéme d'Avril. AN. 1087.

Comme ils n'avoient point de châſſes pour mettre les Reliques, un des Prêtres ôta une caſaque qu'il portoit & les y envelopa. Ils les emporterent ainſi avec joïe à leurs vaiſſeaux, où il y eut conteſtation, ſçavoir dans lequel ils les mettroient; & ils convinrent que ce ſeroit dans celui dont étoit Mathieu, mais ſes compagnons promirent par ſerment de ne point diſpoſer du ſaint corps ſans les autres. Ils l'enveloperent d'un linge blanc & le mirent dans une barique deſtinée à mettre de l'eau ou du vin. Cependant les habitans du bourg de Myre, ſitué à un mille de l'Egliſe ſur une petite montagne, aïant appris l'enlevement des Reliques, accoururent promptement au bord de la mer, s'arrachant la barbe & les cheveux, & jettant des cris lamentables. Mais voïant les Italiens déja en mer, ils ſe retirerent lentement, retournant de tems en tems vers eux leurs viſages, tantôt baignez de larmes, tantôt allumez de fureur.

Les Italiens eurent trois jours le vent contraire & n'avançoient qu'à force de rames : mais quand ceux qui avoient détourné quelques particules des reliques les eurent renduës, le vent leur

An. 1087. leur devint favorable. Ils acheverent heureuſement leur voïage, & aborderent au port de ſaint George à cinq milles de Bari. Là ils tirerent les reliques de la barique & les mirent dans une caſſette de bois, qu'ils avoient preparée pendant le voïage, & la couvrirent d'un drap par deſſus. Cependant ils envoïerent à Bari, où cette nouvelle répandit une joïe extraordinaire. L'Archevêque Ourſon étoit à Trani, où il devoit s'embarquer le lendemain pour aller en pelerinage à Jeruſalem. On lui envoïa un courrier avec des lettres, pour lui apprendre le treſor qu'avoit acquis ſon Egliſe. Il rompit ſon voïage & revint en diligence. Cependant les voïageurs avoient remis les reliques à Elie Abbé du monaſtere de ſaint Benoît, ſitué ſur le port. Il les reçut le neuviéme de Mai & les y garda trois jours. L'Archevêque étant arrivé les transfera ſolemnellement à l'Egliſe de ſaint Etienne; & pour les garder & recevoir les offrandes du peuple, on ne trouva perſonne plus propre que l'Abbé Elie.

Dès que l'on ſçut que les reliques de ſaint Nicolas étoient arrivées à Bari, il y eut un concours prodigieux de peuple de tous les bourgs & les villages du païs. On y vint enſuite de toute l'Italie, puis du reſte de l'Occident, & ce pelerinage devint un des plus fameux de la Chrétienté. Auſſi dès le premier jour y eut-il plus de trente perſonnes gueries de diverſes maladies : pluſieurs furent gueris, étant arrivez à une croix, d'où l'on commençoit à découvrir la ville ; & il s'y fit un ſi grand nombre de miracles, qu'il étoit impoſſible de les compter. Ainſi le témoigne Jean archidiacre de Bari, qui écrivit incontinent après l'hiſtoire de cette tranſlation, par l'ordre de l'Archevêque Ourſon. On en fixa deſlors la fête au neuviéme jour de Mai, comme toute l'Egliſe Latine l'obſerve encore.

Martyr. R. 9. Mai.

Hugues.

AN. 1087. XXXIII. Plaintes de Hugues de Lion contre Victor. *Chr. Verdun.* p. 233. *Fo. X conc.* p. 414.

Hugues Archevêque de Lion, un des trois que Gregoire VII. avoit deſignez pour lui ſucceder, voïant la longue reſiſtance de l'Abbé Didier, conçut de grandes eſperances de devenir Pape : qui ſe tournerent en un furieux dépit, quand il vit que Didier avoit accepté. Il le témoigna dans une lettre à la Comteſſe Mathilde, écrite lorſque Didier alloit à Rome pour être ſacré ; & où il parle ainſi : Vous ſçavez que l'élection de l'Abbé du mont-Caſſin fut faite avant que je fuſſe arrivé à Rome ; & il eſt vrai que mes confreres & moi y conſentîmes par foibleſſe, pour nous accommoder au tems. Mais quand nous fûmes avec lui au Mont-Caſſin, nous comprîmes par ſes diſcours, combien nous avions offenſé Dieu en le choiſiſſant. Il l'accuſe enſuite d'avoir dit, qu'il avoit promis d'aider le Roi Henri à obtenir la couronne imperiale, & qu'il l'avoit exhorté à venir à Rome envahir les terres de ſaint Pierre ; & d'avoir blâmé les decrets du Pape Gregoire.

Maintenant, ajoûte-t-il, lorſque nous penſions faire à la fin une élection libre, il a convoqué ſous ce prétexte un concile à Capouë, comme Vicaire apoſtolique de ces quartiers. J'y ſuis venu de Salerne avec l'Abbé de Marſeille & l'Archevêque d'Aix ; & comme nous voulions traiter l'affaire, l'Abbé Didier feignant toûjours de refuſer, a commencé par des geſtes affectez, à exciter le Prince de Capouë à le contraindre. Nous, connoiſſant ſon artifice, tînmes conſeil avec l'Evêque d'Oſtie & le moine Guitmond ; & deſaprouvant ſa legereté, nous declarâmes devant tout le monde, que nous ne conſentirions point qu'il reprît les marques du pontificat, s'il n'étoit auparavant examiné canoniquement ſur quelques cas contraires à ſa reputation & à la dignité du ſaint Siege,

Digitized by Google

AN.1087. Siege, qui étoient venus à nôtre connoiſſance depuis ſon élection. Il en fut indigné, & declara publiquement qu'il ne ſubiroit point d'examen & n'accepteroit jamais l'élection; & s'éloigna de nous ſecoüant les bras. Nous nous retirâmes auſſi, parce que la nuit approchoit : mais le Duc Roger demeura avec lui, aïant retenu l'Evêque d'Oſtie, les autres Evêques Romains & les Cardinaux.

Le Duc preſſa long-tems l'Abbé Didier, de ſacrer Evêque de Salerne un certain Alfane : mais l'Evêque d'Oſtie s'y oppoſoit, & Didier n'oſoit y conſentir, parce qu'Alfane étoit convaincu de brigue manifeſte : Ainſi le Duc le quitta fort en colere. Mais Didier, qui deſeſperoit de parvenir au pontificat ſans le ſecours de ce Prince, lui envoïa un meſſager bien avant dans la nuit : ils ſe virent & convinrent que Didier ſeroit Pape & Alfane Evêque. Il fut en effet ſacré le lendemain dimanche des Rameaux; & le même jour après le dîné & le ſommeil de la meridienne, l'Abbé, ſoutenu de l'autorité du Duc, prit lui-même la chape ſans la participation de l'Evêque d'Oſtie ni la nôtre. Alors cet Evêque, qui juſques-là avoit marché de bon pied avec nous, voïant que l'Abbé alloit à Rome ſe faire ſacrer par le pouvoir du Prince Jourdain, & craignant de perdre ſa dignité ſi un autre faiſoit le ſacre : manqua de cœur dans l'occaſion; & oubliant la promeſſe qu'il avoit faite, il fit honteuſement ſa paix avec l'Abbé, & lui rendit en tout le reſpect comme à un Pape. Vous apprendrez mieux du porteur comment il ſe prepare pour aller à Rome. Telle eſt la lettre de Hugues Archevêque de Lion à la Comteſſe Mathilde.

XXXIV. Continuation du ſchiſme.

Cette Princeſſe arriva à Rome peu de tems après que le Pape Victor en fut parti, & envoïa

voïa le prier inſtamment, qu'elle pût avoir la conſolation de le voir & l'entretenir. Quoique la mauvaiſe ſanté du Pape l'obligeât à demeurer en place, il ne laiſſa pas de partir, croïant que l'utilité de l'Egliſe le demandoit, & vint par mer. Etant arrivé à Rome, il fut reçû par la Comteſſe & ſon armée, & par tous les Catholiques avec une grande devotion: il demeura huit jours à ſaint Pierre, & y celebra la meſſe ſolemnellement le jour de ſaint Barnabé. Le même jour il entra dans Rome par le ſecours de la Comteſſe. Il étoit maître de toute la partie d'au-delà du Tibre nommée Traſtevere: du Château ſaint Ange, de la Baſilique de ſaint Pierre, des villes d'Oſtie & de Porto, & de l'iſle du Tibre, où il demeuroit. Il avoit pour lui la plus grande partie des nobles & preſque tout le peuple. Mais l'Antipape Guibert étoit maître du reſte de Rome; c'eſt-à-dire, preſque de toute la ville, & demeuroit au milieu à la Rotonde, nommée alors ſainte Marie des tours, parce qu'elle avoit deux clochers. AN. 1087. *Chr. Caſſ. l. 1. c. 69.* *Bertold. an. 1087.*

La veille de ſaint Pierre, les Romains du parti de Guibert & de l'Empereur, voulurent ſe rendre maîtres de l'Egliſe de ſaint Pierre: mais les gens du Pape Victor la défendirent ſi bien, qu'ils les empêcherent d'y entrer. Ainſi le jour de la fête, on ne celebra dans cette Egliſe aucun office de nuit ni de jour. Le lendemain les ſchiſmatiques y entrerent, laverent l'autel, comme profané par les Catholiques, & y dirent la meſſe: mais ils ſe retirerent le jour ſuivant, & l'Egliſe de ſaint Pierre revint au pouvoir du Pape Victor.

Ce Pape pouſſé d'un grand deſir d'abatre les Sarraſins d'Afrique, aſſembla par le conſeil des Evêques & des Cardinaux, une armée de preſque tous les peuples d'Italie; & leur donnant l'éten- *Chr. Caſſ. n. 71.* *Bertold. an. 1088.*

AN. 1087. l'étendart de ſaint Pierre, avec promeſſe de la remiſſion de tous leurs pechez, il les envoïa à cette entrepriſe. Ils attaquerent la ville maritime de Mehedia nommée auſſi Afrique, la prirent & défirent cent mille Sarraſins; & la nouvelle en vint le même jour en Italie; ce qui paſſa pour un miracle.

Bertold. an. 1087. Le Pape envoïa des lettres en Allemagne, pour donner part de ſa promotion aux Seigneurs du roïaume, & confirmer la condamnation que Gregoire VII. avoit prononcée contre l'Empereur Henri. Ces lettres furent lûës dans une aſſemblée generale tenuë près de Spire le premier jour d'Août 1087. par les Seigneurs qui reconnoiſſoient le Pape Victor, & ceux qui favoriſoient l'Empereur Henri. Ce Prince y étoit preſent, & les Seigneurs catholiques lui promirent leur ſecours pour le recouvrement du roïaume, s'il vouloit ſe faire abſoudre de l'excommunication. Mais il perſiſta dans ſon obſtination ordinaire, ne voulant pas reconnoître qu'il fut excommunié, quoiqu'on le lui prouvât en face. C'eſt pourquoi les Catholiques reſolurent de ne faire aucune paix avec lui. Ladiſlas Roi de Hongrie, envoïa declarer à cette aſſemblée, qu'il demeureroit fidéle à ſaint Pierre, c'eſt-à-dire, au Pape Victor; & il promit de venir au ſecours des Catholiques, s'il étoit beſoin, avec vingt mille chevaux, contre les Schiſmatiques.

XXXV. Concile de Benevent. *Chr. Caſſ.* III. c. 72. Pendant le même mois d'Août 1087. le Pape Victor III. ſe rendit à Benevent, pour y tenir un concile, avec les Evêques de la Poüille, de Calabre & des principautez. Là après avoir repreſenté l'intruſion de l'Antipape Guibert, & la perſecution qu'il avoit faite à Gregoire VII. il prononça contre lui une ſentence de dépoſition & d'anathême: puis il ajoûta: vous ſçavez auſſi

auſſi la perſecution qui m'a été faite, par Hugues Archevêque de Lion & Richard Abbé de Marſeille, qui ſont devenus ſchiſmatiques, quand ils ont vû qu'ils ne pouvoient reüſſir dans le deſir ſecret qu'ils avoient de monter ſur le ſaint Siege. Richard avoit fait nôtre élection à Rome, avec les Evêques & les Cardinaux: Hugues étoit venu peu de tems après nous baiſer les pieds, & nous reconnoiſſant pour Pape malgré nous, il avoit demandé & obtenu la legation des Gaules. Tant qu'ils ont vû que nous reſiſtions à l'élection qu'ils avoient approuvée, ils nous ont preſſé de l'accepter: mais quand ils ont vû que nous nous étions laiſſé fléchir, ils n'ont pû ſe retenir plus long-tems, ſans faire éclater leur ambition; & voïant que nos freres s'oppoſoient conſtamment à ce ſcandale, ils ſe ſont ſeparez de leur communion & de la nôtre. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de vous abſtenir de la leur, & de n'avoir aucune communication avec eux. AN. 1087.

Nous ordonnons auſſi, que ſi deſormais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de la main d'une perſonne laïque, il ne ſoit point compté entre les Evêques ou les Abbez, & n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grace de ſaint Pierre & de l'entrée de l'Egliſe, juſques à ce qu'il quitte la place qu'il a uſurpée. Nous ordonnons la même choſe touchant les dignitez inferieures de l'Egliſe. De même, ſi quelque Empereur, Roi, Duc, Marquis, Comte ou autre perſonne ſeculiere préſume donner l'inveſtiture des évêchez ou des autres dignitez eccleſiaſtiques: il ſera compris dans la même condamnation. Quand donc vous n'évitez point de tels Evêques, de tels Abbez, de tels Clercs, quand vous entendez leurs meſſes ou priez avec eux, vous encourez avec eux l'excommunication.

Digitized by Google

An. 1087. tion. Car c'eſt ſe tromper, que de croire même qu'ils ſoïent prêtres. Ne recevez la penitence & la communion que d'un prêtre catholique : s'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer ſans communion & la recevoir de Nôtre-Seigneur inviſiblement. Ces decrets aïant été confirmez par l'autorité de tous les Evêques qui aſſiſtoient au concile, on en fit des copies que l'on répandit en Orient & en Occident. Il ne faut pas prendre à la rigueur ce que dit ici le Pape Victor, que les prêtres ſimoniaques ne ſont pas prêtres ; c'eſt-à-dire ſeulement, qu'il ne leur eſt plus permis d'exercer leurs fonctions.

XXXVI. Mort de Victor III.

Pendant ce concile qui dura trois jours, le Pape Victor tomba griévement malade ; & quand il fut fini il retourna au mont-Caſſin, où il établit pour Abbé Oderiſe diacre de l'Egliſe Romaine & prévôt du monaſtere. Car le Pape avoit juſques-là gardé l'Abbaïe. Enſuite aïant appellé les Evêques & les Cardinaux, il leur recommanda d'élire pour Pape Otton Evêque d'Oſtie, ſuivant l'intention de Gregoire VII. & comme Otton étoit preſent, Victor le prit par la main, & le preſentant aux autres Evêques, il dit : Recevez-le & l'ordonnez pour l'Egliſe Romaine : je vous donne en tout mon pouvoir, juſqu'à ce que vous le puiſſiez faire. Il fit bâtir ſon tombeau dans le chapitre, & mourut trois jours après, ſçavoir le ſeiziéme de Septembre 1087. après avoir été vingt-neuf ans Abbé du mont-Caſſin, & Pape depuis ſon ſacre quatre mois & ſept jours. Le ſaint Siege vaqua ſix mois. Outre les bâtimens que Didier fit au mont-Caſſin, il y fit tranſcrire beaucoup de livres, & en compoſa quelques-uns lui-même, dont nous avons trois livres de dialogues ſur les miracles de ſaint Benoît & des autres moines du Mont-Caſſin.

Chr. Caſſ. III. c. 73.

Chr. Caſſ. c. 63. Acta SS. Ben. ſæc. 2. p. 425.

On

On rapporte à cette année 1087. le martyre de ſaint Canut Roi de Dannemarc. Après que ſon frere Harald eut regné deux ans, il fut reconnu Roi d'un conſentement unanime vers l'an 1080. & on croit que c'eſt lui qui eſt nommé Acon dans deux lettres de Gregoire VII. dans la derniere deſquelles il l'exhorte à imiter les vertus de ſon Pere, & à bannir de ſon roïaume la coûtume barbare d'attribuer aux pechez des Prêtres le déreglement des ſaiſons & les maladies & de condamner pour le même ſujet des femmes innocentes.

AN. 1087. XXXVII. S. Canut martyr. *VII. epiſt. 5. 21.*

Le Roi Canut continua la guerre qu'il avoit commencée dès le tems de ſon pere contre les nations barbares qui étoient au levant de la mer Baltique : plûtôt pour y établir la religion, que pour faire des conquêtes ; & éteignit entierement les roïaumes de Curlande, de Sembrie & d'Eſtonie. Enſuite il ſe maria avec Ethle ou Adele fille de Robert le Friſon Comte de Flandres, & en eut un fils nommé Charles. Le Roi ſon pere s'appliqua particulierement à rétablir la juſtice, ſuivant les anciennes loix, & la ſplendeur de la religion. Pour attirer aux Evêques la veneration de ſon peuple encore groſſier, il leur donna le premier rang entre les Seigneurs, & les égala aux Ducs. Il exempta tout le clergé de la juriſdiction des laïques ; & permit aux Juges eccleſiaſtiques de condamner à l'amende pour les fautes contre la religion, dont il leur attribua toute la connoiſſance. Il voulut auſſi accoûtumer ſon peuple à païer les dîmes à l'Egliſe : mais il n'y réüſſit pas, & ce fut la cauſe de ſa perte.

Saxo. lib. XI. p. 194.

Voulant occuper ſon peuple à une guerre qu'il croïoit être juſte, il entreprit de regagner l'Angleterre, & fit pour cet effet armer une flote : mais ſon frere Olaf, qui feignoit d'approuver ſon deſſein le trahit ; & fit deſerter ſon armée.

Digitized by Google

AN.1087. Le Roi voulut profiter de ce malheur pour arriver à ſon but, & établir les dîmes pour peine de cette deſertion, au lieu de l'amende qu'ils lui devoient. Mais les Danois aimerent mieux païer une fois une groſſe amende, que s'engager à un tribut perpetuel. Le Roi donna ordre de lever l'amende avec rigueur, eſperant encore les faire revenir à la dîme : mais ſes commiſſaires excedant ſes ordres, traiterent le peuple ſi cruellement, qu'on en vint à une revolte ouverte. Le Roi ſe retira à Sleſvic, puis dans l'Iſle de Fionie, d'où il vouloit encore paſſer en Sialande : mais il fut retenu par un nommé Blaccon qui le trahiſſoit, feignant d'être le plus fidéle de ſes ſerviteurs.

Enfin le Roi fut aſſiegé par le peuple ſeditieux dans l'Egliſe de ſaint Alban, où il entendoit la meſſe, comme il avoit accoûtumé de faire tous les jours. Deux de ſes freres, Eric & Benoît, vinrent à ſon ſecours, avec ceux de ſes ſoldats qui purent prévenir l'ennemi. Benoît demeura dans l'Egliſe reſolu à mourir avec le Roi : Eric ſe trouvant dehors engagé au milieu des ennemis, ſe fit un paſſage l'épée à la main & ſe ſauva. Le traître Blaccon fut le premier à enfoncer les portes de l'Egliſe, & fut tué en y entrant. Le Prince Benoît fut auſſi tué à la porte. Le Roi voïant que l'on rompoit les murs de tous côtez, car ils n'étoient que de bois, fit venir le prêtre & ſe confeſſa avec de grands ſentimens de penitence : puis il ſe proſterna devant l'autel les bras étendus, en cette poſture fut percé d'une lance pouſſée par une fenêtre & bleſſé à mort : enſuite on lança ſur lui pluſieurs autres traits, ſans qu'il fît aucun mouvement.

Ainſi mourut le Roi Canut le ſamedi dixiéme de Juillet 1087. Les miracles qui ſe firent à ſon tombeau declarerent bien-tôt ſa ſainteté ; &

& les auteurs de ſa mort ne pouvant les nier, & ne voulant point avoüer leur crime, diſoient qu'il s'étoit ſanctifié par la penitence dans les derniers momens de ſa vie. On le compte pour martyr, parce que le zele de la religion fut la cauſe de ſa mort : mais il ne faut pas le confondre avec le Duc Canut ſon neveu auſſi Martyr, que l'Egliſe honore le ſeptiéme de Janvier. La Reine Adele veuve du Roi Canut ſe retira en Flandres avec ſon fils Charles, qui en fut depuis Comte, & mis auſſi au nombre des Saints. AN. 1087.

La même année mourut Guillaume Roi d'Angleterre, le plus grand Prince qui portât alors couronne. Etant venu en Normandie pour faire la guerre au Roi de France touchant le Vexin, il tomba malade à Roüen, & fut traité entre autres médecins par Giſlebert Evêque de Liſieux & Gontard Abbé de Jumieges. Il avoit trois fils, Robert, Guillaume & Henri : Robert s'étoit pluſieurs fois revolté contre lui, & étoit alors auprès du Roi de France; les deux autres étoient avec le Roi leur pere. Se ſentant près de ſa fin, il les fit venir & quelques-uns des Seigneurs ſes confidens, & traita avec eux de la diſpoſition de ſes états. Il laiſſa le Duché de Normandie à Robert ſon fils aîné, le roïaume d'Angleterre à Guillaume le Roux ſon ſecond fils, & au troiſiéme Henri cinq mille livres d'argent. Il donna le reſte de ſon treſor aux Egliſes & aux pauvres, & en regla lui-même la diſtribution.

XXXVIII. Mort de Guillaume Roi d'Angleterre. *Orderic. lib. VII. p. 655. D.*

Il pria long-tems aux aſſiſtans; & premierement ſe reconnut coupable de grands pechez, principalement du ſang répandu en tant de guerres qu'il avoit ſoutenuës. Il repaſſa les principaux évenemens de ſa vie, & ajoûta: J'ai toûjours honoré l'Egliſe, & n'ai jamais vendu les dignitez eccleſiaſtiques, déteſtant la ſimonie : au contraire dans le choix des Prélats, j'ai cherché *p. 658. D.*

AN.1087. les perſonnes les plus dignes, autant qu'il m'a été poſſible : comme Lanfranc Archevêque de Cantorberi, Anſelme Abbé du Bec, Gerbert de Fontenelle, Durand de Troarn, & pluſieurs autres. Je les ai attirez auprès de moi, & me ſuis fait un plaiſir de profiter de leurs ſages conſeils. Mes peres avoient fondé en Normandie neuf abbaïes de moines & une de religieuſes; & grace à Dieu elles ſe ſont augmentées de mon tems & par mes bienfaits. Depuis que je ſuis Duc, on a bâti dix-ſept monaſteres de moines & ſix de religieuſes, où l'on fait tous les jours beaucoup de ſervice & de grandes aumônes. Ce ſont les veritables fortereſſes de la Normandie. J'ai auſſi confirmé gratuitement toutes les donations que mes Barons ont faites à l'Egliſe, tant en Normandie qu'en Angleterre. Il exhorta ſes enfans à ſuivre ſon exemple, & à prendre toûjours le conſeil des hommes doctes & pieux.

On le pria de relâcher ceux qu'il tenoit en priſon, ce qu'il accorda, à la reſerve d'Eudes Evêque de Bayeux ſon frere uterin, qu'il avoit fait arrêter quatre ans auparavant à cette occa-

Ibid. p. 646. D. ſion. Quelques ſorciers Romains chercherent qui ſeroit Pape après la mort de Gregoire VII. & trouverent qu'il ſe nommeroit Eudes. L'Evêque de Bayeux l'aïant appris en Angleterre, où il étoit comme Viceroi ; envoïa à Rome, y acheta un palais qu'il meubla magnifiquement, & fit de grands preſens aux ſenateurs, pour gagner leur amitié. Il s'aſſura du Comte de Cheſtre & d'un grand nombre de chevaliers, à qui il fit de grandes promeſſes ; & ils s'engagerent par ſerment à le ſuivre en Italie. Le Roi Guillaume averti de ces préparatifs que faiſoit l'Evêque ſon frere crut ſon deſſein préjudiciable à l'état ; & pour l'arrêter ſe preſſa de paſſer en Angleterre. Le Prelat de ſon côté venoit en Normandie

mandie avec un grand appareil ; mais il fut bien ſurpris de rencontrer le Roi dans l'Iſle d'Oüigt. Le Roi aſſembla les Seigneurs & leur dit : Avant que de repaſſer en Normandie, je laiſſai le gouvernement de l'Angleterre à l'Evêque de Bayeux mon frere, qui y a commis des vexations inouïes contre les peuples & contre les Egliſes mêmes qu'il a dépoüillez ; & maintenant ſur des eſperances frivoles il a débauché mes troupes neceſſaires à la garde du païs, pour les mener au-delà des Alpes. Que me conſeillez-vous de faire en cette occaſion ? Comme perſonne n'oſoit dire ſon avis, ni prendre l'Evêque, quoique le Roi l'eût commandé, il le prit lui-même. Le Prelat s'écria : Je ſuis clerc, on ne peut condamner un Evêque ſans jugement du Pape. Je ne vous condamne pas comme Evêque, dit le Roi, mais comme Comte, qui doit me rendre raiſon du gouvernement du roïaume que je lui ai confié. Il le fit donc mener en Normandie, & enfermer au château de Roüen, où il demeura quatre ans. AN. 1078.

Le Roi étant à l'article de la mort, comme on le preſſoit de délivrer ce Prelat, il dit : Vous devriez conſiderer pour qui vous me priez : pour un homme qui mépriſe & deshonore la religion, pour un ſeditieux, qui ne ſera pas plûtôt en liberté qu'il troublera tout le païs & fera perir bien du monde: Toutefois je vois bien que quand je vous le refuſerois, il ſera bien-tôt délivré après ma mort : ainſi je l'accorde, quoiqu'à regret. Le Roi Guillaume aïant ainſi donné tous ſes ordres, mourut le jeudi neuviéme de Septembre 1087. âgé de ſoixante-quatre ans, dont il avoit regné vingt-un comme Roi d'Angleterre, & cinquante-ſix comme Duc de Normandie. p. 660.

Son corps fut porté à Caën, pour être enter-

Digitized by Google

An. 1087. ré dans l'abbaïe de ſaint Etienne qu'il avoit fondée. Guillaume Archevêque de Roüen fit la ceremonie des funerailles, aſſiſté des ſix Evêques ſes ſuffragans & de pluſieurs Abbez. Après la meſſe & avant l'inhumation, Gilbert Evêque de Liſieux monta en chaire & fit l'oraiſon funebre : après laquelle il exhorta le peuple à prier pour le Prince défunt, & à lui pardonner, s'il avoit offenſé quelqu'un d'entre eux. A ce diſcours pluſieurs répandirent des larmes : mais un nommé Aſcelin fils d'Artus ſe leva dans la foule & dit à haute voix : cette place où vous êtes étoit la cour de la maiſon de mon pere, que celui pour qui vous priez, n'étant encore que Duc de Normandie, lui ôta par violence, & ſans en faire aucune juſtice y bâtit cette Egliſe. Je reclame donc cette terre, & je défens de la part de Dieu, que le corps de l'uſurpateur ſoit enterré dans mon heritage. Les Evêques & les Seigneurs, aïant appris des voiſins qu'il étoit ainſi, appaiſerent Aſcelin par la douceur ; & lui donnerent ſur le champ ſoixante ſous pour la ſeule place de la ſepulture : promettant de le ſatisfaire pour le reſte, comme ils firent peu de tems après. En faiſant l'inhumation le cercueil ſe trouva trop court ; enſorte qu'il fallut plier le corps pour l'y faire entrer, ce qui fit crever le ventre, car il étoit très-gros ; & il répandit une odeur qui ne put être corrigée ni par l'encens, ni par les autres parfums. On ſe preſſa de finir la ceremonie ; & cet accident fit faire de triſtes reflexions ſur la vanité des grandeurs humaines.

XXXIX. Fin de S. Arnoul de Soiſſons. *Sup. n. 19. vita lib. II. c. 26.*

En France ſaint Arnoul Evêque de Soiſſons, mourut un mois avant le Pape Victor. Quand il revint à ſon dioceſe en 1084. comme il y étoit extremement deſiré, il fut reçû avec une joïe univerſelle. Mais il apprit bien-tôt la mauvaiſe

vaiſe conduire du Roi Philippe, qui ne ſe mettoit point en peine de reprimer les crimes, & donnoit ſans choix les évêchez & les abbaïes. Pour ſurcroit d'affliction, il voïoit l'Egliſe de Reims ſa metropole, après la dépoſition de Manaſſés, abandonnée à Elinand Evêque de Laon, qui ſous l'autorité du Roi, la pilla plûtôt qu'il ne la gouverna, pendant deux ans. On ne tenoit point de conciles, & on ne rendoit point de jugemens eccleſiaſtiques. Saint Arnoul voïant donc qu'il ne pouvoit faire aucun bien dans ſon dioceſe, renonça à l'épiſcopat, & retourna à ſon ancienne recluſion au monaſtere de ſaint Medard de Soiſſons, ne voulant plus ſonger qu'à ſe preparer à la mort. AN. 1078. *Mabill. obſ. p. 505.*

Hilgot fut fait à ſa place Evêque de Soiſſons, & en cette qualité il aſſiſta à un concile tenu à Compiegne en 1085. où preſida Regnauld Archevêque de Reims, & où ſe trouverent neuf autres Evêques, ſçavoir Elinand de Laon, Roger de Châlons, Urſion de Beauvais, Urſion de Senlis, Roricon d'Amiens, Ratbot de Noyon, Gerard de Cambrai, Geoffroi de Paris, & Gautier de Meaux. Il y avoit auſſi dix-neuf Abbez. En ce concile on depoſa Evrard Abbé de Corbie, & on confirma les privileges de l'Egliſe de ſaint Corneille de Compiegne, ſervie alors par des chanoines. Le nouvel Archevêque Renauld étoit auparavant treſorier de l'Egliſe de Tours, homme diſtingué par ſa vertu, par ſa doctrine & ſa nobleſſe, car il étoit de la famille du Bellai. Il commença à rétablir la diſcipline dans l'Egliſe de Reims, dont il tint le ſiege au moins dix ans. *to. X. p. 406.* *Marlot. to. 2. lib. II. c. 4.*

Il n'y avoit guere que deux ans, que ſaint Arnoul étoit rentré dans ſa recluſion, quand les plus nobles de la Ville d'Oudembourg vinrent avec un moine du monaſtere qu'il y avoit fon- *vita c. 27.*

AN. 1087. fondé, le prier de retourner en Flandres, appaiſer les deſordres qui recommençoient. Le ſaint homme, quoique perſuadé que ſa mort étoit proche, ne laiſſa pas d'aller avec eux, & arriva à Oudembourg le dix-huitiéme de Juillet 1087. Il demeura ſept jours en ſanté, prêchant la parole de Dieu; mais le jour de ſaint Jacques, après avoir celebré la meſſe, il commença à ſe trouver mal, & après trois ſemaines de maladie le ſamedi veille de l'Aſſomption il ſe fit donner l'onction des malades avec les pſeaumes & les litanies, faiſant ſa confeſſion devant tout le monde. Il défendit qu'on l'enterrât le dimanche, jour auquel il mourut & qui étoit le quinziéme d'Août 1087. l'Egliſe honore ſa memoire le même jour. Sa vie fut écrite vingt-huit ans après par Hariulfe troiſiéme Abbé d'Oudembourg, à la priere de Liſiard Evêque de Soiſſons.

Martyr. R. 15. Aug.

XL. Fin de Berenger.

Au commencement de l'année ſuivante mourut Berenger ſi fameux par ſes erreurs. Il ne perſiſta guere dans la confeſſion de foi qu'il avoit faite au concile de Rome en 1079. & ſitôt qu'il fut retenu en France, il la refuta par un écrit qui ſubſiſte encore. L'année ſuivante 1080. au mois d'Octobre on tint un concile à Bourdeaux, où aſſiſterent deux legats du ſaint Siege Amat & Hugues, avec trois Archevêques, Goſcelin de Bourdeaux, Raoul de Tours, Guillaume d'Auch, & pluſieurs autres Evêques. En ce concile Berenger, amené apparemment par l'Archevêque de Tours, rendit raiſon de ſa foi: ſoit pour confirmer la profeſſion qu'il avoit faite à Rome, ſoit pour retracter ſon dernier écrit. Depuis ce concile il n'eſt plus parlé de lui dans les auteurs du tems, juſqu'à ſa mort arrivée le cinquiéme de Janvier 1088. Il avoit près de quatre-vingts-dix ans; & eſt loué pour ſa

Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 31. & c. n. 63. & c.

Chr. Mall. 1080. p. 212.

Chr. S. Mart. Tur.

ſa charité envers les pauvres. Quoiqu'on ne voïe point d'acte autentique de ſa derniere retractation, il eſt certain qu'il mourut dans la communion de l'Egliſe; & on tient pour conſtant, qu'il paſſa les huit dernieres années de ſa vie dans la penitence en l'Iſle de ſaint Coſme près de Tours. Il fut enterré dans le cloître de ſaint Martin de la même ville, & deux Poëtes fameux du tems lui firent des épitaphes magnifiques, Hildebert depuis Evêque du Mans & Baudri Abbé de Bourgueil. AN. 1088. *Chr. S. P. vivi an.* 1083.

XLI. Urbain II. Pape. *Chr. Caſſin. IV. c. 2.*

En Italie après la mort du Pape Victor, tout le parti catholique tomba dans une grande conſternation; & ils ne ſçavoient preſque plus comment s'y prendre pour conſerver l'Egliſe. Les Evêques étant diſperſez de toutes parts, il vint de frequentes deputations, tant des Romains que de ceux de deçà les monts & de la Comteſſe Mathilde: pour les prier de s'aſſembler & donner un chef à l'Egliſe prête à tomber. S'étant réünis, ils écrivirent à Rome aux clercs & aux laïques catholiques, que tous ceux qui pourroient vinſſent à Terracine la premiere ſemaine de Carême; & que ceux qui ne pourroient, envoïaſſent un deputé avec pouvoir par écrit de conſentir à leur nom. Ils écrivirent de même à tous les Evêques & les Abbez de Campanie, des principautez & de la Poüille. L'aſſemblée ſe tint en effet à Terracine le mercredi de la premiere ſemaine de Carême, qui étoit le huitiéme de Mars 1088. De la part des Romains, Jean Evêque de Porto avoit pouvoir de tous les Cardinaux & de tout le clergé catholique, & le prefet Benoît de tous les laïques: ils étoient en tout quarante tant Evêques qu'Abbez.

Le lendemain jeudi, ils s'aſſemblerent dans l'Egliſe cathedrale dediée à ſaint Pierre & à ſaint Ceſaire; & quand ils furent aſſis, l'Evêque de

AN.1088. Tuſculum ſe leva, & rapporta ce que le Pape Gregoire & enſuite le Pape Victor avoient ordonné pour le gouvernement de l'Egliſe, & quel étoit le ſujet de l'aſſemblée. L'Evêque de Porto & le prefet Benoît repreſenterent leurs pouvoirs : Orderiſe Abbé du mont-Caſſin, l'Archevêque de Capoüe & tous enfin approuverent ce qui avoit été dit, & l'on convint de paſſer ces trois jours jeudi, vendredi & ſamedi en jeûnes & en prieres, accompagnés d'aumônes, pour demander à Dieu de faire connoître ſa volonté.

Le dimanche douziéme de Mars, ils s'aſſemblerent tous de grand matin dans la même Egliſe, & après qu'ils eurent deliberé quelque tems, les trois Cardinaux qui étoient à la tête du concile, ſçavoir les Evêques de Porto, de Tuſculum & d'Albane ſe leverent, monterent ſur l'ambon, & prononcerent tout d'une voix, qu'ils étoient d'avis d'élire pour Pape l'Evêque Otton. Ils demanderent, ſelon la coûtume, l'avis de l'aſſemblée ; & tous répondirent à haute voix qu'ils approuvoient ce choix, & qu'Otton étoit digne d'être Pape. L'Evêque d'Albane declara qu'on devoit le nommer Urbain ; & tous ſe leverent, le prirent, lui ôterent ſa chape de laine, le revêtirent d'une de pourpre, & avec des acclamations & l'invocation du Saint-Eſprit, le traînerent à l'autel de ſaint Pierre & le mirent dans le trône de l'Evêque. Il celebra la meſſe ſolemnellement ; & tous ſe retirerent chez eux avec joïe & action de graces.

Bertold. an. 1088. Le Pape Urbain II. dès le lendemain de ſon élection, écrivit à tous les Catholiques pour leur en donner part, & leur declarer, qu'il ſuivroit en tout les traces de Gregoire VII. De ces lettres on a celle qu'il écrivit à l'Archevêque de Salsbourg & aux autres Evêques d'Allemagne : celle

celle qu'il écrivit aux Evêques de la province de Vienne ; & la lettre à ſaint Hugues de Clugni, dont il ſe reconnoiſſoit diſciple. Peu de tems après, le Pape vint au mont-Caſſin, d'où il tira le moine Jean Gaëtan, qu'il fit Diacre Cardinal de l'Egliſe Romaine, & qui fut depuis Pape ſous le nom de Gelaſe II. AN. 1088. *Chr. Caſſ. IV. c. 5. 7.*

XLII. Le Pape en Sicile.

Dela, à la priere du Duc Roger, le Pape alla ſacrer l'Egliſe du monaſtere de Bantin en Poüille, & lui accorda de grands privileges. Enſuite il paſſa en Sicile où commandoit le Comte Roger oncle du Duc de Poüille, & aſſiegeoit alors une place nommée Butere. Le Pape l'envoïa prier de le venir trouver à Traïne ou Troïne ville épiſcopale, dont le ſiege fut depuis transferé à Meſſine. Le Comte avoit peine à quitter ſon ſiege, mais il ne put refuſer le Pape, qui l'étoit venu chercher de ſi loin. Le ſujet de leur entrevûë fut, que le Pape avoit envoïé peu de tems auparavant Nicolas Abbé de la Grotte ferrée & Roger diacre à l'Empereur Alexis Comnene, pour l'avertir paternellement, qu'il avoit tort de défendre aux Latins qui demeuroient dans ſes terres, l'uſage des azymes au ſaint ſacrifice, voulant les reduire au rite des Grecs. L'Empereur Alexis avoit bien reçû la remontrance du Pape ; & par les mêmes nonces lui avoit écrit en lettres d'or, qu'il vînt à C. P. avec des hommes ſçavans, qu'on y aſſemblât un concile, & qu'on y examinât la queſtion des azymes entre les Grecs & les Latins, promettant de s'en tenir à ce qui ſeroit déterminé, ſuivant les autoritez des Peres ; & donnant au Pape un an & demi de terme pour venir à Ç. P. Le Comte de Sicile conſeilla au Pape, d'y aller, pour ôter ce ſchiſme de l'Egliſe, mais le ſchiſme plus preſſant de Guibert, qui étoit maître de Rome, empêcha le Pape Urbain de faire ce voïa- *Urb. ep. 1. & 6. to. X. conc. Gaufr. Malat. IV. c. 13.*

AN. 1088. voïage; & le Comte de Sicile le renvoïa chargé de preſens.

XLII. Bernard Archevêque de Tolede & primat.

Cependant Bernard nouvel Archevêque de Tolede, vint à Rome ſe plaindre de l'Abbé Richard legat en Eſpagne, & pour ſuivre le rétabliſſement des anciens privileges de ſon Egliſe.

Roderic. VI. c. 23. Alfonſe VI. Roi de Leon & premier de Caſtille, prit Tolede par intelligence avec les mores le vingt-cinquiéme de Mai 1085. après qu'elle

c. 24. eut été ſous leur puiſſance 368. ans. Le dix-huitiéme de Decembre on élut pour Archevêque le moine Bernard, & le Roi dota magnifiquement cette Egliſe. Bernard étoit François,

c. 25. né en Agenois à la Salvetat. Il étudia d'abord pour être clerc, puis il porta les armes, mais étant tombé malade, il embraſſa la vie monaſtique à ſaint Orens d'Auch, d'où il fut appellé par ſaint Hugues à Clugni, & y vêcut très-regulierement. Enſuite le Roi Alfonſe voulant rétablir le monaſtere de ſaint Fagon, & le diſtinguer autant en Eſpagne que Clugni l'étoit en France, envoïa demander à ſaint Hugues un ſujet digne d'en être Abbé, & ce Saint lui envoïa Bernard: qui ſe fit tellement aimer, que peu après il fut élû tout d'une voix Archevêque de Tolede, dans le Concile que le Roi y avoit aſſemblé pour ce ſujet.

Ma. IX. hiſt. c. 17.

Le Roi étant allé vers Leon, le nouvel Archevêque pouſſé par la Reine Conſtance, ſe ſaiſit à main armée de la grande Moſquée, y dreſſa des autels, & mit des cloches dans la grande tour. C'étoit contre la parole du Roi, qui avoit promis aux Mores de leur conſerver cette Moſquée, c'eſt pourquoi l'aïant appris, il en fut tellement irrité, qu'il revint promptement à Tolede, & menaçoit de faire brûler l'Archevêque & la Reine. Les Mores l'aïant appris, vinrent au devant du Roi avec leurs femmes & leurs

leurs enfans; & comme il crut qu'ils venoient ſe plaindre, il leur dit : Ce n'eſt pas à vous que l'on fait injure, c'eſt à moi, qui ne pourrai plus me vanter d'être fidéle à mes promeſſes : c'eſt mon interêt de vous ſatisfaire par une ſevere vengeance. Les Mores lui demanderent à genoux & avec larmes de les écouter. Il retint ſon cheval & ils dirent : Nous ſçavons que l'Archevêque eſt le chef de vôtre loi : ſi nous ſommes cauſe de ſa mort, les Chrétiens nous extermineront un jour; & ſi la Reine perit à cauſe de nous, nous ſerons toûjours odieux à ſes enfans, & ils s'en vengeront après vôtre regne. C'eſt pourquoi nous vous prions de leur pardonner, & nous vous quittons de vôtre ſerment. Le Roi fut ravi de conſerver la Moſquée ſans manquer à ſa parole. An. 1088.

Le Pape Gregoire VII. à la priere du Roi Alfonſe, avoit envoïé Richard Abbé de ſaint Victor de Marſeille en qualité de ſon Legat, pour rétablir la diſcipline dans les Egliſes d'Eſpagne, où elle avoit été ſi long-tems interrompuë par la domination des Mores : mais Richard ſe conduiſit mal dans ſa legation, & l'Archevêque Bernard alla à Rome en porter ſes plaintes. Il trouva ſur le ſaint Siege Urbain II. qui le reçut très-favorablement, & lui donna le pallium avec un privilege, qui l'établiſſoit Primat ſur toute l'Eſpagne. Cette bulle eſt du quinziéme d'Octobre 1088. adreſſée à l'Archevêque Bernard, & le Pape dit en ſubſtance : Nous rendons à Dieu de grandes actions de graces, de ce que l'Egliſe de Tolede, dont la dignité eſt ſi ancienne, & dont l'autorité a été ſi grande en Eſpagne & en Gaule, vient d'être délivrée de l'oppreſſion des Sarraſins après environ 370. ans. C'eſt pourquoi, tant par le reſpect de cette Egliſe, qu'à la priere du Roi Alfon- c. 26. *to. V. concil. p. 1635.*

An. 1088. Alfonſe, nous vous donnons le pallium, c'eſt-à-dire, la plenitude de la dignité ſacerdotale; & nous vous établiſſons Primat dans tous les roïaumes des Eſpagnes; comme il eſt certain que l'ont été anciennement les Evêques de Tolede. Tous les Evêques des Eſpagnes vous regarderont comme leur Primat, & s'il s'éleve entre eux quelque queſtion qui le merite, ils vous en feront le rapport, ſauf toutefois les privileges de chaque Métropolitain.

On voit par les paroles de cette bulle que le Pape Urbain ne prétendoit pas ériger de nouveau la primatie de Tolede, mais la rétablir, comme aïant ſubſiſté avant l'invaſion des Sarraſins : ce qu'il tenoit pour certain, ſe fondant ſans doute comme Gregoire VII. ſur la fauſſe decretale d'Anaclet, qui marquoit les Primats comme établis par toute l'Egliſe dès ſon origine. Mais le lecteur ſe peut ſouvenir, que dans toute la ſuite de l'hiſtoire, il n'a rien vû juſques ici de la primatie de Tolede. Sous les Romains l'Eſpagne étoit diviſée en cinq provinces, Tarraconoiſe, Carthaginoiſe, Betique, Luſitanie, & Galice : dont les métropoles étoient Tarragone, Carthagene, Seville, Merida, & Brague : Tolede n'étoit que ſimple évêché. Carthagene aïant été ruinée par les Sueves en 461. Tolede devenuë la capitale des Rois Goths, prit auſſi la dignité de métropole : comme on voit au ſecond concile de Tolede en 531. ce qui fut confirmé l'an 610. en déclarant, que l'Evêque de Tolede étoit Primat de toute la Province Carthaginoiſe : mais le titre de Primat ne ſignifie là que Métropolitain, puiſqu'il ne s'étend que ſur une province. Au XII. concile de Tolede tenu en 681. on augmenta conſiderablement l'autorité de l'Archevêque en lui donnant le pouvoir d'ordonner tous les Evêques d'Eſpa-

Sup. liv. LXII. n. 57.

Mariana. lib. IX. c. 19.

Marca de prim. Lugd. n. 124.

Sup. liv. XXXI. n. 22. XXXV. n. 5.

d'Eſpagne. Mais il n'avoit jamais eu de juriſdiction ſur les autres Archevêques, ni par conſequent de veritable primatie : auſſi le Pape pour appuïer le droit de Bernard, le fit ſon legat en Eſpagne à la place de Richard. AN. 1088.

XLIV. Autres affaires d'Eſpagne. *to. X. conc. p. 458.*

Le Pape Urbain écrivit en même tems au Roi Alfonſe une lettre, où il lui marque ce qu'il a accordé à l'Archevêque Bernard, & comme il a rétabli Tolede en ſon ancienne dignité: l'exhortant à lui obéïr comme à un pere, & à proteger ſon Egliſe. Puis il ajoûte : Nous avons appris avec douleur, que vous avez fait arrêter l'Evêque de ſaint Jaques, & que pendant ſa priſon vous l'avez fait dépoſer de la dignité épiſcopale : ce qui eſt entierement contraire aux canons. Et ne vous excuſez point ſur ce que c'eſt le Cardinal Richard qui l'a fait, puiſque le Pape Victor III. l'avoit privé de la legation. Rétabliſſez donc cet Evêque dans ſa dignité & nous l'envoïez avec vos deputez, pour être jugé canoniquement : autrement vous nous obligerez à faire contre vous, ce que nous ne voudrions pas.

Cet Evêque de ſaint Jaques étoit Diegue, que le Roi Sanche predeceſſeur d'Alfonſe avoit fait Evêque d'Iria, dont dépendoit alors Compoſtelle. Diegue étoit homme noble, mais tellement occupé des affaires du dehors, qu'il ne s'appliquoit pas aſſez à ſon miniſtere. Le Roi Alfonſe, on ne dit pas pourquoi, le fit mettre en priſon, ce qui cauſa de grands troubles dans cette Egliſe : Pour s'en diſculper, Alfonſe entreprit de mettre un autre Evêque à la place de Diegue : & prit l'occaſion du concile aſſemblé à ſainte Marie de Fuſelles par le legat Richard Abbé de ſaint Victor. Il envoïa donc ſous main dire à l'Evêque Diegue, que s'il vouloit ſortir de priſon il falloit qu'il ſe confeſſât coupable dans *Hiſt. Compoſt. M. S.*

Digitized by Google

AN. 1088. dans le concile; & qu'il appaiſeroit le Roi par cette humiliation. Diegue ſe laiſſa perſuader : le Roi vint au concile & l'y fit amener : il remit ſon anneau & ſa croſſe entre les mains du legat, & ſe declara devant tout le peuple indigne de l'épiſcopat. Alors le legat prononça, qu'il étoit déchû de la dignité épiſcopale, & permit d'en mettre un autre à ſa place. Auſſitôt un Abbé nommé Pierre, indiqué par le Roi, fut élû & ordonné Evêque d'Iria, mais il n'en tint le ſiege que deux ans.

La même année 1088. Artauld élû Evêque d'Elne en Rouſſillon, vint à Rome pour ſe faire ſacrer par le Pape Urbain : Car ſon metropolitain Dalmace Archevêque de Narbone refuſoit de le ſacrer, à cauſe d'un ſerment qu'Artauld avoit fait aux chanoines après ſon élection pour la conſervation des biens de l'Egliſe. Dalmace prétendoit ſans doute, que ce ſerment étoit ſimoniaque : mais Artauld ſoutenoit qu'il ne l'étoit point, puiſqu'il n'en avoit fait aucune convention avant que d'être élû. C'eſt ce qu'il affirma par ſerment devant le Pape, qui le ſacra Evêque, après qu'il ſe fut ainſi purgé du ſoupçon de ſimonie.

S. q. 3. c. 2. t. Marca V. Concord. c. 41. & 4. Marca Hiſp. 466.

XLV. Egliſe d'Allemagne. *Bertold. an. 1088.*

En Allemagne le ſchiſme s'affoibliſſoit : Guelfe Duc de Baviere reprit la ville d'Augsbourg; prit Sigefroi, qui en avoit uſurpé le ſiege, & y rétablit Vigold Evêque catholique, qui mourut la même année. L'Evêque ſchiſmatique de Wormes touché de repentir ſe réünit à l'Egliſe, & renonçant à l'épiſcopat, entra dans le monaſtere d'Hirſauge pour y faire penitence. Les habitans de Mets chaſſerent entierement de la ville l'uſurpateur Brunon, & s'engagerent par ſerment à ne recevoir point d'autre Evêque qu'Herman leur legitime paſteur alors priſonnier en Toſcane : où il aima mieux demeurer, que d'em-

d'embraſſer le ſchiſme pour jouir de ſon évêché : Vecilon Archevêque de Mayence & Meinard Evêque de Virsbourg, les plus ſçavans des ſchiſmatiques moururent excommuniez. Mais les Catholiques firent auſſi de grandes pertes : Bertold & Bernard ſçavans hommes & docteurs fameux moururent. Burchard Evêque d'Halberſtat fut tué le ſixiéme d'Avril ; Gebehard Archevêque de Salsbourg mourut le quinziéme de Juin, c'étoit le chef des Catholiques, & il nous reſte un livre de lui contre les ſchiſmatiques. Pierre Ignée moine de Vallombreuſe, & depuis Cardinal Evêque d'Albane, mourut le huitiéme de Janvier de l'année ſuivante 1089. en grande reputation de ſainteté. Le Roi Herman abandonné des Saxons ſe retira en Lorraine, où il mourut cette année 1088. la ſeptiéme de ſon regne : mais les Saxons chaſſerent bien-tôt de nouveau l'Empereur Henri.

AN. 1089.

Bertold. an. 1089.

Sup. liv. LXI. n. 28.

L'année ſuivante 1089. Herman Evêque de Mets revint chez lui après une longue captivité, & y fut reçû agréablement de pluſieurs. L'uſurpateur Brunon tomba dans un mépris general, étant odieux par ſes mœurs infames, même à l'Empereur Henri, qui lui avoit vendu cet évêché. Enfin il fut reduit à ſe retirer chez le Comte Albert ſon pere, qui étoit du parti catholique. Outre Herman il y avoit quatre Evêques qui ſoutenoient les Catholiques en Allemagne : ſçavoir Adalberon de Virsbourg, Altman de Paſſau, Albert de Wormes, & Gebehard de Conſtance. Ce dernier étoit parfaitement connu du Pape Urbain, qui l'avoit lui-même ordonné Evêque étant legat en Allemagne : c'eſt pourquoi il le fit ſon legat dans ce roïaume, c'eſt-à-dire dans toute l'Allemagne, la Baviere, la Saxe & les païs voiſins, par une lettre decretale donnée en concile.

Bertold. an. 1089.

Ge-

AN. 1089. Gebehard avoit envoïé à Rome Eginon, depuis Abbé de ſaint Ulric d'Augsbourg, qui s'étant déguiſé, échappa aux ſchiſmatiques. Il portoit des lettres par leſquelles Gebehard conſultoit le Pape ſur pluſieurs queſtions touchant les excommuniez. Sur quoi le Pape lui répondit par cette decretale : Nous tenons pour excommunié au premier degré l'hereſiarque de Ravenne uſurpateur de l'Egliſe Romaine, avec le Roi Henri au ſecond rang ceux qui les aident d'argent, de conſeil ou d'obéïſſance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les dignitez eccleſiaſtiques. Au troiſiéme rang ſont ceux qui communiquent avec eux : nous ne les excommunions pas nommément, mais nous ne les recevons point en nôtre ſocieté ſans penitence : que nous moderons ſelon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte ou par neceſſité. Car nous voulons que l'on traite avec plus de rigueur, ceux qui ſont tombez volontairement ou par negligence, ce que nous laiſſons à vôtre diſcretion.

Udeſcalc. to. 2. Caniſ.

to. X. conc. p. 445.

Quant aux clercs ordonnez par des Evêques excommuniez, nous n'en portons pas encore de jugement, parce qu'il faut un concile general : nous vous répondons toutefois, quant à preſent, que vous pouvez laiſſer dans les ordres qu'ils ont reçûs, ceux qui ont été ordonnez par des Evêques excommuniez, mais auparavant catholiques : pourvû que ces Evêques ne fuſſent pas ſimoniaques, & que les clercs dont il s'agit, n'aïent pas reçû d'eux les ordres par ſimonie : pourvû auſſi qu'ils ſoient recommandables par leurs mœurs & leur doctrine. A ces conditions vous pourrez les laiſſer dans leurs ordres, après leur avoir impoſé la penitence que vous jugerez convenable. Mais nous ne leur permettons point de monter aux ordres ſuperieurs, ſinon pour

pour une grande utilité de l'Egliſe & rarement. Le Pape permet de même pour la neceſſité preſente de l'Egliſe contre les ſchiſmatiques, de laiſſer ou rétablir dans leurs fonctions les prêtres & les autres clercs tombez dans le crime: marquant toutefois qu'il ne veut point donner d'atteinte à l'ancienne diſcipline, qui ne rehabilitoit jamais les clercs criminels, quelque penitence qu'ils euſſent faite. AN. 1089.

Le Pape donne enſuite à Gebehard la juriſdiction ſur l'iſle de Richenou, ſauf l'exemption des moines: auſquels il lui commande de donner un Abbé catholique, auſſi-bien qu'à ſaint Gal & aux autres monaſteres qui en manquent. Il lui enjoint encore de pourvoir aux évêchez d'Aouſte & de Coïre, & aux autres où l'Evêque de Paſſau ne pourra venir. Car, ajoûte-t-il, nous lui avons donné, comme à vous, la commiſſion de gouverner à nôtre place la Saxe, l'Allemagne & les autres païs voiſins: afin que vous reprouviez les mauvaiſes ordinations, que vous confirmiez les bonnes; & que vous regliez toutes les affaires eccleſiaſtiques, après avoir pris conſeil des hommes pieux, juſques à ce que vous puiſſiez recevoir un legat plus particulier du ſaint Siege. La bulle eſt datée de Rome le dix-huitiéme d'Avril.

XLVI. Suite du ſchiſme.

Il n'étoit pas aiſé de tenir alors le juſte milieu entre la trop grande indulgence, qui eût affoibli la diſcipline, & la rigueur exceſſive qui eût revolté les coupables. Car Guibert & ſes ſectateurs ne ceſſoient de faire des ordinations dans les lieux de l'obéïſſance du Roi Henri, & de les vendre bien cher. Ce qui multiplioit tellement le nombre des excommuniez, que les Catholiques avoient bien de la peine à les éviter. Le Pape tint cette année un concile general de cent quinze Evêques, où il y a apparence *Bertold. an. 1089.* *Bertold.*

Digitized by Google

An. 1089. ce que l'on confirma l'indulgence à l'égard des ſchiſmatiques. Car les Romains chaſſerent honteuſement Guibert, & lui firent promettre par ſerment, qu'il n'uſurperoit plus le ſaint Siege. Il conſervoit toûjours celui de Ravenne; & dans toutes les chartes de cette Egliſe il ſe nomme Guibert Archevêque, hors une ſeule, où il prend le nom de Clement; & ce qui eſt de plus ſingulier, celles où il ſe nomme Guibert, ſont dattées du Pontificat de Clement, comme ſi c'étoit deux hommes differens.

to. X. conc. p. 1818. ex Rub. hiſt. Raven. lib. 5. p. 311.

Les deux partis cherchoient à faire la paix; & il y eut une conference des Ducs & des Comtes catholiques, avec l'Empereur Henri. Ils lui promettoient leurs ſecours pour le rétablir dans ſon roïaume, s'il vouloit abandonner Guibert & reconnoître Urbain; & il ne s'en éloignoit pas beaucoup: mais il vouloit avoir le conſentement des Seigneurs de ſon parti. Entre ceux-ci étoient les Evêques ordonnez par les ſchiſmatiques, qui voïant qu'ils ſeroient infailliblement depoſez avec Guibert, détournerent abſolument l'Empereur de ſe reconcilier avec le Pape.

Pour fortifier d'autant plus le parti catholique, le Pape Urbain perſuada à la Comteſſe Mathilde d'épouſer Guelfe fils de Guelfe Duc de Baviere, & petit fils d'Azon Marquis de Ferrare. Mathilde étoit veuve depuis treize ans & en avoit quarante-trois: auſſi ne fit-elle ce mariage que par obéïſſance au Pape, pour être mieux en état de ſoutenir l'Egliſe Romaine contre les ſchiſmatiques; & Guelfe proteſta depuis, qu'il ne lui avoit jamais touché. Ce mariage affligea fort l'Empereur Henri.

Sup. liv. LXII. n. 32. Bertold. an. 1089. & 1095.

XLVII. Fin de Lanfranc de Cantorberi.

L'Angleterre perdit cette année, l'Archevêque Lanfranc, une des grandes lumieres de ce ſiecle; le reſtaurateur de l'Angleterre pour le ſpirituel, comme le Roi Guillaume le conque-

rant

rant pour le temporel Ce Prince avoit une telle confiance en lui, que quand il demeuroit en Normandie, il laiſſoit à Lanfranc la garde de l'Angleterre : tous les Seigneurs lui obéiſſoient & l'aidoient à défendre le roiaume & y maintenir la paix, ſuivant les loix du païs : Lanfranc ne laiſſoit pas de venir quelquefois trouver le Roi en Normandie, comme il fit en 1077. il profita de cette occaſion pour revoir l'Abbaïe du Bec, dont il avoit été tiré, & il y fut reçû avec la joïe que l'on peut imaginer, par le venerable Abbé Helloüin, qui avoit déja été le viſiter en Angleterre. Dans l'une & l'autre viſite Lanfranc, oubliant ſa dignité, reconnoiſſoit toûjours Helloüin pour ſon maître : à Cantorberi il lui rendit tous les honneurs poſſibles : au Bec il voulut être traité comme les autres moines, & vêcut avec eux en frere : reprenant ſon ancienne place de Prieur, au lieu de la chaire épiſcopale qu'on lui avoit preparée. Il fit la dedicace de l'Égliſe de ce monaſtere le vingt-troiſiéme d'Octobre 1077.

AN. 1089. *vita Lanfr.* c. 15. c. 8. c. 7. *vita Herl. ſec. 6. Ben. par. 2. p. 354.*

L'Archevêque Lanfranc rebâtit de fond en comble l'Egliſe metropolitaine de Cantorberi, brûlée quelques années auparavant, & repara les lieux reguliers pour les moines qui deſſervoient cette Egliſe. Il bâtit deux hôpitaux hors de la ville ; & retira pluſieurs terres allienées de ſon Egliſe. Il s'oppoſa aux vexations d'Eudes frere du Roi Guillaume, Evêque de Bayeux & Comte de Cant ; & délivra, non ſeulement les ſujets de l'Egliſe, mais tous les habitans de la province des exactions indûës dont il les avoit chargez. Lanfranc permit à Thomas Archevêque d'Yorc, de faire ordonner un Evêque pour les îles Orcades par deux Evêques ſuffragans de Cantorberi : mais il ſupprima le ſiege épiſcopal de ſaint Martin aux fauxbourgs de

vita Lanfr. n. 20. n. 21. n. 31. *Lanfr.* 9. n. 32.

AN.1089. de Cantorberi, où toutefois il n'y avoit qu'un corévêque.

n. 36. Nonobſtant ſes grandes occupations il s'appliquoit à corriger les exemplaires des livres eccleſiaſtiques, particulierement des ſaintes Ecritures; & on en trouve encore de corrigez de ſa main. Il étoit très-liberal, & ſes aumônes montoient par an juſques à cinq cens livres. Il mourut la dixiéme année de ſon pontificat le vingt-huitiéme de Mai 1089. Il laiſſa pluſieurs écrits dont les principaux ſont le traité de l'Euchariſtie par Berenger & diverſes lettres. Sa doctrine rendit l'abbaïe du Bec une école celebre, & ce fut alors, que les Normans commencerent à cultiver les lettres, qu'ils avoient negligées depuis leur convérſion ſous leurs cinq premiers Ducs. Mais on venoit étudier ſous Lanfranc des provinces voiſines, de France, de Gaſcogne, de Bretagne, de Flandres. Entre ſes diſciples les plus fameux furent Anſelme, depuis Pape ſous le nom d'Alexandre II. Guitmond Archevêque d'Averſe, Guillaume Archevêque de Roüen, Hernoſt & Gondulfe Evêques de Rocheſter, Foulques de Beauvais, Ives de Chartres, & pluſieurs autres Evêques : ſur tout ſaint Anſelme ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Cantorberi.

XLVIII. Metropole de Tarragone.

Berenger Evêque d'Auſone ou Vic en Catalogne, étoit depuis long-tems à Rome, où il pourſuivoit le rétabliſſement de la metropole de Tarragone. Cette ville, qui ſous les Romains donnoit le nom au tiers de l'Eſpagne, avoit été tellement ruinée depuis l'invaſion des Mores, que ſon évêché avoit été uni à celui d'Auſone, & la province ſoumiſe à la metropole de Narbonne pendant quatre cens ans. Berenger obtint du Pape Urbain II. une bulle addreſſée aux trois Comtes Berenger de Barcelone, Ermengaud d'Ur-

Marca Hiſp. IV. p. 468.

Append. Marca n. 103.

d'Urgel & Bernard de Beſalu, aux Evêques de la province & à tout le clergé & la nobleſſe ; par laquelle le Pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, en ſorte que l'on puiſſe y remettre un ſiege épiſcopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour penitence, & promet à ceux qui devoient aller à Jeruſalem ou ailleurs, la même indulgence que s'ils avoient accompli leur pelerinage. Cette ville étant rétablie pour le temporel, il promet de lui rendre ſes privileges pour le ſpirituel, c'eſt-à-dire, le droit de metropole : ſauf toutefois le droit de l'Egliſe de Narbone, ſi elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l'autorité du ſaint Siege. Cette bulle eſt datée de Rome du premier de Juillet la ſeconde année du pontificat d'Urbain II. indiction douziéme, qui eſt l'an 1089. Elle fut expediée par Jean diacre cardinal, qui eſt Jean Gaëtan, & l'on voit par là, que dès-lors il étoit chancelier de l'Egliſe Romaine. Cette affaire eut des ſuites, & Berenger devint, comme il prétendoit, Archevêque de Tarragone. AN. 1089.

Le Pape paſſa enſuite dans la Poüille, où le dixiéme de Septembre il tint un concile à Melfe. Tous les Evêques du païs y aſſiſterent au nombre de ſoixante & dix, & douze Abbez, le Duc Roger s'y trouva avec tous les Seigneurs, & y fit hommage lige au Pape. Le ſecond jour du concile on y publia ſeize canons, qui ne font que confirmer les anciens contre les inveſtitures. On défend d'ordonner un ſoudiacre avant quatorze ans, un diacre avant vingt-quatre, un prêtre avant trente, & de mettre dans le clergé des hommes de condition ſervile. On condamne les clercs acephales ou indépendans & les moines vagabons. On permet aux

XLIX. Concile de Melfe. *to. X. conc. p.* 478.

c. 4.

c. 11.

c. 9. 10.

En ce voïage de Poüille ſaint Bruno fondateur des Chartreux accompagnoit le Pape, qui l'avoit appellé auprès de lui pour ſe ſervir de ſes conſeils. Bruno étoit né à Cologne, où il fut chanoine de ſaint Cunibert. Il vint étudier à Reims étant encore jeune, y fut chanoine, chancelier & maître des grandes études : car il étoit un des plus fameux docteurs de ſon tems. J'ai marqué les differends qu'il eut avec Manaſſés alors Archevêque de Reims, dont il ne pouvoit ſouffrir les déreglemens ; & ce fut la cauſe de ſa retraite : comme raporte Guibert Abbé de Nogent auteur du tems.

An. 1589. L. S. Bruno fondateur des Chartreux. *Mabill. præf. 2. ſæc 6. n 85. & 9. Apolog. Manaſſ. Sup. n. 2. l. de vita ſua. c. 11.*

Il y avoit, dit-il, à Reims un homme nommé Bruno inſtruit des arts liberaux & recteur des grandes études, très-renommé dans les Egliſes de Gaule : qui ne pouvant ſouffrir les mauvaiſes mœurs de l'Archevêque Manaſſés, ſortit de la ville avec quelques autres des plus conſiderables du clergé de Reims. Il reſolut même de renoncer au monde & de s'éloigner de toutes ſes connoiſſances. Bruno dit lui-même, qu'un jour étant encore à Reims, comme il s'entretenoit avec Raoul le Vert prevôt de cette Egliſe, & un troiſiéme nommé Fulcius, aprés avoir parlé quelque tems de la vanité des plaiſirs & des richeſſes de ce monde, & des joyes de la gloire éternelle : ils firent vœu de quitter le ſiecle au plûtôt, & de prendre l'habit monaſtique ; l'execution fut differée, parce que Fulcius alla à Rome, & ils la remirent à ſon retour. Comme il tarda long-tems, Raoul ſe refroidit & demeura à Reims, dont il fut depuis Archevêque : mais Bruno ſuivit conſtamment ſon deſſein.

ap. ad Radulf.

Pour cet effet, il alla trouver Hugues Evêque de Grenoble, qui aïant été élu en 1080. au concile d'Avignon & ſacré à Rome par le Pape Gregoire VII. quitta ſon dioceſe, & ſe retira à

AN. 1589. *vita Hug. c. 2. 3. Boll. 1. Apr. to. 9.*

la Chaiſe-Dieu : mais après y avoir paſſé un an dans les exercices de la vie monaſtique, il reprit, par ordre du même Pape, la conduite de ſon Egliſe; & il y avoit trois ans qu'il y étoit revenu quand Bruno le vint trouver. Il avoit ſix compagnons, le docteur Landuin né à Luques en Toſcane, Etienne de Bourg, Etienne de Die, tous deux chanoines de ſaint Ruf près d'Avignon, qui s'étoient joints à lui par la permiſſion de leur Abbé : Hugues qu'ils nommoient le chapellain, parce que c'étoit le ſeul prêtre d'entre eux, & deux laïques André & Guerin. Ils cherchoient un lieu propre pour la vie éremitique, & n'en avoient point encore trouvé; & ils étoient attirez par la réputation du ſaint Evêque de Grenoble. Il les reçut avec amitié & reſpect, leur conſeilla de s'établir dans la chartreuſe, lieu ſolitaire entouré de montagnes affreuſes & de difficile accés au voiſinage de Grenoble. Il avoit vû en ſonges, vers le même tems, ſept étoiles qui le conduiſoient en ce déſert, où il lui ſembloit que Dieu ſe bâtiſſoit une demeure.

Mabill. præf. n. 86.

Bruno & ſes compagnons commencerent à habiter la chartreuſe vers la ſaint Jean l'an 1084. & par une charte du mois ſuivant, Hugues défendit aux femmes de paſſer par la terre des freres de la chartreuſe, & à qui que ce fût d'y pêcher, d'y chaſſer ou d'y mener paître des beſtiaux. Guibert décrit ainſi la maniere dont ils y vivoient. Ils ont, dit-il, une égliſe & chacun une cellule autour de l'enceinte du monaſtere, où ils travaillent, dorment & mangent. Le dimanche ils reçoivent du dépenſier leur nourriture, ſçavoir du pain & des legumes; qui eſt leur ſeul mets, & chacun le fait cuire chez ſoi. Ils ont de l'eau pour boire & pour les autres uſages, d'un ruiſſeau qui coule devant toutes

De vita ſua. c. 11.

leurs

leurs cellules & y entre par certains trous. Ils mangent du poiſſon & du fromage les dimanches & les grandes fêtes : je dis du poiſſon, non pas qu'ils achetent, mais que des gens de bien leur donnent. Ils ne reçoivent de perſonne ni or ni argent, ni ornemens d'Egliſe, ſinon un calice d'argent. Ils s'aſſemblent à l'Egliſe, non aux heures ordinaires comme nous, mais à certaines heures. Ils entendent la meſſe, ſi je ne me trompe, les dimanches & les fêtes ſolemnelles. Ils ne parlent preſque jamais, car s'ils ont beſoin de quelque choſe ils le demandent par ſigne. Si quelquefois ils boivent du vin, c'eſt du vin ſi foible qu'il ne vaut guere mieux que de l'eau commune. Ils portent des cilices ſur la chair, & le reſte de leurs habits eſt fort pauvre. Ils ſont ſoumis à un Prieur : l'Evêque de Grenoble, homme d'une grande pieté, leur tient lieu d'Abbé. Quoiqu'ils cherchent en tout la pauvreté, ils amaſſent une très-riche bibliotheque : travaillant principalement pour la nourriture qui ne perit point. Ils cultivent peu la terre pour faire venir du bled, mais ils nourriſſent quantité de moutons, dont ils vendent les toiſons, pour acheter ce qui leur eſt neceſſaire. Lorſque Guibert faiſoit cette deſcription des habitans de la Chartreuſe, ils n'étoient que treize moines : mais il y avoit au bas de la montagne plus de vingt laïques ſous leur conduite.

An. 1589.

Jo. VI. 27.

Après que ſaint Bruno eut gouverné la Chartreuſe environ ſix ans, le Pape Urbain qui avoit été ſon diſciple à Reims, le contraignit de venir à ſa cour, pour l'aider de ſes conſeils dans les affaires eccleſiaſtiques. En quittant la Chartreuſe il la laiſſa à Seguin Abbé de la Chaiſe-Dieu, à qui le lieu appartenoit originairement : mais les diſciples de ſaint Bruno quitterent bien-tôt cet-

De Inſt. Cartuſ. to. 1. bibl. Lab. p. 638.

Append. ad acta Urb.

Digitized by Google

cette demeure, & vinrent le trouver en Italie.
AN. 1589. Il leur perſuada toutefois de retourner à la Chartreuſe, leur donnant pour Prieur Landuin, qui les gouverna dix ans. Saint Bruno de ſon côté, ne pouvant ſouffrir le tumulte & les mœurs de la cour de Rome, ſe retira l'année ſuivante 1090. avec Laudain & quelques autres au dioceſe de Squillace en Calabre: où le Comte Roger lui donna à lui & à ſes diſciples une forêt avec une lieue d'étendue. Le Pape voulut donner à ſaint Bruno l'archevêché de Rege, qui vaqua la même année par la mort d'Arnoul: mais il le refuſa, & cette place fut donnée à Roger moine de Cave, & auparavant de Marmoutier. Saint Bruno vêcut onze ans en ſon nouveau monaſtere de Calabre, & y finit ſes jours.

v. Ital. ſac. to. 9. p. 589.

Ibid. p. 435.

LI. Egliſe d'Allemagne.

En Bavier le parti des Catholiques prenoit le deſſus: enſorte qu'ils remplirent le ſiege de Salsbourg, vacant depuis un an & demi, par le decés de l'Archevêque Gebehard, arrivé le quinziéme de Juin 1098. On élut à ſa place l'Abbé Tiemon né en Baviere d'une haute nobleſſe. Dès ſa premiere jeuneſſe il embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaye d'Altha: d'où il fut tiré par l'Archevêque Gebehard, pour le faire Abbé d'un monaſtere de ſon dioceſe: & il y rétablit la diſcipline, joignant la diſcretion à l'autorité & à l'auſterité de la vie. Gebehard aïant été chaſſé par les partiſans du Roi Henri & un uſurpateur nommé Bertold, mis en ſa place, l'Abbé Tiemon ſe retira à Schaffouſe & à Hirſauge, monaſteres alors fameux par leur regularité. Après avoir demeuré quelque tems en ce dernier, il revint à Salsbourg; où le ſchiſmatique Bertold le reçut très-humainement, eſperant que le deſir de rentrer dans ſon abbaïe lui feroit embraſſer ſon parti. Mais Tiemon ſe retira en

Bertold. an. 1090.

vita ep. Tegnag. p. 71.

Digitized b

en un deſert voiſin dans une communauté pauvre, qui le reçut avec grande charité. AN. 1590.

Après la mort de l'Archevêque Gebehard, les gens de bien vouloient lui donner Tiemon pour ſucceſſeur ; les autres propoſoient un homme, qui n'étoit conſiderable que par ſa nobleſſe & ſa puiſſance. Le jour de l'élection étant venu, on s'aſſembla au lieu marqué : Altman Evêque de Paſſau legat du ſaint Siege y étoit avec le clergé de Salsbourg, Guelfe Duc de Baviere, les Comtes & un grand peuple. Le competiteur de Tiemon entra dans un bateau pour paſſer le Sals, & fut noïé à la vûe de toute l'aſſemblée. Alors tous ſe réunirent, & Tiemon fut élu d'un commun conſentement. Il fut ſacré ſolemnellement le ſeptiéme d'Avril 1090. par le legat Altman, aſſiſté d'Adalberon Evêque de Virsbourg, & de Meginvard de Friſingue. Mais Adalberon mourut la même année le ſixiéme d'Octobre après quarante-cinq ans d'épiſcopat. Ce ſaint Evêque étant chaſſé de Virsbourg par les ſchiſmatiques dont il étoit un des plus zelez adverſaires, ſe retira en ſon païs dans le monaſtere de Lambac en Auſtriche fondé par ſon pere, qu'il rétablit dès l'année 1056. & de-là il ne laiſſoit pas de conſacrer des Egliſes, rétablir des monaſteres, & rendre d'autres ſervices à la religion. Il fut enterré à Lambach, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. Herman Evêque de Mets mourut au mois de Mai de la même année auſſi-bien que Bertold Duc d'Allemagne gendre du Roi Rodolfe & la Reine de Hongrie ſa ſœur. Egbert Marquis de Saxe fut tué en trahiſon, & l'on en accuſa l'Abbeſſe de Quedlimbourg ſœur de l'Empereur Henri : le parti catholique fit toutes ces pertes pendant cette année. De la part des ſchiſmatiques, Lutold Duc de Carinthie mourut ſubitement,

Vita ſæc. 6. Ben. p. 661. Herman. contr. 1045.

AN. 1590. aïant depuis peu repudié ſa femme legitime pour en prendre une autre, avec la permiſſion de l'Antipape Guibert.

LII. Lettre de Valtram & la réponſe *Dodechin. an.* 1090.

Ces pertes des Catholiques aïant relevé le courage des ſchiſmatiques, ils reprirent les armes, diſant hautement, que le Pape Urbain alloit perir. Valtram Archevêque de Magdebourg, voulant attirer Louis II. Comte de Turinge, au parti du Roi Henri, lui écrivit une lettre, où il diſoit entre autres choſes : L'Apôtre inſpiré de Dieu dit, que toute perſonne doit être ſoumiſe aux puiſſances ſouveraines, parce qu'il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu, & qui lui reſiſte, reſiſte à l'ordre de Dieu. Cependant nos amis diſent aux femmes & au ſimple peuple, qu'il ne faut pas ſe ſoumettre à la puiſſance roïale. Veulent-ils reſiſter à Dieu ? ſont-ils plus forts que lui ? Mais que dit le Prophete ? Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, ſeront confondus ; & ceux qui vous reſiſtent periront. Rodolfe, Hildebrand, Egbert, & une infinité d'autres Seigneurs ont reſiſté à l'ordre de Dieu en la perſonne de l'Empereur Henri : & ils ont peri : ce qui a eu une mauvaiſe fin devoit avoir un mauvais principe.

Rom. XIII. 1.

1. *Cor. X.* 22.

Iſa. XLI. 11.

Le Comte Louis aïant reçu cette lettre, y fit répondre par Etienne, autrement Herrand Evêque d'Halberſtat, dont la lettre portoit en ſubſtance : Nous diſons, que vous entendez mal le precepte de l'Apôtre. Car ſi toute puiſſance vient de Dieu, comme vous l'entendez ; d'où vient qu'il dit par ſon Prophete : Ils ont regné, mais ce n'eſt pas par moi, ils ſont devenus Princes & je ne les connois point. Ecoutons l'Apôtre qui s'explique lui-même : Il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu. Que dit-il enſuite ? Et celles qui viennent de Dieu ſont ordonnées. Pourquoi avez-vous ſup-

Oſe. VIII. 4.

primé

primé ces paroles ? Donnez-nous donc une puiſſance ordonnée, nous ne reſiſtons point, nous donnerons auſſi-tôt les mains. Mais ne rougiſſez-vous pas de dire, que le Seigneur Henri ſoit Roi, ou qu'il ait de l'ordre ? Eſt-ce avoir de l'ordre, que d'autoriſer le crime & confondre tout droit divin & humain ? Eſt-ce avoir de l'ordre, que pecher contre ſon propre corps, & abuſer de ſa femme d'une maniere inouie ? Eſt-avoir de l'ordre, que proſtituer les veuves qui viennent demander juſtice ? AN. 1590.

Pour ne point parler de ſes autres crimes ſans nombre, les incendies, les pillages d'Egliſes, les homicides, les mutilations ; parlons de ce qui afflige le plus l'Egliſe de Dieu. Quiconque vend les dignitez ſpirituelles eſt heretique : or le Seigneur Henri, qu'on nomme Roi, a vendu les évêchez de Conſtance, de Bamberg, de Mayence & pluſieurs autres pour de l'argent, ceux de Ratisbone, d'Ausbourg & de Strasbourg pour des meurtres : l'abbaye de Fulde pour un adultere, l'évêché de Munſter pour un crime plus déteſtable. Il eſt donc heretique ; & étant excommunié par le ſaint Siege pour tous ces crimes, il ne peut plus avoir aucune puiſſance ſur nous, qui ſommes Catholiques : nous ne le comptons plus entre nos freres, & nous le haïſſons de cette haine parfaite dont le pſalmiſte haïſſoit les ennemis de Dieu. Quant à *Pſ.* 138. 22. ce que vous dites, que le Pape Gregoire, le Roi Rodolfe & le marquis Egbert ſont morts miſerablement ; & que vous felicitez vôtre maître de leur avoir ſurvêcu : vous devez auſſi eſtimer heureux Neron, d'avoir ſurvêcu à ſaint Pierre & à ſaint Paul, Herode à ſaint Jaques, & Pilate à JESUS-CHRIST. Cette lettre eſt pleine d'aigreur & d'emportement ; & roule principalement ſur ce faux principe, qu'un

Roi criminel n'eſt point veritablement Roi.

AN. 1590. LIII. Lettre de Bernald de Conſtance. *ap Tegnagel. p.* 239.

Un autre zelé défenſeur du parti catholique en Allemagne, étoit Bernald prêtre de Conſtance, dont nous avons une grande lettre à Gebehard Abbé de Schaffouſe, ſur la neceſſité d'éviter les excommuniez. Il marque les differens degrez des perſonnes qu'il faut éviter : ſçavoir le coupable, le complice & celui qui communique avec eux ; & les differentes manieres de communiquer, la ſalutation, le baiſer, la priere, la table. Il rapporte enſuite les regles touchant l'abſolution des cenſures, & les temperamens que l'Egliſe y a apportez, tant à l'égard des clercs que des laïques. Enfin il fait le dénombrement des loix ſur leſquelles l'Egliſe a formé ſa diſcipline : ſçavoir les canons des Apôtres, les decrets des Papes, les conciles generaux & particuliers, où l'on voit ceux qui étoient alors les plus connus. Entre les decretales il compte toutes celles du recueil d'Iſidore, dont la verité n'étoit pas revoquée en doute.

p. 259. Sur leur autorité il dit, que les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont ordonné, que les Evêques ne fuſſent jamais accuſez, ou très-difficilement ; & comme il ne trouve pas que cette diſcipline s'accorde avec celle du concile de Nicée & des ſuivans, il en rapporte des raiſons, qu'il pré-

p. 277. tend convenir au tems des perſecutions. De même il avoue que le concile de Nicée défend les tranſlations des Evêques : mais, ajoûte-t-il, les ſaints Papes Evariſte, Calliſte & Anteros, avant le concile de Nicée, ont enſeigné que la tranſlation des Evêques étoit permiſe, pourvû qu'elle n'eût pas l'ambition pour cauſe, mais l'utilité de l'Egliſe ou la neceſſité. On voit ici la playe irreparable que les fauſſes decretales ont faite à la diſcipline de l'Egliſe, en detruiſant ſes

plus

plus ſaintes regles, par des autoritez que l'on eſtimoit plus anciennes. AN. 1090.

L'Empereur Henri entra cette année en Lombardie, où il brûla & ravagea les terres du Duc Guelfe : mais la Princeſſe Mathilde ſon épouſe, l'encouragea à demeurer ferme dans le parti catholique, & à reſiſter vigoureuſement à Henri. En cette guerre Godefroi Evêque de Luque conſulta le Pape, s'il falloit mettre en penitence ceux qui avoient tué des excommuniez. Le Pape répondit : Impoſez-leur une ſatisfaction convenable ſelon leur intention, comme vous avez appris dans l'ordre de l'Egliſe Romaine. Car nous n'eſtimons pas homicides ceux, qui brûlant de zele pour l'Egliſe contre les excommuniez, en auront tué quelques-uns ; toutefois pour ne pas abandonner la diſcipline de l'Egliſe, impoſez-leur penitence de la maniere que nous avons dit : afin qu'ils puiſſent appaiſer la juſtice divine, s'ils ont mêlé quelque foibleſſe humaine à cette action. *Bertold.* *23. q. 5. c. 47.*

La même année 1090. vers la Pentecôte, le Pape Urbain fit tenir par ſes legats un concile à Toulouſe, où aſſiſterent les Evêques de diverſes Provinces, & on y corrigea pluſieurs abus. L'Evêque de Toulouſe s'y purgea canoniquement des crimes dont il étoit accuſé ; & à la priere du Roi de Caſtille, on envoïa une legation à Tolede pour y rétablir la religion. Bernard Archevêque de Tolede, retournant de Rome en Eſpagne, aſſiſta à ce concile avec le Cardinal Rainier nouveau legat de l'Eſpagne.

LIV. Berenger Archevêque de Tarragone. *Bertold.* 1090. *Roderic. VI. hiſt. c. 27. to. X. conc. p. 426.*

Rainier paſſa en Catalogne, où il reçut au nom du Pape la donation de Berenger comte de Barcelone, qui donna à l'Egliſe Romaine la ville de Tarragone : reconnoiſſant que lui & ſes ſucceſſeurs, ne la tiendroient deſormais, que comme vaſſaux du Pape, & lui en païeroient tous

AN. 1590. les cinq ans vingt-cinq livres peſant d'argent. Ce qu'il fit par le conſeil de Berenger nouvel Archevêque de Tarragone, & de l'Evêque de Girone nommé auſſi Berenger.

Cette donation facilita le rétabliſſement de la metropole de Tarragone, nonobſtant l'oppoſition de Dalmace, archevêque de Narbone : qui ſur la lettre que le Pape avoit écrite aux Seigneurs de Catalogne, étoit venu à Rome ſoutenir ſes droits. Le Pape demanda, s'il avoit des privileges du ſaint Siege, pour établir la primatie qu'il prétendoit ſur la province de Tarragone. Dalmace répondit, que ſon Egliſe en avoit eu, & qu'il eſperoit les trouver : ſur quoi le Pape écrivit à Rainier ſon legat, que ſi ces privileges ne ſe trouvoient point, il travaillât avec les Seigneurs du païs à rétablir l'Egliſe de Tarragone. Ce fut, comme l'on croit, à cette occaſion, que l'on fabriqua une lettre ſous le nom du Pape Etienne, qui devroit être Etienne V. où l'on ſuppoſe qu'il eſt venu tenir un concile à Troyes en Champagne par ordre d'un Empereur Odon qui ne fut jamais ; & dans cette lettre il eſt dit, que quand même l'Egliſe de Tarragone ſeroit rétablie en ſon premier état, elle demeurera toûjours ſoumiſe à celle de Narbonne. Quoiqu'il en ſoit de cette piece, le Pape Urbain II. n'y eut point d'égard, & il rendit le droit de metropole à l'Egliſe de Tarragone : où il transfera Berenger d'Auſone, comme aïant été par ſes ſoins le principal auteur de ce rétabliſſement. Il lui accorda le pallium, & lui permit à lui & à ſes ſucceſſeurs de garder l'Egliſe d'Auſone, juſques à l'entier rétabliſſement de celle de Tarragone. C'eſt ce qui paroît par la bulle donnée à Capoüe le premier de Juillet 1091.

Marca Hiſp. IV. p. 470.

to. IX. conc. p. 374.

App. Mar. Hiſp. n. 44.

L.V. Concile de Benevent. Dès le commencement de la même année, le Pape demeuroit en Campanie, quoiqu'il eût pû aiſé-

aiſément entrer dans Rome avec une armée & ſoumettre les rebelles : mais il aimoit mieux ſoutenir ſes droits avec douceur. Les ſchiſmatiques demeuroient donc les plus forts à Rome, où ils ſurprirent la tour de Creſcence, c'eſt-à-dire le château ſaint Ange, qui juſques là avoit tenu pour le Pape ; & la priſe de Mantoüe leur hauſſa le courage. Car l'Empereur Henri, qui l'aſſiegeoit depuis un an, s'en rendit maître le vendredi ſaint onziéme d'Avril : après quoi les Romains permirent à l'antipape Guibert de rentrer dans Rome d'où ils l'avoient chaſſé depuis deux ans. AN. 1591. *Indict. an.* 1091. *Sup. n.* 46.

Cependant le pape Urbain tint un concile à Benevent le vingt-huitiéme de Mars, où on réïtera l'anathême contre Guibert & ſes complices, & on fit quatre canons. On n'élira point d'évêque à l'avenir qu'il ne ſoit dans les ordres ſacrez : c'eſt-à-dire la prêtriſe ou le diaconat ; car ce ſont les ſeuls ſur leſquels l'Apôtre nous donne des regles. Nous ne permettons d'élire Evêques des ſoudiacres que très-rarement & par permiſſion du Pape & du Metropolitain. Nous interdiſons les prêtres qui ſervent dans les Egliſes au-delà du nombre preſcrit, ſans permiſſion de l'Evêque, & qui ont obtenu des dîmes des laïques. Aucun laïque ne mangera de la chair depuis le jour des cendres ; & ce jour-là tous clercs, laïques, hommes & femmes, recevront des cendres ſur leur tête. Défenſe de contracter mariage depuis le Septuageſime juſques à l'octave de la Pentecôte, & depuis l'Avent juſques à l'octave de l'Epiphanie. *To. X. p.* 484 *Can.* 1. *C.* 2. *C.* 4.

LVI. Egliſe d'Eſpagne.

En Eſpagne on tint un concile à Leon, à l'occaſion des funerailles de Garſias Roi de Galice, frere d'Alfonſe, qui le tenoit en priſon depuis vingt ans. Ce concile ſe tint l'an 1091. *Pelag. Ouet. p.* 76.

AN. 1591. *Roderic. VI. c. 30. to. X. conc. p. 382. Iſid. p. 413.*

Ere 1129. Le cardinal Reinier legat du Pape y aſſiſta avec Bernard Archevêque de Tolede & pluſieurs autres Evêques. On y réſolut que les offices eccleſiaſtiques ſeroient celebrez en Eſpagne ſuivant la regle de ſaint Iſidore : c'eſt-à-dire, la lettre à Ludfred ou Landfroi Evêque de Cordoüe, où il marque ſuccintement les devoirs de chaque ordre & de chaque office. On ordonna auſſi qu'à l'avenir, les écrivains ſe ſerviroient de l'écriture Gauloiſe dans tous les actes eccleſiaſtiques, au lieu de la Gothique qui étoit en uſage à Tolede.

Roderic. VI. c. 27.

On avoit déja établi l'office de l'Egliſe Gallicane qui étoit le Romain, à la place du Moſarabe, qui étoit l'ancien office d'Eſpagne. Car du tems du legat Richard, il y eut une grande diſpute à Tolede ſur ce ſujet. Le Roi Alfonſe, à la perſuaſion de la Reine Conſtance, vouloit introduire l'office Gallican, & le legat l'appuïoit : le clergé, la nobleſſe & le peuple, ne vouloient point de changement. Enfin l'on convint de décider le different par un duel. Le champion de l'office de Tolede, qui étoit un chevalier de la maiſon de Matance, vainquit le champion du Roi, au grand contentement de tout le peuple : mais le Roi pouſſé par la Reine, ne ſe rendit pas, & ſoutint que le duel n'étoit pas un jugement legitime. On convint donc de tenter l'épreuve du feu ; & après un jeûne & des prieres on alluma un grand feu, où l'on mit les deux livres. Le livre de l'office Gallican fut conſumé, & celui de l'office de Tolede s'éleva au-deſſus des flames. Mais le Roi ne voulut pas en avoir le démenti, & ordonna que l'office Gallican ſeroit reçû par tout, menaçant de mort & de perte de leurs biens ceux qui reſiſteroient : toutefois quelques Egliſes conſerverent l'ancien office, & continuerent de reciter l'ancienne

Digitized by Google

cienne verſion du pſeautier. C'eſt ce que rapporte Rodrigue Archevêque de Tolede, qui vivoit cent cinquante ans après. AN. 1091.

Au concile de Leon de l'an 1091. on traita auſſi de l'affaire de l'Egliſe de Compoſtelle. Pierre ordonné par le legat Richard en 1088. fut dépoſé; mais Diegue ne fut pas rétabli; & enſuite l'on donna ce ſiege à un Abbé nommé Dalmace de l'ordre de Clugni. *Sup. n.* 44.

LVII. Egliſe d'Allemagne.

L'Egliſe d'Allemagne perdit cette année 1091. trois grands perſonnages. Volfelme Abbé de Brunviller près de Cologne, qui avoit écrit une lettre conſiderable contre l'hereſiarque Berenger, mourut le vingt-deuxiéme d'Avril, & ſa vie fut écrite par Conrad ſon diſciple. Le cinquiéme de Juillet mourut Guillaume Abbé d'Hirſauge depuis vingt-deux ans, le principal reſtaurateur de la diſcipline monaſtique dans l'Allemagne. Il fonda ou rétablit quinze monaſteres, & forma pluſieurs diſciples illuſtres, entr'autres ſaint Thiemon Archevêque de Salsbourg, Gebehard Evêque de Conſtance, alors legat du ſaint Siege: Gebehard Evêque de Spire, ſaint Theoger Evêque de Mets. La vie de l'Abbé Guillaume fut écrite par le moine Heimon ſon diſciple. Altman Evêque de Paſſau mourut auſſi cette année le huitiéme d'Août dans une heureuſe vieilleſſe: après avoir gouverné ſon Egliſe vingt-ſix ans, ſoutenu la religion avec un grand zele contre les ſchiſmatiques, eſſuié pluſieurs perils & ſouffert de grandes perſecutions. Il fonda trois communautez de chanoines reguliers. *Bertold. 1091. Acta SS. Ben. ſæc. 6. 2. p. 681. Mabill. ſæc. 6. 2. act. p. 720. vita ap. Tegnag. p. 56.*

En ce tems-là pluſieurs laïques en Allemagne embraſſerent la vie commune, renonçant au monde & ſe donnant eux & leurs biens au ſervice des communautez regulieres de clercs & de moines, pour vivre ſous leur conduite. *Bertold. 1091.*

Quel-

AN. 1590 Quelques envieux blâmerent leur maniere de vivre : mais le Pape Urbain l'aïant appris, écrivit en ces termes aux ſuperieurs de ces bons laïques : Nous approuvons cette maniere de vie que nous avons vûe de nos yeux, la jugeant loüable & digne d'être perpetuée, comme une image de la primitive Egliſe; & nous la confirmons par ces preſentes de nôtre autorité apoſtolique. Outre une multitude innombrable d'hommes & de femmes, qui ſe donnerent ainſi au ſervice des moines & des clercs : il y eut à la campagne une infinité de filles, qui renonçant au mariage, & au monde, ſe mettoient ſous la conduite de quelque prêtre ; & même des femmes mariées, qui vivoient ainſi ſous l'obéïſſance dans une grande pieté. Des villages entiers embraſſerent cette devotion, & s'efforçoient de ſe ſurpaſſer l'un l'autre en ſainteté. Ainſi l'Egliſe reparoit les pertes qu'elle faiſoit alors par la multitude des excommuniez.

LVIII. Freres convers.

Or il ne faut pas confondre les laïques, qui ſe donnoient ainſi aux monaſteres, avec ceux que l'on appelloit moines lais, oblats, ou donnez. Car ce fut en cet onziéme ſiecle que commença dans les monaſteres l'inſtitution des freres lais ou couverts. Dans les premiers tems on nommoit convers; c'eſt-à-dire, convertis, ceux qui embraſſoient la vie monaſtique en âge de raiſon : pour les diſtinguer de ceux que leurs parens y avoient engagez en les offrant à Dieu dès l'enfance, & que l'on nommoit Oblats. Dans l'onziéme ſiecle on nomma freres lais ou convers, ceux qui étant ſans lettres ne pouvoient devenir clercs, & qui étoient uniquement deſtinez au travail corporel & aux œuvres exterieures.

Mabill. praf. 2. ſæc. 6. § 11.

Les premiers qui eurent de ces freres convers furent les moines de Vallombreuſe : enſuite

te ceux de Hirſauge ; & l'Abbé Guillaume eſt marqué dans ſa vie comme inſtituteur de cette eſpece de religieux. Les Chartreux en avoient auſſi, comme marque Guibert de Nogent, & les nommoient freres barbus. Ils faiſoient des vœux ſolemnels & étoient vrais religieux. Cette inſtitution ſemble venue de ce que les laïques dans ce tems-là n'avoient la plûpart aucune teinture des lettres, & n'apprenoient pas même à lire : de ſorte que la langue latine n'étant plus vulgaire, comme elle étoit du tems de ſaint Benoît, il leur étoit preſque impoſſible d'apprendre les Pſeaumes par cœur, & de profiter des lectures qui ſe faiſoient dans l'Egliſe : joint que depuis long-tems la plûpart des moines étoient clercs.

n. 1591.

vita n. 23.

Sup. n. 30.

Il y avoit dans les monaſteres une troiſiéme eſpece d'hommes, que l'on nommoit donnez ou oblats : qui ſans faire de profeſſion & portant un habit peu different des ſeculiers, ſe donnoient au monaſtere avec leurs biens ; obéiſſant en tout aux ſuperieurs & gardant le celibat, en quoi ils differoient des ſerfs qui étoient mariez. Car il y avoit des hommes libres, qui ſe devouoient au ſervice des monaſteres, principalement en l'honneur des ſaints Illuſtres qui en étoient les patrons. Pour marque de cet engagement, ils mettoient autour de leur cou la corde de la cloche, ou des deniers ſur leur tête, ou leur tête ſur l'autel. C'étoit donc des ſerfs de devotion, differens de ceux qui l'étoient par leur condition & leur naiſſance.

Cang. Gloſſ. Oblati.

LIX. S. Ulric de Clugni.

En ce tems vivoit le ſaint moine Ulric, fameux par ſon recueil des coûtumes de Clugni. Il nâquit à Ratisbone d'une famille illuſtre, & ſon pere fut cheri de l'Empereur Henri le noir, à la cour duquel il mit le jeune Ulric déja fort avancé dans l'étude des lettres & dans la pieté.

Il

AN. 1591. il conſerva à la cour la pureté de ſes mœurs ; & l'Imperatrice Agnés l'aïant goûté, profita de ſes exemples & de ſes conſeils. L'Evêque de Friſingue ſon oncle l'aïant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre, & le fit enſuite prevôt de ſon Egliſe. Ulric accompagna l'Empereur en un voïage d'Italie : mais il en revint promptement pour ſoulager ſes confreres dans un tems de famine, & engagea ſes terres pour cet effet.

Enſuite il fit le pelerinage de Jeruſalem, recitant tous les jours le pſeautier avant que de monter à cheval. A ſon retour il trouva un autre Evêque de Friſingue à la place de ſon oncle qui étoit mort ; & un autre prevôt à la ſienne : ce qu'il ſouffrit patiemment & ſe retira à Ratisbonne. Alors il conçut le deſſein de fonder un monaſtere, mais les circonſtances du tems & le peu de pieté des Evêques, l'aïant empêché de l'executer, il reſolut de ſe donner à Dieu lui-même. Il commença par diſtribuer ſes biens, partie aux pauvres, partie à ſes parens, reſervant toutefois de quoi faire une fondation. Il communiqua ſon deſſein à Gerauld écolâtre de Ratisbonne, à qui il perſuada de quitter auſſi le monde ; & ils reſolurent d'embraſſer la vie monaſtique à Clugni, celebre alors par la regularité de l'obſervance. Mais auparavant ils firent enſemble le pelerinage de Rome.

Ils furent reçus à Clugni par ſaint Hugues, qui en étoit alors Abbé. Gerauld y fut quelques années après grand prieur, & dans la ſuite le Pape Gregoire VII. le fit élire Evêque d'Oſtie, & l'emploïa, comme nous avons vû en diverſes legations. Ulric avoit environ trente ans quand il entra à Clugni ; & l'Abbé Hugues l'aïant fait ordonner prêtre, le prit pour chapellain & pour con-

conſeiller, & le donna pour confeſſeur à la communauté. Enſuite il le fit ſuperieur des religieuſes de Marcigni : puis il l'envoïa avec un Seigneur Allemand nommé Lutold, pour fonder un monaſtere dans ſes terres ; & lui donna pour compagnon le moine Cuno. Après avoir marqué le lieu, en attendant le tems propre pour bâtir, les deux moines ne voulurent point loger chez des ſeculiers ; mais ils ſe retirerent dans une caverne, où ils paſſerent le carême au pain & à l'eau. Cette maniere de vie attira les gens du païs à les venir voir, d'abord par curioſité, enſuite pour écouter leurs inſtructions, qui en convertirent un grand nombre. AN. 1091.

Le printems venu, on bâtit le monaſtere avec le ſecours du peuple d'alentour : de quoi deux curez du voiſinage étant jaloux, & craignant la diminution de leurs offrandes, commencerent à déclamer contre ces nouveaux hôtes, les traitant d'hypocrites & d'intereſſez. Un de ces curez quelque tems après, ſurpris de la nuit, fut obligé de demander le couvert dans le monaſtere. Ulric alla au-devant, l'embraſſa & le reçut avec toute la charité poſſible. Ce qui gagna tellement le curé, qu'il ſe retracta publiquement devant ſon peuple, & fut depuis le meilleur ami des moines.

Ulric retourna enſuite à Clugni, & ſaint Hugues l'envoïa Prieur à Paterni dans le dioceſe de Lauſane, dont l'Evêque Buchard étoit ſchiſmatique & excommunié par Gregoire VII. Ulric s'efforça de ramener ce Prelat à l'unité de l'Egliſe, mais il ne fit que l'irriter. Enſorte que ſçachant qu'il n'étoit pas en ſeureté dans le païs, il fut obligé de revenir à Clugni. Mais quelque tems après il retourna en Allemagne fonder un monaſtere dans le Briſgau, à la priere d'un chevalier de la province nommé Heſſon, qui donna

ſes

AN. 1091. ſes terres à Clugni à cette condition. Le nouveau monaſtere fut commencé dans un lieu nommé Gruningue ; mais quoiqu'il fut agréable & fertile, Ulric le trouvant trop expoſé à la frequentation des ſeculiers, le quitta, pour s'établir à la Celle dans la forêt noire : où il forma ſes diſciples à une obſervance très-exacte & une grande pauvreté : conſeillant aux riches qui vouloient embraſſer la vie monaſtique, d'aller à d'autres maiſons plus aiſées. Mais ceux qui cherchoient Dieu ſincerement, ne ſe rebutoient pas pour cette difficulté.

Peut-être n'y avoit-il perſonne dans Clugni plus capable qu'Ulric de fonder de telles colonies, par le ſoin qu'il avoit pris de s'inſtruire avec la derniere exactitude, de tous les uſages du monaſtere. C'eſt ce qui paroît par le traité qu'il en compoſa à la priere de Guillaume Abbé d'Hirſauge. Car aïant été envoïé en Allemagne par l'Abbé Hugues, pour quelques affaires à la cour, il paſſa par ce monaſtere ſitué au dioceſe de Spire dans la forêt noire. L'Abbé Guillaume qui le connoiſſoit dès l'enfance, le reçut avec une grande joïe ; & comme ils s'entretenoient continuellement des uſages de Clugni, il dit à Ulric : Vôtre monaſtere eſt en grande réputation parmi nous, & nous n'en connoiſſons point qui lui ſoit ſemblable dans la diſcipline reguliere. C'eſt pourquoi nous vous ſerons très-obligez de nous rapporter quelque choſe de vos uſages : quand ce ne ſeroit que pour nous humilier de nous en voir ſi éloignez. Ulric répondit : Un étranger comme moi, qui me ſuis trouvé preſque barbare en ce lieu-là, par la diverſité de la langue, & qui y ſuis entré tard : ne peut s'inſtruire auſſi facilement de toutes choſes, qu'un naturel du païs nourri dès l'enfance dans la maiſon. Pour moi juſqu'à l'âge d'environ trente

Præam. lib. I. Conſ.

te ans, je n'ai guere ſongé qu'aux choſes du monde. Toutefois je vous dirai volontiers ce que je ſçai. AN. 1091.

Ulric continua ſon voïage, & étant arrivé à la cour, il lui manqua quelque choſe neceſſaire pour le retour : & toutefois il ne put ſe reſoudre à rien démander, ni au Roi, ni à un Prelat très-riche, à qui il avoit affaire. Se ſouvenant de cette ſentence de ſaint Jerôme, qu'un moine ne doit jamais rien demander, & prendre rarement ce qu'on lui offre. Il repaſſa par Hirſauge, comme il avoit promis à l'abbé Guillaume, qui s'étant apperçu de ce qui lui manquoit, n'attendit pas qu'il le lui demandât, & pourvût à tout abondamment. Il lui rendit toutes ſortes de ſervices, juſqu'à lui faire les cheveux de ſa main ; & le pria de l'inſtruire des uſages de Clugni. Ulric écrivit depuis ſes converſations, & en compoſa ſon recueil. *Præf. lib. 3. Conſ.*

Depuis long-tems il avoit perdu l'uſage d'un œil, & aïant perdu l'autre deux ans avant ſa mort, il s'appliquoit davantage à l'oraiſon & à la pſalmodie. Saint Hugues aïant appris qu'Ulric étoit devenu aveugle, envoïa Cunon pour le rappeller à Clugni, voulant lui donner en cet état toute la conſolation poſſible, & après ſa mort enrichir ſon égliſe des reliques de ce ſaint homme. Mais Ulric ne voulut point quitter la Celle, & y acheva ſes jours dans une grande vieilleſſe vers l'an 1093. Il avoit fait quelques miracles de ſon vivant, & il s'en fit encore plus à ſon tombeau. Sa vie fut écrite peu d'années après par un moine de la Celle. *vita n. 44.*

LX. Coûtumes de Clugni. *vita n. 34.*

Son recueil des coûtumes de Clugni, ne fut pas ſeulement utile à l'Abbaïe d'Hirſauge, pour laquelle il avoit été écrit : mais à pluſieurs autres monaſteres de la haute Allemagne & des autres païs, qui rechercherent cet ouvrage comme un pre-

AN. 1591. precieux treſor. Il eſt diviſé en trois livres, à la tête deſquels eſt une lettre à l'Abbé Guillaume, où l'auteur ſe plaint d'abord d'un abus ; qu'il dit être la principale cauſe de la ruine des monaſteres. C'eſt que les peres qui avoient grand nombre d'enfans, cherchoient à s'en décharger : principalement s'il y en avoit quelqu'un manchot, boiteux ou autrement incommodé. Les maiſons remplies de ces invalides, ne peuvent, dit-il, garder aucune regularité ; & l'obſervance n'eſt exacte que dans celles où le plus grand nombre eſt d'hommes, qui y ſont entrez en âge meur & de leur propre mouvement.

to. 4. Spicil. p. 21. v. Mabill. Elog. S. Od. n. 17. ſæc. 5.

Le premier livre des coûtumes de Clugni, contient la deſcription de l'office divin ; & commence par la diſtribution de l'Ecriture ſainte pour les lectures. Elle étoit à peu près telle que nous l'obſervons ; mais les leçons étoient bien plus longues, puiſque pendant la ſemaine de la Septuageſime on liſoit la Geneſe entiere. Il eſt vrai que l'on continuoit au refectoir la lecture du chœur. Enfin à l'entrée du Carême on avoit lû l'Octateuque ; c'eſt-à-dire, les cinq livres de Moïſe & les trois ſuivans. Ils avoient beaucoup ajoûté à la pſalmodie preſcrite par ſaint Benoît. Premierement pendant tout l'hiver, c'eſt-à-dire, depuis le premier jour de Novembre juſqu'au jeudi ſaint, ils diſoient avant les nocturnes tous les jours de ferie trente pſeaumes : ſçavoir depuis le 119. juſques à la fin du pſautier. A laudes & à vêpres, en tout tems ils ajoûtoient quatre pſeaumes & deux à complies : à prime, ils en ajoûtoient cinq, outre le ſimbole *Quicumque*, qu'ils diſoient tous les jours, & enſuite de prime les ſept pſeaumes penitentiels avec les litanies. Je paſſe pluſieurs additions moins conſiderables, mais il ne faut pas oublier l'office des morts qu'ils diſoient toute l'année

cap. 1.

c. 3. 41.

c. 8. c. 4.

née & à neuf leçons. On chantoit tous les jours de ferie deux grandes meſſes, l'une du jour, l'autre des morts. Les dimanches on en diſoit trois : la meſſe matutinale, qui étoit du jour, la ſeconde de la Trinité, & la meſſe ſolemnelle. Après la premiere on faiſoit l'eau benite, & on en faiſoit l'aſperſion dans tous les lieux reguliers, l'infirmerie, le dortoir, le refectoir, la cuiſine, le cellier. Pendant trois jours de la ſemaine un côté du chœur pouvoit communier, & l'autre côté pendant les trois autres jours, ſuivant leur devotion. On diſoit auſſi pluſieurs meſſes baſſes, mais hors le tems de l'office & de la grande meſſe. AN. 1591. c. 6. c. 9. c. 10. c. 6. *Lib. II. c.* 30. *p.* 149.

Ulric marque enſuite toutes les ceremonies particulieres à certains jours, pendant tout le cours de l'année, commençant au jeudi ſaint, qui en étoit le plus chargé ; & j'en rapporterai ce qui me paroît le plus important. Cette nuit & les deux ſuivantes, on liſoit les leçons de Jeremie ſans les chanter, comme faiſoient les chanoines, & ſans nommer les lettres de l'alfabet hébraïque. Chacun de ces trois jours on beniſſoit le feu nouveau ; & tous les freres communioient, ſans prejudice du jour de Pâques. Le jeudi on lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de freres dans la maiſon ; & l'Abbé y en ajoûtoit pour les amis autant qu'il jugeoit à propos. Avant le repas on donnoit à chaque pauvre une oublie en ſigne de communion. *Lib. I. c.* 12. *v. Brev. Clun. p.* 400.

Le vendredi ſaint tous les freres s'aſſembloient nuds pieds dans le cloître, & recitoient tout le pſautier entre prime & tierce. Leur repas n'étoit que du pain & des herbes crues, & pour collation ils goûtoient ſeulement un peu de vin. A ces paroles de la Paſſion : Ils ont partagé mes vêtemens, deux moines tiroient chacun de ſon c. 13.

coté

côté deux pieces d'étoffe de deſſus l'autel ; mais
An. 1591. Ulric trouvoit ces repreſentations peu conformes à l'eſprit de l'Evangile. Il loue l'Abbé Hugues d'avoir retranché de l'office du ſamedi
c. 14. ſaint ces mots : O heureuſe faute, & peché d'Adam neceſſaire : que toutefois nous diſons.
c. 15. Ce jour on permettoit de dire des meſſes baſſes
Brev. Clun. après l'Evangile de la grande meſſe. Le jour de
p. 422. 423. Pâques avoit ſes premieres vêpres entieres & ſes vigiles à trois nocturnes, comme l'ordre de Clugni l'obſerve encore.

c. 25. Le dimanche de l'octave de la Pentecôte, on
v. Baillet fêt. mob. Trin. n. 4. faiſoit à Clugni l'office de la ſainte Trinité, qui n'étoit encore alors qu'une devotion particuliere ; & qui n'a été reçu par l'Egliſe Romaine que ſous le Pape Jean XXII. plus de deux cens
c. 41. ans après. A la ſaint Pierre, qui eſt la fête de patron, les nocturnes & les laudes étoient plus longues que la nuit : elles commençoient & finiſſoient de jour, en ſorte qu'on ne dormoit point.
c. 38. A l'exaltation de la ſainte Croix, on faiſoit l'ado-
c. 41. ration ſolemnelle, comme le vendredi ſaint. Entre ces longues prieres, je ne voi point de place pour l'oraiſon mentale, ſi ce n'eſt en hiver après les nocturnes, mais chacun faiſoit alors ce qu'il vouloit, & ſouvent le ſommeil les acca-
c. 18. bloit. Ulric dit bien que l'on prioit avant chacune des heures de l'office : mais il ajoûte, que cette priere n'étoit ordinairement que le *Pater* & quelquefois le *Credo*. La multitude des offices laiſſoit peu de tems pour le travail des mains
c. 30. ſi recommandé dans la regle. Auſſi Ulric n'en parle-t-il qu'en paſſant ; & il avoue qu'il n'en a guere vû d'autre que d'écoſſer des féves, arracher dans le jardin les mauvaiſes herbes & paîtrir le pain : encore n'étoit-ce pas tous les jours.
Fragm. to. 1. *Analect. p.* 54. On pſalmodioit en allant au travail & en revenant, & pendant le travail même. Dès le tems

de

de Louis le debonaire, on regardoit le gros travail comme indigne des moines, à cauſe du ſacerdoce dont la plûpart étoient revêtus; & c'étoit pour y ſuppléer, que l'on avoit ajoûté des pſeaumes à toutes les heures de l'office. AN. 1591.

Dans le ſecond livre. Ulric parle premierement de l'inſtruction des novices. On leur donnoit l'habit en les recevant, mais ils demeuroient ſeparez des profés, avec leſquels ils ne ſe trouvoient qu'à l'Egliſe. A leur occaſion il parle du ſilence qui étoit très-exact à Clugni : ſur tout après les repas. On ne parloit qu'à certaines heures, ſçavoir entre prime & tierce, none & vêpres, & cet intervalle étoit ſouvent très-court. On ne parloit jamais en certains lieux, ſçavoir à l'Egliſe, au dortoir, au refectoir & à la cuiſine. Et comme dans ces lieux & ces tems de ſilence il étoit quelquefois neceſſaire de ſe faire entendre, on parloit avec les doigts comme les muets, uſant de certains ſignes établis, dont l'auteur rapporte un grand nombre d'exemples. Enſuite il décrit tout ce que chaque moine devoit faire pendant la journée, depuis ſon lever juſques à ſon coucher : car toutes ſes démarches étoient reglées, même les moindres. *Lib.* II. *c.* 1. 2. *c.* 3. 24. II. *c.* 4.

A l'occaſion du prêtre ſemainier, Ulric décrit fort au long les ceremonies de la meſſe ſolemnelle, pour montrer le reſpect que l'on rendoit au corps de Nôtre-Seigneur : mais pour le mieux connoître, il y faut joindre ce qu'il dit ailleurs de la maniere de faire le pain qui en devoit être la matiere. On ne le faiſoit jamais qu'avant le dîner : on prenoit du meilleur froment, que l'on choiſiſſoit grain à grain : on le lavoit ſoigneuſement, & on le mettoit dans un ſac fait exprés. Un ſerviteur d'une pureté éprouvée le portoit au moulin, dont il lavoit les meubles & les couvroit deſſus & deſſous. Il ſe revê- *c.* 30. *Lib.* III. *c.* 13.

toit

An. 1591. toit d'une aube & d'un amict, qui lui couvroit la tête & le viſage au deſſous des yeux : il mouloit ainſi le blé & faſſoit la farine. Deux prêtres & deux diacres revêtus de même d'aubes & d'amicts, paîtriſſoient la pâte dans de l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, & formoient les hoſties. Un novice tenoit les fers gravez où on les devoit cuire : le feu étoit de bois ſec & préparé exprés, & on chantoit des pſeaumes pendant ce travail.

11. c. 30. Pour le ſervice du grand autel il y avoit deux calices d'or : tous les freres offroient leurs hoſties, entre leſquelles on en choiſiſſoit trois pour con-
p. 148. ſacrer. A la communion on trempoit le précieux corps dans le ſang, contre l'uſage des autres E-
p. 149. gliſes d'Occident. Les jours de ferie on portoit au refectoir les hoſties offertes & non conſacrées, que le prêtre diſtribuoit à ceux qui n'a-
Lib. 1. c. 35. voient pas communié. On diſtribuoit de même
Dar. IV. les nouveaux raiſins, que l'on avoit benis à la
Rat. c. 46. meſſe à la fin du canon, ſuivant l'ancien uſage
n. 7. d'y benir les fruits.
Lib. II. c. 35. La nourriture ordinaire des moines étoit des féves & des herbes, avec leſquelles on faiſoit cuire du lard, que l'on preſſoit enſuite pour en mêler le ſuc avec les féves. Cette obſervance étoit ancienne, d'aſſaiſonner les herbes & les le-
Sup. liv. XLVI. n. 28. gumes d'un peu de graiſſe : pour montrer que
I. c. 44. l'on ne s'abſtenoit pas de la chair par ſuperſti-
c. 49 tion, comme les Manichéens. A Clugni on retranchoit cette graiſſe pendant l'Avent, & depuis la Septuageſime juſques à Pâques. Depuis
III. c. 18. la Quinquageſime on retranchoit encore les œufs
21. & le fromage ; & ce jour on donnoit par extraordinaire des œufs épicez, du fruit & des oublies. Les dimanches & les jeudis on ſervoit du poiſſon, s'il étoit à bon marché, & on donnoit de l'extraordinaire à pluſieurs fêtes. On

ne

ne permettoit jamais de manger après complies, quelque beſoin qu'on en eût. AN. 1091.

Dans le troiſiéme livre Ulric parle des officiers du monaſtere, premierement de l'Abbé, & à ſon occaſion des penitences qu'il avoit droit d'impoſer. D'autres pouvoient punir les fautes legeres, dont la penitence étoit de ſe tenir proſterné ou appuïé ſur les genoux ou les coudes, ou en d'autres poſtures penibles : ne point aller à l'offrande, ni baiſer l'Evangile, ni recevoir la paix, ni manger avec les autres. L'Abbé ſeul pouvoit punir les fautes grieves ; & la penitence étoit d'être fuſtigé en plein chapitre avec des verges : demeurer dans un lieu ſeparé, y manger & y coucher, ſe tenir à toutes les heures à la porte de l'Egliſe. Que ſi la faute avoit été commiſe devant le peuple, la penitence étoit publique : le coupable étoit fuſtigé au milieu de la place, ou pour une moindre faute expoſé le dimanche à la porte de l'Egliſe, lorſque le peuple entroit à la meſſe, avec un ſerviteur qui diſoit la cauſe de la penitence à ceux qui la demandoient. Si un moine ſe revoltoit contre la correction, les autres ſe jettoient ſur lui, ſans attendre qu'on leur dît ; & le menoient dans la priſon, où on deſcendoit par une échelle, & qui n'avoit ni porte ni fenêtre : quelquefois même on mettoit aux fers le coupable. L'Abbé Hugues diſoit, au rapport d'Ulric, que les monaſteres n'étoient point deshonorez par les fautes des moines, mais par leur impunité.

l. 1. c. 4.

c. 18.

l. 1. c. 3.

Pour obſerver juſques aux moindres negligences & les proclamer en chapitre, il y avoit des circateurs ou ſurveillans, qui faiſoient la ronde par toute la maiſon pluſieurs fois le jour : enſorte qu'il n'y avoit ni lieu ni moment, où aucun des freres pût ſe déranger en ſeureté ; mais ce qu'il y avoit de plus ſingulier à Clugni, c'eſt l'at-

c. 7.

c. 8.

An. 1091. l'attention continuelle ſur les enfans, qui y étoient élevez. On leur donnoit l'habit ſi-tôt qu'ils étoient offerts à Dieu ſolemnellement ſuivant la regle : mais on differoit au moins juſques à quinze ans leur benediction, c'eſt-à-dire, leur profeſſion. Ces enfans n'étoient que fix dans le monaſtere, & avoient au moins deux maîtres, afin de les garder à vûe & ne les quitter jamais. Ils avoient un lieu ſeparé dans le dortoir, & aucun autre n'en approchoit : quelque part qu'ils allaſſent, même pour les actions les plus ſecretes, ils étoient toûjours accompagnez d'un maître avec un autre enfant. S'ils faiſoient quelque faute à l'office, on les châtioit ſur le champ à coups de verges, mais ſur la chemiſe : car ils en portoient au lieu de ſergettes, & étoient auſſi mieux nourris que les moines. Perſonne n'approchoit d'eux que leurs maîtres. Enfin, dit Ulric, voïant avec quel ſoin on les garde jour & nuit, j'ai ſouvent dit en moi-même, qu'il eſt difficile qu'un fils de Roi ſoit élevé dans ſon palais avec plus de precaution, c. 9. que le moindre enfant à Clugni. Les jeunes profés avoient auſſi, tant qu'on le jugeoit neceſſaire, un cuſtode ou un gardien, qui ne les quittoit point.

c. 11. Le chambrier de Clugni gardoit non ſeulement les habits, mais l'argent, parce qu'il achec. 18. p. 204. toit tout ce qui regardoit le veſtiaire. Outre les habillemens marquez par la regle, ils portoient des pellices ou robes fourrées, mais de mouton ſeulement, & des bottines de feutre pour la nuit, des ſergettes & des calleçons : ce qui étoit Sup. liv. XLVI. n. 28. permis par la regle d'Aix la Chapelle, dont les c. 16. moines de Clugni avoient conſervé pluſieurs c. 17. uſages. On raſoit les moines environ une fois en trois ſemaines, & pendant cette action on c. 23. chantoit des pſeaumes. Ils ſe baignoient deux fois

fois l'an, avant Noël & avant Pâques. Outre les aumônes ordinaires qui étoient de la charge de l'aumônier, le chambrier faiſoit celle de l'entrée du carême, qui étoit accompagnée d'une diſtribution de lard ou d'autre viande. Ulric dit, que l'année qu'il écrivoit il s'y étoit trouvé dix-ſept mille pauvres. Cette entrée du carême, ou comme dit l'auteur, le carême entrant, ſignifie les derniers jours gras. AN. 1091. *c. 11. in fin.*

Ces coûtumes de Clugni n'étoient pas nouvelles du tems d'Ulric, il y a apparence que la plûpart s'y obſervoient dès l'origine de ce monaſtere; & Jean qui écrivoit la vie de ſaint Odon vers le milieu du dixiéme ſiecle, en rapporte quelques-unes, particulierement touchant l'éducation des enfans & le ſilence. *Sæc. 5. act. Ben. p. 161.*

LXI. Odon Abbé de ſaint Martin de Tournai.

En ce tems-là fut rétabli le monaſtere de ſaint Martin de Tournai, par les ſoins du docteur Odon, qui en fut le premier Abbé. Il naquit à Orleans, & dès ſon enfance, s'appliqua à l'étude avec un tel ſuccés, qu'étant encore jeune il paſſoit pour un des premiers docteurs de France. Il enſeigna premierement à Toul: puis les chanoines de la cathedrale de Tournai l'y appellerent pour gouverner leur école, comme il fit pendant cinq ans. Il y acquit une telle reputation, que les clercs venoient en troupes pour l'écouter: non ſeulement de France, de Flandre, de Normandie: mais des païs éloignez, de Bourgogne, d'Italie, de Saxe. La ville de Tournai étoit pleine d'étudians, que l'on voïoit diſputer dans les rues, & ſi on approchoit de l'école, on les trouvoit tantôt ſe promener avec Odon, tantôt aſſis autour de lui; & le ſoir devant la porte de l'Egliſe il leur montroit le ciel, & leur apprenoit à connoître les conſtellations. *Narrat. t. 12. Spicil. p. 360.*

Quoiqu'il ſçût fort bien tous les arts liberaux, il excelloit principalement dans la dialectique,

AN. 1091. ſur laquelle il compoſa trois livres ; & il s'y nommoit Oudart, parce qu'il étoit plus connu ſous ce nom, que ſous celui d'Odon. Il ſuivoit dans la dialectique la doctrine de Boëce & des anciens ; ſoûtenant que l'objet de cet art ſont les choſes & non pas les paroles, comme pretendoient quelques modernes, qui ſe vantoient de ſuivre Porphyre & Ariſtote. De ce nombre étoit Rainbert, qui enſeignoit alors la dialectique à l'Iſle, & s'efforçoit de décrier la doctrine d'Oudart. Ces deux ſectes porterent depuis les noms de Realiſtes & de Nominaux.

Oudart n'étoit pas moins eſtimé pour ſa vertu que pour ſa ſcience. Il conduiſoit à l'Egliſe ſes diſciples au nombre d'environ deux cens, marchant le dernier, & leur faiſant obſerver une diſcipline auſſi exacte que dans le monaſtere le plus regulier. Aucun n'eût oſé parler à ſon compagnon, rire, ou regarder à droit ou à gauche ; & quand ils étoient dans le chœur, on les eût pris pour des moines de Clugni. Il ne leur ſouffroit ni frequentation avec les femmes, ni parure dans leurs habits ou leurs cheveux : autrement il les eût chaſſez de ſon école, ou l'eût abandonnée lui-même. A l'heure de ſes leçons il ne permettoit à aucun laïque d'entrer dans le cloître des chanoines, qui étoit auparavant le rendez-vous des nobles & des bourgeois pour terminer leurs affaires. Il ne craignit pas de choquer par cette défence Everard châtelain de Tournai : car il diſoit qu'il étoit honteux à un homme ſage, de ſe détourner tant ſoit peu du droit chemin par la conſideration des grands. Toute cette conduite le faiſoit aimer & eſtimer, non ſeulement des chanoines & du peuple, mais de Rabod Evêque de Noyon & de Tournai : toutefois quelques-uns diſoient, que ſa regularité venoit plus de philoſophie que de religion.

Il

Il gouvernoit l'école de Tournai depuis près de cinq ans, quand un clerc lui aïant apporté le livre de ſaint Auguſtin du libre arbitre, il l'acheta, ſeulement pour garnir ſa bibliotheque; & le jetta dans un cofre avec d'autres livres, aimant mieux alors lire Platon que ſaint Auguſtin. Environ deux mois après, expliquant à ſes diſciples le traité de Boëce, de la conſolation de la philoſophie, il vint au quatriéme livre, où l'auteur parle du libre arbitre. Alors ſe ſouvenant du livre qu'il avoit acheté, il ſe le fit apporter; & après en avoir lû deux ou trois pages, il fut charmé de la beauté du ſtile, & aïant appellé ſes diſciples, il leur dit: J'avoue que j'ay ignoré juſques à preſent, que S. Auguſtin fût ſi éloquent & ſi agréable. Auſſi-tôt il commença à leur lire cet ouvrage ce jour-là & le ſuivant, leur expliquant les paſſages difficiles. AN. 1091.

Il vint à l'endroit du troiſiéme livre, où ſaint Auguſtin compare l'ame pechereſſe à un eſclave condamné pour ſes crimes à vuider la cloaque, & contribuer ainſi à ſa maniere à l'ornement de la maiſon. A cette lecture Oudart ſoupira du fond du cœur, & dit: Helas! que cette penſée eſt touchante! Elle ſemble n'être écrite que pour nous. Nous ornons ce monde corrompu de peu de ſcience que nous avons, mais après la mort nous ne ſerons pas dignes de la gloire celeſte: parce que nous ne rendons à Dieu aucun ſervice, & que nous abuſons de nôtre ſcience pour la gloire du monde & la vanité. Aïant ainſi parlé il ſe leva, & entra dans l'Egliſe fondant en larmes: toute ſon école fut troublée, & les chanoines remplis d'admiration. Deſlors il commença inſenſiblement à ceſſer ſes leçons, aller plus ſouvent à l'Egliſe & diſtribuer aux pauvres, principalement aux pauvres clercs, l'argent qu'il avoit amaſſé, car ſes diſci- *Aug. 111. de lib. arb. c. 9. n. 27.*

Digitized by Google

An. 1091. ples lui faiſoient de grands preſens. Il jeûnoit ſi rigoureuſement, que ſouvent il ne mangeoit que ce qu'il pouvoit tenir de pain dans ſa main fermée : de ſorte qu'en peu de jours il perdit ſon embonpoint, & devint ſi maigre & ſi attenué, qu'à peine étoit-il connoiſſable.

Le bruit ſe répandit auſſi-tôt dans tout le païs, que le docteur Oudart alloit renoncer au monde : quatre de ſes diſciples lui promirent de ne le point quitter, & lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les Abbez de toute la province, tant de moines que de chanoines, vinrent à Tournai, & chacun invitoit Odon de venir à ſon monaſtere : mais ſes diſciples aimoient mieux la regle des chanoines, la trouvant plus tolerable que celle des moines.

Il y avoit près la ville de Tournai une Egliſe demi ruinée, que l'on diſoit être le reſte d'une ancienne abbaïe detruite par les Normans : les bourgeois de Tournai voïant la reſolution d'Odon, prierent l'Evêque Rabod de lui donner cette Egliſe avec les terres qui en dépendoient & qui avoient été uſurpées. Odon eut de la peine à l'accepter, mais enfin il y acquieſça ; & l'Evêque l'en mit en poſſeſſion lui & cinq clercs, qui le ſuivirent le dimanche ſecond jour
p. 371. de Mai 1092. Ils y vêcurent d'abord dans une
p. 394. extrême pauvreté, & ſubſiſterent pendant un an de la quête que quelques bons laïques faiſoient pour eux, portant tous les jours des ſacs par la ville. Leur nombre ne laiſſoit pas de s'accroître, en ſorte que la ſeconde année ils ſe trouverent dix-huit. Mais l'année ſuivante, à la perſuaſion d'Haimeric Abbé d'Anchin, ils embraſſerent la vie monaſtique, & Odon étant élu Abbé tout d'une voix, reçut en cette qualité la benediction de l'Evêque.

LIVRE

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÉME.

GEOFFROI Evêque de Chartres deux fois dépoſé par le legat Hugues de Die, & deux fois rétabli par le Pape Gregoire VII. fut encore accuſé devant le Pape Urbain II. de ſimonie, de concubinage, d'adultere, de parjure & de trahiſon. Le Pape aïant ſoigneuſement examiné la verité, obligea Geoffroi à renoncer entre ſes mains purement & ſimplement à l'épiſcopat, dont il ſe reconnut indigne. Alors le Pape exhorta le clergé & le peuple de Chartres à faire une élection canonique, & à choiſir Ives prêtre & prevôt de ſaint Quentin de Beauvais, dont il connoiſſoit le merite depuis long-tems. Il écrivit à Richer Archevêque de Sens, pour lui faire connoître la procedure faite contre Geoffroi; & le prier de favoriſer l'élection, & ſacrer celui qui ſeroit élû. Le clergé & le peuple de Chartres, ſuivant l'intention du Pape, élurent Ives; & le preſenterent au Roi Philippe, de qui il reçut le bâton paſtoral en ſigne d'inveſtiture. Enſuite ils requirent l'Archevêque Richer de le ſacrer: mais il le refuſa, pretendant que la dépoſition de Geoffroi n'étoit pas legitime; & qu'avant que d'aller au Pape, on avoit dû ſe pourvoir devant lui comme metropolitain.

I. Ives Evêque de Chartres. *Sup. liv. LXIII. n. 15. Urb. ep. 8. 9. Ive. ep. 8.*

Ives écrivit au Pape, ſe plaignant du fardeau dont il le vouloit charger; & déclarant qu'il n'auroit jamais conſenti à ſon élection, ſi l'Egliſe de Chartres ne l'avoit aſſuré, que le Pape le vouloit & l'avoit ainſi ordonné. Il alla donc à Rome avec les députez de cette Egliſe, qui s'y plaignirent du refus de l'Archevêque de Sens; & le Pape pour éviter le préjudice qu'un plus *ep. 3.*

Digitized by Google

AN. 1092. long retardement pouvoit faire à l'Egliſe de Chartres, ſacra Ives lui-même ſur la fin de Novembre l'an 1091. & le renvoïa avec deux lettres : l'une au clergé & au peuple de Chartres ; *Urb. ep. 8. 9.* l'autre à l'Archevêque Richer. Dans l'une & dans l'autre, il défend ſous peine d'excommunication à Geoffroi, de faire aucune tentative pour rentrer dans l'Egliſe de Chartres, & à qui que ce ſoit de le favoriſer. Dans la lettre à l'Archevêque, il dit : Nous avons ſacré Ives, ſans prejudice de l'obéïſſance qu'il doit à vôtre Egliſe ; & nous vous prions d'étouffer tout reſſentiment, de le recevoir avec la bonté convenable, & lui donner vôtre ſecours pour la conduite de ſon dioceſe. Ces lettres ſont du vingt-quatre & du vingt-cinquiéme de Novembre. On y a joint un diſcours du Pape à Ives, qui n'eſt autre choſe que la formule d'inſtruction que le conſecrateur donnoit au nouvel Evêque : telle, mot pour mot, qu'elle ſe lit encore à la fin du pontifical Romain ; excepté que celle du Pape Urbain eſt beaucoup plus courte, & n'en contient que le commencement & la fin.

Ives de Chartres ne prit poſſeſſion de ſon Egliſe que l'année ſuivante 1092. Ce qui fait que l'on ne compte ordinairement que de cette année ſon pontificat, qui dura vingt-trois ans. *Vita Ivon.* Il étoit né dans le Beauvoiſis de parens nobles, & après les études d'humanitez & de philoſophie, il alla à l'abbaïe du Bec apprendre la theologie ſous Lanfranc. Gui Evêque de Beauvais, qui avoit été doïen de ſaint Quentin en Vermandois, aïant fondé en 1078. un monaſtere de chanoines reguliers près la ville de Beauvais, en l'honneur de ce ſaint martyr : Ives y embraſſa la vie clericale & y donna des terres de ſon patrimoine. Enſuite il en fut ſuperieur, ſoit ſous le nom de prevôt ou d'Abbé ; & pendant

dant qu'il gouvernoit ce chapitre, il enſeigna la theologie, & compoſa ſon grand recueil de canons, connu ſous le nom de decret. Il en explique ainſi le deſſein dans ſa preface. AN. 1092.

II. Decret d'Ives de Chartres.

J'ai raſſemblé en un corps avec quelque travail les extraits des regles eccleſiaſtiques, tant des lettres des Papes, que des actes des conciles, des traitez des Peres & des conſtitutions des Rois catholiques : afin que celui qui n'a pas ces écrits en main, puiſſe prendre ici ce qu'il trouvera utile à ſa cauſe. Nous commençons par le fondement de la religion Chrétienne, c'eſt-à-dire, par la foi; puis nous mettons ſous differens titres ce qui regarde les ſacremens, la conduite des mœurs & la diſcuſſion des affaires : en ſorte que chacun puiſſe trouver aiſément ce qu'il cherche. En quoi nous avons crû devoir avertir le lecteur judicieux, que s'il n'entend pas aſſez ce qu'il lit, ou s'il croit y voir de la contradiction, il ne ſe preſſe pas de le blâmer : mais qu'il conſidere attentivement ce qui eſt dit ſelon la rigueur du droit, ou ſelon l'indulgence : parce que tout le gouvernement eccleſiaſtique eſt fondé ſur la charité. L'auteur s'étend enſuite à montrer, que par ce même principe, l'Egliſe tantôt ſe tient à la ſeverité des regles, & tantôt s'en relâche par condeſcendance. Il prétend en particulier, que l'on a eu raiſon de moderer l'ancienne rigueur touchant les tranſlations des Evêques. Tout l'ouvrage eſt diviſé en dix-ſept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, comme de deux ou trois cens. Les fauſſes decretales y ſont emploïées comme les vraïes : entre les loix des Princes Chrétiens, il cite le Code de Juſtinien, le Digeſte retrouvé depuis peu, & les Capitulaires de nos Rois. Au teſte il tranſcrit pour l'ordinaire Bouchard de Vormes, comme Bouchard avoit

Sup. liv. LVIII. n. 52.

AN. 1092. avoit tranſcrit Reginon : conſervant les mêmes fautes, ſur tout dans les inſcriptions des articles. Mais il étoit impoſſible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où ſont tirez tant de paſſages.

III. Concile d'Eſtampes. *Ivo epiſt. 8.*

Richer Archevêque de Sens, irrité de ce que ſur ſon refus Ives étoit allé à Rome ſe faire ſacrer par le Pape, lui écrivit une lettre pleine d'amertume & de mépris : où il ne le traitoit ni d'Evêque ni de confrere, & l'accuſoit de vouloir démembrer ſa province, en uſurpant le ſiege de l'Evêque Geoffroi, qu'il ne tenoit point pour dépoſé. Ives lui répondit : Si je ſuis un étranger à vôtre égard, pourquoi m'appellez-vous en jugement, & pourquoi prétendez-vous que je vous doive obéiſſance? vous vous élevez manifeſtement contre le ſaint Siege, en voulant détruire ce qu'il a édifié; & vous ne ménagez pas aſſez vôtre reputation, quand vous nommez Evêque, & vous efforcez de rétablir un bouc émiſſaire; dont les adulteres, les impuretez, les parjures, les trahiſons ont été publiées preſque dans toute l'Egliſe Latine; & dont le Pape vous écrivant à vous-même, a défendu ſous peine d'excommunication de le favoriſer pour rentrer dans le ſiege de Chartres.

Vous traitez par dériſion de benediction telle quelle, celle que j'ai reçûe par l'impoſition des mains du Pape & des Cardinaux : quoiqu'il appartienne au ſaint Siege de confirmer ou d'infirmer les conſecrations, tant des Metropolitains que des autres Evêques : d'examiner vos conſtitutions & vos jugemens, & ne ſoumettre les ſiens à l'examen d'aucun de ſes inferieurs. Ives apporte enſuite des paſſages de ſaint Gelaſe & de ſaint Gregoire, pour montrer que les jugemens du Pape ne ſont point ſujets à reviſion. Il conclut, qu'encore qu'il n'ait point été appellé canonique-

noniquement, il eſt prêt à ſe preſenter en lieu ſeur dans la province de Sens, même à Eſtampes : pourvû qu'il ait un ſauf-conduit du Comte Etienne, qui l'aſſure, tant de la part du Roi que de l'Archevêque. Etienne étoit Comte de Chartres & de Champagne, & les hoſtilitez univerſelles obligeoient à prendre de telles précautions pour de ſi petits voïages. AN. 1092.

L'Archevêque Richer tint en effet un concile à Eſtampes, par le conſeil de Geoffroi Evêque de Paris homme de grand credit. Il étoit frere d'Euſtache Comte de Boulogne, & oncle de Godefroi de Bouillon depuis ſi fameux. Il étoit chancelier du Roi Philippe, ou plûtôt grand chancelier, car on en voit pluſieurs autres qui firent la fonction ſous lui. L'Evêque de Chartres Geoffroi étoit auſſi ſon neveu, & c'eſt ce qui excitoit l'Evêque de Paris à prendre cette affaire à cœur. Il aſſiſta donc au concile d'Eſtampes avec les Evêques de Meaux & de Troyes de la même province, & qui agiſſoient par le même eſprit. En ce concile l'Archevêque accuſa Ives de Chartres, de s'être fait ordonner à Rome, prétendant que c'étoit au prejudice de l'autorité roïale. Il vouloit le dépoſer & rétablir Geoffroi : mais Ives appella au Pape, & arrêta ainſi la procedure du concile. C'eſt ce que nous apprenons par la lettre qu'Ives en écrivit au Pape, où il ajoûte : Il me ſemble neceſſaire que vous envoyiez une lettre commune à l'Archevêque & à ſes ſuffragans, afin qu'ils me laiſſent abſolument en paix, ou qu'ils aillent avec moi en vôtre preſence rendre compte de leur conduite. Je vous conſeille auſſi d'envoïer en nos quartiers un legat, homme de bonne reputation & deſintereſſé. Car il ſeroit neceſſaire à l'Egliſe, où chacun fait ce qu'il oſe & le fait impunément. *Ivo ep. 12.* *Gall. Chr.*

AN. 1092. IV. Erreur de Roſcelin de Compiegne. *to. X. conc. p. 484.*

Vers le même tems, Renauld Archevêque de Reims tint un concile à Compiegne, où fut condamnée l'erreur de Roſcelin docteur fameux : mais qui ſçavoit plus de dialectique que de theologie. Il diſoit, que les trois Perſonnes divines étoient trois choſes ſeparées, comme trois Anges : enſorte toutefois qu'elles n'avoient qu'une volonté & qu'une puiſſance. Autrement il auroit fallu dire, ſelon lui, que le Pere & le Saint Eſprit s'étoïent incarnez. Il ajoûtoit, que l'on pourroit dire veritablement, que c'étoit trois Dieux, ſi l'uſage le permettoit. Il diſoit pour s'autoriſer, que Lanfranc Archevêque de Cantorberi avoit été de cette opinion, & que c'étoit encore celle d'Anſelme Abbé du Bec.

Anſelme l'aïant appris, écrivit en ces termes à Foulques Evêque de Beauvais, qui avoit été ſon diſciple : Comme je croi que vous aſſiſterez au concile que l'Archevêque de Reims doit tenir dans peu ſur ce ſujet ; je veux que vous ſoïez inſtruit de ce que vous devez répondre pour moi, s'il eſt à propos. Quant à l'Archevêque Lanfranc, tant de perſonnages vertueux & ſçavans qui l'ont connu peuvent rendre témoignage, qu'il n'a jamais rien dit de ſemblable, & la mort le met à couvert de toute nouvelle accuſation. Pour moi je veux que tout le monde ſçache, que je croi ce qui eſt contenu dans les trois ſymboles ; & quiconque en nie quelque choſe, & en particulier qui ſoutiendra le blaſphême que l'on attribue à Roſcelin, qu'il ſoit anathême. On ne doit lui demander aucune raiſon de ſon erreur, ni lui en rendre aucune de la verité que nous ſoutenons. Car ce ſeroit une extrême ſimplicité, de mettre en queſtion nôtre foi ſi ſolidement établie à l'occaſion de chaque particulier, qui ne l'entend pas. Il faut défendre nôtre foi par raiſon contre les infidéles, mais non pas contre ceux qui

lib. II. ep. 41.

qui portent le nom de Chrétiens. Je vous prie de porter cette lettre au concile, ou ſi vous n'y allez pas, de l'y envoïer par quelqu'un des vôtres, pour y être lûe publiquement s'il eſt beſoin. AN. 1092.

Roſcelin comparut au concile de Compiegne, où il fût convaincu d'erreur & obligé de l'abjurer. Mais il ne laiſſa pas de l'enſeigner enſuite : diſant, qu'il n'avoit abjuré que parce qu'il craignoit d'être aſſommé par le peuple. Ives de Chartres lui fit des reproches de cette recidive, l'exhortant à ſe retracter ſerieuſement, & à faire ceſſer le ſcandale qu'il avoit cauſé dans l'Egliſe. *Lanfr. de Incarn. c. 1. Ive. ep. 7.*

V. Foulques Evêque de Beauvais.

Foulques Evêque de Beauvais, né d'une famille noble du païs, embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaïe du Bec, & y paſſa pluſieurs années ſous la conduite de Lanfranc & enſuite d'Anſelme. Etant élû Evêque, il vouloit refuſer & conſulta Anſelme, qui lui déclara qu'il ne le pouvoit ſans peché, & l'exhorta à ſe ſoumettre : voïant qu'il étoit deſiré par le Roi, par le clergé de Beauvais & pluſieurs autres & que l'Archevêque de Reims y conſentoit. Foulques toutefois ne fut pas ordonné ſans oppoſition, l'affaire fut portée à Rome; & quoique le Pape Urbain y trouvât quelque choſe d'irregulier, & que Foulques perſiſtât à vouloir renoncer, il lui ordonna de garder ſon ſiege. Le Pape en uſa ainſi à la conſideration d'Anſelme, qui le lui avoit recommandé, & à qui il enjoignit de veiller ſur cet Evêque & d'être ſon conſeil : enſorte que quand il ne pourroit y être lui-même, il eût toûjours auprès de lui quelqu'un de ſes moines. *Anſ. 1. ep. 52. Il. epiſt. 23. Ap. Anſel. Il. ep. 32.*

Nonobſtant ces précautions, l'épiſcopat de Foulques ne fut point paiſible. Son zele pour la juſtice, peut-être ſans aſſez de prudence, lui attira de grandes perſecutions. Il devint très-odieux aux chanoines & aux prêtres de ſon dioceſe,

An. 1092. ceſe, parce qu'il vouloit abolir leurs mauvaiſes coûtumes, principalement le concubinage ; & empêcher qu'ils ne laiſſaſſent leurs prébendes comme hereditaires à leurs enfans, auſquels il ne vouloit pas même donner les ordres. Il s'attira auſſi la haine des laïques, ne voulant pas favoriſer leurs uſurpations des biens de l'Egliſe. Il emploïoit les armes materielles pour appuïer les ſpirituelles, & ne déferoit pas aſſez aux or-
Ivo. ep. 30. dres de l'Archevêque de Lion legat du Pape, comme il paroît par les avis que lui donne Ives de Chartres.

ep. Urb. Gall. Chr. to. 2. p. 381. Cette conduite de Foulques de Beauvais, donna occaſion à diverſes pourſuites contre lui devant le concile de la province & devant le Pape, où il fut accuſé de pluſieurs violences. Enfin la choſe vint à tel point, qu'Anſelme crut être
Il. ep. 34. obligé d'en écrire au Pape en ces termes : Il ne fait aucun fruit dans ſon évêché, & ne peut veiller ſur lui-même ; & pour l'avenir, ni moi, ni aucun de ceux qui le connoiſſent, n'en attendons rien que de pis. Non qu'il ait aucune mauvaiſe volonté : mais parce qu'il n'eſt pas capable de ſoutenir de ſi rudes attaques, & de ſe garantir de tant de pieges. Craignant donc que la triſteſſe ne l'accable, ſes amis & moi nous nous jettons à vos pieds, pour vous prier de le délivrer de ces perils, où il eſt ſans utilité : en lui permettant de ſe retirer, ſans qu'il paroiſſe que ſes ennemis aïent prévalu contre lui. J'ai bien prévu & prédit les maux qu'il ſouffre, quand on l'appelloit à l'épiſcopat : mais j'ai ſoumis mon ſentiment à l'autorité de ceux qui le demandoient avec tant d'empreſſement.

VI. Le Roi Philippe épouſe Bertrade. Ives étoit à peine Evêque de Chartres quand il tomba dans la diſgrâce du Roi à cette occaſion. Bertrade troiſiéme femme de Fouques Rechin Comte d'Anjou, craignant qu'il ne la renvoïât,
Orderic. lib. VII. p. 999.

com-

comme il avoit fait les deux autres, & qu'elle ne demeurât dans le mépris : fit propoſer ſecretement à Philippe Roi de France de l'épouſer, ſe fiant en ſa beauté & en ſa nobleſſe : car elle étoit fille de Simon Comte de Montfort & d'Agnés d'Evreux. Philippe Prince mou & voluptueux y conſentit, & la reçut à bras ouverts. Il quitta la Reine Berte fille de Floris Duc de Friſe, dont il avoit deux enfans, Louis qui lui ſucceda & la Princeſſe Conſtance ; & il envoïa Berte au château de Monſtreuil ſur mer, qu'il lui avoit donné pour ſon douaire : étant reſolu d'épouſer Bertrade, quoiqu'elle eût été quatre ans avec le Comte d'Anjou : c'étoit en 1092. AN. 1092. *Aim. contin. lib. V. c. 50. Chr. S. P. vivi.*

Le Roi aïant voulu faire entrer Ives de Chartres dans ſon deſſein, ce Prelat en écrivit ainſi à Renauld Archevêque de Reims : Le Roi m'invita dernierement à une conference, où il me pria inſtamment de lui aider dans le mariage qu'il vouloit faire avec Bertrade. Je lui répondis, qu'il ne le devoit pas faire, parce que la cauſe d'entre lui & ſon épouſe n'étoit pas encore terminée. C'eſt que le Roi prétendoit faire caſſer ſon mariage avec Berte. Ives continue : Le Roi m'aſſura, que la cauſe étoit pleinement décidée par l'autorité du Pape, par la vôtre & par l'approbation des Evêques vos confreres. Je lui répondis, que je n'en avois point de connoiſſance, & que je ne voulois point aſſiſter à ce mariage, s'il n'étoit celebré par vous & approuvé par vos confreres : parce que ce droit appartient à vôtre Egliſe, par la conceſſion du Pape & l'ancienne coûtume. Comme donc je m'aſſure, que dans une affaire ſi dangereuſe & ſi pernicieuſe à vôtre reputation & à la gloire de tout le roïaume, vous ne ferez rien qui ne ſoit appuïé d'autorité ou de raiſon : je vous conjure inſtamment de me dire la verité de ce que vous en ſçavez, *epiſt. 13.*

AN.1092. vez, & de me donner un bon conſeil, quelque difficile qu'il ſoit à ſuivre. Car j'aime mieux perdre pour toûjours les fonctions & le titre d'Evêque, que de ſcandaliſer le troupeau du Seigneur par ma prévarication.

epiſt.15. Il écrivit auſſi au Roi en ces termes : Je vous écris ce que je vous ai dit en preſence, que je ne veux ni ne puis aſſiſter à la ſolemnité de ces nôces, ſans être aſſuré auparavant, qu'un concile general a approuvé vôtre divorce, & que vous pouvez contracter avec cette femme un mariage legitime. Si j'avois été appellé pour l'examen de cette affaire en un lieu où je puſſe ſurement en déliberer ſelon les canons avec les Evêques mes confreres, ſans craindre la multitude indiſcrete : je m'y rendrois volontiers, & je ferois avec les autres ce que nous dicteroit la juſtice. Maintenant que je ſuis appellé pour me trouver à Paris avec vôtre épouſe, dont je ne ſçai ſi elle peut l'être : ma conſcience que je dois conſerver devant Dieu, & ma reputation que je dois, comme Evêque, avoir bonne au dehors, font que j'aime mieux être précipité une meule au cou, que de ſcandaliſer les foibles. Et loin que je croïe, en parlant ainſi, manquer à la fidelité que je vous dois, c'eſt en quoi j'eſtime vous être le plus fidéle : croïant qu'en cette rencontre vous faites grand tort à vôtre ame, & expoſez vôtre roïaume à un grand peril. Ives envoïa copie de cette lettre aux Archevêques &
ep.14. aux Evêques invitez aux nôces du Roi : les exhortant à s'en retirer & à lui parler hardiment, pour ne ſe pas rendre coupables par leur ſilence.

Mais nonobſtant ces remontrances, le Roi paſſa outre : il épouſa ſolemnellement Bertrade, & ce fut l'Evêque de Senlis qui leur donna
Ive. ep.19. la benediction nuptiale. Le Roi pour marquer
21.22. à l'Evêque de Chartres ſon reſſentiment, le fit dé-

défier : c'eſt-à-dire, qu'il lui declara la guerre, ſelon l'uſage du tems : après quoi les terres de ſon Egliſe furent pillées, & lui-même mis en priſon, par Hugues Seigneur du Puiſet Vîcomte de Chartres. Le Pape Urbain l'aïant appris, écrivit à l'Archevêque de Reims & à ſes ſuffragans, leur reprochant d'avoir ſouffert un crime ſi ſcandaleux. Nous vous ordonnons, ajoûte-t-il, quand vous aurez vû cette lettre, d'aller promptement trouver le Roi, pour l'avertir de la part de Dieu & de la nôtre, & l'obliger à ſe relever d'un crime ſi horrible. Que s'il mépriſe vos avis, nous ſerons obligez, & nous & vous, d'emploïer le glaive ſpirituel contre ſes adulteres. Faites auſſi la même inſtance pour la délivrance de nôtre confrere l'Evêque de Chartres : que ſi celui qui l'a pris ne vous obéit pas, excommuniez & mettez en interdit les châteaux où il le retiendra & ſa terre : afin que l'on ne faſſe plus de telles entrepriſes contre des perſonnes de ce rang. La lettre eſt du vingt-ſeptiéme d'Octobre 1092. AN. 1092. *ep.* 35. *to. X. conc. p.* 463.

Le Pape en envoïa de ſemblables à tous les Evêques de France : car Ives de Chartres en parlè, écrivant à Gui Senechal du Roi, qui vouloit le reconcilier avec ce Prince. J'ai vû, dit-il, des lettres que le Pape Urbain a envoïées à tous les Archevêques & les Evêques de ſon roïaume, afin qu'ils le mettent à la raiſon : elles auroient déja été publiées, mais pour l'amour de lui je les ai fait retenir juſques à preſent, parce que je veux empêcher, autant qu'il eſt en moi, que ſon roïaume s'éleve contre lui. *epiſt.* 23.

Les principaux de la ville de Chartres avoient conjuré enſemble de faire la guerre au Vîcomte, pour la délivrance de leur Evêque. L'aïant appris, il leur écrivit pour le leur défendre abſolument. Car, dit-il, ce n'eſt pas en brûlant des *epiſt.* 20.

mai-

An.1092. maiſons & pillant des pauvres que vous appaiſerez Dieu : vous ne ferez que l'irriter ; & ſans ſon bon plaiſir, ni vous, ni perſonne ne pourra me livrer. Permettez que je porte ſeul la colere de Dieu, juſques à ce qu'il me juſtifie, & n'augmentez pas mon affliction par la miſere d'autrui. Car j'ai reſolu non ſeulement de demeurer en priſon : mais de perdre ma dignité & même la vie, plûtôt que d'être cauſe que l'on faſſe perir des hommes. Souvenez-vous qu'il *Act. XII. 5.* eſt écrit ; que Pierre étoit en priſon, & que l'Egliſe faiſoit ſans ceſſe des prieres pour lui.

VII. Rétabliſſement de l'Evêché d'Arras. *Geſta. V. Miſcell. Baluz. p. 237.*

Gerard le jeune Evêque de Cambrai, étant mort l'onziéme d'Août 1092. le clergé & le peuple d'Arras ſongerent à rétablir chez eux un Evêque, comme ils en avoient eu autrefois. L'occaſion étoit favorable : le Pape Urbain élevé à Reims, connoiſſoit l'ancien état des Egliſes de la province ; & les habitans d'Arras, qui le reconnoiſſoient pour Pape, étoient perſecutez par ceux de Cambrai attachez à l'Empereur Henri. Il y avoit près de cinq cens ans, que ces deux Egliſes n'avoient qu'un Evêque, ſçavoir depuis ſaint Vaſt, que ſaint Remi fit Evêque d'Arras, & qui le devint auſſi de Cambrai, depuis que Clovis eût ſoumis cette ville à ſon obéïſſance. *Coint. an. 510. n. 5.*

Le Pape Urbain reçut favorablement la demande des Arteſiens, & écrivit en ces termes à Renauld Archevêque de Reims : Sçachez que l'Egliſe d'Arras a été une des plus nobles de la métropole de Reims ; & il paroît par des monumens autentiques, qu'elle a eu de très-pieux Evêques & les autres droits épiſcopaux. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de conſacrer & inſtaller ſans délai, celui qui ſera élû canoniquement pour Evêque par le clergé & le peuple de cette Egliſe : car il arrive ſouvent, que pendant

dant la perſecution, les Egliſes deſtituées de clergé, de peuple & de biens temporels ſont commiſes pour un tems à d'autres Egliſes; & qu'elles reprennent leur ancienne dignité, quand elles ont recouvré les avantages qui leur manquoient. Car il n'appartient qu'au Pape d'unir ou ſeparer les évêchez, ou en ériger de nouveaux. Etant donc appuïé de nôtre autorité, ne craignez point d'executer cette commiſſion: car nous voulons rendre à l'Egliſe de Reims ſon ancien luſtre, la faiſant metropole de douze évêchez. Le Pape écrivit en même tems au clergé & au peuple d'Arras, leur ordonnant d'élire un Evêque cardinal, c'eſt-à-dire titulaire, & le faire ſacrer & inſtaller par leur metropolitain: avec défenſe à l'élû de refuſer, ſous pretexte de ce nouvel établiſſement. La lettre eſt du ſecond jour de Decembre. Elle eut ſon execution, mais ce ne fut pas ſans difficulté, comme nous verrons dans la ſuite. AN. 1092.

VIII. Piſe, archevêché.

La même année le Pape Urbain avoit érigé en archevêché l'Egliſe de Piſe, ville celebre & ancienne de Toſcane, dont Daïbert ou Dagobert étoit Evêque depuis l'an 1088. Comme la ville de Piſe avoit toûjours été attachée aux Papes legitimes pendant ce ſchiſme, auſſi-bien que la Comteſſe Mathilde à qui elle appartenoit: Urbain voulut en témoigner ſa reconnoiſſance. Et premierement il donna à l'Evêque de Piſe l'iſle de Corſe, par une bulle où il dit: Comme toutes les iſles ſont de droit public, ſelon les loix, il eſt certain que l'empereur Conſtantin les a données en propre à ſaint Pierre & à ſes vicaires: mais pluſieurs calamitez ſurvenues ont fait perdre à l'Egliſe Romaine la proprieté de quelques-unes. Toutefois, ſuivant les maximes des loix & des canons, ni la diviſion des roïaumes, ni la longue poſſeſſion, ne peuvent la priver

ap. Ughell. to. 3. p. 413.

An. 1092. priver de ſes droits. Ainſi, quoique l'iſle de Corſe ait été long-tems hors de la poſſeſſion de l'Egliſe Romaine : on ſçait néanmoins, que Gregoire VII. nôtre predeceſſeur y eſt rentré. C'eſt pourquoi à la priere de nôtre cher frere Daïbert Evêque de Piſe, de ſes nobles citoïens & de la très-chere fille de ſaint Pierre la Comteſſe Mathilde, nous donnons cette iſle à l'Egliſe de Piſe, pour en jouïr tant qu'elle aura un Evêque legitime, & qu'elle demeurera fidéle à l'Egliſe Romaine, à la charge de païer tous les ans au palais de Latran cinquante livres monoïe de Luques. Cette bulle fut donnée à Benevent le vingt-huitiéme de Juin 1091.

L'année ſuivante 1092. le vingt-deuxiéme d'Avril, le Pape étant à Anagnia, en donna une autre, où il releve les ſervices que la ville de Piſe & ſon Evêque ont rendus à l'Egliſe Romaine pendant ce long ſchiſme, les victoires des Piſans ſur les Sarraſins, & l'accroiſſement de leurs biens temporels. C'eſt pourquoi il donne à l'Evêque Daïbert la ſuperiorité ſur les évêchez de l'iſle de Corſe, dont il le fait Archevêque, pour y rétablir les bonnes mœurs & la diſcipline eccleſiaſtique, & lui accorde le pallium.

IX. Concile de Troïe.

Bertold. an. 1093.

Le Pape Urbain celebra la fête de Noël l'an 1092. hors de Rome, toutefois dans les terres de l'Egliſe Romaine ; parce qu'il n'auroit pû entrer à Rome qu'à main armée, tant les ſchiſmatiques y étoient encore puiſſans, quoique l'Antipape Guibert fût en Lombardie avec l'Empereur Henri. Pendant le carême de l'année ſuivante 1093. le Pape Urbain tint un concile à Troïe en Poüille l'onziéme jour de Mars, où aſſiſterent environ ſoixante & quinze Evêques & douze Abbez. On y parla des mariages contractez entre parens & on y fit le reglement ſui-

to. X. p. 493.

ſuivant. Les Evêques dioceſains feront citer les parties juſques à trois fois. Si deux ou trois hommes affirment par ſerment la parenté, ou ſi les parties en conviennent, on ordonnera la diſſolution du mariage. S'il n'y a point de preuve, l'Evêque prendra les parties à ſerment, pour déclarer s'ils ſe reconnoiſſent pour parens, ſuivant la commune renommée. S'ils diſent que non, il faut les laiſſer, en les avertiſſant, que s'ils parlent contre leur conſcience, ils demeurent excommuniez, tant qu'ils continuent dans leur inceſte. S'ils ſe ſeparent ſuivant le jugement de l'Evêque & qu'ils ſoient jeunes, il ne faut pas leur défendre de contracter un autre mariage. On fit un autre canon dans ce concile pour l'obſervation de la treve de Dieu. AN. 1092. 31. 35. 1. 4.

X. S. Anſelme Archevêque de Cantorberi. *Ead. Novor. lib. 1. p. 34.*

Depuis quatre ans que Lanfranc étoit mort, le ſiege de Cantorberi étoit demeuré vacant; & Guillaume le Roux Roi d'Angleterre ne vouloit point le remplir, pour profiter des grands revenus de cette Egliſe. Il fit faire inventaire de tous les biens qu'elle poſſedoit; & aïant reglé la ſubſiſtance des moines qui la ſervoient, il joignit le reſte à ſon domaine, & le donnoit à ferme tous les ans au plus offrant. On voïoit tous les jours dans le monaſtere des hommes inſolens, qui venoient faire des exactions & menacer les moines, dont pluſieurs furent diſperſez & envoïez à d'autres monaſteres: ceux qui reſterent ſouffrirent beaucoup d'inſultes & de mauvais traitemens. Les ſujets de l'Egliſe furent tellement pillez & réduits à une ſi extrême miſere, qu'il ne leur reſtoit que la vie à perdre. Toutes les Egliſes d'Angleterre ſouffrirent la même oppreſſion, & ſi-tôt qu'un Evêque ou un Abbé étoit mort, le Roi s'emparoit de tous les biens pendant la vacance; & ne permettoit point de la remplir, tant que ſes officiers y trouveroient

Digitized by Google

AN.1092. roient dequoi profiter. Ce fut Guillaume le Roux qui introduiſit le premier cet abus, inconnu ſous le Roi ſon pere.

En 1092. Hugues Comte de Cheſtre, voulant fonder un monaſtere, envoïa en Normandie prier Anſelme Abbé du Bec, de venir en Angleterre pour cet effet. Anſelme le refuſa, parce qu'il couroit un bruit ſourd, que s'il alloit en Angleterre, il ſeroit Archevêque de Cantorberi; & quelque éloigné qu'il fût d'y prétendre, il ne vouloit donner aucun pretexte de l'en ſoupçonner. Cependant le Comte tomba grievement malade, & envoïa prier l'Abbé, en vertu de leur ancienne amitié, de venir inceſſamment prendre ſoin de ſon ame, l'aſſurant que ce bruit touchant l'archevêché n'étoit rien. Il refuſa encore, & le Comte envoïa encore une troiſiéme fois. Enfin Anſelme dit en lui-même : Si je manque à aſſiſter mon ami dans ſon beſoin, pour éviter un mauvais jugement que l'on peut faire de moi, je commets un peché certain, pour empêcher un peché incertain d'autrui. J'irai donc faire pour mon ami ce que la charité m'ordonne : abandonnant le reſte à Dieu, qui voit ma conſcience. Il y avoit d'ailleurs des affaires de ſon abbaïe qui l'obligeoient à ce voïage. Etant arrivé auprès du Comte de Cheſtre, il le trouva gueri : mais il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre : tant pour l'établiſſement de la nouvelle abbaïe, que pour les affaires du Bec. Pendant tout ce tems on ne parla point de lui pour l'archevêché de Cantorberi : enſorte qu'il ſe croïoit en ſureté, & vouloit repaſſer en Normandie : mais le Roi lui en refuſa la permiſſion.

Comme ce prince tenoit ſuivant la coûtume ſa cour pleniere à Noël, les plus vertueux d'entre les Seigneurs affligez de la vacance du ſiege

de

de Cantorberi le preſſerent de faire faire des prieres par tout le roïaume, pour obtenir de Dieu qu'il fut rempli dignement. Il ne put le refuſer, & les Evêques obligerent Anſelme à regler la forme de ces prieres. Un jour un des Seigneurs parlant familierement au Roi, lui dit : Nous ne connoiſſons point d'homme d'une ſi grande ſainteté que l'Abbé du Bec. Il n'aime que Dieu, il ne deſire rien en ce monde. Non, dit le Roi en raillant, pas même l'archevêché de Cantorberi : ce Seigneur reprit : C'eſt ce qu'il deſire le moins, j'en ſuis perſuadé & pluſieurs autres. Je vous réponds, continua le Roi, qu'il le prendroit à deux mains, s'il croïoit y pouvoir parvenir : mais par le ſaint Voult de Luques, ni lui ni autre que moi n'aura cet archevêché de mon tems. Le ſaint Voult de Luques, en latin *Sanctus Vultus de Luca*, eſt un crucifix habillé, dont l'original eſt en l'Egliſe cathedrale de Luques en Toſcane, & dont il y a pluſieurs copies en France, entre autres à Paris en l'Egliſe du ſaint Sepulcre, où le peuple le nomme ſaint Vaudelu. An. 1092.

Cang. gloſſ. Vultus. Chaſtelain. martyrol. 13. Jan. p. 204.

Comme le Roi d'Angleterre parloit ainſi, il fut ſaiſi d'une violente maladie, qui augmentant tous les jours, le reduiſit à l'extremité. Tous les Evêques & les Seigneurs du roïaume s'aſſemblerent ; & on lui conſeilla de penſer à ſon ſalut, d'ouvrir les priſons, remettre les dettes, rendre la liberté aux Egliſes, & les pourvoir de paſteurs, principalement celle de Cantorberi. Le Roi étoit malade à Gloceſtre, & Anſelme, ſans en rien ſçavoir, étoit dans une terre voiſine. On le mande pour venir aſſiſter le Roi à la mort ; il y accourt ; on lui demande ſon avis. Il dit que le Roi doit commencer par une confeſſion ſincere de tous ſes pechez, & promettre s'il revient en ſanté de reparer de bon-

Digitized by Google

bonne foi les torts qu'il a fait. Enſuite, ajoû-
An. 1092. ta-t-il, il fera ce que vous lui avez conſeillé. Le Roi en convint, pria les Evêques d'être ſes cautions envers Dieu; & envoïa faire cette promeſſe en ſon nom ſur l'autel. On dreſſa & on ſcella un édit portant, que tous les priſonniers ſeroient délivrez, toutes les dettes remiſes & les offenſes pardonnées; & qu'à l'avenir on donneroit au peuple de bonnes loix, & on lui rendroit bonne juſtice. Tous louoient Dieu, & lui demandoient la ſanté du Roi.

Cependant on lui propoſa de remplir le ſiege de Cantorberi. Il dit qu'il y penſoit; & comme on cherchoit un digne ſujet, il fut le premier à nommer Anſelme. Tous y applaudirent, mais Anſelme pâlit d'effroi & reſiſta de toute ſa force à ceux qui vouloient le preſenter au Roi, pour recevoir l'inveſtiture. Les Evêques le tirerent à part & lui dirent: Que pretendez-vous faire? pourquoi reſiſtez-vous à Dieu? vous voiez que la religion eſt preſque perdue en Angleterre, par la tyrannie de cet homme; & pouvant y remedier, vous ne voulez pas. A quoi penſez-vous? l'Egliſe de Cantorberi, dont l'oppreſſion nous enveloppe tous, vous appelle à ſon ſecours; & ſans vous ſoucier de ſa delivrance ni de la nôtre, vous ne cherchez que vôtre repos. Anſelme répondit: Attendez, je vous prie, écoutez-moi. J'avoue que ces maux ſont grands & ont beſoin de remede: mais je ſuis déja vieux & incapable de travail exterieur. Il avoit ſoixante ans. Si je ne puis travailler pour moi-même, comment pourrai-je porter la charge de toute l'Egliſe d'Angleterre? D'ailleurs je ſçai en ma conſcience, que depuis que je ſuis moine, j'ai toûjours fui les affaires tempotelles, parce que je n'y trouve aucun attrait. Les Evêques reprirent: Conduiſez-nous ſeulement dans la voie

de

de Dieu, nous aurons ſoin de vos affaires temporelles. Anſelme ajoûta : ce que vous prétendez eſt impoſſible : je ſuis Abbé dans un autre roïaume, je dois obéïſſance à mon Archevêque, ſoumiſſion à mon Prince, aide & conſeil à mes moines. Je ne puis rompre tous ces liens. Ce n'eſt pas une affaire, dirent les Evêques, ils y conſentiront tous facilement. Non, reprit-il, abſolument il n'en ſera rien. AN. 1093.

Ils le traînerent donc au Roi malade, & lui repreſenterent ſon opiniâtreté. Le Roi ſenſiblement affligé, lui dit : Anſelme que faites-vous ? pourquoi m'envoïez-vous en enfer ? Souvenez-vous de l'amitié que mon pere & ma mere ont eue pour vous & vous pour eux, & ne me laiſſez pas perir. Car je ſçai que je ſuis damné, ſi je meure en gardant cet archevêché. Tous les aſſiſtans, touchez de ces paroles, ſe jettent ſur Anſelme, & lui diſent avec indignation : Quelle folie vous tient ? vous faites mourir le Roi en l'aigriſſant en l'état où il eſt. Sçachez donc que l'on vous imputera tous les troubles & tous les crimes qui deſoleront l'Angleterre. Anſelme ainſi preſſé ſe tourna vers deux moines qui l'accompagnoient, & leur dit : Ah ! mes freres, que ne me ſecourez-vous ? Un d'eux nommé Baudouin répondit : Si c'eſt la volonté de Dieu, qui ſommes-nous pour y reſiſter ? Helas ! dit Anſelme, vous êtes bien-tôt rendu. Le Roi voïant qu'ils n'avançoient rien, leur ordonna de ſe jetter à ſes pieds : mais il ſe proſterna de ſon côté, ſans leur ceder. Alors s'accuſant de lâcheté, ils crierent : une croſſe, une croſſe, & lui prenant le bras droit ils l'approcherent du lit. Le Roi lui preſenta la croſſe ; mais il ferma la main : les Evêques s'efforcerent de l'ouvrir juſques à le faire crier ; & enfin lui tinrent la main avec la croſſe. On cria : Vive

AN. 1093. l'Evêque : on chanta le *Te Deum* : on porta Anſelme à l'Egliſe voiſine, quoiqu'il reſiſtât toûjours en diſant qu'ils ne faiſoient rien. Après qu'on eut fait les ceremonies accoûtumées, il revint trouver le Roi, & lui dit : Je vous declare, Sire, que vous ne mourrez point de cette maladie. C'eſt pourquoi je vous prie de voir comment vous pourrez reparer ce que l'on vient de me faire : car je ne l'ai approuvé ni ne l'approuve. Aïant ainſi parlé il ſe retira.

Comme les Evêques le reconduiſoient avec toute la nobleſſe, il ſe retourna & leur dit : Sçavez-vous ce que vous prétendez faire ? vous voulez attacher à un même joug un taureau indompté avec une brebis vieille & foible. Et qu'en arrivera-t-il ? le taureau traînera la brebis par les ronces & les épines, & la mettra en pieces, ſans qu'elle ait été utile à rien. Le Roi & l'archevêque de Cantorberi, concourent enſemble à conduire l'Egliſe d'Angleterre, l'un par la puiſſance ſeculiere, l'autre par la doctrine & la diſcipline : vous m'entendez aſſez ; conſiderez à qui vous m'aſſociez, & vous vous deſiſterez de vôtre entrepriſe. Sinon je vous prédis, que le Roi me fatiguera en diverſes manieres & m'accablera ; & que la joïe que je vous donne maintenant par l'eſperance de vôtre ſoulagement ſe tournera en triſteſſe : lorſque vous verrez l'Egliſe de Cantorberi retomber en viduité de mon vivant. Quand le Roi m'aura accablé, il n'y aura plus perſonne qui oſe s'oppoſer à lui, & il vous écraſera tous, comme il lui plaira. Anſelme parlant ainſi, ne pouvoit retenir ſes larmes & s'en retourna à ſon logis.

Il fut élu Archevêque de Cantorberi le premier dimanche de Carême ſixiéme jour de Mars 1093. Le Roi ordonna qu'il fût auſſi-tôt mis en poſſeſſion de tous les biens de l'Archevêché, &

& que la ville de Cantorberi & l'abbaïe de ſaint Alban, que Lanfranc n'avoit eues qu'en fief; appartinſſent deſormais en proprieté à l'Egliſe de Cantorberi. Cependant le Roi envoïa en Normandie au Duc Robert ſon frere, à l'Archevêque de Rouen & aux moines du Bec, pour obtenir leur conſentement. Anſelme écrivit de ſon côté voïant qu'il ne pouvoit reſiſter à la volonté de Dieu, & que le retardement de ſon ſacre, cauſeroit de grands maux, tant à l'Egliſe de Cantorberi qu'à celle du Bec. Le Duc donna ſon conſentement, l'Archevêque de Rouen ordonna même à Anſelme de la part de Dieu d'accepter; & les moines conſentirent auſſi, quoi qu'avec bien de la peine. Le Roi guerit, comme Anſelme avoit prédit, & revoqua auſſitôt toutes ſes promeſſes. Sur quoi Anſelme lui dit un jour en particulier: Je ſuis encore incertain, Sire, ſi j'accepterai l'archevêché: mais ſi je dois l'accepter, je veux que vous ſçachiez ce que je deſire de vous. Que vous rendiez à l'Egliſe de Cantorberi toutes les terres qu'elle poſſedoit du tems de Lanfranc, & que vous me permettiez de retirer celles qu'elle avoit perdues avant ſon tems: qu'en tout ce qui regarde la religion, vous ſuiviez principalement mon conſeil; & que vous me teniez pour vôtre pere ſpirituel, comme pour le temporel je veux vous avoir pour Seigneur & pour protecteur. Je vous avertis encore, que je reconnois pour Pape Urbain, que vous n'avez pas reconnu juſques à preſent, & que je veux lui rendre l'obéïſſance qui lui eſt dûe. Dites-moi vôtre intention ſur tous ces articles, afin que je ſçache à quoi m'en tenir.

AN. 1093. *III. ep. 1. 4. 6.*

Le Roi ne lui voulut promettre que la reſtitution des terres dont Lanfranc avoit été en poſſeſſion; encore le pria-t-il depuis, de laiſſer

An. 1093. à ſes vaſſaux celles qu'il leur avoit données depuis la mort de l'Archevêque : ce qu'Anſelme refuſa, & eſpera quelque tems de demeurer abſolument libre : car il avoit renvoïé au Bec la croſſe abbatiale. Mais enfin le Roi ne pouvant plus ſoûtenir les clameurs publiques, le fit venir à Wincheſtre, où il avoit aſſemblé la nobleſſe; & après quantité de belles promeſſes, lui perſuada d'accepter l'archevêché dont il fit hommage au Roi, ſuivant la coûtume & l'exemple de ſon predeceſſeur. Enſuite il vint à Cantorberi prendre poſſeſſion le vingt-cinquiéme de Septembre; & y fut reçû avec une joie incroïable, par les moines, le clergé & le peuple. Mais le même jour on vint de la part du Roi lui faire une ſignification pour une prétention injuſte, même dans le fond ; ce qui lui fit mal augurer de ſon pontificat.

XI. S. Anſelme eſt calomnié.

Quoiqu'il eut ſi bien marqué ſon éloignement pour l'épiſcopat, il ne laiſſa pas de ſe trouver des gens, qui par malice ou par erreur, publierent qu'il l'avoit deſiré, & ne l'avoit refuſé que par diſſimulation. En ſorte qu'il ſe crut obligé de s'en juſtifier, & en écrivit ainſi aux moines du Bec : Je ne ſçai comment leur perſuader ce que je ſens en ma conſcience, ſi ma vie & ma conduite ne les ſatisfait pas. Il y a trente-trois ans que je porte l'habit monaſtique, trois ſans charge, quinze comme Prieur, autant comme Abbé. J'ai vécu de telle ſorte pendant tout ce tems, que j'ai eu l'affection de tous les gens de bien, & plus de ceux qui m'ont connu le plus intimement; ſans qu'aucun d'eux m'ait vû rien faire, qui lui perſuadât que j'aimois le gouvernement. Que ferai-je donc? comment détruirai-je ce faux ſoupçon, de peur qu'il ne nuiſe aux ames de ceux qui m'aimoient pour Dieu, en diminuant leur charité,

III. epiſt. 7.

rité, ou de ceux à qui je dois donner conſeil, & qui me croiront pire que je ne ſuis : ou de ceux qui ne me connoiſſent pas, & à qui je dois au moins l'exemple ? AN. IC 93.

Vous, Seigneur, qui le voïez, ſoïez-moi témoin, que je ne me ſens en ma conſcience attiré à l'épiſcopat par l'affection d'aucune choſe, que vos ſerviteurs doivent mépriſer; & que ſi l'obéïſſance & la charité me le permettoient, j'aimerois mieux être moine ſous la conduite d'un ſuperieur, que de commander aux autres & poſſeder des richeſſes temporelles. Seigneur, ſi ma conſcience me trompe, faites-moi connoître à moi-même & me corrigez. Après cela, ſi quelqu'un veut donner quelque mauvaiſe impreſſion de moi, j'eſpere que Dieu prendra ma défenſe contre lui, & je ſuis certain, que ſi ce mauvais ſoupçon nuit à quelqu'un, le peché en tombera ſur ceux qui en ſont les auteurs. Il finit en recommandant aux moines du Bec, de faire voir cette lettre à tous ceux qu'ils pourroient, principalement aux Evêques & aux Abbez ſes amis.

Il ne laiſſa pas d'écrire ſur le même ſujet à quelques-uns en particulier, comme à Gillebert Evêque d'Evreux, de qui il avoit reçû la benediction abbatiale; & à Foulques Evêque de Beauvais, qui avoit été moine ſous ſa conduite. Ces lettres qu'il écrivit depuis ſa démiſſion de l'Abbaïe & avant ſon ſacre, n'avoient point de ſeau, parce qu'il n'étoit plus Abbé & n'étoit pas encore Archevêque. Cependant il preſſoit les moines du Bec d'élire un Abbé; & leur conſeilla de prendre le moine Guillaume, qui avoit été Prieur de Peſſé, comme celui qu'il en connoiſſoit le plus digne, lui ordonnant d'accepter. Guillaume étoit fils de Turſtin Seigneur de Montfort ſur Riſle, allié des plus grands Seigneurs du païs. Il ſe rendit moine au Bec à vingt-cinq ans ſous

epiſt. 10. 14.

epiſt. 8.

Chr. Bec. *poſt Lanfr.* *p.* 6. *vita Guill.* *ibid. p.* 41.

AN. 1093. ſous la conduite d'Anſelme, & en fut Abbé pendant trente ans.

Le tems du ſacre d'Anſelme étant venu, Thomas Archevêque d'Yorc & tous les Evêques d'Angleterre ſe rendirent à Cantorberi, excepté deux qui étoient retenus par maladie, & qui envoïerent leur conſentement. C'étoit ſaint Vulſtan Evêque de Worcheſtre qui mourut un an après, & Osberne Evêque d'Exeſtre. Comme on liſoit, ſuivant la coûtume, l'acte de l'élection, l'Archevêque d'Yorc trouva mauvais qu'on y eût qualifié l'Egliſe de Cantorberi metropole de toute la grand'Bretagne. S'il eſt ainſi, dit-il, l'Egliſe d'Yorc n'eſt point metropole. On corrigea donc le decret, & on donna à l'Egliſe de Cantorberi le titre de primatiale de toute la grand'Bretagne. Anſelme fut ainſi ſacré Archevêque le ſecond dimanche de l'Avent quatriéme jour de Decembre 1093. Après avoir paſſé à Cantorberi l'octave de ſon ſacre, il alla à la cour pour la fête de Noël, & fut très-bien reçû du Roi & de toute la nobleſſe.

XII. Sainte Marguerite Reine d'Ecoſſe. *Boll.* 10. *Jan* t. 2. p. 320.

Cette même année mourut ſainte Marguerite Reine d'Ecoſſe, de la famille des derniers Rois Anglois. Elle étoit fille d'Edoüart fils d'Edmond côte-de fer, & fut mariée à Malcolme Roi d'Ecoſſe vers l'an 1070. Elle eut grand ſoin de l'ornement des Egliſes, de l'éducation de ſes enfans & de la ſplendeur de la maiſon roïale. Le Roi, par ſon conſeil, fit tenir pluſieurs conciles, où on retrancha des abus inveterez, & on rétablit la diſcipline de l'Egliſe. Elle y aſſiſta, y diſputa elle même; & fit ordonner entre autres choſes, que le jeûne du carême commenceroit le mercredi des cendres & non le lundi ſuivant: que ceux-mêmes qui ſe ſentoient pecheurs communieroient à Pâques, après s'y être préparez par la confeſſion & pluſieurs jours de penitence: que

que l'on ſanctifieroit le dimanche en s'abſtenant du travail : que perſonne n'épouſeroit la veuve de ſon pere ou de ſon frere. Dieu avoit ſans doute envoïé en Ecoſſe cette ſainte Reine, pour y abolir ces reſtes de barbarie. AN. 1093.

Elle jeûnoit deux Carêmes entiers, l'un avant Noël, l'autre avant Pâque, recitoit tous les jours pluſieurs offices & tout le pſeautier; ſervoit tous les jours avec le Roi plus de trois cens pauvres, & faiſoit d'autres aumônes ſans bornes. Se ſentant malade à la mort, elle fit une confeſſion generale; & ſon dernier jour elle entra dans ſon oratoire pour ouïr la meſſe & recevoir le viatique, après quoi on la remit au lit. Elle étoit en peine du Roi ſon époux, qui étoit à la guerre aſſez loin avec ſes fils, quand le cadet entra dans ſa chambre; & comme elle lui demanda des nouvelles de ſon pere & de ſon frere, il répondit qu'ils ſe portoient bien : mais enfin elle le preſſa tant, qu'il lui dît qu'ils avoient été tuez l'un & l'autre il y avoit trois jours. La Reine rendit graces à Dieu de cette derniere affliction, qu'il lui envoïoit pour l'expiation de ſes pechez, & mourut incontinent après. C'étoit le ſeiziéme de Novembre 1093. toutefois l'Egliſe l'honore le dixiéme de Juin. Sa vie fut écrite environ dix ans après par Thierri de Dunelme ſon confeſſeur, ſuivant l'ordre de la Reine Mathilde ſa fille, épouſe de Henri I. Roi d'Angleterre.

En Italie Anſelme Archevêque de Milan mourut le quatriéme de Decembre 1093. après avoir tenu ce ſiege ſept ans & cinq mois. Il étoit fort zelé pour le parti catholique, & avoit couronné peu de tems auparavant le jeune Roi Conrad, fils de l'Empereur Henri revolté contre ſon pere. Anſelme eut pour ſucceſſeur Arnoul III. qui tint le ſiege de Milan près de quatre ans.

XIII. Conrad ſe revolte contre l'empereur ſon Pere.

Papebr. Catalog. to. 18. Bertold.

Le ſujet de la revolte de Conrad fut, que
AN. 1093. l'empereur prit en haine Adelaïde ſon épouſe :
Dode. h. la mit en priſon, & permit à pluſieurs hom-
1093. mes de lui faire violence, exhortant même ſon fils à en abuſer. Comme il refuſa de commettre ce crime avec ſa belle-mere, Henri dit qu'il n'étoit pas ſon fils, mais d'un Seigneur de Souabe, à qui en effet il reſſembloit fort. Le jeune Prince irrité ſe retira d'auprès de ſon pere, & ſe joignit au parti de Guelfe duc de Toſcane & des autres Catholiques. Les villes de Milan, Cremone, Lodi, & Plaiſance ſe déclarerent pour lui, & firent une ligue de vingt ans contre Henri. Ce Prince trouva moïen de prendre ſon fils, mais il lui échapa ; & étant ſoutenu par le Duc Guelfe & Mathilde ſon épouſe, il fut couronné Roi par l'Archevêque de Milan ; & l'Empereur ſon pere réduit à s'enfermer dans une fortereſſe, où il demeura long-tems ſans porter les marques de ſa dignité, & vint, dit-on, à un tel deſeſpoir ; qu'il ſe ſeroit tué ſi les
Bertold ſiens ne l'en euſſent empêché. A la fin de cette
1094. année 1093. il étoit à Verone avec l'Antipape Guibert, qui feignit de vouloir renoncer au pontificat, ſi la paix de l'Egliſe ne pouvoit être autrement rétablie. Cependant le Pape Urbain étoit à Rome, où il celebra ſolemnellement la fête de Noël. Il ſçavoit que pluſieurs Guibertins y étoient encore cachez : mais il ne voulut pas les en chaſſer, parce qu'il eût fallu le faire à main armée, & troubler la tranquillité de Rome.

Bertold.

XIV. Evêchez de Sicile.

Le Comte Roger aïant ſoumis à ſa puiſſance preſque toute la Sicile, voulut témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance pour un ſi grand bienfait. Il commença donc à rendre la juſtice, proteger les veuves & les orphelins, aſſiſter ſouvent aux divins offices, faire païer les dîmes, repa-

Gaufr. Malater. IV. c. 7.

reparer les Egliſes, augmenter leurs revenus par ſes liberalitez : enfin remedier aux deſordres qu'avoit produits la domination des infidéles pendant plus de deux cens ans. Il s'appliqua ſur tout à rétablir les évêchez. Nous avons vû qu'à Palerme il reſtoit un Evêque Grec, quand le Duc Robert Guiſchard en fit la conquête en 1071. On y voit enſuite un Archevêque Latin nommé Alcher, en faveur duquel Gregoire VII. donna une bulle le ſeiziéme d'Avril 1083. portant confirmation de tous ſes droits & conceſſion du pallium. Cet Alcher vécut juſques en 1109. Le Comte Roger aïant conquis Taormine, fonda à Traïne ou Tragine, ville voiſine, une Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, qu'il orna & dota magnifiquement; & y établit un monaſtere ſous la regle de ſaint Baſile, puis un ſiege épiſcopal. Mais enſuite par le conſeil du Pape il le transfera à Meſſine : où ſuivant l'ancienne tradition il y avoit eu un Evêque.

AN. 1093.

Sup. liv. LXI. n. 38. Gaufr. II. c. 45. Rocch. Pirrus to. 1. p. 100.

Gaufr. III. c. 19. Diplo. ap. Pirr. t. 1. p. 452.

Le premier Evêque de Traïne & de Meſſine, fut Robert fils du Comte de Montagne, de la famille des Ducs de Normandie, & frere de Delicia premiere femme du Comte Roger. Il fut premierement Abbé de ſainte Euphemie en Calabre, puis de Nôtre-Dame de Traïne, dont il fut le premier Evêque auſſi-bien que de Meſſine, car ces deux Egliſes demeurerent quelque tems unies.

Dipl. ap. Pirrum. to. 1. p. 298. Dipl. ap. Fazel.

Dès le tems de Robert Guiſchard, Robert Abbé de ſaint Evroul en Normandie, alla en Italie avec onze de ſes moines, ſe plaindre au Pape Alexandre II. des inſultes de pluſieurs Seigneurs du païs. Robert Guiſchard né vaſſal de cette abbaïe, reçût avec grand honneur l'Abbé Robert dans les terres qu'il avoit conquiſes, & lui donna l'Egliſe de ſainte Euphemie ſur la mer Adria-

Ordric. lib. 3. p. 483. B.

Adriatique, près des ruines d'une ancienne ville. Robert Guiſchard y fonda un monaſtere, où ſa mere Fredeſinde fut enterrée, & donna au même Abbé le monaſtere de la Trinité de Venuſe, où il mit pour Abbé Berenger moine de S. Evroul. Celui-ci y aïant trouvé ſeulement vingt moines relâchez, y rétablit ſi-bien l'obſervance, qu'il y aſſembla juſques à cent moines, d'entre leſquels on tira pluſieurs Abbez & pluſieurs Evêques. Berenger lui-même fut élû Evêque de Venuſe ſous le pontificat d'Urbain II. Robert Guiſchard donna un troiſiéme monaſtere à l'Abbé de ſaint Evroul, ſçavoir celui de ſaint Michel à Melit ou Milet en Calabre, & dans ces trois monaſteres on établit le même chant & les mêmes obſervances qu'en celui de ſaint Evroul.

An. 1093.

Gaufr. IV. c. 7.

Le premier Evêque de Catane fut Anſger Breton Prieur de ſainte Euphemie : tellement aimé de ſes moines, que le Comte Roger fut obligé d'y aller en perſonne le demander, encore eut-il bien de la peine à l'obtenir & à faire conſentir Anſger à ſa promotion. Il fut ſacré par le Pape même, comme témoigne le Comte Roger dans une charte où il parle ainſi : Le Pape Urbain II. m'a ordonné de ſa bouche, comme à ſon fils ſpirituel, de proteger l'Egliſe & procurer ſon accroiſſement de tout mon pouvoir. C'eſt pourquoi aïant délivré la Sicile des Sarraſins, j'y ai bâti des Egliſes en divers lieux, & j'y ai établi des Evêques, par l'ordre du Pape, qui les a ſacrez. J'ai donné à chacun ſon dioceſe & des revenus ſuffiſans, afin qu'ils n'entrepriſſent point l'un ſur l'autre. De ce nombre eſt Anſger Prieur de ſainte Euphemie, que j'ai donné pour Abbé & Evêque à la ville de Catane ; & par la permiſſion du Pape Urbain II. qui l'a ſacré, je donne la cité de Catane pour être le ſiege de l'abbaïe & de l'évêché. Enſuite eſt le dénombrement

ap Rocc. to. 7. 2. p. 10.

Digitized b

brement des terres qu'il lui donne dans le dioceſe. Cette charte eſt du vingt-ſixiéme d'Avril 1091. la même choſe paroît par la bulle d'Urbain II. donnée à l'Evêque Anſger le dimanche neuviéme de Mars de la même année, qui fut apparemment le jour de ſon ſacre : où il marque que le même ſera toûjours Abbé du monaſtere de ſainte Agathe & Evêque de Catane. Anſger tint ce ſiege juſques à l'an 1124. AN. 1093. *Ibid. p.* 13.

La plûpart de ces évêchez de Sicile furent rétablis en 1093. comme le témoigne le Comte Roger dans une charte pour l'Egliſe d'Agrigente ou Gergenti, par laquelle il marque l'étendue de ce dioceſe. Son premier Evêque fut Gerland natif de Beſançon parent du Comte Roger & de Robert Guiſchard ſon frere, qui le firent venir en Calabre. Là il fut élu chantre de l'Egliſe cathedrale de Melit : mais ne pouvant ſouffrir les mœurs dépravées des habitans, il retourna à Beſançon, d'où le Comte Roger le rappella pour le faire Evêque de Gergente. Il fut ſacré par le Pape Urbain II. & tint ce ſiege douze ans. Il eſt honoré comme Saint le vingt-cinquiéme de Février jour de ſa mort. *Ibid. p.* 171. *p.* 273.

Le premier Evêque de Mazare fut Etienne de Fer natif de Rouen, auſſi parent du Comte Roger, qui par une charte du mois d'Octobre 1093. lui marqua l'étendue de ſon dioceſe. Etienne vivoit encore l'an 1124. Le premier Evêque de Syracuſe fut Roger doïen de l'Egliſe de Traïne, recommandable par ſa vertu & par ſon ſçavoir. La ville de Traïne fut fort affligée de ſa perte, parce qu'il gouvernoit le dioceſe en l'abſence de l'Evêque, & leur étoit utile par ſes bons conſeils, même pour le temporel. Le Comte Roger le choiſit pour Evêque de Syracuſe de l'avis des Evêques de la province; & il fut ſacré par le Pape Urbain qui confirma la deſignation des *Ibid. p.* 500. *Gaufr.* IV. *c.* 7. *Pirr. to.* 2. *p.* 152.

AN. 1093. bornes de ſon dioceſe par une bulle donnée à Anagnia, le premier jour de Decembre 1093. L'Evêque Roger mourut l'an 1104. Outre les évêchez, le comte Roger rétablit pluſieurs monaſteres en Sicile & en fonda de nouveaux, ſuivant les conſeils du Pape Urbain. Ainſi ce Pape fut regardé comme le reſtaurateur de l'Egliſe de Sicile, & on y eut toûjours depuis recours à ſes reglemens.

XV. Suite de l'affaire d'Arras. *Sup. n. 6. Baluz. 5. Miſcell. p. 239.*

En France on pourſuivoit toûjours la ſeparation de l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambrai. En execution de la bulle du ſecond de Decembre 1092. le peuple & le clergé d'Arras demanda à Renaud Archevêque de Reims un commiſſaire, pour préſider à l'élection de leur Evêque. Il leur manda de ſe trouver au concile qu'il devoit tenir à Reims le troiſiéme dimanche de Carême vingtiéme de Mars 1093. où il avoit appellé le clergé de Cambrai, pour rapporter les titres en vertu deſquels ils prétendoient que l'Egliſe d'Arras leur étoit ſoumiſe. A ce concile ſe trouverent ſix Evêques de la province, Hugues de Soiſſons, Elinand de Laon, Rabbod de Noyon, Foulques de Beauvais, Gervin d'Amiens, & Gerard de Terouane. Les deputez d'Arras, dont le chef étoit Galbert prevôt de cette Egliſe, rapporterent ce qu'ils purent pour montrer que de tout tems elle étoit épiſcopale: mais ils ne dirent rien de précis plus ancien que ſaint Remy & ſaint Vaſt. Ils prouverent mieux le point de droit, ſçavoir que l'on doit rétablir des Evêques dans les villes qui en ont eu & qui ſont revenues à leur premier état; & que l'on doit en établir de nouveaux dans celles qui ſont aſſez conſiderables.

Gaucher archidiacre de Cambrai & les autres deputez de cette Egliſe ne rapporterent aucun titre, pour prouver leur droit ſur l'Egliſe d'Arras,

ras. Auſſi l'Archevêque fit lire la bulle du Pape Urbain, puis il fit apporter le livre des canons & lire celui du concile de Sardique, touchant l'érection des évêchez, qui eſt le ſixiéme. Après que l'Archevêque eut pris le conſeil des Evêques & des autres clercs conſtituez en dignité, ils le prierent d'accorder un délai pour la déciſion d'une affaire ſi importante. L'Archevêque ne le vouloit pas: ce que voïant l'archidiacre de Cambrai, il s'avança au milieu du concile, & ſoutint, que l'Egliſe d'Arras ne devoit point avoir d'Evêque propre, & qu'ils étoient prêts à le prouver en preſence du Pape. Alors l'Archevêque conſeilla au prevôt & aux autres députez d'Arras, de ne point faire de difficulté d'aller ſoutenir leur cauſe devant le Pape, pour plus grande confirmation de leur droit. Ainſi de l'avis de tout le concile, on marqua huit jours, ſçavoir depuis le dimanche avant l'Aſcenſion, juſques au ſuivant, dans leſquels les deux parties devoient ſe preſenter au Pape; & l'Archevêque déclara, que ſi les Arteſiens manquoient d'aller à Rome, il ne les écouteroit plus, ſi ceux de Cambrai y manquoient, il ordonneroit ſans délai un Evêque d'Arras ſuivant l'ordre du Pape. An. 1093. *Sup. liv. XII. n.* 37.

L'Egliſe d'Arras députa à Rome deux de ſes clercs Jean & Drogon, qui y demeurerent neuf jours, au terme marqué par le concile de Reims, ſans qu'il ſe preſentât perſonne pour l'Egliſe de Cambrai. Sur quoi le Pape leur donna une lettre pour l'Archevêque de Reims, par laquelle il lui réiteroit l'ordre d'ordonner un Evêque à Arras; & ajoûtoit: Si vous craignez de vous attirer de la haine & des reproches, envoïez-nous celui qui ſera élu, & nous le ſacrerons, ſauf le droit de vôtre Egliſe. Les députez d'Arras aïant rendu cette lettre à l'Archevêque, il leur demanda ſecretement celui qu'ils ſe propoſoient d'éli-

d'élire ; & de trois qu'ils lui nommerent, il ap-
An. 1093. prouva le plus Lambert de Guiſnes. Comme ils preſſoient l'Archevêque de leur donner ſes lettres, il répondit, que celles du Pape ſuffiſoient, & ajoûta : c'eſt à vous d'élire vôtre Evêque & à nous de le ſacrer.

Les députez étant de retour à Arras, on indiqua un jeûne de trois jours & des proceſſions, & on marqua le jour de l'élection au dixiéme de Juillet. On y invita quelques clercs des dioceſes voiſins, entre autres des chanoines de l'iſle, entre leſquels étoit celui que l'on vouloit élire. En effet, le jour marqué dimanche dixiéme de Juillet 1093. Lambert de Guiſnes, chanoine & chantre de Lille, fut élu ſolemnellement Evêque d'Arras, & introniſé malgré lui dans la chaire pontificale. Comme il pleuroit & ne vouloit point conſentir à ſon élection, & que les chanoines de Lille ſe plaignoient auſſi qu'on voulût le leur enlever : on lut la clauſe de la bulle, où le Pape défendoit à l'élu de refuſer ſon conſentement. Auſſi-tôt l'Egliſe d'Arras écrivit à l'Archevêque de Reims, pour ſacrer l'élu : mais l'Archevêque répondit, que le conſentement des Evêques de la province y étant neceſſaire, il ne pouvoit fixer le jour du ſacre ſans eux ; & qu'il le feroit à l'aſſemblée qui ſe devoit tenir à Reims à la Nôtre-Dame de la mi-Août. Mais alors il leur demanda encore un délai juſques à la Touſſaints.

L'Egliſe d'Arras ennuïée de tous ces délais, renvoïa à Rome, & obtint du Pape une lettre à l'Archevêque de Reims, où il lui ordonnoit de ſacrer Lambert dans un mois après la reception de la lettre, ou l'envoïer à Rome. Le Pape écrivit à Lambert en conformité, & la lettre étoit datée de l'onziéme d'Octobre. L'Archevêque de Reims manda à Lambert, qu'il

avoit

avoit envoïé la lettre du Pape à l'Evêque de Soiſſons, avec ordre de l'envoïer aux autres ſuffragans pour prendre leur conſeil, & remit l'affaire à l'octave de ſaint André. Lambert ſe rendit lui-même à Reims, & ſe preſenta à l'archevêque le Dimanche dix-huitiéme de Decembre : mais l'Archevêque le renvoïa au Pape avec ſes lettres & celles de l'Egliſe d'Arras. Dans ſa lettre il diſoit au Pape, que l'avis des Evêques de ſa province & de ſon clergé, avoit été, qu'il s'abſtînt de la conſecration de Lambert, & le renvoïât au Pape pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Car ils craignent, ajoûte-t-il, que les Cambreſiens ne prennent ce pretexte pour ſe ſouſtraire de l'Egliſe de Reims: parce que Cambrai eſt d'un autre roïaume, dont le Roi eſt depuis long-tems nôtre ennemi & de l'Egliſe Romaine. Ils ajoûtent, que ce ſeroit un échange deſavantageux, ſi pour mettre un Evêque à Arras, l'Egliſe de Reims perdoit. Cambrai, qui eſt ſix fois plus grand & plus riche. L'Archevêque continue en diſant, que quand le Pape aura conſacré Lambert, il le recevra & l'honorera comme Evêque, & qu'il l'en eſtime très-digne. L'Egliſe d'Arras dans ſa lettre au Pape, le prie de conſacrer Lambert, & d'ordonner que les bornes des deux roïaumes de France & d'Allemagne ſoient celles de cet évêché, comme elles étoient anciennement.

An. 1093.

Balux. p. 259.

Avec ces lettres, Lambert partit de Reims pour Rome la veille de Noël, accompagné de trois des principaux du clergé d'Arras. Hugues Archevêque de Lion le rencontra à Dijon; & aïant appris le ſujet de ſon voïage, le fit conduire à Lion par Hugues Abbé de Clugni; & l'y retint ſix jours à cauſe de la rigueur de l'hiver. Lambert & ſa ſuite arriverent à Rome le ven-

p. 255. to. X. conc. p. 464.

AN.1094. vendredi avant le dimanche de la Quinquageſime ; c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Fevrier 1094. Mais craignant les Guibertins, qui étoient encore maîtres d'une partie de Rome, ils demeurerent à ſaint Pierre ; & le ſamedi de grand matin Lambert vint trouver le Pape Urbain à ſainte Marie la neuve où il demeuroit. Là ſe jettant à ſes pieds, il le pria avec larmes, de le décharger de cette élection : tant pour ſon incapacité que pour la perſecution qu'il devoit attendre, ſoit de la part du Roi Henri à qui Cambrai appartenoit, ſoit de la part du clergé & des Seigneurs de ce dioceſe ; & à cauſe de la pauvreté de l'Egliſe d'Arras. Le Pape lui donna le baiſer de paix ; & après pluſieurs paroles de conſolation, lui demanda s'il étoit logé ; & donna charge à Daibert Archevêque de Piſe & à Pierre de Leon, de le loger lui & les ſiens, & tranſporter leur bagage en ſûreté. Car on avoit beſoin d'eſcorte pour paſſer à Rome du bourg ſaint Pierre. Les Guibertins tenoient la cour de Creſcence ; c'eſt-à-dire, le château ſaint Ange, & empêchoient de paſſer le pont du Tibre pour aller trouver le Pape, en ſorte qu'ils prirent un Abbé Allemand envoïé vers lui par Gebehard Evêque de Conſtance ſon legat.

Bertold. 1094.

Baluz. p. 252. to. X. conc. p. 450.

Cependant le Pape avoit écrit à l'archevêque de Reims : ſe plaignant de ce qu'il écoutoit encore les plaintes injuſtes des Cambreſiens. Le Pape étoit mal content de ce qu'ils avoient élû pour Evêque leur Archidiacre Gaucher, qui ne vouloit prendre l'inveſtiture, que de la main du Roi Henri excommunié : au contraire, il approuvoit l'élection que la plûpart avoient faite de Manaſſés. Il chargea l'Archevêque d'avertir les Cambreſiens, de ſe trouver à Rome le Carême prochain avec leurs titres, quand les Arteſiens devoient y venir pour faire confirmer leur

leur élection. Mais il ne vint point à Rome de députez de Cambrai, & ceux d'Arras les y attendirent un mois entier. AN. 1094.

Le Pape aſſembla donc ſon conſeil, compoſé des Evêques, des Cardinaux & de pluſieurs Romains; où en l'abſence de Lambert, il fit lire toute la procedure faite par l'Egliſe d'Arras pour ſon l'élection. Les Romains l'aïant entendue, demanderent, pour l'avoir chez eux, qu'il fût ordonné Evêque d'Oſtie. Mais le Pape voulant affermir le nouvel évêché d'Arras, n'eut point d'égard à la priere des Romains; & quelques jours après il prit Lambert en particulier, & lui commanda de la part de Dieu & de ſaint Pierre d'acquieſcer à ſon élection par obéiſſance & pour la remiſſion de ſes pechez. Lambert ſe ſoûmit & fut ſacré Evêque d'Arras par le Pape le quatriéme dimanche de Carême dix-neuviéme de Mars 1094. en preſence de Jean Evêque de Tuſculum, Humbald de Sabine, Jean de Porto, Brunon de Segni & Daïbert Archevêque de Piſe, des Cardinaux Prêtres, & d'une grande multitude de Romains. Enſuite on expedia des Bulles adreſſées à l'Archevêque de Reims, au clergé d'Arras, aux Abbez & aux Abbeſſes du dioceſe, au Comte de Flandres & à l'Evêque Lambert, pour lui ſervir de titres. *p.* 261.

XVI. Affaire de Dol en Bretagne.

Avant que de partir de Rome, il aſſiſta au jugement donné par le Pape en faveur de l'Archevêque de Tours. Dès l'année précedente Rolland Evêque de Dol étoit venu à Rome demander le pallium, comme Archevêque de Bretagne; & aïant repreſenté les lettres de Gregoire VII. par leſquelles il l'avoit accordé à Iven ſon predeceſſeur, ſans préjudice du droit de l'Egliſe de Tours, le Pape Urbain le lui accorda avec la même reſtriction. Raoul Archevêque de Tours vint enſuite trouver le Pape à Bene- *Martenne collect. p. 66. Sup. liv. LXII. n. 52.* *p.* 68.

vent

AN. 1094. vent ; & lui fit voir que cette cauſe avoît été jugée ſur les lieux en faveur de ſon ſiege, par les legats de Gregoire VII. L'Evêque de Dol qui étoit preſent répondit, qu'il n'étoit pas venu préparé pour plaider ſa cauſe ; & du conſentement des parties, le Pape ordonna, qu'ils comparoîtroient devant lui à la mi-Carême de l'année ſuivante 1094. ſous peine au défaillant de perdre ſa cauſe. L'Archevêque de Tours comparut à Rome au jour nommé. L'Evêque de Dol envoïa ſeulement une excuſe, qui ne fut pas jugée valable. On examina les lettres de Gregoire VII. & des autres Papes ſur ce ſujet : le Pape prit l'avis de l'Evêque d'Arras, des cinq Evêques qui avoient aſſiſté à ſon ſacre, & des juges Romains; & il decida, que l'Evêque de Dol & les autres Evêques Bretons reconnoîtroient à l'avenir l'Egliſe de Tours pour leur métropole. La Bulle eſt datée du cinquiéme d'Avril 1094.

XVII. Geoffroi Abbé de Vendôme à Rome.

Dès l'année precedente, le Pape voulant chaſſer de Rome les partiſans de Guibert ſans effuſion de ſang, avoit écrit pour lever des collectes ſur les Egliſes : comme il paroît par ſa lettre aux Evêques d'Aquitaine. Mais celui qui le ſervit le plus utilement en cette occaſion, fut Geoffroi nouvel Abbé de la Trinité de Vendôme. Car aïant appris la peine & la diſette où étoit le Pape Urbain ; il vint à Rome, & eut beaucoup à ſouffrir, tant dans le voïage qu'à Rome même, où pour n'être point reconnu, il paſſoit pour valet de ſes domeſtiques. Il vint voir le Pape de nuit dans la maiſon de Jean de Frangipane, où il ſe tenoit caché, & le trouva denué preſque de tout, & accablé de dettes. Il y demeura avec lui pendant le Carême de l'année 1094. & le ſoulagea autant qu'il pût de l'argent qu'il avoit apporté, montant à plus de douze mille ſous, qui valoient cent marcs d'argent.

ep. 58. Urb. M. S.

Geoff. 1. ep. 3.

gent. Quinze jours avant Pâque Ferruchio à qui l'Antipape Guibert avoit donné la garde du Palais de Latran, fit parler au Pape, demandant de l'argent pour lui rendre ce palais & la tour. Le Pape en aïant conferé avec les Evêques & les Cardinaux qui étoient avec lui, leur demanda de l'argent, mais il en trouva peu chez eux, parce qu'ils étoient dans la perſecution comme lui. L'Abbé Geoffroi voïant le Pape ſi affligé & ſi embaraſſé qu'il en répandoit des larmes, s'approcha de lui & lui dit, qu'il traitât hardiment avec Ferruchio. Il y emploïa ſon argent, juſques à ſes mules & ſes chevaux. Ainſi le Pape entra dans le palais de Latran, & Geoffroi fut le premier qui lui baiſa les pieds dans la chaire pontificale, où depuis long-tems aucun Pape catholique ne s'étoit aſſis. En ce tems-là le Pape Urbain ordonna Prêtre l'Abbé Geoffroi & le remit en poſſeſſion de l'Egliſe de ſainte Priſque, que le Pape Alexandre II. avoit donnée à Oderic ſon predeceſſeur pour lui & ſes ſucceſſeurs, avec la dignité de Cardinal; mais les Guibertins les en avoient depoſſedez. Les Abbez de Vendôme ont gardé le titre de Cardinal pendant trois cens ans.

AN. 1094. *p.* 13. 14.

Epiſt. 14.

Sirmond. ad p. 9.

XVIII. Saint Nicolas Peregrin.

C'eſt le tems où ſaint Nicolas Peregrin ſe faiſoit admirer dans la Poüille. Il étoit Grec né dans l'Attique en un village près de Sterion, monaſtere fameux de ſaint Luc le jeune. Ses parens étoient pauvres, & il n'apprit ni les lettres ni aucun métier: mais dès l'âge de huit ans ſa mere l'envoïa garder des moutons. Dès-lors il commença à chanter tout haut *Kyrie eleiſon*, ce qu'il faiſoit jour & nuit, & cette devotion lui dura toute ſa vie. Sa mere n'aïant pû l'en détourner, le crut poſſedé du démon, & le mena aux moines de Sterion, qui l'enfermerent & le maltraiterent, ſans lui pouvoir faire quitter ſon chant. Il ſouffroit tout patiemment, mais il re-

Sup. liv. LV. n. 33. *Vita ap. Boll. 2. Jan. to.* 1. *p.* 237.

AN. 1094. recommençoit toûjours *Kyrie eleïſon*. Etant retourné chez ſa mere, il prit une cognée, une hache & un couteau, & montant ſur la montagne, il coupoit du bois de cedre dont il faiſoit des croix, qu'il plantoit ſur les chemins & dans les lieux inacceſſibles, loüant Dieu continuellement.

Il ſe bâtit ſur cette montagne une petite cabane de bois, & y vêcut quelque tems ſeul, travaillant ſans ceſſe. Enſuite il vint à Naupacte ou Lepante, où un moine nommé Barthelemi ſe joignit à lui & ne le quitta plus. Ils s'embarquerent & paſſerent à Otrante en Italie, & delà en divers lieux, où Nicolas étoit traité, tantôt comme un Saint, tantôt comme un inſenſé. Il jeûnoit tous les jours juſques au ſoir, ſa nourriture n'étoit qu'un peu de pain & d'eau; & toutefois il n'étoit pas maigre. Il paſſoit la plûpart des nuits à prier débout. Il étoit vêtu ſeulement d'une tunique courte juſques aux genoux, les jambes & les pieds nuds auſſi-bien que la tête. Il portoit à la main une croix legere de bois, & en écharpe une gibeciere : où il mettoit les aumônes qu'il recevoit, & qu'il emploïoit principalement à acheter des fruits, pour donner aux enfans qu'il menoit avec lui, chantant auſſi *Kyrie eleiſon*.

Ce fut en Italie qu'on le ſurnomma *Peregrinus*, c'eſt-à-dire, étranger, & il y fit pluſieurs miracles, continuant toûjours ſon chant & exhortant tout le monde à la penitence. Mais ſes manieres extraordinaires le firent ſouvent maltraiter, quelquefois même par l'ordre des Evêques. Il paſſa à Tarente, puis à Trani, où il tomba malade & mourut le vendredi ſecond jour de Juin 1094. étant encore tout jeune. On vint en foule le voir pendant ſa maladie, & lui demander ſa benediction : mais le concours fut encore plus grand à ſes funerailles. Il fut enter-

p. 248.

p. 246.

enterré dans l'Egliſe cathedrale avec grande ſolemnité, & il ſe fit à ſon tombeau grand nombre de miracles. On l'invoquoit particulierement pour les naufrages, comme ſaint Nicolas de Myre. AN. 1094. *p.* 250.

Pendant la ſemaine ſainte de la même année 1094. Gebehard Evêque de Conſtance & legat du Pape en Allemagne tint un concile dans ſon Egliſe avec un grand nombre d'Abbez, de Clercs & de Seigneurs du païs. On y renouvella les défenſes d'entendre l'office celebré par les prêtres ſimoniaques ou incontinens. On ordonna que le jeûne du mois de Mars ſe feroit toûjours la premiere ſemaine de Carême, & celui de Juin la ſemaine de la Pentecôte, comme nous l'obſervons encore. Juſques-là le tems de ces jeûnes n'étoit pas reglé, comme il paroît par le concile de Selingſtat, tenu en 1022. qui nomme le jeûne des quatre-tems incertain. On ordonna encore à Conſtance, qu'on ne fêteroit que trois jours, tant dans la ſemaine de Pâques que dans celle de la Pentecôte : au lieu qu'auparavant dans ce dioceſe on fêtoit la ſemaine entiere de Pâques, & un ſeul jour à la Pentecôte. XIX. Egliſe d'Allemagne. *Bertold. to. X. conc. p.* 497. *Conc. Seleg. c.* 2. *v. Sirm. ad Goffr. III. ep.* 23.

Il y eut cette année une grande mortalité en Baviere, qui s'étendit dans le reſte de l'Allemagne, & même en France, en Bourgogne & en Italie : mais les plus ſages ne jugeoient pas que ce fut un ſi grand mal. Car comme preſque perſonne ne gueriſſoit de cette maladie, la plûpart de ceux qui en étoient attaquez ſe préparoient ſerieuſement à la mort, & paroiſſoient mourir dans de grands ſentimens de penitence. Ceux même qui reſtoient, s'abſtenoient du cabaret & des autres divertiſſemens, couroient à la confeſſion, & ne ceſſoient de ſe recommander aux prêtres. Il y avoit alors en *Bertold.*

Alſa-

AN. 1094. Alſace un docteur nommé Manegold de Lutenbach, qui profita merveilleuſement de cette occaſion pour l'utilité de la religion. Car pendant cette mortalité, qui fut longue, toute la nobleſſe du païs venoit le trouver en foule, pour ſe faire abſoudre de l'excommunication, en vertu du pouvoir qu'il en avoit reçû du Pape, après quoi ils recevoient la penitence & l'abſolution de leurs autres pechez. Ils demeurerent tous très-fidéles au Pape Urbain, & ne vouloient point aſſiſter à l'office des prêtres ſimoniaques ou incontinens. Manegold avoit fondé à Marbach un monaſtere de chanoines reguliers, entre leſquels il vivoit lui-même en communauté. Le Pape Urbain avoit déja moderé les excommunications à l'imitation de Gregoire VII. en exceptant pluſieurs perſonnes de la neceſſité d'éviter les excommuniez.

XX. Concile de Reims. *to. X. p. 497. Chr. S. P. vivi. an. 1094.*

La même année 1094. le dix-huitiéme de Septembre, on tint un concile à Reims par ordre du Roi Philippe, qui eſperoit y faire approuver ſon mariage avec Bertrade, vû que Berthe ſa premiere femme étoit morte la même année. Il s'y trouva en perſonne avec trois Archevêques, Renauld de Reims, Richer de Sens & Raoul de Tours. Richard n'y alla qu'à l'inſtante priere du Roi, qui lui repreſenta, que Renauld étoit tellement incommodé de la goûte, qu'il ne pouvoit ſortir de ſon ſiege; & Richer fut reçû à Reims, avec le même honneur, que s'il en eût été l'Archevêque. Huit Evêques aſſiſterent à ce concile. Geoffroi de Paris, Gautier de Meaux, Hugues de Soiſſons, Elinand de Laon, Rabbod de Noyon, Gervin d'Amiens, Hugues de Senlis & Lambert d'Arras. Ce dernier étant revenu de Rome la même année, avoit été introniſé ſolemnellement dans ſon Egliſe le jour de la Pentecôte; & dans ce concile il

il fut enfin reçû par ſon Archevêque le jour de ſaint Matthieu, en lui promettant obéiſſance. Manaſſés élû Archevêque de Cambrai ne fut pas ſi-tôt ſacré, quoi qu'approuvé par le Pape, à cauſe du ſchiſme formé en cette Egliſe par le parti de l'archidiacre Gaucher. AN. 1094.

Ives de Chartres étant invité à ce concile s'en excuſa, parce qu'il ne devoit point être jugé hors de ſa province : car il ſçavoit que l'on vouloit l'y accuſer; & comme cette accuſation n'avoit autre fondement que la haine qu'on lui portoit, il appella au ſaint Siege. Je ne le fais pas, dit-il, pour éviter le jugement, ma juſtification eſt bien facile. On m'accuſe de parjure, & je n'ai jamais fait de ſerment à perſonne. Mais je ne veux pas donner l'exemple de s'écarter des regles, ni m'expoſer à un peril certain pour un avantage incertain ; car j'ai demandé ſauf-conduit au Roi & ne l'ai pû obtenir. Or autant que je puis juger par les menaces qui m'ont été faites, il ne me ſeroit pas permis dans vôtre aſſemblée, de dire impunément la verité, puiſque c'eſt pour l'avoir dite & pour avoir obéï au ſaint Siege, que je ſuis traité ſi durement, & accuſé de parjure & de crime d'état. Mais, permettez-moi de le dire, on auroit plus de raiſon d'en accuſer ceux qui fomentent une plaïe, qui ne ſe peut guerir que par le fer & le feu. Car ſi vous aviez tenu ferme comme moi, nôtre malade ſeroit gueri. C'eſt le Roi dont il parle. Il continue : Que le Roi faſſe contre moi tout ce que Dieu lui permettra de faire : qu'il m'enferme, qu'il m'éloigne, qu'il me proſcrive : j'ai réſolu, avec la grace de Dieu, de tout ſouffrir pour ſa loi. *epiſt. 35.*

XXI. Concile d'Auſtun. *Sup. liv. LX II. n. ce 33. 35.*

Nous avons vû les plaintes de Hugues Archevêque de Lion contre le Pape Victor III. & l'excommunication prononcée contre lui par

AN. 1094. ce Pape au concile de Benevent en 1087. Après la mort de Victor, Hugues reconnut le Pape Urbain, & ſoutint qu'il ne s'étoit jamais ſeparé de la communion de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce qu'il témoigne dans une lettre écrite à la Comteſſe Mathilde : où il ſe plaint des inſultes qu'il ſouffre de la part des moines de Clugni. Il dit, que le vendredi ſaint de l'année precedente, leur Abbé Hugues prononça publiquement l'oraiſon ordinaire pour l'Empereur : quoi qu'on l'eût omiſe depuis que Henri avoit été excommunié & dépoſé par le Pape Gregoire. Et quand je lui en demandai la raiſon : ajoûte-t-il, ſe trouvant embaraſſé, il répondit, qu'il avoit dit cette oraiſon, pour quelque Empereur que ce fut. Et comme nous lui remontrâmes, que cette oraiſon ne ſe pouvoit entendre d'un autre que de l'Empereur Romain, il ſe teut; mais il ne voulut point ſe corriger de cette fauté. Cette conduite de ſaint Hugues Abbé de Clugni, ſemble montrer qu'il reconnoiſſoit toûjours Henri pour Empereur, nonobſtant l'excommunication.

to. X. conc. p. 416. ex to. VI. Spicil.

L'Archevêque Hugues ſe reconcilia ſi bien avec Urbain II. que ce Pape le rétablit legat en France, comme il avoit été ſous Gregoire VII. Ives de Chartres approuva extrêmement ce choix, & encouragea Hugues à accepter la commiſſion. Car il en faiſoit difficulté à cauſe du trouble que le ſchiſme cauſoit dans l'Egliſe. Hugues donc en qualité de legat, tint un concile à Auſtun le ſeiziéme d'Octobre de cette année 1094. où aſſiſterent trente-deux Evêques & pluſieurs Abbez : on y remarque entre autres Raoul Archevêque de Tours & Hoël Evêque du Mans. On y renouvella l'excommunication contre l'Empereur Henri & l'Antipape Guibert, & l'on excommunia pour la premiere fois le Roi de France

epiſt. 12. ep. 24 to. X. p. 500.

Bertold. 1094.

Chr Vird. p. 240.

France Philippe, pour avoir épouſé Bertrade du vivant de ſa femme legitime. On défendit aux moines de faire les fonctions de curez dans les Egliſes paroiſſiales. On y jugea le differend entre l'Archevêque de Tours & l'Abbé de Marmoutier, qui ne vouloit point lui prêter ſerment. Il en fut déchargé, & on ordonna aux parties de vivre en paix, ce qui fut mal obſervé. On y traita du differend entre Gui Archevêque de Vienne & ſaint Hugues Evêque de Grenoble, touchant la terre de Salmoriac : dont l'Archevêque s'étant emparé de force, l'Evêque appella au ſaint ſiege : mais l'Archevêque envoïa à Rome, & obtint par ſurpriſe une confirmation de privileges, où cet article étoit compris. Le Pape Urbain s'en étant apperçû renvoïa l'affaire à Hugues Archevêque de Lion ſon legat. C'eſt ce Gui Archevêque de Vienne, qui fut depuis Pape ſous le nom de Calliſte II.

AN. 1094.

Ivo. epiſt. 235.

Libell. Hug. to. 2 pœnit. Theod. p. 515.

Le Roi Philippe aïant été excommunié dans le concile, envoïa des députez au Pape pour l'appaiſer, en affirmant par leur ſerment, qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec Bertrade ; & faiſant entendre au Pape, que s'il ne rendoit au Roi la couronne & ne levoit l'excommunication, ce Prince ſe retireroit de ſon obéiſſance. Ives de Chartres avertit le Pape par avance, que cette députation n'étoit que menſonge & artifice : que le Roi n'étoit point converti, & que ſon abſolution feroit eſperer l'impunité à tous les pecheurs. Toutefois le Pape defera à la députation du Roi, & lui donna un délai juſques à la Touſſaint 1095. pendant lequel il leva la cenſure, & lui permit d'uſer de la couronne à ſon ordinaire. La lettre eſt du vingt-quatriéme d'Avril. Pour entendre ce qui eſt dit ici de la couronne, il faut ſçavoir qu'en ce tems-là les Rois paroiſſoient aux jours de

Urb. epiſt. 36. *to. X. conc. p.* 464.

AN. 1094. fête en habit roïal, avec la couronne en tête, & la recevoient de la main d'un Evêque. Ainſi *Ivo. ep. 66. 67. ep. 84.* Ives de Chartres témoigne, que le même Roi Philippe reçut une fois à Noël la couronne de la main de l'Archevêque de Tours; & une autre fois à la Pentecôte de quelques Evêques de la province Belgique. Ce qui n'avoit rien de commun avec le ſacre, qui ne ſe fait qu'une fois au commencement du regne; & Philippe avoit été *Sup. liv. LX. n. 40.* ſacré à Reims dès l'an 1059. par l'Archevêque Gervais. Auſſi ne paroît-il point, que pour avoir été excommunié, il ait jamais rien perdu de l'autorité roïale.

XXII. Concile de Plaiſance. Le Pape Urbain étant depuis long-tems ſorti de Rome, celebra la fête de Noël 1094. en Toſcane, où l'Archevêque de Piſe Daïbert le *Bertol. 1095.* ſervit avec grande affection. Cependant l'Empereur Henri demeuroit en Lombardie preſque deſtitué de toute dignité roïale: car toute la force de ſon armée obéïſſoit au Roi Conrad ſon fils, qui étoit attaché à la Comteſſe Mathilde & au Pape Urbain. Mais le Duc Guelfe ſe ſepara alors de cette Princeſſe, ſoûtenant, que quoiqu'il l'eût épouſée, il n'avoit point conſommé ſon mariage avec elle: & le Duc de Baviere ſon pere travailla en vain à les reconcilier.

Cependant le Pape Urbain avoit tellement pris le deſſus, qu'il celebra un concile general à Plaiſance au milieu de la Lombardie & des ſchiſma- *to. X. conc. p. 501.* tiques. Il y appella les Evêques d'Italie, de Bourgogne, de France, d'Allemagne, de Baviere & d'autres provinces: il s'y en trouva deux cens, avec près de quatre mille clercs & plus de trente mille laïques; & comme il n'y avoit point d'Egliſe qui pût contenir une ſi grande multitude, il fallut tenir les aſſemblées en pleine campagne. Le concile commença le premier jour de Mars 1095. qui étoit le jeudi de la mi-Carême,

Digitized by Google

rême, & dura ſept jours. L'Imperatrice Praxede, autrement Adelaïde, vint s'y plaindre de l'Empereur Henri ſon époux. S'étant ſauvée de la priſon où il l'avoit miſe, elle s'étoit retirée auprès de la Comteſſe Mathilde, qui la reçut avec beaucoup d'amitié & l'amena à ce concile. Praxede s'y plaignit des outrages & des infamies que l'Empereur ſon époux lui avoit fait ſouffrir en ſa perſonne ; & les confeſſa publiquement. Et comme le Pape ſçavoit qu'elle n'y avoit point conſenti, il la diſpenſa de la penitence qu'elle auroit pû meriter. Mais elle ne laiſſa pas de ſe retirer dans un monaſtere où elle mourut ſaintement ; & ces crimes de Henri étant devenus publics, exciterent pluſieurs de ſes partiſans à l'abandonner. AN. 1095. *Sup. n.* 12.

Philippe Roi de France envoïa une ambaſſade à ce concile, & manda qu'il s'étoit mis en chemin pour y aller, mais qu'il en avoit été empêché par des raiſons legitimes. C'eſt pourquoi il demandoit un délai juſques à la Pentecôte, que le Pape lui accorda à la priere du concile. Mais Hugues Archevêque de Lion, qui avoit été appellé au concile, fut ſuſpendu de ſes fonctions pour n'y être pas venu & n'avoir point envoïé d'excuſe canonique.

Il vint auſſi au concile de Plaiſance des ambaſſadeurs d'Alexis Comnene Empereur de C. P. prier humblement le Pape & tous les Chrétiens, de lui donner quelque ſecours contre les infidéles, pour la défenſe de l'Egliſe, qu'ils avoient preſque détruite en Orient : car ils y étoient ſi puiſſans, qu'ils venoient juſqu'aux murs de C. P. Le Pape excita les fidéles à accorder ce ſecours : enſorte que pluſieurs s'engagerent par ſerment à faire le voïage, & aider fidélement l'Empereur de C. P. ſelon leur pouvoir.

On renouvella en ce concile la condamnation

An. 1095. de l'hereſie de Berenger ; & on déclara que le pain & le vin, quand on les conſacre ſur l'autel, ſont changez, non ſeulement en figure, mais veritablement & eſſentiellement au Corps & au Sang de Nôtre-Seigneur. On condamna auſſi l'hereſie des Nicolaïtes ; c'eſt-à-dire, des Prêtres & des autres Clercs majeurs, qui prétendoient n'être pas obligez à la continence ; on leur défendit de faire leurs fonctions & au peuple d'y c. 1. 2. 3. aſſiſter. On confirma tous les reglemens des Papes précedens ſur la ſimonie, en défendant de rien exiger pour le ſaint Chrême, le baptême c. 8. 9. & la ſepulture. On declare nulles les ordinations faites par l'Antipape Guibert, & par les autres Evêques intrus ou nommément excommuniez : mais on uſe d'indulgence à l'égard de ceux qui ont été ordonnez ſans ſimonie par des ſchiſmatiques ou des ſimoniaques, ſans les connoître c. 10. 3. 4. pour tels : ou qui ont renoncé aux Egliſes qu'ils 5. 6. 7. avoient obtenues par ſimonie : ſans toutefois que cette indulgence porte préjudice aux ſaints c. 12. canons, hors les cas de neceſſité. Le jeûne des quatre-tems eſt fixé aux mêmes jours où nous c. 14. l'obſervons encore. On défend de recevoir à la penitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine, ou à quelque autre peBertold. ché mortel. Qu'aucun Prêtre ne reçoive perſonne à penitence ſans commiſſion de l'Evêque ; & qu'on ne refuſe pas les Sacremens à ceux, qui ne demeurent avec les excommuniez, que par la preſence corporelle, ſans participer à leurs Sacremens. On dit que ce fut en ce concile de Plaiſance, que le Pape inſtitua la dixiéme preface pour la meſſe, qui eſt celle de la Vierge.

XXIII. Autres affaires d'Italie. Après le concile le Pape paſſa à Cremone, où le jeune Roi Conrad fils de Henri, vint au-devant de lui & lui ſervit d'écuïer : le Pape y fit Bertold. ainſi ſon entrée le dixiéme d'Avril. Le Roi Conrad

rad lui fit ſerment de fidelité, promettant lui conſerver la vie, les membres & la dignité pontificale. Le Pape de ſon côté le reçut pour fils de l'Egliſe Romaine, & lui promit aide & conſeil pour ſe maintenir dans le roïaume & acquerir la couronne imperiale : à la charge de renoncer aux inveſtitures. Ives de Chartres, écrivant au Pape lui témoigna ſa joïe de la reduction du roïaume d'Italie à ſon obéïſſance, & de la ſoumiſſion du nouveau Roi. AN. 1095. *epiſt.* 43.

Arnoul Archevêque de Milan, avoit été élû dès l'année 1093. & avoit reçû l'inveſtiture de la main de l'Empereur Henri, par l'anneau & le bâton paſtoral : mais ſon élection avoit été declarée nulle par le legat du Pape. Arnoul acquieſça & ſe retira dans un monaſtere, juſques à ce que le Pape venant ſur les lieux, & ne voulant pas laiſſer plus long-tems vacant le ſiege de Milan, le fit ſacrer par Dimon ou Thiemon Archevêque de Salsbourg, Ulric Evêque de Paſſau & Gebehard de Conſtance, qui avoient aſſiſté au concile de Plaiſance. Mais Arnoul mourut l'année ſuivante 1096. & eut pour ſucceſſeur Anſelme IV. *Ughell. in 4. p. 158.*

XXIV. Le Roi d'Angleterre irrité contre ſaint Anſelme.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, n'aïant point encore pris le parti entre les deux qui ſe diſoient Papes, avoit envoïé à Rome deux clercs de ſa chapelle Girard & Guillaume, pour ſçavoir lequel étoit le Pape legitime, & l'engager, s'ils pouvoient, à adreſſer au Roi le pallium de l'Archevêque de Cantorberi. Ils virent qu'Urbain étoit le vrai Pape, & aïant obtenu de lui ce que le Roi deſiroit, ils amenerent en Angleterre Gautier Evêque d'Albane, qui apportoit ſecrettement le pallium ; & ils arriverent auprès du Roi quelques jours avant la Pentecôte, qui cette année 1095. étoit le treiziéme de Mai. Le deſſein du Roi étoit de faire dépoſer Anſel- *Eadmer. 2. Newr.*

AN.1095. me, & mettre un autre Archevêque à Cantorberi par autorité du Pape. Or voici comment ce ſaint Prelat avoit encouru ſa diſgrace.

1. *Novr.* p. 38. Dès l'année precedente, le Roi voulant ôter la Normandie au Duc Robert ſon frere, ſe preparoit à lui faire la guerre, & cherchoit de l'argent de tous côtez. Anſelme qui venoit d'être placé ſur le ſiege de Cantorberi, lui offrit cinq cens livres d'argent, par le conſeil de ſes amis, qui lui perſuaderent que c'étoit le moïen de gagner pour toûjours les bonnes graces du Roi, & d'attirer ſa protection pour l'Egliſe. Le Roi d'abord agréa l'offre de l'Archevêque : mais des gens mal-intentionnez lui dirent : Vous l'avez élevé au-deſſus de tous les Seigneurs d'Angleterre, & maintenant dans vôtre beſoin, au lieu de deux mille livres, ou du moins mille qu'il devroit vous donner par reconnoiſſance, il n'a pas de honte de vous en offrir cinq cens. Attendez un peu, faites-lui mauvais viſage, & vous verrez qu'il ſera trop heureux de vous en offrir encore autant. Le Roi lui fit donc ſçavoir, qu'il refuſoit ſon preſent ; & Anſelme rentrant en ſoi-même dit : Beni ſoit Dieu, qui a ſauvé ma réputation. Si le Roi avoit reçû mon preſent, on auroit crû que j'aurois fait ſemblant de lui donner ce que je lui aurois promis auparavant pour avoir l'archevêché. Je donnerai donc cet argent aux pauvres à ſon intention.

Quelque-tems après, la plûpart des Evêques & des Seigneurs vinrent à Haſtingues par ordre du Roi lui ſouhaiter un heureux voïage, comme il alloit paſſer en Normandie. Le Roi y ſéjourna un mois retenu par les vents contraires. Un jour l'Archevêque l'étant venu voir, & étant aſſis auprès de lui, ſuivant la coûtume, lui dit : Sire, afin que vôtre entrepriſe ſoit heureuſe, commencez par nous accorder vôtre

vôtre protection, pour rétablir en vôtre roïaume la religion qui s'en va perdue. Quelle protection ? dit le Roi. Anſelme reprit : Ordonnez que l'on tienne des conciles ſelon l'ancien uſage. Car il ne s'en eſt point tenu de general en Angleterre depuis que vous êtes Roi, ni long-tems auparavant : cependant les crimes ſe multiplient & paſſent en coûtume. Ce ſera, dit le Roi, quand il me plaira, & nous y penſerons dans un autre tems. Puis il ajoûta en raillant : Et de quoi parleriez-vous dans un concile ? L'Archevêque reprit : Des mariages illicites, & des débauches abominables qui ſe ſont depuis peu introduites en Angleterre, & qu'il faut reprimer par des peines qui répandent la terreur par tout le roïaume. Et en cela, dit le Roi, que feroit-on pour vous ? Anſelme dit : Si on ne faiſoit rien pour moi, on feroit pour Dieu & pour vous-même. C'eſt aſſez, dit le Roi, ne m'en parlez pas davantage. L'Archevêque changeant de diſcours ajoûta : Il y a pluſieurs abbaïes ſans paſteurs ; ce qui fait que les moines menent une vie ſeculiere & meurent ſans pénitence. Je vous conſeille donc & vous prie d'y mettre des Abbez : il y va de vôtre ſalut. Alors le Roi ne pouvant plus ſe contenir, lui dit en colere : Que vous importe ? les abbaïes ne ſont-elles pas à moi ? vous faites ce que vous voulez de vos terres : ne ferai-je pas ce qui me plaira de mes abbaïes ? Elles ſont à vous, dit le Prélat, pour en être le protecteur, non pour les piller. Elles ſont à Dieu afin que ſes ſerviteurs en vivent, non pour ſoûtenir vos guerres. Vous avez des domaines & de grands revenus pour ſubvenir à vos affaires : laiſſez à l'Egliſe ſes biens. Sçachez, dit le Roi, que ces diſcours me déplaiſent extrémement. Vôtre prédeceſſeur n'eût oſé parler ainſi à mon pere ; & je ne ferai rien à vôtre con-

AN. 1095.

An. 1095. conſideration. Anſelme voïant qu'il parloit en l'air, ſe leva & ſe retira. Enſuite conſiderant combien il lui importoit, pour l'interêt même de l'Egliſe, d'être bien avec le Roi : il le fit prier de lui rendre ſes bonnes graces, ou de dire en quoi il l'avoit offenſé. Le Roi dit, qu'il ne l'accuſoit de rien : mais qu'il ne lui rendroit point ſon amitié, & les Evêques dirent à Anſelme, que le ſeul moïen de ſe racommoder avec le Roi, étoit de lui donner de l'argent ; à quoi il ne put ſe reſoudre, prévoïant les conſequences.

Ce fut en ce tems-là qu'Anſelme conſulta Hugues Archevêque de Lion, ſur la conduite qu'il devoit tenir à l'égard du Roi. Il y a des terres, dit-il, que des gentilshommes Anglois ont tenues de l'Archevêque de Cantorberi, avant que les Normans entraſſent en Angleterre. Ces gentilshommes ſont morts ſans enfans : le Roi prétend pouvoir donner leurs terres à qui il lui plaira : voici ma penſée. Le Roi m'a donné l'archevêché, comme Lanfranc mon predeceſſeur l'a poſſedé juſques à la fin de ſa vie ; & maintenant il ôte à cette Egliſe ce dont Lanfranc a joui paiſiblement ſi long-tems. Or je ſuis aſſuré, qu'on ne donnera à perſonne cet archevêché après moi, ſinon, tel que je l'aurai au jour de ma mort ; & que s'il vient un autre Roi de mon vivant, il ne me donnera que ce dont il me trouvera en poſſeſſion. Ainſi l'Egliſe perdra ces terres par ma faute ; parce que le Roi en étant l'avoué & moi le gardien, on ne pourra revenir contre ce que nous aurons fait. J'aime donc mieux ne point poſſeder les terres de l'Egliſe à ce prix, & faire les fonctions d'Evêque, vivant dans la pauvreté comme les Apôtres, en témoignage de la violence que je ſouffre : que de cauſer à mon Egli-

III. pift. 24.

ſe

ſe une diminution irreparable. J'ai encore une autre penſée. Si étant ſacré Archevêque je paſſe toute la premiere année ſans aller trouver le Pape, ni demander le pallium, je merite d'être privé de ma dignité. Que ſi je ne puis m'adreſſer au Pape ſans perdre l'archevêché, il vaut mieux qu'on me l'ôte par violence, ou plûtôt que j'y renonce, que de renoncer au Pape. C'eſt ce que je veux faire, ſi vous ne me mandez des raiſons pour m'en détourner. AN. 1095.

Le Roi Guillaume le Roux fit ſon voïage en Normandie, & revint en Angleterre, ſans avoir rien fait. Alors Anſelme vint le trouver & lui dit, qu'il avoit deſſein d'aller demander au Pape ſon pallium. A quel Pape ? dit le Roi. Au Pape Urbain, répondit Anſelme. Le Roi dit : Je ne l'ai pas encore reconnu pour Pape : nous n'avons pas accoûtumé, mon pere & moi, de ſouffrir qu'on reconnoiſſe un Pape en Angleterre ſans nôtre permiſſion ; & quiconque voudroit m'ôter ce droit, c'eſt comme s'il vouloit m'ôter ma couronne. Anſelme fort ſurpris, repreſenta qu'avant que de conſentir à ſon élection à Rocheſtre, il dit au Roi, qu'étant Abbé du Bec, il avoit reconnu le Pape Urbain, & qu'il ne ſe retireroit jamais de ſon obédience. Alors le Roi proteſta avec emportement, qu'il ne lui étoit point fidéle, s'il demeuroit contre ſa volonté dans l'obédience du Pape. Anſelme demanda un delai pour aſſembler les Evêques & les Seigneurs, & par leur avis décider cette queſtion : S'il pouvoit garder la fidelité au Roi, ſans préjudice de l'obéïſſance au ſaint Siege. Car, dit-il, ſi on prouve que je ne puis garder l'un & l'autre, j'aime mieux ſortir de vôtre roïaume juſques à ce que vous reconnoiſſiez le Pape, que de renoncer un moment à ſon obéïſſance. Le Roi ordonna une aſſemblée à *Sup. n. 9.*

ſance du Pape, il manquoit à la fidelité qu'il devoit au Roi. Mais perſonne n'oſa l'entreprendre : au contraire, ils reconnurent qu'il n'y avoit que le Pape qui pût juger un Archevêque de Cantorberi. AN. 1095.

Celui qui échauffoit le plus le Roi contre Anſelme, étoit Guillaume Evêque de Durham, homme qui avoit plus d'agrément & de facilité à parler, que de ſolidité d'eſprit. Il avoit promis au Roi de faire en ſorte, qu'Anſelme renonceroit au Pape Urbain ou à l'archevêché, eſperant par ce moïen monter lui-même ſur le ſiege de Cantorberi. Le Roi donc ſe plaignant aux Evêques, de l'avoir engagé mal à propos dans cette affaire, puiſqu'ils ne pouvoient condamner Anſelme; l'Evêque de Durham lui conſeilla d'emploïer la violence, de lui ôter la croſſe & l'anneau, & le chaſſer du roïaume. Les Seigneurs n'approuverent point ce conſeil : mais le Roi ordonna aux Evêques de refuſer à Anſelme toute l'obéïſſance, & n'avoir même aucun commerce avec lui : déclarant que de ſa part il ne le regardoit plus comme Archevêque. Les Evêques le promirent & rapporterent ce diſcours à Anſelme, qui dit : Et moi je vous tiendrai toûjours pour mes freres & pour les enfans de l'Egliſe de Cantorberi, & je ferai mon poſſible pour vous ramener de cette erreur : quant au Roi, je lui promets toutes ſortes de ſervices & de ſoins paternels, lorſqu'il voudra bien le ſouffrir. Le Roi commanda aux Seigneurs de faire comme les Evêques, & de renoncer à l'obéïſſance & à l'amitié d'Anſelme. Ils répondirent : Nous ne ſommes point ſes vaſſaux, & ne lui avons point fait de ſerment : mais il eſt nôtre Archevêque, il doit gouverner en ce païs-ci la religion, & nous ne pouvons, étant Chrétiens, nous ſouſtraire à ſa con-

AN. 1095. conduite : vû principalement , qu'il n'eſt coupable d'aucun crime.

Alors les Evêques demeurerent confus , & tout le monde les regardoit avec indignation , nommant l'un Judas , l'autre Pilate , l'autre Herode. Pluſieurs dirent qu'ils ne prétendoient refuſer obéïſſance à Anſelme , que quant à l'autorité qu'il diſoit tenir du Pape Urbain ; & s'étant attiré par là l'indignation du Roi , ils ſe le reconcilierent à force d'argent. Mais Anſelme voïant qu'il n'étoit plus en ſureté en Angleterre , car le Roi le lui avoit déclaré : lui demanda un ſauf-conduit juſqu'à la mer , pour ſortir du roïaume , en attendant qu'il plût à Dieu d'appaiſer ce trouble. Le Roi fut fort embaraſſé de cette propoſition. Car quoiqu'il ſouhaitât paſſionnement la retraite du Prélat , il ne vouloit pas qu'il ſortît revêtu de la dignité pontificale , & ne voïoit pas qu'il fût poſſible de l'en dépouiller. Enfin on convint de lui donner un délai juſques à la Pentecôte , & le Roi promit de laiſſer juſques-là toutes choſes en même état. Mais il ne tint point ſa parole , & pendant cette treve il chaſſa d'Angleterre le moine Baudouin , en qui l'Archevêque avoit ſa principale confiance. Il fit prendre ſon chambellan dans ſa chambre & à ſes yeux , & lui fit pluſieurs autres inſultes.

XXVI. *S. Anſelme reçoit le pallium.* *Eadmer. 2. Newr.*

Le terme de la treve approchoit , quand Gautier Evêque d'Albane legat du Pape Urbain arriva en Angleterre. Il paſſa ſecretement à Cantorberi , évita l'Archevêque , & ſe preſſa d'aller trouver le Roi , ſans rien dire du pallium qu'il apportoit , ni parler familierement à perſonne , en l'abſence des deux chapelains du Roi qui le conduiſoient. Le Roi l'avoit ainſi ordonné , pour ne pas publier ſon deſſein. Le legat parla à ce Prince , ſuivant ce qu'il avoit appris qui

lui

lui ſeroit agréable, ſans rien dire en faveur d'Anſelme. Ceux qui avoient conçû de grandes eſperances de la venue du legat, en furent ſurpris, & diſoient : Si Rome préfere l'argent à la juſtice, quel ſecours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner ? Le Roi donc voïant la complaiſance du legat, qui lui promettoit de la part du Pape tout ce qu'il deſiroit, pourvû qu'il voulût le reconnoître, accepta la condition, & ordonna par tout ſon roïaume de recevoir Urbain pour Pape legitime. Enſuite il voulut perſuader au legat de dépoſer Anſelme de l'épiſcopat, par l'autorité du Pape, promettant, s'il le faiſoit, d'envoïer à Rome tous les ans une grande ſomme d'argent. Mais le legat lui aïant fait voir qu'il étoit impoſſible, il en fut extrémement contriſté, comptant qu'il n'avoit rien gagné à reconnoître le Pape Urbain. Voïant donc qu'il ne pouvoit changer ce qui étoit fait ; il voulut au moins ſauver ſa dignité, rendant en apparence ſes bonnes graces à l'Archevêque, puiſqu'il ne pouvoit lui faire le mal qu'il deſiroit. AN. 1095.

Le Roi celebra à Ouïndſor la Pentecôte, qui cette année 1095. fut le troiſiéme de Mai. Delà il envoïa des Evêques, qui preſſerent encore Anſelme de lui faire un preſent, du moins à l'occaſion du pallium, qu'il ſeroit allé querir à Rome à grands frais. Mais il demeura toûjours ferme, diſant, que c'étoit faire injure au Roi, de montrer que ſon amitié étoit venale. Enfin le Roi, par le conſeil des Seigneurs, fut réduit à lui rendre gratuitement ſes bonnes graces ; & il fut dit, que de part & d'autre on oublieroit le paſſé. Il fut enſuite queſtion du pallium. Quelques-uns, pour faire leur cour, vouloient perſuader à Anſelme de le recevoir de la main du Roi : mais il repreſenta que ce n'étoit

pas

An. 1095. pas un preſent du Prince, mais une grace ſinguliere du ſaint Siege ; & on convint, que le legat qui l'avoit apporté le porteroit à Cantorberi & le mettroit ſur l'autel, où Anſelme le prendroit.

La ceremonie ſe fit le dimanche dixiéme de Juin. Le legat vint à Cantorberi, & entra dans l'Egliſe metropolitaine, portant le pallium dans une caſſette d'argent, avec beaucoup de décence. Les moines qui ſervoient la même Egliſe allerent au devant avec ceux de l'abbaïe de ſaint Paul, un grand clergé & un peuple innombrable. L'Archevêque accompagné de pluſieurs Evêques qui le ſoûtenoient à droit & à gauche, s'avança nuds pieds, mais revêtu de ſes ornemens. Quand le pallium eut été mis ſur l'autel, il l'alla prendre & le fit baiſer à tous les aſſiſtans. Puis s'en étant revêtu, il celebra la meſſe ſolemnellement. Enſuite le moine Baudouin fut rappellé en Angleterre, & l'Archevêque demeura quelque tems en paix.

Ill. epiſt. 37. Il écrivit au Pape, pour le remercier du pallium qu'il lui avoit envoïé, & lui faire ſes excuſes de n'avoir point encore été le viſiter, comme il étoit de ſon devoir ſuivant la coûtume ; outre le deſir qu'il avoit de l'entretenir & le conſulter. Il s'excuſe ſur les guerres, la défenſe du Roi, ſon âge & ſa mauvaiſe ſanté. Cependant il lui repreſente ainſi ſes peines : Je ſuis affligé, ſaint Pere, d'être ce que je ſuis & de n'être plus ce que j'étois. Dans une moindre place il me ſembloit que je faiſois quelque choſe : dans un rang plus élevé mon fardeau m'accable, & je ne ſuis utile ni à moi, ni aux autres. Je voudrois quitter cette charge, que je ne puis porter : mais la crainte de Dieu, qui me l'a fait recevoir, m'oblige à la garder. Si je connoiſſois la volonté de Dieu, j'y conformerois la mienne : faute de la connoître, je m'agite, je ſou-

ſoupire, & je ne ſçai quelle fin mettre à mes maux. AN. 1095.

XXVII. Le Pape Urbain en France. *Bertold.*

Cependant le Pape Urbain aïant mis en bon état les affaires de Lombardie, paſſa en France par mer, & vint à Valence, où il dédia l'Egliſe cathedrale : delà il vint au Pui en Velai, où il celebra l'Aſſomption de Nôtre-Dame, & y indiqua un concile à Clermont pour l'octave de la ſaint Martin : où il invita par ſes lettres les Evêques de diverſes provinces. Du Pui le Pape paſſa à la Cheſe-Dieu, puis il retourna vers le Rône à ſaint Gilles, à Taraſcon, à Avignon. Enſuite il vint à Mâcon & à Clugni, où le vingt-cinquiéme d'Octobre il conſacra le grand autel de la nouvelle Egliſe ; & le même jour il y fit conſacrer trois autres autels par Hugues Archevêque de Lion, Daïbert Archevêque de Piſe & Brunon Evêque de Segni. *Bibl. C. Inn. P. 518.*

En cette ceremonie le Pape parla ainſi au peuple en preſence des Evêques & des Cardinaux : Les Papes nos prédeceſſeurs ont particulierement aimé & protegé ce Monaſtere depuis ſa fondation ; & avec raiſon, puiſque le pieux Duc Guillaume ſon fondateur, a voulu qu'il n'eût d'autres protecteurs après Dieu, que ſaint Pierre & les Papes ſes ſucceſſeurs. Je me trouve de ce nombre par la divine providence, après avoir été moine & prieur de ce monaſtere ſous le venerable Hugues, qui graces à Dieu, eſt encore en bonne ſanté. Mais aucun de mes prédeceſſeurs n'a viſité ce lieu en perſonne, & Dieu, comme vous voïez, m'a fait cette grace : c'eſt même la premiere & la principale cauſe de mon voïage en France. Enſuite le Pape accorda à Clugni une immunité, & en marqua les bornes ; dans l'étendue deſquelles il défendit de faire aucune violence, incendie, pillage, capture, homicide, ou mutilation de membres, ſous peine d'excom- *Sup. liv. LIV. n. 45.*

d'excommunication. Il avoit déja accordé la même année, étant à Plaiſance, une confirmation de tous les privileges de Clugni.

AN. 1095. *p.* 516.

XXVIII. Concile de Clermont.

Le Pape ſe rendit à Clermont au tems marqué, & il s'y trouva ſelon Bertold, treize Archevêque & deux cens cinq Prelats portant croſſe, tant Evêques qu'Abbez : d'autres en comptent juſques à quatre cens. Entre les Archevêques il y en avoit deux d'Italie qui avoient ſuivi le Pape : ſçavoir Daïbert de Piſe & Ranger de Rege. Il y en avoit trois qui étoient legats dans leurs provinces : Hugues de Lion, qui la même année avoit fait le voïage de ſaint Jaques : Amat de Bourdeaux, Bernard de Tolede. Les autres Archevêques étoient Renaud de Reims, Aubert de Bourges, qui moururent dans la même année, Raoul de Tours, Richer de Sens, Dalmace de Narbonne, Gui de Vienne, Berenger de Tarragonne, Pierre d'Aix. Les plus connus d'entre les Evêques ſont premierement trois qui accompagnoient le Pape, ſçavoir Jean de Porto, Gautier d'Albane, qui venoit de ſa legation d'Angleterre, Brunon de Segni. Il y avoit auſſi à la ſuite du Pape pluſieurs Cardinaux, entre autres Richard Abbé de ſaint Victor de Marſeille & le chancelier Jean de Gaëte.

Chr. Vird. p. 240.

Les autres Evêques étoient preſque tous François, & je remarque entre eux, Lambert d'Arras, Gaucher de Cambrai, Hûgues de Soiſſons, Hilgot ſon predeceſſeur, qui pour aſſurer ſon ſalut, s'étoit fait moine à Clugni : Odon de Bayeux oncle du Roi d'Angleterre, Roland de Dol en Bretagne, qui ſe prétendoit Archevêque, Ives de Chartres & Hugues de Grenoble, l'un & l'autre mis depuis au rang des Saints : Adhemar du Pui. J'y trouve auſſi deux Evêques d'Eſpagne, Dalmace de Compoſtelle & Pier-

Ivo. epiſt. 28.

Pierre de Pampelune. Entre les Abbez on remarque, outre le Cardinal Richard, Hugues de Clugni, Baudri de Bourgueil & Geoffroi de Vendôme. AN. 1095.

Durand Evêque de Clermont, ſe donna tant de fatigue pour bien recevoir le Pape, qu'il tomba griévement malade, & le Pape arrivant le trouva à l'extrêmité, le viſita & lui donna l'abſolution. Il mourut la nuit ſuivante, & fut enterré par les ſoins de ſes diſciples Hugues Evêque de Grenoble, Jarenton Abbé de ſaint Benigne de Dijon & Ponce Abbé de la Cheſe-Dieu : car tous trois avoient été moines dans ce monaſtere, lorſque Durand en étoit Abbé. Le Pape fit la ceremonie des funerailles de Durand avec les Evêques aſſemblez pour le concile, & lui donna pour ſucceſſeur Guillaume de Baïf, du conſentement du clergé & du peuple. *Chr. Vird. p. 240.*

XXIX. Canons du concile de Clermont.

Le concile de Clermont commença le dix-huitiéme de Novembre 1095. jour de l'Octave de ſaint Martin. On y fit pluſieurs canons, dont nous n'avons que des ſommaires pour la plûpart; & delà vient qu'ils ſont rapportez diverſement. On y confirma tous les decrets des conciles, que le Pape Urbain avoit tenus à Melfe, à Benevent, à Troye & à Plaiſance. On renouvella les défenſes d'uſurper les biens des Evêques, ou des clercs à leur mort; & on ordonna qu'ils ſeroient diſtribuez en œuvres pies, ſelon leur intention, ou reſervez au ſucceſſeur. Défenſe aux Evêques d'inſtituer un archidiacre qui ne ſoit diacre : un archiprêtre ou un doïen, qui ne ſoit prêtre. Défenſe d'élire un Evêque, qui ne ſoit au moins diacre. *to. X. conc. p. 506. Bertold. an. 1095. Conc. p. 589. c. 31. al. 1. c. 3. al. 2.*

Les monaſteres étoient en poſſeſſion de pluſieurs Egliſes, dont les revenus aïant été uſurpez par des laïques, qui les leur avoient enſuite donnez *Sirm. ad Gofr. III. ep ſt. 12. Marca ad can 7. p. 578*

Digitized by Google

donnez, pour en décharger leur conſcience; le
An.1095. conſentement de l'Evêque y étoit neceſſaire, parce qu'originairement toutes les Egliſes étoient à ſa diſpoſition ; & en y conſentant, il obligeoit les moines à mettre dans chaque Egliſe un clerc capable de la deſſervir, & lui donner un entretien ſuffiſant. Ce clerc titulaire de l'Egliſe ſe nommoit la Perſonne; & quelquefois l'Evêque ſe faiſoit païer un droit en lui donnant l'inſtitution, & exigeoit des moines le même droit à toutes les mutations de Perſonne. Ce droit ſe nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de Seigneur ; & on le nommoit rachat d'autels, *Redemptio altarium*, parce qu'on diſtinguoit l'Egliſe & l'autel. On appelloit Egliſe les dîmes & les autres revenus fixes, & autels les oblations & le caſuel, que les laïques laiſſoient ordinairement aux clercs qui deſſer-
Can.7.al.3. voient l'Egliſe. Le concile de Clermont condamna ce rachat d'autels comme une eſpece de ſimonie : conſervant toutefois aux monaſteres les autels ou les dîmes, dont ils étoient en poſſeſſion depuis trente ans : ſauf le cens annuel aux Evêques, c'eſt-à-dire, l'ancienne redevance nommée ſynodique, ou cathedratique. Et parce qu'il y avoit des moines qui s'attribuoient toute l'autorité ſur les Egliſes de leur dépendance : le concile ordonne, que dans les Egliſes paroiſſiales dont ils ſont en poſſeſſion, ce ſera l'Evêque qui mettra un curé du conſentement de l'Abbé; & que le curé rendra compte à l'Evêque du gouvernement de la paroiſſe, & ſera ſoumis à l'Abbé pour le temporel.

c.12. Aucun clerc ne pourra avoir deux prébendes en deux villes differentes, parce qu'il ne peut avoir deux titres ; & chacun ſera ordonné pour le titre pour lequel il a été ordonné d'abord.

13. C'eſt-à dire, que celui qui eſt par exemple ſoudiacre

diacre d'une certaine Egliſe, en ſera ordonné diacre & prêtre. Le concile défend auſſi d'avoir deux dignitez dans une même Egliſe. Il défend de recevoir de la main d'un laïque aucune dignité eccleſiaſtique, ni de lui en faire hommage lige; & à aucun Prince d'en donner l'inveſtiture. Défenſe aux laïques d'avoir des chapelains qui ne leur ſoient donnez par l'Evêque pour la conduite de leurs ames. AN. 1095. 14. 15. 17. 18.

Le jeûne du ſamedi ſaint ſera pouſſé juſques vers la nuit. Le jeûne du printems ſera toûjours la premiere ſemaine de Carême, & celui de l'été dans la ſemaine de la Pentecôte. Perſonne ne communiera, ſans prendre ſeparément le corps & le ſang, ſinon par neceſſité & avec précaution. C'eſt que quelques-uns, comme les moines de Clugni imitoient les Grecs, donnant l'Euchariſtie dans une cueillere, où le corps de Nôtre-Seigneur étoit trempé dans ſon précieux Sang; & nous avons vû que l'Egliſe Latine rejettoit cet uſage, comme contraire à l'inſtitution du Sacrement. Ce canon toutefois le permet en cas de neceſſité, comme s'il falloit communier un malade ou un enfant, qui ne pût avaler du pain ſec. Au reſte on voit que l'uſage ordinaire étoit encore de communier ſous les deux eſpeces. c. 26. 27. 28. *Marca ad* c. 28. *Sup. liv.* LXIII. n. 59. *Sup. liv.* LX. n. 6.

On confirma en ce concile la tréve de Dieu pour tous generalement, depuis le commencement de l'Avent juſques à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuageſime juſques à l'octave de la Pentecôte: le reſte de l'année pendant les quatre jours de la ſemaine, jeudi, vendredi, ſamedi & dimanche. En tous tems pour les moines & les clercs; & tous les jours pendant trois ans, pour les païſans & les marchands; à cauſe de la diſette de vivres, dont la plûpart des provinces de Gaules étoient affligées. Les croix c. 1. *al.* 9. *Malmeſb.* c. 14. c. 29. 30.

plan-

AN. 1095. plantées ſur les chemins étoient des aſiles comme les Egliſes.

Bertold. Philippe Roi de France fut encore excommunié dans ce concile pour ſon mariage illegitime avec Bertrade, nonobſtant les ſollicitations de pluſieurs perſonnes conſiderables, & les grands preſens que l'on offroit au Pape pour l'en détourner, & quoique le concile ſe tînt dans le roïaume de Philippe : mais cette excommunication ne fit aucun préjudice à l'autorité roïale. Car nous ne voïons point que depuis il ait été moins obéï que devant, ni que l'on ait penſé à mettre un autre Roi à ſa place.

Ivo. epiſt. 211. Guibert. Geſta D. II. c. 3.

XXX. Primatie de Lion confirmée.

On regla dans ce même concile pluſieurs affaires particulieres. Premierement le Pape Urbain confirma la primatie de Lion, ſuivant la bulle de Gregoire VII. donnée en faveur de l'Archevêque Gebuin. Hugues ſon ſucceſſeur, plus autoriſé par ſa qualité de legat, ſe plaignit que cette bulle n'étoit pas executée, quoique l'affaire eût déja été agitée en pluſieurs conciles provinciaux. On lut dans le concile de Clermont les privileges du ſaint Siege, qui établiſſoient cette primatie. Comme Richer Archevêque de Sens refuſoit de s'y ſoumettre; on lui accorda pluſieurs délais; & enfin le ſixiéme jour du concile étant paſſé, ſans qu'il eût propoſé ſes défenſes, il fut jugé de l'avis de tout le concile, que l'Archevêque de Sens devoit à celui de Lion ſoumiſſion & obéïſſance comme à ſon Primat: ſuivant l'autorité des catalogues & les decrets du ſaint Siege. Par ces catalogues on entendoit l'ancienne notice des provinces de Gaule, inſerée dans la collection d'Iſidore.

Sup. liv. LXII. n. 57.

Decr. Urb. II. X. conc. p. 517.

Marca de prim. n. 59. 60.

Les ſuffragans de la métropole de Sens, qui étoient preſens, declarerent qu'ils obéïroient au decret du concile, qui prononça de même touchant l'Egliſe de Roüen. Pour celle de Tours

il

il n'en étoit point queſtion ; parce que l'Archevêque Raoul s'étoit déja ſoumis. Le huitiéme jour du concile l'Archevêque de Lion ſe plaignit que l'Archevêque de Sens n'avoit point encore voulu reconnoître ſa primatie, quoiqu'il l'en eût fait ſommer par ſes deputez Aganon Evêque d'Auſtun & Lambert d'Arras. C'eſt pourquoi le Pape, du conſentement de tout le concile, interdit à l'Archevêque de Sens l'uſage du pallium & l'obéïſſance de ſes ſuffragans, juſques à ce qu'il obéît lui-même. Il prononça de même contre l'Archevêque de Roüen qui étoit abſent, s'il ne ſe ſoumettoit dans trois mois. Quant à ſes ſuffragans qui étoient preſens, Odon de Bayeux, Giſlebert d'Evreux & Serlon de Sées, ils reçurent avec ſoumiſſion le jugement du concile. AN. 1095.

Le Pape en fit donc expedier une bulle adreſſée à Hugues Archevêque de Lion, où il lui confirme à lui & à ſes ſucceſſeurs la primatie ſur quatre provinces, ſuivant le privilege donné à Gebuin par Gregoire VII. Les quatre provinces ſont celles de Lion, de Roüen, de Tours & de Sens ; & les contrevenans ſont menacez d'excommunication. A ce jugement aſſiſterent douze Archevêques ; c'eſt-à-dire, tous ceux qui étoient au concile, hors celui de Sens : quatre-vingts Evêques & plus de quatre-vingts-dix Abbez. La date eſt du premier de Decembre 1095. La reſiſtance particuliere de l'Archevêque de Sens pouvoit être fondée ſur ce qu'il ſe prétendoit lui-même primat, en vertu du privilege accordé à Anſgiſe ſon predeceſſeur par le Pape Jean VIII. outre qu'il ſe trouvoit alors ſous une autre domination que l'Archevêque de Lion, ſoumis à l'empire à cauſe du roïaume de Bourgogne. Et cette raiſon lui étoit commune avec l'Archevêque de Roüen ſujet du Roi d'Angleterre.

Sup. liv. LII. n. 33.

terre. L'Archeveque de Tours fut plus facile ; peut-être dans l'eſperance de recouvrer ſa juriſdiction ſur les Evêques de Bretagne. En effet, il l'obtint au concile de Clermont ; & Guillaume Evêque de Poitiers qui y aſſiſtoit, en donna depuis une atteſtation, où il dit, que Raoul Archevêque de Tours avoit propoſé ſa demande contre l'Archevêque de Dol, & que le Pape aïant attentivement conſideré la demande & les réponſes, avoit condamné l'Archevêque de Dol à être ſoumis à l'Archevêque de Tours, & lui faire ſatisfaction pour la deſobéïſſance paſſée.

AN. 1095. *Cant. 7. p. 589. Martenne coll. p. 72.*

Conc. p 472. 5. Miſcell. p. 282.

Vers la fin du concile ; c'eſt-à-dire, le vingt-huitiéme de Novembre 1095. le Pape fit lire publiquement la bulle du rétabliſſement de l'Egliſe d'Arras ; & à cette ſéance aſſiſtoient quatorze Archevêques, deux cens vingt-cinq Evêques, & plus de quatre-vingts-dix Abbez. La bulle fut approuvée & confirmée de tout le concile, où Lambert nouvel Evêque d'Arras avoit pris ſéance, y étant nommément appellé par le Pape. Mais Gaucher qui ſe prétendoit Evêque de Cambrai, fut dépoſé de toute fonction d'Evêque & de Prêtre, avec menace d'anathême contre lui & ſes fauteurs, s'il occupoit davantage ce ſiege, parce qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, & avoit reçû la croſſe & l'anneau de la main de l'Empereur Henri. Le concile confirma l'élection de Manaſſés archidiacre de Reims, & ordonna qu'il ſeroit ſacré Evêque de Cambrai : ce que Gaucher avoit empêché juſques-là par l'autorité de l'Empereur. Toutefois Gaucher ſe ſoutint après le concile par la même protection, & le ſchiſme de l'Egliſe de Cambrai dura encore dix ans.

Narrat. Tornac. t. 12. Spicil. p. 445.

XXXI. Voiage de Pierre l'ermite.

De tous les actes du concile de Clermont, le plus fameux, & celui dont les ſuites furent plus importantes, eſt la publication de la croiſade,

ſade, dont l'occaſion fut telle. Il y avoit en France un ermite nommé Pierre, du dioceſe d'Amiens, homme d'une grande vertu & vivant dans une extrême pauvreté. Il étoit de petite taille, avoit le viſage maigre, l'exterieur negligé : alloit nuds pieds, couvert d'une méchante chape, & n'uſoit d'autre monture que d'un âne. Il alla par devotion à Jeruſalem viſiter le ſaint Sepulcre, & fut ſenſiblement touché de voir les lieux ſaints ſous la domination des infidéles : la place du temple occupée par leur moſquée, & des écuries joignant l'Egliſe du ſaint Sepulcre. Comme il étoit homme induſtrieux, il s'enquit de ſon hôte qui étoit Chrétien, non ſeulement de leur miſere preſente, mais de ce que ſouffroient leurs ancêtres depuis pluſieurs ſiecles ; & pendant un aſſez grand ſéjour qu'il fit dans la ville, il viſita les Egliſes, & reconnut par lui-même l'état des choſes.

AN. 1095. *Hiſt. bell. ſac. Muſ. Ital. p. 131.*

Guill. Tyr. lib. 1. c. 11.

Comme il apprit que le patriarche Simeon étoit un homme vertueux & craignant Dieu, il l'alla voir & entra en conference avec lui par interprete. Le Patriarche reconnoiſſant que ce pelerin étoit homme ſenſé, de grande experience & perſuaſif, s'ouvrit à lui ; & voïant qu'il ne pouvoit retenir ſes larmes, & demandoit s'il n'y avoit point de remede à tant de maux, il lui dit : Nos pechez empêchent que Dieu n'exauce nos prieres, ils ne ſont pas encore aſſez punis : mais nous aurions quelque eſperance, ſi vôtre peuple qui ſert Dieu ſincerement & dont les forces ſont encore entieres & formidables à nos ennemis, vouloit venir à nôtre ſecours, ou du moins prier JESUS-CHRIST pour nous. Car nous n'attendons plus rien des Grecs, quoiqu'ils ſoient plus proches de nous, & par les lieux & par la liaiſon du ſang, & que leurs richeſſes ſoient plus grandes. A peine peu-

vent-

An. 1095. vent-ils ſe défendre eux-mêmes, toute leur force eſt tombée, & vous pouvez avoir appris, que depuis peu d'années ils ont perdu plus de la moitié de leur Empire.

Pierre répondit : Sçachez, ſaint Pere, que ſi l'Egliſe Romaine & les Princes d'Occident étoient inſtruits de la perſecution que vous ſouffrez, par une perſonne exacte & digne de foi, ils eſſaïeroient au plûtôt d'y apporter remede. Ecrivez-donc au Pape & aux Princes des lettres étendues & ſcellées de vôtre ſceau : je m'offre d'en être le porteur, & d'aller par tout avec l'aide de Dieu, ſolliciter vôtre ſecours. Ce diſcours plut extrémement au Patriarche & aux Chrétiens qui étoient preſens ; & après avoir rendu à Pierre l'ermite de grandes actions de graces, ils lui donnerent les lettres qu'il demandoit. Quelque-tems après, comme il prioit dans l'Egliſe du ſaint Sepulchre pour le ſuccés de ſon voïage, il s'endormit & vit en ſonge Jesus-Christ, qui lui diſoit : Leve-toi, Pierre, hâte-toi d'executer ta commiſſion ſans rien craindre : car je ſerai avec toi. Il eſt tems que les lieux ſaints ſoient purifiez, & mes ſerviteurs ſecourus.

Pierre l'ermite encouragé par ce ſonge, prit congé du patriarche, s'embarqua, arriva en Poüille à Bari, vint à Rome, rendit au Pape les lettres du patriarche & des Chrétiens de Jeruſalem, & s'acquitta fidélement de ſa commiſſion. Il fut très-bien reçû du Pape, qui lui promit de s'emploïer ſerieuſement pour cette affaire, quand il en trouveroit l'occaſion. Cependant Pierre l'ermite, pouſſé par ſon zele, parcourut toute l'Italie, paſſa les Alpes & alla trouver l'un après l'autre tous les Princes d'Occident : les ſollicitant & les preſſant pour le ſecours des Chrétiens d'Orient & la délivrance des lieux

lieux ſaints, & il en perſuada quelques-uns. Non content de parler aux grands, il exhortoit auſſi les peuples à cette même œuvre; & avec un tel talent, que c'étoit preſque toûjours avec fruit. Auſſi il ſervit comme de precurſeur au Pape avant qu'il paſſâ les monts, & diſpoſa les eſprits à recevoir ſes exhortations. AN. 1095.

XXXII. Croiſade publiée. c. 15.

Le Pape donc aïant reglé les affaires eccleſiaſtiques au Concile de Clermont, fit un ſermon, où il diſoit en ſubſtance : Vous ſçavez, mes freres, que le Sauveur du monde a honoré par ſa preſence la terre qu'il avoit promiſe aux anciens peres, qu'il l'a nommée ſon heritage & l'a particulierement cherie; & bien qu'à cauſe des pechez de ſes habitans il l'ait livrée pour un tems entre les mains des infidéles, il ne faut pas croire qu'il l'ait rejettée. Depuis longues années, la nation impie des Sarraſins tient les ſaints lieux ſous une dure tyrannie. Ils ont reduit les fidéles en ſervitude, & les accablent de tributs & d'avanies. Ils enlevent leurs enfans, les contraignent d'apoſtaſier, & s'ils le refuſent, ils les font mourir. Le temple de Dieu eſt devenu le ſiege des demons, l'Egliſe du ſaint Sepulcre eſt ſouillée de leurs impuretez, les autres lieux ſaints ſont devenus des étables & des écuries. Ils n'ont pas plus d'égard aux perſonnes : on met à mort les Prêtres & les Diacres dans le ſanctuaire, on y corrompt les femmes & les vierges.

Vous donc, mes chers enfans, armez vous du zele de Dieu : marchez au ſecours de nos freres, & le Seigneur ſera avec vous. Tournez contre l'ennemi du nom Chrétien les armes que vous emploïez injuſtement les uns contre les autres. Rachetez par ce ſervice agréable à Dieu les pillages, les incendies, les homicides & les autres crimes qui excluent de ſon roïaume : afin d'en obtenir promptement le pardon. Nous vous exhor-

An. 1095. exhortons & vous enjoignons, pour la remiſſion de vos pechez, de compatir à l'affliction de nos freres qui ſont à Jeruſalem & aux environs; & de reprimer l'inſolence des infidéles, qui veulent ſe ſoumettre les roïaumes & les empires, & ſe propoſent d'éteindre le nom Chrétien. Autrement il eſt à craindre que bien-tôt la foi ne periſſe en ces quartiers-là. Pluſieurs d'entre vous ſçavent quelle perſécution y regne, pour l'avoir vûe de leurs yeux; & nous l'apprenons par cette lettre, que le venerable Pierre ici preſent nous a apportée.

Pour nous, aïant confiance en la miſericorde de Dieu & en l'autorité de ſaint Pierre, nous remettons à ceux qui prendront les armes contre les infidéles, les penitences immenſes qu'ils meritent pour leurs pechez. Et ceux qui y mourront en vraïe penitence, ne doivent point douter, qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs pechez & la recompenſe éternelle. Cependant nous prenons ſous la protection de l'Egliſe & des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, ceux qui s'engageront à cette ſainte entrepriſe; & nous ordonnons que leurs perſonnes & leurs biens ſoient dans une entiere ſureté. Que ſi quelqu'un eſt aſſez hardi pour les inquieter, il ſera excommunié par l'Evêque du lieu, juſques à la ſatisfaction convenable. Et les Evêques ou les Prêtres qui ne lui reſiſteront pas vigoureuſement, ſeront ſuſpendus de leurs fonctions, juſques à ce qu'ils obtiennent grace du ſaint Siege.

J'ai rapporté ce diſcours ſuivant le recit de Guillaume de Tyr auteur grave & judicieux: d'autres auteurs le rapportent autrement, ſoit que chacun faſſe parler le Pape, ſuivant ce qu'il trouvoit le plus vraiſemblable, ſoit que pendant la tenue du concile il ait fait pluſieurs diſcours
Lib. 1, p. 32. ſur ce ſujet. Remi moine de ſaint Remi de Reims,

Reims, qui étoit preſent au concile, dit qu'après que le Pape eut parlé, tous les aſſiſtans furent ſi touchez de ſon diſcours qu'ils s'écrierent: Dieu le veut, Dieu le veut. Alors le Pape levant les yeux au ciel, & faiſant ſigne de la main pour leur impoſer ſilence, continua ainſi: Mes freres, vous voïez aujourd'hui l'accompliſſement de cette parole de Nôtre-Seigneur, qu'il ſe trouve au milieu de ceux qui ſont aſſemblez en ſon nom. Car vous n'auriez pas ainſi crié tout d'une voix, s'il ne vous l'avoit inſpiré. Ce ſera donc vôtre cris de guerre. Au reſte nous ne prétendons pas que les vieillards ou les invalides, & ceux qui ne ſont pas propres aux armes, entreprennent ce voïage: ni les femmes ſans leurs maris, leurs freres, ou d'autres hommes qui en répondent. Toutes ces perſonnes donnent plus d'embarras que de ſecours. Les riches aideront les pauvres, & meneront avec eux des gens de ſervice à leurs dépens. Les prêtres & les clercs n'iront point ſans la permiſſion de leurs Evêques, dont les laïques mêmes doivent prendre la benediction pour aller en pelerinage. Quiconque donc veut entreprendre celui-ci, doit porter ſur lui la figure de la croix. AN. 1095. *Matth.* XVIII. 20.

Alors tous les aſſiſtans étant proſternez, le Cardinal Gregoire, qui fut depuis le Pape Innocent II. prononça la confeſſion; & tous frappant leur poitrine, reçurent l'abſolution de leurs pechez, puis la benediction & la permiſſion de ſe retirer chacun chez eux. Le lendemain le Pape aſſembla les Evêques & les conſulta ſur le choix d'un chef, pour conduire les pelerins: parce qu'il n'y avoit encore entre eux aucun Seigneur diſtingué. Ils choiſirent tous d'une voix Adhemar Evêque du Pui, comme très-inſtruit de la religion & des affaires temporelles. Il accepta la commiſſion, quoique mal-

gré lui, & le Pape lui donna ſes pouvoirs en qualité de legat. Quelque tems après vinrent des députez de Raimond Comte de Toulouſe, connu auſſi ſous les noms de Comte de ſaint Gilles & de Provence, qui rapporterent au Pape qu'il avoit pris la croix, & qu'il feroit le voïage avec pluſieurs de ſes chevaliers. Ainſi la croiſade eut deux chefs, un eccleſiaſtique & un ſeculier.

AN. 1095. *Orderic. lib. 9. p. 721.*

p. 720. Pour y encourager, le Pape déclara de nouveau, que tous ceux qui auroient pris la croix étant penitens, ſeroient dès-lors abſous de tous leurs pechez, & diſpenſez des jeûnes & des autres œuvres penales auſquelles ils étoient obligez, en conſideration des perils & des fatigues auſquels ils s'expoſeroient en ce voïage. Mais il ordonna, que tous ceux qui ſeroient croiſez, ſeroient obligez d'accomplir leur vœu ſous peine d'excommunication. Enfin il ordonna à tous les Evêques de prêcher la croiſade chacun dans ſon dioceſe. On dit auſſi, que pour obtenir de Dieu un ſecours plus abondant en cette grande entrepriſe, le Pape ordonna dans le concile de Clermont, que les clercs diroient le petit office de la Vierge, déja introduit chez les moines par ſaint Pierre Damien.

Chr. Gaufr. Voſ. to. 2. Bibl. Lab. p. 292.

Sup. liv. LX. n. 53.

XXXIII. Le Pape dédie pluſieurs Egliſes.

Après le concile de Clermont le Pape alla à ſaint Flour, qui étoit un prieuré de Clugni. Il en dédia l'Egliſe & y fit quelque ſéjour, à cauſe de la maladie & de la mort de Jean Evêque de Porto qui l'accompagnoit. C'étoit au commencement de Decembre. De là le Pape paſſa à Aurillac, puis à Uſerche : d'où Bernard Archevêque de Tolede tira un moine nommé Maurice Bourdin en qui il voïoit de grandes qualitez, & l'emmena avec lui. Ce Bourdin ne devint que trop fameux dans la ſuite. Le Pape arriva à Limoges le vingt-troiſiéme de Decembre

bre & y celebra la fête de Noël 1095. Il dit la meſſe de la nuit dans l'Egliſe des religieuſes de Nôtre-Dame de la Regle : celle du point du jour à ſaint Martial ; & après avoir prêché, il retourna à ſaint Etienne qui eſt la cathedrale, portant ſa couronne pontificale, & y fit le reſte de l'office. Le lendemain de la fête des Innocens il dédia la cathedrale : le jour ſuivant qui étoit dimanche il ſe repoſa, & le lundi dernier jour de Decembre il dédia l'Egliſe du monaſtere de ſaint Martial reparée depuis peu. En cette ceremonie il étoit accompagné de cinq Archevêques : Hugues de Lion, Aûbert de Bourges, Amat de Bourdeaux, Daïbert de Piſe, Ranger de Rege; & de ſix Evêques : Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoul de Saintes, Raynald de Perigueux, Raymond de Rodés, Humbaud de Limoges. Ils faiſoient autour de l'Egliſe les aſperſions de l'eau que le Pape avoit benite, mais le Pape conſacra de ſa main le grand autel dedié à ſaint Sauveur.

AN. 1095. *Gaufr. vſf. Chr. c. 27. to. 2. bibl. Lab. p. 293.*

Humbaud Evêque de Limoges fut accuſé devant le Pape, qui étoit encore à ſaint Martial, & convaincu d'avoir falſifié ſes lettres. C'eſt pourquoi il fut dépoſé publiquement & ſe retira à ſaint Severe en Berri, dont les Seigneurs étoient ſes freres, & y vécut long-tems en ſimple laïque. Son ſucceſſeur fut Guillaume Prieur de ſaint Martial. *Ibid. c. 28.*

Le Pape celebra à Poitiers la fête de ſaint Hilaire le treiziéme de Janvier 1096. & le vingt-ſeptiéme du même mois il dédia l'Egliſe de Mouſtier-neuf. Delà il paſſa à Angers, où le dixiéme de Février il dédia l'Egliſe du monaſtere de ſaint Nicolas. En ce voïage il prêchoit par tout la croiſade, & il fixa le jour du départ des croiſez à l'aſſomption de Nôtre-Dame de la même année. Ce fut à Angers qu'il ap-

Chr. Malleac. p. 213.

Chr. Andeg. p. 281. to. 1. bibl. Lab.

An. 1096. prit la mort de Renaud Archevêque de Reims, arrivée le vingt-uniéme de Janvier ; & il confirma l'élection faite de Manaſſés prevôt de la même Egliſe, qui lui avoit été recommandé par Ives de Chartres, comme le ſujet digne de *Ive. ep. 48.* remplir ce ſiege. Ives dit en cette lettre, que l'Egliſe de Reims garde la couronne du roïaume.

XXXIV. Commencemens de Robert d'Arbriſſelles. *Baluz. Miſcel. p. 214. Vita ap. Boll. 25. Febr. to. 5. p. 393.*

L'onziéme de Février, le Pape étant encore à Angers, confirma la fondation de l'abbaïe de Nôtre-Dame de la Roue près de Craon, pour des chanoines reguliers, dont le premier Abbé fut le fameux Robert d'Arbriſſelles. Ce ſurnom lui venoit du lieu de ſa naiſſance, petit bourg en Bretagne à ſept lieues de Rennes. Comme il y avoit alors peu de gens de lettres en cette province, l'inclination que Robert avoit pour l'étude, le fit aller à Paris du tems du Pape Gregoire VII. Il y profita beaucoup dans les lettres & la pieté : enſorte que Silveſtre de la Guerche Evêque de Rennes en aïant oüi parler, le fit revenir de Paris pour lui aider dans le gouvernement de ſon Egliſe : car ce Prelat étoit plus noble que lettré. Il le fit donc archiprêtre, & Robert demeura quatre ans auprès de lui, accommodant les differends, combattant les vices, particulierement la ſimonie, les mariages illicites des clercs & des laïques, & l'oppreſſion des Egliſes que les laïques reduiſoient en ſervitude. Au bout de ces quatre ans l'Evêque mourut ; & Robert ſe trouva expoſé à l'envie & à la haine du clergé : ce qui l'obligea de ſe retirer à Angers, où il s'appliqua à l'étude & devient écolâtre de ſaint Maurice, qui eſt la cathedrale. Il prioit beaucoup, jeûnoit & veilloit, & portoit une cotte de mailles ſur la chair.

Après avoir ainſi vécu deux ans il ſe retira avec

avec un prêtre dans la forêt de Craon, où il augmenta encore ſes auſteritez. Comme on venoit le voir en foule, il convertit grand nombre de perſonnes, & forma une communauté de chanoines reguliers; qui fut l'abbaïe de la Rouë. Le Pape Urbain étant venu à Angers, entendit parler de ce ſolitaire & voulut l'entretenir. Il le fit prêcher à la dédicace de l'Egliſe de ſaint Nicolas, où l'aſſemblée étoit très-nombreuſe; & fut ſi content de ſon ſermon, qu'il lui ordonna d'exercer ce talent & d'aller prêcher par tout. Robert obéït, quoiqu'avec bien de la peine, & commença à prêcher dans les dioceſes voiſins, étant honoré de tout le monde & faiſant un fruit merveilleux. Comme le monaſtere de la Rouë ne ſuffiſoit pas pour recevoir toutes les perſonnes qui vouloient vivre ſous ſa conduite; il en ſortit par l'ordre du Pape & par le conſeil de l'Evêque d'Angers, qui étoit alors Geofroi de Mayene. Il ſe ſépara donc de ſes chanoines avec bien des larmes de part & d'autre; & prenant avec lui quelques compagnons, il alla répandre de tous côtez la ſemence de la parole de Dieu. AN. 1096.

Pendant le même mois de Février 1096. Guillaume Archevêque de Roüen y aſſembla un concile de ſes ſuffragans. Odon de Bayeux, Giſlebert d'Evreux & Serlon de Sées avoient aſſiſté, comme j'ai dit, au concile de Clermont, avec les députez des autres Evêques de Normandie chargez de leurs excuſes; & ils en rapporterent à leurs Evêques les lettres ſynodales. On examina donc au concile de Roüen les decrets du concile de Clermont, on confirma les ordonnances du Pape, & on y fit huit canons. Ils regardent principalement la treve de Dieu & la liberté de l'Egliſe. La treve eſt perpetuelle à l'égard des Egliſes & leurs parvis, à l'égard des

XXXV. Concile de Roüen. *to. X. conc. p. 599. ex Ordric. lib. IX. p. 721.*

c. 2.

An. 1096. moines, des clercs, des religieuſes, de toutes les femmes, des pelerins, des marchands & de leurs ſerviteurs : des hommes & des bêtes ſervant au labourage des terres de l'Egliſe & des
c. 3. biens des clercs. On preſcrit une formule de ſerment pour l'obſervation de la treve, que tous les hommes au-deſſus de douze ans, ſeront obligez de prêter ; & on prononce anathême contre ceux qui ne l'obſerveront pas. Ainſi les Evêques s'efforçoient de rétablir peu à peu la ſureté & la tranquillité publique.

c. 8. On défend aux prêtres de faire hommage aux laiques, en prêtant ſerment entre leurs mains ; parce, dit le canon, qu'il eſt indigne que des mains conſacrées ſoient miſes dans celles qui
c. 6. ſont ſouillées de crimes. On défend aux hommes de nourrir leurs cheveux ; ce qui a rapport à ce que faiſoit en même-tems ſaint Anſelme:
Eadmer. l. car il obligeoit les jeunes hommes à couper
Nover. p. 39. leurs longs cheveux, à cauſe des débauches infames qui regnoient à la cour d'Angleterre. Ces canons furent lûs publiquement par Giſlebert Evêque d'Evreux, ſurnommé la Gruë, à cauſe de ſa grande taille, & par Fulbert archidiacre de Roüen ; & ils furent approuvez par l'Archevêque Guillaume & les autres Evêques, ſçavoir Odon de Bayeux, Giſlebert de Liſieux, Turgis d'Avranches, Serlon de Sées, & Raoul de Coutances. Les Abbez de toute la province avec le clergé, & une partie des Seigneurs étoient preſens. Il eſt remarquable qu'en ce qui nous reſte de ce concile, il n'eſt pas dit un mot de la primatie de Lion.

XXXVI. Concile de Tours, &c. Au commencement du mois de Mars 1096. le Pape vint à Tours & logea à Marmoutier. Le dimanche neuviéme du mois il prêcha ſur le bord de la Loire, en preſence de Foulques Comte d'Anjou, de pluſieurs Seigneurs & d'une infinité

finité de peuple. Le lendemain il dédia l'Egliſe de Marmoutier. Il viſitoit ſouvent celle de ſaint Martin, & il s'en declara ſeul Evêque : car elle ſe prétendoit depuis long-tems exempte de la juriſdiction de l'Archevêque de Tours. La ſemaine ſuivante, qui étoit la troiſiéme de Carême, il tint un concile à ſaint Martin, où il confirma les decrets de celui de Clermont. Là quelques Evêques de France s'efforcerent d'obtenir l'abſolution du Roi Philippe : mais les autres s'y oppoſerent, & le Pape la refuſa. Le concile finit le quatriéme dimanche de Carême par une proceſſion ſolemnelle, où le Pape ſe couronna d'une couronne de palmes, ſuivant l'uſage de Rome, & donna au Comte d'Anjou la roſe d'or, que les Papes beniſſoient ce jour-là. Enſuite il indiqua un autre concile à Arles pour la fin de Juin.

AN. 1096. *Sup. liv. XXXIX. n. 55. to. X. conc. p. 601.*

Sur la fin de Mars le Pape retourna à Poitiers, enſuite il paſſa à Saintes, où il celebra la fête de Pâques, qui cette année 1096. étoit le treiziéme jour d'Avril. Enſuite il vint à Bourdeaux, où le premier jour de Mai il dédia la grande Egliſe : puis à Toulouſe, où le vingt-quatriéme du même mois il dédia l'Egliſe de ſaint Sernin. Iſarn étoit alors Evêque de Toulouſe, & le Pape étoit accompagné de Bernard Archevêque de Tolede. Sur la fin de Juin le Pape vint à Maguelone à la priere de l'Evêque Godefroi ; & le dimanche jour de ſaint Pierre, après avoir prêché devant le clergé & le peuple aſſemblé, il conſacra ſolemnellement toute l'iſle de Maguelone : donna l'abſolution de tous leurs pechez à tous ceux qui y étoient enterrez & qui le ſeroient à l'avenir, & accorda à cette Egliſe pluſieurs autres privileges. Il étoit aſſiſté en cette ceremonie des Archevêques de Piſe & de Tarragone, & des Evêques d'Albane, de Segni, de Niſmes & de Maguelone.

Ordo Rom.

Gatel. mem. lib. 5. c. 876. Ann. Verd. to. 1. Bibl. Lab. p. 799

AN. 1096. Tandis que le Pape étoit à Montpellier, il examina, à la priere du Roi Philippe, l'élection de Guillaume pour l'évêché de Paris. Il étoit frere de Bertrade, que ce Prince avoit épouſée de la maniere irreguliere que j'ai dit, & n'avoit pas encore tout-à-fait l'âge pour être Evêque: ce qui rendoit cette élection ſuſpecte. Toutefois ſi tôt qu'elle fut faite Ives de Chartres écrivit au Pape, que Guillaume étoit un clerc de grande eſperance, nourri dans l'Egliſe de Chartres; & ajoûta: il n'a rien voulu faire en cette rencontre ſans nôtre conſeil. C'eſt pourquoi nous avons envoïé avec lui quelques-uns de nos freres, pour s'informer ſoigneuſement s'il avoit toutes les voix, & ſi cette élection s'étoit faite moïennant de l'argent, ou avoit été extorquée par quelque violence du Roi. Comme ils nous ont rapporté que tout s'étoit bien paſſé, nous avons conſeillé à nôtre frere de conſentir à l'élection, & ne ſe pas ſouſtraire à l'ordre de Dieu: car nous craignions, que quelqu'un ne vînt à la traverſe s'ingerer par ſimonie. Quant au défaut de ſon âge, nous lui avons conſeillé de garder les interſtices convenables dans ſa promotion aux ordres; & cependant de vous demander diſpenſe de ce qui pourroit manquer à la regularité de ſon ordination. Je vous prie de ne point écouter ceux qui voudroient lui rendre de mauvais offices auprès de vous; & de nous preſcrire vous-même comment cette affaire peut être terminée à vôtre ſatisfaction. Ce témoignage d'Ives de Chartres étoit d'autant plus fort, que ce Prélat s'étoit plus declaré contre Bertrade.

Le Pape étant donc à Montpellier, & aïant examiné cette élection, commit Ives de Chartres, qui étoit alors auprès de lui pour la diſcuter plus amplement. Ives étant de retour, fit

Ivo epiſt. 50.

venir

venir devant lui les chanoines de Paris : ſçavoir le doïen, le chantre & un archidiacre, qui jurerent au nom de tous, que dans l'élection de Guillaume il n'y avoit eu ni crainte du Roi, ou de la prétendue Reine, ni ſimonie. C'eſt pourquoi il ordonna de la part du Pape à Richer Archevêque de Sens, de le ſacrer avant la ſaint Remi : lui permettant de porter le pallium en cette ceremonie, quoique l'uſage lui en fût interdit, à cauſe de ſon refus de ſe ſoumettre à la primatie de Lion. Cet ordre fut executé, & dans le tems marqué Guillaume fut ſacré Evêque de Paris. AN. 1096. *Id. epiſt. 54.*

Le Pape étoit à Niſmes au commencement de Juillet, & y celebra le concile qu'il avoit indiqué pour être tenu à Arles. Il y étoit aſſiſté de quatre Cardinaux : Gautier Evêque d'Albane, Gregoire de Pavie, Jean Diacre, Albert Prêtre. Entre les Evêques on marque Daïbert Archevêque de Piſe, Hugues de Lion, Amat de Bourdeaux, Bernard de Tolede, Hugues de Beſançon, Brunon Evêque de Segni & Bertrand de Niſmes. Ce concile fit ſeize canons, qui ne ſont la plûpart que ceux de Clermont, que le Pape confirma & publia dans tous les conciles qu'il tint enſuite. Le plus ſingulier du concile de Niſmes, eſt celui qui maintient les moines dans le droit d'exercer les fonctions ſacerdotales : c'eſt le même mot pour mot qui eſt attribué au Pape Boniface IV. par ſaint Pierre Damien, dans un traité où il ſoûtient ce droit des moines, & on rapporte ce decret au concile de Rome de l'an 610. mais le ſtile convient mieux au tems d'Urbain II. Voici la ſubſtance de ce decret. XXXVII. Concile de Niſmes. *to. X. p. 605. Spicil. to. 4. p. 234. to. 5. conc. p. 1618. Sup. liv. XXXVII. n. 4. P. Dam. opuſc. XXVIII.*

Quelques ignorans pouſſez d'un zele amer aſſurent, que les moines qui ſont morts au monde, ſont indignes des fonctions ſacerdotales, & ne peuvent donner ni la penitence, ni le *Can. 2.*

AN. 1096. baptême ou l'abſolution : mais ils ſe trompent : autrement ſaint Gregoire étant moine ne ſeroit pas monté ſur le ſaint Siege, & ſon diſciple ſaint Auguſtin l'Apôtre des Anglois, ſaint Martin, & tant d'autres Saints qui étoient moines, n'auroient pas été élevez à l'épiſcopat. Auſſi ſaint Benoît n'a point fait aux moines de telle défenſe : il a dit ſeulement, qu'ils ne devoient point ſe mêler d'affaires temporelles. Ce qui eſt étroitement défendu aux chanoines auſſi bien qu'aux moines, puiſque les uns & les autres ſont morts aux monde. Les uns & les autres ſont ſemblables aux Anges, puiſqu'ils annoncent les ordres de Dieu : mais les moines reſſemblent aux Seraphins, dont leur habit repreſente les ſix aîles : deux par le capuce, deux par les manches, deux par le corps. Nous ordonnons donc que ceux qui attaqueront les moines ſur ce ſujet, ſoient reprimez par l'autorité ſacerdotale.

6. 3. Des hommes, qui ont quitté le monde pour mener une vie apoſtolique, doivent avoir plus de pouvoir de délier les pechez que les Prêtres ſeculiers ; & ſont plus dignes de prêcher, de baptiſer, de donner la communion & d'impoſer la pénitence : c'eſt pourquoi nous leur permettons toutes ces fonctions.

Ceux que ce decret traite d'ignorans, auroient pû répondre, que les anciens, en diſtinguant l'état des moines de celui des clercs, ne nioient pas, que l'on ne trouvât ſouvent entre les moines des ſujets dignes de la clericature & même de l'épiſcopat : mais alors ils changeoient d'état, & quittant leurs ſolitudes ils rentroient dans le commerce des autres fidéles, pour le ſervice de l'Egliſe : conſervant toutefois les ſaintes pratiques de la vie monaſtique, autant que leurs fonctions le permettoient. Ce qui paroiſſoit nouveau & contraire aux anciennes maxi-

mes,

mes, c'eſt que des moines demeurant dans leurs monaſteres, euſſent la liberté d'exercer toutes les fonctions eccleſiaſtiques, même à l'égard des ſeculiers ; & c'eſt toutefois ce qu'Urbain II. ſemble autoriſer. En ce même concile le Roi Philippe aïant fait ſatisfaction au Pape, & promis de quitter Bertrade, fut abſous de l'excommunication. AN. 1096. *Chr. Malleac. p. 213. Bertold. an. 1096.*

De Niſmes le Pape retournant en Italie, paſſa à ſaint Gilles, à Avignon, à Vienne : où il ordonna de mettre dans une Egliſe les reliques de ſaint Antoine. Voici comment on dit qu'elles avoient été apportées en France. Joſſelin Seigneur de la Mote-Saint-Didier en Viennois alla à Jeruſalem pour accomplir un vœu de ſon pere, & au retour paſſa à C. P. où il fût bien reçû de l'empereur, & gagna ſes bonnes graces. Il viſitoit ſouvent une ancienne Egliſe, où l'on croïoit avoir le corps de ſaint Antoine, ſans que l'on ſçache comment il avoit été apporté d'Alexandrie à C. P. Joſſelin voïant que cette Egliſe étoit en un lieu preſque abandonné, & les Eccleſiaſtiques qui la ſervoient très-pauvres : leur perſuada de venir avec leur relique en France, où il les établiroit en un lieu commode & agréable, & où la relique ſeroit plus honorée. Il obtint la permiſſion de l'empereur, & emporta ainſi le corps de ſaint Antoine.

XXXVIII. Reliques de S. Antoine en France. *Falcon. ap. Boll. 17. Jann. to. 2. p. 152.* *v. Baillet, 17. Jann. n. 13.*

Etant arrivé en Viennois, il étoit en peine de trouver un lieu propre pour mettre ce précieux dépôt ; & en attendant il le portoit par tout avec lui, même à la guerre. Enſuite il reſolut de bâtir une Egliſe de ſaint Antoine dans ſa terre de la Mote : mais après en avoir mis les fondemens, il fut détourné de continuer, & mourut ſubitement ſans enfans. Guigues-Didier ſon parent lui ſucceda, & continua de faire porter par tout avec lui la châſſe de ſaint Antoine, par la

An. 1096. la confiance qu'il y avoit. Mais le Pape Urbain II. paſſant par le Viennois, trouva indécent que ce ſaint corps fût entre les mains d'hommes laïques & portans les armes. C'eſt pourquoi aïant pris connoiſſance de l'affaire, il défendit à Guigues-Didier ſous peine d'excommunication d'en uſer ainſi à l'avenir, & lui ordonna de mettre au plûtôt le corps de ſaint Antoine en quelque lieu ſaint. Guigues reſolut donc d'achever l'Egliſe commencée par Joſſelin; & en attendant il mit la relique à la place où devoit être le grand autel, ſous une petite chapelle qu'il fit bâtir à la legere. Il y mit des ſeculiers, pour recevoir les obligations des fidéles, & les emploïer au bâtiment de l'Egliſe. Mais quelques années après il y fit venir des moines du monaſtere de Montmajour, & la nouvelle Egliſe devint un prieuré de Benedictins. Tels furent les commencemens du culte de ſaint Antoine en Viennois.

XXXIX. Sanction Evêque d'Orleans. Jean Evêque d'Orleans étant mort, Raoul ſon frere Archevêque de Tours, voulut faire élire pour lui ſucceder Jean archidiacre de la même Egliſe: mais la plus grande partie du clergé élut le doïen Sanction ou Sanſon. Ceux qui lui étoient oppoſez écrivirent à Ives de Chartres, qu'il avoit été élû par ſimonie & par la puiſſance ſeculiere. Sur quoi Ives l'exhorta à ſe retirer, s'il ſe ſentoit coupable, & ne ſonger qu'à finir ſes jours en paix: car il étoit fort âgé. Mais étant depuis mieux informé, il ſoûtint l'élection de Sanction, & en écrivit ainſi à Hugues Archevêque de Lion, conjointement avec Guillaume de Paris & Gautier de Meaux.

Gall. Chr. to. 2. p. 245.

epiſt. 51.

p. 54. Après la mort de Jean Evêque d'Orleans, l'Archevêque de Tours avec quelques-uns des amis du défunt & des ſiens, s'eſt efforcé par des cabales ſecretes, de donner l'évêché, du conſentement du Roi, à un archidiacre nommé

mé Jean, qui n'a ni l'âge, ni la ſcience, ni la maturité des mœurs convenables à cette place; & que l'on accuſe au contraire d'une familiarité honteuſe avec l'Evêque défunt, & avec quelques-uns de ceux qui deſirent le faire Evêque. La plus grande & la plus ſaine partie du clergé, voulant éviter les oppreſſions qu'ils avoient ſouffertes du tems du défunt Evêque : a élû, du conſentement du Roi, Sanction doïen de la même Egliſe, homme grave, comme vous ſçavez, par ſon âge & par ſes mœurs. Ils nous ont prié de la part de l'Archevêque de Sens, d'aller le ſacrer à Château-Landon : mais nous l'avons refuſé, à cauſe que cet Archevêque rejette la primatie de Lion & eſt interdit par le ſaint Siege. Cependant les adverſaires de Sanction ſe ſont oppoſez à ſon ſacre, l'accuſant de ſimonie & de brigue; mais ils ne ſont point venus à Chartres, où nous leur avions donné jour pour ſoûtenir leur accuſation; & Sanction s'en eſt purgé par ſerment lui ſeptiéme. C'eſt pourquoi nous l'avons ſacré, après qu'il vous a promis obéïſſance, & nous l'avons envoïé à ſon Egliſe où il a été reçû avec toute ſorte de ſoumiſſion, ſans contradiction de perſonne. AN. 1096.

Par une autre lettre d'Ives de Chartres, il paroît que Sanction, le jour de ſon entrée à Orleans, délivra un clerc de priſon, ſuivant la coûtume de la ville, comme il le dit expreſſément; & cette coûtume y dure encore. *Epiſt. 53.*

XL. Voïage des croiſez. *Guill. Tyr. l. 1. c. 17.*

Cependant les pelerins, qui s'étoient croiſez pour faire le voïage de Jeruſalem, commençoient à marcher de toutes parts. Les principaux étoient Hugues ſurnommé le Grand frere du Roi de France, & Comte de Vermandois par ſa femme : Robert Duc de Normandie ſurnommé Courte-heuſe, frere du Roi d'Angleterre : Etienne ſurnommé Henri Comte de Blois,

Digitized by Google

Blois, de Chartres & de Troïes : Raimond
AN.1096. Comte de Toulouſe & de ſaint Gilles. Godefroi Duc de Lorraine, avec ſes freres Baudouin & Euſtache ; & Baudouin du Bourg leur couſin fils du Comte de Retel. Il y avoit un grand nombre de moindres Seigneurs, & une infini-
c. 16. té d'autre nobleſſe. Il y eut des Evêques, entre autres Adhemar du Pui legat pour la croiſade, & Guillaume Evêque d'Orange, quantité de prêtres & d'autres clercs, quantité d'Abbez & de moines ; & même des reclus qui ſortoient de leurs cellules.

Ce mouvement fut ſi grand, qu'il entraînoit le petit peuple, & juſques aux femmes & aux enfans. Ils accouroient en troupes auprès des Seigneurs croiſez, pour les accompagner, avec promeſſe de les ſervir & leur obéir. Ils s'empreſſoient à qui partiroit le premier & feroit
Orderic. lib. IX. p. 720. plus promptement ſes préparatifs. Les Seigneurs vendoient ou engageoient leurs châteaux & leurs terres, même à vil prix : chacun quittoit ce qu'il avoit de plus cher, femmes, enfans, pere, mere : les voleurs même & les ſcelerats confeſſoient leurs pechez, & cherchoient à les expedier par la guerre ſainte. Il eſt vrai que tous les croiſez n'étoient pas animez du même zele. Quelques-uns s'engageoient par compagnie, pour ne pas quitter leurs amis : d'autres par honneur, pour n'être pas eſtimez poltrons ; les uns par legereté, les autres par interêt, pour éviter les pourſuites de leurs créanciers.
Bertold. an. 1096. Guill. I. c. 18. Pluſieurs moines quittoient leur habit pour porter les armes ; & quantité de femmes ſuivoient les croiſez en habit d'hommes, & s'abandonnoient à eux. Le premier qui partit fut Gautier Sans-avoir, homme noble & brave, mais dont le ſurnom fait voir qu'il n'étoit pas riche. Il ſe mit en chemin le huitiéme de Mars

Mars 1096. conduiſant une grande multitude de gens de pied, & paſſa par l'Allemagne & la Hongrie juſques à C. P. Il fut ſuivi de près par Pierre l'Ermite, avec une troupe d'environ quarante mille hommes, qu'il avoit ramaſſez de differentes nations en France & en Allemagne. Ainſi pluſieurs autres troupes partirent pendant le même été, depuis le mois de Mars juſques au mois d'Octobre. Pierre l'Ermite fut ſuivi d'un Prêtre Allemand nommé Godeſcalc avec quinze mille hommes, mais ſi mal diſciplinez, qu'ils ne paſſerent pas la Hongrie, & y furent taillez en pieces. AN. 1096. *Falchr. c. 2. G. c. 27.*

XLI. Juifs maſſacrez. *c. 29.*

Peu de tems après ſuivit une autre troupe de gens de pied au nombre d'environ deux cens mille, ſans chef & ſans diſcipline, quoiqu'il y eût quelques nobles avec eux : mais ils ne leur obéiſſoient point, & ſe donnoient toute ſorte de licence. Ils s'aviſerent de ſe jetter ſur les Juifs, qu'ils rencontrerent dans toutes les villes où ils paſſoient; & de maſſacrer cruellement ces malheureux, qui n'étoient point ſur leurs gardes; ce qu'ils firent principalement à Cologne & à Mayence : où un Comte nommé Emicon ſe joignit à eux, les encourageant à ces crimes. A Spire, les Juifs ſe refugierent dans le palais du Roi, & ſe défendirent par le ſecours de l'Evêque Jean, qui fit enſuite mourir quelques Chrétiens pour ce ſujet, étant gagné par l'argent des Juifs. A Wormes les Juifs pourſuivis par les Chrétiens, allerent trouver l'Evêque, qui ne leur promit de les ſauver, qu'à condition qu'ils recevroient le baptême. Ils demanderent du tems pour déliberer : & auſſi-tôt entrant dans la chambre de l'Evêque, tandis que les Chrétiens attendoient dehors leur réponſe, ils ſe tuerent eux-mêmes. *Bertold. 1096.*

A Tréves les Juifs voïant approcher les croiſez, *Hiſt. Trevir. to. 12. Spicileg. p. 236.*

Digitized by Google

An. 1096. ſez, quelques-uns d'entre eux prirent leurs enfans & leur enfoncerent le couteau dans le ventre, diſant qu'ils vouloient les envoïer dans le ſein d'Abraham, plûtôt que de les expoſer aux inſultes des Chrétiens. Quelques-unes de leurs femmes monterent ſur le bord de la riviere: & aïant empli de pierres leur ſein & leurs manches, ſe précipiterent au fonds de l'eau. Les autres, qui vouloient conſerver leur vie, prirent avec eux leurs enfans & leurs biens, & ſe retirerent au palais, qui étoit un lieu de franchiſe & la demeure de l'Archevêque Egilbert. Ils lui demanderent avec larmes ſa protection, & lui profitant de l'occaſion, les exhorta à ſe convertir, leur repreſentant, qu'ils s'étoient attirez cette perſecution par leurs pechez, principalement par leurs blaſphêmes contre JESUS-CHRIST & ſa ſainte Mere; & leur promettant de les mettre en ſureté, s'ils recevoient le baptême.

Alors leur Rabin nommé Michée, pria l'Archevêque de les inſtruire de la Foi chrétienne, ce qu'il fit, leur expliquant ſommairement le Symbole. Michée dit enſuite; Je proteſte devant Dieu, que je croi ce que vous venez de dire, je renonce au Judaïſme; & j'aurai ſoin de m'inſtruire plus à loiſir de ce que je n'entens pas bien encore. Baptiſez-nous ſeulement, pour nous délivrer des mains de ceux qui nous pourſuivent. Tous les autres Juifs en dirent autant. L'Archevêque baptiſa donc Michée & lui donna ſon nom, & les prêtres qui étoient preſens baptiſerent les autres: mais il n'y eut que le Rabin qui perſevera dans la Foi, tous les autres apoſtaſierent l'année ſuivante.

XLII. Le Pape en Italie. *Fulcher. Carnot. 2.*

Le Pape étoit rentré en Italie, & avoit celebré à Mortare près de Pavie la fête de l'exaltation de la ſainte Croix. Comme il étoit près de Lu-

Luques, une troupe de pelerins François le rencontra, conduite par Robert Duc de Normandie & Etienne Comte de Blois. Ces deux Seigneurs & ceux de leur ſuite qui le voulurent, parlerent au Pape; & aïant reçû ſa benediction, ils allerent à Rome. Etant entrez dans l'Egliſe de ſaint Pierre, ils trouverent des gens de l'Antipape Guibert, qui l'épée à la main s'emparoient des offrandes que l'on mettoit ſur l'autel : d'autres montez ſur les poutres qui traverſoient l'Egliſe, en jettoient des pierres ſur les pelerins proſternez en oraiſon. Car ſi-tôt qu'ils voïoient quelqu'un fidéle au Pape Urbain, ils le vouloient tuer. Il y avoit toutefois dans une des tours de cette Egliſe des gens du Pape, qui la lui gardoient fidélement. Les pelerins affligez de ces crimes, mais n'y pouvant remedier, ſe contenterent de ſouhaiter que Dieu en fît la vengeance. Pluſieurs entr'eux manquant de courage, ne paſſerent pas Rome, & retournerent chez eux : les autres traverſerent la Campanie & la Poüille & arriverent à Bari, où aïant fait leurs prieres à ſaint Nicolas, ils croïoient s'embarquer auſſi-tôt : mais la ſaiſon n'y étant plus propre, on les obligea de demeurer; & le Duc de Normandie alla paſſer l'hiver en Calabre avec ſes compatriotes. Toutefois le Comte de Flandre trouva moïen de paſſer la mer avec ſa troupe. Alors pluſieurs des plus pauvres ou des plus timides, craignant la diſette à venir, vendirent leurs armes, reprirent leurs bourdons de pelerins & retournerent à leurs maiſons : dequoi ils furent fort blâmez. AN. 1096.

Sur la fin de cette année 1096. l'indiction cinquiéme étant commencée, Roger Comte de Sicile & de Calabre voulant rétablir l'Egliſe de Squillace, après la mort de l'Evêque Theodore qui étoit Grec : reſolut d'y mettre un Evêque Latin,

An. 1096. *Ital. Sac. to. 9. p 591.*

Latin, par le conſeil de tous les Evêques de Sicile & de quelques-uns de Calabre, entr'autres de Saxon Evêque de Caſſane, vicaire du Pape; & de l'avis auſſi de ſaint Bruno & de Landuin ſon compagnon, qui s'étoient établis en ce dioceſe. La raiſon de ce changement eſt qu'il y avoit dans le païs grand nombre de Normans & d'autres Chrétiens latins. Le Comte Roger choiſit donc pour premier Evêque latin de Squillace, Jean de Nicephore, chanoine & doïen de l'Egliſe de Milet en Calabre; & marqua l'étendue de ſon dioceſe, lui donnant toute juriſdiction ſur les Grecs & ſur les Latins, particulierement ſur les prêtres Grecs & leurs enfans.

La Comteſſe Mathilde vint au-devant du Pape & le conduiſit juſques à Rome, où il rentra comme en triomphe, & y celebra ſolemnellement la fête de Noël avec ſes Cardinaux. Il ne reſtoit plus aux Guibertins que le château ſaint Ange, preſque tout le reſte de Rome étoit ſoumis au Pape, par les ſecours des croiſés, qui s'y trouverent en ſi grand nombre, qu'ils furent obligez de camper. Le Roi Henri fut auſſi chaſſé de Lombardie par les troupes de la Comteſſe Mathilde, & réduit à ſe retirer en Allemagne.

XLIII. Egliſe d'Eſpagne. *Roderic. VI. hiſt. c. 27.*

Bernard Archevêque de Tolede s'étoit croiſé pour paſſer à la Terre ſainte; & aïant recommandé au clergé du païs le gouvernement de ſon Egliſe, il s'étoit mis en chemin. Mais à peine eut-il fait trois journées, que les clercs de Tolede s'imaginant qu'il ne reviendroit jamais, élurent un autre Archevêque, & chaſſerent les domeſtiques de Bernard, qui l'aïant promptement ſuivi, lui dirent ce qui s'étoit paſſé. Il revint, dégrada les auteurs de la conjuration avec celui qu'ils avoient élû; & mit dans l'Egliſe de Tolede des moines de ſaint Fagon,

gon, pour la deſſervir pendant ſon abſence; puis il continua ſon chemin & vint à Rome. Mais le Pape Urbain le diſpenſa de ſon vœu, & lui défendit de paſſer outre, & d'abandonner ſon Egliſe : qui étant nouvellement rétablie avoit beſoin de ſa preſence. AN. 1097.

Et revenant, Bernard paſſa par la France, où il choiſit des hommes ſçavans & vertueux & de jeunes gens dociles, qu'il emmena en Eſpagne. De Moiſſac il tira Girauld, qu'il fit premierement chantre de l'Egliſe de Tolede, puis Archevêque de Bragues. De Bourges, Pierre, qu'il fit Archidiacre de Tolede, puis Evêque d'Oſma. D'Agen, il en tira quatre : Bernard, qu'il fit chantre de Tolede, puis Evêque de Siguença, & enfin Archevêque de Compoſtelle. Pierre qui aïant été élevé dans l'Egliſe de Tolede, fut Evêque de Segovie : un autre Pierre qui fut Evêque de Placentia & Raimond originaire de Salvetat, d'où l'Archevêque Bernard étoit lui-même, & qui fut ſon ſucceſſeur immediat dans le ſiege de Tolede. Il tira de Perigord Jerôme, qu'il fit Evêque de Valence : mais cette ville aïant été peu après perdue par les Chrétiens, il le mit à Zamora, pour y faire les fonctions épiſcopales, quoiqu'il n'y eût pas encore de ſiege établi. Après la mort de Jerôme, il mit à Zamora pour premier Evêque titulaire, Bernard qu'il avoit amené du même païs. Enfin il amena du Limouſin, comme j'ai dit, Bourdin, qu'il fit archidiacre de Tolede, Evêque de Conimbre, puis Archevêque de Bragues. C'eſt ainſi que la France fournit des Evêques à l'Eſpagne auſſi-bien qu'à la Sicile, pour y rétablir la religion après l'oppreſſion des Muſulmans. *Sup. n.* 13.

Cependant Pierre I. Roi d'Arragon : prit Heuſca ſur eux, après qu'ils l'eurent poſſedée plus de trois cens ans, & gagna une grande ba- *Chr. Malleac. p.* 214.

AN. 1097. bataille à la mi-Novembre 1096. Le Pape y rétablit l'Evêque qui avoit été transferé à Jaca; & le jour de Pâque, cinquiéme d'Avril de l'année ſuivante 1097. Amat Archevêque de Bourdeaux dédia la moſquée d'Heuſca, pour en faire une Egliſe.

XLIV. Daïmbert Archevêque de Sens.

Chr. S. P. vivi. to. 2. Spicil. f. 749.

En France, Richer Archevêque de Sens mourut à la fin du mois de Decembre 1096. après avoir tenu ce ſiege près de trente-cinq ans. Daïmbert Vidame de la même Egliſe, homme noble & conſideré, fut élû par tout le clergé & le peuple pour lui ſucceder : mais il demeura quatorze mois ſans être ſacré, par l'oppoſition de Hugues Archevêque de Lion, qui prétendoit que Daïmbert lui devoit prêter ſerment comme à ſon Primat. Quoique cette élection eût été faite ſans conſulter les Evêques de la province, le clergé de Sens écrivit à Ives de Chartres, pour le prier d'ordonner Prêtre Daïmbert le jour de la Purification 1097. car il n'étoit que diacre : & de le ſacrer Evêque le dimanche ſuivant. Mais Ives leur repreſenta, que ſuivant les canons les ordinations ne ſe devoient faire qu'aux quatre-tems ; & qu'il avoit beſoin de conferer avec ſes confreres ſûr cette affaire, & avec l'élû même. Ainſi ſon ordination fut remiſe au commencement du Carême. Surquoi Ives de Chartres écrivit à Hugues de Lion, pour ſçavoir ce qu'ils devoient faire, & après avoir reçû ſa réponſe, il lui écrivit encore ainſi :

Ivo. epiſt. 58.

epiſt. 59.

epiſt. 60. Vos ordres ont été ſuivis, nous nous ſommes abſtenus de ſacrer l'Archevêque élû de Sens; & nous avons envoïé vos lettres aux Evêques de nôtre province, pour obéir à l'autorité apoſtolique. Mais nous vous prions & vous conſeillons, d'uſer à l'avenir de cette autorité avec plus de retenue : de peur qu'en nous preſcrivant des choſes impoſſibles, vous ne nous mettiez

tiez dans la neceſſité de deſobéir. Quant aux ordres du ſaint Siege, qui regardent la conſervation de la foi, ou la correction des mœurs: nous ſommes reſolus à les obſerver, quoiqu'il nous en coûte. Mais quand vous nous enjoignez ſi expreſſément des choſes indifferentes pour le ſalut, ou quand vous changez comme il vous plaît ce qui eſt établi par la coûtume & par l'autorité des Peres : regardez à qui l'on doit plûtôt obéïr, aux Peres, ou à vous, qui prétendez ne faire que ſuivre leurs traces. Il rapporte enſuite pluſieurs autoritez des Papes, qui declarent qu'ils ne veulent rien innover contre la tradition & l'autorité des canons : puis il ajoûte : AN. 1097.

Les canons aïant donc reglé comment un metropolitain doit être ordonné, nous nous étonnons que vous prétendiez que l'élû de Sens vous doive être preſenté avant ſon ſacre, & vous promettre obéïſſance en vertu de vôtre primatie : ce qui n'a jamais été obſervé, ni dans la province de Sens, ni dans aucune autre. D'où vient que le Pape Nicolas écrit à Raoul Archevêque de Bourges, que les primats ou les patriarches n'ont aucun privilege au-deſſus des autres Evêques, qu'autant que les canons ou la coûtume leur en donnent. Aureſte celui dont il s'agit eſt, ſuivant ce que nous en avons oüi dire, d'une naiſſance noble & ſuffiſamment inſtruit, ceux qui le connoiſſent en rendent bon témoignage ; & il étoit diacre dans ſon Egliſe, quand il a été élû gratuitement & tout d'un voix. Mais s'il cedoit maintenant à ce que vous exigez de lui, on diroit qu'il auroit acheté ſa conſecration par cette complaiſance.

Quant à ce que vous avez écrit, qu'il a reçû de la main du Roi l'inveſtiture de l'évêché, nous n'en avons point de connoiſſance. Mais quand

An. 1097. quand il l'auroit fait, nous ne voïons pas en quoi cette ceremonie nuit à la Religion, puiſqu'elle n'a aucune force de ſerment, & qu'il n'y a aucune défenſe aux Rois de la part du ſaint Siege d'accorder les évêchez, après l'élection canonique. Au contraire nous liſons que les Papes ont quelquefois intercedé auprès des Rois, pour les Evêques élûs, afin qu'ils leur accordaſſent les évêchez; & qu'ils ont differé le ſacre de quelques-uns, parce qu'ils n'avoient pas encore obtenu la conceſſion des Rois. Nous en aurions rapporté les exemples, ſi nous n'avions craint la longueur. Le Pape Urbain lui-même, ſelon que nous l'avons compris, n'exclut les Rois que de l'inveſtiture corporelle, non de l'Election, ou de la conceſſion en tant qu'ils ſont chefs du peuple. Et qu'importe que cette conceſſion ſe faſſe de la main, ou par un ſigne de tête, ou de la bouche, ou par une croſſe? puiſque les Rois ne pretendent rien donner de ſpirituel, mais ſeulement conſentir à l'élection, ou accorder à l'élû les terres & les autres biens exterieurs, que les Egliſes ont reçûs de leur liberalité.

Que ſi les inveſtitures étoient défendues par la loi éternelle, il ne ſeroit pas au pouvoir des ſuperieurs de les condamner rigoureuſement en quelques-uns, & les tolerer en d'autres. Mais parce que c'eſt principalement la défenſe de ces ſuperieurs, qui les rend illicites, nous ne voïons preſque perſonne condamné pour ce ſujet: mais pluſieurs vexations, pluſieurs ſcandales, la diviſion entre le roïaume & le ſacerdoce, dont la concorde eſt neceſſaire pour la ſureté des choſes humaines. Nous voïons les Evêques & les Abbez, au lieu de s'appliquer à la correction des mœurs, ou à la conſervation de leur temporel: uniquement occupez à ſe procurer quelque

que patron, dont l'éloquence puiſſe les défendre; & pluſieurs dont l'élection a été gratuite, tombent ainſi dans la ſimonie, en achetant des interceſſeurs. AN. 1097.

Puis donc que toutes les loix eccleſiaſtiques doivent ſe rapporter au ſalut des ames, il faudroit corriger plus ſeverement les tranſgreſſions de celle-ci, ou les paſſer ſous ſilence. Ce que je ne dis pas pour m'élever contre le ſaint Siege: mais je voudrois, & pluſieurs autres avec moi, que les miniſtres de l'égliſe Romaine s'appliquaſſent à guerir de plus grands maux, & ne s'attiraſſent pas le reproche de paſſer le moucheron & d'avaler le chameau, puiſque par tout le monde on commet publiquement tant de crimes, ſans que vous vous mettiez en peine de les reprimer. Je me réduis donc à dire, que vous permettiez de ſacrer l'élû de l'Egliſe de Sens, ſelon l'ancienne coûtume, ſi vous n'y trouvez aucun empêchement canonique. Car nous ne voulons point nous relâcher le moins du monde du droit de nos Egliſes. Si vous y acquieſcez, nous ferons nôtre poſſible pour perſuader au nouvel Archevêque, de reconnoître la primatie de l'Egliſe de Lion. *Matth. XXIII. 24.*

Ives de Chartres écrivit au Pape ſur le même ſujet en ces termes: Mandez-nous ce que nous devons faire touchant l'Archevêque élû de Sens, dont le ſacre eſt arrêté par l'Archevêque de Lion vôtre legat, parce qu'il ne veut pas lui promettre obéïſſance à cauſe de ſa primatie. Car encore que perſonne n'ait fait aucune autre oppoſition à ce ſacre, nous nous ſommes abſtenus de paſſer outre par reſpect pour vous: quoiqu'il n'y ait ni loi, ni coûtume, qui oblige les Metropolitains de promettre obéïſſance aux Primats. Ives envoïa cette lettre au Pape par le nouvel Evêque de Paris Guillaume de Mont- *epiſt. 63.*

AN. 1097. fort, qui alloit à Rome & qu'il lui recommande avec affection ; priant le Pape d'exhorter ce Prélat à quitter la chaſſe & les autres amuſemens de la jeuneſſe, pour s'appliquer à la priere & à la lecture.

XLV. Les croiſez à C. P. *Chr Caſaur. to. 5. Spicil. p. 470. Fulcher. c. 3.*

Vers le printems de cette année 1097. le Pape Urbain vint à Thiete, où il eut une conference avec les Evêques & les Seigneurs touchant la croiſade, & y exhorta tout le monde. Robert Duc de Normandie & Etienne Comte de Blois, qui avoient paſſé l'hiver en Poüille, s'embarquerent le cinquiéme d'Avril, qui étoit le jour de Pâques. Boëmond étoit au ſiege d'un château en Campanie, avec le Comte Roger ſon oncle, quand il apprit la nouvelle de la croiſade. Il s'informa ſoigneuſement de la qualité des Seigneurs croiſez & de leurs troupes ; & quand il en fut bien inſtruit, il ſe fit apporter une piece de drap de ſoïe, qu'il fit couper en petits morceaux, & en diſtribua des croix à tous ſes gens, en gardant une pour lui. Car la marque de ces pelerins étoit une croix rouge couſue ſur l'épaule droite. Auſſi-tôt tous les compagnons de Boëmond s'écrierent en François du tems : *Deus lo volt*, *Deus lo volt*, comme on avoit fait à Clermont.

Chr. Caſſin. IV. c. 11. Orderic. IX. p. 724.

Urb. epiſt. 16.

Le Pape écrivit en même tems à l'Empereur Alexis une lettre, où il dit : qu'après la réſolution priſe au concile de Clermont de faire la guerre aux Sarraſins, le nombre des croiſez s'eſt trouvé monter à trois cens mille hommes. Il lui en nomme les chefs, entre leſquels il dit, que Boëmond mene ſept mille hommes choiſis. Il prie l'empereur de donner les ordres neceſſaires pour la ſubſiſtance de ces troupes ; & de favoriſer de tout ſon pouvoir une guerre ſi juſte & ſi glorieuſe. Mais l'Empereur Alexis y étoit peu diſpoſé. Il fut terriblement allarmé

Anna. Alex. lib. X. p. 283. 285.

de

de voir ſes Etats inondez de ces troupes innombrables de Francs, que les Grecs traitoient de barbares, & qu'ils crurent avoir été ſignifiez par des nuées de ſauterelles qui les avoient précedez. L'Empereur craignoit ſur tout Boëmond, dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite. Il croïoit que la croiſade n'étoit qu'un prétexte, & que ce Prince ambitieux en vouloit à ſa couronne, & ne prétendoit pas moins que ſe faire Empereur de C. P. Ces ſoupçons porterent Alexis à traiter les Seigneurs croiſez avec honneur; mais leur nuire en effet de tout ſon pouvoir; & ils ne lui en donnerent que trop de ſujet. Les troupes qui campoient près de C. P. abbattoient & brûloient les belles maiſons qu'ils trouvoient dans la campagne, & découvroient les Egliſes pour vendre le plomb aux Grees mêmes: ce qui preſſa l'Empereur de leur faire paſſer l'Helleſpont, nommé deſlors le bras ſaint George: mais ils ne ſe conduiſirent pas mieux en Aſie, où ils pilloient & brûloient les maiſons & les Egliſes. AN. 1097. *Anonym. n.* 3.

XLVI. Priſe de Nicée. *Guill. Il. c.* 21. 23.

Ce fut là que ſe raſſemblerent les Seigneurs Francs, qui étoient partis les uns après les autres, & ils mirent le ſiege devant Nicée le quatorziéme de Mai 1097. jour de l'Aſcenſion. Aïant fait la revûe de leurs troupes, ils trouverent cent mille cavaliers armez; & de gens de pied, en comptant les femmes ſix cens mille. Nicée qu'ils aſſiegeoient, eſt la même où fut tenu l'an 325. le premier concile general; & elle étoit alors au pouvoir de Soliman-ſcha, fondateur de la troiſiéme dynaſtie des Turcs Seljoudiques, qui eſt celle de Roum ou Natolie. Ce Prince étoit fils de Cotloumiche petit fils de Seljouc & couſin germain de Togroulbec, dont j'ai parlé en ſon tems. Melic-ſcha ſon ſecond ſucceſſeur, envoïa Soliman faire la guerre aux Grecs en Natolie; & il y fit tant de conquêtes qu'il s'y établit *Bibl. Orient. p.* 822. *Sup. liv. LXI. n.* 13.

An. 1097. blit entierement dès l'an 480. de l'hegire, 1087. de JESUS-CHRIST, & y regna vingt ans. Sa capitale étoit Couniet ou Cogna, qui eſt l'ancienne Iconie. Nicée fut priſe par compoſition le vingtiéme de Juin, & ſe rendit à l'Empereur Alexis, du conſentement des Seigneurs croiſez : mais au grand déplaiſir de leurs troupes, qui s'étoient attendues à la piller.

Guill. III. c. 11. 12.

Par les traitez que les Princes croiſez avoient faits avec l'Empereur Alexis, ils lui avoient fait hommage & avoient promis de lui remettre toutes les places de l'Empire qu'ils prendroient ſur les infidéles, ou les tenir de lui comme ſes vaſſaux; & l'Empereur de ſon côté devoit joindre ſes forces avec les leurs, & leur fournir des vivres pour les aider à la conquête de Jeruſalem. Mais comme l'Empereur ne tint rien de ce qu'il avoit promis, les croiſez prétendirent être quittes de leurs ſermens. Ainſi continuant leur route après la priſe de Nicée, ils prirent grand nombre de places dans la Natolie, où ils mirent des garniſons & des gouverneurs pour les garder en leur nom. Ils avoient déja pris Tarſe & le reſte de la Cilicie, quand Baudouin frere du Duc Godefroi ſe ſépara de la grande armée, & prit à gauche vers le Nord, conduit par un noble Armenien nommé Pancrace. Il vint en peu de tems juſques à l'Eufrate : car tout le païs étant peuplé de Chrétiens, ſe rendoit volontiers à lui. Sa reputation le fit même appeller à Edeſſe, dont tous les habitans étoient Chrétiens, & avoient pour gouverneur un vieux Grec incapable de les défendre. Baudouin fut donc reconnu Prince d'Edeſſe, s'y établit & y fonda un puiſſant Etat.

Guill. IV. c. 1. 2. 3.

XLVII. Siege d'Antioche.

Cependant la grande armée avançant dans la Syrie, vint juſques à Antioche & en forma le ſiege le vingt-uniéme d'Octobre 1097. Antioche

tioche étoit encore alors une très-grande ville & très-forte, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens. Le patriarche avoit ſous ſa juriſdiction vingt provinces, dont quatorze avoient chacun leur Metropolitain, & les ſix autres étoient gouvernées par deux Prelats nommez Catholiques, c'eſt-à-dire generaux : dont l'un reſidoit à Ani en Armenie vers la ſource de l'Eufrate, l'autre à Irenopolis qui eſt Bagdad : ce dernier catholique étoit Neſtorien, & l'autre Eutyquien, tous deux heretiques. Les Grecs avoient repris Antioche, comme j'ai dit, en 968. ſous Nicephore Phocas, & l'avoient gardée cent ſeize ans : juſques en l'année de l'Hegire 477. de JESUS-CHRIST 1084. que Soliman fils de Cotloumich, l'aſſiegea & la prit par ordre de Melic-ſcha : qui la donna enſuite à un autre Turc ſon parent nommé Acſian, pour défendre cette frontiere contre le Calife Fatimite d'Egypte, dont l'Empire s'étendoit en Syrie juſques à Laodicée. Melic-ſcha mourut en 485. de JESUS CHRIST 1092. âgé ſeulement de trente-ſept ans, dont il avoit regné vingt. Son fils aîné Barquiarouc lui ſucceda, mais les premieres années de ſon regne furent troublées de guerres civiles, qui faciliterent les conquêtes des croiſez. Car comme les principales affaires de ces Princes étoient à Bagdad & en Perſe, ils avoient moins d'attention à leurs frontieres de Syrie & de Natolie.

AN. 1097.

Ibid. c. 9. 10. &c.

Sup. liv. LVI. n. 28. Bibl. Orient. p. 118.

XLVIII. Baudri Evêque de Noyon.

Ratbod II. Evêque de Noyon étant mort, Baudri fut élû pour lui ſucceder, par un conſentement unanime du clergé & du peuple. Il étoit fils du Seigneur de Sarchinville en Artois, & avoit été élevé dans l'Egliſe de Noyon, dont il étoit chanoine & archidiacre. Manaſſés Archevêque de Reims, approuva l'élection de Baudri, & marqua le jour de ſon ſacre au diman-

Epiſt. 10. 5. Miſcell. Baluz. p. 309. Gall. Chr. to. 3. p. 816.

An. 1097. che de l'octave de la Pentecôte de cette année 1097. Il y invita les Evêques de la province, & en particulier Lambert d'Arras : qui s'excuſa de s'y trouver, principalement à cauſe du peu de ſureté des chemins. L'Egliſe de Tournai eſpera alors ſe ſeparer de celle de Noyon, à laquelle elle étoit jointe depuis le tems de ſaint Medard il y avoit plus de cinq cens ans ; & l'exemple de la ſeparation d'Arras & de Cambrai étoit favorable, car c'étoient les mêmes raiſons. Sur cette conteſtation l'Archevêque Manaſſés envoïa Baudri à Rome, & les Egliſes de Noyon & de Tournai y ſoutinrent leurs prétentions. Mais le Pape peut-être rebuté des difficultez qu'il avoit trouvées dans l'affaire d'Arras, ne voulut rien changer dans l'état des Egliſes de Noyon & de Tournai ; & renvoïa Baudri à l'Archevêque de Reims, pour ordonner de lui & de ſon Egliſe ſelon ſa conſcience. L'Archevêque fixa le jour du ſacre au dimanche d'après l'Epiphanie de l'année ſuivante 1098. Ainſi Baudri fut ordonné Evêque de Noyon, dont il tint le ſiege quatorze ans. Il étoit homme de lettres, & eſt fameux par ſa chronique de Cambrai, qu'il a conduite depuis le commencement de cette Egliſe, juſques à l'an 1030.

Sup. liv. XXXII. n. 43.

Miſcell. p. 312.

XLIX. S. Anſelme ſort d'Angleterre.

Eadmer. 2. Novor. p. 45. E.

Robert Duc de Normandie allant à la croiſade, ceda pour trois ans au Roi d'Angleterre ſon frere, la jouïſſance de la Normandie, moïennant une ſomme d'argent que le Roi lui avança. Pour lever cette ſomme, le Roi pilla toutes les Egliſes d'Angleterre ; & leur ôta leur argenterie, juſques aux châſſes des reliques & aux couvertures des Evangiles. Saint Anſelme donna pour cette ſubvention la valeur de deux cens marcs d'argent du treſor de ſon Egliſe ; & pour les remplacer, il lui ceda pendant ſept ans la jouïſſance d'une terre de ſa menſe. Quelque tems après

Digitized by Google

après le Roi d'Angleterre aïant ſoumis par les armes les Galois qui s'étoient ſoulevez, manda à l'Archevêque qu'il n'étoit point content des troupes qu'il lui avoit envoïées pour cette guerre ; & lui ordonna de ſe tenir prêt à lui en faire juſtice au jugement de ſa cour. Anſelme vit bien que ce n'étoit qu'un prétexte pour lui fermer la bouche, quand il voudroit parler en faveur de la religion ; & ſçachant d'ailleurs que les jugemens de la cour ſe regloient abſolument par la volonté du Roi, il ne crut pas à propos de s'y expoſer, & ne répondit rien à celui qui lui porta l'ordre de ce Prince : mais il reſolut d'aller à Rome conſulter le Pape, ſur les moïens de remedier aux maux de ſon Egliſe. AN. 1097.

Il vint donc à la cour le jour de la Pentecôte en 1097. & voïant que le roi étoit toûjours auſſi mal diſpoſé à ſon égard, il lui fit demander par quelques Seigneurs la permiſſion de faire le voïage de Rome, où il ne pouvoit ſe diſpenſer d'aller. Le Roi ſurpris de cette propoſition répondit : Je ne croi pas qu'il ſoit coupable d'un aſſez grand peché pour avoir beſoin de l'abſolution du Pape ; & il eſt plus capable de donner conſeil au Pape, que de le recevoir de lui. Anſelme prit patience, & après avoir été refuſé une ſeconde fois, il demanda encore ſon congé au mois d'Octobre à Wincheſtre. Le Roi dit en colere : S'il part, je veux qu'il ſçache, que je reduirai tout l'archevêché ſous ma puiſſance, & que je ne le recevrai plus pour Archevêque. Anſelme demanda conſeil à quatre Evêques qui ſe trouverent preſens, mais ils lui avouerent ingenuëment, qu'ils étoient attachez à leurs biens, & que ſes maximes étoient trop ſublimes pour eux : enfin qu'ils ne pouvoient ſe ſeparer du Roi & ne tenir comme Anſelme qu'à Dieu ſeul.

AN.1097. On lui vint dire enſuite de la part du Roi : Quand vous vous reconciliâtes avec le Roi à Rochingam, vous lui promites de garder les loix & les uſages de ſon roïaume. Or il eſt abſolument contraire à ces loix, qu'un Seigneur, ſur tout tel que vous, faſſe le voïage de Rome ſans ſon congé. Anſelme alla trouver le Roi, & s'étant aſſis à ſa droite, ſuivant l'uſage, il dit : J'avoüe que j'aï promis de garder les coûtumes de vôtre roïaume : mais je n'ai entendu que celles qui ſont ſelon Dieu & la droite raiſon. Le Roi & les Seigneurs lui objecterent, qu'il n'avoit point fait alors cette reſtriction. A quoi il repliqua : A Dieu ne plaiſe qu'aucun Chrétien garde des loix ou des coûtumes qui ſont contraires aux loix divines. Vous dites qu'il eſt contre vôtre coûtume, que j'aille conſulter le vicaire de ſaint Pierre pour le ſalut de mon ame & pour le gouvernement de mon Egliſe ; & moi je vous déclare, que cette coûtume eſt contraire à Dieu & à la droite raiſon, & que tout ſerviteur de Dieu la doit mépriſer. Enfin le Roi lui permit d'aller à Rome, & Anſelme avant que de le quitter, voulut encore lui donner ſa benediction, que le Roi reçut en baiſſant humblement la tête & admirant le courage du Prelat. C'eſt ainſi qu'Anſelme ſe ſepara de lui le jeudi quinziéme d'Octobre 1097.

Il paſſa à Cantorberi, où il conſola les moines de la cathedrale, & les exhorta à ſouffrir conſtamment la perſecution qui les menaçoit pendant ſon abſence. Puis en preſence de tout le clergé & le peuple ; il prit le bourdon & la gibeciere de Pelerin, & les recommanda à Dieu fondant tous en larmes. A Douvres il trouva un clerc nommé Guillaume envoïé par le Roi, qui ne lui dit rien pendant quinze jours qu'il attendit le vent : mais quand il fut prêt à s'embarquer,

quer, il l'arrêta ſur le rivage de la part du Roi pour viſiter ſon bagage. Il fallut ouvrir toutes les malles, & laiſſer fouiller par tout, au grand ſcandale du peuple amaſſé à ce ſpectacle, qui déteſtoit hautement cette indignité. An. 1097.

L. S. Anſelme à Lion.

Aïant traverſé la France Anſelme vint en Bourgogne, où le Duc lui rendit beaucoup d'honneur : puis il arriva à Clugni le troiſiéme jour avant Noël, y fut reçû avec un très-grand reſpect & y fit quelque ſéjour. Delà il envoïa avertir de ſa venuë Hugues Archevêque de Lion qu'il connoiſſoit depuis long-tems, & qui de ſon côté deſiroit ardemment de le voir. Anſelme l'eſtimoit à tel point, qu'il avoit reſolu de ſe rapporter à lui & à ſaint Hugues Abbé de Clugni, touchant le parti qu'il devoit prendre en ſon affaire. L'Archevêque chargea l'Evêque de Mâcon d'aller au-devant d'Anſelme & l'amener à Lion, où il fut reçû avec tous les honneurs poſſibles.

Là il apprit qu'il n'y avoit pas de ſureté à paſſer outre, à cauſe des ſchiſmatiques du parti de Guibert, qui pilloient tous ceux qui alloient à Rome, principalement les Eccleſiaſtiques & les Religieux. Guibert lui-même étoit alors près de Ravenne ſon ancien ſiege, où il tenoit une fortereſſe, qui le rendoit maître du paſſage du Po : mais il la perdit peu de tems après. Anſelme donc aïant appris la difficulté de continuer ſon voïage, joint ſa mauvaiſe ſanté, reſolut d'écrire au Pape, & d'attendre à Lion ſa réponſe. La lettre portoit en ſubſtance : J'avois reſolu, très-ſaint Pere, de recourir à vous dans l'affliction de mon cœur, mais ne pouvant y aller moi-même par les raiſons que vous apprendrez de ce porteur, je ſuis reduit à vous conſulter par écrit. On connoît aſſez avec quelle violence j'ai été engagé à l'épiſcopat. Il y a déja quatre ans que j'y ſuis ſans aucun fruit ; *Bertold.* 1092.

AN.1098. au contraire accablé de tant d'afflictions, que je ſouhaite plûtôt de mourir hors de l'Angleterre, que d'y vivre, craignant de n'y pouvoir faire mon ſalut. Car quand j'y étois, je voïois pluſieurs maux que je ne devois pas ſouffrir & ne pouvois corriger. Le Roi vexoit les Egliſes après la mort des Prelats ; & me faiſoit tort à moi-même & à l'Egliſe de Cantorberi, donnant à ſes vaſſaux des terres de l'archevêché, & le chargeant de ſubventions nouvelles & exceſſives. Je voïois la loi de Dieu & les conſtitutions canoniques mépriſées ; & quand je voulois parler de tous ces deſordres, au lieu de juſtice on ne m'oppoſoit que des coûtumes arbitraires. Voïant donc que ſi je ſouffrois toûjours je chargeois ma conſcience, en confirmant ces mauvaiſes coûtumes au préjudice de mes ſucceſſeurs ; & que je ne pouvois demander juſtice, parce que perſonne n'oſoit me donner aide ni conſeil : je demandai permiſſion au Roi d'aller trouver vôtre Sainteté : ce qui l'irrita tellement, qu'il prétendit que je lui en devois faire ſatisfaction, comme d'une grande injure ; & que je devois lui donner aſſurance de ne jamais avoir recours au ſaint Siege. Puis donc qu'il m'eſt impoſſible en ces circonſtances de faire mon ſalut dans l'épiſcopat : je vous ſupplie autant que vous aimez Dieu & mon ame pour Dieu, de me délivrer de cette ſervitude, & me rendre la liberté de le ſervir tranquillement : puis de pourvoir ſelon vôtre prudence & vôtre autorité à l'Egliſe d'Angleterre.

Cependant le bruit ſe répandit en Italie, que l'Archevêque de Cantorberi alloit à Rome chargé de grands treſors : ce qui excita l'avidité de pluſieurs, principalement des ſchiſmatiques partiſans de l'Empereur Henri, pour le prendre par le chemin : car ils dreſſoient des embuſcades à

tous

tous ceux qui alloient à Rome : enſorte qu'ils prirent des Evêques, des clercs & des moines, les pillerent, leurs firent divers outrages & en tuerent quelques-uns. Mais Anſelme évita ce péril par le ſéjour qu'il fit à Lion, pour attendre la réponſe de ſa lettre au Pape : car des pelerins dirent à ceux qui l'attendoient, au paſſage, qu'il étoit tombé malade à Lion & qu'il ne paſſeroit pas outre. Il fut en effet dangereuſement malade, mais il étoit preſque gueri, quand ceux qu'il avoit envoïez à Rome arriverent, & dirent que le Pape lui ordonnoit de venir inceſſamment le trouver. AN. 1098.

LI. S. Anſelme à Rome.

Il partit donc de Lion le mardi avant le dimanche des Rameaux; c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Mars 1098. accompagné ſeulement de deux moines Baudouin & Edmer, qui a écrit l'hiſtoire du Saint. Il paſſa inconnu comme un ſimple moine & celebra la pâque au monaſtere de ſaint Michel de Cluſe. Il arriva heureuſement à Rome; & ſi-tôt que le Pape l'eut appris, il donna ordre qu'il fût logé dans le palais, & le laiſſa repoſer ce jour-là. Le lendemain le Pape le fit amener avec honneur à ſon audience, où la nobleſſe Romaine s'étoit aſſemblée ſur cette nouvelle, & on lui mit un ſiege devant le Pape. Anſelme ſe proſterna à ſes pieds ſuivant la coûtume; mais le Pape le releva & le baiſa, puis quand il fut aſſis & que l'on eut fait ſilence, le Pape s'étendit ſur les loüanges du Prelat; & ajoûta : Quoique nous le regardions comme nôtre Maître, à cauſe de ſon profond ſçavoir, & que nous le reſpections preſque comme nôtre égal, puiſqu'il eſt le patriarche d'un autre monde : toutefois ſon humilité lui a fait entreprendre un ſi grand voïage pour venir honorer ſaint Pierre en nôtre perſonne, & nous conſulter ſur ſes affaires, nous qui avons plû-

Vita n. 41. 42.

AN. 1098. plûtôt beſoin de ſes conſeils. Voïez donc combien nous devons l'aimer & l'honorer.

Anſelme ne répondit à ce diſcours que par ſa modeſtie, en rougiſſant & en gardant le ſilence. Puis le Pape lui aïant demandé la cauſe de ſon voïage, il la lui expliqua comme il avoit fait dans ſa lettre. Le Pape lui promit ſa protection toute entiere, & écrivit au Roi d'Angleterre, l'exhortant & lui enjoignant de le rétablir dans tous ſes biens. Anſelme écrivit auſſi au Roi; & il demeura dix jours à Rome logé au palais de Latran avec le Pape: qui lui avoit ordonné d'attendre auprès de lui les effets de ſa protection. Mais comme la chaleur de l'été étoit grande, & que le ſéjour de Rome étoit malſain, ſur-tout pour les étrangers; le Pape trouva bon qu'Anſelme ſe retirât au monaſtere de ſaint Sauveur près de Teleſe dans la terre de Labour, dont l'Abbé Jean avoit été autrefois moine au Bec: car encore qu'il fût Romain, le deſir d'étudier l'avoit fait paſſer en France, & la reputation d'Anſelme l'attira à ſon monaſtere: mais quelques années après le Pape Urbain aïant oüi parler de ce moine Jean, le fit venir auprès de lui & lui donna cette abbaïe. Car Urbain étoit ſoigneux d'attirer les perſonnes de merite, & par ce motif il éleva pluſieurs moines aux dignitez eccleſiaſtiques, comme Albert qu'il fit Prêtre Cardinal, puis Evêque de Siponte: Bernard Uberti Florentin, qu'il fit Prêtre, Cardinal & legat, puis Evêque de Parme. Milon moine de ſaint Aubin d'Angers, qu'il fit Evêque de Paleſtrine au lieu du Cardinal ſchiſmatique Hugues le Blanc. Enfin Jean de Marſes qu'il fit Evêque de Tuſculum.

Ital. ſac. to. 7. p. 1119.
Baron. ad Martyr. 4. Dec.
Ital. ſac. to. 1. p. 224. 263.

Anſelme donc invité par l'Abbé Jean, ſe retira à une terre de ſon monaſtere nommée Sclavie, dont l'air étoit fort ſain, pour y attendre

la

la réponſe du Roi d'Angleterre. Anſelme charmé du repos qu'il goûtoit en cette agréable ſolitude, y reprit les mêmes exercices dont il s'occupoit au Bec avant que d'être Abbé : c'eſt-à-dire les œuvres de pieté & la méditation profonde des myſteres de la religion. Ainſi il acheva le traité intitulé : Pourquoi Dieu s'eſt fait homme, dont il explique ainſi lui-même l'occaſion & le ſujet. Pluſieurs perſonnes m'ont prié ſouvent, & avec beaucoup d'inſtance, de mettre par écrit les raiſons que je leur rendois d'une queſtion qui regarde nôtre foi : non pour arriver à la foi par la raiſon, mais pour avoir le plaiſir d'entendre & de contempler ce qu'ils croïent, & pouvoir en rendre raiſon aux autres. C'eſt la queſtion que nous font les infidéles, en ſe moquant de nôtre ſimplicité : par quelle raiſon ou par quelle neceſſité Dieu s'eſt fait homme, & a rendu la vie au monde par ſa mort, puiſqu'il le pouvoit faire par un autre, ſoit un Ange, ſoit un homme, ou par ſa ſeule volonté.

An. 1098.

LII. Traité : Pourquoi Dieu s'eſt fait homme. *Lib. 1. c. 1.*

Anſelme avoit commencé cet ouvrage en Angleterre, pendant le fort de ſa perſecution ; & l'acheva dans cette retraite. Il le diviſa en deux livres, dont le premier contient les objections des infidéles, avec les réponſes ; & laiſſant à part JESUS-CHRIST, comme ſi jamais il n'en avoit été queſtion, on y prouve par des raiſons concluantes, qu'il eſt impoſſible qu'aucun homme ſoit ſauvé ſans lui ; c'eſt-à-dire, ſans un Dieu fait homme. Dans le ſecond livre, on montre de même par raiſonnement, que l'homme a été fait pour jouïr quelque jour en corps & en ame, d'une immortalité bienheureuſe, mais qu'il ne peut y arriver que par un homme Dieu : d'où s'enſuit que tout ce que nous croïons de JESUS-CHRIST, doit

être

AN. 1098. être neceſſairement. C'eſt ainſi qu'Anſelme explique lui-même ſon deſſein. Les infidéles dont il parle, devoient être les Juifs répandus alors par toute la Chrétienté, & les Muſulmans d'Eſpagne: car pour ceux d'Orient, le commerce n'étoit pas encore établi avec eux, comme il fut depuis les croiſades. Cet ouvrage eſt en forme de dialogue entre Anſelme & le moine Boſon, qui fut depuis Abbé du Bec; & le myſtere de la ſatisfaction de JESUS-CHRIST pour le genre humain y eſt traité à fonds.

Chr. Bec. an. 1124.

Dans le ſecond livre, Boſon propoſe cette queſtion: Comment Dieu a-t-il pris la nature humaine de la maſſe corrompue du genre humain? Car bien que ſa conception ſoit pure, la Vierge toutefois, dont il a tiré ſon humanité, a été conçûe dans le peché originel, parce qu'elle a elle-même peché en Adam, en qui tous ont peché. Anſelme répond: que puiſqu'il eſt conſtant que cet homme eſt Dieu & l'auteur de la reconciliation des pechez, il n'y a pas de doute, qu'il eſt abſolument ſans peché: & que nous ne devons pas nous étonner, ſi nous ne pouvons comprendre comment il a été tiré ſans peché de la maſſe pechereſſe. Mais il ne répond rien à la propoſition touchant le peché originel de la ſainte Vierge. Seulement il dit enſuite, qu'elle a été du nombre de ceux, qui ont été purifiez du peché par JESUS-CHRIST.

c. 16.

c. 18. & ſeq.

LIII. Siege de Capoüe.

Pendant ce ſéjour de Sclavie Anſelme fut viſité par pluſieurs perſonnes, que ſa reputation attiroit pour recevoir ſes conſeils, & qui retournoient merveilleuſement ſatisfaits. Roger même Duc de Pouille, qui faiſoit alors le ſiege de Capoüe, le pria de l'y venir trouver, & le reçut avec tous les témoignages poſſibles de reſpect & d'amitié. Le Pape vint auſſi à ce ſiege, eſperant de faire la paix: mais il ne

vita c. 4.

c. 5.

Gaufr. Malat. IV. c. 17.

pût

pût y réuſſir, & Anſelme demeura auprès de lui dans le voiſinage de Capoue, juſques à ce qu'elle ſe fût rendue au Duc Roger. La plûpart de ceux qui venoient voir le Pape, venoient auſſi voir Anſelme, autant recherché pour ſa vertu, que le Pape pour ſa dignité. Les pauvres qui n'oſoient approcher du Pape s'adreſſoient à Anſelme; & il étoit honoré même des Sarraſins, que le Comte Roger oncle du Duc avoit amenez de Sicile. AN. 1098.

Le Duc Roger avoit à ce ſiege deux cens Grecs commandez par un nommé Sergius, qui gagné par le Prince de Capoue, promit de lui donner entrée dans l'armée du Duc, dont il commandoit la garde avancée. La nuit même que cette trahiſon devoit s'executer, le Duc Roger vit en dormant ſaint Bruno, qui lui dit de ſe lever promptement & prendre ſes armes, s'il vouloit ſe ſauver lui & ſon armée du péril qui le menaçoit. Le Duc s'éveilla fort allarmé, fit monter à cheval quelques-uns des ſiens, qui trouverent Sergius fuïant avec ſa troupe; & en aïant pris la plus grande partie, reconnurent la verité de la trahiſon. Après la priſe de Capoue, le Duc vint ſur la fin de Juillet à Squillace, où il demeura quinze jours malade. Saint Bruno l'y vint voir avec quatre de ſes freres, pour le conſoler. Le Duc lui raconta ſa viſion, & lui rendit graces du ſoin qu'il avoit eu de prier pour lui en ſon abſence. Le ſaint homme répondit: Ce n'eſt pas moi que vous avez vû, c'eſt l'Ange de Dieu qui accompagne les Princes pendant la guerre. Le Duc le pria de recevoir de grands revenus de ſon domaine de Squillace: mais le Saint répondit: J'ai quitté la maiſon de mon pere & la vôtre pour ſervir Dieu, étant dégagé de toutes les choſes exterieures. Enfin, il reçut le monaſtere de ſaint Jaques, avec le château; *Dipiom. ap. Sur. 6. Oſtob. & Baron.* 1097.

Digitized by Google

An. 1098. teau ; & c'eſt dans l'acte de donation que le Duc Roger raconte cette hiſtoire.

Liv. Après le ſiege de Capoue le Pape paſſa à Averſe, & Anſelme l'y ſuivit. Là conſiderant les peines d'eſprit & les perſecutions qu'il avoit ſouffertes en Angleterre, preſque ſans aucun fruit; & au contraire, de quelle tranquillité il jouïſſoit, & avec quel ſuccés il étoit écouté de tout le monde, depuis qu'il étoit ſorti d'Angleterre: il conçut un grand deſir de n'y plus retourner, & de renoncer à l'archevêché. Il ſe fortifia dans cette reſolution, par le peu d'eſperance de pouvoir jamais vivre avec le Roi Guillaume, dont il apprenoit tous les jours de plus mauvaiſes nouvelles, & des marques d'un Prince, non ſeulement injuſte, mais ſans religion. Il alla donc trouver le Pape ; & après lui avoir expoſé ſes peines, il le pria d'avoir compaſſion de lui & le décharger de l'épiſcopat. Le Pape ſe recria : Voilà ce grand Evêque, ce grand Paſteur. Il n'a pas encore répandu de ſang & il veut abandonner ſon troupeau. Dieu vous preſerve, mon frere, de ſuccomber à cette tentation ; & ſçachez que loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous ordonne de la part de Dieu & de ſaint Pierre, de retenir autant qu'il vous ſera poſſible le ſoin du roïaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du Roi vous empêcheroit d'y retourner : & vous garderez l'autorité & les marques de l'Epiſcopat en quelque lieu que vous ſoïez. Anſelme ſe ſoumit, & le Pape lui ordonna de ſe trouver à Bari, pour le concile qu'il devoit y tenir le premier jour d'Octobre, où il lui feroit juſtice du Roi d'Angleterre & de tous ceux qui s'oppoſoient à la liberté de l'Egliſe. Anſelme retourna cependant à la ſolitude de Sclavie, & afin de pratiquer l'obéïſſance, il ſe fit donner pour ſuperieur par le Pape le moine Edmer

S. Anſelme veut renoncer à l'épiſcopat. *Edmer. II. Nov. n.* 31.

n. 34.

Edmer qui l'accompagnoit : enſorte qu'il ne faiſoit pas la moindre choſe ſans ſa permiſſion, juſques à n'oſer ſe retourner dans ſon lit. AN. 1098. *Malmesb. l. Pontif. p.* 229.

Le Pape aïant appris, que le Duc de Calabre & le Comte de Sicile ſon oncle étoient à Salerne, les y vint trouver, & s'entretint familierement avec le Comte, pour lequel il avoit une amitié particuliere. Depuis long-tems il avoit établi legat en Sicile Robert Evêque de Traïne, ſans la participation du Comte : qui en étoit mal ſatisfait, & ne pouvoit conſentir que ce legat exerçat ſes pouvoirs. C'eſt pourquoi le Pape révoqua ſa commiſſion ; & connoiſſant le zele du Comte dans toutes les affaires eccleſiaſtiques, il lui donna à lui-même la legation hereditaire ſur toute la Sicile, avec promeſſe, que tant que le Comte vivroit, ou qu'il reſteroit quelqu'un de ſes heritiers ſucceſſeur de ſon zele, le ſaint Siege ne mettroit point en Sicile d'autre legat malgré eux. Mais que ſi l'Egliſe Romaine avoit quelque droit à exercer dans cette province, ſur les lettres envoïées de Rome, ils les decideroient par le conſeil des Evêques du païs. Si les Evêques ſont invitez à un concile, le Comte ou ſes ſucceſſeurs y envoïeront ceux qu'il leur plaira : ſi ce n'eſt que dans ce concile on doive parler de quelqu'un d'eux, ou que l'affaire ne puiſſe être terminée en Sicile ou en Calabre en preſence du Prince.

LV. Monarchie de Sicile. *Ganfr. Malat. IV. c. ult.*

Ce ſont les paroles du moine Geoffroi de Maleterre auteur du tems & du païs, à la fin de ſon hiſtoire de l'établiſſement des Normans en Sicile. Enſuite il rapporte la bulle du Pape Urbain, où il parle ainſi au Comte Roger: Comme par vôtre valeur vous avez beaucoup étendu l'Egliſe de Dieu dans les terres des Sarraſins, & que vous avez toûjours témoigné un grand devouëment pour le ſaint Siege, nous vous confirmons

AN. 1098. firmons par lettres ce que nous avons promis de vive voix, que pendant tout le tems de vôtre vie ou de vôtre fils Simon, ou d'un autre qui ſoit vôtre legitime heritier, nous ne mettrons aucun legat de l'Egliſe Romaine dans les terres de vôtre obéïſſance contre vôtre volonté. Au contraire, nous voulons que vous faſſiez ce que nous ferions par nôtre legat, quand même nous vous envoïerions quelqu'un d'auprès de nous, pour le ſalut des Egliſes qui ſont ſous vôtre puiſſance & pour l'honneur du ſaint Siege. Que ſi l'on tient un concile & que je vous mande de m'envoïer les Evêques & les Abbez de vôtre païs : vous en envoïerez ceux qu'il vous plaira, & vous retiendrez les autres pour le ſervice des Egliſes. La date eſt de Salerne le cinquiéme de Juillet, l'onziéme année du pontificat d'Urbain qui eſt 1098. En vertu de cette bulle les Siciliens prétendent que leur Roi eſt legat né du ſaint Siege, & nomment ce droit, la monarchie de Sicile : mais il leur eſt conteſté par la cour de Rome, qui ſoutient, que ſi cette bulle eſt vraie, elle a été revoquée dans la ſuite.

Baron. an. 1097. édit. Rom. Epit. Spond. ibid.

LVI. Concile des ſchiſmatiques. *Faſc. rer. expet. fol. 43. verſo.*

A Rome, les principaux des ſchiſmatiques tinrent un concile en l'abſence de Guibert qui étoit en Lombardie, & écrivirent une lettre ſynodale, qui porte en tête les noms de huit Cardinaux, quatre Evêques & quatre Prêtres, dont les deux plus connus ſont Hugues le Blanc Evêque de Preneſte, & le Prêtre Bennon. La lettre eſt adreſſée à tous ceux qui craignent Dieu & qui aiment le ſalut de la republique Romaine, & eſt conçûe en ces termes : Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que pour détruire les hereſies introduites de nouveau par Hildebrand, ou par lui renouvellées, & pour exterminer l'impieté de ceux,

ceux, qui n'ont pas craint de déchirer nouvellement la Foi catholique : nous nous ſommes aſſemblez au nom de Dieu le cinquiéme de ce mois à ſaint Blaiſe, le ſixiéme à ſaint Celſe & le ſeptiéme à ſainte Marie de la Rotonde, où nous avons, comme nos Peres, condamné ces hereſies & ceux qui les ſuivent ; de peur que ſi nous nous taiſons nous ne paroiſſions y conſentir. Nous appellons toutefois ceux qui communiquent aux auteurs de ces erreurs, leur donnant ſureté pour venir & retourner librement, & nous les admoneſtons de plaider leur cauſe par les principaux d'entr'eux, le Seigneur Rainier & Jean le Bourguignon. Nous leur promettons autant qu'il eſt en nous, une entiere ſureté juſques à la fête de la Touſſaints, quand même ils ſeroient condamnez. Car nous ne ſommes point alterez de ſang, & nous croïons que ceux-là ſe défient de leur cauſe, qui excitent des ſeditions : nous ne cherchons que la paix, la verité & l'unité de l'Egliſe. Cette lettre eſt dattée du concile tenu à Rome contre les ſchiſmatiques le ſeptiéme d'Août 1098. mais elle fut ſans effet, & les Catholiques mépriſerent ces vains efforts du parti mourant de Guibert. An. 1098.

LVII. Lunden archevêché.

Vers le même tems, Eric I. Roi de Danemarc, ſurnommé Eigoth ; c'eſt-à-dire le Bon, fut menacé d'excommunication ſur de vains ſoupçons, par Liemar Archevêque de Hambourg. Il en appella au Pape & alla lui-même à Rome, où ſa cauſe aïant été ſoigneuſement examinée, il repouſſa ſi bien l'accuſation de l'Archevêque, qu'il revint pleinement juſtifié. Mais pour n'être plus expoſé à un pareil traitement, il retourna à Rome, & demanda d'être affranchi de la juriſdiction de ce Prelat étranger ; & qui étoit alors ſchiſmatique & attaché au parti de l'Empereur Henri. *Saxo gramm. lib. 12 p. 204. Hiſt. gent. Dan. ap. Lindenbr. p. 300. Pontan. lib. 5. p. 202.*

Le

AN.1098. Le Pape Urbain accorda au Roi Eric ce qu'il demandoit, tant en conſideration de ſa dignité, que de la peine qu'il avoit priſe de faire un ſi long voïage ; & il lui promit d'ériger un archevêché dans ſon roïaume.

Quelques années après, Eric aïant tué par accident quatre de ſes chevaliers, fit vœu d'aller à Jeruſalem pour l'expiation de ce crime. Son peuple l'aimoit à tel point, qu'il offrit la troiſiéme partie de ſon bien, pour le faire diſpenſer de ce voïage : mais le Roi demeura ferme, & avant que de partir, il envoïa à Rome ſoliciter pendant ſon abſence, l'érection de la metropole. Eric mourut en ce voïage, dans l'iſle de Chipre en 1101. & deux ans après, ſous le Roi Nicolas ſon frere & le Pape Paſcal II. l'érection fut executée. Le Pape envoïa un legat, qui aïant viſité les principales villes de Danemarc, choiſit celle de Lunden qui en étoit alors la capitale, pour lui donner la dignité de metropole : tant à cauſe du merite d'Aſcer ou Atzer, qui en étoit Evêque, que pour la ſituation avantageuſe de la ville, qui étant près l'embouchure d'une riviere dans le Schonen, donnoit aux païs voiſins un facile accés par terre & par mer. Lunden fut donc érigée en archevêché l'an 1103. & non ſeulement tirée de la dépendance de Hambourg ; mais encore donnée pour metropole aux trois roïaumes de Danemarc, de Suede & de Norwege.

LVIII. Priſe d'Antioche.

Guill. T. c. 11. 12.

En Orient le ſiege d'Antioche dura ſept mois, après leſquels elle fut priſe par intelligence. Comme il n'y avoit que quarante ans que les Turcs l'avoient conquiſe, elle étoit encore pleine de Chrétiens, Grecs, Syriens & Armeniens : mais les Turcs ne leur permettoient point l'uſage des armes, ne leur laiſſant que le trafic & les métiers. Un de ces Chrétiens, mais renegat,

gat, nommé Emir-Feïr ou Pir, fit connoiſſance avec Boëmond & promît de lui livrer une tour dont il étoit le maître, pourvû qu'il fut aſſuré que les autres Seigneurs laiſſaſſent à Boëmond la proprieté de la ville. Boëmond leur en aïant fait la propoſition, ils s'y accorderent, excepté le Comte de Toulouſe. Enfin, le projet s'executa, la tour fut livrée, les croiſez entrerent dans la ville d'Antioche, & s'en rendirent maîtres le jeudi troiſiéme de Juin 1098. AN. 1098. c. 13. 17. c. 21. 22.

Mais les Turcs tenoient encore le château, & trois jours après arriva une armée immenſe qui venoit à leur ſecours : enſorte que celle des croiſez ſe trouva aſſiegée dans la ville, & comme ils n'avoient pas eu le tems d'y faire entrer des vivres, ils furent affamez juſqu'à manger les chevaux & les chameaux. Alors Etienne Comte de Chartres, quitta l'armée & repaſſa en Grece, où il arrêta l'Empereur Alexis, qui venoit au ſecours des croiſez, l'aſſurant qu'il n'y ſeroit pas à tems. Ce que les infidéles aïant appris, ils preſſerent davantage les croiſez & les reduiſirent au deſeſpoir : enſorte que les troupes refuſoient d'obéïr, & les Seigneurs ſongeoient à prendre la fuite. *Lib. VI. c. 7.* c. 10. c. 13.

Il y avoit vingt-ſix jours qu'ils étoient ainſi aſſiegez, quand un clerc Provençal nommé Pierre Barthelemi vint trouver l'Evêque du Pui & le Comte de Toulouſe; & leur dit, que l'Apôtre ſaint André lui avoit apparu en ſonge, & lui avoit commandé juſques à trois fois de dire aux Seigneurs, que la lance dont Nôtre-Seigneur avoit eu le côté percé, étoit enterrée dans l'Egliſe de ſaint Pierre; & lui avoit marqué le lieu où on la trouveroit. Il ajoûtoit, que s'étant voulu pluſieurs fois excuſer de cette commiſſion, ſaint André l'avoit menacé de mort s'il n'o- c. 14.

An. 1098. n'obéïſſoit. L'Evêque & le Comte aïant communiqué ſecretement la choſe aux autres Seigneurs, leur preſenterent Pierre qui leur fit ſon rapport, & les perſuada ſi bien, qu'ils ſe rendirent dans l'Egliſe ; & aïant fait foüiller bien avant au lieu qu'il marqua, on y trouva la lance. Le peuple des croiſez regarda cette découverte comme une conſolation envoïée du ciel. Tous reprirent courage, & promirent par de nouveaux ſermens, que ſi Dieu les délivroit du peril preſent, ils ne ſe ſepareroient point qu'ils n'euſſent pris Jeruſalem & délivré le ſaint Sepulcre. Enſuite ils firent un tel effort, qu'ils mirent les ennemis en fuite, & prirent leur camp, où ils firent un butin immenſe. Ils remporterent cette victoire le vingt-huitiéme de Juin 1098.

c. 19. 20. &c.

c. 23. La ville d'Antioche étant ainſi délivrée & tranquille, l'Evêque du Pui & les autres Prelats croiſez, s'appliquerent à y rétablir le ſervice de Dieu. Premierement ils purifierent & reparerent la grande Egliſe dédiée à ſaint Pierre, & les autres que les infidéles avoient profanées & défigurées : car ils en avoient converti les unes en écuries, & appliqué les autres à d'autres uſages indignes. Ils avoient effacé les ſaintes images, les couvrant de bouë, leur arrachant les yeux, gratant les murailles où elles étoient peintes. On prit d'entre le butin de l'or & de l'argent pour faire des calices, des croix, des chandeliers & d'autres pieces ſemblables, & des étoffes de ſoïe pour les ornemens. On rétablit le clergé dans ſes fonctions, avec des revenus ſuffiſans. Le patriarche Jean, qui depuis l'arrivée des croiſez, avoit été mis aux fers par les infidéles & traité cruellement, fut rétabli dans ſon ſiege, avec honneur ; & de ſon vivant on n'oſa pas ordonner à Antioche de Patriarche Latin,

Latîn, pour ne pas mettre deux Evêques dans un même ſiege contre les canons. Toutefois, environ deux ans après, le Patriarche vit bien lui-même qu'étant Grec, il ne pouvoit pas utilement gouverner des gens du rit Latin, & ſe retira à C. P. Après quoi le clergé & le peuple d'Antioche élut pour Patriarche Bernard, Evêque d'Arta en Epire, qui avoit ſuivi à la croiſade l'Evêque du Pui en qualité de chapelain. Dès le tems de la reduction d'Antioche on établit des Evêques dans les villes voiſines, qui avoient des Egliſes cathedrales. Quant à la ſeigneurie temporelle, elle demeura à Boëmond avec le titre de Prince. AN. 1098.

Incontinent après la reduction d'Antioche, il s'y mit une maladie contagieuſe qui emporta entr'autres le legat Ademar Evêque du Pui, & il fut extrêmement regretté. Les croiſez crioient que l'on marchât inceſſamment à Jeruſalem; mais les Seigneurs jugerent à propos de les laiſſer rafraîchir, & remirent le voïage au mois d'Octobre. Cependant ils écrivirent au Pape une lettre où Boëmond eſt nommé le premier, puis le Comte de Toulouſe, le Duc Godefroi, le Duc de Normandie, le Comte de Flandre, le Comte de Boulogne. Ils racontent la priſe d'Antioche, comme ils furent eux-mêmes aſſiegez enſuite, & délivrez après la découverte de la ſainte Lance; enfin la mort de l'Evêque du Pui arrivée le premier jour d'Août : c'eſt pourquoi ils prient le Pape de venir lui-même ſe mettre à leur tête, dans la ville où le nom Chrétien a commencé, & où ſaint Pierre a mis ſa premiere chaire. Nous avons, ajoûtent-ils, vaincu les Turcs & les Païens, c'eſt à vous à vaincre les heretiques, Grecs, Armeniens, Syriens, & Jacobites; & venir nous conduire à Jeruſalem. Ils ſe plaignent enſuite, qu'il accorde *Lib. VII. c. 1. 2.*

Miſcell. Baluz. tom. 1. p. 415.

Digitized by Google

AN. 1098. de à quelques croiſez diſpenſe de faire le voïage ; & l'avertiſſent, que l'Empereur de C. P. ne leur a point tenu ce qu'il leur avoit promis. La lettre eſt de l'onziéme de Septembre. Le Pape ſe contenta de leur envoïer un legat à la place du défunt Evêque du Pui ; & ce fut Daïbert Archevêque de Piſe.

Berto'd. 1098.

Quelque tems après on revoqua en doute la verité de la ſainte Lance, que l'on prétendoit avoir trouvée à Antioche ; & pluſieurs ſoutenoient, que c'étoit un artifice du Comte de Toulouſe & une invention intereſſée. Le principal auteur de ce ſoupçon étoit Arnoul chapelain du Duc de Normandie, homme lettré, mais corrompu dans ſes mœurs, & broüillon. Comme l'on diſputoit beaucoup ſur ce ſujet, Pierre Barthelemi, qui prétendoit avoir eu la revelation, demanda à ſe juſtifier par l'épreuve du feu. On alluma donc un bucher terrible, & tout le peuple s'aſſembla à ce ſpectacle le vendredi ſaint huitiéme d'Avril 1099. Pierre Barthelemi, quoique clerc, avoit peu de lettres & paroiſſoit un homme ſimple. Après avoir fait ſa priere, il prit la ſainte Lance & paſſa par le feu, d'où le peuple crut qu'il étoit ſorti ſain & ſauf. Mais il mourut peu de jours après : quoiqu'il ſe portât très-bien avant cette épreuve. Quelques-uns attribuoient la cauſe de ſa mort à l'empreſſement du peuple, qui s'étoit jetté ſur lui en foule au ſortir du bucher par devotion. Enfin cette épreuve fut inutile pour decider la queſtion ; & il demeura plus incertain qu'auparavant, ſi la Lance trouvée à Antioche étoit la même dont le côté de JESUS-CHRIST fut percé.

Guill. VII. c. 18.

LIX. Concile de Bari. *Edmer. 2. Nover.*

Le Pape tint au mois d'Octobre 1098. le concile de Bari, comme il l'avoit indiqué ; & il s'y trouva cent quatre-vingt-trois Evêques, entre

entre leſquels étoit ſaint Anſelme. Ils étoient tous revêtus de chapes, hormis le Pape, qui portoit une chaſuble & le pallium par-deſſus. Les Grecs y propoſerent la queſtion de la proceſſion du Saint-Eſprit, prétendant prouver par l'Evangile, qu'il ne procede que du Pere. Le Pape y répondit par pluſieurs raiſons, & en emploïa quelques-unes tirées du traité de l'Incarnation, qu'Anſelme lui avoit autrefois envoïé. Mais comme la diſpute continuoit, il fit faire ſilence & dit à haute voix : Anſelme Archevêque des Anglois, nôtre pere & nôtre maître, où êtes-vous ? Anſelme ſe leva & répondit : Saint Pere, qu'ordonnez-vous ? me voici : Le Pape le fit approcher & ſeoir auprès de lui, au grand étonnement du concile, où tous demandoient qui il étoit & d'où il venoit. Après que ce mouvement fut appaiſé, le Pape declara publiquement la vertu & le merite d'Anſelme, & avec quelle injuſtice il avoit été chaſſé de ſon païs. Anſelme étoit prêt de répondre à la queſtion propoſée, mais on jugea plus à propos de remettre au lendemain ; & alors il traita la matiere avec tant de force & de netteté, que tous en demeurerent ſatisfaits, & lui donnerent de grandes louanges ; & on prononça anathême contre ceux qui nieroient, que le Saint-Eſprit procede du Pere & du Fils. AN. 1098. *Lupuſc. ad ann.* 1099.

Enſuite on parla du Roi d'Angleterre dans le concile de Bari, & on fit beaucoup de plaintes contre lui : entre autres touchant la ſimonie & l'oppreſſion des Egliſes, dont le Pape parla fortement, & de ce qu'il avoit fait ſouffrir à Anſelme : ajoûtant, qu'il avoit admoneſté pluſieurs fois ce Prince de ſe corriger ; & demandant l'avis des Evêques, ils répondirent : Si vous l'avez appellé juſques à trois fois, il eſt clair qu'il ne reſte qu'à le frapper d'anathême

An. 1098. juſques à ce qu'il ſe corrige, & le Pape en convint. Anſelme étoit demeuré juſques-là aſſis & baiſſant la tête ſans dire mot : mais alors il ſe leva, & s'étant mis à genoux devant le Pape, il fit tant qu'il en obtint de ne pas prononcer l'excommunication contre le Roi. Tous les aſſiſtans admirerent ſa charité pour ſon perſecuteur. Anſelme écrivit depuis les raiſons qu'il avoit emploïés dans ce concile contre les Grecs, & en fit un traité ſur la proceſſion du Saint-Eſprit.

Après le concile de Bari, Anſelme retourna à Rome avec le Pape. Cependant ſon envoïé revint d'Angleterre & rapporta, que le Roi avoit reçû la lettre du Pape, mais qu'il n'avoit pas voulu recevoir celle d'Anſelme; & que ſçachant que celui qui les avoit apportées étoit à lui, il avoit juré, qu'il lui feroit arracher les yeux s'il ne ſortoit promptement de ſes terres. Quelques jours après que le Pape fut de retour à Rome, il vint un envoïé du Roi d'Angleterre chargé de ſa réponſe au Pape, à qui il dit : Le Roi mon maître s'étonne, comment il a pû vous tomber dans l'eſprit de le ſolliciter pour la reſtitution des biens d'Anſelme. La raiſon eſt, que quand ce Prelat voulut ſortir du roïaume, le Roi lui déclara nettement, que s'il ſortoit, il ſe ſaiſiroit de tout l'archevêché. Cependant il n'a point été retenu par cette menace. Le Pape dit : L'accuſe-t-il d'autre choſe ? Non, reprit l'envoïé. Et le Pape ajoûta : Qui a jamais oui parler de rien de ſemblable ? Il a dépouillé de tout le primat de ſon roïaume, pour cette ſeule raiſon, qu'il n'a pas voulu manquer de viſiter la mere commune, l'Egliſe Romaine. Et vous avez fait un ſi grand voïage pour nous apporter une telle réponſe. Retournez promptement dire à vôtre maître, qu'il le rétabliſſe en tous

ſes

ſes biens, s'il ne veut être excommunié ; & qu'il me faſſe ſçavoir ſon intention avant le concile que je tiendrai en cette ville la troiſiéme ſemaine d'après Pâques. AN. 1098.

L'envoïé demanda au Pape une audience ſecrette avant que de partir ; & demeura longtems à Rome; où à force de preſens, il attira pluſieurs perſonnes dans les interêts de ſon maître. Ainſi le Pape ſe relâcha & accorda au Roi d'Angleterre, un délai juſqu'à la ſaint Michel de l'année ſuivante. Car ceci ſe paſſoit à Noël. Anſelme voïant qu'il n'avoit rien à eſperer du prochain concile, reſolut de retourner à Lion; mais le Pape ne lui voulut pas permettre. Il demeura donc à Rome, étant continuellement avec le Pape qui le venoit voir à ſon appartement, & lui faiſoit ſa cour. Dans toutes les aſſemblées, les proceſſions & les ceremonies, il avoit la ſeconde place après le Pape : tous l'aimoient & l'honoroient, même les ſchiſmatiques, & il n'en étoit pas moins humble & moins ſoumis à tout le monde. *Vitan. 49.*

LX. Juſtification d'Ives de Chartres.

Ives de Chartres avoit appris que le Pape Urbain étoit irrité contre lui, & n'en voïoit point d'autre occaſion que la lettre qu'il avoit écrite en 1097. à Hugues Archevêque de Lion, au ſujet de l'élection de Daïmbert à l'archevêché de Sens. Il écrivit donc au Pape, qu'aïant relû cette lettre, loin d'y trouver rien contre l'Egliſe Romaine, il y trouvoit pluſieurs choſes pour elle. Car, dit-il, je n'ai eu autre intention que remedier aux murmures que j'entens tous les jours, en vous faiſant avertir par cet Archevêque, à qui vous confiez vos deſſeins; de peſer tellement vos decrets avec vos legats, que l'Egliſe n'en fût point ſurchargée : que celui qui les auroit tranſgreſſez fût puni : de ſorte que les autres ſe corrigeaſſent par ſon exemple, & *Ives de Chartres Epiſt. 60. Sup. n. 43. Epiſt. 61.*

AN. 1098. que vôtre reputation demeurât entiere. Voilà ce qui juſtifie la lettre. Mais l'Archevêque y aïant trouvé quelques paroles qui n'étoient pas à ſon gré, principalement touchant la primatie de Lion, a voulu vous faire entrer dans ſa paſſion, ſans avoir égard à mes intentions. Permettez de dire ce qu'on penſe. Je ne crois pas qu'il y ait perſonne au deça des monts, qui ait ſouffert autant d'affronts & d'injuſtices que moi, pour vous avoir été fidéle, & avoir ſoutenu vos ordres.

Mais puiſque ces paroles vous ont irrité, ce n'eſt pas à moi à conteſter avec vous; & j'aime mieux renoncer à l'épiſcopat, que de ſoutenir vôtre indignation juſte ou injuſte. Si cette ſatisfaction vous plaît, recevez-là : Si vous en voulez plus, ajoûtez-y. Je ſerai, peut-être, plus utile à l'Egliſe par mon exemple, étant particulier, que je ne ſuis par ma parole, étant Evêque. Il y a ſept ans paſſez que je cultive, ſelon mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée, ſans y trouver de fruit : mettez-moi en liberté la huitiéme année. Si je ne le fais par vôtre permiſſion, il faudra que je le faſſe par neceſſité, à cauſe de l'inimitié du Roi qui s'eſt renouvellée contre moi pour l'ancien ſujet (c'eſt que le Roi Philippe avoit repris Bertrade) & à cauſe de mes dioceſains : que ni la crainte de Dieu ni la honte de l'excommunication ne peut obliger à quitter les ſacrileges qu'ils commettent dans les Egliſes, & à reconnoître la juſtice.

LXI. *Jean II.* Evêque d'Orleans.

Quoiqu'il arrive de moi, je vous conjure par la charité de JESUS-CHRIST, ſi l'Archevêque de Tours ou quelqu'un du Clergé d'Orleans vient vous ſolliciter pour le jeune homme qu'ils ont élû, de ne le pas écouter. Car c'eſt une perſonne infame & décriée par les villes de France, pour avoir eu des familiaritez honteuſes,

avec

avec l'Archevêque de Tours, avec ſon défunt frere, & avec pluſieurs autres malvivans. Quelques compagnons de ſes débauches, ont fait ſur lui des chanſons; que les jeunes gens corrompus chantent dans les ruës & les places publiques, & qu'il n'a pas eu honte d'entendre & de chanter lui-même. J'en ai envoïé une à l'Archevêque de Lion, pour ſervir de preuve. Ne permettez donc pas qu'il ſoit conſacré, tant pour vôtre honneur que pour l'interêt de l'Egliſe. Sçachez auſſi que l'Archevêque de Tours a couronné le Roi à Noël, contre la défenſe de vôtre legat, & a obtenu à ce prix, que ce jeune homme fût fait Evêque. Cette lettre eſt la derniere d'Ives de Chartres, au Pape Urbain II. & elle ſemble avoir été écrite au commencement de l'an 1099. AN. 1099.

Ce jeune homme élû pour l'évêché d'Orleans, étoit l'Archidiacre Jean, que l'Archevêque de Tours avoit voulu mettre ſur ce ſiege dès l'an 1096. Sanction qui l'emporta pour lors, n'en jouit guere que deux ans; & Jean fut élû par l'autorité du Roi, le jour des Innocens vingt-huitiéme de Decembre 1098. C'eſt ce qui paroît, tant par cette lettre d'Ives de Chartres au Pape, que par celles qu'il en écrivit à l'Archevêque de Lion, à qui il dit, parlant de l'Archevêque de Tours : Comme il ne peut avoir deux évêchez, il veut poſſeder celui d'Orleans par une perſonne apoſtée, pour y abaiſſer & y élever ceux qu'il voudra. Car il ne ſe contente pas d'être toleré dans l'Egliſe qu'il a envahie contre les canons, s'il ne proſtitue encore l'Egliſe de Dieu à qui il lui plaît : en faſcinant les yeux des autres, par ſes diſcours & par ſes promeſſes. Il dit qu'il n'a que faire de bons Eccleſiaſtiques ni de canons, puiſqu'il a tout cela dans ſa bourſe. Enfin il fait impunément tout

Sup. n. 38.

Epiſt. 66.

AN. 1099. ce qu'il lui plaît. Il n'a pas travaillé à faire dépoſer Sanction, pour mettre à ſa place un meilleur ſujet ; mais un homme qui lui fût entierement ſoumis, tel que celui-ci, qui le regarde comme un écolier fait ſon maître ; enſorte qu'il n'oſe ni s'aſſeoir ni ſe lever que par ſon ordre.

Il m'a été preſenté avec les lettres du Roi & du chapitre, pour l'ordonner Prêtre, & enſuite le ſacrer Evêque : mais je n'ai encore ni rejetté ni approuvé ſon élection ; & je ne l'approuverai jamais, ſi je n'y ſuis contraint par un ordre du Pape ou de vous. Car je ſçai que cette ordination ſeroit non ſeulement honteuſe, mais pernicieuſe à l'Egliſe, ſi on confioit le ſalut des autres à un homme qui n'a pas encore penſé au ſien. Mandez-moi donc par ce porteur, ce que vous voulez que je réponde à ceux d'Orleans, qui ſe flattent que vous confirmerez cette élection. Or quoique vous faſſiez, j'ai acquitté ma conſcience. Je trouverois à Orleans bien des témoins de ce que j'avance, s'ils ne craignoient l'exil ou la priſon ; & afin que vous ne croyiez pas que je l'aïe inventé, je vous envoïe une des chanſons que l'on en chante publiquement.

Sçachez encore, que l'Abbé de Bourgeuil étoit venu à la cour à Noël avec grande confiance, pour recevoir l'évêché que la prétendue Reine lui avoit promis : mais parce que l'on trouva que les amis de l'archidiacre avoient plus de ſacs d'argent & mieux remplis, il a été admis & l'Abbé exclus. Et comme l'Abbé ſe plaignoit que le Roi s'étoit moqué de lui, le Roi répondit : Attendez que je faſſe mon profit de celui-ci : enſuite faites le dépoſer, & alors je ferai ce que vous voulez.

Epiſt. 68. Ives écrivit encore à l'Archevêque de Lion en ces termes : Vous m'invitez moi & tous

ceux

ceux qui voudront attaquer l'élection de Jean, archidiacre d'Orleans, à comparoître devant vous au premier jours de Mars, parce que vous ne pouvez être accuſateur & juge. Mais vous ſçavez que cela ne s'entend que des pechez ſecrets, & que ceux qui ſont manifeſtes n'ont pas beſoin d'accuſation. Surquoi il rapporte pluſieurs autoritez. Venant enſuite à l'accuſation de ſimonie, il dit : Nous avons chez nous des négocians, créanciers de la prétenduë Reine, qui à ce qu'ils nous ont dit, attendent une partie de l'argent que les parens de Jean ont promis : mais cette Princeſſe dit, que l'on differe le païement par précaution, afin de le faire plus ſeurement après le ſacre : toutefois on redemandera bien-tôt cet argent, ſi le ſacre eſt differé quelque tems. Nonobſtant ces remontrances d'Ives de Chartres, Jean fut ſacré Evêque d'Orleans, & tint ce ſiege plus de vingt ans. Il s'acquitta même aſſez bien de ſon devoir, comme on peut juger par les lettres qu'Ives lui écrivoit de tems en tems pour diverſes affaires eccleſiaſtiques. AN. 1099.

LXII. Concile de Rome. *to. X p. 615 Bertold. an. 1099.*

Le Pape Urbain tint à Rome le concile dans le tems marqué, c'eſt-à-dire, la troiſiéme ſemaine après Pâques, qui cette année 1099. étoit le dixiéme d'Avril. Il s'y trouva cent cinquante Evêques, entre autres Anſelme Archevêque de Cantorberi, Daïmbert de Sens, qui reconnut alors la primatie de Lion : Leger de Bourges, Amat de Bourdeaux, Byzance de Trani, Gautier Evêque d'Albane, Odon d'Oſtie, Gontard de Fondi, Leutald de Senlis, Lambert d'Arras, Humbaud d'Auxerre, Norgaud d'Auſtun, Iſmeon de Die, Geoffroi de Maguelone. Chacun étoit aſſis à ſon rang ſelon la coûtume; mais il y eut de la difficulté pour placer Anſelme, parce que perſonne ne ſe ſouvenoit *Edmer. 2. Novar. n. 40.*

AN. 1099. venoit d'avoir vû dans un concile de Rome un Archevêque de Cantorberi. Le Pape lui fit donc mettre un ſiege dans le cercle que formoit la ſeance; ce qui marquoit une grande diſtinction.

Nous avons dix-huit canons de ce concile, dont les onze premiers ſont les mêmes mot pour mot, que les douze premiers du concile
Bo. X. p. 503. de Plaiſance, tenu en 1095. touchant les ordi-
Sup. n. 21. nations des ſimoniaques & des ſchiſmatiques, que le Pape avoit déja fait confirmer dans le concile de Clermont & dans les ſuivans. En celui-ci on défendit encore aux Abbez & aux autres ſuperieurs des Egliſes, de recevoir de la main des laïques des dîmes ou d'autres droits eccleſiaſtiques, ſans le conſentement de l'Evê-
Can. 15. 16. que. On défendit tout ce que ſent la ſimonie,
& 17. même d'exiger à l'ordination des Evêques, des chapes, des tapis, ou d'autres petits preſens.
& 12. 17. 18. On ordonna que tous les fidéles jeûneroient tous
Chr. Mal- les vendredis pour leurs pechez, principale-
leac. ment pour ceux dont ils auroient oublié de ſe confeſſer.

Edmer. Le concile ſe tenoit dans l'Egliſe de ſaint Pierre, & le bruit de ceux qui entroient & ſortoient continuellement pour y faire leurs prieres, empêchoit que l'on entendît diſtinctement ce qui étoit réſolu dans le concile : outre la grande multitude de ceux qui y aſſiſtoient. C'eſt pourquoi le Pape ordonna à Reinger Evêque de Luques, qui avoit la voix forte, de ſe lever au milieu de l'aſſemblée, & prononcer les decrets du concile. Mais après en avoir dit quelques-uns, tout d'un coup changeant de viſage, de voix & de geſte, il s'interrompit, & tournant ſes regards vers les aſſiſtans, il dit : Mais que faiſons-nous ? Nous chargeons d'ordonnances ceux qui nous ſont ſoumis, & nous

ne nous oppoſons pas aux violences des tyrans qui oppriment l'Egliſe, & dont tout le monde ſe plaint. Nous avons ici un Prelat venu des extrémitez du monde, qui demeure aſſis modeſtement, mais dont le ſilence crie, & demande juſtice des cruels traitemens qu'il a ſoufferts. Voici la ſeconde année qu'il eſt ici ſans avoir encore reçû aucun ſecours. Si vous n'entendez pas tous de qui je parle, c'eſt d'Anſelme Archevêque d'Angleterre. L'Evêque aïant ainſi parlé, frappa trois fois la terre de la croſſe qu'il tenoit à la main, & témoigna encore ſon indignation en ſerrant les dents & les lévres. Le Pape lui dit : C'eſt aſſez, mon frere, c'eſt aſſez, nous y donnerons bon ordre. Reinger reprit enſuite le reſte des decrets du concile : mais avant que de s'aſſeoir, il recommanda encore de faire juſtice à Anſelme, qui garda toûjours le ſilence, étonné de cette ſaillie, à laquelle il n'avoit aucune part. An. 1099.

Byzance Archevêque de Trani vint à ce concile, avec des députez de ſon clergé & de ſon peuple, pourſuivre la canoniſation de ſaint Nicolas Peregrin, mort depuis près de cinq ans. L'Archevêque expliqua en peu de mots au concile la vie du Saint, ſa mort & les miracles qui l'avoient ſuivie; & le concile l'aïant écouté attentivement, en rendit graces à Dieu. Enſuite on preſenta au Pape la relation écrite de ſes miracles. Le Pape la lut avec empreſſement, puis de l'avis du concile il répondit, qu'ils croïoient tout ce qui étoit rapporté du Saint par un témoignage ſi autentique, qu'ils accordoient à l'Evêque ce qu'il demandoit, & laiſſoient le tout à ſa volonté. L'Archevêque pria le Pape de prononcer lui-même, & obtint une bulle, où le Pape diſoit: L'Archevêque Byzance nous aïant prié inſtamment de mettre au cata- *Vita S. Nic. par. 3. c. 1. Boll. to. 19. p. 24. Sup. n. 16.*

An.1099. logue des Saints le venerable Nicolas ſurnommé Peregrin ; nous lui avons commis l'affaire, par la confiance que nous avons en ſa vertu & en ſa ſcience, afin qu'après en avoir plus meurement déliberé, il faſſe ce que Dieu lui inſpirera. En vertu de cette commiſſion, l'Archevêque fit bâtir à l'honneur du Saint une nouvelle Egliſe, où ſon corps fut depuis transferé.

Edmer. 2. Noyer. Sur la fin du concile, le Pape & tous les Evêques prononcerent excommunication contre tous les laïques, qui donneroient les inveſtitures des Egliſes, & contre tous les Eccleſiaſtiques qui les recevroient, ou qui donneroient la conſecration à ceux qui les auroient reçuës. On comprit ſous le même anathême ceux qui faiſoient hommage aux laïques pour les dignitez eccleſiaſtiques. Car, diſoit le Pape, on ne peut voir ſans horreur, que des mains élevées à cet honneur ſuprême, de créer le Créateur, & l'offrir à ſon Pere pour le ſalut de tout le monde, ſoient réduits à cette infamie, de ſe ſoumettre à des mains qui ſont continuellement ſouillées d'attouchemens infames, de rapines & d'effuſion de ſang. Tous crierent : Ainſi ſoit-il, & ce fut la fin du concile.

LXIII. S. Jean Evêque de Teroüane. *Vita c. 1. 2 ap. Bell. 27. Jann. to. 2. p. 796.*

En ce concile de Rome on confirma l'élection de Jean archidiacre d'Arras pour l'évêché de Teroüane. Jean étoit né à Warneton entre Ipres & Lille, & avoit étudié ſous Lambert d'Utrecht, & ſous Ives depuis Evêque de Chartres. Il fut d'abord chanoine ſeculier à ſaint Pierre de Lille, puis chanoine regulier au mont ſaint Eloi près d'Arras, d'où l'Evêque Lambert le tira pour l'aider en ſes fonctions, & le fit ſon archidiacre avec deux autres qui furent auſſi Evêques, Clairembaud de Senlis & Robert

bert d'Arras après Lambert. Jean ne reçut qu'avec bien de la peine, la dignité d'archidiacre ; & l'aïant acceptée, loin de mettre ſur le clergé de nouvelles impoſitions, comme ſes prédeceſſeurs, il le déchargea de celles qu'ils avoient établies. AN. 1099.

Depuis la mort de Drogon Evêque de Teroüane, arrivée l'an 1079. cette Egliſe avoit été affligée au-dehors par les vexations du Comte de Flandres & d'autres Seigneurs, & au-dedans par la corruption des mœurs. Hubert ſucceſſeur de Drogon, après avoir été convaincu d'hereſie, fut ordonné Evêque par ſimonie ; & aïant été dangereuſement bleſſé par ſes ennemis, ſe retira à ſaint Bertin où il ſe fit moine. Lambert envahit enſuite l'évêché à la faveur du Comte avec tant de violence, qu'il rompit les portes de l'Egliſe. Comme le clergé ne vouloit point communiquer avec lui, il le mit en fuite & le diſperſa. Après qu'il eut tenu le ſiege deux ans, on lui coupa la langue & les doigts de la main droite, on le chaſſa & Gerard fut mis à ſa place. Il avoit été élû par le clergé & demandé par le peuple : mais il donna de l'argent au Roi pour obtenir ſon agrément : ce qui le réduiſit à une telle indigence, qu'il vendoit les prébendes & alienoit les biens de l'Egliſe ſans en être plus à ſon aiſe. Après quinze ans d'épiſcopat, il fut accuſé de ſimonie auprès du Pape Urbain ; & n'aïant pû s'en purger, il quitta ſon ſiege, & ſe retira au mont ſaint Eloi, où il finit en paix.

c. 3. *Greg. VII. lib. VII. ep.* 16. *Greg. IX. ep.* 34. *Greg. IX. ep.* 30. *XI. ep.* 1.

Alors l'Egliſe de Teroüane retomba dans une plus grande confuſion. Car les archidiacres avec le clergé de la cathedrale élurent Archambaud chanoine de ſaint Omer : mais comme il refuſa plus fortement que les autres ne le demandoient, ſon élection fut aiſément caſſée. Ils élu-

An. 1099. rent enſuite Aubert chanoine d'Amiens, qui depuis peu l'étoit auſſi de Teroüane; mais contre les canons, qui défendent à un clerc d'être titré en deux Egliſes. C'eſt pourquoi les Abbez zelez pour la diſcipline, élurent Jean archidiacre d'Arras dont ils connoiſſoient le merite; & les laïques qui étoient preſens ſe rendirent volontiers à cet avis. Comme le clergé de la cathedrale reclamoit & vouloit ſoûtenir ſon élection, on appella au Pape, dans le tems du concile de Rome, où l'on caſſa l'élection d'Aubert, & on confirma celle de Jean, dont la vertu étoit connuë.

On craignoit qu'il ne s'enfuît; c'eſt pourquoi on faiſoit cette pourſuite à ſon inſçû, & le Pape dans les lettres par leſquelles il confirmoit ſon élection, lui fit défenſe expreſſe de refuſer. On lui preſenta ces lettres quand il s'y attendoit le moins, & il en fut affligé juſques à en deſirer la mort; voïant les difficultez de gouverner cette Egliſe, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Enfin il ſe ſoumit par obéïſſance, & fut ordonné Prêtre le quatriéme de Juin 1099. puis le dix-ſeptiéme de Juillet l'Archevêque Manaſſés le ſacra Evêque à Reims, & fut introniſé ſolemnellement à Teroüane le vingt-quatriéme du même mois. Il gouverna cette Egliſe plus de trente ans.

Ap. X. conc. p. 618. Un mois avant ſon ſacre, il aſſiſta à un concile tenu à ſaint Omer, à la priere de Robert le jeune Comte de Flandres & des Seigneurs de ſa cour: c'eſt-à-dire, qu'il avoit donné cet ordre avant que de partir pour la croiſade. A ce concile préſidoit Manaſſés Archevêque de Reims; aſſiſté de quatre de ſes ſuffragans, Baudri de Noïon, Lambert d'Arras, Manaſſés de Cambrai, & Jean de Teroüane. On y publia de nouveau en preſence d'une grande multitude de cler-

gé

gé & de peuple, cinq articles touchant la treve de Dieu déja établis dans un concile de Soiſſons par l'Archevêque Renaud aſſiſté de tous ſes ſuffragans. Ces articles confirment ce que l'on avoit ordonné diverſes fois depuis ſoixante ans, touchant la ſureté des lieux & des perſonnes conſacrées à Dieu, & la ſuſpenſion d'armes pendant certains jours : le tout ſous peine d'excommunication. AN. 1099.

LXIV. Fondation de Ciſteaux.

Ce fut au même concile de Rome, que le Pape Urbain, touché des prieres des moines de Moleſne, leur rendit l'Abbé Robert qui les avoit quittez, ce qui merite d'être expliqué. Le monaſtere de Moleſne en Bourgogne dans le dioceſe de Langres, fondé ſur la fin de l'an 1075. eut pour premier Abbé Robert homme d'une vertu éprouvée dans la vie monaſtique & le gouvernement des ames. Après environ vingt-ans, quelques-uns de ſes moines firent reflexion, que leurs uſages ne s'accordoient pas avec la regle de ſaint Benoît, qu'ils entendoient tous les jours lire en chapitre, & qu'ils avoient promis d'obſerver. Ils commencerent par s'en entretenir en particulier, ſe plaignant de leur infidelité, & cherchant ſerieuſement à y remedier. Mais ces diſcours s'étant répandus dans la communauté, les autres moines qui n'avoient pas le même zele, commencerent à ſe moquer de ceux-ci & à les détourner de leur deſſein par toutes ſortes de moïens. Les zelez, ſans s'en mettre en peine, demandoient à Dieu par de ferventes prieres, de les conduire en quelque lieu où ils puſſent fidélement accomplir leurs vœux.

Vita S. Rob. ap. Boll. 29. Apr. to. 2. p. 663. Exor. Magn. Ciſterc. c. 10.

Enſuite conſiderant que la regle défend de rien faire ſans la permiſſion de l'Abbé, ils s'adreſſent à Robert qui loua leur deſſein, & leur promit, non ſeulement de les aider, mais de ſe

ſe joindre lui-même à eux. Pour ne rien faire
AN. 1099. que par l'autorité des ſuperieurs, l'Abbé Robert
Exor. Ciſt. c. 1. avec ſix moines des plus zelez, alla à Lion trouver l'Archevêque Hugues, legat du Pape; & lui dit, qu'ils étoient reſolus de pratiquer exactement la regle de ſaint Benoît, lui demandant pour cet effet ſon ſecours & la protection du ſaint Siege; & en particulier la permiſſion de ſortir de Moleſne, où ils ne pouvoient executer leur deſſein. Le legat la leur accorda, & leur donna ſes lettres pour cet effet, où il leur conſeille & leur ordonne, par l'autorité du Pape, de perſeverer dans leur ſainte reſolution.
Exor. 2. Les ſix qui accompagnerent l'Abbé en ce voïage, étoient Alberic, Odon, Jean, Etienne, Letalde, & Pierre.

Etant donc retournez à Moleſne, ils choiſirent les plus zelez pour l'obſervance, ſortirent au nombre de vingt & un; & allerent s'établir dans un lieu nommé *Ciſtercium* en Latin, en François Ciſteaux à cinq lieues de Dijon, dans le dioceſe de Châlon. C'étoit un deſert couvert de bois & d'épines, qu'ils commencerent à défricher & s'y loger dans des cellules de bois, avec le conſentement de Gautier Evêque de Châlon, & de Rainard Vicomte de Beaune, à qui la terre appartenoit.

Ils s'y établirent le jour de ſaint Benoît, vingt-uniéme de Mars 1098. qui ſe rencontroit le
Exord. Magn. c. 13. dimanche des Rameaux. L'Archevêque de Lion voïant leur extrême pauvreté, & qu'ils ne pourroient ſubſiſter dans un lieu ſi ſterile, ſans le ſecours de quelque perſonne puiſſante; écrivit à Eudes Duc de Bourgogne, pour l'exhorter à leur faire du bien; & ce Prince touché de leur ferveur, acheva à ſes dépens le bâtiment du monaſtere de bois qu'ils avoient commencé, & les y entretint long-tems de

tou-

toutes les choſes neceſſaires. Il leur donna même abondamment des terres & des beſtiaux. Cependant l'Evêque de Châlon donna à Robert le bâton paſtoral en qualité d'Abbé, & fit renouveller aux moines leur vœu de ſtabilité pour le nouveau monaſtere qui fut ainſi érigé canoniquement en abbaïe. AN. 1099.

Mais peu de tems après, les moines de Moleſne du conſentement de Godefroi leur nouvel Abbé, allerent à Rome, & porterent leur plainte au Pape Urbain II. dans le concile de l'année 1099, diſant que par la retraite de Robert la religion étoit renverſée dans leur monaſtere, & qu'ils étoient devenus odieux aux Seigneurs & à leurs autres voiſins. Le Pape cedant à leur importunité & au conſeil des Evêques, écrivit à l'Archevêque de Lion de tirer, s'il étoit poſſible, Robert de ſa ſolitude pour le renvoïer à ſon monaſtere, ſinon de faire enſorte que les habitans de la nouvelle ſolitude demeuraſſent en repos, & que ceux qui étoient dans le monaſtere vécuſſent regulierement. L'Archevêque de Lion aïant reçû cette lettre du Pape & étant ſollicité par l'Abbé Godefroi & par les moines de Moleſne, aſſembla quatre Evêques, Norgauld d'Auſtun, Gautier de Châlon, Bertrand de Maſcon, Pons de Bellai, tous ſes ſuffragans avec trois Abbez, Pierre de Tournus, Jarenton de Dijon & Goſſeran d'Aiſnai, & Pierre camerier du Pape; & par leur conſeil il écrivit ainſi à Robert Evêque de Langres.

Nous avons reſolu de rendre Robert à l'Egliſe de Moleſne, à condition qu'avant que d'y retourner, il ira à Châlon pour remettre à l'Evêque le bâton paſtoral qu'il a reçû lorſqu'il lui a promis obéïſſance, ſuivant la coûtume des Abbez; & il déchargera les moines du nouveau monaſtere de l'obéïſſance qu'ils lui ont promiſe

en

An. 1099. en qualité d'Abbé, comme l'Evêque l'en quittera à ſon égard. Nous avons auſſi permis à tous ceux des moines du nouveau monaſtere, qui voudront le ſuivre, de retourner avec lui à Moleſne; à condition que deſormais ils ne s'attireront ni ſe recevront les uns les autres, ſinon en tant que ſaint Benoît permet de recevoir les moines d'un monaſtere connu. Nous vous renvoïons enſuite Robert, pour le rétablir Abbé de Moleſne; à la charge que s'il quitte encore cette Egliſe par legereté, on ne lui donnera point de ſucceſſeur du vivant de Godefroi. Quant à la chapelle de l'Abbé Robert, & tout le reſte qu'il a emporté de Moleſne, nous voulons que tout demeure aux freres du nouveau monaſtere, hormis un Breviaire qu'ils garderont juſques à la ſaint Jean pour le tranſcrire. C'eſt la premiere fois que j'ai remarqué ce mot de Breviaire, pour ſignifier un livre Eccleſiaſtique.

Ce jugement de l'Archevêque de Lion fut executé, & après que l'Abbé Robert fut retourné à Moleſne, les moines de Ciſteaux s'aſſemblerent & élûrent pour leur Abbé Alberic, homme inſtruit des lettres divines & humaines, qui avoit été Prieur à Moleſne & l'étoit encore à Ciſteaux; & qui avoit beaucoup travaillé pour
c. 27. ce nouvel établiſſement, juſques à ſouffrir des affronts, des coups & la priſon. Il gouverna l'abbaïe de Ciſteaux neuf ans & demie.

LXV. Fin d'Urbain II. Geofroi, Abbé de Vendôme, étant à Rome, fit ſon poſſible pour juſtifier Ives de Chartres auprès du Pape Urbain. En revenant il
Geoffr. l. 1. ep. 18. ſéjourna cinq jours à Lion chez l'Archevêque Hugues, où il apprit que le nouvel Archevêque de Sens Daimbert, avoit fait ſa paix avec ce Prelat, & lui avoit promis toute obéïſſance comme à ſon primat, ſans qu'Ives de Chartres

eût

eût été compris dans cette paix. Il avoit même deſavoué les lettres écrites par Ives en ſon nom. Geofroi aïant appris cela travailla comme ami particulier d'Ives de Chartres, à le reconcilier avec l'Archevêque de Lion & ſon clergé qui lui étoient fort oppoſez. C'eſt ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit à Ives. AN. 1099.

Depuis le concile de Rome de l'an 1099. nous ne trouvons plus rien du Pape Urbain II. ſinon qu'il mourut à Rome le vingt-neuviéme de Juillet de la même année, après avoir tenu le ſaint Siege onze ans, quatre mois & dix-huit jours. Guibert Abbé de Nogent, qui vivoit alors, dit qu'il ſe fit à ſon tombeau pluſieurs miracles. *Bertold. an. 1099.* *Geſta D. per Fr. lib. 2. init.*

LXVI. Priſe de Jeruſalem. *Sup. liv. LXIV. n. 58.*

Quinze jours avant la mort du Pape Urbain, les croiſez avoient pris Jeruſalem, ce qui s'étoit ainſi paſſé. Après la priſe d'Antioche, ils firent encore quelques conquêtes & les ambaſſadeurs qu'ils avoient envoïez en Egypte au calife Fatimite, revinrent avec des ambaſſadeurs de ce Prince. Il avoit recherché l'alliance des Francs, pour lui aider à chaſſer de la Syrie, les Turcs ſes ennemis, qui reconnoiſſoient le calife de Bagdad; mais profitant des victoires des Francs, il reprit Jeruſalem ſur les Turcs qui l'avoient ôtée à ſon pere trente-huit ans auparavant; & declara aux Francs, que les choſes aïant changé de face, il prétendoit garder cette ville, mais qu'il permettoit aux Francs d'y venir viſiter les ſaints lieux en toute ſûreté, pourvû qu'ils n'y entraſſent pas plus de deux ou trois cens à la fois & ſans armes. *Guill. Tyr. VII. c. 19.*

Les Seigneurs Francs prirent cette réponſe pour une dériſion, & répondirent au calife d'Egypte, qu'il ne leur feroit pas la loi, & qu'ils iroient en corps d'armée à Jeruſalem. Ils y marcherent en effet & arriverent devant la ville le *Guill. VIII. c. 5.*

ſeptié-

An. 1099. ſeptiéme de Juin 1099. Ils n'avoient plus de gens de ſervice que vingt mille hommes de pied & quinze cens chevaux, & on tenoit que dans la ville il y avoit quarante mille hommes bien armez, avec toutes ſortes de munitions; & les aſſiegez avoient comblé les fontaines & les citernes, juſques à cinq ou ſix milles à l'entour. Toutefois le ſiege ne dura que cinq ſemaines, & les croiſez firent de tels efforts, qu'ils prirent Jeruſalem le vendredi quinziéme de Juillet, à trois heures après midi; ce qui fut remarqué comme étant le jour & l'heure de la mort de JESUS-CHRIST.

c. 18. 19. *&c.* Le Duc Godefroi entra le premier dans la ville avec ſon frere Euſtache, paſſant ſur la muraille par une tour de bois qu'on en avoit approchée. Enſuite le Comte de Toulouſe, qui étoit à une autre attaque, & enfin toute l'armée. On fit main-baſſe ſur les infidéles, dont la ville étoit pleine, & le maſſacre fut horrible. On tua non ſeulement ce qui ſe trouva dans les ruës, mais ceux qui s'étoient refugiez dans la moſquée bâtie à la place du temple, où l'on en tua environ dix mille, & autant dans le reſte de la ville. Tous nageoit dans le ſang, & les vainqueurs fatiguez du carnage, en avoient horreur eux-mêmes. Après qu'on eut donné les ordres les plus preſſans pour la ſûreté de la ville, ils quitterent leurs armes & leurs habits pleins de ſang, en prirent de plus propres, laverent leurs mains & marcherent nuds pieds, en gemiſſant & répandant des larmes pour viſiter les ſaints lieux, particulierement l'Egliſe du ſaint Sepulchre. Ils y furent reçûs par le clergé & le peuple de la ville, c'eſt-à-dire, le peu de Chrétiens du païs qui y étoient reſtez; & qui rendant graces à Dieu de leur délivrance, vinrent au-devant des Seigneurs Francs, avec les croix & les reliques, &

& les conduiſirent dans l'Egliſe, chantant des hymnes & des cantiques ſpirituels. AN. 1099.

C'étoit un ſpectacle merveilleux, de voir avec quelle devotion les croiſez viſitoient & baiſoient les veſtiges des ſouffrances du Sauveur. Ce n'étoit que larmes & cris de joïe; ce n'étoit qu'actions de graces de voir leur pelerinage ſi heureuſement accompli, & goûter le fruit de leurs travaux : les plus ſpirituels ſe repreſentoient la felicité de la Jeruſalem celeſte, par le plaiſir qu'ils reſſentoient de voir la terreſtre. Les uns confeſſoient leurs pechez, avec vœu de n'y plus retourner. Les autres répandoient de grandes liberalitez ſur les pauvres, vieux & infirmes, s'eſtimant trop riches d'avoir vû cet heureux jour. D'autres viſitoient les lieux ſaints à genoux nuds : chacun s'efforçoit de rencherir ſur la pieté des autres. Les Evêques & les Prêtres offroient le ſaint Sacrifice dans les Egliſes, priant pour le peuple, & rendant graces à Dieu d'un ſi grand bien-fait. On ordonna de celebrer à perpetuité le jour de cette reduction, par une fête ſolemnelle. Les Chrétiens du païs aïant recon- *c.* 23.
nu Pierre l'ermite qu'ils avoient vû à Jeruſalem quatre ou cinq ans auparavant, ſe mettoïent à genoux devant lui, & ne ſçavoient comment lui témoigner leur reconnoiſſance de la liberté qu'il leur avoit procurée. Le patriarche étoit allé dans l'Iſle de Chipre, chercher des aumônes pour païer les impoſitions dont les infidéles accabloient ſon peuple, & empêcher ainſi la deſtruction des Egliſes. Il ne ſçavoit rien de ce qui ſe paſſoit à Jeruſalem.

LXVII. Godefroi de B. Roi. *Lib. XI. c.* 1.

Huit jours après la conquête, les Seigneurs s'aſſemblerent, pour choiſir un d'entre eux qui fût Roi de la ville & du païs. Comme ils étoient enfermez pour déliberer, quelques-uns du clergé demanderent à entrer & leur dirent : Le ſpirituel

AN. 1099. rituel doit aller devant le temporel : c'eſt pourquoi nous croïons que l'on doit élire un patriarche avant que d'élire un Roi : autrement nous declarons nul tout ce que vous ferez ſans nôtre conſentement. Le chef de ces clercs étoit l'Evêque de Martorane en Calabre, appuïé d'Arnoul chapelain du Duc de Normandie, qu'il vouloit faire patriarche, quoique ce fût un homme d'une vie infame & décrié dans toute l'armée. Or il n'y avoit plus ni pieté, ni diſcipline dans le clergé de la croiſade, depuis la mort d'Adhemar Evêque du Pui & de Guillaume Evêque d'Orange qui lui ſurvêcut peu de tems.

Les Seigneurs, ſans s'arrêter à la remontrance des clercs ſeditieux, élûrent pour Roi de Jeruſalem Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, aïant principalement égard à ſa vertu : car il y avoit entre eux des Princes plus diſtinguez par leur naiſſance & leur pouvoir : mais il étoit re-
§. 8. commandable par ſa valeur & ſa pieté. Le Roi Henri d'Allemagne, avoit une telle confiance en lui, que dans la bataille contre Rodolfe ſon competiteur, il lui donna à porter ſon étendart, & on dit que ce fut Godefroi, qui donna le coup mortel à Rodolfe. Si-tôt qu'il fut élû les Seigneurs le menerent ſolemnellement à l'Egliſe du ſaint Sepulcre pour l'offrir à Dieu : mais il ne voulut point être ſacré ſolemnellement, ni porter une couronne d'or dans la ville où JESUS-CHRIST en avoit porté une d'épines. Il prit ſoin dès les premiers jours de ſon regne d'établir le ſervice divin. Il fonda un chapitre de chanoines dans l'Egliſe du ſaint Sepulcre; & un autre dans l'Egliſe du Temple, leur aſſignant des revenus ſuffiſans, & des logemens convenables près ces
Lib. VIII. Egliſes. L'Egliſe du Temple étoit la grande moſ-
§. 3. quée des Muſulmans, fondée par Omar à la place de l'ancien temple des Juifs : elle étoit octo-

gone

gone revêtue de marbre dehors & dedans, & ornée de moſaïque : le toit étoit un dome, couvert de plomb. A la priſe de la ville, on trouva dans cette moſquée quantité de lampes d'or & d'argent, & d'autres richeſſes immenſes. Le Roi Godefroi fonda auſſi un monaſtere dans la vallée de Joſaphat, en faveur de pluſieurs moines qu'il avoit tirez des maiſons les mieux reglées, & qui pendant tout le voïage, lui faiſoient le ſervice divin aux heures du jour & de la nuit. AN. 1099.

Sur la fin de l'année 1099. arriva à Jeruſalem Daïmbert Archevêque de Piſe, legat envoïé par Urbain II. accompagné d'un grand corps de croiſez d'Italie, & il celebra la fête de Noël à Bethlehem. Depuis cinq mois que Jeruſalem étoit au pouvoir des Chrétiens il n'y avoit point encore de patriarche : car quoiqu'incontinent après l'élection du Roi, l'Evêque de Martorane eût fait élire par ſa faction le chapelain Arnoul, & l'eût introniſé par la protection du Duc de Normandie : ils furent bien-tôt obligez d'abandonner cette entrepriſe temeraire. Le ſiege patriarcal fut donc regardé comme vacant; car il ne paroît pas, que l'on comptât, le patriarche Simeon qui étoit en Chipre; & les Seigneurs qui reſtoient à Jeruſalem s'aſſemblerent afin d'y pourvoir. Après une meure deliberation, ils élûrent l'Archevêque Daïmbert & l'introniſerent; enſuite dequoi le Roi Godefroi & le Prince Boëmond, reçûrent humblement de lui l'inveſtiture, l'un du roïaume de Jeruſalem, l'autre de la principauté d'Antioche, prétendant honorer celui dont il étoit le vicaire ſur la terre. *Lib. IX. c. 1.* *c. 4.* *c. 15.*

Quelque tems après il s'émut un differend entre le Roi & le Patriarche, qui prétendoit, que le Roi avoit donné à Dieu la ville de Jeruſalem & ſa fortereſſe, & encore la ville de Joppé & ſes dépendances. Pour terminer cette diſpute, *c. 16.*

AN. 1099. le pieux Roi ceda à l'Egliſe du ſaint Sepulcre le quart de Joppé, & fit cette ceſſion publiquement devant le clergé & le peuple, le jour de la Purification l'an onze cens. Le jour de Pâque ſuivant, qui étoit le premier d'Avril, il ceda de même au patriarche la ville de Jeruſalem avec la tour de David & ſes dépendances : à condition toutefois, que le Roi auroit la jouïſſance de Jeruſalem & de Joppé, juſques à ce qu'il eût augmenté ſon roïaume d'une ou deux autres villes : que s'il mourroit cependant ſans enfans, le tout appartiendroit au Patriarche.

t. 19. Or dans ce commencement, le roïaume de Jeruſalem étoit peu de choſe. Car après que les Seigneurs, qui avoient été à cette conquête, ſe furent retirez chacun chez ſoi, aïant accompli leur vœu ; Godefroi demeura ſeul avec Tancrede, & leurs troupes aſſemblées faiſoient à peine trois cens chevaux & deux mille hommes de pied. Les villes de leur obéïſſance étoient en très-petit nombre, & ſeparées par des places ennemies, en ſorte qu'on ne pouvoit paſſer de l'une à l'autre ſans grand peril. Toute la campagne étoit occupée par les infidéles, qui regardant les Chrétiens comme leurs ennemis mortels, les tuoient ſur les chemins ou les faiſoient eſclaves : & abandonnoient la culture des terres, ne craignant pas de s'affamer eux-mêmes, pourvû qu'ils les fiſſent perir de diſette. Les Francs n'étoient pas même en ſureté dans les villes mal fermées & mal peuplées : on y venoit de nuit les piller & les tuer juſques dans leurs maiſons, ce qui en obligeoit pluſieurs à tout abandonner. Tel étoit ce roïaume de Jeruſalem, qui ſubſiſta toutefois quatre-vingts-huit ans.

Fin du treiſiéme Tome.

TABLE

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES.

A

ADALBERT Archevêque de Brême, legat en Norwege. 112. Se reconcilie avec Suenon Roi de Danemarc, *ibid.* Etablit de nouveaux évêchez chez les Sclaves & les Danois. 215. Evêques par lui ordonnez *ibid.*

Adalberon Evêque de Virsbourg. Sa mort. 485

Adam chanoine de Brême historien. 216

Adelaïde outragée par l'Empereur Henri son époux. 536. S'en plaint au concile de Plaisance. 555

Adhemar Evêque du Pui, legat pour la croisade. 579. 592. Sa mort. 623

Afrique, état de cette Eglise sous Gregoire VII. 310

Afrique avoit encore cinq Evêques sous Leon IX. 5

Agnés Imperatrice veuve de Henri le noir. 46. Se retire à Rome sous la conduite de Pierre Damien. 231. Sa mort. 222

Agrigente. Son premier Evêque Latin. 539

Alberic second Abbé de Cisteaux. 640

Alberic moine du mont-Cassin. 369

Alcoran. Comment il y est parlé de JESUS-CHRIST. 312

Alleluia. Quand doit être chanté. 13

Allemagne. Quatre principaux Evêques du parti catholique sous Urbain II. 473

Allemands catholiques. Leurs plaintes contre Gregoire VII. 332

Aldrede Evêq. de Vorcheſtre, puis Archevêque d'Yorc. 82. Deposé par le Pape. 83. Rétabli. *ibid.*

Alfonse VI. Roi de Castille, favorise l'ordre de Clugni. 387. Fait recevoir l'office Romain chez lui. 388

Alexandre II. Pape. 83. Son élection rejettée par la cour. 84. 91. Défenduë par Pierre Damien. 89. & par Hildebrand. 137. Sa mort. 237

Alexis Comnene Empereur de C. P. 402. Sa penitence. 403. Il fait fondre les vases sacrez. 404. Le défend à l'avenir. 405. Envoïe des presens à Henri Roi d'Allemagne. 415. Demande au

au Pape & aux Latins du ſecours contre les infidéles. 555. Invite Urbain II. à aller à C. P. 467. Sa conduite artificieuſe envers les croiſez. 603
Alfane Archevêque de Salerne. 55. 431. Sçavant en medecine. 62
Altman Evêque de Paſſau. 142. Legat du ſaint Siege. 313. 475. Sa mort. 493
Anne Dalaſſene, mere des Comnenes. 402
S. *Annon* Archevêque de Cologne. 87. Puiſſant à la cour d'Allemagne. 135. Envoïé à Rome. 137. Y retourne. 187. Rappellé à la cour. 220. Se retire. 233. Sa mort. 288
Angleterre neutre entre Gregoire VII. & Guibert. 389. Fief de l'Egliſe de Rome ſelon Gregoire VII. 396. Evêchez d'Angleterre transferez des villages dans les villes. 289
Anſelme Evêque de Luques legat à Milan. 68. Elû Pape. 84. *v.* Alexandre II.
S. *Anſelme* Evêque de Luques. 246. Directeur de la Comteſſe Mathilde. 402. Legat en Lombardie. 426. Perſecuté par ſes chanoines. 440. Ses travaux & ſes écrits contre les ſchiſmatiques. 441. Ses vertus & ſa mort. 445
S. *Anſelme* moine, puis Prieur du Bec. 345. Ses premiers écrits. 346. Elû Abbé du Bec. 349. Nommé Archevêque de Cantorberi, fait tous ſes efforts pour refuſer. 348. Conſent. 445. Se juſtifie ſur ce ſujet. 532. Sacré Archevêque. 533. Fait des remontrances hardies au Roi Guillaume le Roux. 559. Et tombe dans ſa diſgrace. 560. Conſulte Hugues Archevêque de Lion. *ibid.* Fidéle au Pape & au Roi. 561. Abandonné par les Evêques & reſpecté par les Seigneurs. 563. Reçoit le Pallium, 566. Le Roi lui refuſe la permiſſion d'aller à Rome. 607. Lui accorde. 608. Anſelme s'arrête à Lion. 609. Ecrit au Pape. *ibid.* Arrive à Rome. 611. Se retire à Sclavie. 612. Veut renoncer à l'épiſcopat. 616. Diſpute contre les Grecs au concile de Bari. 624. Empêche que le Roi d'Angleterre n'y ſoit excommunié. 626. Aſſiſte avec diſtinction au concile de Rome. 631. Sa cauſe y eſt recommandée par l'Evêque de Luques. 632

Anſelme III. Archevêque de Milan. 430. Sa mort. 535
Anſelme IV. Archevêque de Milan. 557
Anſger premier Evêque Latin de Catane. 538
Antibari en Epire. L'Egliſe de Dioclée y eſt réunie. 132
Antioche aſſiegée par les croiſez. 604. Juriſdiction de ſon Patriarche. *ibid.* Priſe par les croiſez. 621
S. Antoine. Tranſlation de ſes reliques à C. P. puis en France. 589
Anzir Roi de Mauritanie. Gregoire VII. lui écrit. 311
Arragon. Office Romain reçu en ce roïaume. 386
Arras. On travaille à y rétablir un Evêque. 522. 540. Ce qui eſt executé. 542. 544. 550. & confirmé au concile de Clermont. 574
Arcade Empereur, s'il a été excommunié. 394
Argyre Duc d'Italie. 1. Accuſé d'intelligence avec les Latins. 21. 26
Arialde diacre de Milan 169. Son martyre. 171
Armenie. Gregoire VII. prend ſoin de cette Egliſe. 374
Arnoul III. Archevêque de Milan. 535. Son ſacre & ſa mort. 557
S. Arnoul moine à S. Medard de Soiſſons, reclus, puis abbé. 405. Refuſe d'aller à la guerre. 407. Elu Evêque de Soiſſons. 410. Empêché d'y entrer. 412. Ne laiſſe pas d'exercer ſes fonctions. 421. Envoïé par le Pape au Comte de Flandres. *ibid.* Etablit la paix dans ce païs & y fonde le monaſtere d'Oudembourg. 422. Renonce à l'épiſcopat. 463. Retourne en Flandres & y meurt. 464.
Arnoul chapelain du Duc de Normandie, homme corrompu & ſeditieux. 624. Veut être patriarche de Jeruſalem. 645. 646
Artos en Grec, pain levé & ſans levain. 11
Avarice. Ruine toutes les vertus. 93
S. Auguſtin. Réponſe aux objections ſur l'Euchariſtie, tirées de ſes écrits. 277
Avignon. Concile en 1080 par Hugues de Die. 390
Auſtind. v. S. Oſtent.
Autun. Concile en 1077. Hugues de Die préſidant. 337. Autre en 1094. le même préſidant. 552
Autel diſtingué de l'Egliſe. 570
Azymes. Sujet de diſpute entre les Grecs & les Latins. 2. 3. 25.

TABLE

B

BAPTEME. Comment doit être adminiſtré. 228
Bari. Concile en 1098. Urbain II. préſidant. 624
Barthelemi Abbé de Marmoutier. 153
Baudoüin moine confident de ſaint Anſelme de Cantorberi. 564. 566
Baudri Evêque de Noyon. 606. Sa cronique. *ibid.*
Bel. Saint Martin de Bel, monaſtere fondé par Guillaume le conquerant. 153
Benevent. Concile en 1091. Le Pape Urbain préſidant. 491
Bemon cardinal ſchiſmatique. Ses écrits. 432
Berchach. Aſſemblée en ce lieu des catholiques & des ſchiſmatiques. 420
Berenger. Son hereſie condamnée au concile de Plaiſance. 56. Il l'abjure au concile de Tours. 38. Et à celui de Rome ſous Nicolas II. 67. Accuſé de citer à faux. 154. De parjure. 157. Blaſphême contre l'Egliſe Romaine. 161. S'oppoſe à la créance de toute l'Egliſe. 163. Son portrait. 273. Sa derniere retractation à Rome. 367. Ecrit encore contre. 368. 465. Sa mort. *ibid.*
Berengariens de diverſes ſortes. 274. Leur petit nombre. 278
Berenger Evêque d'Auſone, travaille à rétablir la metropole de Tarrogone. 478. Et en eſt le premier Archevêque. 490
Bernard abbé de ſaint Victor de Marſeille, legat en Allemagne. 328
Bernard premier patriarche Latin d'Antioche. 623
Bernard premier Archevêque de Tolede depuis la reduction. 468. Etabli primat d'Eſpagne. 470. Et legat. 471. Diſpenſé de la croiſade. 596. Tire de France pluſieurs bons ſujets pour les Egliſes d'Eſpagne. 597
Berthold prêtre de Conſtance Hiſtorien. 424
Bertrade comteſſe d'Anjou, recherche le Roi Philippe. 518
Boëmond fils aîné de Robert Guiſchard. 445. Devient un des chefs de la croiſade. 602. Prince d'Antioche. 621. 623. Reçoit l'inveſtiture du patriarche de Jeruſalem. 645
Boleſlas le cruel Roi de Pologne. 371
Boſon moine, depuis abbé du Bec. 614
Bourdeaux. Concile en 1080. par les legats Hugues & Amat. 464

Maurice Bourdin moine, emmené en Eſpagne par Bernard Archevêque de Tolede. 580. Bourdin Archevêque de Brague. 597
Bras ſeculier. Comment peut être emploïé contre les ſchiſmatiques. 444
Breviaire. Livre eccleſiaſtique. 640
Brixen. Aſſemblée des ſchiſmatiques, où Guibert eſt élu antipape. 381
Brunon moine, puis Evêque de Segni. 368
S. Bruno fondateur des Chartreux, s'oppoſe à Manaſſés de Reims. 340. Comment Manaſſés en parle 379. Ses commencemens. 481. Sa retraite à la Chartreuſe. 482. puis à Squillace en Calabre. 484

C

CADALOÜS Evêque de Parme antipape. 85. Condamné & dépoſé. 93. Soutenu par la cour. 136. Sa fin. 138
Mal *Caduc* empêche les fonctions d'un Prêtre. 237
Califes de Bagdad & du Caire. 143
Canoſſe château près de Rege. 319
S. Canut Roi de Danemarc. 457. Ses conquêtes & ſon affection pour l'Egliſe. 457. Son martyre. 458
Canons de Trulle non reçus par l'Egliſe Romaine. 14
Carthage metropole d'Afrique. 5
Caſimir le moine Roi de Pologne. Sa mort. 371
Mont-*Caſſin*. Dedicace de l'Egliſe par le Pape Alexandre II. 196
Cantorberi. Son archevêché, primat de la grand'Bretagne. 223. 534
Carême. On ne portoit point d'armes pendant ce tems. 535
Catane. Son premier Evêque Latin. 538
Catholiques en Orient au-deſſus des métropolitains. 24. Soumis au patriarche d'Antioche. 605
Cencius prefet de Rome, conſpire contre Gregoire VII. 291. S'enfuit de Rome. 294
Cencius fils du prefet de Rome ſchiſmatique. 138
Cendres. Ordonné en recevoir à l'entrée du Carême. 491
Cenſures. Gregoire VII. pretend ôter la victoire aux Princes par les cenſures eccleſiaſtiques. 351. Sa facilité à lever les cenſures prononcées par ſes legats. 354
Challon. Concile en 1063. *p.* 129.

TABLE

Chanoines reguliers. Leur origine. 65. 127
S. *Charles* fils de ſaint Canut Roi de Danemarc. 458. Comte de Flandres. 459
Charles nommé à l'évêché de Conſtance. 197. Y renonce. 200
Chartreux. Leurs commencemens. 483
Ciſteaux. Fondation de cette abbaïe. 638
Clement III. antipape. *v.* Guibert.
Clermont. Concile en 1095. Urbain II. préſidant. 568. 569
Clercs. Leur eſt défendu de poſtuler pour autrui. 364
Concile de Benevent ſous Victor III. 454
Convers. Commencement des freres lais ou convers dans les monaſteres. 494. Premier exemple de freres à Vallombreuſe. 124
Coſme patriarche de C. P. 364. Se retire. 402
Collation en Carême chez les Grecs. 16
Clugni. Son exemption attaquée & confirmée. 130. Coûtumes de ce monaſtere redigées par Ulric. 499. Le Pape Urbain II. y conſacra l'autel. 567
Collectes de deniers. Urbain II. en leve ſur les Egliſes de France. 546
Compiegne. Concile en 1085. par Renaud Archevêque de Reims. 463
Communautez de laïques en Allemagne approuvées par Urbain II. 493
Conception de la ſainte Vierge. Ce qu'en dit ſaint Anſelme. 614
Concubinaires. Clergé d'Allemagne rejette ouvertement la loi de la continence. 258. 261. 286. Gregoire VII. les veut reduire par la puiſſance ſeculiere. 264
Confirmation. Comment doit être adminiſtrée. 228
Conrad fils de l'empereur Henri, ſe revolte contre lui. 536. Eſt couronné Roi à Milan. *ibid*. Reconnu par le pape à qui il fait ſerment. 557
Corſe donnée à l'Archevêque de Piſe. 524
Conſtance. Concile en 1094. Gebehard legat préſidant. 549
Conſtantin. Sa donation alleguée par Leon IX. 3. Par Pierre Damien. 90
Conſtantin Monomaque empereur de C. P. écrit pour l'union des Egliſes. 4. Leon IX. lui répond. 6. Sa mort. 34
Conſtantin Ducas Empereur de C. P. 78. Sa mort. 200

Digitized by Google

Conſtantin Lichudes patriarche de C. P. 16. Sa mort. 191
Cour. S'il eſt neceſſaire qu'il y ait des clercs à la ſuite de la cour. 425
Couronne. Les Rois la recevoient de la main d'un Evêque aux grandes fêtes. 553
Craf. Evêque de Meiſſen. 165 Sa mort funeſte. 166
Croiſade. Gregoire VII. en forme le projet. 265. Urbain II. la prêche au concile de Clermont. 577. Avec indulgence pleniere. 578. Princes & Seigneurs à la tête. 592. Voïage des croiſez. *ibid.*
Croiſez à Rome. 595. 597. Leur peu de diſcipline. 603. Lettres des Seigneurs croiſez au Pape ſur la priſe d'Antioche. 623. Leur devotion à la priſe de Jeruſalem. 643
Croix ſur les chemins étoient des aſiles. 571
Cuno ou Conrad Archevêque de Treves tué. 165
Curez ſoumis à l'Evêque, même dans les Egliſes dépendantes des moines. 570
Cyriaque Archev. de Cartage. 310

D

DAïbert Evêque de Piſe, le Pape lui donne l'iſle de Corſe. 523. 524. Aſſiſte au concile de Clermont. 568. Il eſt élu premier patriarche Latin de Jeruſalem. 645. Le Roi lui accorde le domaine de la ville. 646
Daïmbert élu Archevêque de Sens. 598. Reconnoît la Primatie de Lion. 631. 640
Dalmace archevêque de Narbone. 392
Dalmatie à l'Egliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 399. La continence des clercs s'y obſervoit. 18
Danemarc. Premier concile tenu à Sleſvic par l'archevêque Adalbert, 215. Il ordonne neuf Evêques en ce roïaume. *ibid.*
Fauſſes *Decretales* ont ruiné la diſcipline de l'Egliſe. 488
Denier ſaint Pierre en Angleterre. 188
Devotions nouvelles de l'onziéme ſiecle. 104. Leur inconvenient. 105
Dialectique. On ne doit en affecter le langage. 158
Dictatus Papæ. Maximes attribuées à Gregoire VII. 400
Didier abbé du mont-Caſſin. 48. Legat pour C. P. 50. Cardinal. *ibid.* Ses commencemens. 60. Rebâtit l'Egliſe du mont-Caſſin. 196. Va avec les Normans trouver l'Empereur Henri. 416.

416. Soutient l'indépendance du ſaint Siege. 417. Elu Pape. 435. &c. Refuſe. 438. Accepte enfin. 445. entre dans Rome. 453. Envoïe une armée en Afrique. 454. Il eſt reconnu Pape en Allemagne & en Hongrie. *ibid* Il garde l'abbaïe du mont-Caſſin. 456. Sa mort & ſes écrits. *ibid*. *v.* Victor III.

Diegue Evêque d'Irla en Galice dépoſé. 471

Dieu le veut. Cri de guerre des croiſez. 579. *Deus lo volt*, le même. 602

Diſciplines. *v.* Flagellations.

Dîmes. Le quart à la cathedrale. 181. Dîmes de Turinge prétendues par l'archevêque de Mayence. 183. 235. Adjugées au concile d'Erford. 243. Saint Canut veut les établir en Danemarc. 457. Défenſe aux laïques d'en poſſeder. 361

Dol. Differend de ſon Evêque avec l'archevêque de Tours. 359. 377. A qui il eſt ſoumis 545. 574

Dominus vobiſcum. Traité de Pierre Damien. 207

S. *Dominique* le cuiraſſé. 96. Ses auſteritez. 98. Sa mort. 100

Dominique patriarche de Grade. Sa lettre à Pierre d'Antioche. 23

Donnez ou oblats des monaſteres. 495

Durand abbé de Troarn. Son écrit contre Berenger. 279.

Durand Evêque de Clermont. Meurt à l'arrivée du Pape. 569.

E

EBERARD archevêque de Treves. Sa mort. 164

S. *Edoüard* le confeſſeur Roi d'Angleterre. 108. Diſpenſé par le Pape de ſon vœu d'aller à Rome. 110. Sa mort. 152. Ses loix. 188

Egilbert ſchiſmatique archevêque de Treves. 353. Reçoit le pallium de l'antipape Guibert. 188

Egliſe ne peut errer ni perir. 164. 279.

Election des Evêques, ne doit dépendre de la puiſſance ſeculiere. 441. Inconveniens de l'ambition du clergé. 443

Elie abbé de ſaint Benoît de Bari, reçoit les reliques de ſaint Nicolas. 450. Sacré archevêque par le Pape. 480

Emilien patriarche d'Antioche. Sa mort. 364

Empereur. Son droit pour l'élection du Pape. 65

Empire. Le Pape prétend le donner. 395

Enfans. Maxime de ſaint Anſelme ſur leur éducation. 348. Avec quel ſoin étoient élevez à Clugni. 505

Digitized by Google

Erford. Concile en 1073. touchant les dîmes de Turinge. 234
Eric Eigoth roi de Danemarc, va à Rome, puis à Jeruſalem. 620. Sa mort. *ibid.*
Ermenfroi Evêque de Sion legat en Angleterre. 188
Eſpagne. Miſſion des ſept Evêques par ſaint Pierre ſuſpecte. 386. Prétention de Gregoire VII. ſur ce roïaume. 243. 396. Office Romain reçu en Eſpagne. 243
Etienne IX. Pape. 47. Sa mort. 56
S. *Etienne* de Tiers, fondateur de l'ordre de Grammont. 249
Etienne de Polignac Evêque de Clermont depoſé. 302
S. *Etienne* de Caën monaſtere. 154
Evêques. Pierre Damien ſe plaint de leur impunité. 149. Leurs droits pecuniaires pour les ordinations. 53. Evêques doivent être élus. 64. Leur juriſdiction. 387. Ne peuvent être jugez que par le Pape. 5
Evêchez. En quelles Villes doivent être établis 540
Euchariſtie. Comme on faiſoit à Clugni le pain à chanter. 504. On trempoit le corps dans le ſang. *ibid.* Défendu. 571. Euchariſtie. Comment nommée pain & vin. 157. Compoſée de deux parties, le ſigne & la choſe. 159. Eſt ſigne & réalité. 158. 160. 163. Créance catholique ſur ce myſtere. 161. Corps de JESUS-CHRIST n'eſt diviſé. 275. Ni corrompu. 276. Reſpect des Catholiques pour ce Sacrement. 11. 279. Uſage de Jeruſalem. 12. Irreverence des Grecs. *ib.* 16. Communion ne rompt point le jeûne. *ibid.*
Eudes Evêque de Bayeux *v.* Odon.
Evon ou Ivon Evêque de Dol en Bretagne. 358
S. *Ephemie.* Monaſtere en Calabre. 537
Euſebe Evêque d'Angers. Sa retractation. 368.
Euſtrate. Garidas patriarche de C. P. 403. Depoſé. 405
Excommunications. Plaintes de Pierre Damien, de leur uſage trop frequent. 148. Pluſieurs Evêques excommuniez par Gregoire VII. 301. Sa premiere lettre ſur l'excommunication des Rois, contenans les fondemens de ſa conduite. 304. Lettres d'Etienne Evêque d'Halberſtat, & de Bernard prêtre de Conſtance, qui outre la matie-

Digitized by Google

re. 486. Excommunication des Rois emporte leur dépoſition. Fondement de cette prétention. 304. 392. 394. Gregoire VII. modere les excommunications. 351

Excommuniez de divers degrez. 474. Regles ſur les ordinations des excommuniez. *ibid.* Ceux qui tuent les excommuniez ne ſont pas eſtimez homicides. 490

F

FEMME miſe ſur le ſiege de C. P. 4

Ferdinand le grand, Roi de Caſtille. Sa mort. 180

Feu. Epreuve du feu à Florence, pour convaincre de ſimonie l'Evêque Pierre. 177. On beniſſoit trois jours de ſuite le feu nouveau pendant la ſemaine ſainte. 501

Fiançailles. Ordonnance de J. Xiphilin. 363

Flagellations. Devotion de S. Dominique le cuiraſſé. 98. Blâmées par quelques-uns & ſoutenues par Pierre Damien. 101. 103. Premiers exemples dans l'onziéme ſiecle. 102

Florence. Concile ſous Victor II. 37

S. Flour prieuré de Clugni. 580

Forcheim. Les Saxons s'y aſſemblent contre le Roi Henri. 327

Fouques moine du Bec, puis Evêque de Beauvais. 517. Son zele indiſcret. *ibid.*

France tributaire de l'Egliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 396

Frideric de Lorraine chancelier de l'Egliſe Romaine legat à C. P. 6. Abbé du mont-Caſſin, puis Pape. 47. *v.* Etienne IX.

Fruits nouveaux benis à la meſſe. 504

Fulde. Brigues pour cette abbaïe. 287

G

GAUCHER Evêque de Cambray. Son élection deſapprouvée par le Pape. 544. Aſſiſte au concile de Clermont. 568. Et y eſt dépoſé. 574

Gautier Evêque d'Albane legat du Pape en Angleterre. 557. 564. Aſſiſte au concile de Clermont. 568

Gebehard archevêque de Salſbourg. Sa lettre ſur l'excommunication des Rois. 392. Soutient le parti des Saxons à l'aſſemblée de Bercach. 426. Aſſiſte au concile de Quedlimbourg. 427. Sa mort. 291. 484

Gebehard Evêque d'Eicſtet élu Pape. 37. *v.* Victor II.

Gebehard Evêque de Conſtan-

ce. 424. Legat du Pape en Allemagne. 473
Geboüin archevêque de Lion. 337. Obtint la primatie. 369. Sa mort. 412
Geofroi Evêque de Chartres. Dépoſé par Hugues de Die. Et retabli par Gregoire VII. 412. Obligé à renoncer. 511
Geofroi Evêque de Paris, oncle de Godefroi de Boüillon. Son credit. 515
Geofroi abbé de la Trinité de Vendôme, vint à Rome & ſecourut le Pape Urbain II. 546. Aſſiſte au concile de Clermont. 568
Gerard le jeune Evêque de Cambrai. 334. Sa mort. 522
Gerard Evêque de Florence, puis Pape. 58. *v.* NicolasII.
Gerauld ou Girauld Evêque d'Oſtie. Ses commencemens. 496. Legat en France. 244. 247
Gerauld abbé de ſaint Medard de Soiſſons, puis fondateur de Sauve-majour. 408
Geric chevalier converti par S. Arnoul de Soiſſons. 408
S. Gerland premier Evêque d'Agrigente. 539
Gervais Evêque du Mans, puis archevêque de Reims. 80. Le Pape Alexandre II. lui écrit. 131
S. Gervin abbé de S. Riquier. 375
Gibelin archevêque d'Arles. 392
Girard Comte de Galere tyran. 56. 83. Ses châteaux ruinez par les Normans. 77. Excommunié. 91
Godefroi de Chaſtillon, uſurpateur du ſiege de Milan. 245
Godefroi de Boüillon roi de Jeruſalem. 644. Reçoit l'inveſtiture du patriarche. 645
Godefroi le boſſu Duc de Lorraine, mari de la Comteſſe Mathilde. 318
Godoüin comte de Cant, beaufrere de S. Edoüard. 108
Gommi Evêché en Afrique. 5
Goſlar en Saxe. Reſidence du Roi. Combat dans l'Egliſe. 133
Gotheſcalc prince des Sclaves. Apoſtat, puis reconcilié à l'Egliſe & zelé pour la propagation de la foi. 114. Son martyre. 149
Gozelon. *v.* Godefroi.
Graiſſe. Pourquoi les moines en mêloient à leurs herbes. 504
Grecs. Leurs reproches contre les Latins. 2. 28. 30. Reproches des Latins contre eux. 13. 19
Gregoire Evêque de Verceil chancelier d'Italie, oppoſé

ſé à Gregoire VII. 242
Gregoire VII. Pape. *v.* Hildebrand. Son élection. 240. Deſaprouvée par les Allemands & les Lombards. 242. Il attend le conſentement du roi. 243. Il eſt pris à Rome la nuit de Noël. 292. Hiſtoire fabuleuſe de ſa vie. 295. Il eſt dépoſé à Wormes. 296. Il excommunie & dépoſe le Roi Henri. 300. Il rend raiſon de cette conduite. 305. 307. Vient à Canoſſe en Lombardie. 317. Se purge des calomnies avancées contre lui. 323. Veut ſe tenir neutre entre Henri & Rodolfe. 331. 351. Les Allemands s'en plaignent. 332. Ses peines interieures. 355. Il eſt dépoſé à Brixen par les ſchiſmatiques. 381. Ses prétentions ſur tous les roïaumes de l'Europe. 395. Soutient que toutes les puiſſances temporelles dépendant du Pape. 400. Aſſiegé par l'Empereur Henri dans le château ſaint Ange. 416. Délivré par Robert Guiſchard. 424. Se retire à Salerne. 425. Sa mort. 430. Il eſt honoré comme Saint. 431. Calomnies de Bennon contre lui. 242
Guelfe quitte la comteſſe Mathilde ſon épouſe. 554
Guibert de Parme chancelier d'Italie ſchiſmatique. 84
Guibert Archevêque de Ravenne, conſpire contre Gregoire VII. 291. Elu Antipape. Clement III. 382. Gregoire VII. veut l'attaquer à main armée. 384. Guibert eſt introniſé à Rome. 415. Chaſſé de Rome. 476. Garde le ſiege de Ravenne. *ibid.* Rentre à Rome. 491
Guifroi archevêque de Narbonne. 35. Plaintes du vicomte Berenger contre lui. 42. Dépoſé. 349. Sa mort. 392
Gui archevêque de Milan ſimoniaque. 68. Son ſerment contre la ſimonie & ſa penitence. 70. Sa rechûte. 170
Gui comte de Mâcon moine à Clugni. 366
Gui archevêque de Vienne. Son differend avec S. Hugues de Grenoble. 553
Guimond moine de la Croix ſaint Leufroi, puis archevêque d'Averſe. Son écrit contre Berenger. 273
Guillaume évêque de Roſchild. 219. Son autorité ſur le Roi de Danemarc. 220. Sa mort. 280
Guillaume frere de Bertrade élu évêque de Paris. 586

Sacré par ordre du Pape. 587. Recommandé par Ives de Chartres. 586
Guillaume abbé de ſaint Arnoul de Mets. 336
Guillaume abbé du Bec après ſaint Anſelme. 533
Guillaume abbé d'Hirſauge, reſtaurateur de la diſcipline monaſtique en Allemagne. Sa mort. 493
Guillaume le bâtard duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. 153. Releve la religion dans le roïaume. 154. 187. Y met des Evêques Normans. 189. Refuſe prêter ſerment de fidelité au Pape. 372. Empêche les Evêques d'aller à Rome. *ibid.* Gregoire VII. cherche ſon ſecours. 382. Le ménage. 39[illegible]. Derniers diſcours de Guillaume. 459. Sa mort & ſa ſepulture. 462
Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, s'empare des biens des évêchez & des abbaies le ſiege vacant. 526. Malade à l'extremité, promet ſe convertir. 528. Etant gueri ſe retracte. 531. Irrité contre S. Anſelme. 561. Se reconcilie. 564
Guillaume évêque d'Utrecht. ſon pelerinage à Jeruſalem. 139. Sa mort. 304
Gunther évêque de Bamberg. Son pelerinage à Jeruſalem. 139. Sa mort. 142

H

HABITS des moines de Clugni. 506
Harold Roi d'Angleterre. 152
Harold Roi de Norvegue tyran. 111. Alexandre II. lui écrit. *ibid.*
Helloïm abbé du Bec. Sa mort. 343
Henri le noir Empereur. Sa mort. 45
Henri archevêque de Ravenne, ſchiſmatique. 138
Henri I. Roi de France. Sa mort. 80
Henri IV. Roi d'Allemagne. 46. Ses mœurs depravées. 182. Il veut quitter Berthe ſon épouſe. 183. Ne peut. 186. Bâtit des fortereſſes en Saxe. 234. Sa violence au concile d'Erford. 236. Il eſt excommunié par le Pape. 237. Il écrit à Gregoire VII. une lettre très-ſoumiſe. 258. Il cherche à le dépoſer. 291. & l'execute. 295. Ses lettres contre Gregoire VII. 296. Qui le dépoſe du roïaume. 300. Menacé à Tribur d'être dépoſé par les ſeigneurs. 316. Paſſe en Italie. 317. Vient à Canoſſe ſe preſenter à Gregoire VII. 321. Y re-

Digitized by Google

reçoit l'abſolution. 323. Rompt le traité. 327. Autre excommunication avec dépoſition & privation de la victoire. 376. Il aſſiege Rome. 412. Et enfin y eſt reçû & couronné par l'Antipape Guibert 415. Court hazard d'être tué dans une Egliſe. 423

Heretiques. Gregoire VII. offre au Roi de Danemarc une province occupée par les heretiques. 279

Herlambaud Cotta, chevalier Milanois ennemi des ſimoniaques. 245

Herman évêque de Mets, chaſſé par les ſchiſmatiques. 429. Revient à ſon ſiege. 473. Sa mort. 485

Herman Contract hiſtorien. 9

Herman de Luxembourg, élu Roi par les Saxons. 405 Sa mort. 473

Herman évêque de Bamberg accuſé de ſimonie. Va à Rome. 187. Y eſt excommunié. 284. Dépoſé. 286

Herman évêque de Mets, priſonnier en Toſcane. 473

Heures canoniales. Recommandées même aux laïques. 206. Abus de s'aſſeoir pendant l'office. 207

Hidulfe archevêque de Cologne. 290

Hildebrand ſoudiacre de l'Egliſe Romaine. 36. Ses commencemens. 239. Legat en France. 37. Il eſt élu Pape. 240. *v.* Gregoire VII.

Hilgot évêq. de Soiſſons. 463

Hommage, prêtres ne le doivent faire aux laïques. 584. 634

Hongrie, appartient à l'Egliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 398

Hoſtie. Défendu conſacrer deux fois la même. 229

Hubert legat du Pape en Angleterre. 221

Hueſca repriſe ſur les infidéles. 597

S. *Hugues* abbé de Clugni, emploïé pour l'abſolution du roi Henri. 320. Honoré par Alfonſe roi de Caſtille. 387. Gregoire VII. lui communique ſes peines interieures. 356. Hugues reconnoiſſoit pour Empereur Henri, quoi qu'excommunié. 552

Hugues Duc de Bourgogne moine à Clugni. 365

Hugues évêque de Die. 247. Legat du Pape en France. 238. Se plaint de la facilité du Pape à infirmer ſes jugemens. 343. 412. Devient archevêque de Lion. *ibid.* Ses plaintes contre le Pape Victor III. 451. Qui l'excommunie, 455. Hugues reconnoît Urbain II. 552. Se plaint de S. Hugues de

Clugni. *ibid.* Rétabli legat en France. 553
S. Hugues évêque de Grenoble. 392. Quitte ſon dioceſe, puis y retourne. 481. Reçoit ſaint Bruno & ſes compagnons. 482. Se plaint de Gui archevêque de Vienne. 553
Hugues ſeigneur du Puiſet, empriſonne Ives de Chartres. 521
Hugues le blanc cardinal ſchiſmatique reconnoît Alexandre II. 138. Legat en France & en Eſpagne ſous Gregoire VII. 244. Vient à Wormes faire dépoſer Gregoire VII. 295
Humbert archevêque de Lion moine à ſaint Claude. 337
Humbert cardinal évêque de ſainte Rufine. 2. Ses commencemens. 5. Sa legation à C. P. *ibid.* Sa réponſe à Michel Cerul. 10. A Nicetas Pectorat. 13. Humbert dreſſe la profeſſion de foi de Berenger. 66. Qui le calomnie à ce ſujet. 156

J

JACA en Arragon. Son Evêque rétabli à Heuſca. 598. *v.* Yaca.
Jarenton abbé de ſaint Etienne de Dijon. 338
Jaromie ou Gerard, indigne Evêque de Prague. 253
Jean Evêque de Veletri antipape Benoît, ſurnommé Mincio. 57. Se ſoumet. 60
Jean Evêque d'Olmuts, perſecuté par Jaromir de Prague. 254. Son affaire examinée à Rome. 282
S. Jean Gualbert fondateur de la congregation de Vallombreuſe. 116. Ses commencemens. 121. Sa ſeverité contre les grands bâtimens. 125. Sa mort. 238
Jean Evêque d'Avranges, puis archevêque de Roüen. 190. Son livre des offices eccleſiaſtiques. 230
Jean ou *Jannelin* abbé de Feſcam. Son recueil de prieres. 231
Jean patriarche Grec d'Antioche, rétabli par les croiſez. 622
S. Jean Evêque de Teroüane. Ses commencemens. 634. Son Sacre. 636
Jean archidiacre d'Orleans decrié. 591. Ives de Chartres s'oppoſe à ſon élection pour l'évêché d'Orleans. 628. Il en demeure Evêque. 631
Jean Gaëtan diacre cardinal. 467. Chancelier de l'Egliſe Romaine. 479
Jeruſalem priſe par les croiſez. 642. Foibleſſe de ce roïaume. 646
Jeudi ſaint. Ceremonies de

ce jour à Clugni. 500. Et des jours ſuivans. 502
Jeûne ordonné même aux enfans. 15. Jeûnes de Mars & de Juin reglez. 449. Au concile de Clermont. 572. Jeûnes de la ville de Noël, de celle de l'Epiphanie, du ſamedi ſaint, &c. 208. 230
Jeux même d'échets défendus aux Evêques ſelon Pierre Damien. 95
Johonée indigne Evêque de Dol en Bretagne. 358
Joſaphat. Monaſtere près de Jeruſalem. 645
Joudain Prince de Capoüe, enleve un dépôt du mont-Caſſin. 361
Inceſtueux. Herefie touchant les degrez de parenté. 145. condamnée par Alexandre II. 147
Incontinence des clercs tolerée en Italie. 75. Condamnée à Milan ſous Alexandre II. 172
Inveſtitures reçûes des laïques défendues. 361. 375. Pourquoi. 444. Condamnées par Victor III. 455. Par Urbain II. au concile de Clermont. 570. Puis en 1099. *p.* 634. Ives de Chartres vouloit qu'on les tolerât. 598
Iſaac Comnene Empereur de C. P. 52. Renonce à l'empire. 77
Iſaac Comnene frere de l'Empereur Alexis. 402
Iſembert Evêque de Poitiers, empêche un concile. 281
Iſles appartiennent toutes au Pape ſelon Urbain II. 523
Ives élû Evêque de Chartres. 511. Sacré par le Pape. 512. Ses commencemens. *ibid.* Son decret. 513. Reſiſte au mariage du Roi avec Bertrade. 519. Eſt maltraité & empriſonné. 520. Empêche les Chartrains de prendre les armes pour le délivrer. 521. S'excuſe d'aller au concile de Reims. 551. Aſſiſte au concile de Clermont. 568. Ecrit vigoureuſement à Hugues de Lion ſur l'uſage de ſon autorité de legat. 598. Jaloux des droits des Egliſes. 601. Se juſtifie au ſujet de cette lettre. 627. Juſtifié par Geoffroi de Vendôme. 640
Juifs. Le Pape Alexandre II. défend de les tuer. 181 Maſſacrez par les croiſez en Allemagne. 592. Sauvez à Treves. 593
Jutland. Nouveaux évêchez en cette province. 219

L

LAMBERT intrus dans le ſiege de Teroüane. 418. Chaſſé & Gerard mis en ſa place. 420

Digitized by Google

Lambert de Schafnabourg hiſtorien. 319. Fin de ſon hiſtoire. 328
Lambert de Guiſnes élû premier Evêque d'Arras. 542. Va à Rome. 543. Eſt ſacré par le Pape. 545. Introniſé & reçû par ſon Archevêque. 550. Aſſiſte au concile de Clermont. 568. 574
Ste Lance. On pretend l'avoir trouvée à Antioche. 622. On en doute. 624
Landri évêque de Mâcon. 248
Landuin diſciple de S. Bruno. 482. Premier prieur de la Chartreuſe. 483
Lanfranc abbé de S. Etienne de Caën, cheri du roi Guillaume le conquerant. 154. 477. Son écrit contre Berenger. 154. Lanfranc archevêque de Cantorberi. 191. Va à Rome, & Alexandre II. le fait ſon legat en Angleterre. 194. Demande au Pape de le décharger de l'épiſcopat. 225. Sa mort, ſes écrits, ſes diſciples. 478
Lantelme archevêque d'Embrun. 392
Legats apportoient des canons tout dreſſez pour les conciles. 81. Les Allemands ne veulent ſouffrir que les legats les preſident en concile. 256. Si le Pape ne peut envoïer que des legats Ultramontains. 354
Leire monaſtere en Arragon. 180
Leitoure. Sa cathedrale rétablie. 181
S. Leon IX. Pape. Sa lettre à Pierre patriar. d'Antioche. 1. Michel Cerularius. 3. Autre. 5. Sa mort. 8
Leon d'Acride metropolit. de Bulgarie. Sa lettre à Jean Ev. de Trani. 2. Sa mort. 51
Leon en Eſpagne. Concile en 1091. ſous Rainier legat. 491
Liemar archevêque de Brême. 216. Se prétend legat du ſaint Siege. 259
Lillebonne. Concile ſous Guillaume arch. de Roüen. 389
Lion. Concile où preſide Hildebrand. 37. Primatie accordée ſur les quatre provinces Lionnoiſes, & ſur quel fondement. 370. Confirmée au concile de Clermont. 572
Liſieux Concile où preſide Hermenfroi legat. 39
Lombards deſapprouvent l'abſolution reçûe par le Roi Henri. 326
Londres. Concile en 1075. 283
Louis le gros Roi de France. Sa naiſſance. 410
Luceole ermitage de Pierre Damien. 97
Lunden en Danemarc, érigé en archevêché. 620
Lundi dedié aux Anges &

Digitized by Google

aux Morts. 104
Luxe des Evêques de l'onziéme siecle. 94

M

MAINARD Evêque de sainte Rufine legat à Milan. 171
Manasſés Evêque de Cambrai. Son élection approuvée par le Pape. 544. Et confirmée au concile de Clermont. 574
Manasſés I. indigne archevêque de Reims. 340. Son apologie au legat Hugues de Die. 378. Il est deposé. 380. Et meurt vagabond. 381
Manasſes II. prevôt & depuis archevêque de Reims. 340. 582
Manegold de Lutenbach, docteur fameux en Alsace. 550
Manſionaires sacrileges à saint Pierre de Rome. 424
Mantoüe. Concile en 1064. *p.* 137
Ste Marguerite reine d'Ecosse. 534
Mariage. Comment doit être celebré. 229. Moïens pour connoître s'il y a parenté entre les parties qui le contractent. 525
Marmoutier. Monastere des mieux reglez dans l'onziéme siecle. 153
Martyrs en Suede & en Norwege. 216
S. Matthieu apôt. Son corps trouvé à Salerne. 431
Mathilde comtesse de Toscane attachée à Gregoire VII. 318. Occasion de le calomnier. *ibid.* Elle donne ses états à l'Eglise Romaine. 341. Elle resiste au Roi Henri. 402. Victoire de ses vassaux sur les schismatiques. 425. Epouse Guelfe fils du Duc de Baviere. 476
Mauger archevêq. de Roüen deposé. 39
Maurille archevêq. de Roüen. 40
Mayence. Concile en 1069. sur le divorce du Roi Henri. 185. Autre concile en 1071. *p.* 198. Concile des schismatiques en 1085. Vecilon presidant. 429
Mazare son premier Evêque Latin. 539
Meaux. Concile en 1082. par Hugues legat. 418
Melfe. Concile en 1089. Urbain II. presidant. 479
Messine. Son premier Evêque Latin. 537
Michel Ducas Parapinace Empereur. 203. est deposé. 363. Fait metropolitain. 365. Faux bruit de son arrivée en Italie. 395
Michel Cerularius patriarche de C.P. Sa lettre à Jean évêque de Trani. 2. Maltraite les Latins à C.P. 4. Plain-

tes de Leon IX. contre lui. 7. Excommunié par les legats. 17. Son decret contre eux. 21. Sa premiere lettre à Pierre d'Antioche ſur le même ſujet. 26. La ſeconde. 33. Sa diſſimulation. 52. Chaſſé. 54. Sa mort *ibid.*

Michel Stratonique Empereur de C. P. 51. Cede l'empire. 52

Milan. Legation ſous Nicolas II. 68. Fondation de cette Egliſe. 69. Reconciliation du clergé de Milan. 72. Autre legation ſous Alexandre II. 171

Miracles. En raporter de faux, c'eſt porter faux témoignage contre Dieu. 120

Moines. Decret d'Urbain II. pour leur conſerver les fonctions ſacerdotales. 587. Comparez aux ſeraphins. 588. Un moine ne doit rien demander. 499. Moines ſans vocation cauſe de la ruine des monaſteres. 500. Moines obligez aux penitences canoniques ſelon Pierre Damien. 100. Doivent demeurer dans leurs cloîtres. 127. Ne peuvent être curez. 553. Inconveniens de leurs voïages. 210. Si l'approbation précedente eſt neceſſaire pour la profeſſion monaſtique. 213. Moines confervez dans les cathedrales d'Angleterre 227. Moines vagabons reprimez. 229

Monarchie de Sicile. Ce que c'eſt. 618

Monaſteres. Leurs revenus retranchez par Iſaac Commene. 52

Mortalité en Allemagne cauſe pluſieurs converſions. 549

Moſarabe. Office ancien d'Eſpagne autoriſé par le duel & le feu, & toutefois aboli. 492

N

NAPLES. Origine de ce roïaume. 77. 383

Naufrages. Ceux qui en pillent les debris, excommuniez. 352

Narbone. Concile en 1054. *p.* 35

Nicolas le grammairien patriarche de C. P. 405

S. *Nicolas* Evêque de Myre. 447. Ses reliques enlevées par des marchands de Bari. 449. Fête de cette tranſlation. 450

Nicolas II. Pape. 57. Sa mort. 83. Garde le ſiege de Florence. *ibid.*

S. *Nicolas* Peregrin, moine Grec, mort en Italie. 547. Canoniſé au concile de Rome. 634

Nicée priſe par les croiſez. 604

Nicephore le Maure patriarche

Digitized by Google

d'Antioche. 364
Nicetas Pectorat moine de Stude. Son écrit contre les Latins. 13. Sa retractation. 17
Nicephore Botaniate Empereur de C. P. 362. Depoſé. 402
Nîmes. Concile en 1096. Urbain II. préſidant. 587
Nôces. Temps où étoient défendues dans l'onziéme ſiecle. 208
Normans. Plaintes de Leon IX contre eux. 5. Se reconcilient avec Nicolas II. qui leur cede la Poüille. 76. Gregoire VII. demande du ſecours contre eux. 266. Les excommunie en 1078. 351. Leur fait une autre ceſſion plus ſolemnelle. 383

O

OBLATS ou donnez dans les monaſteres. 494
Oderiſe abbé du mont-Caſſin. 456
Odon Evêque de Baïeux, frere du Roi d'Angleterre. 192. Eſpere devenir Pape. 460. Eſt empriſonné, puis délivré. 461
Odon Prieur de Clugni, puis Evêque d'Oſtie. 357. *v.* Urbain II. pris par ordre du Roi Henri & renvoïé. 412. Repris. 414. Soutient le droit de l'Empereur pour l'élection du Pape. 417. Legat en Allemagne, y ordonne pluſieurs Evêques. 424. Aſſiſte à l'aſſemblée de Bercach. 426. On veut l'élire Pape. 438. Victor III. le deſigne pour ſon ſucceſſeur. 456
Odon ou Oudart docteur fameux à Tournai. Ses commencemens. 507. Sa converſion. 509. Rétablit l'abbaïe de ſaint Martin. 511
Olaf Roi de Norvege. Gregoire VII. lui écrit. 373
Olmuts évêché uni à Prague, puis ſeparé. 253
Olub-Arſelan Sultan des Turcs. 144. Ses conquêtes. 201. Sa generoſité. 202
S. Omer. Concile en 1099. Manaſſés de Reims préſidant. 636
Orcades iſles. Lanfranc permet d'y ordonner un Evêque. 477
Ordination per ſaltum reprouvée. 235
S. Orens patron de la ville d'Auch. 181
S. Oſtent ou Oſtind Archevêque d'Auch. 181
Otton Evêq. d'Oſtie. *v.* Odon.
Oton de Friſingue. Sa remarque ſur l'excommunication du Roi Henri. 301
Oudart. v. Odon.
S. Oüen. Tumulte arrivé dans ſon Egliſe à Rouen, contre l'Archevêque Guillaume. 271

Digitized by Go

Oüeſtminſter, monaſtere de Pierre près de Londres, rétabli par S. Edoüart. 110. Sa dédicace. 151
Ourſon Archevêque de Bari, transfere les reliques de ſaint Nicolas. 450

P

PALERME priſe par Robert Guiſchard ſur les Sarraſins. 197. Son premier Archevêque Latin. 573
Pape. Le Roi d'Angleterre défend qu'on y reconnoiſſe un Pape ſans ſa permiſſion. 561. Suite des Papes dans le dixiéme & l'onziéme ſiecle ſelon Bennon. 434. Pape ne peut revoquer les decrets des conciles generaux. 442. Ne peut changer les traditions de ſes prédeceſſeurs. 15. Si le Pape étoit dans les diptyques d'Orient depuis le ſixiéme concile. 27. 30. Decret de Nicolas II. pour l'élection du Pape. 64. 90. Mitre & chape rouge, marques de la dignité du Pape. 85. Comment doit être élu. *ibid*. On prétend qu'il n'eſt ſoumis au jugement de perſonne. 428
Parenté. Les degrez comptez differemment ſelon les canons & ſelon les loix. 145
Paſcaſe Ratbert calomnié par Berenger. 157
Pâque. Si JESUS-CHRIST fit ſa derniere Pâque avant les Juifs. 24
Patriarches. Combien il y en a dans l'Egliſe. 23
Pelerinage nombreux d'Allemans à Jeruſalem. 139. Ils ſont attaquez par les Arabes & delivrez par les Turcs. 141
Pénitences multipliées à l'infini ; de là vint la neceſſité de les compenſer ou racheter. 100. 104. Penitences canoniques dans les lettres d'Alexandre II. 237. Penitence. Ne doit être adminiſtrée que par les paſteurs legitimes. 343. 375. Ou par commiſſion de l'Evêque. 556. Ou du Pape. 424. Penitences des moines à Clugni. 505. Fauſſes penitences condamnées. 361. 375. 556
Perſonne. Clerc titulaire d'une Egliſe. 570
Philippe I. Roi de France, couronné du vivant de ſon pere. Forme de ce ſacre. 78. Philippe décrié comme ſimoniaque, & menacé de dépoſition par Gregoire VII. 284. Lettres fulminantes contre lui. 268. Quitte la Reine Berte pour épouſer Bertrade. 519. 520. Eſt excommu-

Digitized by Google

nié pour ce ſujet à Autun. 552. Sans préjudice de l'autorité roïale. 554. Encore excommunié à Clermont. 572. Abſous de l'excommunication au concile de Nîmes. 589. Simonie ſordide de ce Prince. 631.

Pierre Damien Evêque d'Oſtie. 49. Sa lettre aux Evêques. *ibid.* Sa legation à Milan. 68. Sa délicateſſe ſur les préſens. 74. Sa renonciation à l'épiſcopat. 75. Sa prophetie contre Cadaloüs. 87. 93. Sa diſpute ſynodale. 89. Ses raiſonnemens peu juſtes. 103. Sa credulité pour les hiſtoires merveilleuſes. 105. Sa circonſpection ſur les miracles. 121. Sa legation en France l'an 1063. *p.* 130. Legat au concile de Maïence 1069. *p.* 185. Sa mort. 204. Ses auſteritez. 205. *ibid.* Son zele pour l'obſervance monaſtiq. 208. 210

Pierre Barthelemi découvre la ſainte Lance à Antioche. 621. Sa mort. 624

S. Pierre Evêq. d'Anagnia. 203

Pierre Evêque de Florence ſimoniaque. 116. Veut faire tuer les moines. 118. Ils le dénoncent au concile de Rome. 127. Il continue ſa perſecution. 174. [illegible] clergé l'abandonne. [illegible]

Pierre patriarche d'Antioche. Sa lettre à Leon IX. Lettre à Dominique d'Aquilée. 24. A Michel Cerularius. 19. Sa moderation. 31

Pierre archevêque d'Amalfi legat à C. P. 6

Pierre moine de Clugni, puis abbé de Cave près de Salerne. 357

Pierre Aldobrandin moine de Florence, ſoutient l'épreuve du feu contre l'Evêque Pierre. 177. Nommé Pierre Ignée. 180. Cardinal Evêque d'Albane. *ibid.* Sa mort. 473

Pierre l'Ermite va en pelerinage à Jeruſalem, & entreprend de la délivrer des infidéles. 575. 577

Piſe érigé en archevêché. 524

Plaiſance. Concile en 1095. Urbain II. préſidant. 554

Pluralité de prebendes ou dignitez défendue. 571

Poitiers. Concile en 1075. *p.* 273. Autre concile en 1078. Hugues de Die préſidant. 342

Pourquoi Dieu s'eſt fait homme. Traité de ſaint Anſelme. 612

Preface de la ſainte Vierge. Quand inſtituée. 556

Prêtres. Leur ignorance & leur negligence dans l'onziéme ſiecle. 213

Primats. N'ont de privilege

Digitized by Google

que ce que la coûtume leur donne. 599
Priſonniers délivrez par l'Evêque d'Orleans à ſon entrée. 591
Proceſſion du Saint Eſprit traitée au concile de Bari. 625
Pſalmodie. Moines de Clugni. avoient beaucoup ajoûté à celle de la regle. 500
Puiſſances. Diſtinction des deux puiſſances eccleſiaſtique & ſeculiere ſelon Pierre Damien. 92. 136

Q

QUATRE-TEMS. ce ux meſſes, l'une le ſamedi. l'autre le dimanche. 247
Quedlimbourg. Concile par le legat Otton. 427. Schiſmatiques y ſont excommuniez. 428

R

RACHAT d'autels défendu. 570
Raimond Comte de Toulouſe & de S. Gilles, chef de la croiſade. 580. 592
Raimbert docteur à Lille. 508
Rainald Evêque de Côme, Directeur de l'Imperatrice Agnés. 251
Rainard Evêque de Langres. 334
Rainier indigne Evêque d'Orleans. 341
Realiſtes & Nominaux, ſectes de Dialecticiens. 508
Reims. Concile en 1094. ſous l'archevêque Renaud. 550
Renaud du Bellai archevêque de Reims. 463. Refuſe de ſacrer le nouvel Evêque d'Arras 543. Aſſiſte au concile de Clermont. 568
Sa mort. 582
Richard cardinal, abbé de ſaint Victor de Marſeille, legat en Eſpagne. 387. Excommunié par Victor III. 456
Richer archevêque de Sens, deſapprouve l'ordination d'Ives de Chartres. 514. Aſſiſte au concile de Clermont. 569. Refuſe de ſe ſoumettre à la primatie de Lion. 572. Sa mort. 598
Robert abbé de Richenou ſimoniaque depoſé. 232
Robert Evêque de Chartres intrus. 335
Robert moine de Clugni envoïé en Eſpagne, Gregoire VII. s'en plaint. 387
Robert Guiſchard Duc de Poüille & de Calabre, vaſſal du ſaint Siege. 76. Excommunié par Gregoire VII. 252. Se reconcilie & lui fait ſerment. 382. Gregoire recherche ſon amitié. 391. Sa victoire ſur l'empereur Alexis. 403. Il délivre Gregoire VII. 424. Sa mort. 445
Robert abbé de S. Evroul, établit en Calabre des monaſteres de ſon obſervance. 537

Digitized by Google

TABLE

Robert d'Abriſſelles. Ses commencemens. 582. Urbain II lui ordonne de prêcher. 583

Robert premier Evêque Latin de Meſſine. 537

Robert Abbé de Moleſne. 637. Fonde l'abbaïe de Ciſteaux. 638. Renvoïé à Moleſne par autorité du Pape. 640

Rochingham. Aſſemblée d'Evêques pour le differend de ſaint Anſelme avec le Roi. 562

Roclen Evêque de Châlon. 247. 249

Rodolfe Duc de Suabe, élû Roi d'Allemagne contre Henri. 329. Gregoire VII. deſavoue ſon élection. 330. Sa mort. 385

S. *Rodolfe* Evêque d'Eugubio. 119

Roger comte de Sicile. 467. Le Pape le fait ſon legat. 617. Y rétablit les évêchez. 537

Roger III. Evêque de Châlons. 335

Roger Duc de Pouille & de Calabre, fils de Robert Guiſchard. 445. Délivré du peril par ſaint Bruno. 615

Roland de Parme, preſente au concile de Rome les lettres contre Gregoire VII. 298

Roland Evêque de Dol, reçoit le pallium comme archevêque de Bretagne. 545. Aſſiſte au concile de Clermont. 569

Romain Diogene Empereur de C. P. 201. Pris par les Turcs. 202. Sa mort. 203

Rome. Concile ſous Nicolas II. 63. Autre concile en 1063. *p.* 127. Premier concile de Gregoire VII. 583. Second concile en 1075. *p.* 281. Quatriéme concile où pluſieurs Evêques ſont excommuniez. 350. Cinquiéme. 360. Sixiéme. 367. Septieme. 375. Huitiéme. 391. Neuviéme. 414. Dixiéme concile de Gregoire VII. 423. Autre concile en 1099. Urbain II. perſidant. 631

Roſcelin de Compiegne, docteur fameux. Son erreur ſur la Trinité. 516. L'abjure & retombe. 517

Roſe d'or, benie par le Pape le quatriéme dimanche de carême. 585

Roüen. Concile ſous l'Archevêque Maurille. 58. Autre concile en 1072. *p.* 228. Autre en 1074. ſous l'Archevêque Guillaume. 272. Autre en 1096. *p.* 583

Roïaumes d'Europe appartiennent tous à l'Egliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 395

Ruſſie à l'Egliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 399

S

SAINT *Salvi* monaſtere à Florence. 118. 124.

Samedi. Comment obſervé par les Latins. 10

Samuel de Maroc. Son traité contre les Juifs. 311

Sanction Evêq. d'Orleans. 590. 629

Sang. Défenſe d'en manger. 13. 31

Sardaigne. Monaſteres établis dans cette iſle. 195. Sardaigne domaine de l'Egliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 397

Sarraſins. Guerre juſte contre eux. 181

Schaffhouſe monaſtere. 165

Schiſmatiques affoiblis en Allemagne. 473. Schiſmatiques de Rome. Leur lettre Synodale contre Urbain II. 618

Schiſme en Allemagne à l'occaſion de l'excommunication du Roi Henri. 308

Schonen. Premiers évêchez en cette province. 218

Sclaves. Martyrs chez eux. 150. Leur troiſiéme apoſtaſie. 151. Gregoire VII. défend l'Office divin en Sclavon. 388

Seljoudiques. Famille de Turcs puiſſante en Orient. 143

Sepulcre. Chapitre en l'Egliſe du ſaint Sepulcre. 644

Serfs des monaſteres. 495

Servand archevêque d'Hippone en Mauritanie. 311
Sicile. Evêchez & monaſtere retablis par Urbain II. 538. 540
Sigebert. Monaſtere fondé par ſaint Annon de Cologne. 88. 187
Sigefroi archevêque de Maïence, puiſſant à la cour d'Allemagne. 135. Son pelerinage à Jeruſalem. 139. S'efforce inutilement de réduire les clercs concubinaires. 260. Promet à Henri IV. de favoriſer ſon divorce. 183. Va à Rome. 187. Veut ſe faire moine à Clugni. 233. Prétend les dîmes de Turinge. 235. Sa mort. 428
Signes pour parler des doigts, établis à Clugni. 503
Silence exact à Clugni. *ibid.*
Simeon Patriarche de Jeruſalem, charge Pierre l'ermite de ſolliciter du ſecours. 576
Simon Comte de Crêpi, moine à ſaint Claude. 365
Simoniaques. Ne perdent le pouvoir d'adminiſtrer les Sacremens. 117. En quel ſens ne ſont pas Prêtres. 456. On leur permet par indulgence d'exercer leurs ordres. 65. Reconciliation des Simoniaques à Milan. 72. Leur rechûte. 169
Simonie de pluſieurs ſortes. 93. 95
Sophrone patriar. de Jeruſalem. 142
Soliman-Scha. Sultan des Turcs en Natolie. 603
Squillace en Calabre. Son premier Evêque Latin. 595
S. Staniſlas Evêque de Cracovie martyr. 371
Stercoraniſtes. 15
Stigand archevêque de Cantorberi. 56. Interdit par le Pape. 107. Dépoſé. 188. Sa mort. 189
Sueon d'Eſtrithe Roi de Danemarc. 112. 216. 218. Sa ſoumiſſion à l'Evêque Guillaume & ſa penitence. 219. Sa mort. 281
Suede. Gregoire VII. prend ſoin de cette Egliſe. 374
Symbole. Addition reprochée aux Latins par les Grecs comme erreur capitale. 28. 32
S. Syr premier Evêque de Pavie. 115.
Syracuſe. Son premier Evêque Latin. 539

T

TARRAGONE ruinée ſous les Mores. 478. Donnée à l'Egliſe Romaine & rétablie metropole. 489
Tedald archevêque de Milan ſchiſmatique. Sa mort. 430
Temple. Egliſe de ce nom à Jeruſalem. 644
Teroüane. Troubles en cette Egliſe depuis 1079. pendant cinq ans. 635
Theodora Imperatrice. 34. Sa mort. 50
Theophylacte archevêque de Bulgarie. Ses écrits. 365
Theuzon. Reclus à Florence. 118
Theuzon-Mezabarba pere de l'Evêque de Florence. 116
Thierri abbé de ſaint Evroul. 50
Thibaut de Provins, ſolitaire. 166. Sa mort. 169
Thibaut III. Comte de Champagne, protege les legats du Pape. 334
Thomas archevêque d'Yorc. 189. Refuſe l'obéiſſance à l'Archevêque de Cantorberi. 192. Va à Rome. *ibid.* Se ſoumet à Lanfranc. 224
Tiemon ou Dimon abbé, puis archevêque de Salsbourg. 485
Togrulbec chef des Turcs Seljoudiques. 143. Sa mort. 144
Tolede priſe ſur les Mores par Alfonſe VI. Roi de Caſtille. 468. Sa primatie. 470
Toulouſe. Concile en 1056. p. 42. Autre en 1090. Les legats preſidant. 489

by Google

TABLE DES MATIERES.

Tournai. Son Egliſe veut ſe ſeparer de celle de Noyon : mais ſans effet. 606

Tours. Concile où preſide Hildebrand. 38 Autre concile en 1096. Urbain II. preſidant 584

Traïne ou Troine, ville épiſcopale de Sicile. 467. 537

Travail des mains, comment aboli chez les moines. 503

Treve de Dieu. 35. confirmée au concile de Clermont 571 583. 637

Tribur. Aſſemblée contre le Roi Henri. 314

La Trinité de Caën monaſtere. 154

Trinité. Office de ce monaſtere à Clugni. 502

Troïe en Poüille. Concile en 1092. Urbain II. preſidant. 524

V

VALLOMBREUSE, Fondation de ce monaſtere. 123

Valtram Archevêque de Magdebourg ſchiſmatique. Sa lettre pour le Roi Henri. 486

Udon Archevêque de Treves. Gregoire VII. y avoit confiance, quoiqu'attaché au Roi Henri. 352. Sa mort. *ibid.*

Vecilon Archevêque de Maïence ſchiſmatique. 426. Sa mort. 473

Vendôme. L'Abbé de la Trinité cardinal de l'Egliſe Romaine. 547

Vendredi. Jeûne ordonné ce jour & pourquoi. 632

Veniſe. Son patriarche trop pauvre. 267

Victor II. Pape. 37. Sa mort 46. *v.* Gebehard.

Viderad abbé de Fulde, diſpute la preſéanre à l'Evêque d'Hildesheim 133. Ses moines revoltez contre lui. 135

La ſainte Vierge. Samedi conſacré à ſon honneur. 104. Son petit office. *ibid.* Preſcrit à tous les clercs. 580

Vincheſtr. Concile 1072. p. 221

S. Uric de Clugni, Ses commencemens 495. Son traité des coûtumes de Clugni. 498. 500. Sa mort. *ibid.*

Vœu cauſé par la crainte, n'eſt pas moins valide. 73

Volfelme abbé de Brunviller. Sa mort. 493

S. Voult de Luques. 527

Upſal. Temple fameux des Suedois idolâtres. 217

Urbain II. Pape *v.* Odon Evêque d'Oſtie. Son entrevûe avec Roger comte de Sicile. 466. Reconnu Pape en Angleterre. 564. Vient en France & y dédie pluſieurs Egliſes. 567. Autre voïage en France après le concile de Clermont. 580. 586. Retourne en Italie. 594. Rentre à Rome. 596. Attire auprès de lui pluſieurs moines de grand merite. 613. Reſiſte au Roi d'Angleterre en faveur de S. Anſelme : puis ſe relache. 627. Mort d'Urbain II. 541

Uton archevêque de Treves. 165

S. Vulſtan prevôt, puis Evêque de Vorcheſtre. 106. Sa mort. 534

X

XIPHILIN (Jean) patriarche de C. P. 200. Sa mort. 303. N'eſt auteur de l'abregé de Dion Caſſius. *ibid.*

Y

YACCA ſiege des Evêques d'Arragon au lieu d'Heuſca. 82. *v.* Jaca.

York Cette Egliſe ſoumiſe à celle de Cantorberi. 224

Z

ZOE' Imperatrice. Sa mort. 34

Fin de la Table des Matieres.

AD1 1463258

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google